

TEF



Tableaux de l'économie française

Collection Insee Références
Édition 2016
Mesurer pour comprendre



Tableaux de l'économie française

Édition 2016



Coordination	Jean-Philippe de Plazaola, Gisèle Lahi
Directeur de la publication	Jean-Luc Tavernier
Directeur de la collection	Stéphane Tagnani
Rédaction	Françoise Martial, Irène Naudy-Fesquet, Patricia Roosz, Joëlle Tronyo
Composition	Info Color (Gap) - www.info-color.fr
Couverture	Coordination : Stéphane Tagnani Conception et réalisation : Ineiaki Global Design
Éditeur	Institut national de la statistique et des études économiques 18, boulevard Adolphe Pinard, 75675 PARIS CEDEX 14 www.insee.fr

© Insee 2016 « Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur »

Avertissement

Sauf mention contraire, les données nationales se réfèrent à la France métropolitaine et aux cinq départements d'outre-mer (sauf mention contraire Mayotte est inclus dans les données de la France). Le terme République française concerne la France et les collectivités d'outre-mer.

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Les comparaisons internationales s'appuient en général sur les données issues d'organismes internationaux (Eurostat, ONU, etc.) qui peuvent diverger des sources produites par les instituts nationaux de statistiques, notamment pour les données françaises (Insee). En effet, ces organismes effectuent souvent des ajustements de champ ou de méthode, d'ampleur souvent réduite, afin de produire des données comparables d'un pays à l'autre.

Sauf précision contraire, les indicateurs relatifs à l'Union européenne (UE) figurant dans cet ouvrage portent sur l'UE à 28 et la zone euro à 19.

Signes conventionnels utilisés

///	Absence de résultat due à la nature des choses
...	Donnée non disponible
e	Donnée estimée
n.s.	Donnée non significative
p	Donnée provisoire
r	Donnée révisée par rapport à l'édition précédente
€	Euro
k	Millier
M	Million
Md	Milliard

Les clés des Tableaux de l'économie française

Numéro du thème
et de la double page

11.4 Prix à la consommation

Titre de la double-page

Les mots en gras et
en couleur sont
définis plus bas ou
dans la rubrique
« Définitions »
en annexes

Une présentation
synthétique sur
chaque double-
page

Des définitions pour
comprendre les concepts
clés de la double page

Toutes les définitions
sont regroupées dans la
rubrique « Définitions »
en annexes

Des publications
téléchargeables
gratuitement pour
approfondir le sujet
Adresses des sites
Internet à retrouver dans
la rubrique « Adresses
utiles » en annexes

En décembre 2014, la hausse de l'**indice des prix à la consommation** s'établit à + 0,1 % sur un an, après + 0,7 % fin 2013, témoignant ainsi de la poursuite du repli de l'**inflation** engagé depuis la fin de l'année 2011. Ce mouvement de désinflation a été alimenté en 2014 par le recul des prix de l'énergie, des produits manufacturés et, dans une moindre mesure, des produits alimentaires. Pour des raisons similaires, l'inflation mesurée à partir de l'**indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)** est en fort recul en France (+ 0,1 % sur un an en décembre 2014 après + 0,8 % fin 2013) comme en zone euro (- 0,2 % fin 2014 après + 0,8 % fin 2013). La mesure de l'**inflation sous-jacente** qui exclut les évolutions de prix à la consommation les plus volatiles et l'impact des mesures fiscales est quant à elle, devenue légèrement négative fin 2014 (- 0,1 % après + 0,6 % fin 2013).

En 2014, les prix de l'énergie s'inscrivent en nette baisse dans le sillage de la chute des cours du pétrole. Cette baisse est davantage marquée pour les combustibles liquides (- 16,7 % sur un an, fin 2014) que pour les carburants et lubrifiants (- 9,9 %), du fait des écarts de taxation pesant sur ces produits. En revanche, les prix du gaz (+ 1,2 %) et de l'électricité (+ 4,8 %) ont continué à augmenter.

Le recul des prix des produits manufacturés s'est en outre amplifié en 2014. Les baisses des

prix des équipements audio-visuels, photographiques et informatiques (- 7,3 % sur un an en décembre 2014 comme en fin 2013) et des appareils ménagers (- 2,7 % fin 2014 après - 2,3 % fin 2013) se sont poursuivies. En lien avec les mesures de maîtrise des dépenses de santé, les prix des produits pharmaceutiques restent orientés à la baisse (- 2,9 % fin 2014, comme fin 2013). Par ailleurs, les prix de l'habillement-chaussures ont ralenti (+ 0,3 % fin 2014 après + 0,8 % fin 2013) et ceux des véhicules ont été pratiquement stables (- 0,1 % fin 2014).

Les prix de l'alimentation se sont repliés en 2014 (- 0,6 % sur un an en décembre). Cette tendance s'observe pour pratiquement tous les postes de consommation : les prix des produits frais se sont contractés de 0,6 % sur un an en fin d'année et, du fait de l'intensification de la concurrence dans la grande distribution les prix de l'alimentation hors produits frais et des boissons alcoolisées ont également diminué de 0,6 % sur un an fin 2014.

Enfin, essentiellement sous l'effet des hausses de TVA intervenues en tout début d'année, les prix des services ont légèrement accéléré en 2014, augmentant globalement de 1,6 % sur un an en décembre après + 1,4 % fin 2013. ■

Définitions

Indice des prix à la consommation (IPC) : indicateur statistique destiné à mesurer l'inflation, c'est-à-dire l'évolution moyenne des prix des produits consommés par les ménages. L'indice des prix à la consommation traduit l'évolution des prix qui serait mesurée pour des produits dont les caractéristiques se maintiendraient au cours du temps : on parle d'indice à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés (pensions alimentaires, rentes viagères, etc.) et de base à des revalorisations, notamment du Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ».

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « La baisse des prix des logements se poursuit au premier trimestre 2015 (- 1,6 % sur un an) », *Informations rapides* n° 166, Insee, juillet 2015.
- « Indice des prix à la consommation – moyennes annuelles 2013 et 2014 », *Informations rapides* n° 8, Insee, janvier 2015.
- « Indice des prix à la consommation – décembre 2014 », *Informations rapides* n° 6, Insee, janvier 2015.
- « Harmonised indices of consumer prices décembre 2014 », *Data in focus* n° 1 Economy and finance, Eurostat, janvier 2015.
- Insee et séries statistiques (www.insee.fr).

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

116

TEF, édition 2016 - Insee Références

Une orientation vers le site www.insee.fr sur lequel vous trouverez l'ouvrage en ligne ainsi que les données mises à jour au fur et à mesure de leur disponibilité en attendant la prochaine édition papier

Titre de la double-page

Prix à la consommation 11.4

Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2014

évolution en %

Unité

Fonction de consommation	Pondération ¹			Évolution 14/13			
	2014	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc.	2014	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc.	
Ensemble (y c. tabac)	10 000	0,5	0,1				
Ensemble (hors tabac)	9 796	0,4	0,0				
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 487	-0,8	-0,6	Médecine non hospitalière	552	0,3	0,5
Produits alimentaires	1 353	-0,7	-0,5	Transport	1 549	0,4	-1,3
Boissons non alcoolisées	134	-2,0	-1,5	Achats de véhicules	358	1,4	-0,1
Boissons alcoolisées et tabac	370	3,6	2,5	Utilisation de véhicules personnels	922	-0,4	-2,9
Boissons alcoolisées	166	1,7	1,3	Services de transport	269	1,8	2,2
Tabac	204	5,2	3,5	Communications	257	-0,6	-3,9
Habillement et chaussures	453	0,0	0,3	Loisirs et culture	811	-0,4	-0,6
Habillement	352	-0,2	0,1	Équipements audio-visuels, photo et informatiques	158	-7,2	-7,3
Chaussures y c. réparation	101	1,0	0,9	Autres biens durables (loisirs)	34	1,3	1,0
Logement, chauffage, éclairage	1 456	1,8	1,2	Autres articles et équip. de loisirs	212	0,6	-0,2
Loyers d'habitation	634	1,1	1,0	Services récréatifs et culturels	240	2,1	2,0
Entretien et réparation courante du log.	149	3,3	3,2	Presse, livres et papeterie	139	1,3	1,5
Distribution d'eau et autres services	185	2,7	2,6	Voyages touristiques tout compris	28	0,3	-1,1
Chauffage, éclairage	488	1,9	0,3	Éducation	21	1,8	1,5
Meubles, équip. ménager, entretien maison	593	-0,1	-0,5	Hôtellerie, cafés, restaurants	746	2,8	2,6
Meubles, tapis, revêtements de sol	151	0,5	0,3	Restauration et cafés	607	2,8	2,4
Articles de ménage en textile	42	-0,4	-0,4	Services d'hébergement	139	2,5	3,5
Appareils ménagers	88	-2,2	-2,7	Autres biens et services	1 255	1,0	1,3
Vannerie, vaisselle, ustensiles de ménage	77	-0,5	-1,0	Soins personnels	289	-0,5	-0,7
Outils pour la maison et le jardin	49	0,8	1,1	Étets personnels (non définis ailleurs)	110	-1,0	-0,4
Entretien courant de l'habitation	186	0,3	-0,2	Protection sociale	408	1,5	2,0
Santé	1 002	-1,1	-1,0	Assurances	248	2,2	3,0
Médicaments et produits pharmaceutiques	450	-2,7	-2,9	Services financiers	66	2,4	2,1
				Autres services	134	1,5	1,5

Champ, source, notes de lecture, précisions sur les données en bas de chaque tableau ou graphique

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.
 Note : base 100 en 1998.
 Champ : ensemble des ménages.
 Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Quelques hausses et baisses de prix en 2014

glissement déc. à déc. en %¹

Hausses	14/13	Baisses	14/13
Électricité	+ 4,8	Combustibles liquides	-16,7
Assurance santé complémentaire	+ 4,4	Équipement de téléphone et de télécopie	-16,0
Hôtellerie y.c. pension	+ 4,4	Équipements photo et cinéma, instruments d'optique	-13,1
Services postaux	+ 4,1	Équipements audio-visuels	-10,8
Services pour l'entretien et la réparation courante du logement	+ 4,0	Carburants	-9,9
Taxis	+ 3,8	Aliments préparés pour enfants et produits diététiques	-7,9
Journaux	+ 3,7	Matériels de traitement de l'information y.c. micro-ordinateurs	-7,5
Tabac	+ 3,5	Thés et infusions	-4,9
Pose de revêtements de sols et murs	+ 3,3	Produits de l'hygiène corporelle	-4,4
Vins	+ 3,1	Petits appareils électroménagers	-4,1

Des tableaux concernant la France y compris les DOM sauf indication contraire

1. Évolution de l'indice de décembre 2014 par rapport à l'indice de décembre 2013.
 Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation de 1950 à 2014



Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. Cet indice est la moyenne arithmétique des douze indices mensuels.
 Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Des graphiques d'illustration

Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés au sein de la zone euro et de l'UE en 2014

glissement déc. à déc. en %¹

Allemagne	0,1	Italie	-0,1
Autriche	0,8	Lettonie	0,3
Belgique	-0,4	Luxembourg	-0,9
Chypre	-1,0	Malte	0,4
Espagne	-1,1	Pays-Bas	-0,1
Estonie	0,1	Portugal	-0,3
Finlande	0,6	Slovaquie	-0,1
France	0,1	Slovénie	-0,1
Grèce	-2,5	Zone euro	-0,2
Irlande	-0,3	UE	-0,1

1. Évolution de l'indice de décembre 2014 par rapport à l'indice de décembre 2013.
 Source : Eurostat.

Des données de cadrage européennes ou mondiales

Édition
2016

Tableaux de l'économie française

Territoire - Population

1. Territoire

1.1	Pays du Monde	10
1.2	Union européenne	12
1.3	Régions - Départements	14
1.4	Villes de France	16

2. Développement durable

2.1	Environnement	18
2.2	Utilisation des ressources	20
2.3	Changement climatique et effet de serre	22

3. Population

3.1	Évolution de la population	24
3.2	Population par âge	26
3.3	Mariages - Pacs - Divorces	28
3.4	Ménages - Familles	30
3.5	Natalité - Fécondité	32
3.6	Espérance de vie - Mortalité	34
3.7	Étrangers - Immigrés	36
3.8	Femmes et hommes	38

Emploi - Revenus

4. Travail - Emploi

4.1	Population active	42
4.2	Chômage	44
4.3	Politiques d'emploi	46
4.4	Durée et organisation du temps de travail	48
4.5	Emploi de la fonction publique	50
4.6	Emploi par âge	52
4.7	Emploi par activité	54

5. Revenus - Salaires

5.1	Salaires dans les entreprises	56
5.2	Salaires dans la fonction publique	58
5.3	Salairé minimum - Coût du travail	60
5.4	Revenus des ménages	62
5.5	Niveaux de vie - Pauvreté	64
5.6	Retraites	66
5.7	Protection et aide sociale	68

Conditions de vie - Société

6. Consommation

6.1	Consommation des ménages	72
6.2	Équipement des ménages	74
6.3	Multimédias	76
6.4	Culture - Loisirs - Sports	78

7. Logement

7.1	Logement	80
7.2	Propriétaires - Locataires	82

8. Justice

8.1	Criminalité - Délinquance	84
8.2	Justice	86

9. Santé - Handicap - Dépendance

9.1	Maladies - Accidents	88
9.2	Personnels et équipements de santé	90
9.3	Dépenses de santé	92
9.4	Personnes handicapées	94
9.5	Personnes âgées dépendantes	96

Économie - Finances

10. Enseignement - Éducation	
10.1 Enseignement des 1 ^{er} et 2 nd degrés	98
10.2 Enseignement supérieur	100
10.3 Établissements - Enseignants	102
10.4 Niveaux de formation	104

11. Économie générale	
11.1 Principaux indicateurs économiques	108
11.2 Croissance - Productivité	110
11.3 Production des branches	112
11.4 Prix à la consommation	114

12. Monnaie - Marchés financiers	
12.1 Monnaie - Crédit	116
12.2 Épargne - Patrimoine	118
12.3 Bourse - Marchés financiers	120

13. Finances publiques	
13.1 Dette et déficit publics	122
13.2 Prélèvements obligatoires	124
13.3 Dépense publique	126
13.4 Finances publiques locales	128
13.5 Union monétaire européenne	130

14. Échanges extérieurs	
14.1 Importations - Exportations	132
14.2 Balance commerciale	134
14.3 Échanges bilatéraux	136
14.4 Investissements internationaux	138

Système productif

15. Entreprises	
15.1 Démographie des sociétés et des EI	142
15.2 Caractéristiques des sociétés et des EI	144
15.3 Catégories d'entreprises	146
15.4 Entreprises publiques	148
15.5 Artisanat	150

16. Recherche - Innovation	
16.1 Recherche & Développement	152
16.2 Innovation	154

17. Agriculture - Pêche	
17.1 Revenus et productions agricoles	156
17.2 Exploitations agricoles	158
17.3 Pêche - Aquaculture	160

18. Industrie - Construction	
18.1 Industrie	162
18.2 Industrie agroalimentaire	164
18.3 Industrie automobile	166
18.4 Construction	168

19. Énergie	
19.1 Bilan énergétique	170
19.2 Pétrole - Charbon	172
19.3 Électricité - Gaz naturel	174

20. Commerce - Services	
20.1 Commerce	176
20.2 Services marchands	178
20.3 Banques - Assurances	180
20.4 Communication	182
20.5 Audiovisuel	184
20.6 Tourisme	186
20.7 Transports de voyageurs	188
20.8 Transports de marchandises	190

Annexes

Définitions	195
Adresses utiles	247
Index alphabétique	255

Territoire Population

Territoire
Développement durable
Population

1.1 Pays du Monde

En juillet 2015, la **population mondiale** atteint 7,3 milliards, soit un milliard de personnes supplémentaires depuis 2003. Plus des trois quarts de la population mondiale vit en Asie et en Afrique, 10 % en Europe, le reste en Amérique latine, dans les Caraïbes, en Amérique du Nord et en Océanie. La Chine et l'Inde, avec respectivement 1,4 et 1,3 milliard de personnes, sont les deux pays les plus peuplés au monde et représentent respectivement 19 % et 18 % de la population mondiale. Actuellement, la population de la Terre continue de croître mais plus lentement que ces dernières années. Dans les années 2000, elle enregistrait une croissance annuelle de 1,24 %. Aujourd'hui, elle augmente de 1,18 % par an, soit environ 83 millions de personnes chaque année. Dans les quinze années à venir, même si la **fécondité** continue à décliner, la population devrait augmenter de plus d'un milliard de personnes, atteindrait quasiment 10 milliards en 2050 et pourrait se stabiliser vers 11 milliards au XXII^e siècle.

L'augmentation de la population mondiale repose sur un petit nombre de pays. La hausse devrait, majoritairement, se produire dans les régions à fécondité élevée, principalement en Afrique. La population de l'Inde devrait dépasser celle de la Chine avant 2030. L'Afrique enregistre un taux de **croissance démographique** élevé : 2,5 % entre 2010 et 2015. Dans le même temps, la population de l'Europe ne devrait guère changer. La fécondité dans tous

les pays européens est maintenant en dessous de 2,1 enfants par femme, niveau nécessaire pour le **renouvellement des générations**, mais les migrations pourraient compenser le déficit des naissances.

Le volume de la migration internationale continue d'être élevé. Cependant, la migration internationale est une composante beaucoup plus faible de variation de la population que les naissances ou les décès. Toutefois, dans certains pays, l'impact de la migration sur la taille de la population est significative, y compris dans les pays qui envoient ou reçoivent un nombre proportionnellement élevé de migrants ou ceux qui sont touchés par les flux de réfugiés. Le mouvement de personnes en provenance d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine vers l'Europe, l'Amérique du Nord et Océanie ont dominé les schémas de migration du monde pendant presque un demi-siècle, mais les flux entre pays en développement jouent également un rôle important.

La fécondité baissant et l'**espérance de vie** augmentant, on enregistre un vieillissement de la population dans le monde entier. L'Europe détient le pourcentage le plus élevé de personnes âgées de 60 ans ou plus. Ce phénomène va se propager dans d'autres pays et ainsi, d'ici 2050, toutes les régions du monde, sauf l'Afrique, auront près ou plus d'un quart de leur population âgée de 60 ans ou plus. ■

Définitions

Taux de fécondité : le taux de fécondité à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge. Par extension, le taux de fécondité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 50 ans sur l'année). À la différence de l'indicateur conjoncturel de fécondité, son évolution dépend en partie de l'évolution de la structure par âge des femmes âgées de 15 à 50 ans.

Croissance démographique, espérance de vie à la naissance, Organisation des Nations Unies (ONU), population mondiale (estimations et projections), seuil de renouvellement des générations : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Tous les pays du monde (2015) », *Population & sociétés* n° 525, Ined, septembre 2015.
- « World population data sheet », Population Reference Bureau, août 2015.
- « World Population Prospects – The 2015 revision », ONU, juillet 2015.
- « Migrations entre l'Afrique et l'Europe (MAFE) : comprendre les migrations au-delà de l'immigration », *Population* n° 1, Ined, 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Population, superficie et densité des principaux pays du monde en 2015

Pays	Population en millions ¹	Superficie ² en milliers de km ²	Densité moyenne en hab./km ²	Pays	Population en millions ¹	Superficie ² en milliers de km ²	Densité moyenne en hab./km ²
Europe	738,4	23 049	33	<i>Nigéria</i>	182,2	924	200
<i>dont : Allemagne</i>	80,7	357	231	<i>Ouganda</i>	39,0	242	195
<i>Autriche</i>	8,5	84	104	<i>Rép. dém. du Congo</i>	77,3	2 345	34
<i>Belgique</i>	11,3	31	373	<i>Sénégal</i>	15,1	197	79
<i>Biélorussie</i>	9,5	208	47	<i>Soudan</i>	40,2	1 862	23
<i>Bulgarie</i>	7,1	111	66	<i>Tanzanie</i>	53,5	945	60
<i>Croatie</i>	4,2	57	76	<i>Tunisie</i>	11,3	164	72
<i>Danemark</i>	5,7	43	134	<i>Zimbabwe</i>	15,6	391	40
<i>Espagne</i>	46,1	506	92	Amérique du Nord	357,8	21 776	19
<i>Estonie</i>	1,3	45	31	<i>dont : Canada</i>	35,9	9 985	4
<i>Finlande</i>	5,5	337	18	<i>États-Unis</i>	321,8	9 629	35
France métropolitaine	64,4	552	118	Amérique latine, Caraïbes	634,4	20 546	31
<i>Grèce</i>	11,0	132	85	<i>dont : Argentine</i>	43,4	2 780	16
<i>Hongrie</i>	9,9	93	109	<i>Brésil</i>	207,8	8 515	25
<i>Irlande</i>	4,7	70	68	<i>Chili</i>	17,9	756	24
<i>Italie</i>	59,8	301	203	<i>Colombie</i>	48,2	1 142	43
<i>Lettonie</i>	2,0	65	32	<i>Cuba</i>	11,4	110	107
<i>Lituanie</i>	2,9	65	46	<i>Équateur</i>	16,1	256	65
<i>Luxembourg</i>	0,6	3	219	<i>Guatemala</i>	16,3	109	153
<i>Malte</i>	0,4	n.s.	1 308	<i>Mexique</i>	127,0	1 964	65
<i>Moldavie</i>	4,1	34	124	<i>Pérou</i>	31,4	1 285	25
<i>Norvège</i>	5,2	324	14	<i>Vénézuéla</i>	31,1	912	35
<i>Pays-Bas</i>	16,9	42	502	Asie	4 393,3	31 880	142
<i>Pologne</i>	38,6	312	126	<i>dont : Afghanistan</i>	32,5	652	50
<i>Portugal</i>	10,3	92	113	<i>Arabie Saoudite</i>	31,5	2 005	15
<i>République tchèque</i>	10,5	79	136	<i>Bangladesh</i>	161,0	144	1 237
<i>Roumanie</i>	19,5	238	85	<i>Chine³</i>	1 376,0	9 597	147
<i>Royaume-Uni</i>	64,7	242	267	<i>Corée du Nord</i>	25,2	121	209
<i>Russie</i>	143,5	17 098	9	<i>Corée du Sud</i>	50,3	100	517
<i>Serbie</i>	8,9	88	101	<i>Inde</i>	1 311,1	3 287	441
<i>Slovaquie</i>	5,4	49	113	<i>Indonésie</i>	257,6	1 911	142
<i>Slovénie</i>	2,1	20	103	<i>Irak</i>	36,4	435	84
<i>Suède</i>	9,8	450	24	<i>Iran</i>	79,1	1 629	49
<i>Suisse</i>	8,3	41	210	<i>Japon</i>	126,6	378	347
<i>Ukraine</i>	44,8	604	77	<i>Malaisie</i>	30,3	331	92
Afrique	1 186,2	30 312	40	<i>Myanmar (Birmanie)</i>	53,9	677	83
<i>dont : Afrique du Sud</i>	54,5	1 221	45	<i>Népal</i>	28,5	147	199
<i>Algérie</i>	39,7	2 382	17	<i>Ouzbékistan</i>	29,9	447	70
<i>Côte-d'Ivoire</i>	22,7	322	71	<i>Pakistan</i>	188,9	796	245
<i>Égypte</i>	91,5	1 002	92	<i>Philippines</i>	100,7	300	338
<i>Ethiopie</i>	99,4	1 104	99	<i>Syrie</i>	18,5	185	101
<i>Ghana</i>	27,4	239	120	<i>Thaïlande</i>	68,0	513	133
<i>Kenya</i>	46,1	581	81	<i>Turquie</i>	78,7	784	102
<i>Madagascar</i>	24,2	587	42	<i>Viet Nam</i>	93,4	331	301
<i>Maroc</i>	34,4	447	77	Océanie	39,3	8 564	5
<i>Mozambique</i>	28,0	802	36	<i>dont Australie</i>	24,0	7 692	3
<i>Niger</i>	19,9	1 267	16	Monde	7 349,5	136 127	56

1. Estimations de population en milieu d'année. 2. Superficie des terres, soit la superficie totale moins les principaux cours d'eau et les lacs. 3. Les données de la Chine ne comprennent pas Hong Kong (7,3 millions d'habitants et 6 941 habitants par km² en 2015) et Macao (0,6 million d'habitants et 19 652 habitants par km² en 2015).
Source : ONU (World Population Prospects : The 2015 revision).

Population en 2015 et projections de population en 2050

en millions d'habitants

Rang en 2050	Pays	2015	2050	Rang en 2050	Pays	2015	2050	Rang en 2050	Pays	2015	2050
1	Inde	1 311	1 705	10	Éthiopie	99	188	19	Turquie	79	96
2	Chine ¹	1 376	1 348	11	Mexique	127	164	20	Kenya	46	96
3	Nigéria	182	399	12	Égypte	92	151	21	Iran	79	92
4	États-Unis	322	389	13	Philippines	101	148	22	Irak	36	84
5	Indonésie	258	322	14	Tanzanie	53	137	23	Soudan	40	80
6	Pakistan	189	310	15	Russie	143	129	24	Royaume-Uni	65	75
7	Brésil	208	238	16	Viet Nam	93	113	25	Allemagne	81	75
8	Bangladesh	161	202	17	Japon	127	107	26	Niger	20	72
9	Rép. dém. du Congo	77	195	18	Ouganda	39	102	27	France	64	71
									Monde	7 349	9 725

1. Les données de la Chine ne comprennent pas Hong Kong (7,3 millions d'habitants en 2015) et Macao (0,6 million d'habitants en 2015).
Note : les chiffres de population correspondent à la projection moyenne de l'ONU.
Source : ONU (World Population Prospects : The 2015 revision).

1.2 Union européenne

Après la sortie de la récession en 2013, l'économie européenne se renforce en 2014, son **produit intérieur brut (PIB)** augmentant, selon une estimation provisoire, de 1,4 % en volume. Premier ensemble économique mondial, l'**Union européenne (UE)** représente 23,9 % du PIB mondial, devant les États-Unis (22,5 %) et la Chine (13,4 %). Néanmoins la reprise de la **production industrielle** au sein de l'UE (+ 1,6 % depuis 2010) reste lente par rapport aux autres membres du G20. Aux États-Unis, elle augmente de 12 % sur la même période et de plus de 20 % en Turquie. À l'inverse, la production industrielle recule au Brésil (- 2,9 %) et au Japon (- 1,3 %). La part des dépenses de R&D est particulièrement élevée en Asie. Elle dépasse 4 % en Corée du Sud et atteint 3,4 % au Japon. Si elle représente 2,7 points de PIB aux États-Unis, elle est plus modeste dans l'UE (1,9 point de PIB) mais ressort toutefois bien supérieure à celle de la Russie ou de l'Afrique du Sud (respectivement de 1,1 et 0,7 point de PIB).

Le solde des échanges de biens et services atteint près de 3 points de PIB dans l'UE en 2014 (après 1,5 point). En 2013, l'UE enregistre un solde positif contrairement à celui des États-Unis et du Japon même si celui-ci s'avère très modeste comparé à celui de l'Arabie Saoudite (21,1 points), dont les échanges sont fortement tirés par ses exportations de pétrole. En 2014, le solde de l'UE révèle de fortes disparités : très largement excédentaire en

Irlande (18,3 %), aux Pays-Bas (11,4 %) et en Allemagne (6,7 %), il est en revanche déficitaire en France (- 1,8 %) et en Grèce (- 2,6 %).

La structure démographique de l'UE est celle d'une économie développée, la part de la population âgée de 65 ans ou plus (18,5 % de la population totale) dépassant celle des moins de 15 ans (15,6 %). Avec un PIB par habitant de 36 237 dollars en 2014, l'UE occupe une position comparable à celle du Japon mais très en retrait à celle des États-Unis. Au sein de l'UE, le PIB par habitant, mesuré en **standard de pouvoir d'achat**, indique de fortes disparités : avec un niveau de plus 30 000 dans les pays du nord de l'Europe, il atteint à peine 20 000 dans plusieurs pays de l'est de l'UE.

Ces disparités ainsi que les conséquences de la crise économique et financière se lisent également dans les **taux de chômage**, la moyenne de l'UE se situe à 10,2 % de la population active pour la tranche des 15-74 ans masquant des pics à 26,5 % en Grèce ou 24,5 % en Espagne et des *minima* qui s'établissent à 5 % en Allemagne ou 5,6 % en Autriche. De même le **taux d'emploi**, proportion des personnes employées parmi la population totale en âge de travailler, est de 64,9 % au sein de l'UE, mais il tombe à 54,6 % en Croatie et même à 49,4 % en Grèce, alors qu'il atteint 74,9 % en Suède ou 73,8 % en Allemagne. ■

Définitions

Union européenne (UE) : la première puissance économique mondiale est une association volontaire, économique et politique, de 28 États européens, visant à assurer le maintien de la paix en Europe et à favoriser le progrès économique et social. Sans équivalent dans le monde, l'UE est dotée d'institutions communautaires auxquelles les États membres délèguent ou transmettent l'exercice de certaines compétences. L'UE dispose ainsi de compétences propres dans des domaines comme la politique agricole commune, la pêche ou la politique commerciale. L'un des objectifs majeurs de la construction européenne, le marché intérieur, constitue un marché unique au sein duquel les biens, les services, les capitaux et les personnes doivent pouvoir circuler librement. L'euro est la monnaie commune de 19 États membres.

Dépense intérieure de recherche et de développement, indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), production industrielle, produit intérieur brut (PIB), standard de pouvoir d'achat (SPA), taux de chômage, taux d'emploi, Traité de Maastricht, Union européenne (UE) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Rapport général sur l'activité de l'Union européenne 2014 », Commission européenne, 2015.
- « The EU in the world 2015 », Eurostat, septembre 2015.
- « La France dans l'Union européenne », Insee Références, Édition 2014, avril 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Pays membres de l'Union européenne en 2014

	Part de la population ayant moins de 15 ans en %	Part de la population ayant 65 ans ou plus en %	Taux d'emploi des 15 à 64 ans en %	Taux de chômage ¹ des 15 à 74 ans en %	PIB total en millions de SPA ²	PIB par habitant en SPA ²	Solde des échanges de biens et services en % du PIB	Variation annuelle des prix à la consommation ³ en %
Allemagne	13,1	20,8	73,8	5,0	2 798 236	34 000	6,7	0,8
Autriche	14,3	18,3	71,1	5,6	297 946	34 900	3,8	1,5
Belgique	17,0	17,8	61,9	8,5	360 985	32 400	0,9	0,5
Bulgarie	13,7	19,6	61,0	11,4	90 664	(p) 12 500	- 0,9	- 1,6
Chypre	16,3	13,9	62,1	16,1	(p) 19 787	(p) 23 200	(p) 0,7	- 0,3
Croatie	14,8	18,4	54,6	17,3	68 000	16 100	2,1	0,2
Danemark	17,2	18,2	72,8	6,6	191 320	33 900	5,3	0,3
Espagne	15,2	18,1	56,0	24,5	(p) 1 164 002	(p) 25 100	(p) 2,5	- 0,2
Estonie	15,8	18,4	69,6	7,4	26 735	20 300	3,4	0,5
Finlande	16,4	19,4	68,7	8,7	164 983	30 200	- 0,8	1,2
France	18,6	18,0	64,3	10,3	1 942 546	29 400	- 1,8	0,6
Grèce	14,7	20,5	49,4	26,5	(p) 214 163	(p) 19 600	- 2,6	- 1,4
Hongrie	14,4	17,5	61,8	7,7	184 126	18 700	7,3	0,0
Irlande	22,0	12,6	61,7	11,3	169 857	36 800	18,3	0,3
Italie	13,9	21,4	55,7	12,7	1 607 814	26 400	3,0	0,2
Lettonie	14,7	19,1	66,3	10,8	34 384	17 200	- 2,2	0,7
Lituanie	14,6	18,4	65,7	10,7	59 166	20 200	1,9	0,2
Luxembourg	16,8	14,1	66,6	6,0	41 017	73 500	32,4	0,7
Malte	14,4	17,9	62,3	5,9	9 907	23 200	6,4	0,8
Pays-Bas	16,9	17,3	73,1	7,4	(p) 606 727	(p) 36 000	(p) 11,4	0,3
Pologne	15,0	14,9	61,7	9,0	710 095	(p) 18 500	1,3	0,1
Portugal	14,6	19,9	62,6	14,1	(e) 222 965	(e) 21 400	(e) 0,4	- 0,2
Rép. tchèque	15,0	17,4	69,0	6,1	241 387	22 900	6,7	0,4
Roumanie	15,5	16,5	61,0	6,8	(p) 291 764	(p) 14 600	(p) 0,1	1,4
Royaume-Uni	17,6	17,5	71,9	6,1	1 937 343	30 000	- 1,9	1,5
Slovaquie	15,3	13,5	61,0	13,2	113 409	20 900	3,6	- 0,1
Slovénie	14,6	17,5	63,9	9,7	46 668	22 600	7,9	0,4
Suède	17,1	19,4	74,9	7,9	330 663	34 100	3,7	0,2
Union européenne	15,6	18,5	64,9	10,2	13 944 015	27 400	2,9	0,6

1. Moyenne annuelle.

2. Standard de pouvoir d'achat, unité de mesure facilitant les comparaisons internationales.

3. Taux de variation entre 2013 et 2014 de la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) global.

Source : Eurostat.

Situation de l'Union européenne dans le monde

	PIB ¹ 2014 en dollars par habitant	Part du PIB mondial 2014 en %	Commerce de biens et services 2013 en % du PIB	Dépenses intérieures de R&D ² 2014	Production industrielle 2014 en base 100 en 2010	Consommation intérieure brute d'énergie 2014 en M de tonnes	Taux de chômage des 15 ans et plus ³ 2013 en %	Taux de chômage des 15 à 24 ans ⁴ 2013	Variation annuelle des prix à la consommation ⁵ 14/13 en %
Afrique du Sud	13 146	0,5	- 2,8	0,7	...	140,0	24,9	51,1	6,1
Arabie saoudite	53 713	1,0	21,1	200,3	5,7	29,5	2,7
Argentine	22 179	(e) 0,7	1,1	0,6	...	80,2	7,1	19,4	10,6
Australie	(e) 44 972	1,9	0,6	2,1	111,8	128,3	5,7	12,2	2,5
Bésil	15 065	3,0	- 2,0	...	97,1	281,7	6,5	15,0	6,3
Canada	44 057	2,3	- 1,7	1,6	111,3	251,1	7,1	13,7	1,9
Chine	11 874	(e) 13,4	2,5	2,1	...	2 894,3	4,0	6,4	2,0
Corée du Sud	34 356	1,8	5,6	4,1	108,2	263,4	3,1	9,3	1,3
États-Unis	54 353	22,5	- 2,9	2,7	112,0	2 140,6	7,4	15,5	1,6
Inde	4 247	2,7	- 4,9	...	108,1	788,1	4,5	10,2	6,4
Indonésie	(e) 10 223	1,1	- 0,7	213,6	6,1	31,3	6,4
Japon	(e) 36 456	6,0	- 2,5	3,4	98,7	452,3	4,0	6,8	2,7
Mexique	(e) 17 831	1,7	- 1,1	0,5	107,7	188,4	4,9	9,3	4,0
Russie	(e) 25 151	(e) 2,4	5,9	1,1	110,8	756,6	5,5	13,8	7,8
Turquie	(e) 19 027	(e) 1,0	- 6,9	0,9	120,5	116,9	8,8	16,9	8,9
UE	36 237	23,9	1,5	1,9	101,6	1 685,8	10,8	23,5	0,6

1. Données 2009 pour l'Inde ; 2011 pour le Brésil ; 2013 pour l'Arabie Saoudite, la Chine, l'Indonésie et la Russie.

2. Dépenses intérieures brutes ; données 2011 pour l'Australie ; 2012 pour l'Afrique du Sud ; 2014 pour le Mexique.

3. Données pour les principales villes et aires métropolitaines en Argentine ; 10 ans et plus au Brésil ; personnes de 16 et plus enregistrées et vivant en aires urbaines en Chine ; données 2010 sans âge minimum pour l'Inde ; 14 ans et plus pour le Mexique.

4. Principales villes et aires métropolitaines pour l'Argentine ; personnes sans emploi et cherchant un emploi pour le Brésil ; données 2010 pour l'Inde, l'Indonésie et la Chine ; 16 à 24 ans pour les États-Unis.

5. Taux de variation annuel ; données 2013 pour l'Argentine.

Sources : Eurostat ; FMI ; OCDE.

1.3 Régions - Départements

À 1^{er} janvier 2015, la population de la France atteint 66,4 millions d'habitants dont 2,1 millions dans les départements d'outre-mer (DOM).

La réforme territoriale, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016, redécoupe le territoire métropolitain en 13 **régions** au lieu de 22 auparavant. Si les écarts de taille des régions se réduisent un peu, la population reste inégalement répartie sur le territoire : trois français sur dix habitent dans l'une des deux nouvelles régions les plus peuplées (Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes, soit environ 13 % du territoire). La population est particulièrement concentrée dans les zones urbaines : près d'un Français sur deux habite dans une commune de 10 000 habitants ou plus. L'Île-de-France reste de loin la plus densément peuplée avec 987 habitants/km², soit près de 10 fois plus que la **densité** moyenne française, DOM compris.

Entre 2008 et 2015, toutes les régions de métropole gagnent des habitants, les plus dynamiques étant la Corse et le Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Ces deux nouvelles régions attirent bien plus de personnes qu'elles n'en voient partir alors que dans le même temps, les naissances compensent tout juste les décès. Le Nord-Est attire peu d'habitants. En effet, l'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine et le Nord-Pas-de-Calais-Picardie progressent le moins en raison d'un solde migratoire négatif à peine compensé par l'excédent des naissances par rapport aux décès. En Île-de-

France, la population s'est accrue au même rythme que la moyenne nationale, cette évolution résultant cependant d'une combinaison de deux extrêmes : le **solde naturel** y est le plus élevé de métropole et le solde migratoire particulièrement négatif.

En 2015, 24,5 % de la population est âgée de 60 ans ou plus. L'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes détient le plus fort taux de seniors. La situation du Limousin influence cette tendance forte puisque près d'un Limousin sur trois a 60 ans ou plus. Le sud-est de la France, Corse et Provence-Alpes-Côte d'Azur, compte également une forte proportion de seniors. Hors DOM, l'Île-de-France et le Nord-Pas-de-Calais-Picardie ont les populations les plus jeunes : un habitant sur trois a moins de 25 ans.

Dans les DOM, la Guyane et Mayotte sont les plus jeunes : la moitié des Guyanais a moins de 25 ans ; plus de la moitié des habitants de Mayotte a moins de 18 ans. La Martinique est, quant à elle, dans la moyenne nationale, avec environ trois habitants sur dix âgés de moins de 25 ans. Entre 2008 et 2015, la Guyane a connu la plus forte augmentation de population des DOM (2,2 % par an en moyenne) grâce à un solde naturel très élevé. À l'inverse, en Martinique, le nombre d'habitants a diminué de 0,7 % par an en moyenne, en raison d'un déficit d'entrées sur le territoire, que le solde naturel positif n'a pas permis de compenser. ■

Définitions

Densité de population : rapport entre l'effectif de la population d'une zone géographique et la superficie de cette zone. Le résultat s'exprime généralement en nombre d'habitants par kilomètre carré.

Solde apparent des entrées et des sorties : différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel. Il diffère du solde migratoire en raison de l'aléa de sondage et des erreurs de mesures liées au recensement de la population. La différence entre le solde apparent et le solde migratoire est appelée « ajustement ».

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Département, région : voir la rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- Bilan démographique 2015 – Le nombre de décès au plus haut depuis l'après-guerre », *Insee Première* n° 1581, janvier 2016.
- « La France et ses territoires », *Insee Références*, édition 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Évolution de la population par région de 2008 à 2015

Région	Estimations de population au 1 ^{er} janvier 2015 (p) en milliers	Variation relative annuelle 2008-2015 en %			Densité moyenne au 1 ^{er} janvier 2015 en hab/km ²
		Totale	Due au solde naturel	Due au solde apparent des entrées et des sorties ¹	
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	5 560,4	0,1	0,3	-0,2	97
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	5 904,8	0,6	0,0	0,6	70
Auvergne-Rhône-Alpes	7 874,6	0,8	0,4	0,4	113
Bourgogne-Franche-Comté	2 821,0	0,1	0,1	0,0	59
Bretagne	3 294,3	0,6	0,2	0,4	121
Centre-Val de Loire	2 582,4	0,3	0,2	0,1	66
Corse	326,9	1,1	0,0	1,1	38
Île-de-France	12 073,9	0,5	0,9	-0,4	1 005
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	5 791,9	1,0	0,2	0,8	80
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	6 006,9	0,2	0,5	-0,3	189
Normandie	3 334,7	0,2	0,3	-0,1	112
Pays de la Loire	3 716,1	0,8	0,4	0,4	116
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 989,4	0,3	0,3	0,0	159
France métropolitaine	64 277,2	0,5	0,4	0,1	118
Guadeloupe	400,1	-0,1	0,6	-0,7	235
Guyane	254,5	2,2	2,4	-0,2	3
Martinique	378,2	-0,7	0,5	-1,2	335
La Réunion	843,5	0,6	1,2	-0,6	337
Mayotte	226,9	607
France y c. Mayotte	66 380,6	105
France hors Mayotte	66 153,7	0,5	0,4	0,1	105

1. Le solde apparent des entrées et des sorties est calculé comme la différence entre la variation de population et le solde naturel.

Sources : IGN ; Insee, estimations de population, code officiel géographique.

Évolution de la population par département de 2008 à 2015

Département	Estimation de population au 1 ^{er} janvier 2015 ¹ en milliers	Variation relative annuelle 2008-2015 en %	Département	Estimation de population au 1 ^{er} janvier 2015 ¹ en milliers	Variation relative annuelle 2008-2015 en %	Département	Estimation de population au 1 ^{er} janvier 2015 ¹ en milliers	Variation relative annuelle 2008-2015 en %
01 Ain	634,2	1,3	35 Ille-et-Vilaine	1 040,0	1,0	70 Haute-Saône	238,2	0,0
02 Aisne	538,7	0,0	36 Indre	225,6	-0,4	71 Saône-et-Loire	555,8	0,0
03 Allier	343,7	0,0	37 Indre-et-Loire	606,2	0,5	72 Sarthe	572,1	0,3
04 Alpes-de-Hte-Pce	162,9	0,4	38 Isère	1 253,6	0,8	73 Savoie	429,3	0,7
05 Hautes-Alpes	140,7	0,7	39 Jura	259,5	-0,1	74 Haute-Savoie	791,1	1,4
06 Alpes-Maritimes	1 081,8	0,0	40 Landes	405,2	1,2	75 Paris	2 218,5	0,0
07 Ardèche	323,5	0,5	41 Loir-et-Cher	332,8	0,3	76 Seine-Maritime	1 255,6	0,1
08 Ardennes	279,0	-0,3	42 Loire	761,4	0,4	77 Seine-et-Marne	1 391,4	0,9
09 Ariège	153,0	0,3	43 Haute-Loire	227,5	0,4	78 Yvelines	1 424,4	0,2
10 Aube	308,1	0,3	44 Loire-Atlantique	1 358,6	1,1	79 Deux-Sèvres	372,6	0,3
11 Aude	370,1	0,8	45 Loiret	670,9	0,4	80 Somme	571,6	0,1
12 Aveyron	278,1	0,1	46 Lot	173,0	0,0	81 Tarn	386,0	0,5
13 Bouches-du-Rhône	2 007,7	0,3	47 Lot-et-Garonne	334,1	0,3	82 Tarn-et-Garonne	255,7	1,2
14 Calvados	693,3	0,3	48 Lozère	76,2	-0,1	83 Var	1 041,7	0,6
15 Cantal	146,3	-0,2	49 Maine-et-Loire	809,5	0,6	84 Vaucluse	554,6	0,4
16 Charente	354,6	0,1	50 Manche	500,0	0,1	85 Vendée	668,0	1,1
17 Charente-Maritime	639,6	0,6	51 Marne	573,0	0,2	86 Vienne	433,7	0,3
18 Cher	311,8	-0,1	52 Haute-Marne	179,6	-0,5	87 Haute-Vienne	375,4	0,1
19 Corrèze	238,7	-0,2	53 Mayenne	307,8	0,2	88 Vosges	371,8	-0,3
2A Corse-du-Sud	152,7	1,2	54 Meurthe-et-Moselle	729,7	0,0	89 Yonne	340,9	-0,1
2B Haute-Corse	174,2	1,0	55 Meuse	190,6	-0,3	90 Territoire de Belfort	145,1	0,3
21 Côte-d'Or	533,0	0,3	56 Morbihan	747,5	0,7	91 Essonne	1 279,9	0,9
22 Côtes-d'Armor	599,4	0,4	57 Moselle	1 047,0	0,1	92 Hauts-de-Seine	1 603,4	0,5
23 Creuse	119,4	-0,5	58 Nièvre	212,1	-0,6	93 Seine-Saint-Denis	1 574,0	0,6
24 Dordogne	418,2	0,3	59 Nord	2 607,2	0,2	94 Val-de-Marne	1 372,0	0,7
25 Doubs	536,5	0,4	60 Oise	822,9	0,4	95 Val-d'Oise	1 210,3	0,5
26 Drôme	501,2	0,7	61 Orne	286,3	-0,3	France métropolitaine	64 277,2	0,5
27 Eure	599,5	0,5	62 Pas-de-Calais	1 466,5	0,1	971 Guadeloupe	400,1	-0,1
28 Eure-et-Loir	435,2	0,4	63 Puy-de-Dôme	646,5	0,4	972 Martinique	378,2	-0,7
29 Finistère	907,4	0,3	64 Pyrénées-Atlantiques	670,4	0,5	973 Guyane	254,5	2,2
30 Gard	748,5	1,1	65 Hautes-Pyrénées	228,3	0,0	974 La Réunion	843,5	0,6
31 Haute-Garonne	1 335,4	1,3	66 Pyrénées-Orientales	472,0	1,0	975 Mayotte	226,9	...
32 Gers	191,6	0,5	67 Bas-Rhin	1 118,0	0,3	France y c. Mayotte	66 380,6	...
33 Gironde	1 543,0	1,2	68 Haut-Rhin	763,7	0,3	France hors Mayotte	66 153,7	0,5
34 Hérault	1 124,0	1,4	69 Rhône	1 816,4	1,0			

1. Résultats provisoires arrêtés fin 2015.
Source : Insee, estimations de population.

1.4 Villes de France

Au 1^{er} janvier 2015, la France métropolitaine compte 36 529 **communes**. Plus de la moitié de ces communes (54 %) comptent moins de 500 habitants au 1^{er} janvier 2013. Ces 19 800 petites communes accueillent 4,5 millions d'habitants, soit 7 % de la population résidant en France métropolitaine : c'est à peu près autant que le total des cinq plus grandes communes réunies : Paris, Marseille, Lyon, Toulouse et Nice. En 1968, les communes de moins de 500 habitants représentaient 11 % de la population de France métropolitaine.

Au cours des trois dernières décennies, la croissance urbaine en France métropolitaine, mesurée par l'augmentation de la population des **unités urbaines**, a été de 23 %, soit 9 millions d'habitants supplémentaires. Ce phénomène a conjugué une extension de la superficie des villes à une **densification** de peuplement. Plus précisément, au cours des trente dernières années, près de 80 % de la hausse de population urbaine relève d'une agglomération de 400 000 habitants ou plus. L'attractivité des grandes villes conforte un système urbain dominé en premier lieu par Paris, et en second lieu par un ensemble de 14 unités urbaines de 400 000 habitants ou plus, situées sur le littoral, le long des fleuves et près des frontières. L'unité urbaine de Paris rassemble aujourd'hui comme en 1982 plus du quart de la population urbaine.

La répartition d'ensemble des villes qui « gagnent » ou qui « perdent » des habitants se superpose assez bien à la géographie de la France en croissance (arc atlantique, Sud-méditerranée, vallée du Rhône, Île-de-France) et à celle de la France qui connaît des difficultés héritées de la régression des industries anciennes (Nord, Est, Centre). Au-delà, l'explication est à rechercher dans la dynamique de l'emploi offert dans les villes : c'est le premier facteur explicatif de la croissance de leur population. Un autre facteur favorable pour une ville est d'être située dans la couronne d'un grand pôle d'**aire urbaine** et de bénéficier de son effet d'entraînement. Enfin, les trois quarts des capitales régionales ont connu une forte croissance démographique, par cet effet de métropolisation. La forte prééminence de l'agglomération parisienne s'érode légèrement du fait d'une croissance de sa population légèrement inférieure.

Les villes situées dans la couronne des grands pôles d'emploi enregistrent une croissance démographique en général plus forte que leur ville-centre, illustrant le mouvement de périurbanisation. Sur les trente dernières années, ce phénomène souffre peu d'exceptions et résulte, en première approche, de l'attractivité résidentielle des communes des couronnes des pôles d'emploi. Les aires urbaines dessinent l'aire d'influence des villes, pôles d'emploi sur leur arrière-pays, à la faveur des migrations domicile-travail. ■

Définitions

Agglomération (ou unité urbaine) : ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et qui compte au moins 2 000 habitants. L'unité urbaine est souvent associée à la notion de ville.

Aire urbaine : ensemble de communes constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 1 500 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. On distingue les « grandes aires urbaines » autour de pôles comptant plus de 10 000 emplois et les « moyennes et petites aires » concentrant de 1 500 à 10 000 emplois.

Commune : plus petite subdivision administrative française mais c'est aussi la plus ancienne, puisqu'elle a succédé aux villes et paroisses du Moyen Âge. Elle a été instituée en 1789 avant de connaître un début d'autonomie avec la loi du 5 avril 1884, véritable charte communale.

Densité de population, population légale, population municipale, ville-centre : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Plus d'une commune métropolitaine sur deux compte moins de 500 habitants », *Insee Focus* n° 52, décembre 2015.
- « La France et ses territoires », *Insee Références*, édition 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Taille des communes les plus peuplées

Rang	Commune	Population municipale 2013	Rang	Commune	Population municipale 2013	Rang	Commune	Population municipale 2013
1	Paris	2 229 621	26	Limoges	135 098	51	Courbevoie	85 523
2	Marseille	855 393	27	Tours	134 803	52	Versailles	85 272
3	Lyon	500 715	28	Amiens	132 699	53	Colombes	84 577
4	Toulouse	458 298	29	Perpignan	120 959	54	Fort-de-France	84 174
5	Nice	342 295	30	Metz	118 634	55	Aulnay-sous-Bois	82 634
6	Nantes	292 718	31	Besançon	116 952	56	Saint-Pierre (La Réunion)	81 415
7	Strasbourg	275 718	32	Boulogne-Billancourt	116 794	57	Rueil-Malmaison	79 762
8	Montpellier	272 084	33	Orléans	114 375	58	Pau	77 575
9	Bordeaux	243 626	34	Mulhouse	112 063	59	Aubervilliers	77 452
10	Lille	231 491	35	Rouen	110 755	60	Le Tampon	76 090
11	Rennes	211 373	36	Saint-Denis	109 343	61	Champigny-sur-Marne	75 961
12	Reims	182 592	37	Caen	107 229	62	Antibes	75 456
13	Le Havre	172 074	38	Argenteuil	106 817	63	Béziers	74 811
14	Saint-Étienne	172 023	39	Saint-Paul (La Réunion)	104 332	64	La Rochelle	74 344
15	Toulon	163 760	40	Montreuil	104 139	65	Saint-Maur-des-Fossés	74 133
16	Grenoble	160 215	41	Nancy	104 072	66	Cannes	73 325
17	Dijon	153 003	42	Roubaix	95 866	67	Calais	72 520
18	Nîmes	150 564	43	Tourcoing	93 974	68	Saint-Nazaire	68 513
19	Angers	150 125	44	Nanterre	92 227	69	Mérignac	68 386
20	Villeurbanne	147 192	45	Avignon	90 305	70	Drancy	68 241
21	Le Mans	144 244	46	Vitry-sur-Seine	90 075	71	Colmar	67 956
22	Saint-Denis (La Réunion)	142 442	47	Créteil	89 989	72	Ajaccio	67 507
23	Aix-en-Provence	141 545	48	Dunkerque	89 882	73	Bourges	67 189
24	Clermont-Ferrand	141 463	49	Poitiers	87 427	74	Issy-les-Moulineaux	65 662
25	Brest	139 386	50	Asnières-sur-Seine	86 020	75	Levallois-Perret	65 264

Source : Insee, RP 2013.

Principales aires urbaines de France

Rang	Aire urbaine	Population municipale 2013	Variation relative annuelle 2008-2013 en %	Nombre de communes ¹	Rang	Aire urbaine	Population municipale 2013	Variation relative annuelle 2008-2013 en %	Nombre de communes ¹
1	Paris	12 405 426	0,5	1 794	26	Béthune	369 795	0,2	122
2	Lyon	2 237 676	1,1	511	27	Valenciennes ²	367 992	0,1	90
3	Marseille - Aix-en-Provence	1 734 277	0,2	90	28	Le Mans	346 686	0,5	124
4	Toulouse	1 291 517	1,4	453	29	Reims	319 059	0,3	238
5	Bordeaux	1 178 335	1,3	255	30	Brest	315 982	0,3	52
6	Lille ²	1 175 828	0,4	125	31	Pointe-à-Pitre - Les Abymes	315 684	0,2	16
7	Nice	1 004 826	0,0	129	32	Perpignan	313 861	1,2	66
8	Nantes	908 815	1,2	114	33	Genève (SUI) - Annemasse ²	300 200	2,7	114
9	Strasbourg ²	773 447	0,4	267	34	Amiens	294 595	0,2	257
10	Rennes	700 675	1,4	190	35	Bayonne ²	291 443	1,1	60
11	Grenoble	684 398	0,6	197	36	Le Havre	290 037	-0,3	81
12	Rouen	660 256	0,3	293	37	Mulhouse	286 730	0,4	65
13	Toulon	611 978	0,2	40	38	Limoges	283 050	0,2	96
14	Montpellier	579 401	1,5	116	39	Nîmes	264 647	1,4	50
15	Douai - Lens	539 322	-0,2	103	40	Dunkerque	257 269	-0,2	57
16	Avignon	518 981	0,4	97	41	Poitiers	257 233	0,6	103
17	Saint-Étienne	515 240	0,3	117	42	Besançon	248 899	0,5	262
18	Tours	487 023	0,6	144	43	Pau	241 495	0,1	167
19	Clermont-Ferrand	472 943	0,6	185	44	Annecy	225 173	1,4	69
20	Nancy	432 788	-0,1	285	45	Chambéry	220 118	1,0	87
21	Orléans	425 495	0,5	138	46	Lorient	216 977	0,4	29
22	Angers	407 295	0,7	133	47	Saint-Nazaire	215 408	0,7	29
23	Caen	405 409	0,4	268	48	La Rochelle	209 453	0,9	63
24	Metz	389 898	0,0	218	49	Saint-Denis (La Réunion)	197 256	0,0	3
25	Dijon	380 236	0,4	295	50	Troyes	192 445	0,4	149

1. Au 1^{er} janvier 2015.

2. Partie française.

Source : Insee, RP 2013.

2.1 Environnement

En 2013, la **dépense de protection de l'environnement** s'établit à 47,2 milliards d'euros. La gestion des déchets (35 %) et l'assainissement des eaux usées (27 %) constituent les principaux postes de ce total. Elle a augmenté depuis 2000 à un rythme plus soutenu que le produit intérieur brut (PIB) : + 4 % en moyenne annuelle en euros courants contre + 2,8 %. Cette forte hausse a été principalement impulsée par les pouvoirs publics. Les mesures incitatives se sont développées (dispositif bonus/malus, crédit d'impôt développement durable), tout comme les réglementations contraignantes (mise aux normes d'équipements industriels) ; la qualité des services collectifs s'est par ailleurs améliorée (collecte sélective des déchets). En ajoutant à cette dépense, les thématiques relatives à la gestion des ressources, l'alimentation en eau potable et le secteur de la récupération, plus de 67 milliards d'euros sont dépensés en France dans le domaine de l'environnement.

Les **sols artificialisés**, 9,3 % du territoire métropolitain, continuent de s'étendre mais leur progression se stabilise depuis 2008 autour de 55 000 hectares par an. Les espaces naturels s'accroissent beaucoup plus modérément (10 000 ha par an) sous l'effet de deux flux qui se compensent en grande partie. D'un côté, ils reculent face à la poussée de l'urbanisation ; de l'autre, ils gagnent des terres abandonnées par l'agriculture. Les aires protégées françaises ont progressé en nombre et en surface sur la période 1998-2015, elles couvrent 1,4 % du territoire.

Définitions

Sol artificialisé : surface retirée de son état naturel (friche, prairie naturelle, zone humide etc.), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (exemple : parking) ou non (exemple : jardin de maison pavillonnaire). Les surfaces artificialisées incluent donc également les espaces artificialisés non bâtis (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs etc.) et peuvent se situer hors des aires urbaines, à la périphérie de villes de moindre importance voire de villages, à proximité des dessertes du réseau d'infrastructures ou encore en pleine campagne (phénomène d'urbanisme diffus).

Balance commerciale, dépense de protection de l'environnement, éco-activités, emploi en équivalent-temps plein (EQTP), valeur ajoutée : voir rubrique « définitions » en annexes.

Les **éco-activités** dégagent une **valeur ajoutée** de 31,5 milliards d'euros, soit une hausse de 1,8 % en un an, portée par les énergies renouvelables et notamment l'hydraulique (eaux usées, gestion des ressources en eau). Elles mobilisent 442 400 **emplois en équivalent-temps plein**, soit une baisse de 0,3 % en un an, en lien avec la baisse de l'activité dans le raccordement de nouvelles installations photovoltaïques. La **balance commerciale** est excédentaire de l'ordre de 2,8 milliards d'euros, stable par rapport à 2012, en grande partie grâce au domaine de la récupération.

Plus de 95 500 élèves et étudiants sont inscrits en 2013 en dernière année de l'une des 1 152 formations environnementales, allant du CAP au diplôme d'ingénieur. L'environnement représente 8 % des effectifs inscrits dans l'ensemble des formations, contre 5 % en 2008.

Devançant la pollution de l'air, le changement climatique redevient en 2014 la première préoccupation des Français en matière d'environnement. Cette thématique, comme la prévention des risques naturels, a progressé de 10 points entre 2013 et 2015 dans les attentes des Français vis-à-vis de l'État en matière d'environnement. Les questions relatives à la pollution de l'eau et à l'augmentation des déchets ménagers ont inversement connu un déclin marqué. Relativement stables, les autres thématiques (biodiversité, bruit) semblent susciter une moindre inquiétude chez les Français. ■

Pour en savoir plus

- « Les chiffres clés de l'environnement – Édition 2015 », *Repères*, SOeS, octobre 2015.
- « Les éco-activités et l'emploi environnemental en 2013 : premiers résultats », *Chiffres & Statistiques* n° 632, SOeS, avril 2015.
- « Utilisation du territoire – L'artificialisation des terres de 2006 à 2014 : pour deux tiers sur des espaces agricoles », *Agreste Primeur* n° 326, juillet 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Occupation physique du territoire

en milliers d'hectares

	2006	2010	2014
Sols bâtis	756	833	923
Sols revêtus ou stabilisés	2 160	2 324	2 456
Autres sols artificialisés	1 653	1 736	1 725
Sols agricoles	28 591	28 259	28 030
Sols boisés	17 042	16 994	17 033
Landes	2 787	2 856	2 815
Sols nus naturels	942	967	967
Zones humides et sous les eaux	864	901	915
Zones interdites	125	50	55
Surface totale	54 919	54 919	54 919
dont surfaces artificialisées en %	8,3	8,9	9,3

Champ : France métropolitaine.

Source : SSP, enquêtes Teruti et Teruti-Lucas.

Dépenses liées à l'environnement

en millions d'euros courants

	2000 (r)	2006 (r)	2013 (p)
Protection de l'environnement (1)	28 192	38 096	47 182
Air	1 708	2 373	3 316
Eaux usées	9 635	11 887	12 593
Déchets	9 315	13 392	16 713
Sol, eaux souterraines et de surface	717	1 515	1 587
Bruit	1 492	1 867	2 238
Biodiversité et paysages	1 160	1 488	2 095
Déchets radioactifs	570	733	642
Recherche et développement	1 976	2 333	4 130
Administration générale	1 617	2 509	3 868
Dépense de gestion des ressources (2)	13 195	16 511	20 046
Adduction en eau potable	9 790	11 782	13 086
Récupération	3 406	4 729	6 960
Dépense liée à l'environnement (1)+(2)	41 387	54 607	67 228
Espaces verts urbains	2 131	2 991	3 823
Énergies renouvelables	...	11 628	26 860

Source : SOeS.

Espaces protégés et gérés en 2015

Types d'espace	France métropolitaine		DOM		France	
	Nombre	Surface totale en km ²	Nombre	Surface totale en km ²	Nombre	Surface totale en km ²
Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	794	1 567	35	306	829	1 873
Zones relevant de la Convention de Ramsar	32	7 701	5	2 753	37	10 453
Réserves de biosphère (zone centrale, zone tampon et aires de coopération)	11	38 484	1	2 470	12	40 955
Sites Natura 2000	...	111 075
dont : ZPS au titre de la directive « Oiseaux » ¹	392	78 889
propositions de SIC et de ZSC au titre de la directive « Habitats » ^{2,3}	1 362	75 054
Parcs nationaux	7	14 388	3	38 232	10	52 620
dont cœurs de parc	7	4 097	3	21 508	10	25 605
Réserves naturelles nationales et de Corse	156	2 586	13	3 040	169	5 626
Réserves nationales de chasse et de faune sauvage	9	360	0	0	9	360
Réserves biologiques domaniales ou forestières	233	419	10	1 274	243	1 693
Parcs naturels régionaux (PNR)	49	80 935	2	6 968	51	87 903
Parc naturel marin	3	6 995	1	68 313	4	75 309

1. ZPS : Zones de protection spéciale.

2. SIC : Sites d'intérêt communautaire.

3. ZSC : Zone spéciale de conservation.

Source : SOeS.

Occupation physique des sols de l'Union européenne en 2012

en % de la superficie totale

	Forêts ¹	Sols cultivés	Prairies	Eaux et zones humides	Zones artificielles ²	Landes ³	Sols nus ³	Forêts ¹	Sols cultivés	Prairies	Eaux et zones humides	Zones artificielles ²	Landes ³	Sols nus ³
Allemagne	33	33	23	2	8	1	1	56	14	21	6	2	1	1
Autriche	48	18	23	2	6	1	3	39	27	27	4	3	0	1
Belgique	25	28	32	1	13	0	0	31	18	37	1	12	0	1
Bulgarie	43	32	17	1	2	4	1	5	27	11	1	33	15	8
Chypre	30	19	15	1	7	21	7	13	23	38	11	12	2	1
Danemark	18	49	21	2	7	1	1	36	34	22	2	4	1	1
Espagne	37	28	14	1	4	12	5	44	18	15	2	6	12	3
Estonie	61	11	16	7	2	2	1	39	34	20	2	4	1	1
Finlande	72	5	4	16	2	1	1	31	36	25	3	2	2	1
France	32	31	27	2	6	2	1	20	22	40	5	7	6	1
Grèce	37	23	11	2	4	19	3	46	28	19	1	3	2	1
Hongrie	24	47	19	3	4	2	1	60	12	21	1	4	1	1
Irlande	13	5	67	7	4	2	2	76	4	5	12	2	1	1
Italie	35	32	15	3	8	5	2	UE à 27	41	25	20	5	5	4

1. Y c. autres zones boisées.

2. Les zones artificielles comprennent les constructions couvertes, les zones construites non-bâties et les équipements linéaires (routes et voies ferrées).

3. Les landes sont des zones dominées par des arbustes et des plantes ligneuses, les sols nus des zones sans végétation ou recouvertes de lichens.

Source : Eurostat.

2.2 Utilisation des ressources

La sobriété de l'utilisation des ressources est un des quatre enjeux de la **stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD)** qui a été adoptée en Conseil des ministres le 4 février 2015. Pour y répondre, elle invite à s'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone en mettant en place une politique industrielle plus économe en ressource, en limitant la production de déchets et en les recyclant, en s'appuyant davantage sur les énergies renouvelables et en préservant quantitativement et qualitativement la qualité de ses masses d'eau continentale.

De 1990 à 2008, l'**intensité matières** qui traduit le besoin apparent en matières pour générer chaque euro de valeur ajoutée a baissé de 23 %. La consommation annuelle de matières par habitant est cependant restée stable sur cette période. Depuis 2009, la contraction de l'activité économique accentue la diminution de l'intensité matières, en lien avec la baisse de la consommation intérieure de matériaux non métalliques (industriels ou utilisés principalement dans la construction). En 2012, la **consommation intérieure de matières** par habitant ne s'élève plus qu'à 12 tonnes contre 14 tonnes en moyenne sur 1990-2008.

Près de 345 millions de tonnes de déchets sont produits en France, dont 70 % issus du secteur de la construction et 10 % des ménages. Les **déchets municipaux** collectés en 2013 (hors déblais et gravats) représentent 34 millions de tonnes, dont la moitié par le biais de la collecte sélective. La mise en décharge des déchets municipaux baisse tendanciellement.

Dans le même temps, la part des déchets recyclés est passée de 12,5 % en 2000 à 21,5 % en 2013. Le taux de recyclage matière et organique des déchets municipaux atteint 38,6 %. Ce taux dépasse 67 % pour les emballages en 2013.

En réponse à la **directive-cadre sur l'eau (DCE)**, la France s'est fixé comme objectif un « bon état » pour 2/3 de ses masses d'eau continentales en 2015. En 2013, cet objectif est atteint pour les eaux souterraines, avec 67 % de masses d'eau en bon état chimique et 91 % en bon état quantitatif. Pour les eaux de surface, avec 43 % de masses d'eau en bon état écologique et 48 % en bon état chimique, ce n'est pas encore le cas. Les prélèvements d'eau baissent pour l'industrie depuis la fin des années 1990 et pour la production d'eau potable depuis le milieu des années 2000. Un Français consomme en moyenne 145 litres d'eau par jour en 2012, contre 165 en 2004. Cette moyenne masque toutefois de fortes disparités régionales, liées au climat, à la pression touristique, à la présence de piscines et de jardins.

La part des énergies renouvelables (EnR) dans la consommation finale brute d'énergie en France est passée de 9,8 % en 2005 à 14,2 % en 2014. La **biomasse** solide et l'hydro-électricité assurent 65 % des 21,9 millions de tonnes équivalent pétrole d'EnR consommées en 2014. Les progrès observés depuis 2005 tiennent au développement des biocarburants (13,5 % de la consommation finale d'EnR en 2014), des pompes à chaleur (8,2 %) et de l'éolien (6,8 %). ■

Définitions

Biomasse : ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie. Elles peuvent être utilisées soit directement (bois énergie) soit après une méthanisation de la matière organique (biogaz) ou de nouvelles transformations chimiques (biocarburant). Elles peuvent aussi être utilisées pour le compostage.

Consommation intérieure de matières : correspond à l'ensemble des matières physiquement consommées par la population présente sur le territoire.

Déchets municipaux, directive-cadre sur l'eau (DCE), énergies renouvelables, intensité matières, prélèvements d'eau par usage, recyclage, ressources matérielles, stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les chiffres clés des énergies renouvelables – Édition 2015 », *Repères*, SOeS, décembre 2015.
- « Sols et environnement – Chiffres clés – Édition 2015 », *Repères*, SoeS, novembre 2015.
- « Les chiffres clés de l'environnement – Édition 2015 », *Repères*, SOeS, octobre 2015.
- Indicateurs de suivi de la SNTEDD 2015-2020.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Consommation intérieure de matières et intensité matières

en millions de tonnes

	1990	1995	2000	2005	2010	2011	2012
Biomasse	204,1	216,8	249,2	228,0	226,6	229,5	239,3
Minerais métalliques et produits principalement métalliques	29,6	22,8	23,3	18,7	15,0	17,0	14,5
Minéraux non métalliques	446,3	416,8	459,5	451,7	394,6	415,1	388,8
Combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel)	145,9	139,1	149,1	153,5	140,7	138,3	135,2
Autres	5,2	3,5	3,1	5,1	6,1	6,5	5,8
Consommation intérieure apparente de matières (DMC)	831,1	798,9	884,1	857,0	783,0	806,4	783,6
Intensité matières (en volume, kg/€) ¹	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
DMC/habitant (en t/hab)	14,3	13,5	14,6	13,7	12,1	12,4	12,0

1. Rapport de la DMC au PIB en volume, base 2010.
Sources : Agreste ; DGDDI ; Sessi ; SOeS ; SSP ; Unicem.

Consommation finale brute d'énergie renouvelable par filière

en milliers de tep

	2005	2014
Hydraulique	5 686	5 343
Éolien normalisé	96	1 492
Solaire photovoltaïque	2	549
Énergie marine	41	41
Géothermie électrique et thermique	116	136
Solaire thermique	49	159
Pompe à chaleur	201	1 787
Biomasse et déchets	8 506	9 147
Biogaz	89	262
Biocarburant	591	2 955
Consommation finale brute d'EnR¹	15 376	21 870

1. Énergie renouvelable.
Source : SOeS.

Production de déchets en France en 2012

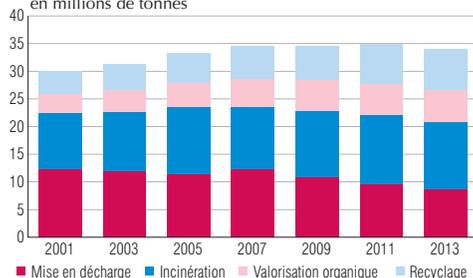
en millions de tonnes

	Déchets minéraux non dangereux	Déchets non minéraux non dangereux	Déchets dangereux	Total
Agriculture et pêche	///	0,9	0,3	1,3
Industrie	4,0	19,2	2,8	26,0
Construction	231,2	13,1	2,4	246,7
Tertiaire	1,2	19,3	1,6	22,1
Traitement des déchets, assainissement, dépollution	1,1	13,5	4,0	18,6
Ménages	2,8	27,0	0,2	30,0
Total	240,3	93,1	11,3	344,7

Source : SOeS.

Devenir des déchets ménagers et assimilés par mode de traitement

en millions de tonnes



Champ : hors déblais et gravats.
Sources : Ademe ; SOeS.

Évolution des prélèvements d'eau par usage

en millions de m³

	2000	2005	2012
Eau potable	5 872	5 915	5 481
Industrie	3 633	3 202	2 773
Irrigation	4 872	4 695	2 913
Énergie ¹	18 339	20 059	18 841

1. Prélèvements en eau douce, hors hydroélectricité.
Champ : France métropolitaine.
Sources : Agences de l'Eau ; SOeS.

Déchets municipaux générés et part des énergies renouvelables dans l'UE

	Déchets municipaux générés en kg par habitant		Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie en %	
	2005 (r)	2013	2005 (r)	2013
Allemagne	565	617	6,7	12,4
Autriche	575	578	23,9	32,6
Belgique	483	439	2,3	7,9
Bulgarie	588	432	9,4	19,0
Chypre	688	624	3,1	8,1
Croatie	336	404	12,8	18,0
Danemark	662	747	15,6	27,2
Espagne	588	449	8,4	15,4
Estonie	433	293	17,5	25,6
Finlande	478	493	28,8	36,8
France	530	530	9,6	14,2
Grèce	437	510	7,0	15,0
Hongrie	461	378	4,5	9,8
Irlande	731	586	2,9	7,8
Italie	546	491	5,8	16,7
Lettonie	320	312	32,3	37,1
Lituanie	387	433	17,0	23,0
Luxembourg	672	653	1,4	3,6
Malte	623	570	0,2	3,8
Pays-Bas	599	526	2,3	4,5
Pologne	319	297	6,9	11,3
Portugal	452	440	19,5	25,7
Rép. tchèque	289	307	6,0	12,4
Roumanie	383	272	17,6	23,9
Royaume-Uni	581	482	1,4	5,1
Slovaquie	273	304	5,9	9,8
Slovénie	494	414	16,0	21,5
Suède	477	453	40,5	52,1
UE¹	516	481	8,7	15,0

1. UE à 27 en 2005 pour les déchets municipaux.
Source : Eurostat.

2.3 Changement climatique et effet de serre

À l'échelle de la planète (océan et continent), l'année 2014 a battu, dans un contexte de tendance continue au réchauffement, le record de l'année la plus chaude depuis 1850. La température moyenne de l'air à la surface du globe a dépassé de 0,57 °C la moyenne calculée pour la période de référence 1961-1990. La plupart des zones continentales ont connu des températures supérieures à la moyenne et plusieurs régions ont battu des records : l'Europe, l'Afrique du Nord, le Moyen Orient, l'est de la Russie, l'Alaska et la côte ouest de l'Amérique du Nord, mais aussi une partie de l'Amérique du Sud et de l'Australie. Le bilan des précipitations à l'échelle globale est en revanche proche des normales mais avec une situation très différente dans des régions parfois très proches. Ainsi, le centre et le sud-est de l'Europe ont battu des records de cumul de précipitations tandis que certaines zones comme le sud-ouest des États-Unis, le nord-est de la Chine ou l'est du Brésil connaissent une sécheresse record. En France, la température moyenne annuelle en 2014 a dépassé de 1,9 °C la « normale » (référence 1961-1990), positionnant l'année au premier rang des années les plus chaudes depuis 1900.

Sur la période 1990-2013, en France, les émissions des **gaz à effet de serre (GES)** hors **UTCF** ont baissé d'environ 11 % avec de fortes disparités selon les secteurs. Celles des transports et du résidentiel/tertiaire ont augmenté respectivement de 12 % et 11 %. Ces fortes croissances ont néanmoins été compensées par la réduction des émissions de l'industrie (- 40 %), des branches de l'énergie (- 27 %)

et de l'agriculture (- 6 %). Depuis 2007, la tendance des émissions des GES de l'ensemble des secteurs est à la baisse. L'objectif pour l'horizon 2030 est une réduction des émissions de 40 % par rapport à leur niveau de 1990, et pour l'horizon 2050 une division par quatre (loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015).

Les émissions des GES pris en compte dans le **Protocole de Kyoto** diminuent entre 1990 et 2013, à l'exception des HFC (hydrofluorocarbone) dont les rejets sont en très forte progression (+ 348 %). Ces produits sont de plus en plus utilisés comme fluide frigorigène et dans les aérosols, en remplacement des CFC (chlorofluorocarbone) interdits d'utilisation et de production par le Protocole de Montréal depuis 1993.

En 2012, l'**empreinte carbone** de la demande finale des Français s'élève à 666 millions de tonnes équivalent CO₂, niveau quasi identique à celui de 1990. Toutefois, ramenée à l'habitant, l'empreinte a diminué de 10 % à 10,5 tonnes **équivalent CO₂**. Le maintien du niveau de l'empreinte carbone résulte de la stabilisation des émissions directes des ménages (chauffage, véhicules personnels), et de la réduction des émissions des entreprises en France, en lien avec la production destinée à la demande intérieure, et de la forte progression des émissions en quelque sorte cachées, associées aux importations. Ces dernières ont augmenté de 54 % entre 1990 et 2012, représentant désormais la moitié de l'empreinte carbone. ■

Définitions

Équivalent CO₂ : méthode de mesure des émissions de gaz à effet de serre qui prend en compte le pouvoir de réchauffement de chaque gaz relativement à celui du CO₂.

Gaz à effet de serre (GES) : les principaux gaz responsables de l'effet de serre, dont les émissions sont encadrées par le protocole de Kyoto, sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O) et les gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆). Les émissions de ces six gaz sont pondérées par leurs potentiels de réchauffement global (PRG) et exprimées en équivalent CO₂ pour donner un total d'émissions en équivalents CO₂.

UTCF : utilisation des terres, leur changement et la forêt.

Empreinte carbone, pouvoir de réchauffement global d'un gaz (PRG), protocole de Kyoto : voir rubrique « définitions » en annexes.

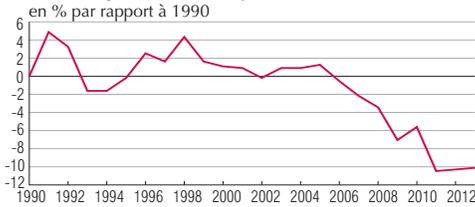
Pour en savoir plus

- « Chiffres clés du climat – France et Monde », *Repères*, SOeS, édition 2016, octobre 2015.
- « Chiffres clés de l'environnement », *Repères*, SOeS, édition 2015, octobre 2015.
- « Rapport climat 2014 », Météo France.
- 21^{ème} Conférence des parties (COP21) : <http://www.cop21.gouv.fr>.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

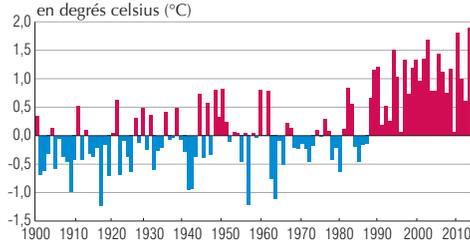
Changement climatique et effet de serre 2.3

Évolution des émissions de gaz à effet de serre au titre du protocole de Kyoto de 1990 à 2013



Note : évolution du pouvoir de réchauffement global (PRG).
Champ : France y c. Saint-Martin et Saint-Barthélemy.
Source : Citepa.

Écart à la moyenne des températures de la période 1961-1990



Note : le dernier point affiché correspond à l'année 2014.
Champ : France métropolitaine.
Source : Météo-France.

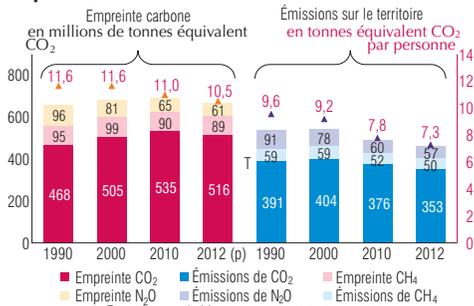
Émissions de gaz à effet de serre par secteur d'activité

en millions de tonnes équivalent CO₂

	1990	2000	2005	2014 (e)
Transports ¹	121	141	144	135
Industrie manufacturière	148	128	116	85
Agriculture et sylviculture	98	99	94	90
Résidentiel, tertiaire, institutionnel et commercial	89	96	107	83
Industrie de l'énergie ²	78	71	73	43
Traitement des déchets ³	17	22	22	20
Total hors UTFC	551	556	557	455

Note : l'année 1990 est la valeur de référence dans le cadre du protocole de Kyoto.
1. Trafic domestique uniquement.
2. Y c. l'incinération des déchets avec récupération d'énergie.
3. Hors incinération des déchets avec récupération d'énergie.
Source : Citepa.

Empreinte carbone de la demande finale intérieure



Note : l'empreinte carbone de la demande finale intérieure représente les émissions de gaz à effet de serre induites, en France et à l'étranger, par la consommation de la population résidant en France.
Sources : AIE ; Citepa ; Douanes ; Eurostat ; Insee ; SOEs.

Émissions de CO₂ dues à l'énergie dans le monde

	en millions de t CO ₂		en t CO ₂ par habitant	
	2013	13/90 en %	2013	13/90 en %
Amérique du Nord	6 108	11,4	13,0	-13,5
dont : Canada	536	28,0	15,3	0,8
États-Unis	5 120	6,6	16,2	-15,7
Amérique latine	1 210	107,6	2,5	50,7
dont Brésil	452	145,5	2,3	84,1
Europe et ex-URSS	6 126	-21,9	6,8	-26,9
dont : Russie	1 543	-28,7	10,8	-26,2
UE	3 340	-17,0	6,6	-22,0
dont France	316	-8,7	4,8	-19,3
Afrique	1 075	103,2	1,0	15,7
Moyen-Orient	1 716	202,2	7,6	76,0
Extrême-Orient	13 999	197,2	3,6	124,3
dont : Chine	8 585	287,3	6,3	224,5
Corée du Sud	572	147,0	11,4	110,8
Inde	1 869	249,9	1,5	143,2
Japon	1 235	17,7	9,7	14,3
Océanie	419	49,1	15,1	10,4
Soutes internationales maritimes et aériennes	1 103	75,0	///	///
Émissions mondiales de CO₂ dues à l'énergie	31 755	54,0	4,5	14,4

Champ : émissions issues de la combustion d'énergie fossile pour un usage final (transport, chauffage, etc.) ou pour, par exemple, produire de l'électricité ou raffiner du pétrole.

Source : Agence internationale de l'énergie.

Émissions de gaz à effet de serre dans l'UE

en millions de tonnes d'équivalent CO₂

	1990 (r)	2000 (r)	2013			
			Total	dont énergie	dont agriculture	dont process. Industriels
Allemagne	1 260	1 064	976	813	64	61
Autriche	80	82	82	55	7	16
Belgique	150	154	123	88	10	20
Bulgarie	110	60	56	41	6	4
Chypre	6	9	9	6	1	1
Croatie	35	27	25	18	2	3
Danemark	71	72	57	41	10	2
Espagne	296	400	335	240	39	27
Estonie	40	17	22	19	1	1
Finlande	72	71	65	48	6	6
France	558	569	506	351	79	40
Grèce	107	130	108	79	9	12
Hongrie	95	74	58	41	6	6
Irlande	58	71	61	36	19	3
Italie	525	562	447	357	31	31
Lettonie	26	10	11	7	2	1
Lituanie	48	20	20	11	4	3
Luxembourg	13	11	12	10	1	1
Malte	2	3	3	2	0	0
Pays-Bas	224	229	206	162	18	11
Pologne	475	394	396	323	30	30
Portugal	62	86	68	44	7	6
Rép. tchèque	194	147	128	101	7	14
Roumanie	254	142	111	77	18	10
Royaume-Uni	819	750	604	466	49	34
Slovaquie	76	50	44	30	4	9
Slovénie	19	19	18	15	2	1
Suède	73	71	58	41	7	7
UE	5 750	5 293	4 611	3 524	441	360

Source : Agence européenne pour l'environnement.

3.1 Évolution de la population

Au 1^{er} janvier 2016, la France compte 66,6 millions d'habitants, dont 64,5 millions vivent en métropole et 2,1 millions dans les cinq départements d'outre-mer. Au cours de l'année 2015, la population a augmenté de 247 000 personnes, soit une hausse de 0,4 %. Comme les années précédentes, l'accroissement de la population est essentiellement porté par le **solde naturel** (+ 200 000), le **solde migratoire** restant relativement faible (+ 47 000). Du fait de naissances un peu moins nombreuses et de décès en forte augmentation, le solde naturel est le plus bas enregistré depuis 1976, année où le nombre de naissances était particulièrement faible, juste après la fin du *baby-boom*.

Le solde naturel, fluctuant entre 300 000 et 400 000 personnes des années 1950 jusqu'au milieu des années 1970, a progressivement diminué et oscille autour de 200 000 personnes depuis lors. Le solde migratoire a connu une évolution plus erratique. Outre le pic de 1962 lié aux rapatriés d'Algérie, il est depuis le milieu des années 1970 plus faible que dans les années 1950 et 1960.

Au 1^{er} janvier 2015, la population de l'Union européenne (UE) compte 508,2 millions d'habitants, soit 1,3 million de personnes de plus que l'année précédente. L'inclusion du département français d'outre-mer de Mayotte, le 1^{er} janvier 2015, a ajouté un peu plus de 200 000 habitants. La hausse survenue en 2014 est plus faible que celle de 2013, année où la population de l'UE a augmenté de 1,7 million

de personnes. La taille de la population des différents États membres au 1^{er} janvier 2015 allait de 81,2 millions d'habitants en Allemagne à 0,4 million à Malte. L'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie réunissent, à eux quatre, plus de la moitié (54 %) de la population totale de l'UE au 1^{er} janvier 2015.

La population de l'UE en 2015 compte 101,5 millions d'habitants de plus qu'en 1960. Le taux de croissance démographique a progressivement ralenti au cours des dernières décennies. Sur la période 1994-2014, la population de l'UE a augmenté, en moyenne, de près de 1,3 million d'habitants par an, par rapport à une moyenne annuelle d'environ 3,3 millions dans les années 1960. Depuis 1992, le solde migratoire contribue davantage à la croissance démographique totale de l'UE que le solde naturel. La contribution relativement faible de l'accroissement naturel à la croissance démographique totale est le résultat de deux facteurs : la migration nette dans l'UE a considérablement augmenté à partir du milieu des années 1980 et le nombre de naissances vivantes a chuté, tandis que le nombre de décès a augmenté.

La population mondiale, estimée à 7,3 milliards, devrait atteindre les 9,7 milliards de personnes d'ici 2050. L'essentiel de cette augmentation peut être attribué à une liste réduite de pays à fécondité élevée, principalement situés en Afrique, ou aux pays dont les populations sont déjà importantes. ■

Définitions

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire et le solde naturel est alors négatif.

Taux d'accroissement naturel (ou taux d'excédent naturel) : taux de croissance démographique imputable au mouvement naturel de la population, c'est-à-dire, celui qui ne résulte que des naissances et des décès. Il se calcule comme le rapport du solde naturel pendant une période à la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité.

Renouvellement des générations, solde apparent des entrées-sorties, solde migratoire, taux de mortalité, taux de natalité : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2015 : le nombre de décès au plus haut depuis l'après-guerre », *Insee Première* n° 1581, janvier 2016.
- « Démographie européenne », *communiqué de presse* n° 124, Eurostat, juillet 2015.
- « La conjoncture démographique en France », *Population* vol. 70, n° 3, Ined, 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Évolution de la population 3.1

Composantes de l'évolution démographique en milliers

	Population au 1 ^{er} janvier ¹	Naissances vivantes ²	Décès ²	Solde naturel ²	Solde migratoire évalué ³	Ajustement
1985	56 444,7	796,1	560,4	235,7	39,4	0,0
1990	57 996,4	793,1	534,4	258,7	77,4	- 52,3
1995	59 280,6	759,1	540,3	218,7	42,2	- 54,1
2000	60 508,2	807,4	540,6	266,8	72,0	94,5
2005	62 730,5	806,8	538,1	268,7	92,2	94,6
2008	63 961,9	828,4	542,6	285,8	56,8	0,0
2009	64 304,5	824,6	548,5	276,1	32,3	0,0
2010	64 612,9	832,8	551,2	281,6	38,9	0,0
2011	64 933,4	823,4	545,1	278,3	29,5	0,0
2012	65 241,2	821,0	569,9	251,2	72,3	0,0
2013	65 564,8	811,5	569,2	242,3	47,0	0,0
2014	66 074,3	818,6	559,3	259,3	47,0	0,0
2015	66 380,6	800,0	600,0	200,0	47,0	0,0
2016	66 627,6

1. Résultats provisoires arrêtés à fin 2015 pour 2014, 2015 et 2016.
 2. Résultats provisoires pour 2015.
 3. Résultats provisoires arrêtés à fin 2015 pour 2013, 2014 et 2015.
 Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et France y.c. Mayotte à partir de 2014.
 Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Évolution des taux de natalité et de mortalité

	Taux de natalité	Taux de mortalité	Taux de variation naturelle
1985	14,1	9,9	4,2
1990	13,6	9,2	4,4
1995	12,8	9,1	3,7
2000	13,3	8,9	4,4
2005	12,8	8,5	4,3
2010	12,9	8,5	4,4
2011	12,7	8,4	4,3
2012	12,6	8,7	3,9
2013 (p)	12,3	8,7	3,6
2014 (p)	12,4	8,4	4,0
2015 (p)	12,0	9,0	3,0

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et France y.c. Mayotte à partir de 2014.
 Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Taux d'accroissement annuel de la population dans l'Union européenne

pour 1 000 habitants

	Solde naturel		Solde migratoire		Accroissement total	
	2000	2014 (p)	2000	2014 (p)	2000	2014 (p)
Allemagne	-0,9	-2,2	2,0	7,2	1,2	5,0
Autriche	0,2	0,4	2,2	8,7	2,3	9,1
Belgique	1,1	1,8	1,3	3,0	2,4	4,8
Bulgarie	-5,1	-5,7	0,0	-0,3	-5,1	-6,0
Chypre	4,5	4,7	5,7	-17,6	10,2	-12,9
Croatie	-1,5	-2,7	-11,7	-2,4	-13,2	-5,1
Danemark	1,7	1,0	1,9	6,5	3,6	7,5
Espagne	0,9	0,6	9,7	-2,2	10,6	-1,6
Estonie	-3,8	-1,5	-2,3	-0,5	-6,1	-1,9
Finlande	1,4	0,9	0,5	2,8	1,9	3,8
France^{1 2 3}	4,4	3,9	2,7	0,7	7,1	4,6
Grèce	-0,2	-2,0	2,7	-8,5	2,5	-10,5
Hongrie	-3,7	-3,3	1,6	0,5	-2,1	-2,9
Irlande	6,1	8,1	8,4	-3,6	14,5	4,4
Italie	-0,2	-1,6	0,9	1,8	0,7	0,2
Lettonie	-5,0	-3,4	-6,9	-4,3	-12,0	-7,7
Lituanie	-1,4	-3,4	-5,8	-4,2	-7,2	-7,6
Luxembourg	4,5	4,0	7,9	19,9	12,4	23,9
Malte	3,8	2,2	2,3	7,1	6,1	9,3
Pays-Bas	4,2	2,1	3,6	2,1	7,7	4,2
Pologne	0,3	0,0	-0,5	-0,3	-0,2	-0,3
Portugal	1,4	-2,2	6,5	-2,9	7,9	-5,0
Rép. tchèque	-1,8	0,4	-2,7	2,1	-4,5	2,5
Roumanie	-0,9	-3,5	-0,2	-0,8	-1,1	-4,3
Royaume-Uni	1,2	3,2	2,4	3,3	3,6	6,4
Slovaquie	0,5	0,7	-4,1	0,3	-3,7	1,0
Slovénie	-0,2	1,1	1,4	-0,2	1,2	0,9
Suède	-0,3	2,7	2,7	7,9	2,4	10,6
UE	0,6	0,3	2,1	1,8	2,7	2,1

1. Pour 2000 : solde apparent au lieu de solde migratoire.
 2. Source Insee pour les données relatives à la France.
 3. Champ : France hors Mayotte pour 2000, France incluis Mayotte pour 2014.
 Source : Eurostat, extraction des données au 31/07/2015.

Évolution de la population dans le monde

en millions

	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2015	Évolution annuelle moyenne 2015/1960 (en %)
Afrique	284,9	365,6	478,0	631,6	814,1	1 044,1	1 186,2	2,6
Afrique orientale	84,3	110,4	147,5	198,2	259,4	342,7	394,5	2,8
Afrique centrale	32,2	40,8	53,1	70,9	96,1	130,6	152,0	2,9
Afrique septentrionale	63,7	82,9	106,9	140,1	171,9	203,7	223,9	2,3
Afrique méridionale	19,7	25,5	33,0	42,0	51,5	59,1	62,6	2,1
Afrique occidentale	84,9	106,0	137,4	180,3	235,2	308,0	353,2	2,6
Amérique latine et Caraïbes	221,2	288,5	365,0	446,9	526,9	599,8	634,4	1,9
Caraïbes	20,7	25,3	29,7	34,2	38,3	41,6	43,2	1,3
Amérique centrale	51,4	69,7	92,4	114,8	138,8	161,1	172,7	2,2
Amérique méridionale	149,1	193,5	242,9	297,9	349,8	397,1	418,4	1,9
Amérique du Nord	204,2	231,0	254,2	280,6	313,7	344,1	357,8	1,0
Asie	1 686,7	2 120,4	2 625,6	3 202,5	3 714,5	4 169,9	4 393,3	1,7
Asie orientale	788,1	978,1	1 173,4	1 368,6	1 496,3	1 575,3	1 612,3	1,3
Asie centrale méridionale	618,6	774,8	980,3	1 239,7	1 507,1	1 765,1	1 890,3	2,0
Asie méridionale orientale	213,8	281,5	358,1	445,7	526,2	596,7	633,5	2,0
Asie occidentale	66,2	86,0	113,8	148,6	185,0	232,7	257,2	2,5
Europe	605,6	657,2	693,9	721,1	726,4	735,4	738,4	0,4
Europe orientale	253,6	276,4	295,0	310,0	303,8	294,6	292,9	0,3
Europe septentrionale	81,8	87,3	89,8	92,0	94,4	99,7	102,4	0,4
Europe méridionale	117,9	127,6	138,5	143,4	145,1	153,4	152,3	0,5
Europe occidentale	152,3	165,9	170,5	175,6	183,2	187,8	190,8	0,4
Océanie	15,8	19,7	23,0	27,0	31,1	36,4	39,3	1,7
Monde	3 018,3	3 682,5	4 439,6	5 309,7	6 126,6	6 929,7	7 349,5	1,6

Note : estimations de population en milieu d'année.
 Source : ONU (World Population Prospects : The 2015 revision).

3.2 Population par âge

Au 1^{er} janvier 2016, la France compte 66,6 millions d'habitants. Avec l'allongement de la durée de vie et l'avancée en âge des **générations** du *baby-boom*, le vieillissement de la population française se poursuit. Les habitants âgés d'au moins 65 ans représentent 18,8 % de la population, soit une progression de 3,7 points en vingt ans. La hausse est de 2,8 points sur la même période pour les habitants âgés de 75 ans ou plus, qui représentent près d'un habitant sur dix au 1^{er} janvier 2016. En revanche, la part des jeunes âgés de moins de 20 ans a reculé de 1,7 point dans le même temps pour s'établir à 24,6 % au 1^{er} janvier 2016. Les habitants âgés de 20 à 59 ans représentent, pour leur part, un peu plus de la moitié de la population, soit une baisse de 3,2 points en vingt ans.

Selon les **projections de population** de l'Insee, si les tendances démographiques observées jusqu'ici se maintiennent, la France métropolitaine compterait 73,6 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2060. L'**âge** moyen de la population résidant en France métropolitaine passerait à 45 ans en 2060, contre 41,2 ans en 2016. Jusqu'en 2035, la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans progresserait fortement. Cette forte augmentation serait transitoire et correspondrait au passage à ces âges des générations issues du *baby-boom*. Après 2035, leur part devrait continuer à progresser mais de façon plus modérée. En 2060, 23,6 millions de personnes seraient âgées de plus de 60 ans, soit une personne sur trois. On pourrait compter

200 000 centenaires en 2060. Quant au nombre d'habitants de moins de 20 ans, il augmenterait légèrement, mais leur part dans la population métropolitaine perdrait 2,6 points pour atteindre 22 % en 2060. Enfin, le nombre de personnes âgées de 20 à 59 ans baisserait jusqu'en 2035, puis progresserait pour se fixer à 33,7 millions en 2060. Leur part serait alors de 46 %. La pyramide des âges de la France métropolitaine de 2060 renvoie l'image d'une répartition de la population par âge très équilibrée. L'empreinte des grands chocs démographiques passés (seconde guerre mondiale et *baby-boom*) aura disparu.

D'après les projections de population établies par Eurostat, la population de l'Union européenne compterait 517 millions d'habitants en 2060 et connaîtrait un important vieillissement. La population âgée d'au moins 65 ans serait de 151 millions de personnes et celle de plus de 80 ans, de 61 millions, représentant respectivement plus de 30 % et 12 % de la population européenne. Parallèlement, le nombre d'enfants âgés de moins de 15 ans diminuerait graduellement à partir de 2020, sa proportion restant à peu près constante sur la période de projection (environ 15 %). La population âgée de 15 à 64 ans diminuerait également régulièrement pour passer à près de 55 % en 2060. On compterait seulement deux personnes âgées de 15 à 64 ans pour une personne de 65 ans ou plus. ■

Définitions

Âge : l'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions, soit l'âge par génération ou âge atteint dans l'année, soit l'âge en années révolues. L'âge généralement utilisé est l'âge atteint dans l'année. Il correspond à la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance de l'individu. L'âge en années révolues est l'âge au dernier anniversaire. Aussi, à la date de l'événement, dans une même génération, l'âge en années révolues n'est pas le même pour toutes les personnes.

Génération : ensemble des personnes nées la même année civile. Exemple : « la génération 1946 ».

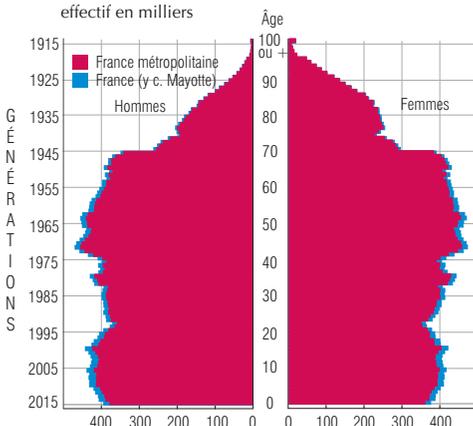
Projections de population, pyramide des âges : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2015 – Le nombre de décès au plus haut depuis l'après-guerre », *Insee Première* n° 1581, janvier 2016.
- « À l'horizon 2080, une personne sur huit dans l'UE pourrait avoir 80 ans ou plus », *Communiqué de presse* n° 166, Eurostat, septembre 2015.
- « 1914-2014 : un siècle d'évolution de la pyramide des âges en France », *Population & Sociétés* n° 509, Ined, mars 2014.
- « Projections de population à l'horizon 2060 – Un tiers de la population âgé de plus de 60 ans », *Insee Première* n° 1320, octobre 2010.

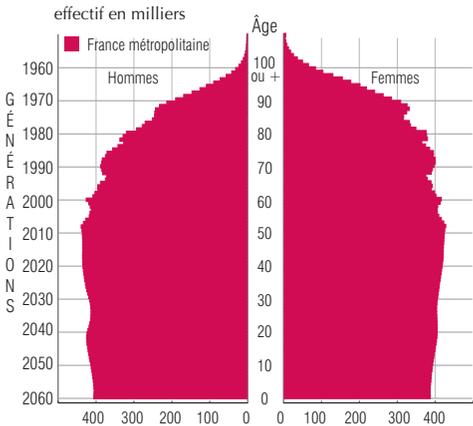
Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Pyramide des âges au 1^{er} janvier 2016



Source : Insee, estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2015).

Pyramide des âges en 2060



Source : Insee, projections de population 2007-2060.

Population par groupe d'âges

en %

Au 1 ^{er} janvier	Moins de 20 ans	20 ans à 59 ans	60 ans ou plus	dont 75 ans ou plus	Ensemble en milliers
France métropolitaine					
1901 ¹	34,3	53,0	12,7	2,5	38 485,9
1910 ¹	33,6	53,7	12,7	2,5	39 089,0
1920	31,3	54,9	13,8	2,8	38 383,0
1930	30,1	55,7	14,2	2,9	40 912,1
1946	29,5	54,5	16,0	3,4	40 125,2
1950	30,1	53,6	16,2	3,8	41 647,3
1960	32,3	51,0	16,7	4,3	45 464,8
1970	33,1	48,8	18,0	4,7	50 528,2
1980	30,6	52,4	17,0	5,7	53 731,4
1990	27,8	53,2	19,0	6,8	56 577,0
2000	25,6	53,8	20,6	7,2	58 858,2
2010	24,5	52,6	22,8	8,9	62 765,2
2011	24,5	52,2	23,3	9,0	63 070,3
2012	24,4	51,9	23,7	9,1	63 376,0
2013 (r)	24,4	51,6	24,1	9,1	63 697,9
2014 (p)	24,4	51,2	24,4	9,2	63 982,1
2015 (p)	24,4	50,8	24,8	9,3	64 277,2
2016 (p) ²	24,3	50,5	25,1	9,3	64 513,2
France²					
1991	27,7	53,2	19,0	6,6	58 280,1
2000	25,8	53,8	20,4	7,1	60 508,2
2010	24,8	52,6	22,6	8,8	64 612,9
2011	24,7	52,2	23,1	8,9	64 933,4
2012	24,6	51,9	23,5	9,0	65 241,2
2013 (r)	24,5	51,6	23,9	9,0	65 564,8
2014 (p)	24,6	51,2	24,1	9,1	66 074,3
2015 (p)	24,6	50,8	24,5	9,1	66 380,6
2016 (p)	24,6	50,5	24,9	9,1	66 627,6

1. France métropolitaine hors Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle.

2. France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y.c. Mayotte à partir de 2014.

Source : Insee, estimations de population.

Projection de population par grand groupe d'âges

en %

	Population au 1 ^{er} janvier en millions	Moins de 20 ans	20 ans à 59 ans	60 ans à 74 ans	75 ans ou plus
2020	66,0	23,9	49,6	17,0	9,4
2025	67,3	23,5	48,4	17,2	10,9
2030	68,5	23,0	47,5	17,1	12,3
2035	69,7	22,6	46,7	17,1	13,6
2040	70,7	22,4	46,6	16,3	14,7
2050	72,3	22,3	45,9	15,9	16,0
2060	73,6	22,1	45,8	15,9	16,2

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, scénario central des projections de population 2007-2060.

Population et structure par âge dans le monde en 2014

en %

	Moins de 15 ans	15 à 64 ans	65 ans ou plus	Moins de 15 ans	15 à 64 ans	65 ans ou plus
Afrique	41,1	55,4	3,5			
Afrique orientale	43,7	53,2	3,1			
Afrique centrale	45,6	51,5	2,9			
Afrique septentrionale	32,1	62,8	5,2			
Afrique méridionale	30,3	64,8	4,9			
Afrique occidentale	43,9	53,2	2,8			
Amérique latine, Caraïbes	26,1	66,5	7,4			
Caraïbes	25,4	65,5	9,2			
Amérique centrale	29,0	64,8	6,2			
Amérique méridionale	25,0	67,3	7,7			
Amérique septentrionale	18,8	66,7	14,5			
Asie	24,6	68,0	7,3			
Asie orientale	16,8	72,6	10,7			
Asie centrale méridionale	29,9	64,8	5,3			
Asie méridionale orientale	26,8	67,4	5,8			
Asie occidentale	30,2	64,7	5,1			
Europe	15,7	67,1	17,3			
Europe orientale	15,6	69,9	14,5			
Europe septentrionale	17,6	64,8	17,7			
Europe méridionale	14,6	65,7	19,7			
Europe occidentale	15,5	64,9	19,5			
Océanie	23,6	64,8	11,7			
Australie et Nouvelle Zélande	19,0	66,4	14,7			
Mélanésie	36,4	60,1	3,5			
Micronésie	30,0	64,2	5,8			
Polynésie	30,1	63,5	6,4			
Monde	26,2	65,7	8,1			

Source : ONU (Demographic Yearbook 2014).

3.3 Mariages - Pacs - Divorces

En 2015, en France, 231 000 mariages ont été célébrés entre personnes de sexe différent. Si ce chiffre est stable par rapport à 2014, ce sont environ 15 000 mariages de moins qu'en 2012. C'est le plus faible nombre de mariages enregistré depuis l'après-guerre. Le nombre global de mariages diminue du fait d'un nombre moindre de célébrations entre personnes de même sexe en 2015. Durant 2014, à l'inverse, les mariages de personnes de même sexe avaient plus que compensé la baisse du nombre de mariages de personnes de sexe différent.

Les mariages entre personnes de sexe différent baissent de manière quasi continue (hors 2012) depuis 2000. Non seulement les mariages sont de plus en plus tardifs, puisque les âges moyens au mariage et au premier mariage progressent, mais les générations récentes se marient moins que les précédentes. Ainsi, 93 % des femmes nées en 1930 avaient déjà été mariées à leur 50^e anniversaire ; c'est le cas de 82 % des femmes nées en 1960. De même, 86 % des hommes nés en 1930 avaient déjà été mariés à 50 ans mais 77 % de ceux nés en 1960. À cela s'ajoute, depuis 2007, une baisse du nombre d'habitants de 20 à 59 ans, âges auxquels 95 % des mariages sont célébrés.

En 2013, année de la promulgation de la loi ouvrant le mariage aux couples de même

sexe, 41 % des couples étaient des couples de femmes. En 2015, cette proportion atteint 48 %. Par ailleurs, l'âge des mariés de même sexe diminue. Les hommes qui se sont mariés en 2013 avaient 50 ans environ en moyenne ; on estime qu'ils en ont 45 en 2015. De même, les femmes avaient 43 ans en moyenne en 2013 et 40 ans en 2015. En 2015, les mariages entre personnes de même sexe ont représenté 3,3 % de l'ensemble des mariages contre 4,4 % en 2014.

Le **pacte civil de solidarité (Pacs)**, créé fin 1999, est encore relativement récent, ce qui explique que, malgré sa très forte progression, les personnes pacsées restent peu nombreuses au regard des personnes mariées ou en union libre. Depuis 2011, le nombre de Pacs conclus entre personnes de sexe différent est reparti à la hausse pour atteindre 167 400 unions en 2014. Après avoir atteint un pic en 2010, le nombre de Pacs entre personnes de même sexe a diminué pour atteindre un point bas en 2013, conséquence probable de l'adoption de la loi sur le mariage pour tous, avant de remonter légèrement en 2014.

En 2014, 123 537 divorces ont été prononcés en France ; plus de la moitié l'ont été par consentement mutuel. Hors Mayotte, ce sont 1 400 divorces de moins qu'en 2013. ■

Définitions

État civil : depuis la Révolution, un cadre législatif régit l'enregistrement des naissances, mariages, décès, de même que les autres faits relatifs à l'état des personnes (divorces, reconnaissances, légitimations, adoptions). C'est sur cette base que s'est élaboré le recueil de données pour l'établissement des statistiques de l'état civil.

État matrimonial légal : situation conjugale d'une personne au regard de la loi (célibataire, mariée, veuve, divorcée). Au recensement de la population, l'état matrimonial légal correspond à ce que les personnes ont déclaré et peut donc parfois différer de leur situation légale. L'union libre ou la liaison par un pacs ne constituent pas un état matrimonial légal.

Taux de divorce : rapport du nombre de divorces prononcés dans l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux de nuptialité : rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Divorce, pacte civil de solidarité (Pacs) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2015 – Le nombre de décès au plus haut depuis l'après-guerre », *Insee Première* n° 1581, janvier 2016.
- « Statistiques d'état civil sur les mariages en 2013 », *Insee Résultats* n° 163 Société, février 2015.
- « La nuptialité la plus basse depuis 1950 », *Insee Focus* n° 18, février 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Mariages et nuptialité

	Mariages		État matrimonial antérieur des époux en %		Âge moyen ¹ au premier mariage en années	
	en milliers	Taux de nuptialité pour 1 000 hab.	Homme célibataire	Femme célibataire	Hommes	Femmes
France métropolitaine						
1970	393,7	7,8	92,1	92,5	24,7	22,6
1980	334,4	6,2	87,5	88,5	25,1	23,0
1990	287,1	5,1	83,2	84,1	27,6	25,6
2000	297,9	5,0	81,5	82,4	30,2	28,0
2010	245,3	3,9	79,4	80,7	31,8	30,0
2013 (p)	233,1	3,6	79,9	80,8	32,4	30,6
2014 (p)	235,3	3,7	80,1	80,8	32,6	30,9
2015 (p)	234,0	3,6
France						
2000	305,2	5,0	81,4	82,5	30,2	28,1
2010	251,7	3,9	79,4	80,8	31,8	30,0
2013 (p)	238,6	3,6	79,9	80,9	32,4	30,6
2014 (p)	241,3	3,6	80,2	81,0	32,6	30,9
2015 (p)	239,0	3,6

1. Âge moyen calculé pour une génération fictive d'hommes et de femmes qui auraient à tout âge les taux de primo-nuptialité calculés l'année considérée.
Lecture : en 2014, 81 % des épouses se mariaient pour la première fois.
Champ : France y c. Mayotte à partir de 2014.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Femmes déjà mariées à divers âges par génération

Génération	en %					
	Pourcentage de femmes mariées à la fin de l'année où elles atteignent l'âge indiqué					
	20 ans	22 ans	24 ans	30 ans	40 ans	50 ans
1944	34,0	59,7	73,7	87,9	91,5	92,3
1954	32,3	54,3	67,0	80,7	85,8	87,5
1964	14,5	27,4	39,6	61,7	73,1 (p)	76,7
1974	2,7	7,7	16,7	45,8 (p)	60,8	///
1984	2,0	5,2	10,8	(p) 31,8	///	///
1994	(p) 1,0	///	///	///	///	///

Lecture : 2,0 % des femmes nées en 1984 étaient mariées à 20 ans.
Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Divorces et divortialité

	en milliers					
	Année du jugement					
	2000	2005	2010	2012	2013	2014
Divorces prononcés	116,7	155,3	133,9	128,4	124,9	123,5
Divorces (pour 1 000 couples mariés)	10,9	10,4 (p)	10,1 (p)	10,0

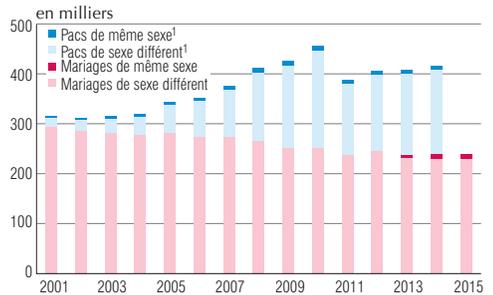
Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y c. en 2014.
Sources : Insee ; ministère de la Justice - SDSE.

Proportion de mariages déjà rompus suivant la durée et l'année du mariage

Année du mariage	en divorces pour 100 000 mariages						
	Durée du mariage						
	0 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans
1970	17	3 638	9 661	15 224	20 011	23 679	26 145
1980	15	6 487	14 337	20 727	25 976	30 233	33 066
1990	21	8 229	17 825	25 462	31 558	///	///
2000	9	9 967	20 763	///	///	///	///
2010	47	///	///	///	///	///	///
2014	38	///	///	///	///	///	///

Lecture : pour 100 000 mariages célébrés en 1980, 33 066 ont été rompus avant 30 ans de mariage.
Champ : France métropolitaine.
Sources : Insee ; ministère de la Justice - SDSE.

Mariages et Pacs conclus



1. Données 2015 non disponibles pour les Pacs et provisoires pour les mariages.
Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y c. Mayotte à partir de 2014.
Sources : Insee, statistiques de l'état civil ; SDSE.

État matrimonial légal des personnes de 15 ans ou plus

	en %					
	2010	2011	2012	2013 (r)	2014 (p)	2015 (p)
Célibataire	37,9	38,3	38,6	37,7	38,2	38,6
Marié	47,0	46,6	46,2	46,9	46,3	45,8
Veuf	7,6	7,6	7,5	7,8	7,7	7,7
Divorcé	7,5	7,6	7,7	7,6	7,8	8,0

Lecture : le 1^{er} janvier 2015, parmi les personnes de 15 ans ou plus, 45,8 % sont mariées.

Note : âge en années révolues.

Champ : France (y c. Mayotte à partir de 2014) au 1^{er} janvier.

Source : Insee, estimations de population.

Nuptialité et divortialité dans les pays de l'Union européenne

	Taux de nuptialité		Taux de divorce	
	1980	2013	1980	2013
Allemagne	6,3	4,6	1,8	2,1
Autriche ¹	6,2	4,3	1,8	2,0
Belgique ^{1,2}	6,7	3,8	1,5	2,3
Bulgarie	7,9	3,0	1,5	1,5
Chypre ¹	7,7	6,4	0,3	2,4
Croatie	7,2	4,5	1,2	1,4
Danemark	5,2	4,9	2,7	3,4
Espagne	5,9	3,3	///	2,0
Estonie	8,8	4,3	4,1	2,5
Finlande	6,1	4,6	2,0	2,5
France métropolitaine³	6,2	3,6	1,5	1,9
Grèce ¹	6,5	4,7	0,7	1,3
Hongrie	7,5	3,7	2,6	2,0
Irlande ^{1,2}	6,4	4,5	///	0,6
Italie ¹	5,7	3,2	0,2	0,9
Lettonie	9,8	5,7	5,0	3,5
Lituanie	9,2	6,9	3,2	3,4
Luxembourg	5,9	3,2	1,6	2,1
Malte	8,8	6,1	///	0,8
Pays-Bas	6,4	3,8	1,8	2,0
Pologne	8,6	4,7	1,1	1,7
Portugal	7,4	3,1	0,6	2,2
Rép. tchèque	7,6	4,1	2,6	2,7
Roumanie	8,2	5,4	1,5	1,4
Royaume-Uni ^{1,4}	7,4	4,5	2,6	2,0
Slovaquie	7,9	4,7	1,3	2,0
Slovénie	6,5	3,0	1,2	1,1
Suède	4,5	5,4	2,4	2,8

1. Données divortialité 2012. 2. Données nuptialité 2012. 3. Source Insee pour les données relatives à la France. 4. Données nuptialité 2011.

Note : le divorce est autorisé en Espagne depuis 1981, en Irlande depuis 1995 et à Malte depuis 2011.

Source : Eurostat.

3.4 Ménages - Familles

En 2012, la France compte 28,3 millions de **ménages**. Un tiers d'entre eux est constitué d'une seule personne ; ils regroupent 15 % de la population vivant dans un ménage. Avant 50 ans, les personnes habitant seules dans leur logement sont surtout des hommes, mais après 75 ans, les femmes sont largement majoritaires (80 %), celles-ci survivant souvent à leur conjoint. La part des ménages constitués d'un **couple** sans enfant au domicile a également augmenté (26 %). Dans les deux cas, le vieillissement de la population est largement en cause.

En France, vivre en couple marié reste la situation conjugale la plus répandue et les **familles** « traditionnelles » de parents mariés représentent encore plus d'une famille avec enfants mineurs sur deux. Les **familles recomposées** sont un peu plus fréquentes en 2011 qu'en 1999 (+ 0,6 million).

En 2012, 28 % des ménages comptent au moins un enfant mineur vivant avec un ou deux parents (voire un parent et un beau-parent). Sur les 8 millions de familles avec enfant(s) de moins de 18 ans, 1,8 million sont des **familles monoparentales**, soit 22 %. Cette part a fortement augmenté depuis 1999. Dans 85 % des cas, les enfants résident principalement avec leur mère. Les familles monoparentales comptent en moyenne moins d'enfants au

domicile que les couples avec enfants (1,6 contre 1,8). La monoparentalité concerne davantage les mères les moins diplômées. Pour cette raison notamment, elles connaissent fréquemment des difficultés d'insertion sur le marché du travail et leurs conditions de vie sont en moyenne moins favorables. Les parcours des hommes et leur situation familiale restent très différents de ceux des femmes, avec une remise en couple plus rapide après une rupture et moins d'écart entre les pères de familles monoparentales et les autres pères en termes de diplôme.

Fin 2013, en France métropolitaine, comme l'ensemble des ménages, six familles avec enfant(s) mineur(s) sur dix sont propriétaires de leur logement. Elles habitent plus souvent dans des maisons (64 % contre 57 % de l'ensemble des ménages), ont moins souvent des logements de bonne qualité et sont plus souvent confrontées au surpeuplement (19 % contre 9 %). Leurs conditions de logement varient, par ailleurs, selon la taille et le type de la famille. Les familles nombreuses (familles de trois enfants ou plus) habitent des logements plus grands que celles d'un ou deux enfants mais sont, malgré tout, plus souvent confrontées au surpeuplement. À nombre d'enfants identique, les familles monoparentales vivent dans des logements moins grands que les familles composées d'un couple. ■

Définitions

Famille : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple formé d'un homme et d'une femme, marié ou non, avec ou sans enfant(s), soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. On compte 17,9 millions de familles en France en 2012. Les seuls enfants pris en compte dans les familles sont les personnes célibataires n'ayant elles-mêmes pas d'enfant et vivant avec au moins un de leurs deux parents, sans limite d'âge.

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Au sens du recensement de la population, les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marins, les sans-abri et les personnes vivant en communauté (maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Couple, famille monoparentale, famille recomposée, ménage complexe, recensement de la population : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Couples et familles », *Insee Références*, décembre 2015.
- « France, portrait social », *Insee Références*, novembre 2015.
- « Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ? », *Insee Première* n° 1539, mars 2015.
- « Les conditions de vie des enfants après le divorce », *Insee Première* n° 1536, février 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Ménages selon la structure familiale

en milliers

	1999		2007		2012	
		en %		en %		en %
Ménage composé uniquement						
d'un homme seul	3 022,8	12,4	3 682,0	13,6	4 112,3	14,5
d'une femme seule	4 468,9	18,4	5 242,5	19,4	5 597,6	19,8
d'un couple sans enfant	5 965,7	24,5	6 973,2	25,8	7 284,8	25,8
d'un couple avec enfant(s)	7 688,9	31,6	7 506,6	27,8	7 424,9	26,3
dont avec enfant(s) de moins de 18 ans	6 075,7	25,0	6 087,2	22,6	6 061,7	21,4
d'une famille monoparentale	1 840,3	7,6	2 170,9	8,0	2 391,2	8,5
dont avec enfant(s) de moins de 18 ans	1 102,6	4,5	1 404,5	5,2	1 556,2	5,5
Ménages complexes	1 345,7	5,5	1 416,8	5,2	1 459,0	5,2
dont avec enfant(s) de moins de 18 ans	422,5	1,7	362,6	1,3	368,7	1,3
Total	24 332,3	100,0	26 992,0	100,0	28 269,7	100,0

Note : les couples sont ceux formés d'un homme et d'une femme ; les enfants sont comptabilisés sans limite d'âge, les enfants de moins de 18 ans le sont en âge révolu.
Champ : population des ménages.

Source : Insee, RP1999 à RP2012 exploitations complémentaires.

Structure des familles avec enfants de moins de 18 ans

en milliers

	2007		2012	
		en %		en %
Couples avec enfant(s)	6 283,1	79,8	6 248,3	78,0
Familles monoparentales	1 590,4	20,2	1 759,0	22,0
Femmes seules avec enfant(s)	1 368,7	17,4	1 486,1	18,6
Hommes seuls avec enfant(s)	221,7	2,8	272,9	3,4
Total	7 873,5	100,0	8 007,3	100,0

Champ : population des ménages, familles avec au moins un enfant de 0 à 17 ans (en âge révolu).

Source : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans

en milliers

	2007		2012	
		en %		en %
1 enfant	3 565,0	45,3	3 614,8	45,1
2 enfants	2 996,3	38,1	3 074,1	38,4
3 enfants	1 015,2	12,9	1 022,3	12,8
4 enfants ou plus	296,9	3,8	296,1	3,7
Total	7 873,5	100,0	8 007,3	100,0

Champ : population des ménages, familles avec au moins un enfant de 0 à 17 ans (en âge révolu).

Source : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations complémentaires.

Personnes vivant seules dans leur logement selon l'âge

en %

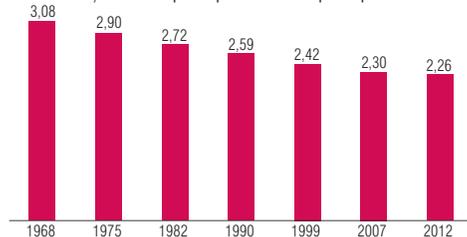
	2007			2012		
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes
15 à 19 ans	4,3	3,7	4,9	5,1	4,5	5,7
20 à 24 ans	18,2	17,7	18,7	18,9	18,5	19,2
25 à 39 ans	14,4	17,6	11,4	14,8	18,2	11,5
40 à 54 ans	12,6	14,8	10,6	13,7	16,5	11,1
55 à 64 ans	18,0	14,5	21,3	19,8	16,8	22,6
65 à 79 ans	27,6	16,0	36,9	27,1	16,9	35,6
80 ans ou plus	49,3	25,1	62,6	49,0	25,9	62,2
Ensemble des 15 ans ou plus	17,7	15,3	19,9	18,8	16,6	20,7

Champ : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Évolution de la taille des ménages

nombre moyen d'occupants par résidence principale



Champ : population des ménages.

Source : Insee, RP1968 sondage au 1/4 - RP1975 sondage au 1/5 - RP1982 sondage au 1/4 - RP1990 dépeuplement exhaustif - RP1999 à RP2012 exploitations principales.

Taille des ménages dans l'UE en 2013

	Taille moyenne des ménages en nombre de personnes	% de ménages composés	
		d'une personne	de cinq personnes ou plus
Allemagne	2,0	40,2	3,4
Autriche	2,3	36,7	6,2
Belgique	2,3	34,4	6,9
Bulgarie	2,7	22,4	9,4
Chypre	2,8	20,8	12,9
Croatie	2,8	24,6	13,7
Danemark	1,9	47,4	4,0
Espagne	2,5	23,5	5,6
Estonie	2,2	35,8	5,5
Finlande	2,1	40,3	4,8
France	2,2	35,1	5,6
Grèce	2,6	25,7	9,6
Hongrie	2,6	23,6	9,1
Irlande	2,7	22,0	11,2
Italie	2,4	32,3	5,1
Lettonie	2,4	30,1	7,2
Lituanie	2,3	36,6	5,7
Luxembourg	2,5	32,9	10,1
Malte	2,6	22,8	8,3
Pays-Bas	2,2	37,0	5,6
Pologne	2,8	23,7	14,3
Portugal	2,6	20,0	6,3
Rép. tchèque	2,4	27,8	5,0
Roumanie (p)	2,3	30,9	7,0
Royaume-Uni	2,3	28,5	5,6
Slovaquie	2,9	23,5	15,2
Slovénie	2,5	29,7	6,9
Suède	2,1	39,9	4,9
UE	2,4	31,5	6,4

Source : Eurostat, EU-SILC.

3.5 Natalité - Fécondité

En 2015, 800 000 bébés sont nés en France. Le nombre de **naissances** a diminué de 19 000 par rapport à 2014 (- 2,3 %). Cette baisse débute en réalité dès la fin de l'année 2014 et concerne ensuite tous les mois de l'année 2015.

La natalité est globalement stable en France depuis la fin du *baby-boom*, oscillant autour de 800 000 naissances par an depuis les années 1980. Le point bas est atteint en 1994 avec 741 000 nouveau-nés et le pic date de 2010 avec 833 000 bébés. À champ constant (hors Mayotte), on compte par exemple à peu près le même nombre de naissances en 2015 (791 000) qu'en 2002 ou 2003 (793 000), alors que le nombre de femmes de 20 à 40 ans diminue régulièrement depuis 1995 : elles étaient 9,3 millions en 1995, 9,0 millions en 2000 et 8,5 millions quinze ans plus tard.

L'**indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)** français est en léger recul en 2015, à 1,96 enfant par femme, contre 2,00 en 2014. Cette baisse de la fécondité provient des femmes de moins de 35 ans, celle des femmes plus âgées n'ayant pas varié. Depuis la fin des années 1970, deux tendances se dégagent : les femmes de moins de 30 ans avaient un comportement de moins en moins fécond, à l'inverse de celles de plus de 30 ans. Les **taux de fécondité** des femmes de moins de 30 ans continuent de baisser, et même un peu plus fortement en 2015 que les années précédentes. En revanche, ceux des femmes de 30 à 34 ans se sont stabilisés entre 2009 et 2014,

avant de diminuer eux aussi en 2015. L'**âge** moyen à la maternité poursuit sa hausse : il atteint 30,4 ans en 2015 contre 30,3 ans en 2014.

Cette diminution de la fécondité des femmes de moins de 35 ans, qui va de pair avec l'augmentation de l'âge moyen des mères, ne signifie pas forcément une diminution du nombre total de naissances par femme, mesurable à la fin de leur vie féconde. Le report des naissances, auquel on assiste depuis plusieurs décennies n'est pas inévitablement synonyme d'une baisse de la descendance finale des femmes. Ainsi, les femmes nées entre 1945 et 1960 ont eu en moyenne environ 2,1 enfants au cours de leur vie, alors même que l'âge à la maternité n'a cessé de croître depuis 1977.

À la suite de la crise économique débutée en 2008, la fécondité recule dans la plupart des pays européens. La France semble faire figure d'exception : elle est le seul pays d'Europe à avoir une fécondité stable et élevée depuis 2006. Elle est en 2013 le pays européen où la fécondité est la plus élevée. La fécondité des pays plus durement frappés par la crise, l'Espagne, la Grèce et le Portugal, a récemment baissé. Cette baisse résulte notamment du report des projets de parentalité : l'âge à la première maternité y a augmenté plus rapidement qu'auparavant. Pour les autres pays européens, la tendance à la hausse de la fécondité observée avant la crise ne s'est pas poursuivie. ■

Définitions

Taux de fécondité : le taux de fécondité à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge. Par extension, le taux de fécondité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 50 ans sur l'année). À la différence de l'indicateur conjoncturel de fécondité, l'évolution du taux de fécondité dépend en partie de l'évolution de la structure par âge des femmes âgées de 15 à 50 ans.

Âge, état civil, génération, indicateur conjoncturel de fécondité (ICF), naissance, renouvellement des générations, taux de natalité : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2015 – Le nombre de décès au plus haut depuis l'après-guerre », *Insee Première* n° 1581, janvier 2016.
- « Couples et familles », *Insee Référence*, décembre 2015.
- « France, portrait social », *Insee Références*, novembre 2015.
- « En 2014, 818 565 bébés sont nés en France », *Insee Focus* n° 33, septembre 2015.
- « 2,1 enfants par femme pour les générations nées entre 1947 et 1963 », *Insee Focus* n° 25, avril 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Évolution de la natalité et de la fécondité

	Naissances vivantes en milliers	Taux de natalité en ‰	Indicateur conjoncturel de fécondité pour 100 femmes
France métropolitaine			
1950	862,3	20,6	294,7
1980	800,4	14,9	194,5
1990	762,4	13,4	177,8
2000	774,8	13,1	187,4
2014	781,2	(p) 12,2	(p) 197,6
2015 (p)	762,0	11,8	193,1
France¹			
2000	807,4	13,3	189,3
2014	818,6	(p) 12,4	(p) 200,2
2015 (p)	800,0	12,0	196,1

1. France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y c. Mayotte à partir de 2014.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Naissances de 1900 à 2015



Champ : France métropolitaine, enfants nés vivants.
Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Nombre moyen d'enfants à divers âges par génération

Génération	Âge atteint à la fin de l'année									
	20 ans	22 ans	24 ans	26 ans	28 ans	30 ans	35 ans	40 ans	50 ans	50 ans
1945	26,8	61,5	99,2	134,3	162,9	182,7	209,8	220,0	222,2	
1955	23,6	47,8	76,7	108,8	136,4	158,8	195,7	210,2	213,2	
1965	11,9	27,2	49,4	76,7	104,4	130,4	177,8	198,8	203,6	
1975	6,8	15,9	30,4	53,2	81,2	110,8	169,8	196,9	///	
1985	7,0	16,4	31,2	52,8	79,7	108,7	///	///	///	
1987	6,8	16,3	31,1	51,9	77,8	///	///	///	///	
1989	6,6	15,7	29,6	49,3	///	///	///	///	///	
1991	6,3	14,9	27,7	///	///	///	///	///	///	
1993	6,2	14,2	///	///	///	///	///	///	///	
1995	5,7	///	///	///	///	///	///	///	///	

Lecture : à la fin de l'année où elles ont atteint 20 ans, 100 femmes nées en 1995 ont mis au monde 5,7 enfants au cours de leur vie.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

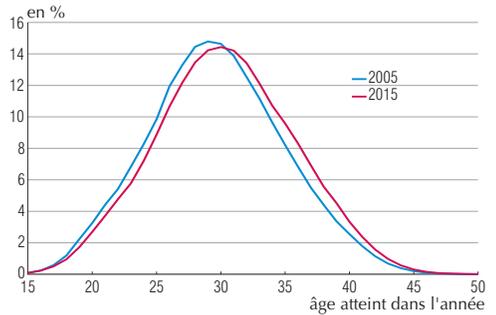
Naissances selon la nationalité des parents

	en %		
	2000	2005	2014
Les deux parents français	84,8	81,2	77,5
Un parent français, un parent étranger	8,7	11,7	14,1
Père étranger, mère française	5,1	6,4	6,7
Père français, mère étrangère	3,6	5,3	7,4
Les deux parents étrangers	6,5	7,1	8,4
Total des naissances	807 405	806 822	818 565

Champ : France y c. Mayotte en 2014.

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Taux de fécondité selon l'âge de la mère



Lecture : 8,9 % des femmes de 25 ans ont mis au monde un enfant en 2015 ; dix ans plus tôt, cette proportion atteignait 9,9 %.

Champ : France hors Mayotte pour 2005 et France y c. Mayotte pour 2015.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Naissances selon l'âge de la mère

	Nombre de naissances pour 100 femmes					Âge moyen des mères
	15-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-50 ans	
1995	3,3	13,2	10,0	4,0	0,4	28,9
2000	3,3	13,4	11,7	5,0	0,5	29,3
2005	3,2	12,8	12,3	5,6	0,6	29,6
2014 (p)	2,9	12,3	13,1	7,0	0,8	30,3
2015 (p)	2,7	11,9	12,9	7,0	0,8	30,4

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y c. Mayotte à partir de 2014.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Natalité et fécondité dans l'UE

	Naissances vivantes ¹ en milliers	Taux de natalité ¹ en ‰	Indicateur conjoncturel de fécondité ²	Âge moyen à la maternité ² en années
Allemagne	700,0	8,6	1,39	30,8
Autriche	81,7	9,6	1,44	30,3
Belgique	125,0	11,1	1,75	30,2
Bulgarie	67,6	9,4	1,48	27,1
Chypre	9,3	10,9	1,30	30,8
Croatie	39,6	9,3	1,46	29,6
Danemark	56,9	10,1	1,67	30,8
Espagne	426,0	9,2	1,27	31,7
Estonie	13,6	10,3	1,52	29,5
Finlande	57,2	10,5	1,75	30,5
France³	818,6	12,4	1,99	30,2
Grèce	92,1	8,5	1,30	30,9
Hongrie	93,3	9,5	1,35	29,5
Irlande	66,5	14,4	1,96	31,6
Italie	502,6	8,3	1,39	31,5
Lettonie	21,7	10,9	1,52	29,0
Lituanie	30,4	10,4	1,59	29,2
Luxembourg	6,1	10,9	1,55	31,3
Malte	4,2	9,8	1,38	30,0
Pays-Bas	175,2	10,4	1,68	31,0
Pologne	375,2	9,9	1,29	29,0
Portugal	82,4	7,9	1,21	30,4
Rép. tchèque	109,9	10,4	1,46	29,9
Roumanie	183,8	9,2	1,41	27,4
Royaume-Uni	776,4	12,0	1,83	30,0
Slovaquie	55,0	10,2	1,34	28,8
Slovénie	21,2	10,3	1,55	30,1
Suède	114,9	11,9	1,89	30,9
UE	5 108,4	10,1	1,55	30,3

1. Données 2014. 2. Données 2013. 3. Données pour la France, source Insee.

Champ : France hors Mayotte pour 2013 et France y c. Mayotte pour 2014.

Source : Eurostat.

3.6 Espérance de vie - Mortalité

En France, en 2015, l'**espérance de vie à la naissance** diminue, aussi bien pour les femmes (- 0,4 an) que pour les hommes (- 0,3 an). Cette diminution s'explique essentiellement par une hausse de la mortalité après 65 ans. Dans les conditions de mortalité de 2015, une femme vivrait en moyenne 85,0 ans et un homme 78,9 ans. Alors que sur une longue période, l'espérance de vie à la naissance s'est accrue, des baisses d'ampleur plus limitée ont déjà été observées par le passé mais elles n'avaient alors touché que les femmes (- 0,2 an en 2012 par exemple). En vingt ans, l'espérance de vie des femmes a progressé de 3,1 ans et celle des hommes de 5,1 ans. En 2015, l'espérance de vie des femmes à la naissance est supérieure de 6,1 ans à celle des hommes. En 1946, cet écart était de plus de 5 ans. Il n'a fait que croître, pour atteindre plus de 8 années entre 1976 et 1995. Depuis cette date, il se réduit sous l'effet de gains d'espérance de vie masculins légèrement supérieurs aux gains féminins. L'**espérance de vie à 60 ans** diminue également. En 2015, à 60 ans, une femme peut espérer vivre encore en moyenne 27,3 ans et un homme 22,9 ans (respectivement 27,7 et 23,1 ans en 2014), soit une progression respective de 2,4 ans et 3,2 ans en vingt ans.

En 2015, on enregistre 600 000 décès en France (41 000 décès supplémentaires, soit + 7,3 % par rapport à 2014, après deux années de recul). Il s'agit du niveau le plus élevé

depuis l'après-guerre. Si les **taux de mortalité** à chaque âge ne variaient pas, l'augmentation du nombre de personnes de 65 ans ou plus conduirait à une hausse tendancielle des décès. Dans les années passées, cette hausse était atténuée et parfois plus que compensée par la baisse de la mortalité. En 2015, au contraire, les taux de mortalité se sont accrus, particulièrement aux âges élevés, suite notamment à des conditions épidémiologiques et météorologiques peu favorables. Pour chaque mois de l'année 2015, le nombre de personnes décédées est supérieur à celui de l'année 2014, avec trois épisodes de surmortalité. Tout d'abord, durant les trois premiers mois de l'année 2015, une épidémie de grippe longue et intense a eu un impact relativement sévère chez les personnes de 65 ans ou plus, causant 24 000 décès de plus. Puis en juillet, la canicule a provoqué 2 000 décès de plus qu'en juillet 2014. Enfin, on enregistre 4 000 décès supplémentaires en octobre 2015 par rapport au même mois de l'année précédente. La légère hausse du taux de **mortalité infantile** en 2015 reste dans les limites de la fluctuation habituelle de cet indicateur. La mortalité infantile est en effet relativement stable depuis une quinzaine d'années, après avoir fortement diminué entre 1950 et 2000. Elle se situe autour de 3,7 enfants décédés avant l'âge de un an pour 1 000 naissances vivantes. ■

Définitions

Espérance de vie à la naissance : l'espérance de vie à la naissance ou espérance de vie, représente la durée de vie moyenne – autrement dit l'âge moyen au décès – d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

État civil : depuis la Révolution, un cadre législatif régit l'enregistrement des naissances, mariages, décès, de même que les autres faits relatifs à l'état des personnes (divorces, reconnaissances, légitimations, adoptions). C'est sur cette base que s'est élaboré le recueil de données pour l'établissement des statistiques de l'état civil.

Taux de mortalité infantile : rapport entre le nombre d'enfants décédés à moins d'un an et l'ensemble des enfants nés vivants.

Espérance de vie à l'âge x, taux de mortalité : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan démographique 2015 – Le nombre de décès au plus haut depuis l'après-guerre », *Insee Première* n° 1581, janvier 2016.
- « 559 300 personnes décédées en France en 2014 : moins de décès qu'en 2012 et 2013 », *Insee Focus* n° 36, octobre 2015.
- « Tous les pays du monde (2015) », *Population & Sociétés* n° 525, Ined, septembre 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Espérance de vie - Mortalité 3.6

Évolution des décès et de la mortalité

	Décès	Taux de mortalité	Taux de mortalité infantile
	en milliers	en ‰	en ‰
1985	560,4	9,9	...
1990	534,4	9,2	...
1995	540,3	9,1	5,0
2000	540,6	8,9	4,5
2005	538,1	8,5	3,8
2010	551,2	8,5	3,6
2011	545,1	8,4	3,5
2012	569,9	8,7	3,5
2013	569,2	(p) 8,7	3,6
2014	559,3	(p) 8,4	3,5
2015 (p)	600,0	9,0	3,7

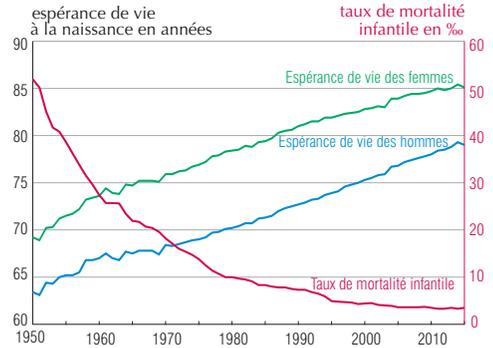
Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2013 et y c. Mayotte à partir de 2014.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Décès annuels en France métropolitaine de 1901 à 2015



Note : les nombres de décès pendant la Première Guerre mondiale ne comprennent pas les pertes militaires, soit approximativement 1 350 000 personnes entre 1914 et 1918. Les nombres de décès pour la période 1939-1945 ne comprennent pas non plus les décédés par faits de guerre, soit approximativement 600 000 personnes.
Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Espérance de vie à la naissance et taux de mortalité infantile de 1950 à 2015



Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Évolution de l'espérance de vie selon l'âge

	Hommes			Femmes		
	2000	2005	2015 (p)	2000	2005	2015 (p)
0 an	75,2	76,7	78,9	82,8	83,8	85,0
1 an	74,6	76,0	78,2	82,1	83,1	84,3
20 ans	56,0	57,4	59,5	63,4	64,3	65,5
40 ans	37,2	38,4	40,3	43,9	44,8	45,8
60 ans	20,4	21,4	22,9	25,6	26,4	27,3

Champ : France hors Mayotte pour 2000 et 2005 et y c. Mayotte pour 2015.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Espérance de vie, taux de mortalité et taux de mortalité infantile dans le monde en moyenne 2015-2020

	Espérance de vie à la naissance		Taux de mortalité	Taux de mortalité infantile		Espérance de vie à la naissance		Taux de mortalité	Taux de mortalité infantile
	Hommes en années	Femmes en années	en ‰	en ‰		Hommes en années	Femmes en années	en ‰	en ‰
Europe									
Allemagne	79,3	83,8	11,3	3					
Autriche	79,7	84,4	9,5	3					
Belgique	79,1	83,7	9,7	3					
Bulgarie	71,1	78,0	15,6	8					
Danemark	78,9	82,6	9,6	4					
Espagne	80,5	85,8	9,1	3					
Estonie	72,5	81,6	12,7	3					
Finlande	78,8	84,1	9,9	2					
France	80,0	85,6	9,1	3					
Grèce	78,8	84,3	11,3	2					
Hongrie	71,9	79,1	13,5	4					
Irlande	79,5	83,5	6,6	2					
Italie	81,3	86,0	10,2	2					
Lettonie	69,5	79,1	15,4	6					
Lituanie	68,2	79,3	16,2	3					
Norvège	80,2	84,0	7,9	2					
Pays-Bas	80,3	83,8	8,8	3					
Pologne	74,1	81,8	10,4	4					
Portugal	78,8	84,4	10,7	3					
Rép. tchèque	76,3	81,9	10,6	2					
Roumanie	71,6	78,7	13,7	8					
Royaume-Uni	79,4	83,1	9,1	4					
Russie	64,7	76,1	14,3	7					
Slovaquie	73,0	80,3	10,2	4					
Suède	81,1	84,4	9,0	2					
Suisse	81,6	85,5	8,0	3					
Afrique									
Afrique du Sud	55,7	59,3	12,6	34					
Congo (Rép. dém. du)	58,4	61,4	9,6	66					
Égypte	69,6	74,1	5,9	16					
Kenya	61,1	65,5	7,6	48					
Nigeria	53,3	54,1	12,2	68					
Soudan	62,6	65,8	7,5	48					
Tanzanie	65,2	67,7	6,3	32					
Amérique									
Argentine	73,2	80,6	7,5	12					
Brésil	71,8	79,1	6,3	16					
Canada	80,8	84,4	7,5	4					
Colombie	71,2	78,3	6,1	15					
États-Unis	77,3	81,9	8,4	5					
Mexique	75,2	79,9	4,9	16					
Asie									
Bangladesh	71,6	74,3	5,3	26					
Chine	75,0	78,1	7,4	10					
Inde	67,7	70,6	7,3	34					
Indonésie	67,4	71,7	7,2	22					
Japon	80,8	87,3	10,9	2					
Pakistan	65,8	67,8	7,2	63					
Philippines	65,4	72,4	6,8	21					
Océanie									
Australie	81,1	85,0	6,7	3					
Nouvelle-Zélande	80,8	84,0	6,9	4					
Papouasie-Nlle-Guinée	61,1	65,5	7,6	45					

Note : les données de ce tableau sont issues de projections pour la période de 2015 à 2020.
Source : ONU (World Population Prospects : The 2015 revision).

3.7 Étrangers - Immigrés

À 1^{er} janvier 2014, 65,8 millions de personnes vivent en France, hors Mayotte. Parmi elles, 58,2 millions sont nées en France et 7,6 millions sont nées à l'étranger, soit 11,6 % de la population. Parmi les 58,2 millions de personnes nées en France, 57,6 millions ont la **nationalité** française, certaines pouvant avoir une double nationalité, et 0,6 million sont étrangères. Ces personnes nées étrangères en France sont dans quatre cas sur cinq des enfants de moins de 14 ans dont les parents sont **étrangers**. Ils acquerront de droit la nationalité française au plus tard à leur majorité, sous réserve d'avoir résidé au moins cinq ans en France depuis l'âge de 11 ans.

En 2014, le flux annuel des acquisitions de la nationalité française avec 105 613 nouveaux Français connaît une hausse par rapport à 2013, principalement liée à la progression des acquisitions de la nationalité par décret et au redressement des acquisitions par déclaration à raison du mariage respectivement (+ 10,4 % et + 12,6 %). Les déclarations anticipées (mineurs nés en France de parents étrangers) progressent également (+ 3,9 %). L'acquisition de la nationalité française ne signifie pas forcément le renoncement à sa nationalité d'origine. En 2008, on estime qu'un **immigré** âgé de 18 à 50 ans devenu Français sur deux a gardé sa nationalité d'origine et a donc une double nationalité.

L'évolution de la population immigrée n'est pas affectée par les acquisitions de nationalité puisqu'elle est définie en fonction de la nationalité à la naissance. Son augmentation de

700 000 personnes entre 2006 et 2014 est donc essentiellement liée aux flux migratoires : 1,6 millions d'immigrés sont arrivés en France, 500 000 en sont repartis et 400 000 sont décédés en France. La part de la population immigrée dans la population totale est passée de 8,1 % début 2006 à 8,9 % début 2014.

La répartition par statut d'activité des immigrés est liée à l'ancienneté des vagues migratoires : Espagnols et Italiens, âgés, sont fréquemment à la retraite. Les immigrés portugais sont plus jeunes, donc en âge d'être actifs. Leur taux d'emploi est très élevé, ils sont par contre peu nombreux à être en étude. Les ressortissants des pays tiers sont moins souvent en emploi que les autres résidents en France. Le taux d'emploi est faible parmi les immigrés originaires du Maghreb ou de Turquie. En revanche, la part des personnes au chômage venant de ces pays est élevée. Il en va de même de la part de personnes inactives mais non retraitées (femmes au foyer par exemple). La diversification récente des origines des immigrés se traduit par des parts faibles de retraités pour les origines plus récentes (pays européens hors UE, pays tiers hors Maghreb et Turquie) mais aussi par une part élevée d'étudiants.

En 2014, 2,3 millions nouveaux permis de résidence ont été délivrés dans l'Union européenne à des ressortissants extracommunautaires, un chiffre légèrement inférieur à celui de 2013 (- 2,2 %) et en baisse de 9,0 % par rapport à 2008. ■

Définitions

Immigrés : population constituée des personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France. Elle comprend donc en partie des personnes qui, depuis leur arrivée, ont acquis la nationalité française. À l'inverse, elle exclut les Français de naissance nés à l'étranger et résidant en France et les étrangers nés en France.

Étranger, nationalité, naturalisation, titre de séjour : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Population française, étrangère et immigrée en France depuis 2006 », *Insee Focus* n° 38, octobre 2015.
- « Les États membres de l'UE ont délivré 2,3 millions de nouveaux titres de séjour en 2014 », *communiqué de presse*, n°185/2015, Eurostat, octobre 2015.
- « Les femmes immigrées installées en France depuis moins de 10 ans », *Infos migrations*, n° 77, DSED, juin 2015.
- « Les étrangers en France », *onzième rapport établi en application de l'article L. 111-10 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile*, Ministère de l'Intérieur, avril 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Acquisitions de la nationalité française

	2000	2013 (r)	2014	
			en %	
Acquisitions par décret	77 478	52 207	57 610	54,5
par naturalisation	68 750	49 757	55 010	52,1
par réintégration	8 728	2 450	2 600	2,5
Acquisitions par déclaration anticipée	35 883	24 099	25 043	23,7
Acquisitions par mariage	26 056	17 513	19 725	18,7
Autres déclarations d'acquisition et de réintégration	2 038	1 377	1 231	1,2
Acquisitions sans formalités	8 570	2 080	2 004	1,9
Total	150 025	97 276	105 613	100,0

Source : Ministère de la justice, SDSE; Ministère de l'intérieur.

Étrangers actifs selon la catégorie socioprofessionnelle

	2013 (r)	2014	
		Part d'étrangers dans la CSP en %	
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise (10 salariés ou +)	135,6	129,1	7,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	193,9	191,3	4,2
Professions intermédiaires	209,7	226,3	3,2
Employés	500,8	532,2	6,5
Ouvriers	633,4	601,2	9,7
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	50,7	48,7	11,2
Ensemble¹	1 739,2	1 744,2	6,1
dont salariés	1 245,7	1 241,2	5,4

1. Hors catégorie socioprofessionnelle non déclarée.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Immigrés selon le pays de naissance en 2012

	Part en %	Effectif en milliers
Europe	36,8	2 101
Union européenne à 27	32,2	1 838
Espagne	4,3	245
Italie	5,1	293
Portugal	10,5	599
Royaume-Uni	2,7	153
Autres pays de l'UE à 27	9,6	548
Autres pays d'Europe	4,6	263
Afrique	43,2	2 470
Algérie	13,1	748
Maroc	12,1	693
Tunisie	4,4	251
Autres pays d'Afrique	13,6	778
Asie	14,4	823
Turquie	4,3	248
Cambodge, Laos, Vietnam	2,8	161
Autres pays d'Asie	7,2	414
Amérique, Océanie	5,6	319
Total	100,0	5 714

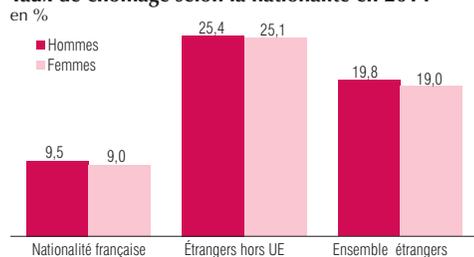
Source : Insee, RP 2012 exploitation principale.

Population étrangère et immigrée par sexe et âge en 2012

	Étrangers	Immigrés
Part des hommes	50,6	48,8
Part de la population ayant :		
moins de 15 ans	16,7	4,8
15 à 24 ans	9,5	8,6
25 à 54 ans	48,7	54,4
55 ans ou plus	25,1	32,2
Nombre (en milliers)	3 981	5 714
Poids dans la population totale	6,1	8,7

Source : Insee, RP 2012 exploitation principale.

Taux de chômage selon la nationalité en 2014



Champ : France métropolitaine, personnes actives âgées de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

Population étrangère dans les pays de l'Union européenne en 2014

	Population totale au 1 ^{er} janvier		Population active ¹	
	Étrangers ² en milliers	Part en %	Étrangers ² en milliers	Part en %
Allemagne	7 012	8,7	4 025	9,8
Autriche	1 057	12,4	586	13,7
Belgique	1 264	11,3	529	10,7
Bulgarie	54	0,8	5	0,2
Chypre	159	18,6	81	19,0
Croatie	32	0,7	4	0,2
Danemark	397	7,1	239	8,4
Espagne	4 677	10,1	2 804	12,3
Estonie	195	14,8	96	14,9
Finlande	207	3,8	88	3,3
France³	(p) 4 157	6,3	1 728	5,9
Grèce	855	7,8	398	8,4
Hongrie	140	1,4	27	0,6
Irlande	(p) 546	11,8	326	15,5
Italie	4 922	8,1	2 741	10,9
Lettonie	305	15,2	127	13,1
Lituanie	22	0,7	8	0,5
Luxembourg	249	45,3	134	51,8
Malte	25	5,9	10	5,0
Pays-Bas	735	4,4	361	4,2
Pologne	(p) 101	0,3	42	0,2
Portugal	401	3,8	137	2,8
Rép. tchèque	435	4,1	104	2,0
Roumanie ⁴	73	0,4	10	0,1
Royaume-Uni	5 048	7,8	3 102	9,8
Slovaquie	59	1,1	7	0,2
Slovénie	97	4,7	31	3,2
Suède	687	7,1	328	6,5

1. Population âgée de 15 à 64 ans.

2. Personnes non citoyennes du pays dans lequel elles résident, apatrides inclus.

3. France métropolitaine pour la population active.

4. Données 2009 pour la population active.

Source : Eurostat.

3.8 Femmes et hommes

Bien que la **parité** ne soit pas acquise dans les assemblées politiques, professionnelles et sociales, on assiste cependant, entre 1995 et 2015, à une augmentation de la proportion des femmes parlementaires dans le monde. La moyenne mondiale double presque en vingt ans, passant de 11,3 % en 1995 à 22,1 % en 2015. Alors qu'en 1995, huit pays parmi les dix présentant la proportion de femmes parlementaires la plus élevée étaient européens, quatre se situent aujourd'hui en Afrique sub-saharienne, trois en Europe et trois sur le continent américain. Outre l'évolution des conditions politiques, la mise en place de quotas électoraux par sexe joue un rôle essentiel dans ces changements : en 2015, plus de 120 pays appliquent de tels quotas.

Depuis 2005, l'augmentation de la population active est soutenue par la participation croissante des femmes au marché du travail. Le **taux d'activité** des femmes de 15 ans ou plus progresse de 1,3 point entre 2005 et 2014 (-1,4 point pour les hommes) pour atteindre 51,8 % (61,2 % pour les hommes). En 2014, on compte autant de femmes salariées que d'hommes. Les emplois d'ouvriers sont les moins féminisés (1 femme pour 4 hommes) contrairement aux postes d'employés (1 homme pour 3 femmes). Il y a presque autant de femmes que d'hommes dans les professions intermédiaires mais les femmes demeurent minoritaires au sein des cadres malgré une progression régulière. Les femmes sont majoritaires dans le secteur tertiaire où elles occupent 55 % des emplois. En revanche, elles sont minoritaires

dans l'industrie et dans la construction. Dans le secteur tertiaire, la moitié des femmes travaillent dans l'administration publique, l'éducation, la santé et l'action sociale. Les femmes occupent trois emplois en CDD sur cinq, mais elles sont deux fois moins nombreuses parmi les intérimaires et les apprentis. Le **sous-emploi** affecte surtout les femmes, celles-ci occupant près de quatre emplois à **temps partiel** sur cinq. En 2014, 9,5 % des femmes sont en situation de sous-emploi contre 3,5 % des hommes.

Depuis 2012, le **taux de chômage** des hommes est plus élevé que celui des femmes (10,2 % contre 9,6 %), et l'écart s'accroît en 2014 : le taux de chômage des femmes est en léger recul par rapport à 2013, alors que celui des hommes continue d'augmenter lentement. En 2014, 5,4 % des femmes actives ou inactives souhaitent travailler mais ne satisfont pas tous les critères pour être au chômage au sens du BIT (contre 3,8 % des hommes).

En 2013 en France métropolitaine, 14,3 % des femmes vivent dans un ménage pauvre contre 13,6 % des hommes. Elles sont plus souvent que les hommes à la tête d'une **famille monoparentale** : 1,49 million de femmes en 2012 contre 273 000 hommes.

En 2012, elles sont plus nombreuses que les hommes à vivre seules dans leur logement : 5,6 millions (soit 20,7 % des femmes de 15 ans ou plus) contre 4,1 millions d'hommes (16,6 %). ■

Définitions

Parité : la notion de parité constitue le fondement des politiques de lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes. Au nom de ce principe ont été édictées plusieurs lois visant à réduire les disparités dans les domaines des salaires, de l'emploi, de l'éducation, de la représentation des femmes dans les instances de pouvoir politique et économique.

Temps partiel : temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Il doit obligatoirement faire l'objet d'un contrat de travail écrit. Le travail à temps partiel peut être mis en place sur l'initiative de l'employeur ou du salarié.

Couple, déciles et rapports interdéciles, famille monoparentale, médiane, revenu salarial, sous-emploi, taux d'activité, taux de chômage, taux de pauvreté : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Ségrégation professionnelle et écarts de salaires femmes-hommes », *Dares Analyses* n° 82, novembre 2015.
- « Une photographie du marché du travail en 2014 », *Insee Première* n° 1569, octobre 2015.
- « Les femmes dans les parlements : regard sur les 20 dernières années », Union Interparlementaire, 2015.
- « Guide de la parité », Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE|fh), avril 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Activité et conditions d'emploi selon le sexe et la composition familiale en 2014

en %

	Taux d'activité		Temps complet		Temps partiel	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Personnes seules	34,5	60,6	77,1	89,6	22,9	10,4
Familles monoparentales	59,7	56,8	69,8	87,6	30,2	12,4
Couples sans enfant	41,2	40,6	71,6	90,8	28,4	9,2
Couples avec enfant(s)	67,8	77,3	65,7	94,3	34,3	5,7
dont : avec un enfant	71,6	78,6	72,0	94,1	28,0	5,9
avec deux enfants	73,7	84,2	63,7	94,9	36,3	5,1
avec trois enfants ou plus	55,5	78,4	57,2	93,3	42,8	6,7
Autres ménages	48,9	58,8	69,2	87,1	30,8	12,9

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus (âge courant).

Source : Insee, enquête Emploi.

Distribution du revenu salarial annuel en 2012

en euros courants

Décile	Hommes	Femmes	Ensemble
1 ^{er} décile (D1)	3 132	1 937	2 446
2 ^e décile (D2)	8 938	5 692	7 115
3 ^e décile (D3)	14 635	9 850	12 097
4 ^e décile (D4)	17 497	13 628	15 654
Médiane (D5)	19 862	16 259	18 069
6 ^e décile (D6)	22 480	18 494	20 523
7 ^e décile (D7)	25 818	21 169	23 563
8 ^e décile (D8)	30 831	24 848	27 826
9 ^e décile (D9)	40 689	30 992	35 901
Rapport interdécile (D9/D1)	13,0	16,0	14,7
D9 / Médiane	2,0	1,9	2,0
Médiane / D1	6,3	8,4	7,4

Champ : salariés hors agriculture, hors apprentis-stagiaires et hors salaires versés par des particuliers-employeurs.

Source : Insee, DADS définitif et fichiers de paie des agents de l'État, exploitation au 1/12^e.

Proportion de femmes élues au parlement dans quelques pays du monde

en % de sièges

	Chambre unique ou basse	2 ^{ème} Chambre ou Sénat
Algérie	32	7
Allemagne	37	41
Arabie saoudite	20	///
Australie	27	38
Bangladesh	20	///
Brésil	10	16
Canada	25	37
Chine	24	///
Espagne	41	34
États-Unis	19	20
Éthiopie	39	16
France	26	25
Inde	12	13
Indonésie	17	///
Iran	3	///
Italie	31	28
Japon	10	16
Mexique	42	34
Nigéria	6	7
Pakistan	21	18
Royaume-Uni	29	25
Russie	14	17
Rwanda	64	39
Suède	44	///
Suisse	31	20
Turquie	18	///
Ukraine	12	///
Union européenne¹	37	///

1. Parlement européen.

Note : situation au 1^{er} septembre 2015.

Source : Union interparlementaire.

Participation des femmes à la vie politique française

part des femmes en %



1. Ensemble des communes.

Sources : Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes ; Assemblée nationale ; Ministère de l'Intérieur ; Sénat.

Femmes dans la société et sur le marché du travail dans l'Union européenne

en %

	Femmes pour 100 hommes		Part des femmes dans l'enseignement supérieur		Part des femmes dans la population active supérieure	
	2000	2014	2000	2012	2000	2014
Allemagne ¹	104,9	104,2	48,1	50,1	44,0	46,4
Autriche	106,9	104,7	51,0	53,4	(r) 43,8	47,0
Belgique	104,5	103,4	52,3	55,5	42,9	46,1
Bulgarie	105,2	105,6	57,3	54,6	46,6	46,6
Chypre	103,3	105,5	57,1	53,1	42,8	48,4
Croatie (e)	107,9	107,2	...	56,7	...	46,3
Danemark	102,3	101,5	56,9	57,4	46,6	47,3
Espagne	104,3	103,3	52,9	53,6	39,1	46,2
Estonie	114,6	114,0	58,5	59,2	48,5	48,5
Finlande	105,0	103,4	53,7	53,7	47,8	48,4
France	106,1	(p) 106,5	54,2	54,8	(r) 45,0	48,0
Grèce	103,3	105,7	50,0	49,1	39,7	44,1
Hongrie	110,1	110,0	53,9	55,5	44,8	45,9
Irlande	101,3	(p) 102,2	54,1	50,9	40,7	44,7
Italie	106,5	106,2	55,5	57,5	38,6	42,4
Lettonie	117,1	118,3	63,4	59,6	48,3	49,9
Lituanie	113,6	117,1	60,0	58,4	49,4	50,1
Luxembourg	103,0	99,8	...	52,1	39,6	44,7
Malte	101,6	100,3	53,3	56,1	30,6	38,3
Pays-Bas	102,2	101,9	50,0	51,4	(r) 43,5	46,0
Pologne ¹	106,3	106,6	57,5	59,9	46,0	45,0
Portugal	107,3	(e) 110,3	56,5	53,5	(r) 44,9	48,7
Rép. tchèque	105,5	103,6	49,8	57,2	44,8	44,0
Roumanie	104,5	(e) 104,7	51,8	54,3	46,5	43,4
Royaume-Uni	105,3	(e) (p) 103,2	53,9	56,3	45,5	46,6
Slovaquie	105,7	105,2	50,4	59,6	45,8	44,5
Slovénie	104,8	101,9	56,1	57,7	46,1	46,0
Suède	102,3	100,3	58,2	59,7	47,4	47,4
UE^{1 2}	105,4	(e)(p) 104,9	53,5	54,9	(r) 43,8	46,0

1. Femmes pour 100 hommes : rupture de série en 2014.

2. UE hors Croatie pour 2000.

Source : Eurostat.

Emploi Revenus

Travail - Emploi
Revenus - Salaires

4.1 Population active

En 2014, selon l'enquête **Emploi**, la **population active** est estimée à 28,6 millions de personnes de 15 ans ou plus en France métropolitaine. Elle regroupe 25,8 millions d'actifs ayant un emploi et 2,8 millions de personnes au chômage. Le reste de la population âgée de 15 ans ou plus constitue la population inactive au sens du **Bureau international du travail (BIT)**, c'est-à-dire les personnes ne travaillant pas et ne recherchant pas activement un emploi ou n'étant pas disponibles rapidement pour en occuper un. Depuis 2005, la population active a augmenté de 1,3 million de personnes avec une participation croissante des femmes au marché du travail. En 2014, on compte 72 000 femmes actives de plus qu'en 2013, mais 20 000 hommes actifs de moins.

En 2014, la population des 15-64 ans continue de diminuer. La décélération de cette population en âge de travailler puis son recul à partir de 2011 s'explique principalement par le net ralentissement de la population âgée de 50 à 64 ans. Cependant, le nombre d'actifs âgés de 50 à 64 ans a fortement augmenté depuis 2005 (+ 1,6 million). Cette progression se poursuit à un rythme soutenu mais moindre qu'en 2012, suite à la mise en place, en novembre 2012, du dispositif de départ à la retraite anticipée pour carrière longue. La part des 50-64 ans parmi les actifs de 15-64 ans est de 27,2 % en 2014 contre 26,6 % en 2013. Avec les dispositifs de recul progressif de l'âge légal de départ à la retraite et l'allongement de

la durée de cotisation pour partir en retraite à taux plein, la participation des seniors au marché du travail continue de progresser de façon ininterrompue malgré la crise de 2008. Le **taux d'activité** des personnes âgées de 50 à 64 ans est ainsi passé de 56,5 % en 2009 à 63,1 % en 2014, soit + 6,6 points en cinq ans (+ 1,4 point la dernière année). Le taux d'activité des hommes âgés de 55 à 64 ans progresse de 0,7 point en 2014 et celui des femmes du même âge de 2,6 points (après respectivement + 1,5 point et + 1,7 point entre 2012 et 2013). Le taux d'activité des 15-24 ans diminue pour s'établir à 40,4 % pour les hommes et à 33,7 % pour les femmes. Trois quarts des hommes et deux tiers des femmes entre 15 et 64 ans sont en activité.

La population active a crû de 1,5 million de personnes en dix ans. Selon le scénario central des **projections de population active**, le nombre d'actifs serait de 30,1 millions de personnes en 2030 et atteindrait 31,2 millions en 2060. Du fait de la croissance de la population âgée, il n'y aurait plus que 1,5 actif pour un inactif de plus de 60 ans en 2060.

En 2014, dans l'Union européenne, le **taux d'emploi** des personnes âgées de 15 à 64 ans reste stable (64,9 %). La France se situe légèrement en dessous du niveau de la moyenne européenne, derrière la Suède, l'Allemagne, les Pays-Bas, le Danemark, le Royaume-Uni et l'Autriche notamment, dont les taux dépassent 70 %. ■

Définitions

Enquête Emploi : réalisée par l'Insee depuis 1950, l'enquête Emploi est la source statistique qui permet de mesurer en France le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle fournit aussi des données sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, la durée du travail, les emplois précaires. Elle permet de mieux cerner la situation des chômeurs et les changements de situation vis-à-vis du travail.

Population active au sens du BIT : regroupe la population active occupée au sens du BIT (« personnes ayant un emploi ») et les chômeurs au sens du BIT.

Bureau international du travail (BIT), population active occupée au sens du BIT, projections de population active, sous-emploi, taux d'activité, taux d'emploi : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Une photographie du marché du travail en 2014 », *Insee Première* n° 1569, octobre 2015.
- « Emploi, chômage, population active : bilan de l'année 2014 », *Dares Analyses* n° 50, Dares, juillet 2015.
- « Le taux d'emploi des 20-64 ans dans l'UE en hausse à 69,2 % en 2014 », *Communiqué de presse* n° 81, Eurostat, mai 2015.
- « Projections à l'horizon 2060 – Des actifs plus nombreux et plus âgés », *Insee Première* n° 1345, avril 2011.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Taux d'activité selon le sexe et l'âge

en %

	1990	2000	2010	2014
Hommes de 15 ans à 64 ans	75,9	75,3	74,9	75,5
15 à 24 ans	47,5	40,5	42,6	40,4
25 à 49 ans	96,4	95,2	94,8	93,7
50 à 64 ans	56,9	59,0	60,9	66,3
dont 55 à 64 ans	40,8	35,8	45,0	53,0
Femmes de 15 ans à 64 ans	58,2	62,6	65,8	67,5
15 à 24 ans	40,3	33,2	35,2	33,7
25 à 49 ans	75,2	80,3	83,9	83,8
50 à 64 ans	37,9	46,3	53,6	60,0
dont 55 à 64 ans	27,3	27,9	39,5	48,6
Population de 15 ans à 64 ans	67,0	68,9	70,3	71,4

Champ : France métropolitaine, population des ménages.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Projection de population active

	2020	2040	2060
Nombre d'actifs (en millions)	29,6	30,4	31,2
Part des femmes (en %)	48,1	47,3	46,9
Part des 15-24 ans (en %)	9,9	10,1	10,1
Part des 25-54 ans (en %)	73,3	72,2	72,0
Part des 55 ans ou plus (en %)	16,8	17,7	17,9
Taux d'activité des 15-69 ans (en %)	67,7	69,4	69,7
Nombre d'actifs rapporté au nombre d'inactifs de 60 ans ou plus ¹	1,9	1,6	1,5

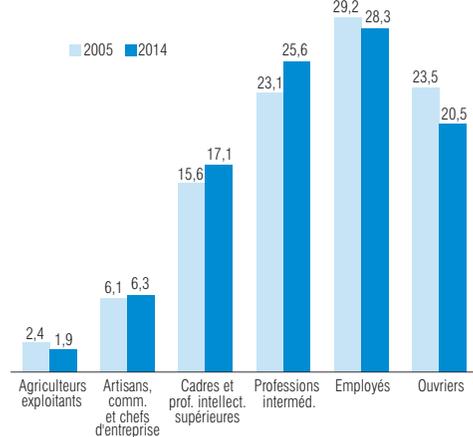
1. Ratio calculé sur la population totale qui intègre les personnes vivant dans des habitations mobiles ou résidant en collectivité.

Champ : France métropolitaine, population des ménages de 15 ans ou plus en âge courant, scénario central.

Source : Insee, enquêtes Emploi, projections de population active 2010-2060.

Personnes en emploi selon la catégorie socioprofessionnelle

en %



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Population active par sexe et âge en 2014

en milliers

	Hommes	Femmes	Total
15 à 24 ans	1 470	1 207	2 677
25 à 49 ans	9 355	8 634	17 989
50 à 64 ans	3 913	3 795	7 707
dont 55 à 64 ans	2 030	2 012	4 042
65 ans ou plus	159	108	266
Population de 15 ans ou plus	14 896	13 744	28 640
dont 15 à 64 ans	14 738	13 636	28 374

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

Population active et population active occupée

	2012	2013 (r)	2014
Population active (en millions)	28,5	28,6	28,6
Population active occupée (en millions)	25,8	25,8	25,8
dont femmes (en %)	47,7	47,9	48,2
dont non salariés (en %)	11,4	11,3	11,5
Part des actifs occupés en sous-emploi (en %)	6,1	6,5	6,4
Part des employés en sous-emploi (en %)	11,8	11,8	11,5
Part des ouvriers en sous-emploi (en %)	5,4	5,9	5,5
Part des femmes en sous-emploi (en %)	9,3	9,8	9,5

Note : données en moyenne annuelle.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux d'activité et taux d'emploi dans l'Union européenne en 2014

	Population active en millions	Taux d'activité en %	Taux d'emploi en %		
			Hommes	Femmes	Ensemble
Allemagne	42,0	77,7	78,1	69,5	73,8
Autriche	4,4	75,4	75,2	66,9	71,1
Belgique	5,0	67,7	65,8	57,9	61,9
Bulgarie	3,4	69,0	63,9	58,2	61,0
Chypre	0,4	74,3	66,0	58,6	62,1
Croatie	1,9	66,1	59,1	50,0	54,6
Danemark	2,9	78,1	75,8	69,8	72,8
Espagne	23,0	74,2	60,7	51,2	56,0
Estonie	0,7	75,2	73,0	66,3	69,6
Finlande	2,7	75,4	69,5	68,0	68,7
France	28,8	71,4	67,7	60,9	64,3
Grèce	4,8	67,4	58,0	41,1	49,4
Hongrie	4,4	67,0	67,8	55,9	61,8
Irlande	2,2	69,8	66,9	56,7	61,7
Italie	25,5	63,9	64,7	46,8	55,7
Lettonie	1,0	74,6	68,4	64,3	66,3
Lituanie	1,5	73,7	66,5	64,9	65,7
Luxembourg	0,3	70,8	72,6	60,5	66,6
Malte	0,2	66,3	74,9	49,3	62,3
Pays-Bas	8,9	79,0	78,1	68,1	73,1
Pologne	17,4	67,9	68,2	55,2	61,7
Portugal	5,2	73,2	65,8	59,6	62,6
Rép. tchèque	5,3	73,5	77,0	60,7	69,0
Roumanie	9,2	65,7	68,7	53,3	61,0
Royaume-Uni	32,6	76,7	76,8	67,1	71,9
Slovaquie	2,7	70,3	67,6	54,3	61,0
Slovénie	1,0	70,9	67,5	60,0	63,9
Suède	5,2	81,5	76,5	73,1	74,9
UE	242,5	72,3	70,1	59,6	64,9

Note : données en moyenne annuelle.

Champ : population des 15-64 ans.

Source : Eurostat.

4.2 Chômage

En 2014, selon l'**enquête Emploi**, 2,8 millions de personnes sont au **chômage** au sens du **Bureau international du travail (BIT)** en France métropolitaine. Après deux années de hausse en 2012 et 2013, le taux de chômage s'est stabilisé au premier semestre 2014, puis il a augmenté en fin d'année. En moyenne annuelle, en 2014 le taux de chômage s'établit à 9,9 % de la population active de 15 ans ou plus en France métropolitaine, comme l'année précédente. Par ailleurs, 1,4 million de personnes recherchent un emploi mais ne sont pas disponibles, ou souhaitent travailler mais ne recherchent pas d'emploi, qu'elles soient disponibles ou non. Elles ne sont pas comptabilisées comme chômeurs et forment ce qu'on appelle le « **halo** » autour du chômage.

En 2014, le **taux de chômage** progresse moins fortement que l'année précédente dans la population âgée de plus de 25 ans. Il augmente, en effet, respectivement de 0,1 point et 0,2 point chez les 25-49 ans et les 50-64 ans (contre + 0,5 point et + 0,6 point en 2013). Le taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans baisse, quant à lui, de 0,6 point en 2014. Le taux de chômage des jeunes a fortement augmenté entre 2011 et 2012. Il a ensuite diminué tout au long de l'année 2013, pour revenir à 22,8 % au quatrième trimestre. En 2014, le taux de chômage des 15-24 ans s'établit à 23,4 % en moyenne annuelle, tandis que celui des personnes de 25-49 ans atteint 9,3 % et celui des 50 ans ou plus 6,7 %. Cette grande différence traduit en partie la spécificité des moins de 25 ans sur le marché

du travail dont un grand nombre poursuit des études sans travailler à côté, et n'est donc pas comptabilisé dans la population active.

En 2014, la stabilité du taux de chômage résulte d'une légère hausse du taux de chômage des hommes (+ 0,2 point), compensée par une baisse de celui des femmes (- 0,1 point). Le taux de chômage est désormais plus élevé pour les hommes que pour les femmes (10,2 % contre 9,6 %). Les ouvriers et employés restent les catégories sociales les plus touchées par le chômage. Ainsi, le taux de chômage des ouvriers est plus de trois fois plus élevé que celui des cadres et celui des employés l'est pratiquement deux fois et demie plus.

La part des **chômeurs de longue durée** augmente en 2014. Elle s'établit à 42,7 % et progresse de 2,2 points contre + 0,1 point en 2013. Elle est beaucoup plus élevée pour les seniors (50 ans ou plus) que pour les autres tranches d'âge. L'ancienneté moyenne au chômage est de 14,2 mois, après 13,6 mois en 2013.

En 2014, l'Union européenne compte 24,8 millions de chômeurs. Le taux de chômage s'établit dans l'UE à 10,2 % de la population active. Il culmine à 26,5 % en Grèce, suivie de l'Espagne (24,5 %), tandis que l'Allemagne et l'Autriche affichent les taux les plus faibles (respectivement 5,0 % et 5,6 %). Le taux de chômage en France se situe très légèrement au-dessus de la moyenne européenne. ■

Définitions

Chômage au sens du BIT : en application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle Emploi (et inversement).

Chômeur de longue durée : actif au chômage depuis plus d'un an.

Enquête Emploi, halo du chômage, taux de chômage : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le taux de chômage à 11,1 % dans la zone euro – à 9,6 % dans l'UE28 », *Communiqué de presse* n° 117, Eurostat, juin 2015.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2015.
- « Le taux de chômage augmente de 0,1 point au quatrième trimestre 2014 », *Informations rapides* n° 52, Insee, mars 2015.
- « Chômage et qualité de l'emploi des jeunes : un tour de l'Europe en crise », *Bref* n° 332, Céreq, février 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Durée et circonstances du chômage

	2012	2014
Ancienneté moyenne de chômage (en mois)		
Ensemble	13,8	14,2
Hommes	14,2	14,7
Femmes	13,2	13,7
Proportion de chômeurs au chômage depuis 1 an ou plus (en %)		
Ensemble	40,4	42,7
15 à 24 ans	28,5	29,2
25 à 49 ans	40,1	42,6
50 ans ou plus	57,7	58,5
Hommes	41,1	44,1
Femmes	39,6	41,0
Circonstance de la recherche d'emploi (en %)		
Fin d'emploi à durée limitée	45,3	43,5
Licenciement	18,0	18,6
Démission	7,5	6,2
Autres circonstances (dont non-réponse)	29,2	31,7

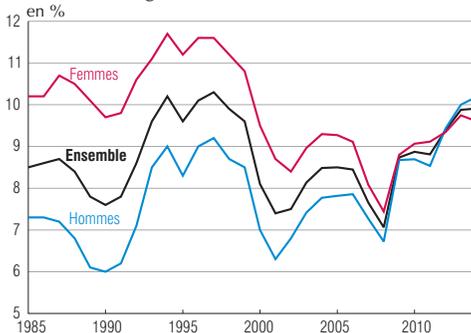
Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.
Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux de chômage par sexe et âge

	1980	1990	2000	2010	2014
Hommes	3,6	6,0	7,0	8,7	10,2
15 à 24 ans	8,2	13,0	15,1	22,2	24,4
25 à 49 ans	2,5	5,0	6,3	7,7	9,4
50 à 64 ans	3,1	4,5	5,4	5,5	7,0
65 ans ou plus	0,4	0,4	0,3	2,3	2,5
Femmes	7,3	9,7	9,5	9,1	9,6
15 à 24 ans	15,9	17,6	17,3	23,0	22,2
25 à 49 ans	5,1	8,7	9,3	8,4	9,2
50 à 64 ans	4,9	6,2	6,0	5,6	6,7
65 ans ou plus	0,3	0,7	0,6	2,6	2,9
Ensemble	5,1	7,6	8,1	8,9	9,9
15 à 24 ans	11,6	15,1	16,1	22,6	23,4
25 à 49 ans	3,5	6,6	7,7	8,0	9,3
50 à 64 ans	3,8	5,2	5,7	5,5	6,9
65 ans ou plus	0,4	0,5	0,4	2,4	2,7

Note : données en moyenne annuelle.
Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.
Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux de chômage entre 1985 et 2014



Note : données en moyenne annuelle.
Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.
Source : Insee, enquêtes Emploi.

Nombre de chômeurs

en milliers

	1980	1990	2000	2010	2014
Hommes	510	842	996	1 288	1 518
Femmes	709	1 048	1 140	1 216	1 320
Total	1 219	1 890	2 136	2 505	2 837

Note : données en moyenne annuelle.
Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.
Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux de chômage selon la catégorie socioprofessionnelle ou le diplôme

en %

	2003	2010	2014
Catégorie socioprofessionnelle			
Cadres	3,5	3,7	4,4
Professions intermédiaires	4,2	4,6	5,6
Employés	7,7	8,9	10,1
Ouvriers	9,4	12,8	14,3
Diplôme			
Brevet des collèges, CEP ou sans diplôme	11,3	14,5	16,2
Baccalauréat, CAP ou BEP	7,4	8,4	10,3
Bac + 2	5,3	5,1	6,0
Diplôme supérieur	6,4	5,3	6,5
Ensemble	8,1	8,9	9,9

Note : données en moyenne annuelle.
Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.
Source : Insee, enquêtes Emploi.

Chômage dans l'Union européenne en 2014

	Nombre total de chômeurs en milliers	Évolution 14/13 en milliers	Taux de chômage		
			Hommes en %	Femmes en %	Ensemble en %
Allemagne	2 090	- 92	5,3	4,6	5,0
Autriche	245	14	5,9	5,4	5,6
Belgique	423	6	9,0	7,9	8,5
Bulgarie	385	- 51	12,3	10,4	11,4
Chypre	70	1	17,1	15,1	16,1
Croatie	327	9	16,5	18,3	17,3
Danemark	191	- 11	6,4	6,8	6,6
Espagne	5 610	- 441	23,6	25,4	24,5
Estonie	50	- 9	7,9	6,8	7,4
Finlande	232	13	9,3	8,0	8,7
France	3 026	12	10,5	10,0	10,3
Grèce	1 274	- 56	23,7	30,2	26,5
Hongrie	343	- 98	7,6	7,9	7,7
Irlande	243	- 39	12,9	9,4	11,3
Italie	3 236	167	11,9	13,8	12,7
Lettonie	108	- 12	11,8	9,8	10,8
Lituanie	158	- 14	12,2	9,2	10,7
Luxembourg	16	1	5,8	6,2	6,0
Malte	11	- 1	6,2	5,4	5,9
Pays-Bas	660	13	7,2	7,8	7,4
Pologne	1 567	- 226	8,5	9,6	9,0
Portugal	729	- 126	13,8	14,5	14,1
Rép. tchèque	324	- 46	5,1	7,4	6,1
Roumanie	629	- 24	7,3	6,1	6,8
Royaume-Uni	1 995	- 446	6,4	5,8	6,1
Slovaquie	359	- 27	12,8	13,6	13,2
Slovénie	98	- 4	9,0	10,6	9,7
Suède	411	0	8,2	7,7	7,9
UE	24 802	- 1 490	10,1	10,3	10,2

Note : données en moyenne annuelle.
Champ : personnes de 15 à 74 ans.
Source : Eurostat.

4.3 Politiques d'emploi

Les dispositifs ciblés de la politique de l'emploi prennent la forme d'aides à l'emploi, de stages de **formation professionnelle** ou de **mesures de retrait d'activité** anticipé. En 2014, le nombre total d'entrées augmente sensiblement en raison de l'instauration en 2013 d'une exonération temporaire de cotisations chômage pour l'embauche de jeunes en contrat de travail à durée indéterminée (CDI). Les nombres de stages de formation de personnes en recherche d'emploi et de départs en retraite anticipée augmentent respectivement de 7 % chacun.

En 2014, les entrées en **contrats aidés - contrat unique d'insertion (CUI), emploi d'avenir** ou emploi dans le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) - diminuent globalement de 5,7 %. Les entrées en CUI sont en forte baisse en raison d'une diminution des crédits alloués à ces contrats mais aussi de la réforme du financement de l'IAE qui a conduit au transfert d'une partie des **contrats uniques d'insertion - contrats d'accompagnement vers l'emploi (CUI-CAE)** vers l'IAE. En revanche, les emplois d'avenir poursuivent leur montée en charge. Le nombre de **formations en alternance** ainsi que les aides à la création d'entreprise baissent légèrement en 2014 (respectivement - 0,9 % et - 1,6 %).

Fin 2014, le nombre de bénéficiaires des dispositifs augmente par rapport à l'année précédente et s'établit à 1 957 000 (+ 6 %). Malgré la baisse des embauches, le nombre de salariés en contrat aidé augmente de 15 %.

En revanche, le nombre de bénéficiaires de contrats en alternance baisse pour la deuxième année consécutive (- 2,5 %). En 2014, les femmes sont les principales bénéficiaires des CUI dans le secteur non marchand (67 % des nouveaux bénéficiaires sont des femmes), mais elles sont minoritaires dans l'ensemble des autres dispositifs. En particulier, elles ne représentent que 40 % des entrées en formation en alternance, et 33 % des départs anticipés en retraite.

En 2013, les **dépenses pour les politiques du marché du travail (PMT)** s'élèvent à 50,9 milliards d'euros (Md€), soit 2,4 % du produit intérieur brut (PIB). Elles ont augmenté sensiblement en 2013 (+ 5,1 %), dans un contexte de faible croissance économique. L'essentiel de cette hausse provient de l'augmentation des dépenses d'indemnisation du chômage mais elle est également attribuable au financement des contrats aidés du secteur non marchand : les créations directes d'emploi (3,1 Md€) augmentent de plus de 17 % avec la montée en charge des emplois d'avenir.

En 2013, la France figure parmi les pays de l'Union européenne qui consacrent le plus d'effort aux interventions sur le marché du travail. La Belgique, le Danemark, les Pays-Bas, l'Irlande et l'Espagne sont les pays de l'UE dans lesquels la part des dépenses pour les politiques du marché du travail dans le PIB est la plus forte. ■

Définitions

Formation en alternance : contrat d'apprentissage qui permet à des 16-25 ans de travailler et de suivre un enseignement en alternance conduisant à l'obtention d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle ; contrat de professionnalisation qui vise à permettre l'acquisition, par les 16-25 ans et les demandeurs d'emploi de 26 ans ou plus, d'une qualification professionnelle en relation avec les besoins identifiés par les branches professionnelles.

Formation professionnelle des demandeurs d'emploi : stages de formation organisés par l'AFPA ou les Conseils régionaux, stages financés dans le cadre du plan d'aide au retour à l'emploi (PARE).

Mesures de retrait d'activité : recouvrent l'Allocation spéciale du Fonds National de l'Emploi, la Cessation anticipée d'activité pour certains travailleurs salariés et la Dispense de recherche d'emploi.

Contrat aidé ou emploi aidé, contrat d'accompagnement vers l'emploi (CAE), contrat initiative emploi (CIE), contrat unique d'insertion (CUI), dépenses pour les politiques du marché du travail (PMT), emploi d'avenir : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les contrats uniques d'insertion et les emplois d'avenir en 2014 », *Dares Analyses* n° 64, Dares, septembre 2015.
- « Recrutements en contrat aidé », *Dares Analyses* n° 58, Dares, août 2015.
- « L'apprentissage en 2014 », *Dares Analyses* n° 57, Dares, juillet 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Principaux dispositifs ciblés de la politique d'emploi

en milliers

	Entrées en dispositif ¹		Bénéficiaires en fin d'année ²	
	2013 (r)	2014	2013 (r)	2014
Emploi aidé	1 455	1 797	1 395	1 469
Contrat aidé	613	579	405	466
<i>dont : contrat d'accompagnement vers l'emploi (CUI-CAE)</i>	369	277	221	200
<i>contrat initiative emploi (CUI-CIE)</i>	50	49	31	30
<i>emploi d'avenir</i>	80	89	72	112
<i>insertion par l'activité économique (IAE)</i>	114	165	81	124
Contrat en alternance	449	445	595	580
Autre emploi aidé	393	774	395	423
<i>dont : aide aux chômeurs créateurs d'entreprise</i>	188	185	206	201
<i>embauche de jeunes en CDI³</i>	175	560	104	129
Formation des demandeurs d'emploi	622	668	250	262
Retraits d'activité	160	171	202	226
Total	2 238	2 636	1 847	1 957

1. Entrées initiales et reconductions.

2. Données corrigées des variations saisonnières.

3. Exonération temporaire de la contribution patronale d'assurance chômage pour l'embauche de jeunes en CDI.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Acoess ; ASP ; Cnav ; Dares ; DSS ; Pôle Emploi.

Nouveaux bénéficiaires des principaux dispositifs ciblés de la politique d'emploi en 2014 selon le sexe et l'âge

en %

	Sexe		Âge		
	Hommes	Femmes	Moins de 25 ans	de 25 à 54 ans	55 ans ou plus
Emploi aidé					
<i>dont : contrat d'accompagnement vers l'emploi (CUI-CAE)</i>	33,3	66,7	13,7	73,2	13,0
<i>contrat initiative emploi (CUI-CIE)</i>	56,3	43,7	18,1	69,1	12,8
<i>emploi d'avenir</i>	50,1	49,9	86,0	14,0	0,0
<i>insertion par l'activité économique (IAE)</i>	53,9	46,1	25,6	67,5	6,9
<i>contrat en alternance</i>	60,3	39,7	85,2	14,6	0,2
<i>aide à la création d'entreprises¹</i>	62,1	37,9	14,9	80,4	4,7
Formation des demandeurs d'emploi¹	52,0	48,0	35,1	61,3	3,6
Retraits d'activité	66,7	33,3	0,0	0,6	99,4

1. Les données portent sur l'année 2013.

Sources : ASP ; Cnav ; Dares ; DSS ; Pôle Emploi.

Dépenses pour les politiques du marché du travail

en millions d'euros

	2000 (r)	2005 (r)	2010 (r)	2012 (r)	2013	13/12 en %
Services du marché du travail	2 513	4 074	5 985	5 356	5 514	2,9
Mesures actives	14 660	11 596	14 721	12 111	12 677	4,7
Formation professionnelle	5 456	5 206	6 342	6 084	6 018	-1,1
Incidations à l'emploi	2 135	1 780	1 308	557	585	5,0
Emploi protégé	1 254	1 455	2 112	1 900	1 997	5,1
Création directe d'emploi	5 777	3 091	3 902	2 660	3 124	17,4
Aide à la création d'entreprises ¹	38	64	1 056	909	952	4,8
Soutiens	19 855	27 429	29 596	30 978	32 702	5,6
Maintien et soutien du revenu en cas de perte d'emploi	17 263	26 451	29 399	30 870	32 633	5,7
Prétraitements	2 592	978	198	108	69	-35,7
Total	37 027	43 098	50 302	48 446	50 894	5,1
Dépenses totales (en % du PIB)	2,5	2,4	2,5	2,3	2,4	///

1. Estimation : les montants des exonérations de cotisations sociales ne sont pas connus en totalité.

Source : Dares.

Dépenses pour les politiques du marché du travail dans les pays de l'UE en 2013

en % du PIB

	Total			Total			Total				
	dont mesures actives		soutiens	dont mesures actives		soutiens	dont mesures actives		soutiens		
Allemagne	1,7	0,3	1,0	France	2,4	0,7	1,5	Pologne	0,8	0,4	0,3
Autriche	2,2	0,6	1,4	Grèce ²	0,9	0,2	0,7	Portugal	2,1	0,5	1,7
Belgique	2,8	0,5	2,0	Hongrie	1,1	0,7	0,3	Rép. tchèque	0,5	0,2	0,2
Bulgarie	0,8	0,3	0,4	Irlande	3,0	0,7	2,2	Roumanie	0,3	0,0	0,2
Chypre ¹	1,3	0,3	1,0	Italie	1,9	0,3	1,6	Royaume-Uni ²	0,7	0,1	0,3
Croatie	0,7	0,2	0,5	Lettonie	0,5	0,2	0,3	Slovaquie	0,6	0,2	0,4
Danemark	3,4	1,3	1,7	Lituanie	0,4	0,2	0,2	Slovénie	1,2	0,3	0,8
Espagne ¹	3,6	0,5	3,0	Luxembourg	1,4	0,5	0,9	Suède	2,0	1,1	0,7
Estonie	0,7	0,1	0,4	Malte	0,5	0,0	0,3				
Finlande	2,6	0,9	1,6	Pays-Bas	2,8	0,6	1,9				

1. Données 2012.

2. Données 2010.

Sources : Eurostat ; Dares.

4.4 Durée et organisation du temps de travail

Entre 1950 et 2013, la **durée annuelle du travail** de l'ensemble des salariés a baissé en France de 26 %. Jusqu'au milieu des années 1960, cette durée a peu varié, et c'est à partir de 1965 et jusqu'en 1982 qu'une part importante de la baisse intervient, en grande partie en raison de réductions collectives (4^e semaine de congés payés en 1968, 5^e semaine et 39h en 1981). La durée du travail s'est à nouveau repliée dans les années 1990 avec l'accroissement du **temps partiel** puis avec le passage à 35h, avant de se stabiliser à partir de 2002.

Le travail à temps partiel croît tendanciellement depuis plusieurs dizaines d'années. En 2014, le taux de temps partiel, en France, est de 19 %, contre moins de 10 % il y a 30 ans. Il est proche de la moyenne de l'UE (20 %) mais en-deçà de celui des Pays-Bas qui culmine à 50 %. Comme en Europe, le travail à temps partiel est en France majoritairement féminin. Il concerne 31 % des femmes (+ 7 points depuis 1990) et 8 % des hommes. Dans une forte proportion (43 %) le temps partiel est « subi » et constitue une composante du **sous-emploi**. Les emplois à temps partiel sont souvent occupés aussi par les jeunes, les seniors et les salariés peu qualifiés et faiblement diplômés.

Certaines personnes en activité pratiquent des **horaires de travail atypiques**. En 2014, le travail du samedi est le plus fréquemment cité (39 %), suivi du travail du soir (25 %). La proportion d'agriculteurs, d'artisans-commerçants et de chefs d'entreprise travaillant le week-end

et ayant des horaires tardifs ou variables d'une semaine à l'autre est supérieure à celle des salariés. Parmi les salariés, les cadres déclarent, plus souvent que la moyenne, travailler chez eux et le soir ; ils sont également un peu plus nombreux à avoir des horaires variables d'une semaine à l'autre, tout comme les employés. Ces derniers travaillent en forte proportion le samedi (44 %) et à un degré moindre le dimanche (24 %). Les ouvriers sont, quant à eux, plus concernés que la moyenne par le travail de nuit (14 %) et les horaires alternés (15 %). Le travail de nuit domine dans le tertiaire et concerne notamment les salariés dans la fonction publique et dans les entreprises privées de services. Les cinq familles professionnelles les plus représentatives du travail de nuit sont les conducteurs de véhicules, les policiers et militaires, les infirmières, les aides soignantes et les ouvriers qualifiés des industries de process. Le travail de nuit demeure majoritairement masculin malgré la présence croissante de femmes.

En 2014, sur une fenêtre d'observation d'un mois, 21 % des personnes ayant un emploi travaillent le dimanche, exerçant notamment des professions dans les domaines de la sécurité des personnes et des biens, de la continuité de la vie sociale et de la permanence des soins. Les salariés travaillant le dimanche sont presque toujours concernés par le travail du samedi et souvent par les horaires tardifs ou variables. ■

Définitions

Durée annuelle du travail des salariés : temps de travail réellement effectué par les salariés au cours de l'année. Elle est calculée au niveau de la branche. Elle tient compte de la durée hebdomadaire théorique d'un temps complet, du nombre de semaines dans l'année et des corrections suivantes : travail à temps partiel, congés, chômage partiel, arrêts maladie, maternité et accidents du travail, grèves et heures supplémentaires dès lors que celles-ci sont déclarées et payées par l'employeur.

Temps partiel : temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Le travail à temps partiel peut-être mis en place sur l'initiative de l'employeur ou du salarié.

Durée collective hebdomadaire du travail, durée légale du travail, horaires de travail atypiques, sous-emploi : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le travail du dimanche en 2014 », *Dares Analyses* n° 78, Dares, octobre 2015.
- « L'activité partielle en 2013 », *Dares Analyses* n° 26, Dares, mars 2015.
- « Emploi et salaires », *Insee Références*, édition 2014.
- « Le travail de nuit en 2012 », *Dares Analyses* n° 62, Dares, août 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Durée et organisation du temps de travail 4.4

Horaires de travail atypiques et organisation du travail en 2014

en %

	Travail ¹				Horaires Alternés	Horaires variables d'une semaine à l'autre	
	au domicile ²	le soir ³	la nuit ⁴	le samedi			le dimanche
Catégorie socioprofessionnelle							
Agriculteurs exploitants	32	40	13	88	73	0	47
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	39	38	8	72	31	0	36
Cadres et prof. intellect. sup.	36	35	8	33	19	0	22
Professions intermédiaires	18	25	8	34	19	6	20
Employés	3	19	8	44	24	6	22
Ouvriers	2	20	14	28	12	15	15
Ensemble	15	25	9	39	21	6	21

1. Au moins une fois au cours des 4 semaines précédant l'enquête Emploi. 2. S'il n'est pas le lieu de travail. 3. Entre 20 heures et minuit. 4. Entre minuit et 5 heures. Lecture : en 2014, 35 % des cadres travaillaient au moins une fois le soir au cours des 4 semaines précédant l'enquête Emploi.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus (âge au 31 décembre).

Source : Insee, enquête Emploi ; calculs Dares.

Temps partiel selon le sexe en 2014

en %

	Hommes	Femmes	Ensemble
Actifs occupés (en milliers)	13 378	12 424	25 802
Actifs à temps complet	92,2	69,2	81,1
Actifs à temps partiel ¹	7,8	30,8	18,9
dont : moins de 15 heures	1,4	4,7	3,0
de 15 à 29 heures	4,2	16,0	9,8
30 heures ou plus	1,6	9,3	5,3
non renseigné	0,6	0,9	0,8

1. Y c. les personnes n'ayant pas déclaré d'horaires habituels.

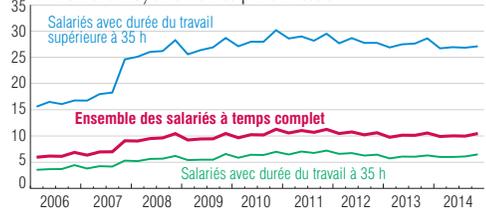
Note : taux calculés par rapport à l'ensemble des actifs occupés.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

Heures supplémentaires déclarées par salarié

en nombre moyen d'heures par trimestre



Champ : France métropolitaine, salariés à temps complet dans des entreprises de dix salariés ou plus des secteurs concurrentiels.

Source : Dares, enquêtes Acemo.

Le travail du dimanche en 2014

en %

	Salariés travaillant le dimanche sur un mois donné		
	au moins deux dimanches	un seul dimanche	aucun dimanche
Hommes	10,6	6,8	82,6
Femmes	13,0	6,3	80,6
Diplôme			
Supérieur au bac	11,7	9,1	79,2
Baccalauréat ou équivalent	11,4	6,5	82,1
CAP, BEP	13,5	5,7	80,8
Brevet des collèges, aucun diplôme	10,5	4,8	84,7
Employeur			
État et collectivités locales	18,7	10,7	70,7
Autre	9,9	5,4	84,7
Effectif salariés (en milliers)	2 701	1 495	18 639

Note : salariés travaillant le dimanche sur une période d'observation de 4 semaines.

Champ : France métropolitaine, actifs occupés au sens du BIT.

Source : Insee, enquête Emploi.

Durée annuelle du travail des salariés entre 1950 et 2014

en heures annuelles par salarié



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Durée du travail hebdomadaire et temps partiel dans l'Union européenne en 2014

	Durée hebdomadaire en heures ¹		Travailleurs à temps partiel en % de l'emploi total		
	Non salariés	Salariés	Hommes	Femmes	Ensemble
Allemagne	49,3	40,5	10,8	47,0	27,6
Autriche	52,8	41,5	10,9	46,9	27,9
Belgique	54,2	39,2	9,1	41,4	24,1
Bulgarie	44,4	40,9	2,3	3,1	2,7
Chypre	48,5	41,5	11,2	17,2	14,1
Croatie	43,5	40,9	4,9	7,8	6,2
Danemark	48,2	37,8	16,3	35,7	25,5
Espagne	48,5	40,2	7,8	25,6	15,9
Estonie	42,6	40,6	6,5	12,8	9,6
Finlande	47,1	39,0	10,9	20,2	15,4
France	51,3	39,0	7,9	30,8	19,0
Grèce	50,3	40,8	6,8	13,2	9,5
Hongrie	43,0	40,7	4,5	8,7	6,4
Irlande	48,2	39,0	13,8	35,0	23,5
Italie	45,5	38,7	8,4	32,2	18,4
Lettonie	41,9	40,4	5,2	9,6	7,4
Lituanie	40,2	39,4	7,0	11,1	9,1
Luxembourg	50,4	40,1	5,4	35,7	18,9
Malte	47,2	40,4	8,5	29,3	16,5
Pays-Bas	49,2	38,9	28,0	76,9	50,4
Pologne	47,2	41,1	5,1	11,1	7,8
Portugal	49,8	41,7	11,5	14,8	13,1
Rép. tchèque	46,4	40,8	3,3	10,4	6,4
Roumanie	38,9	40,8	9,1	11,1	10,0
Royaume-Uni	46,1	42,4	13,1	42,5	26,8
Slovaquie	45,2	41,0	3,9	6,9	5,2
Slovénie	46,7	41,0	8,1	14,9	11,2
Suède	48,0	39,9	15,1	38,3	26,2
UE	47,4	40,4	9,9	32,8	20,4

1. Personnes travaillant à temps complet.

Champ : population de 15 ans ou plus.

Source : Eurostat.

4.5 Emploi de la fonction publique

En France, au 31 décembre 2013, la **fonction publique** emploie, hors bénéficiaires de contrats aidés, 5,4 millions d'agents représentant 20 % de l'emploi total. Près de la moitié (44 %) travaille dans la fonction publique de l'État (FPE), 35 % dans la fonction publique territoriale (FPT) et 21 % dans la fonction publique hospitalière (FPH). Dans l'ensemble des trois versants de la fonction publique, on décompte également 183 500 bénéficiaires de **contrats aidés**, en forte hausse (+ 36 %) par rapport à 2012.

Les effectifs hors bénéficiaires de contrats aidés de la fonction publique progressent de 0,7 % entre fin 2012 et fin 2013, soit 35 400 agents supplémentaires (après + 0,4 % en 2012). L'augmentation du nombre d'agents concerne chacun des trois versants de la fonction publique. Dans la FPE, la progression des effectifs, bien que limitée, est la première enregistrée depuis huit ans (+ 0,1 % soit 3 400 agents de plus après - 0,7 % en 2012). Elle est en revanche plus soutenue dans la FPT (+ 0,9 % après + 1,7 % en 2012) ainsi que dans la FPH (+ 1,4 % contre + 0,7 % en 2012). Au sein de la FPE, la diminution des effectifs des ministères est plus que compensée par l'augmentation du nombre d'agents de la FPE dans les **établissements publics** administratifs (EPA). C'est au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, dont les effectifs diminuent de 11,1 % (- 7 800 agents), que l'évolution est la plus importante suite à des transferts de postes vers le ministère de l'Intérieur et surtout vers l'EPA Voies Navigables de France. Le ministère de la Défense

ainsi que les ministères économiques et financiers perdent, pour leur part, respectivement 3,0 % et 2,3 % de leurs effectifs. Quelques ministères voient leurs effectifs s'accroître : le ministère de l'Intérieur et de l'Outre-mer (+ 1,1 %) et les ministères de l'enseignement qui gagnent 11 600 agents par rapport à 2012 (+ 1,2 %).

Entre fin 2002 et fin 2013, l'emploi dans la fonction publique a progressé de 7,6 %, soit + 0,7 % en moyenne chaque année. Cette croissance a reposé principalement sur celle de la FPT (+ 32,6 %), alimentée en partie par les transferts de personnels depuis la fonction publique de l'État, dans le cadre de la deuxième vague de décentralisation. Sur cette période, les effectifs de la FPH ont progressé de 18,5 %, tandis que ceux de la FPE ont diminué de 9,8 %.

Fin 2013, la fonction publique est composée de 70 % d'agents relevant du **statut** « fonctionnaires » (civils, y compris magistrats). Les fonctionnaires représentent 64 % des agents dans la FPE, 77 % dans la FPT et 73 % dans la FPH.

Les structures de qualification sont différentes dans les trois versants de la fonction publique. Dans la FPE, 54 % des salariés appartiennent à la catégorie dont la qualification est la plus élevée (catégorie A) contre 31 % dans la FPH et 9 % dans la FPT. Les agents de la catégorie C sont, quant à eux, plus nombreux dans la FPT (76 %) et dans la FPH (49 %). ■

Définitions

Statuts des agents de la fonction publique : la fonction publique emploie des fonctionnaires, des militaires, des contractuels et des agents relevant d'« autres catégories et statuts ». Les fonctionnaires appartiennent à des corps regroupés en catégories d'après leur niveau de recrutement au concours. Les contractuels sont des agents recrutés sur contrat pour répondre à des besoins permanents ou temporaires des administrations. Les agents des « autres catégories et statuts » ont des contrats particuliers qui ne sont pas régis par les règles de droit commun des agents contractuels. Par ailleurs, la fonction publique emploie également des bénéficiaires de contrats aidés qui relèvent du code du travail (droit privé).

Contrat ou emploi aidé, établissement public, fonction publique, système d'information sur les agents des services publics (Siasp) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Emploi public en 2013, principales évolutions », *Point Stat*, DGAFP, juillet 2015.
- « L'emploi dans la fonction publique en 2013 », *Insee Première* n° 1544, avril 2015.
- « Hausse de l'emploi dans la fonction publique en 2013 », *Informations rapides* n° 289, Insee, décembre 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Effectifs des trois versants de la fonction publique

en milliers

Au 31 décembre	2000	2005	2012 (r)	2013	13/00 en % ¹
Ensemble de la fonction publique de l'État²	2 572,3	2 658,9	2 382,1	2 385,5	- 0,6
Ministères	2 382,0	2 422,8	1 931,2	1 926,0	- 1,6
Établissements publics administratifs nationaux à recrutement de droit public	190,3	236,0	450,9	459,4	7,0
Ensemble de la fonction publique territoriale	1 327,9	1 562,8	1 862,4	1 878,7	2,7
Collectivités territoriales	1 075,9	1 194,2	1 401,5	1 404,8	2,1
Établissements publics administratifs locaux à recrutement de droit public	252,0	368,6	461,0	474,0	5,0
Fonction publique hospitalière	930,7	1 052,3	1 137,0	1 152,7	1,7
Total	4 831,0	5 274,0	5 381,5	5 416,9	0,9

1. Évolution annuelle moyenne.

2. Dont 309 800 militaires en 2013.

Champ : France (hors Mayotte), emplois principaux, tous statuts, hors bénéficiaires d'emplois aidés.

Sources : Insee, Siasp ; traitements DGAFP.

Effectifs de la fonction publique de l'État

en milliers

Au 31 décembre	2012 (r)	2013
Ministères	1 931,2	1 926,0
Fonctionnaires	1 338,4	1 323,6
Contractuels	106,0	121,9
Militaires	312,1	308,7
Autres catégories et statuts ¹	174,8	171,8
Établissements publics administratifs nationaux à recrutement de droit public	450,9	459,4
Fonctionnaires	200,5	205,8
Contractuels	245,7	248,5
Militaires	1,2	1,1
Autres catégories et statuts ¹	3,5	4,0
Total de la fonction publique de l'État	2 382,1	2 385,5

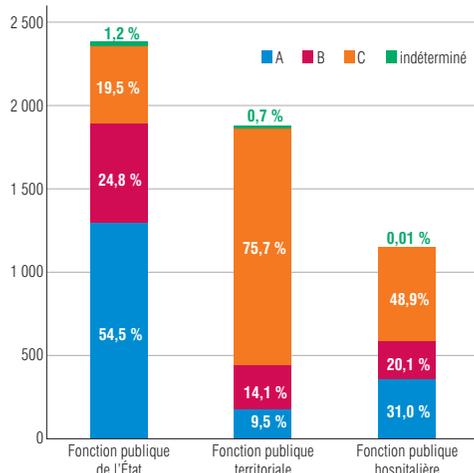
1. Recouvre principalement les enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat, les ouvriers de l'État et les apprentis.

Champ : France (hors Mayotte), emplois principaux, tous statuts, hors bénéficiaires d'emplois aidés.

Sources : Insee, Siasp ; traitements DGAFP.

Effectifs de la fonction publique par catégorie statutaire au 31 décembre 2013

effectifs en milliers



Champ : France (hors Mayotte), emplois principaux, tous statuts, hors bénéficiaires d'emplois aidés.

Sources : Insee, Siasp ; traitements DGAFP.

Effectifs de la fonction publique hospitalière

en milliers

Au 31 décembre	2012 (r)	2013
Hôpitaux	1 008,4	1 020,4
dont médecins ¹	109,4	112,8
Établissements médicaux sociaux²	128,7	132,3
Total	1 137,0	1 152,7

1. Y c. internes ; hors praticiens hospitalo-universitaires recensés avec les effectifs de la fonction publique de l'État.

2. Y c. établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Champ : France (hors Mayotte), emplois principaux, tous statuts, hors bénéficiaires d'emplois aidés.

Source : Insee, Siasp.

Effectifs de la fonction publique territoriale

en milliers

Au 31 décembre	2012	2013
Collectivités territoriales	1 401,5	1 404,8
Communes	1 025,2	1 028,3
Fonctionnaires	799,9	807,1
Contractuels	205,3	202,0
Autres catégories et statuts	20,1	19,1
Départements	294,5	295,3
Fonctionnaires	225,7	228,0
Contractuels	32,5	30,1
Autres catégories et statuts	36,4	37,2
Régions	81,7	81,2
Fonctionnaires	70,3	70,9
Contractuels	10,9	9,7
Autres catégories et statuts	0,4	0,5
Étab. publics à caractère administratif (EPA)	461,0	474,0
Établissements communaux	130,6	132,3
Fonctionnaires	84,1	86,4
Contractuels	43,7	43,2
Autres catégories et statuts	2,8	2,8
Établissements intercommunaux	258,1	266,8
Fonctionnaires	189,9	199,1
Contractuels	65,2	64,7
Autres catégories et statuts	3,0	3,1
Établissements départementaux	65,6	66,5
Fonctionnaires	57,3	57,8
Contractuels	8,2	8,6
Autres catégories et statuts	0,1	0,1
Autres EPA locaux	6,7	8,3
Fonctionnaires	2,8	3,8
Contractuels	3,9	4,4
Autres catégories et statuts	0,05	0,04
Total fonction publique territoriale	1 862,4	1 878,7

Champ : France (hors Mayotte), emplois principaux, tous statuts, hors bénéficiaires d'emplois aidés.

Sources : Insee, Siasp ; traitements DGAFP.

4.6 Emploi par âge

Le **taux d'emploi** des 15-64 ans s'établit à 64,3 % fin 2014, soit une hausse de 0,2 point par rapport à 2013. Entre 2013 et 2014, le taux d'emploi a augmenté de 0,5 point pour les femmes et diminué de 0,2 point pour les hommes.

La population en **emploi** des seniors âgés de 50 à 64 ans a connu une croissance de près de 30 % au cours des dix dernières années. Le taux d'emploi des seniors s'élève à 58,7 % en 2014, gagnant 1,1 point par rapport à l'année précédente. Du fait des réformes des retraites et de la baisse du nombre de seniors bénéficiant d'une mesure de cessation anticipée d'activité à financement public, le taux d'emploi des seniors a été dynamique ces dernières années : il a progressé de 5,1 points en dix ans. Sur la même période, au sein de cette tranche d'âge le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans a augmenté, pour sa part, de 9,2 points pour atteindre 47,0 % en 2014. Il reste cependant inférieur à celui de l'Union européenne, qui se situe à 51,8 %, et en-deçà de l'objectif de 50 % qui avait été fixé par la stratégie de Lisbonne pour 2010.

Le taux d'emploi des 15-24 ans s'établit à 28,4 % fin 2014. Il a augmenté de 0,1 point par rapport à 2013, du fait des jeunes femmes (+ 0,6 point contre - 0,5 point pour les jeunes hommes). Pour cette catégorie d'âge, le taux d'emploi des hommes a perdu 3,4 points en

dix ans tandis que celui des femmes a reculé de 1,2 point. Sur la même durée, la population en emploi de ces jeunes a chuté de 11 %. Le taux d'emploi des 25-49 ans diminue, quant à lui, de 0,3 point par rapport à la fin 2013 pour atteindre 80,4 % fin 2014.

En 2014, la part des jeunes de moins de 26 ans parmi les nouveaux signataires de **contrats aidés** s'établit à 41 %, en baisse de près de 2 points en un an, après la forte augmentation observée en 2013 sous l'effet du déploiement des **emplois d'avenir**. Cette diminution résulte d'une baisse de la part du nombre de jeunes dans les **contrats uniques d'insertion (CUI)** qui est passée de 23 % en 2013 à 20 % en 2014, atténuée cependant par une hausse de la part des emplois d'avenir dans l'ensemble des embauches en contrats aidés. Dans le secteur marchand, où les recrutements en emploi d'avenir sont en forte augmentation, la part des jeunes dans les embauches en contrat aidé a augmenté de 1,7 point, malgré un recul de 6,3 points parmi les **contrats uniques d'insertion - contrats initiative emploi (CUI-CIE)**. Parmi les CUI, la part des personnes de 50 ans ou plus a augmenté de 2,8 points pour les CUI-CIE et de 1,1 point pour les **contrats uniques d'insertion - contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)**. Le ciblage sur les seniors est plus important parmi les CUI-CIE (29 % des nouveaux bénéficiaires) que parmi les CUI-CAE (23 %). ■

Définitions

Enquête Emploi : réalisée par l'Insee depuis 1950, l'enquête Emploi est la source statistique qui permet de mesurer en France le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle fournit aussi des données sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, la durée du travail, les emplois précaires. Elle permet de mieux cerner la situation des chômeurs et les changements de situation vis-à-vis du travail.

Taux d'emploi : rapport entre le nombre d'individus ayant un emploi et le nombre total d'individus. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler, généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans, ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 49 ans par exemple).

Contrat aidé ou emploi aidé, contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative emploi (CIE), contrat unique d'insertion (CUI), emploi au sens du BIT, emploi d'avenir, intérim, taux de chômage : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les contrats uniques d'insertion et les emplois d'avenir en 2014 », *Dares Analyses* n° 64, Dares, septembre 2015.
- « Emploi, chômage, population active en 2014 », *Dares Analyses* n° 50, Dares, juillet 2015.
- « Emploi et chômage des 55-64 ans en 2013 », *Dares Analyses* n° 12, Dares, février 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Statut des emplois par âge en 2014

en %

	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	Ensemble des 15 ans ou plus
Non salariés	2,4	10,3	16,6	11,5
Salariés	97,6	89,6	83,4	88,5
Intérimaires	6,3	2,1	0,7	2,1
Apprentis	16,0	0,2	0,0	1,4
Contrats à durée déterminée ¹	29,3	7,8	4,7	8,6
Contrats à durée indéterminée ²	46,0	79,5	78,1	76,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Emploi total (en milliers)	2 050	16 314	7 438	25 802

1. Y c. les emplois aidés.

2. Y c. les emplois aidés, les salariés sans contrat, ainsi que les fonctionnaires stagiaires et les titulaires du secteur public.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus en emploi.

Source : Insee, enquête Emploi.

Jeunes de moins de 26 ans dans les différents dispositifs de politique de l'emploi

en milliers

Au 31 décembre	2000	2013 (r)	2014 (p)
Alternance	579	582	566
Apprentissage	359	416	401
Contrat de professionnalisation	0	166	165
Contrats de qualification, d'orientation et d'adaptation	220	0	0
Emploi marchand hors alternance	77	18	26
Le contrat unique d'insertion - contrat initiative emploi (CUI-CIE) ¹	36	7	5
Emplois d'avenir marchands	0	11	20
Soutien à l'emploi des jeunes en entreprise (SEJE)	0	0	0
Autres mesures	41	0	0
Emploi non marchand	163	89	101
Le contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) ²	0	38	29
Emplois d'avenir non marchands	0	51	72
Contrats-emploi solidarité	36	0	0
Contrats-emploi consolidé	10	0	0
Contrat d'avenir	0	0	0
Emplois jeunes	118	0	0
Total	820	689	693
Part des emplois aidés parmi les emplois occupés par des jeunes (en %)	30	27	27

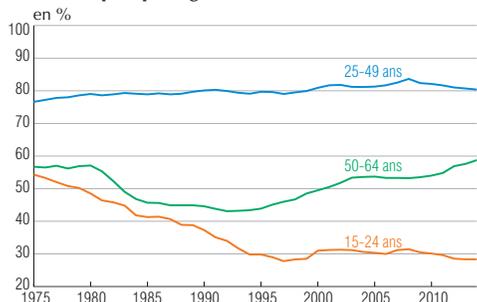
1. Contrat initiative emploi (CIE) avant 2010.

2. Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) avant 2010.

Champ : France métropolitaine, hors mesures d'abattement temps partiel, Accre, et insertion par l'activité économique.

Source : Dares.

Taux d'emploi par âge entre 1975 et 2014



Champ : France métropolitaine, population des ménages.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux de chômage selon le diplôme de 1 à 4 ans après la fin des études

en %

	2003	2005	2013	2014
Diplômés du Brevet ou non diplômés	33,4	38,2	48,8	53,0
Diplômés du 2 ^e cycle du secondaire ¹	14,7	17,8	24,8	24,1
Diplômés du supérieur	10,0	9,5	10,7	11,5
Ensemble	15,2	16,6	20,4	20,1

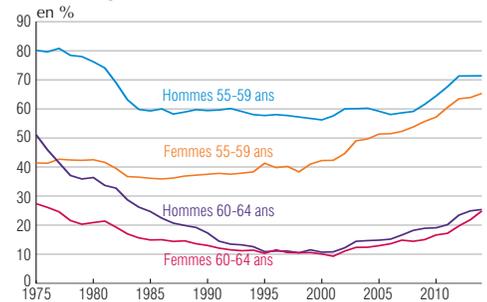
1. Comprend les diplômés de BEP, CAP, baccalauréat et équivalents.

Note : données rétropolées sur la période 2003-2012 suite au changement du questionnaire de l'enquête Emploi en 2013. Cette rétropolation ne permet pas de corriger d'éventuelles ruptures liées aux modifications du questionnaire sur la formation.

Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux d'emploi des seniors entre 1975 et 2014



Champ : France métropolitaine, population des ménages.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Taux d'emploi par âge dans l'Union européenne en 2014

en %

	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Ensemble
Allemagne	46,1	83,5	65,6	73,8
Autriche	52,1	83,4	45,1	71,1
Belgique	23,2	79,1	42,7	61,9
Bulgarie	20,7	74,5	50,0	61,0
Chypre	25,8	76,2	46,9	62,1
Croatie	18,3	71,2	36,2	54,6
Danemark	53,7	82,0	63,2	72,8
Espagne	16,7	67,4	44,3	56,0
Estonie	33,3	80,9	64,0	69,6
Finlande	41,4	80,5	59,1	68,7
France	28,4	80,4	47,0	64,3
Grèce	13,3	62,4	34,0	49,4
Hongrie	23,5	79,2	41,7	61,8
Irlande	28,4	72,6	53,0	61,7
Italie	15,6	67,9	46,2	55,7
Lettonie	32,5	78,2	56,4	66,3
Lituanie	27,6	80,8	56,2	65,7
Luxembourg	20,4	83,7	42,5	66,6
Malte	46,1	75,8	37,7	62,3
Pays-Bas	58,8	81,7	59,9	73,1
Pologne	25,8	78,4	42,5	61,7
Portugal	22,4	77,4	47,8	62,6
Rép. tchèque	27,1	83,8	54,0	69,0
Roumanie	22,5	77,1	43,1	61,0
Royaume-Uni	48,1	82,1	61,0	71,9
Slovaquie	21,8	76,8	44,8	61,0
Slovénie	26,8	81,9	35,4	63,9
Suède	42,8	85,4	74,0	74,9
UE	32,5	77,5	51,8	64,9

Champ : données en moyenne annuelle, population des 15-64 ans.

Source : Eurostat.

4.7 Emploi par activité

Selon l'enquête Emploi, en 2014, 25,8 millions de personnes occupent un **emploi au sens du Bureau international du travail (BIT)**, en France métropolitaine. En 2014, 13,9 % des personnes en emploi de 15 ans ou plus travaillent dans le secteur de l'industrie, 6,6 % dans la construction, 2,8 % dans l'agriculture et 75,7 % dans le **secteur tertiaire**. Près d'un tiers des personnes occupées travaillent plus précisément dans le secteur de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale.

La part du secteur tertiaire dans l'emploi total a gagné 22 points au cours des quatre dernières décennies. En revanche, la part de l'industrie s'est quasiment réduite de moitié sur la même période (- 13 points), notamment sous l'effet de la forte expansion du secteur tertiaire ; celles de l'agriculture et de la construction ont perdu respectivement 7 et 3 points.

Le développement du secteur tertiaire a particulièrement bénéficié à l'emploi féminin. Tandis que la part des femmes dans ce secteur représente 55,8 % des emplois en 2014, elle n'est que de 28,6 % dans l'industrie, de 28,4 % dans l'agriculture et de 11,0 % dans la construction qui restent tous trois des **secteurs d'activité** principalement masculins. Depuis quarante ans, la population féminine en emploi a progressé de près de 50 %. En 2014, 12,4 millions de femmes sont en emploi, soit 48,2 % de l'emploi total.

En moyenne en 2014, 10,1 % des emplois sont occupés par des personnes qui travaillent

dans leur entreprise depuis moins d'un an. Cette proportion est la plus élevée dans le tertiaire et la construction. Dans l'agriculture et dans l'industrie, la majorité des personnes a au moins dix ans d'ancienneté (respectivement 59 % et 54 % des personnes de ces secteurs).

Entre 2013 et 2014, l'emploi total progresse en France de 0,3 %. Dans les services principalement marchands l'emploi se raffermi : il s'accroît de 52 000 **emplois en équivalent-temps plein (EQTP)**, notamment grâce au regain de dynamisme de la branche des services aux entreprises. Dans les branches principalement non marchandes l'emploi poursuit sa progression (+ 80 000 EQTP). En revanche, l'emploi dans l'industrie et la construction se contracte, respectivement de 35 000 et 33 000 EQTP. Le volume de travail **intérimaire** mesuré en moyenne annuelle augmente de 1,8 % entre 2013 et 2014 après - 2,9 % en 2013. Il progresse de 5,2 % dans le secteur tertiaire, de 4,4 % dans l'industrie et recule de 8,9 % dans la construction.

Dans l'Union européenne, en 2014, le poids du secteur tertiaire est le plus important aux Pays-Bas et au Royaume-Uni où il approche 83 %. Les secteurs de l'industrie et de la construction représentent encore plus de 30 % des emplois en République tchèque, en Slovaquie et en Pologne. La Roumanie offre pratiquement un emploi sur trois dans l'agriculture alors que ce secteur d'activité ne représente plus que 5 % des emplois européens. ■

Définitions

Secteur d'activité : regroupe des entreprises de fabrication, commerce ou service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.

Secteur tertiaire : recouvre un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et les services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

Emploi au sens du BIT, emploi en équivalent-temps plein (EQTP), enquête Emploi, intérim : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Une photographie du marché du travail en 2014 », *Insee Première* n° 1569, octobre 2015.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2015.
- « L'emploi intérimaire en hausse au 4^e trimestre 2014 », *Dares Analyses* n° 24, Dares, mars 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Population en emploi selon le sexe et le secteur d'activité

en %

Secteur d'activité en NAF rév. 2	2013 (r)			2014		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Agriculture, sylviculture et pêche	1,8	4,1	3,0	1,6	3,8	2,8
Industrie	8,5	19,5	14,2	8,3	19,1	13,9
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	0,8	2,6	1,8	0,7	2,4	1,6
Fabr. de denrées alim., de boissons et de prod. à base de tabac	2,0	2,7	2,3	2,0	2,6	2,3
Cokéfaction et raffinage	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0
Fabr. d'équip. élec., électroniques, inform. ; fabr. de machines	1,1	2,6	1,9	1,0	2,6	1,8
Fabrication de matériels de transport	0,7	2,5	1,6	0,6	2,5	1,6
Fabrication d'autres produits industriels	3,9	9,0	6,6	3,9	9,0	6,5
Construction	1,6	11,8	6,9	1,5	11,4	6,6
Tertiaire	87,3	63,7	75,0	87,7	64,5	75,7
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	12,2	13,0	12,6	12,5	13,2	12,9
Transports et entreposage	2,9	7,7	5,4	3,0	7,8	5,5
Hébergement et restauration	3,8	3,7	3,7	3,6	3,5	3,5
Information et communication	1,8	3,6	2,7	1,9	3,6	2,8
Activités financières et d'assurance	3,9	2,7	3,3	4,0	2,7	3,3
Activités immobilières	1,7	1,2	1,4	1,8	1,5	1,6
Activités scientifiques et techniques ; services adm. et de soutien	8,7	9,6	9,2	8,8	10,1	9,5
Adm. publique, enseignement, santé humaine et action sociale	43,3	18,4	30,4	44,3	18,7	31,0
Autres activités de services	8,9	3,7	6,2	7,9	3,5	5,6
Activité indéterminée	0,8	0,8	0,8	0,9	1,1	1,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif (en milliers)	12 340	13 424	25 764	12 424	13 378	25 802

Lecture : en moyenne en 2014, 1,6 % des femmes ayant un emploi travaillent dans le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche.

Champ : France métropolitaine, personnes des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes Emploi.

Ancienneté par secteur d'activité en 2014 en %

	Moins d'un an d'ancienneté	10 ans ou plus d'ancienneté	Ensemble en milliers
Agriculture	8,1	59,3	714
Industrie	7,0	54,3	3 379
Construction	10,2	36,1	1 628
Tertiaire	10,6	44,1	19 840
Total	10,1	45,2	25 802

Note : le total inclut les personnes (241 100 en 2014) dont le secteur d'activité est inconnu.

Champ : France métropolitaine, personnes des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus dont l'ancienneté dans le secteur est connue.

Source : Insee, enquête Emploi.

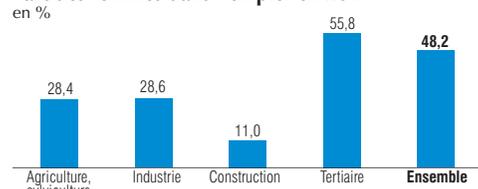
Volume de travail intérimaire en milliers

	2013 (r)	2014	14/13 en %
Agriculture	2,6	2,8	9,1
Industrie	217,3	226,8	4,4
Construction	110,2	100,3	- 8,9
Tertiaire	179,8	189,1	5,2
Volume total de travail	509,9	519,0	1,8

Note : volumes calculés en moyenne sur l'année en emplois équivalent-temps plein.

Source : Dares.

Part des femmes dans l'emploi en 2014 en %



Champ : France métropolitaine, personnes des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête Emploi.

Emploi total par grand secteur dans l'UE en 2014

	Répartition par grand secteur en %			Emploi total en milliers
	Agriculture	Industrie construction	Tertiaire ¹	
Allemagne	1,5	24,6	73,9	42 703
Autriche	4,4	23,0	72,5	4 269
Belgique	1,3	18,2	80,6	4 560
Bulgarie	19,4	25,0	55,6	3 434
Chypre	3,8	15,2	81,0	350
Croatie	9,5	26,9	63,7	1 575
Danemark	2,6	17,4	80,0	2 771
Espagne	4,0	17,8	78,2	18 176
Estonie	3,7	28,8	67,4	606
Finlande	4,5	22,4	73,1	2 499
France	2,8	17,6	79,6	27 311
Grèce	12,5	13,9	73,6	3 906
Hongrie	6,7	27,1	66,2	4 171
Irlande	5,7	18,3	76,0	1 914
Italie	3,7	23,7	72,5	24 343
Lettonie	7,4	23,7	68,8	877
Lituanie	9,2	24,7	66,1	1 318
Luxembourg	1,2	19,7	79,2	395
Malte	1,7	19,1	79,2	188
Pays-Bas	2,2	14,9	82,9	8 738
Pologne	11,5	30,2	58,3	15 726
Portugal	11,3	22,8	65,9	4 513
Rép. tchèque	3,3	36,8	59,9	5 109
Roumanie	29,3	28,5	42,2	8 661
Royaume-Uni	1,4	15,8	82,8	30 723
Slovaquie	3,3	31,1	65,6	2 223
Slovénie	8,3	29,3	62,4	930
Suède	2,3	20,6	77,1	4 735
UE	5,0	21,9	73,1	226 686

1. Y c. les activités des ménages en tant qu'employeurs, les activités extra-territoriales et les sans réponse.

Champ : population active de 15 ans ou plus.

Source : Eurostat.

5.1 Salaires dans les entreprises

En 2013, le **salaire mensuel moyen en équivalent-temps plein (EQTP)** dans le secteur privé ou dans les entreprises publiques est de 2 202 euros nets des prélèvements à la source. Correction faite de l'inflation, le **salaire net** moyen diminue de 0,3 % en euros constants par rapport à 2012, soit à peu près autant qu'entre 2011 et 2012 (-0,4 %). Le **Smic** horaire brut a été revalorisé de 0,3 % au 1^{er} janvier 2013.

Le salaire net moyen baisse en euros constants dans le tertiaire (-0,6 %), mais progresse dans l'industrie (+0,4 %) ainsi que dans la construction (+0,5 %). En 2013, le salaire net moyen en EQTP progresse de 0,2 % chez les employés, en euros constants, alors qu'il baisse pour les autres catégories socio-professionnelles, et de manière plus prononcée chez les cadres. La hausse observée chez les employés provient notamment de l'évolution favorable du salaire moyen des employés administratifs et des employés de commerce. Le salaire net moyen des ouvriers diminue entre 2012 et 2013 de 0,3 % en euros constants, tout comme celui des professions intermédiaires. Cette évolution est moins défavorable que celle des cadres dont le salaire net moyen baisse de 1,1 % en euros constants (après -0,8 % en 2012). Il recule nettement (-2,3 % en euros constants) dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques et dans les activités de services administratifs et de soutien

qui concernent 19,9 % des effectifs cadres en EQTP.

Le salaire net **médian** en EQTP s'élève à 1 772 euros par mois. En 2013, les 10 % de salariés les moins bien rémunérés perçoivent un salaire net mensuel en EQTP inférieur à 1 200 euros. Les **déciles** de salaire net diminuent dans la moitié basse de l'échelle salariale. Ceux de la moitié haute restent stables, hormis le dernier (les 10 % des salaires les plus élevés) qui recule. Ainsi, en haut de l'échelle, les 10 % de salariés les mieux rémunérés disposent d'un salaire net mensuel en EQTP supérieur à 3 544 euros. Le **rapport entre le neuvième et le premier décile** de salaire progresse légèrement, à 3,0. En 2013, le salaire net moyen est stable pour les femmes tandis qu'il diminue pour les hommes (-0,4 % en euros constants). À tous les niveaux de l'échelle salariale, les évolutions de salaire sont plus favorables aux femmes qu'aux hommes. L'écart salarial moyen entre femmes et hommes continue de baisser depuis 2008 mais reste significatif. Il diminue de 0,2 point entre 2012 et 2013. En 2013, une salariée gagne en moyenne, en EQTP, 19,0 % de moins que son homologue masculin. À secteur d'activité, âge, catégorie socioprofessionnelle et condition d'emploi (temps complet, temps partiel) donnés, l'écart de salaire entre femmes et hommes diminue également entre 2012 et 2013 : il passe sous les 10 % (9,9 % en 2013). ■

Définitions

Depuis 2013, les cotisations patronales de complémentaire santé obligatoires rentrent dans la mesure du salaire net. Les salaires nets des années antérieures à 2013 ont été estimés pour inclure ces cotisations afin de fournir une mesure comparable à celle de 2013.

Salaire moyen en équivalent-temps plein (EQTP) : le salaire moyen en équivalent-temps plein est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Chaque poste de travail est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Par exemple, un poste à mi-temps durant 12 mois pour un salaire total de 10 000 euros compte pour 0,5 « année-travail » rémunérée 5 000 euros. Le même poste d'une durée de 6 mois aura un poids de 0,25 rémunéré 2 500 euros.

Déciles et rapports interdéciles, déclaration annuelle de données sociales (DADS), effet de structure, salaire brut ou net, salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic), temps non complet : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Salaires dans le secteur privé et les entreprises publiques – En 2013, le salaire net moyen baisse de 0,3 % en euros constants », *Insee Première* n° 1565, septembre 2015.
- « Les femmes gagnaient en moyenne 16 % de moins que les hommes dans l'UE en 2013 », *Communiqué de presse* n° 41/2015, Eurostat, mars 2015.
- « Évolution des salaires de base par branche professionnelle en 2013 », *Dares Analyses* n° 66, Dares, août 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Salaires mensuels moyens nets de tous prélèvements selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle en 2013

	Montants mensuels nets en euros courants				Évolution 13/12 en euros constants en %		
	Hommes	Femmes	Ensemble	F/H en %	Hommes	Femmes	Ensemble
Cadres ¹	4 380	3 469	4 072	-20,8	-1,3	-0,6	-1,1
Professions intermédiaires	2 394	2 068	2 254	-13,6	-0,3	-0,2	-0,3
Employés	1 714	1 568	1 612	-8,5	0,0	0,2	0,2
Ouvriers	1 736	1 441	1 686	-17,0	-0,3	-0,4	-0,3
Ensemble	2 389	1 934	2 202	-19,0	-0,4	0,0	-0,3

1. Y c. les chefs d'entreprise salariés. Champ : salariés en équivalent-temps plein du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, DADS (fichier semi-définitif).

Évolutions annuelles des salaires moyens

	en euros constants en %		
	2005	2008	2013
Salaire net moyen	1,0	0,4	-0,2
Salaire net moyen à structure constante	0,9	-0,3	-0,8
Incidence des effets de structure sur le salaire net	0,1	0,7	0,6
Indice des prix à la consommation	1,8	2,8	0,9

Note : à partir de 2011, les bénéficiaires de contrats aidés sont compris dans le champ. Champ : salariés en équivalent-temps plein du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés, apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, DADS (fichier semi-définitif).

Salaires horaires nets par sexe et par catégorie socioprofessionnelle

	en euros courants		
	2012 (r)	2013	13/12 ¹ en %
Salariés à temps complet	14,58	14,64	-0,5
Hommes	15,45	15,49	-0,6
Femmes	13,01	13,12	-0,1
Cadres ²	26,46	26,09	-2,2
Professions intermédiaires	14,68	14,73	-0,5
Employés	10,73	10,85	0,2
Ouvriers	11,10	11,16	-0,3
SMIC (151,67 heures)	7,30	7,39	0,4
Salariés à temps non complet	12,32	12,23	-1,5
Hommes	14,19	13,98	-2,3
Femmes	11,39	11,39	-0,9
Cadres ²	22,96	22,56	-2,6
Professions intermédiaires	13,62	13,65	-0,7
Employés	9,58	9,64	-0,2
Ouvriers	9,76	9,72	-1,2

1. En euros constants.

2. Y c. chefs d'entreprise salariés.

Champ : salariés en équivalent-temps plein du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, DADS (fichier semi-définitif).

Distribution des salaires mensuels nets de tous prélèvements en 2013

Déciles	en euros courants			
	Hommes	Femmes	Ensemble	F/H en %
D1	1 254	1 154	1 200	-8,0
D2	1 415	1 268	1 342	-10,4
D3	1 559	1 374	1 471	-11,9
D4	1 709	1 485	1 609	-13,1
Médiane (D5)	1 882	1 619	1 772	-14,0
D6	2 100	1 794	1 974	-14,6
D7	2 405	2 029	2 244	-15,6
D8	2 921	2 368	2 682	-18,9
D9	3 892	3 036	3 544	-22,0
D9/D1	3,1	2,6	3,0	///

Lecture : en 2013, 10 % des salariés en équivalent-temps plein du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés, gagnent un salaire mensuel net inférieur à 1 200 euros.

Champ : salariés en équivalent-temps plein du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, DADS (fichier semi-définitif).

Écart de salaires mensuels nets entre les hommes et les femmes

	en euros courants	
	2012 (r)	2013
Hommes	2 378	2 389
Femmes	1 917	1 934
Ensemble	2 190	2 202
Différentiel F/H en %	-19,4	-19,0

Champ : salariés en EQTP du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, DADS (fichier semi-définitif).

Salaires mensuels moyens nets selon le secteur d'activité

Secteur d'activité en NAF rév. 2	2013	
	en euros	13/12 ¹ en %
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	2 694	-1,0
Fabr. de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1 910	0,4
Cokéfaction et raffinage	3 890	8,7
Fabr. d'équip. élect., électroniques, informatiques et fabrication de machines	2 688	0,6
Fabrication de matériels de transport	2 858	1,1
Fabrication d'autres produits industriels	2 305	0,2
Construction	2 018	0,4
Commerce et réparation	2 000	-0,4
Transports et entreposage	2 175	-0,2
Hébergement et restauration	1 606	-1,3
Information et communication	3 162	-0,3
Activités financières et d'assurance	3 300	-0,2
Activités immobilières	2 275	-0,7
Activités scientifiques et techniques, services adm. et de soutien	2 209	-0,4
Adm. publique, ens., santé humaine et action sociale	1 785	-1,2
Autres activités de services	1 940	0,3

1. En euros constants.

Champ : salariés en équivalent-temps plein du secteur privé et des entreprises publiques, y c. bénéficiaires de contrats aidés et hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers-employeurs.

Source : Insee, DADS (fichiers définitifs, exploitation au 1/12^e, en 2013 fichier semi-définitif).

Salaires annuels bruts moyens dans quelques pays de l'UE en 2014

	en euros
Luxembourg	54 560
Danemark	53 319
Pays-Bas	48 856
Belgique	46 464
Allemagne	45 952
Suède	44 840
France	37 427
Italie	30 463
Rép. tchèque	11 334
Pologne	10 124
Hongrie	9 748

Champ : salaire moyen pour un célibataire sans enfant.

Source : Eurostat.

5.2 Salaires dans la fonction publique

Dans l'ensemble de la **fonction publique**, en 2013, le **saire mensuel brut moyen en équivalent-temps plein** (y compris bénéficiaires de contrats aidés) d'un agent s'élevait à 2 628 euros. Il est de 2 982 euros dans la fonction publique de l'État (FPE), 2 218 euros dans la fonction publique territoriale (FPT) et 2 619 euros dans la fonction publique hospitalière (FPH). Déduction faite des prélèvements sociaux, le **saire net** mensuel moyen, incluant les bénéficiaires de contrats aidés, s'établit à 2 185 euros dans l'ensemble de la fonction publique ; il atteint 2 469 euros dans la fonction publique de l'État, 1 851 euros dans la fonction publique territoriale et 2 186 euros dans la fonction publique hospitalière (2 243 euros dans le **secteur hospitalier public** hors bénéficiaires de contrats aidés).

Par rapport à l'année précédente, le saire net moyen augmente, en 2013, de 0,4 % en euros courants dans l'ensemble de la fonction publique. Dans un contexte de gel de la valeur du point d'indice et de baisse en année pleine du recours aux heures supplémentaires, l'évolution du saire net en euros courants ralentit fortement dans chacun des versants de la fonction publique. Compte tenu d'une hausse des prix de 0,9 % en moyenne annuelle en 2013 (contre + 2,0 % en 2012), le saire net moyen diminue de 0,5 % en **euros constants** dans l'ensemble de la fonction publique. Cette baisse est de 0,7 % en euros constants dans la fonction publique de l'État, 0,1 % dans la fonction publique territoriale et 0,2 %

dans la fonction publique hospitalière (- 0,2 % aussi dans le secteur hospitalier public).

Dans l'ensemble de la fonction publique, la **rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP)**, présentes tout au long de 2012 et 2013 chez le même employeur avec la même quotité de travail, progresse de 0,7 % en euros constants. Le fort ralentissement de l'évolution des prix conduit à une accélération de la RMPP en euros constants dans chacun des versants : + 0,5 % dans la FPE (après 0,0 %), + 0,8 % dans la FPT (après 0,4 %) comme dans la FPH (après - 0,1 %).

Les différences d'évolution entre le saire net moyen de l'ensemble de la fonction publique et la RMPP s'expliquent d'une part par la prise en compte ou non des salaires perçus par les agents qui ne sont pas présents la totalité des deux années, ou qui changent d'employeur ou de quotité de travail et d'autre part par des effets de structure par âge liés à la hausse du nombre de départs à la retraite notamment dans la FPE en 2013.

Les écarts salariaux observés entre les trois versants de la fonction publique sont en grande partie attribuables aux différences entre les structures de qualification, d'âge et de conditions d'emploi. On compte, par exemple, davantage de cadres dans la fonction publique hospitalière et de l'État que dans la fonction publique territoriale. Cette dernière compte, pour sa part, davantage d'employés et ouvriers que le secteur hospitalier public. ■

Définitions

Rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP) : saire net moyen des personnes présentes chez le même employeur avec la même quotité de travail, au cours d'une période de temps considérée (par exemple deux années consécutives).

Saire brut ou net : le saire est le paiement du travail convenu entre un salarié et son employeur. Le saire brut correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires. Le saire net (de prélèvements sociaux) est le saire que perçoit effectivement le salarié.

Catégories d'emploi de la fonction publique, décomposition de l'évolution du saire moyen, établissement public, fonctions publiques, indice de traitement brut ou net, prix courants et prix constants, saire moyen en équivalent-temps plein, secteur hospitalier public (SHP), traitement indiciaire brut : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique », édition 2015, DGAFP, novembre 2015.
- « Les salaires dans la fonction publique territoriale », *Insee Première* n° 1571, octobre 2015.
- « Les salaires dans la fonction publique d'État », *Insee Première* n° 1564, août 2015.
- « Baisse des salaires nets moyens en euros constants dans les trois versants de la fonction publique entre 2012 et 2013 », *Informations rapides* n° 101, Insee, avril 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique territoriale en 2013

	Effectifs en %	Salaires en euros	13/12 en % en euros constants
Catégorie d'emploi			
Titulaires	79,4	1 915	0,0
dont ¹ : catégorie A	9,1	3 260	-0,3
catégorie B	14,1	2 284	0,7
catégorie C	76,8	1 689	-0,4
Autres salariés	20,6	1 603	-0,4
Type de collectivité			
Communes	55,4	1 758	-0,4
CCAS ² et caisses des écoles	6,8	1 649	0,1
EPCI ³ à fiscalité propre	10,9	1 932	0,1
Autres structures intercommunales	3,5	1 819	0,4
Départements	14,7	2 071	0,1
Incendie - Secours	2,9	2 515	0,2
Régions	4,6	1 917	0,4
Autres collectivités locales	1,2	2 069	0,2
Ensemble	100,0	1 851	-0,1

1. En % de l'ensemble des titulaires.

2. Caisses communales d'action sociale.

3. Établissements publics de coopération intercommunale.

Champ : salariés en équivalent-temps plein des collectivités territoriales (y c. bénéficiaires de contrats aidés, hors assistants maternels, hors militaires).

Source : Insee, Siasp.

Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique de l'État en 2013

	Effectifs en %	Salaires en euros courants	13/12 en % en euros constants
Titulaires	73,8	2 627	-0,6
dont ¹ : catégorie A	64,4	2 883	-0,9
catégorie B	19,3	2 400	-0,5
catégorie C	16,1	1 880	-0,4
Autres salariés	26,2	2 025	-0,6
Ensemble	100,0	2 469	-0,7
Enseignants	45,4	2 525	-1,1
Non enseignants	54,6	2 423	-0,4
Ministères	76,3	2 517	-0,7
EPA ²	23,7	2 316	-0,6

1. En % de l'ensemble des titulaires.

2. Établissements publics administratifs.

Champ : salariés en équivalent-temps plein ; hors militaires ; y c. bénéficiaires d'emplois aidés.

Source : Insee, Siasp.

Salaires mensuels nets moyens dans le secteur hospitalier public en 2013

	en euros courants	
	Salaires	13/12 en %
Médecins et pharmaciens	4 866	1,4
Cadres adm. et de direction	3 657	-0,2
PI ¹ soignantes et sociales	2 296	-0,1
PI ¹ administratives et techniques	2 093	-0,4
Agents de service ² et employés administratifs	1 684	0,3
Ouvriers	1 638	0,1
Ensemble³	2 243	0,6

1. Professions intermédiaires. Les professions intermédiaires « soignantes » sont constituées des infirmiers, des sages-femmes, des spécialistes de la rééducation et des techniciens médicaux. Les PI « sociales » regroupent les assistantes sociales et les éducateurs spécialisés.

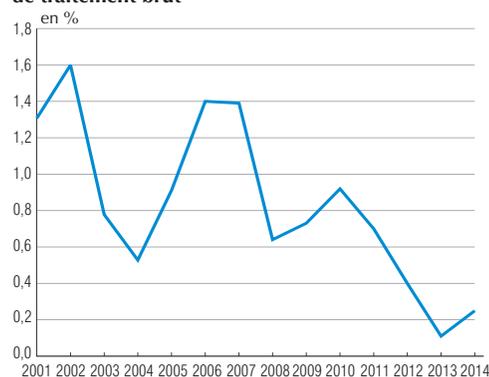
2. Les « agents de service » recouvrent les agents de services hospitaliers, les aides-soignants et les ambulanciers.

3. Y c. non ventilés ; hors stagiaires, étudiants.

Champ : salariés en équivalent-temps plein ; hors bénéficiaires de contrats aidés, internes, externes, résidents.

Sources : Insee, Siasp ; DGAFP.

Évolution annuelle moyenne de l'indice de traitement brut



Source : DGAFP.

Salaires mensuels nets moyens dans la fonction publique selon la catégorie statutaire et le statut en 2013

	Fonction publique de l'État (FPE)		Fonction publique territoriale (FPT)		Secteur hospitalier public (SHP)	
	Niveaux en euros	Évolution 13/12 en % en euros constants	Niveaux en euros	Évolution 13/12 en % en euros constants	Niveaux en euros	Évolution 13/12 en % en euros constants
Titulaires	2 627	-0,6	1 915	0,0	2 067	-0,7
Catégorie A	2 883	-0,9	3 260	-0,3	2 471	-0,7
Catégorie B	2 400	-0,5	2 284	0,7	2 321	-1,3
Catégorie C	1 880	-0,4	1 689	-0,4	1 736	-0,7
Autres salariés	2 025	-0,6	1 603	-0,4	1 582	0,2
Personnel médical	///	///	///	///	5 253	0,7
Ensemble	2 469	-0,7	1 851	-0,1	2 243	-0,2

Champ : agents en équivalent-temps plein des services civils des ministères de l'État et des établissements publics administratifs (FPE), des collectivités territoriales hors militaires et assistants maternels (FPT) et des établissements publics ayant une activité économique principale hospitalière hors internes, externes pour le personnel médical et bénéficiaires de contrats aidés (SHP).

Source : Insee, Siasp.

5.3 Salaire minimum - Coût du travail

Au 1^{er} janvier 2015, le montant mensuel brut du **salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic)** est de 1 457,5 euros pour 151,67 heures de travail, soit une revalorisation de 0,8 % entre janvier 2014 et janvier 2015. En dix ans, le Smic horaire brut a augmenté de 20 %, passant de 8,03 euros en 2005 à 9,61 euros en 2015, dans le même temps les prix augmentaient de 14 %. Le **minimum mensuel garanti de la fonction publique** s'élève à 1 431 euros bruts au 1^{er} janvier 2015.

Au 1^{er} janvier 2015, 1,7 million de salariés des entreprises du secteur concurrentiel (hors apprentis et intérimaires) bénéficient de la revalorisation du Smic, soit 11,1 % des salariés de ces entreprises. La proportion de salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2015 est légèrement supérieure à celle du 1^{er} janvier 2014 (+ 0,3 point). La proportion de bénéficiaires de la revalorisation du Smic augmente dans 40 % des branches professionnelles, en particulier dans l'« agro-alimentaire », les « transports hors statuts » et les « branches non agricoles diverses ». Elle augmente aussi dans près de la moitié des secteurs d'activité. C'est particulièrement le cas dans les secteurs de la « santé humaine et action sociale », des « transports et entreposage » ainsi que de l'« enseignement » (respectivement + 3,3 points, + 2,9 points et + 2,5 points). Au 1^{er} janvier 2015, la propor-

tion de salariés concernés par la revalorisation du Smic est la plus importante dans l'« hébergement et restauration », puis dans la « santé humaine et l'action sociale » et dans les « autres activités de service ». La part des bénéficiaires de la revalorisation du Smic reste plus élevée parmi les salariés à temps partiel (25,6 % contre 7,8 % des salariés à temps complet) et dans les petites entreprises de moins de dix salariés.

La France fait partie des pays de l'UE dont le **coût horaire de la main-d'œuvre** est élevé (34,6 euros en 2014 pour l'ensemble de l'industrie, la construction et des services). Elle se situe derrière le Danemark, la Belgique et le Luxembourg. La croissance du coût du travail en France est modérée entre 2008 et le troisième trimestre 2014 (+ 11,1 %), tout particulièrement depuis la mise en place du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) : entre 2012 et le troisième trimestre 2014, la hausse a été contenue à 1,6 %. Le coût horaire du travail est souvent le plus élevé dans les secteurs où la main-d'œuvre est la plus qualifiée et qui concentrent les plus grandes entreprises, comme l'énergie ou les activités financières et d'assurance. Le coût horaire est le plus faible dans l'hébergement-restauration, qui emploie une main-d'œuvre peu qualifiée et bénéficie donc davantage des allègements de cotisations sur les bas salaires. ■

Définitions

Minimum mensuel garanti dans la fonction publique : il correspond au traitement afférent à l'indice majoré 309 depuis le 1^{er} janvier 2013. Le minimum de rémunération mensuelle jouée, dans la fonction publique, un rôle analogue à celui du Smic dans le secteur privé.

Salaire horaire de base ouvrier et employé (SHBOE) : il s'agit du salaire horaire brut de base, avant déduction des cotisations sociales et avant versement de prestations sociales dont les salariés pourraient bénéficier, pour la population des ouvriers et employés. Le salaire horaire de base ouvrier et employé (SHBOE) ne comprend donc ni les primes (sauf, le cas échéant, la prime liée à la réduction du temps de travail), ni les heures supplémentaires.

Coût de la main d'œuvre, salaire minimum dans l'Union européenne, salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « La revalorisation du Smic au 1^{er} janvier 2015 », *Dares Analyses* n° 77, Dares, octobre 2015.
- « Le coût horaire de la main d'œuvre en France », *Insee Première* n° 1567, septembre 2015.
- « Le coût de la main d'œuvre depuis la crise : des évolutions contrastées en Europe », *Insee Focus* n° 17, février 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Pouvoir d'achat du Smic et du salaire horaire de base ouvrier et employé

	1990	1995	2000	2005	2010	2012	2013	2014
Smic horaire brut en moyenne annuelle (en euros)	4,70	5,53	6,31	7,82	8,86	9,31	9,43	9,53
Évolution en moyenne annuelle du pouvoir d'achat (en %) :								
- du Smic horaire brut	0,8	1,4	0,5	3,8	-0,5	1,2	0,4	0,6
- du Smic horaire net ¹	0,9	1,1	0,5	3,9	-0,3	1,1	0,3	0,7
- du salaire horaire de base des ouvriers et employés ²	1,5	0,7	3,4	1,2	0,4	0,2	0,9	0,9
Indice des prix à la consommation ³	3,4	1,7	1,7	1,8	1,5	2,0	0,9	0,5

1. CSG et CRDS non déduites. 2. L'indice de salaire horaire de base des ouvriers et employés (SHBOE) remplace l'indice de salaire horaire de base des ouvriers (SHBO) depuis 2013. Le SHBO avait remplacé à partir de décembre 1998 le taux de salaire horaire des ouvriers. 3. Y. c. tabac.

Sources : Dares ; Insee

Montant brut du Smic

en euros

	Smic horaire	Smic mensuel pour 151,67 heures de travail	Hausse en %
2009 (au 1 ^{er} juillet)	8,82	1 337,7	1,3
2010 (au 1 ^{er} janvier)	8,86	1 343,8	0,5
2011 (au 1 ^{er} janvier)	9,00	1 365,0	1,6
2011 (au 1 ^{er} décembre)	9,19	1 393,8	2,1
2012 (au 1 ^{er} janvier)	9,22	1 398,4	0,3
2012 (au 1 ^{er} juillet)	9,40	1 425,7	2,0
2013 (au 1 ^{er} janvier)	9,43	1 430,2	0,3
2014 (au 1 ^{er} janvier)	9,53	1 445,4	1,1
2015 (au 1 ^{er} janvier)	9,61	1 457,5	0,8

Source : ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social.

Salariés ayant bénéficié de la revalorisation du Smic de 2015

en %

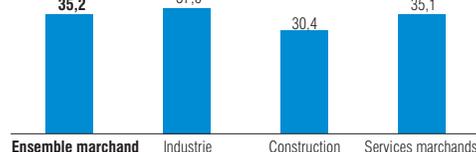
Secteur d'activité en NAF rév. 2	Ensemble des salariés	Salariés à temps partiel
Industries extractives	2,3	n.s.
Industrie manufacturière	5,8	18,9
Production et distribution d'énergie ¹	0,6	1,2
Production et distrib. d'eau ; assainiss. ²	3,8	8,5
Construction	7,9	19,9
Commerce ; réparation d'auto. et de moto.	15,2	30,8
Transports et entreposage	7,0	8,1
Hébergement et restauration	34,8	57,3
Information et communication	2,3	7,2
Activités financières et d'assurance	3,0	7,8
Activités immobilières	10,6	23,3
Act. spécialisées, scient. et techniques	5,9	18,6
Activités de services adm. et de soutien	13,0	15,1
Enseignement (hors enseign. public)	7,7	10,0
Santé humaine et action sociale	22,5	35,9
Arts, spectacles et act. récréatives	13,1	18,1
Autres activités de services	22,1	31,4
Ensemble	11,1	25,6

1. Électricité, gaz, vapeur et air conditionné. 2. Y. c. gestion des déchets et dépollution. Note : données au 1^{er} janvier. Champ : salariés en France métropolitaine sauf apprentis, stagiaires, intérimaires ; hors agriculture, administration, syndicats de copropriété, fonction publique hospitalière, associations de loi 1901 de l'action sociale, activités des ménages, activités extraterritoriales.

Source : Dares.

Coût horaire du travail selon l'activité en 2014

en euros

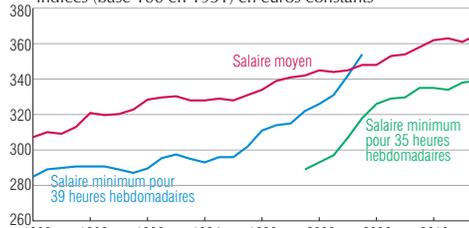


Champ : apprentis inclus.

Source : Eurostat.

Évolution du salaire moyen et du salaire minimum de 1982 à 2013

indices (base 100 en 1951) en euros constants



Note : de 2000 à 2005, le salaire minimum est représenté à la fois pour 39 h et pour 35 h. À partir de 2006, seul le salaire minimum pour 35 h demeure représenté. Champ : salariés à temps complet du secteur privé et des entreprises publiques, y. c. les apprentis et les stagiaires ; salaires nets de prélèvements.

Source : Insee.

Salaire mensuel minimum et coût horaire de la main d'œuvre au sein de l'UE

	Salaire minimum brut en euros par mois ¹		Coût de la main d'œuvre en 2014 en euros par heure ²
	2014	2015	
Allemagne	///	1 473	31,4
Autriche	///	///	31,5
Belgique	1 502	1 502	39,0
Bulgarie	174	184	3,8
Chypre	///	///	15,8
Croatie	396	396	9,4
Danemark	///	///	40,3
Espagne	753	757	21,3
Estonie	355	390	9,8
Finlande	///	///	32,3
France	1 445	1 458	34,6
Grèce	684	684	14,6
Hongrie	342	333	7,3
Irlande	1 462	1 462	29,8
Italie	///	///	28,3
Lettonie	320	360	6,6
Lituanie	290	300	6,5
Luxembourg	1 921	1 923	35,9
Malte	718	720	12,3
Pays-Bas	1 486	1 502	34,0
Pologne	404	410	8,4
Portugal	566	589	13,1
Rép. tchèque	310	332	9,4
Roumanie	190	218	4,6
Royaume-Uni	1 251	1 379	22,3
Slovaquie	352	380	9,7
Slovénie	789	791	15,6
Suède	///	///	37,4

1. Au 1^{er} semestre de l'année considérée.

2. Coût horaire par salarié en équivalent-temps plein (hors apprentis) dans les entreprises de l'industrie, de la construction et des services (hors administration publique, défense et sécurité sociale obligatoire).

Source : Eurostat.

5.4 Revenus des ménages

En 2014, le **revenu disponible brut (RDB)** des ménages augmente de 1,1 % en valeur, après + 0,7 % en 2013. Parallèlement, le prix de la dépense de consommation finale décélère nettement (+ 0,0 % après + 0,8 % en 2013), si bien que le **pouvoir d'achat** du revenu disponible brut augmente lui aussi de 1,1 % après deux années de recul. Compte tenu de la croissance de la population, le pouvoir d'achat au niveau individuel, c'est à dire par **unité de consommation**, progresse de 0,7 % après trois années de recul. La progression de 1,1 % du revenu disponible brut est imputable aux **prestations sociales** en espèces et aux revenus nets d'activité (avec une contribution respective de + 0,8 point et + 0,7 point), tandis que la contribution des revenus du patrimoine est négative (- 0,1 point). La baisse des revenus du patrimoine des ménages tient essentiellement à la forte diminution des revenus tirés de leurs placements en assurance-vie : - 8,0 %. Cela s'explique par la baisse des rendements tant sur les contrats en euros que sur ceux en unités de compte, et par la constitution de réserves par les assureurs qui anticipent des rendements obligataires durablement bas. Les intérêts reçus et versés par les ménages se replient fortement sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt. Les dividendes perçus par les ménages progressent de 4,0 %. Enfin, les impôts courants pèsent moins à la baisse sur le revenu disponible brut que les deux années précédentes.

Les salaires nets perçus par les ménages progressent plus vite (+ 1,4 % en un an après + 0,6 % en 2013) en raison de la relative meilleure tenue de l'emploi, tandis que le salaire moyen par tête progresse au même rythme qu'en 2013 (+ 1,2 %). Les cotisations sociales ralentissent (+ 2,5 % après + 3,0 % environ ces trois dernières années), avec une progression plus rapide des cotisations obligatoires à la charge des salariés (+ 3,4 %) que de celles à la charge des employeurs (+ 2,3 %). Le revenu mixte net des entrepreneurs individuels poursuit son repli (- 1,2 % après - 1,0 % en 2013) dans un contexte où leurs cotisations, bien qu'en ralentissement, restent dynamiques (+ 2,1 % contre + 4,1 % en 2013).

Les prestations sociales en espèces reçues par les ménages poursuivent leur décélération en 2014 : + 2,3 % après + 2,8 % en 2013 et + 3,8 % en 2012. Les dépenses d'indemnisation du chômage (+ 1,9 % après + 5,7 % en 2013) ont ralenti. C'est aussi le cas des pensions de retraites du fait de l'absence de revalorisation générale des pensions, ainsi que des prestations familiales qui n'ont été que faiblement revalorisées en 2014.

Les impôts courants sur le revenu et le patrimoine augmentent, quant à eux, plus modérément que les années passées : + 1,4 % contre + 4,3 % en 2013 et + 9,0 % en 2012. ■

Définitions

Pouvoir d'achat : quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec le revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue, alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente.

Revenu primaire : revenu directement lié à une participation des ménages au processus de production. La majeure partie des revenus primaires des ménages est constituée de la rémunération des salariés, laquelle comprend les salaires et les cotisations sociales. Ces revenus comprennent aussi des revenus de la propriété résultant du prêt ou de la location d'actifs financiers ou de terrains (intérêts, dividendes, revenus fonciers, etc.).

Déflateur, prestations sociales (ou transferts sociaux), revenu disponible brut des ménages (RDB), unité de consommation : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Revenus d'activité des indépendants en 2012 », *Insee Première* n° 1562, juillet 2015.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2015.
- « Le revenu réel des ménages par habitant en légère progression dans la zone euro et dans l'UE28 », *communiqué de presse* n° 78, Eurostat, avril 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Du revenu primaire au revenu disponible brut des ménages

en % du revenu primaire

	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2014
Revenu primaire brut (en milliards d'euros)	33,7	92,0	339,0	751,6	1 062,2	1 444,5	1 544,9
Revenu primaire brut	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut	32,6	27,1	20,6	20,2	20,3	19,4	18,9
Rémunération des salariés	62,5	68,1	73,9	71,6	71,4	72,9	73,9
Revenus du patrimoine	4,9	4,8	5,5	8,2	8,3	7,7	7,2
- Transferts nets de redistribution	- 5,4	- 8,7	- 11,6	- 11,8	- 13,7	- 11,0	- 13,1
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	15,7	18,5	22,3	25,2	25,9	29,0	30,3
Cotisations sociales nettes	- 16,9	- 21,4	- 27,5	- 30,4	- 27,2	- 28,2	- 29,6
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	- 4,5	- 5,5	- 6,9	- 7,5	- 12,4	- 12,0	- 13,6
Autres transferts courants	0,3	- 0,3	0,5	0,9	0,1	0,1	- 0,2
= Revenu disponible brut	94,6	91,3	88,4	88,2	86,3	89,0	86,9
Revenu disponible brut (en milliards d'euros)	31,9	84,0	299,7	662,9	917,0	1 285,4	1 342,3

Champ : ménages y c. entreprises individuelles.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Revenu disponible brut des ménages et évolution du pouvoir d'achat

en %

	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2014
Revenu disponible brut (RDB) en milliards d'euros	31,9	84,0	299,7	662,9	917,0	1 285,4	1 342,3
Évolution du revenu disponible brut	11,2	12,6	13,7	6,7	5,7	2,4	1,1
Évolution du prix de la dépense de cons. finale des mén.	3,2	5,0	13,1	2,9	2,3	1,2	0,0
Évolution du pouvoir d'achat du RDB ¹	7,8	7,2	0,6	3,7	3,4	1,2	1,1
Évolution du pouvoir d'achat par personne	6,7	6,3	0,1	3,1	2,7	0,7	0,7
Évolution du pouvoir d'achat par ménage	6,7	5,3	- 0,9	2,5	2,0	0,3	0,4
Évolution du pouvoir d'achat par unité de consommation	6,7	6,0	- 0,3	2,9	2,5	0,6	0,7

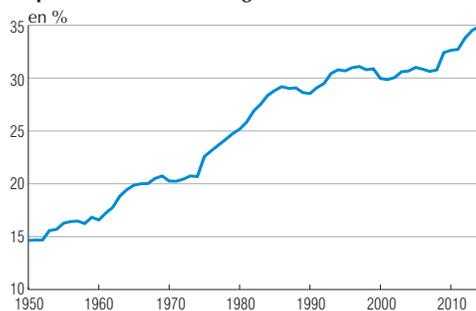
1. Évolution déflatée à l'aide de l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages.

Note : évolutions par rapport à l'année précédente.

Champ : ménages y c. entreprises individuelles.

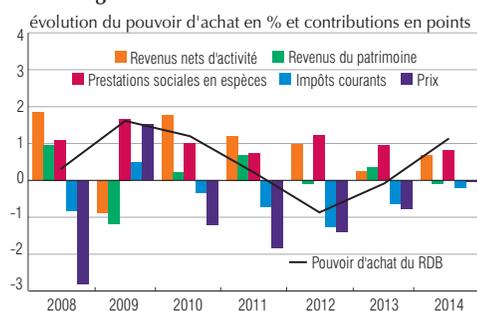
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Part des prestations sociales dans le revenu disponible brut des ménages de 1950 à 2014



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Contributions à l'évolution du pouvoir d'achat des ménages



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Revenu disponible des ménages par habitant dans l'Union européenne en 2013

	Revenu médian ¹		Revenu médian ¹		Revenu médian ¹			
	en euros	en SPA ²	en euros	en SPA ²	en euros	en SPA ²		
Allemagne	19 582	19 478	France	20 954	19 221	Pologne	5 164	9 158
Autriche	22 073	20 904	Grèce	8 371	9 046	Portugal	8 177	9 820
Belgique	21 483	19 563	Hongrie	4 529	7 404	Rép. tchèque	7 694	10 802
Bulgarie	2 924	5 900	Irlande	19 065	15 968	Roumanie	2 066	3 936
Chypre	15 873	17 165	Italie	15 733	15 223	Royaume-Uni	18 694	16 826
Croatie	5 078	7 414	Lettonie	4 666	6 446	Slovaquie	6 737	9 572
Danemark	26 897	19 349	Lituanie	4 698	7 282	Slovénie	11 852	14 212
Espagne	13 524	14 250	Luxembourg	33 301	28 030	Suède	26 414	20 516
Estonie	6 579	8 607	Malte	12 093	15 056	UE	15 416	...
Finlande	23 272	19 178	Pays-Bas	20 839	19 226			

1. Revenu par unité de consommation.

2. Standard de pouvoir d'achat : unité monétaire artificielle utilisée pour neutraliser les différences de niveaux de prix entre les pays.

Note : revenu annuel.

Source : Eurostat.

5.5 Niveaux de vie - Pauvreté

En 2013, le **niveau de vie** annuel moyen des individus s'établit à 23 150 euros. La moitié des individus a un niveau de vie inférieur à 1 667 euros par mois. Pour une famille composée d'un couple avec deux enfants de moins de quatorze ans, cela correspond à un **revenu disponible** de 48 615 euros par an (soit 4 051 euros par mois). Les revenus sont inégalement répartis : les 20 % des individus aux niveaux de vie les plus faibles détiennent 8,8 % de la masse des revenus par équivalent adulte, contre 38,2 % pour les 20 % des individus les plus aisés.

Entre 2012 et 2013, le niveau de vie médian est quasiment stable (-0,1 %) en euros constants. Les trois premiers déciles de niveaux de vie augmentent légèrement, le premier **décile** (D1) progressant de façon plus marquée (+1,1 %). C'est la première fois depuis le début de la crise qu'il augmente. Au contraire, comme en 2012, les niveaux de vie tendent à diminuer dans le reste de la distribution : plutôt faible du quatrième au huitième décile (entre -0,1 % pour les quatrième et cinquième déciles et -0,8 % pour le septième décile), la baisse est plus forte pour le neuvième décile (-1,8 %), en recul pour la deuxième année consécutive. Les inégalités se réduisent, le **rapport interdécile** (D9/D1) passant notamment de 3,6 à 3,5.

Parmi les personnes de 18 ans ou plus, le niveau de vie annuel médian des chômeurs (14 050 euros) est inférieur de 37 % à celui des personnes en emploi (22 210 euros). Il est également inférieur de 27 % à celui des inactifs. En 2013, parmi les inactifs, ce sont les retraités qui ont le niveau de vie médian le plus élevé avec 20 590 euros. Les autres inactifs (femmes au foyer, étudiants, personnes dans l'incapa-

cité de travailler, etc.) ont le niveau de vie médian le plus faible parmi les inactifs : 15 570 euros, soit 24 % de moins que les retraités.

Le **seuil de pauvreté** est calculé par rapport à la **médiane** de la distribution des niveaux de vie. Le seuil officiel en France et dans l'Union européenne correspond à 60 % du niveau de vie médian. Cependant, un seuil à 50 % du niveau de vie médian est aussi régulièrement publié par l'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes). Le **taux de pauvreté** au seuil de 60 % de la médiane est de 14,0 % en 2013, soit une baisse légère de 0,3 point par rapport à 2012. Ce sont donc 8,6 millions de personnes qui vivent ainsi avec moins de 1 000 euros par mois.

En 2013, 2,7 millions d'enfants vivent dans des **ménages** dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté à 60 % de la médiane des niveaux de vie, soit un taux de pauvreté de 19,6 %. Les enfants pauvres vivent plus fréquemment dans des familles monoparentales. Le taux de pauvreté des enfants dépend également de la situation de leurs parents ou de la personne de référence du ménage, vis-à-vis du marché de l'emploi. C'est dans les ménages exposés au chômage ou à l'inactivité que la pauvreté des enfants est la plus fréquente.

Au sein de l'Union européenne, en 2013, la République tchèque et les Pays-Bas affichent les taux de pauvreté les plus faibles (respectivement 9,7 % et 11,6 %). À l'opposé, la Roumanie, l'Espagne, la Grèce, la Bulgarie et la Lettonie ont les taux de pauvreté les plus élevés, supérieurs à 20 %. ■

Définitions

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC), appelées aussi « équivalent-adulte », qui permettent de tenir compte de la taille du ménage et des économies d'échelle réalisées en son sein. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Déciles et rapports interdéciles, enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS), indice de Gini, médiane, ménage, pauvreté monétaire et seuil de pauvreté, revenu disponible des ménages, taux de pauvreté, unité de consommation : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les niveaux de vie en 2013 », *Insee Première* n° 1566, septembre 2015.
- « L'évolution de la pauvreté en France : les nouvelles formes de l'aggravation », *rapport annuel*, ONPES, juillet 2015.
- « Plus de 120 millions de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2013 », *Communiqué de presse* n° 168, Eurostat, novembre 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Taux de pauvreté selon l'âge et le sexe en 2013 en %

Âge au 31 décembre	Seuil à 50 %		Seuil à 60 %	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Moins de 18 ans	11,4	11,3	19,6	19,6
18 à 29 ans	12,8	10,9	20,0	17,3
30 à 49 ans	8,2	7,2	14,1	11,9
50 à 59 ans	7,3	7,6	12,3	11,9
60 à 74 ans	3,2	3,6	7,4	7,8
75 ans ou plus	3,8	2,6	9,8	7,6
Ensemble	8,1	7,9	14,3	13,6
Pers. pauvres (en milliers)	2 591	2 362	4 576	4 072

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : CCMSA ; Cnaf ; Cnav ; DGFIP ; Insee, enquête ERF5.

Niveau de vie annuel moyen des individus selon le type de ménage en 2013

Type de ménage	Nombre total d'individus en milliers	Niveau de vie en euros
----------------	--------------------------------------	------------------------

Ménages dont la personne de référence a moins de 65 ans

Personnes seules	5 759	20 820
dont : hommes actifs	2 548	22 440
femmes actives	1 892	21 680
Familles monoparentales	5 477	15 640
dont : mères inactives	967	11 580
mères actives	3 539	15 970
Couples	36 441	24 170
dont : homme actif - femme inactives sans enfant	1 175	30 440
homme actif - femme inactives avec trois enfants ou plus	2 316	15 500
couples d'actifs sans enfant	4 647	30 030
couples d'actifs avec trois enfants ou plus	5 041	22 340

Ménages complexes 2 110 19 900

Ménages dont la personne de référence a 65 ans ou plus

12 162 25 120

Total des individus 61 949 23 150

Note : sont considérés comme enfants, les enfants célibataires de la personne de référence ou de son conjoint sans limite d'âge.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : CCMSA ; Cnaf ; Cnav ; DGFIP ; Insee, enquête ERF5.

Pauvreté des enfants selon l'activité des parents en 2013 en %

	Structure de la population	
	des enfants pauvres	des enfants non pauvres
Un couple	60,2	84,4
Deux actifs occupés	12,7	61,9
Un actif occupé, un chômeur	6,4	5,8
Un actif occupé, un inactif	21,4	15,0
Deux chômeurs	2,9	0,3
Un chômeur, un inactif	10,0	0,7
Deux inactifs	6,7	0,6
Une personne seule	33,3	12,4
Un actif occupé	12,1	10,9
Un chômeur	7,8	0,6
Un inactif	13,4	0,8
Autres¹	6,5	3,2
Total	100,0	100,0

1. Enfants ne vivant pas dans un ménage de type parent(s) et enfant(s).

Note : pauvreté au seuil de 60 % des personnes de moins de 18 ans.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : CCMSA ; Cnaf ; Cnav ; DGFIP ; Insee, enquête ERF5.

Niveau de vie et indicateurs d'inégalité

	2011	2012 ¹	2013
Niveaux de vie annuel en euros²			
1 ^{er} décile (D1)	10 820	10 620	10 730
Médiane (D5)	20 100	20 020	20 000
9 ^e décile (D9)	38 500	37 890	37 200
Rapports interdéciles			
D9/D1	3,6	3,6	3,5
D9/D5	1,9	1,9	1,9
D5/D1	1,9	1,9	1,9
Masses de niveau de vie détenues			
S20 (en %)	8,6	8,5	8,8
S50 (en %)	29,8	29,9	30,6
S80 (en %)	60,5	60,7	61,8
Indice de Gini	0,306	0,305	0,291

1. L'enquête a été renouvelée en 2012 (voir définition).

2. En euros constants de 2013.

Lecture : les 20 % les plus modestes disposent en 2013 de 8,8 % de la somme des revenus disponibles par UC (S20) ; les 20 % les plus aisés perçoivent 38,2 % de la somme des revenus disponibles par UC (complément à 100 de S80), soit 4,3 fois plus.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : CCMSA ; Cnaf ; Cnav ; DGFIP ; Insee, enquêtes ERF5.

Taux de pauvreté selon le seuil

	Seuil à 50 %		Seuil à 60 %	
	Nombre en milliers	Taux en %	Nombre en milliers	Taux en %
1970	5 785	12,0	8 649	17,9
1990	3 751	6,6	7 848	13,8
2000	4 165	7,2	7 838	13,6
2005	4 270	7,2	7 766	13,1
2006	4 188	7,0	7 828	13,1
2007	4 281	7,2	8 035	13,4
2008	4 272	7,1	7 836	13,0
2009	4 507	7,5	8 173	13,5
2010 ¹	4 677	7,7	8 520	14,0
2011	4 856	7,9	8 729	14,3
2012 ²	5 245	8,5	8 824	14,3
2013	4 953	8,0	8 648	14,0

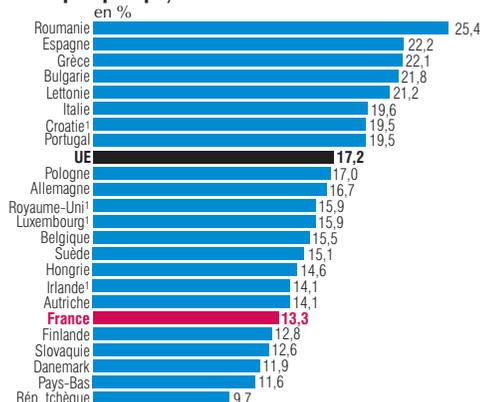
1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

2. L'enquête a été renouvelée en 2012 (voir définition).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : CCMSA ; Cnaf ; Cnav ; DGFIP ; Insee, enquêtes ERF et ERF5.

Taux de pauvreté après transferts sociaux dans quelques pays de l'UE en 2013



1. Données 2012.

Note : taux de pauvreté fixé à 60 % du revenu disponible équivalent médian national.

Source : Eurostat.

5.6 Retraites

En fin d'année 2013, 15,6 millions de personnes, vivant en France ou à l'étranger, sont retraitées de droit direct d'au moins un régime français. Cet effectif progresse de 1,8 % par rapport à la fin de 2012, soit 280 000 personnes supplémentaires contre 360 000 personnes par an en moyenne entre 2006 et 2010. Ce ralentissement s'explique principalement par la réforme des retraites de 2010 qui repousse progressivement l'âge légal d'ouverture des droits, à partir de juillet 2011. Le régime général des salariés du privé géré par la **caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)** est le régime le plus important en termes d'effectifs avec 12,7 millions de bénéficiaires d'un droit direct au 31 décembre 2013.

Le montant moyen de la **pension** de droit direct, tous régimes confondus, s'établit à 1 306 euros bruts mensuels en décembre 2013, soit 1,9 % de plus en euros courants qu'à la fin de 2012 (+ 1,2 % en euros constants). Il croît entre 2006 et 2013 au rythme annuel moyen d'environ un point de pourcentage en plus de l'inflation. Cette croissance résulte de l'évolution des pensions des personnes déjà retraitées ainsi que du renouvellement de la population de retraités. Le mécanisme de remplacement des retraités les plus âgés, décédés en cours d'année, par de nouveaux retraités disposant en général de carrières salariales plus favorables, est qualifié « d'effet de noria ». Ce dernier est particulièrement

marqué pour les femmes. Le montant moyen de pension de droit direct s'élève à 993 euros mensuels pour les femmes contre 1 642 euros pour les hommes.

L'amélioration du niveau des pensions de retraite a entraîné une diminution régulière du nombre d'allocataires du **minimum vieillesse** de 1968 à 2003. Depuis 2004, ce nombre décroît plus lentement. À la fin 2013, 558 000 personnes bénéficient d'une allocation du minimum vieillesse leur permettant d'atteindre un seuil minimal de ressources : **allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV)** ou **allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)**. Une revalorisation au 1^{er} avril 2013 fixe le minimum vieillesse à 787 euros mensuels pour les personnes seules. Cette revalorisation de 1,3 % a permis un gain de pouvoir d'achat de 1,2 % en moyenne sur l'année pour une personne seule.

En complément des régimes obligatoires par répartition, une retraite supplémentaire facultative permet à certains retraités de compléter leurs revenus. En 2013, les produits d'épargne retraite individuels souscrits hors du cadre professionnel représentent 890 000 bénéficiaires d'une rente et 3 millions d'adhérents dont près de 2,2 millions pour le seul **plan d'épargne retraite populaire (PERP)**. Au total, les dispositifs de retraite supplémentaire représentent 185,5 milliards d'euros d'**encours**. ■

Définitions

Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) : allocation différentielle versée aux personnes âgées (65 ans ou plus ou 60 ans en cas d'inaptitude) disposant de faibles ressources, quel que soit le nombre de trimestres validés auprès de régimes de retraite. Elle remplace depuis le 1^{er} janvier 2007 les anciennes prestations du minimum vieillesse (premier et second étage).

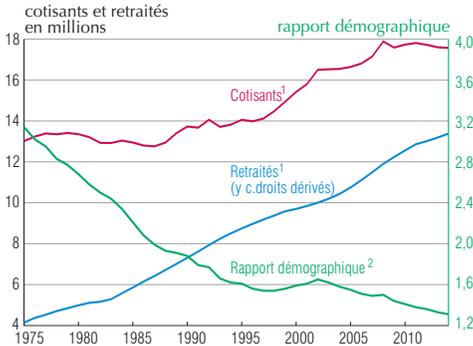
Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV), caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav), contrats relevant du Code général des impôts (CGI), encours (ou provisions mathématiques), fonds de pension des élus locaux (FONPEL), minimum vieillesse, pension de retraite, plan d'épargne pour la retraite collective (Perco), plan d'épargne retraite d'entreprise (PERE), plan d'épargne retraite populaire (PERP), PREFON : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'exercice européen de projection des dépenses de retraites : à l'horizon 2060, leur poids dans le PIB reculerait fortement en France », *Insee Analyses* n° 21, Insee, août 2015.
- « Évolutions et perspectives des retraites en France », *rapport annuel*, Conseil d'orientation des retraites, juin 2015.
- « Les retraités et les retraites », édition 2015, *collection études et statistiques*, Drees, mai 2015.
- « Retraite supplémentaire : un retraité sur huit perçoit une rente », *études et résultats* n° 914, Drees, avril 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Cotisants, retraités et rapport démographique du régime général de 1975 à 2014



1. Effectifs au 31 décembre jusqu'en 1981, au 1^{er} juillet à partir de 1982.
 2. Nombre de cotisants rapporté au nombre de retraités.
 Note : rupture de série en 2000 pour les retraités suite au non dénombrement des liquidations par anticipation.
 Champ : France métropolitaine.
 Source : Cnav.

Retraités et bénéficiaires du minimum vieillesse

en milliers	2005	2010	2013
Retraités ayants droit	13 260	15 080	15 629
Bénéficiaires du minimum vieillesse	609	576	558

Champ : bénéficiaires d'un avantage principal de droit direct, nés en France ou à l'étranger, résidents en France ou à l'étranger, vivants au 31/12 de l'année pour les retraités ayants droit ; France entière pour les bénéficiaires du minimum vieillesse.

Source : Drees.

Montants des encours des dispositifs de retraite supplémentaire facultative fin 2013

	en millions d'euros	
	Montant	en %
Dispositifs de retraite supplémentaire souscrits dans un cadre personnel ou assimilé	40 534	22
PERP ¹	10 549	6
Produits destinés aux fonct. ou aux élus locaux (PRÉFON, COREM, CRH, FONPEL, CAREL-MUDEL)	22 750	12
RMC (retraite mutualiste du combattant) ²	6 976	4
Autres contrats souscrits individuellement ³	258	0
Dispositifs de retraite supplémentaire souscrits dans un cadre professionnel	144 962	78
Professions indépendantes (à titre individuel)	35 690	19
Contrats Madelin ¹	31 249	17
Contrats « Exploitants agricoles » ¹	4 441	2
Salariés (à titre collectif)	109 272	59
PERCO	8 600	5
Contrats de type art. 39 du CGI ¹	37 241	20
Contrats de type art. 82 du CGI ¹	4 041	2
Contrats de type art. 83 du CGI ¹	53 529	29
PERE ¹	460	0
REPMA ³ , ancien PER « Balladur »	2 425	1
Autres contrats souscrits collectivement	2 976	2
Ensemble des dispositifs	185 496	100

1. Estimations obtenues après recalage des données collectées des assurances sur les données de cadrage de la FFSA.
 2. La série a été redressée à partir de données estimées.
 3. Régime de prévoyance mutualité agricole.
 Champ : ensemble des contrats en cours de constitution et de liquidation.
 Source : Drees.

Recettes et dépenses du régime général en droits constatés

	en millions d'euros		
	2013	2014	14/13 en %
Cotisations sociales	71 295	74 179	4,0
Cotisations prises en charge par l'État	909	925	1,8
Impôts et taxes affectés	12 230	12 624	3,2
Transferts entre organismes	5 532	5 671	2,5
Fonds de solidarité vieillesse	21 561	22 316	3,5
Produits divers	991	1 205	21,6
Total des recettes	112 517	116 921	3,9
Prestations légales	105 516	108 121	2,5
Prestations extra-légales	279	271	-2,6
Prestations IEG ¹	1 607	1 615	0,5
Transferts	5 521	5 248	-4,9
Diverses charges techniques	703	673	-4,3
Dotations aux provisions	637	789	23,8
Charges diverses	1 393	1 359	-2,4
Total des dépenses	115 656	118 076	2,1
Solde	-3 139	-1 156	///

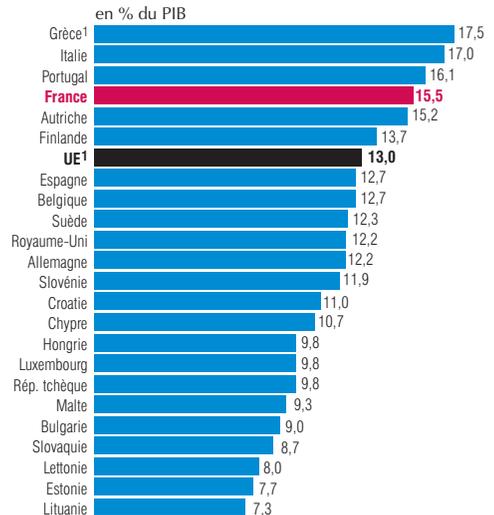
1. Industries électriques et gazières.
 Source : Cnav.

Montant des pensions moyennes brutes

	en euros courants		
Au 31 décembre	2005 (r)	2010 (r)	2013
Montant mensuel moyen par retraité	1 062	1 216	1 306
Évolution annuelle du montant mensuel brut ¹	3,2	1,9	1,9
Évolution annuelle du montant mensuel corrigé de l'inflation ^{1 2}	1,7	0,1	1,2

1. En glissement annuel au 31/12 de l'année, en %.
 2. Corrigé de l'évolution de l'indice des prix y c. tabac pour la France.
 Champ : bénéficiaires d'un avantage principal de droit direct, nés en France ou à l'étranger, résidents en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année ; tous régimes confondus.
 Source : Drees.

Dépenses de pensions dans quelques pays de l'UE en 2013



1. Données 2012.
 Source : Eurostat.

5.7 Protection et aide sociale

En 2013, les recettes de la **protection sociale** s'établissent à 707,6 milliards d'euros. Elles progressent moins rapidement qu'en 2012 (+ 3,0 % après + 3,7 % en 2012). Les recettes de la protection sociale augmentent à un rythme plus rapide que les dépenses. Ces dernières s'élèvent à 715,5 milliards d'euros et augmentent de 2,4 % (contre + 3,9 % en 2012). En 2013, le déficit de la protection sociale s'élève donc à 7,9 milliards d'euros.

Les **prestations de protection sociale** représentent 672,0 milliards d'euros en 2013. La croissance nominale de ces prestations, qui constituent la majeure partie des dépenses de protection sociale, reste historiquement modérée (+ 3,0 %). Les dépenses du risque vieillesse-survie, qui représentent près de 46 % de l'ensemble des prestations de protection sociale, progressent de 3,1 % en 2013 (après + 3,5 % en 2012). La croissance du risque maladie, qui représente, pour sa part, plus d'un quart du total des prestations, poursuit le ralentissement amorcé en 2005 (+ 2,7 %). Si l'exercice 2013 continue de bénéficier des bons résultats en matière de maîtrise médicalisée, le contexte épidémique est moins favorable qu'en 2012. Les dépenses d'invalidité progressent, elles aussi, plus faiblement que la tendance observée ces dernières années (+ 3,5 % contre + 4,6 % en moyenne annuelle entre 2006 et 2012). Il en est de même des dépenses liées au risque emploi qui décélèrent (+ 3,8 % en 2013 après + 5,6 % en 2012) en lien avec la moindre

hausse du nombre de chômeurs indemnisés en 2013. Les prestations de maternité-famille progressent également à un rythme plus modéré que les années précédentes (+ 2,1 %). Celles liées aux accidents du travail et maladies professionnelles diminuent de 1,4 % par rapport à 2012. En revanche, les prestations du risque logement progressent plus rapidement en 2013 (+ 3,6 %) et la croissance des prestations du risque pauvreté-exclusion sociale accélère fortement (+ 6,6 % après + 3,7 %) suite notamment aux effets du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de janvier 2013 et à ceux de la hausse du nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA).

Au 31 décembre 2014, en France (hors Mayotte), 4,2 millions de prestations d'**aide sociale départementale (ASD)** sont allouées par les départements au titre de l'aide aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'enfance ou à l'insertion. Les personnes âgées sont bénéficiaires de 1,4 million de prestations, dont 1,2 million au titre de l'**allocation personnalisée d'autonomie (APA)**. Le nombre de mesures d'**aide sociale à l'enfance (ASE)** augmente légèrement (324 000 mesures fin 2014). Au 31 décembre 2014, 4,1 millions de personnes sont allocataires de l'un des **minima sociaux**. Parmi elles, 1,9 million bénéficient du **revenu de solidarité active (RSA)** et 1 million de l'**allocation aux adultes handicapés (AAH)** (respectivement + 4,8 % et + 1,8 % par rapport à décembre 2013). ■

Définitions

Aide sociale : destinée aux personnes dont les ressources sont trop faibles pour faire face aux besoins liés au handicap, à la maladie, à la vieillesse ou à des difficultés sociales ou économiques, elle dispense des prestations et des services répartis en trois secteurs principaux : l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées et l'aide sociale à l'enfance. Depuis le 1^{er} janvier 1984, la quasi-totalité de l'aide sociale a été transférée aux départements. La gestion de l'allocation du Revenu minimum d'insertion (RMI) puis du Revenu de solidarité active (RSA) socle l'a été au 1^{er} janvier 2004.

Aide au logement, aide sociale à l'enfance (ASE), aide sociale départementale (ASD), allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation personnalisée d'autonomie (APA), cotisations sociales, minima sociaux, prélèvements obligatoires, prestations sociales, protection sociale, revenu de solidarité active (RSA) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « 4,2 millions de prestations d'aide sociale attribuées par les départements en 2014 », *études et résultats* n° 942, Drees, novembre 2015.
- « Les comptes de la protection sociale en France et en Europe en 2013 », *études et résultats* n° 925, Drees, juillet 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Familles bénéficiaires des principales prestations familiales

Au 31 décembre	en milliers		
	2013 (r)	2014	14/13 en %
Allocations familiales (AF)	5 007	5 038	0,6
Complément familial (CF)	858	865	0,8
Allocation de rentrée scolaire (ARS)	3 049	3 089	1,3
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	222	233	4,7
Allocation de soutien familial (ASF)	746	756	1,4
Prime à la naissance ou à l'adoption ¹	54	50	-6,9
Allocation de base (AB)	1 899	1 881	-0,9
Complément de libre choix d'activité (CLCA) ²	514	495	-3,7
CMG ³ assistante maternelle et AFEAMA ⁴	773	759	-1,8
CMG ³ garde d'enfants à domicile et AGED ⁵	61	60	-2,0
Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)	2 329	2 303	-1,1

1. Effectifs en décembre.
 2. Y c. COLCA : complément optionnel de libre choix d'activité.
 3. Complément de libre choix du mode de garde.
 4. Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée.
 5. Allocation de garde d'enfant à domicile.
- Champ : tous régimes.
Sources : Cnaf ; Drees ; Pôle Emploi.

Comptes de la protection sociale

	en millions d'euros	
	2013	13/12 en %
Emplois (hors transferts¹)	715 518	2,4
Prestations sociales	672 000	3,0
En espèces	427 508	3,1
En nature	244 492	2,7
Autres ² (charges financières...)	43 518	-5,5
Ressources (hors transferts¹)	707 583	3,0
Cotisations effectives	385 550	3,0
Cotisations d'employeurs	240 645	2,3
Cotisations de salariés	88 300	5,1
Cotisations de travailleurs indépendants	24 707	4,5
Autres cotisations effectives	31 898	1,7
Cotisations imputées	54 504	2,0
Impôts et taxes affectés	178 001	3,2
Contributions publiques	68 836	2,5
Autres ² (produits financiers...)	20 692	5,5
Solde	- 7 935	///

1. Les transferts sont les flux internes entre les différents régimes de protection sociale.
 2. Y c. emplois et ressources du compte de capital.
- Source : Drees.

Bénéficiaires de l'aide sociale départementale

Au 31 décembre	en milliers		
	2013	2014 (p)	14/13 en %
Aide aux personnes âgées	1 383,9	1 390,9	0,5
Aide aux personnes handicapées	460,5	484,4	5,2
Aide sociale à l'enfance	319,0	323,6	1,4
Aide sociale au titre de l'insertion	1 899,4	1 988,7	4,7

Champ : France (hors Mayotte).
Sources : CCMSA ; Cnaf ; Dares ; Drees.

Ratios macro-économiques de la protection sociale

	en %			
	2010 (r)	2011 (r)	2012 (r)	2013
Prestations de protection sociale / PIB	30,7	30,7	31,3	31,7
Prestations de protection sociale / RDBa ¹	37,6	37,9	38,8	39,6
Ressources de la protection sociale / PIB	31,7	32,2	32,9	33,4
Part des PO ² finançant la protection sociale	68,9	68,3	68,0	67,6

1. Revenu disponible brut ajusté des ménages.
2. Prélèvements obligatoires.

Sources : Drees ; Insee, comptes nationaux - base 2010.

Barèmes des minima sociaux au 1^{er} janvier 2015

	valeurs mensuelles en euros	
	Montants maximaux ¹	Plafonds de ressources
Revenu de solidarité active (RSA)	513,88	513,88
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	494,27	1 137,50
Allocation équivalent retraite (AER) ²	1 067,32	1 684,33
Allocation temporaire d'attente (ATA) ³	348,27	RSA
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	800,45	800,45
Allocation de solidarité aux personnes âgées	800,00	800,00
Allocation supplémentaire d'invalidité	403,76	702,00
Allocation veuvage (AV)	602,12	752,65

1. Montant maximal sur un mois « moyen » calculé (365 jours/12) pour l'ASS, l'AER et l'ATA.

2. Allocation supprimée à compter du 1^{er} janvier 2011 excepté pour les personnes qui en bénéficiaient déjà à cette date.

3. Le plafond de l'ATA correspond au montant forfaitaire du RSA selon la composition familiale.

Note : barèmes pour une personne seule (personne isolée sans enfant pour le RSA) ; montant maximal pour un taux normal pour l'ASS, pour les deux premières années pour l'AV.

Source : Drees.

Allocataires de minima sociaux

Au 31 décembre	en milliers		
	2013 (r)	2014	14/13 en %
Alloc. aux adultes handicapés (AAH)	1 022,3	1 040,5	1,8
Alloc. supplémentaire vieillesse (ASV) et ASPA ¹	557,8	554,1	-0,7
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	452,9	471,7	4,2
Alloc. supplémentaire d'invalidité (ASI)	81,1	79,5	-2,1
ATS-R ² et AER-R ³	22,0	11,1	-49,7
Allocation temporaire d'attente (ATA)	53,5	53,8	0,7
Allocation veuvage (AV)	7,5	7,5	0,0
Revenu de solidarité (RSO)	10,4	9,8	-5,6
Revenu de solid. active (RSA) « socle »			
France entière	1 812,4	1 898,6	4,8
Ensemble des minima sociaux	4 019,9	4 126,7	2,7

1. L'allocation de solidarité aux personnes âgées est entrée en vigueur le 13/01/07. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.

2. Allocation transitoire de solidarité de remplacement.

3. Allocation équivalent retraite de remplacement.

Note : le RSA remplace le RMI et l'API dans les DOM à partir du 1^{er} janvier 2011 (1^{er} janvier 2012 à Mayotte). Seule une partie du RSA (le « RSA socle ») est considérée comme un minimum social.

Sources : CDC ; CCMSA ; Cnaf ; CNAMTS ; Cnav ; Drees ; FSV ; Pôle emploi.

Prestations de protection sociale en 2013

	en millions d'euros	
	2013	13/12 en %
Maladie	183 631	2,7
Invalité	36 960	3,5
Accidents du travail et maladies professionnelles	12 207	-1,4
Vieillesse	269 973	3,3
Survie	37 568	1,8
Famille	48 381	2,2
Maternité	7 888	1,5
Emploi	40 913	3,8
Logement	17 656	3,6
Pauvreté-exclusion sociale	16 824	6,6
Total des prestations sociales	672 000	3,0

Source : Drees.

Conditions de vie Société

Consommation

Logement

Justice

Santé - Handicap - Dépendance

Enseignement - Éducation

6.1 Consommation des ménages

En 2014, la dépense de consommation des ménages, en volume, poursuit sa croissance amorcée en 2013 à un rythme toutefois nettement inférieur à celui d'avant-crise. **La consommation effective des ménages** progresse de manière plus dynamique, soutenue à la fois par la dépense de consommation individualisable des administrations publiques et par celle des institutions sans but lucratif au service des ménages. Au total, la consommation effective des ménages contribue pour 0,7 point à la croissance du produit intérieur brut, alors que leur dépense de consommation n'y contribue que pour 0,3 point.

En valeur, dans un contexte de stabilité des prix, le **revenu disponible brut des ménages** s'accroît à un rythme plus soutenu qu'en 2013. Après deux années de contraction, le **pouvoir d'achat** augmente nettement (+ 1,1 %). Comme le pouvoir d'achat de l'ensemble des revenus perçus par les ménages, le revenu moyen par unité de consommation, est de nouveau en hausse (+ 0,7 %), après trois années de baisse. Le pouvoir d'achat du **revenu arbitral** individuel rebondit une fois les **dépenses « pré-engagées »** déduites puisque celles-ci progressent moins rapidement que les autres dépenses. Ceci s'explique avant tout par la baisse des dépenses énergétiques dans les logements compensant la hausse des autres dépenses pré-engagées, dont principalement celles liées aux loyers et à l'assurance. En 2014, la dépense de consommation des ménages croît moins vite que leur revenu disponible brut (+ 0,6 % contre + 1,1 % en valeur). Aussi,

leur taux d'épargne remonte de 0,4 point. Après avoir augmenté de plus d'un point en 2009, il avait continûment reculé jusqu'en 2013. Il se situe désormais à son niveau d'avant-crise, soit 15,1 %.

Après plusieurs années de contraction, la consommation en automobile se stabilise, pour le marché de l'occasion comme pour celui du neuf. Les voitures à essence soutiennent toujours le marché du neuf alors que la part des voitures à moteur Diesel dans les immatriculations continue de se replier (- 3 points par rapport à 2013). Comme en 2013, le prix des carburants et lubrifiants se contracte en 2014 sous l'effet du recul des prix du baril de pétrole, en forte baisse sur le second semestre 2014.

En 2014, la dépense de consommation en biens et services de l'économie de l'information continue de se replier en valeur, suite à la baisse marquée et ininterrompue des prix (- 4,6 % en 2014) et la dépense en volume décélère. Ce ralentissement est imputable aux services de télécommunications. En revanche, le marché des téléphones mobiles demeure extrêmement dynamique (+ 46,0 % en volume), en lien avec l'essor des *smartphones*.

Les **dépenses liées au logement** diminuent sous l'effet des températures particulièrement clémentes, comme en 2011. La consommation alimentaire ralentit légèrement tandis que les dépenses de culture et loisirs sont à nouveau orientées à la hausse. ■

Définitions

Dépense de consommation finale des ménages : recouvre les dépenses effectivement réalisées par les ménages résidents pour acquérir des biens et des services destinés à la satisfaction de leurs besoins. Les produits correspondants ne sont pas stockés, mais considérés comme consommés au moment de leur achat, même s'ils sont durables (voitures, électroménagers, meubles, etc.). La dépense de consommation finale des ménages inclut la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement, restant à leur charge, après remboursements éventuels. Elle inclut également les loyers imputés qui sont représentatifs des services de logement produits par les propriétaires qui occupent leur propre logement.

Consommation effective des ménages, dépense de consommation en logement, dépenses pré-engagées, indice de référence des loyers, pouvoir d'achat, revenu arbitral, revenu disponible brut des ménages : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « La consommation des ménages est encore convalescente en 2014 », *Insee Première* n° 1554, juin 2015.
- « Les comptes de la nation en 2014 – Le PIB croît légèrement, le pouvoir d'achat des ménages accélère », *Insee Première* n° 1549, mai 2015.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Consommation des ménages 6.1

Consommation des ménages par fonction

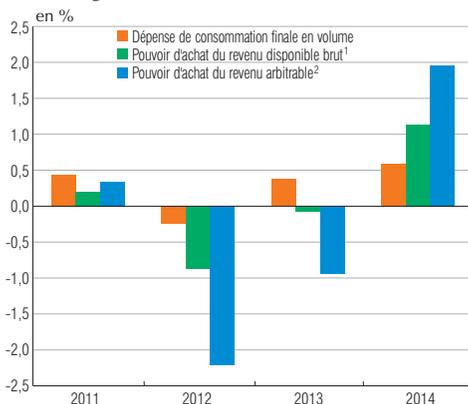
	Consommation en milliards d'euros		Variation annuelle en volume en %			Poids dans la valeur de la consommation effective en %	
	2014	2012 (r)	2013 (r)	2014	2004	2014	
Alimentation et boissons non alcoolisées	151,9	0,5	1,0	0,6	10,2	10,0	
Produits alimentaires	138,9	0,6	1,0	0,5	9,4	9,2	
dont : pains et céréales	23,8	1,0	1,8	0,1	1,5	1,6	
viandes	37,8	0,0	-0,7	-0,9	2,6	2,5	
poissons et crustacés	8,4	-1,6	-1,4	-1,7	0,6	0,6	
lait, fromages et oeufs	20,3	1,4	1,2	0,4	1,3	1,3	
fruits et légumes	28,4	0,6	2,5	2,3	1,9	1,9	
Boissons non alcoolisées	13,0	0,0	1,1	1,2	0,8	0,9	
Boissons alcoolisées et tabac	40,8	-2,1	-2,9	-2,0	2,8	2,7	
Boissons alcoolisées	20,6	-0,7	0,1	0,4	1,4	1,4	
Tabac	20,1	-3,6	-5,8	-4,5	1,4	1,3	
Articles d'habillement et chaussures	49,1	-1,7	-1,0	1,9	3,9	3,2	
Logement, chauffage, éclairage	305,2	1,9	1,2	-1,1	18,5	20,1	
dont : location de logement	220,1	1,2	1,2	1,3	13,4	14,5	
chauffage, éclairage	48,9	7,1	2,9	-10,7	2,9	3,2	
Équipement du logement	59,9	-1,6	-1,6	0,1	4,4	3,9	
Santé	48,7	2,2	2,6	1,7	2,9	3,2	
Transport	148,8	-4,0	-2,6	0,1	10,6	9,8	
Achats de véhicules	38,9	-10,0	-7,7	0,2	3,3	2,6	
Carburants, lubrifiants	37,0	-1,6	-2,2	0,2	2,5	2,4	
Services de transports	26,5	0,7	0,6	0,1	1,5	1,7	
Communications	29,1	11,0	12,8	6,8	2,5	1,9	
Loisirs et culture	94,4	-1,4	-1,1	0,6	7,3	6,2	
Éducation	10,2	2,9	-1,3	3,0	0,5	0,7	
Hôtels, cafés et restaurants	75,5	-0,8	-1,4	-0,9	5,1	5,0	
Autres biens et services	131,5	0,2	1,8	1,2	8,7	8,7	
dont : soins personnels	25,1	0,7	0,4	1,0	1,7	1,7	
assurances	46,1	0,3	2,2	1,6	2,7	3,0	
Correction territoriale	-6,0	45,5	-3,6	-40,6	-1,1	-0,4	
Dépense de consommation des ménages	1 139,0	-0,3	0,4	0,6	76,4	75,1	
Dépense de consommation des ISBLSM ¹	44,3	0,7	0,3	1,9	2,6	2,9	
Dépense de consommation des APU ²	333,5	1,7	1,6	1,9	21,0	22,0	
dont : santé	149,1	2,6	2,6	3,2	9,4	9,8	
éducation	93,9	0,4	0,9	0,5	6,4	6,2	
Consommation effective des ménages	1 516,8	0,2	0,6	0,9	100,0	100,0	

1. Institutions sans but lucratif au service des ménages.

2. Dépenses de consommation des administrations publiques en biens et services individualisables.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Évolution de la dépense et du pouvoir d'achat des ménages



1. Évolution déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation finale des ménages.

2. L'évolution calculée est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation non "pré-engagées" des ménages.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Dépense de consommation des ménages par fonction de consommation dans quelques pays de l'UE en 2013

	Allemagne	Espagne	France	Italie	Royaume-Uni
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	10,4	13,1	13,4	14,4	9,1
Boissons alcoolisées, tabac et narcotiques	3,3	4,0	3,5	4,2	4,0
Articles d'habillement et articles chaussants	5,0	4,4	4,2	6,0	5,6
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	24,7	24,0	26,7	24,7	24,7
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	6,7	4,4	5,3	6,5	4,7
Santé	5,2	3,9	4,3	3,2	1,6
Transports	13,8	10,9	13,0	11,9	14,0
Communications	2,8	2,6	2,6	2,4	2,1
Loisirs et culture	9,7	7,2	8,2	6,7	10,2
Enseignement	0,8	1,7	0,9	1,0	1,8
Restaurants et hôtels	5,3	15,4	6,5	9,5	9,6
Autres biens et services	12,3	8,6	11,5	9,6	12,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Eurostat.

6.2 Équipement des ménages

Les **biens durables** apparus au cours des trente dernières années et qui étaient dans un premier temps achetés par une minorité de ménages (généralement les catégories les plus aisées) se sont par la suite diffusés à l'ensemble de la population. Pour certains produits, les achats se limitent désormais à leur renouvellement, le taux d'équipement ayant atteint sa saturation. Des biens récents, comme le téléphone portable, ont très rapidement conquis un très grand nombre de ménages : 91 % d'entre eux en sont équipés en 2014 et l'ensemble de ceux âgés de 16 à 24 ans en possèdent un. D'autres produits comme l'automobile ou le lave-vaisselle se sont diffusés plus lentement, mais continûment.

Les **ménages** français disposent presque tous aujourd'hui d'un réfrigérateur, d'un téléviseur et d'un lave-linge. Près de neuf ménages sur dix sont équipés d'un four à micro-ondes en 2014, alors qu'il n'était présent que dans trois quarts des foyers en 2004. Malgré la crise, la consommation en biens et services de téléphonie est toujours en plein essor en 2014. Les équipements en ordinateur, téléphone fixe, téléphone mobile, tablette tactile ainsi que les abonnements **Internet**, téléphonie et télévision sont en nette progression. L'explosion des tablettes et des *Smartphones*, favorisée par des offres commerciales toujours plus attractives, conduit à une progression du multi-équipement et des écrans dans les foyers et induit de nouveaux usages d'Internet pour

communiquer, s'informer, se divertir ou encore consommer. En 2014, la France figure au 8^e rang des pays de l'UE dans l'équipement des ménages en connexion à Internet à domicile avec 83 % des ménages connectés (contre 81 % en moyenne dans l'UE), derrière les Pays-Bas, le Luxembourg, les pays scandinaves, l'Allemagne et le Royaume-Uni et devant l'Italie et l'Espagne.

En 2014, 36 % des ménages disposent d'au moins deux voitures. Le **taux de motorisation** est supérieur à 90 % pour les ménages habitant en zones rurales ou les zones périurbaines. Il est d'environ 60 % en région parisienne. Chaque année, 2 à 3 % des ménages se « démotorisent » : le changement de situation familiale (deuil, divorce, etc.) les problèmes de santé, les déménagements et les évolutions professionnelles en sont les principales causes. Au cours des 25 dernières années, la durée moyenne de détention des véhicules s'est accrue graduellement, sur un rythme proche de 0,8 mois en moyenne par an.

En 2013, dans l'Union européenne près de 9 % des ménages ne possèdent pas de voiture pour cause de ressources insuffisantes, une proportion qui avoisine 40 % en Roumanie, 28 % en Lettonie, 25 % en Hongrie et 22 % en Bulgarie. En Roumanie, 22 % de la population n'a pas les moyens de posséder un ordinateur contre 5 % seulement de la population de l'UE. ■

Définitions

Biens durables : au sens de la comptabilité nationale, biens de consommation ou de production dont l'utilisation s'étend sur une longue période et dont la valeur diminue lentement avec le temps, voire s'apprécie dans certains cas. Une conséquence de ce phénomène est qu'un bien durable conserve une valeur après usage et qu'il peut exister un marché de l'occasion. Les véhicules, les meubles et l'équipement ménager ou de loisir sont des biens de consommation durables. Les machines servant au processus de production des entreprises sont des biens de production durable.

Internet : ensemble de réseaux mondiaux interconnectés qui permet à des ordinateurs et à des serveurs de communiquer efficacement au moyen d'un protocole de communication commun (IP). Ses principaux services sont le Web, le FTP, la messagerie et les groupes de discussion.

Ménage, taux de motorisation : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'industrie automobile française », *Analyse et statistiques 2015*, CCFA, septembre 2015.
- « La consommation des ménages est encore convalescente en 2014 », *Insee Première* n° 1554, juin 2015.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2015.
- « De plus en plus de foyers équipés de biens électroniques », *Insee Focus* n° 20, mars 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Équipement des ménages 6.2

Équipement des ménages en biens durables selon l'âge de la personne de référence en 2014 en %

Type d'équipement	16-24 ans	25-39 ans	40-59 ans	60 ans ou plus	Ensemble
Congélateur	67,7	88,6	93,4	92,9	91,4
Four à micro-ondes	90,9	91,9	91,2	84,0	88,6
Lave-linge	79,0	95,5	97,1	96,7	96,0
Lave-vaisselle	n.s.	58,0	64,8	55,5	58,4
Téléviseur couleur	90,6	95,5	96,5	98,5	96,8
Magnétoscope ou lecteur DVD	57,7	77,9	80,3	68,5	74,5
Téléphone fixe	60,9	84,4	91,8	94,5	90,2
Téléphone portable	98,6	98,9	97,1	78,7	90,5
Micro-ordinateur (y c. portable)	95,7	95,4	90,5	56,8	78,9
Connexion à Internet	91,0	94,2	87,6	54,5	76,5
Voiture	77,9	87,0	89,4	77,8	84,1
2 voitures ou plus	n.s.	40,7	45,5	23,9	35,5

Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages dont la personne de référence a 16 ans ou plus.

Source : Insee, SRCV-Silc.

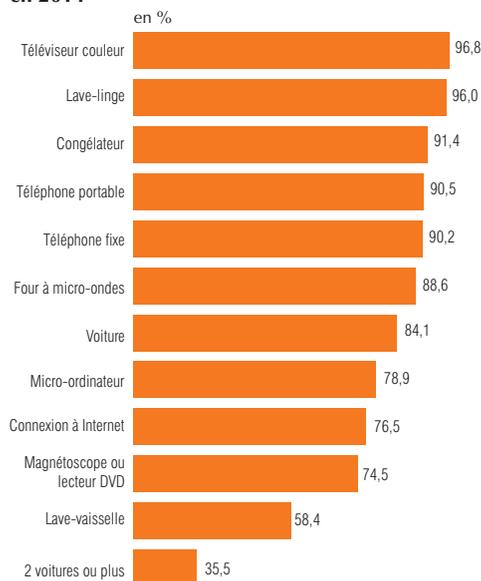
Évolution de la consommation de biens durables en %

	Évolution annuelle en volume		Poids dans la valeur de la consommation en 2014
	2013 (r)	2014	
Automobiles	-7,9	-0,1	3,2
<i>dont automobiles neuves</i>	-9,7	-0,2	2,1
Téléviseurs	-5,0	11,9	0,2
Réfrigérateurs, congélateurs	0,7	3,9	0,1
Lave-linge	-0,4	4,1	0,1
Meubles	-3,7	-2,2	1,2
Autres biens durables ¹	3,0	4,6	3,7
Ensemble des biens durables	-2,4	2,0	8,5

1. Matériel téléphonique, lecteurs de DVD, lave-vaisselle, appareils de cuisson, caravanes, cycles et motocycles, etc.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Taux d'équipement des ménages en biens durables en 2014



Champ : France métropolitaine, ensemble des ménages dont la personne de référence a 16 ans ou plus.

Source : Insee, SRCV-Silc.

Équipement automobile des ménages en %

	1990	2000	2010	2014 (p)
Ménages motorisés	76,8	80,3	83,5	82,8
Monomotorisés	50,5	50,7	47,6	48,8
Bimotorisés	23,0	25,4	30,7	28,9
Trimotorisés ou plus	3,3	4,2	5,2	5,1
Ménages non motorisés	23,2	19,7	16,5	17,2
Âge moyen du véhicule (en années)	5,9	7,3	8,0	8,7
Durée moyenne de détention (en années)	3,7	4,4	5,0	5,4
Voitures particulières d'occasion	50,0	56,1	58,9	58,5

Sources : Ademe ; CCFA ; Insee ; SOeS ; TNS-Sofres.

Manque d'équipement des ménages en biens durables au sein de l'UE en 2013 en % de la population

	Ménages n'ayant pas les moyens de posséder		
	une voiture	un ordinateur	un lave-linge
Allemagne	7,4	3,4	0,5
Autriche	5,9	2,1	0,4
Belgique	7,2	2,6	1,6
Bulgarie	22,3	16,6	9,5
Chypre	1,7	3,1	0,4
Croatie	9,7	5,7	1,5
Danemark	8,7	1,3	1,4
Espagne	6,2	6,7	0,3
Estonie	14,2	4,2	1,4
Finlande	8,0	1,7	0,4
France	3,0	2,5	0,6
Grèce	9,7	10,6	1,3
Hongrie	24,6	11,1	1,0
Irlande	7,0	3,9	0,4
Italie	1,9	2,1	0,2
Lettonie	27,8	11,7	5,1
Lituanie	14,6	8,5	2,4
Luxembourg	1,7	1,4	0,2
Malte	2,8	2,1	0,6
Pays-Bas	6,8	0,9	0,1
Pologne	9,0	5,4	0,5
Portugal	9,6	7,3	1,5
Rép. tchèque	9,0	4,2	0,4
Roumanie	39,2	22,3	11,6
Royaume-Uni	9,8	4,7	0,7
Slovaquie	15,1	5,9	0,7
Slovénie	3,8	3,0	0,3
Suède	2,9	0,8	0,0
UE	8,6	5,0	1,2

Lecture : en 2013, 8,6 % de la population de l'UE vit dans un ménage ne possédant pas de voiture pour cause de ressources insuffisantes.

Source : Eurostat.

6.3 Multimédias

En 2014, 77 % des personnes résidant en France métropolitaine ont utilisé **Internet** au cours des trois derniers mois, contre seulement 56 % en 2007. Les plus âgés rattrapent leur retard : 47 % des 60 ans et plus sont utilisateurs contre 14 % d'entre eux en 2007. Les pratiques se développent et se diversifient et, parmi elles, les achats et ventes en ligne sont de plus en plus prisés. Le développement accéléré de l'**Internet mobile** accompagne ces évolutions : en 2014, plus d'une personne sur deux a déjà navigué sur Internet en dehors de chez elle, via un ordinateur portable, un téléphone portable, une tablette ou un autre appareil de poche alors qu'elles n'étaient que 10 % sept ans auparavant.

L'équipement en biens électroniques des ménages a progressé rapidement ces dix dernières années, du fait notamment de la diffusion des ordinateurs. L'accès à Internet a connu un boom sur cette période et est désormais indissociable de l'ordinateur. En 2013, trois ménages sur quatre ont un ordinateur et un accès à Internet. En 2004, moins d'un ménage sur deux avait un ordinateur et moins d'un sur trois un accès à Internet. L'équipement en ordinateur a progressé pour toutes les catégories sociales. Les écarts selon l'âge se sont également réduits, les seniors contribuant fortement à la hausse sur cette période. En effet, les ménages de 60 à 74 ans ont vu leur taux d'équipement progresser deux fois plus rapidement que les ménages plus jeunes. Parti de beaucoup plus bas,

le taux d'équipement des ménages dont la **personne de référence** est âgée de 75 ans ou plus a même crû trois fois plus vite que celui des plus jeunes. Malgré tout, ils restent les moins équipés : seuls un quart d'entre eux ont aujourd'hui un ordinateur. Certains biens durables continuent par ailleurs à se diffuser (téléphone portable, mais aussi micro-ondes ou lave-vaisselle). D'autres se stabilisent (multi-équipement en téléviseurs, automobile), voire régressent sur les dernières années (lecteur DVD). Les ménages avec enfants sont davantage équipés en biens électroniques mais aussi en biens ménagers.

L'usage d'Internet reste marginal pour les achats alimentaires. En revanche, pour les biens durables et surtout les biens culturels (musique, vidéos et livres), les achats sur Internet ont nettement progressé en cinq ans. La part de ce mode d'achat est passée de 2 % des dépenses en 2006 à 11 % en 2011 pour les biens culturels. Les achats de biens durables, via Internet, varient selon le type de produits. Comme en 2006, ils sont en 2011, plus importants pour les équipements photographiques, informatiques et électroniques ainsi que pour les téléphones. En termes de montant dépensé, les équipements informatiques et électroniques représentent le premier poste d'achat de biens durables en ligne, devant l'électroménager et les appareils hi-fi. Cet essor concerne toutes les générations, mais le poids des achats en ligne est d'autant plus élevé que le ménage est jeune. ■

Définitions

Technologies de l'information et de la communication (TIC) : sont qualifiés de secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC) selon l'OCDE, les secteurs producteurs de TIC (fabrication d'ordinateurs et de matériel informatique, de TV, radios, téléphone...), les secteurs distributeurs de TIC (commerce de gros de matériel informatique,...) et les secteurs des services de TIC (télécommunications, services informatiques, services audiovisuels,...). Par complémentarité, les secteurs « non-TIC » désignent toutes les autres activités. Dans la nouvelle base de comptabilité nationale, on parle de produits de l'économie de l'information, champ un peu plus large que le champ traditionnel des TIC.

ADSL, Internet, Internet mobile, haut débit ou large bande, personne de référence, taux de pénétration du téléphone mobile ou d'Internet, très haut débit (THD) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Rapport public d'activité de l'Arcep 2014 », Arcep, juin 2015.
- « Enquête sur les TIC auprès des ménages 2007 à 2014 », *Insee Résultats* n° 168 Société, avril 2015.
- « Équipement des ménages (enquêtes SRCV 2004 à 2013) », *Insee Résultats* n° 165 Société, mars 2015.
- « De plus en plus de foyers équipés de biens électroniques », *Insee Focus* n° 20, mars 2015.
- « Où fait-on ses courses ? », *Insee Première* n° 1526, décembre 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Usage de différents matériels multimédia selon la catégorie socioprofessionnelle en 2014

en %

	Utilisation d'un ordinateur ¹	Connexion à Internet ¹	Connexion à Internet tous les jours ou presque	Connexion à l'Internet mobile ¹	Connexion à Internet sur le lieu de travail ¹
Agriculteurs, artisans et commerçants	85,2	86,4	68,0	60,9	54,4
Cadres et professions libérales	96,3	98,2	92,3	84,7	90,8
Professions intermédiaires	96,9	98,4	84,9	77,2	83,1
Employés	86,2	89,1	71,5	58,9	46,7
Ouvriers	81,8	86,1	59,2	57,4	28,7
Ensemble	89,7	92,2	75,8	68,0	60,9

1. Au cours des trois derniers mois

Champ : actifs occupés de 15 ans ou plus vivant en France dans un ménage ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Technologies de l'information et de la communication.

Abonnements et volumes de communications électroniques

	2013 (r)	2014 (p)	14/13 en %
Abonnements (en millions)			
Lignes sur réseaux fixes	35,8	36,0	0,6
dont haut et très haut débit	24,9	26,0	4,1
dont voix sur large bande	23,5	24,8	5,5
dont télévision sur ADSL	14,6	15,4	5,1
Clients des réseaux mobiles	76,8	79,9	4,1
dont parc 3G actif	36,5	42,8	17,1
Volumes (en milliards de minutes)			
Au départ des réseaux fixes	103,3	91,6	-11,4
Voix sur large bande	73,6	65,5	-11,0
Réseau téléphonique commuté	29,7	26,1	-12,4
Au départ des réseaux mobiles	137,3	146,9	7,0
SMS/MMS émis (en milliards d'unités)	195,6	200,6	2,6

Source : Arcep.

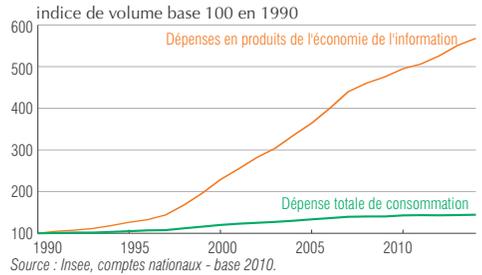
Internet et téléphonie mobile dans quelques pays du monde en 2014

	Utilisateurs d'internet Taux de pénétration ¹	Abonnés à la téléphonie mobile	
		En millions	Taux de pénétration ¹
Allemagne	86,2	100	120,4
Australie	84,6	31	131,2
Brésil	57,6	281	139,0
Canada	87,1	29	83,0
Chine	49,3	1 286	92,3
Espagne	76,2	51	107,8
États-Unis	87,4	317	98,4
France	83,8	65	100,4
Inde	18,0	944	74,5
Italie	62,0	94	154,2
Japon	90,6	153	120,2
Pays-Bas	93,2	20	116,4
Pologne	66,6	60	156,4
Roumanie	54,1	23	105,9
Royaume-Uni	91,6	78	123,6
Russie	70,5	221	155,1

1. Pour 100 habitants.

Source : International Telecommunication Union.

Consommation des produits de l'économie de l'information de 1990 à 2014



Accès et utilisation d'Internet dans l'UE en 2014

en %

	Ménages ayant accès à Internet	Particuliers utilisant quotidiennement Internet	
		Ensemble des 16-74 ans	dont 16-24 ans
Allemagne	89	72	93
Autriche	81	64	87
Belgique	83	71	91
Bulgarie	57	46	79
Chypre	69	56	88
Croatie	68	56	85
Danemark	93	85	95
Espagne	74	60	87
Estonie	83	73	96
Finlande	90	81	94
France	83	68	85
Grèce	66	49	84
Hongrie	75	66	92
Irlande	82	65	88
Italie	73	58	86
Lettonie	73	61	92
Lituanie	66	57	91
Luxembourg	96	87	95
Malte	81	63	96
Pays-Bas	96	84	96
Pologne	75	51	89
Portugal	65	51	89
Rép. tchèque	78	60	93
Roumanie	61	32	65
Royaume-Uni	90	81	92
Slovaquie	78	62	90
Slovénie	77	58	92
Suède	90	83	94
UE	81	65	89

Champ : ménages comptant au moins une personne âgée de 16 à 74 ans.

Source : Eurostat.

6.4 Culture - Loisirs - Sports

Après deux années de recul, les **dépenses liées à la culture et aux loisirs** sont à nouveau orientées à la hausse en 2014 (+ 0,6 % en volume après - 1,1 %). L'évolution des pratiques culturelles a profondément modifié la structure des dépenses de biens et services culturels. Pour la septième année consécutive, la consommation des ménages en presse et livres, y compris papeterie, se replie : la baisse atteint 23,8 % par rapport à 2007. Les accès à la culture se font désormais de plus en plus par l'intermédiaire des écrans connectés. L'internet constitue un moyen d'accès aux œuvres que ce soit par l'achat en ligne de biens physiques (livres, CD, DVD), de billets de concerts et de spectacles ou par l'accès à des contenus dématérialisés.

On compte un peu plus de 16 300 lieux de lecture publique en France : 7 100 bibliothèques et 9 200 points d'accès au livre. Si près de sept français sur dix ont lu au moins un livre dans l'année, ils ne sont que deux sur dix à en avoir lu plus de vingt. Concurrencé par les écrans le livre est moins attractif qu'auparavant : 38 % des Français déclarent lire moins qu'avant. Ils sont 15 % à avoir lu sur support numérique et moins d'un sur dix envisage de le faire.

Le cinéma est la sortie culturelle la plus répandue, 2014 est marquée par un élargissement significatif du nombre de spectateurs : 39,15 millions d'individus âgés de 6 ans et plus sont allés au moins une fois au cinéma dans l'année. Ce résultat est proche du précédent record enregistré en 2011. Représentant un peu moins du quart de la population totale en

2014, les moins de 25 ans constituent la tranche d'âge la plus consommatrice de cinéma, toutefois les seniors restent la population cinématographique qui génère le plus d'entrées réalisant 36,6 % des entrées en salles en 2014.

Les quatre théâtres nationaux ont accueilli près de 605 000 spectateurs au cours de la saison 2013-2014 lors de près de 1 200 représentations. La fréquentation moyenne par représentation reste stable par rapport à la saison dernière. Si le cirque et en particulier ses formes contemporaines trouve aussi une place dans les théâtres et les lieux de diffusion pluridisciplinaires, la diffusion des arts de la rue passe essentiellement par les festivals. On dénombre ainsi plus de 350 festivals d'arts du cirque ou d'arts de la rue.

Le tourisme est un moyen d'accès à la culture : en quelques années, la part des Français faisant rimer tourisme et culture a progressé. La part des Français ayant visité un musée, une exposition, un monument ou un site historique, lors d'un déplacement touristique, a progressé de 11,9 % en 2010 à 13,8 % en 2014.

En 2014, 18 millions de **licences sportives** et autres types de participation (ATP) sont délivrés par les fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports, soit une augmentation de 0,3 % par rapport à 2013. Les fédérations unisport, qu'elles soient olympiques ou non olympiques, ont délivré un nombre croissant de licences (+ 0,6 %), contrairement aux fédérations multisports en baisse cette année (- 0,1 %). ■

Définitions

Licence sportive : acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions, et le cas échéant (selon les statuts de la fédération) la participation au fonctionnement de la fédération.

Musée national : les musées nationaux sont les musées dont les collections appartiennent à l'État et qui sont placés sous la tutelle de la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication. Ce sont soit des établissements publics, soit des services à compétence nationale. Ils font partie des musées de France.

Dépenses de services culturels et récréatifs : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le tourisme, un moyen important d'accès à la culture », *Le 4 pages* n° 48, DGE, novembre 2015.
- « La consommation des ménages est encore convalescente en 2014 », *Insee Première* n° 1554, juin 2015.
- « L'évolution du public des salles de cinéma », *Les études du CNC*, Centre national du cinéma et de l'image animée, octobre 2015.
- « Chiffres clés 2015, statistiques de la culture et de la communication », Deps, mars 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Fréquentation des principaux établissements culturels nationaux

en milliers d'entrées

	2000	2005	2010	2014
Bibliothèque nationale de France	975	1 022	944	810
Centre Georges-Pompidou	2 371	2 327	3 133	3 457
<i>dont collections permanentes du</i>				
Musée d'art moderne	1 558	1 128	1 526	1 578
Château de Chambord	743	651	730	769
Château de Fontainebleau	353	317	381	517
Cité de la musique	...	119	148	171
Musée Guimet	11	313	224	...
Musée de la céramique	33	31	///	33
Musée du Louvre	6 095	7 511	8 345	8 845
Musée d'Orsay	2 344	2 929	2 986	3 481
Musée du Quai Branly	///	///	1 326	1 495
Musée Rodin	608	603	722	704
Musée et domaine nat. de Versailles	2 863	4 480	6 088	7 702
Parc et grande halle de la Villette	434	632	389	377
Cité des sciences et de l'industrie	3 080	3 186	2 674	2 676
Palais de la Découverte	637	630	663	583

Source : Deps.

Activité des théâtres nationaux

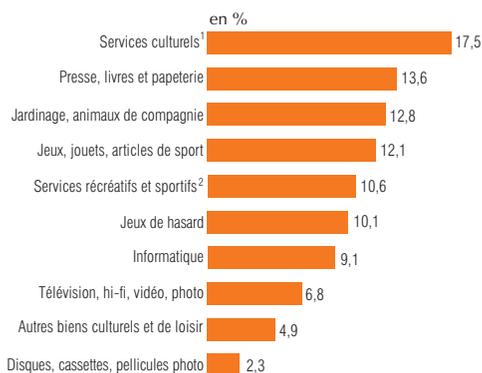
	saison 2011-2012	saison 2012-2013	saison 2013-2014
Représentations	1 092	1 153	1 173
Entrées totales (en milliers)	581	593	605
Payantes	510	526	553
Gratuites	71	67	52

Note : tous spectacles, non compris les tournées.

Champ : Comédie Française, Théâtres nationaux de la Colline, de l'Odéon et de Strasbourg.

Source : Deps.

Structure des dépenses culturelles et de loisirs en 2014



1. Cinéma, spectacles vivants, musées, abonnements audiovisuels (y c. redevance TV), dev. de tirage photos, etc.

2. Sport, location de matériel sportif, fêtes foraines, parcs d'attractions, voyages à forfait, week-ends, etc.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Production de livres

en milliers

	1990	2000	2013	2014
Titres édités	39,1	51,8	95,5	98,3
Nouveautés	20,3	25,8	46,6	43,6
Réimpressions ¹	18,8	26,0	48,9	54,7
Exemplaires produits	386 200	422 900	572 033	553 241
Nouveautés	212 300	243 000	353 393	344 246
Réimpressions ¹	173 900	179 900	218 640	208 995

1. Retirage à l'identique d'un titre non publié dans l'année civile.

Champ : non compris les encyclopédies en fiches et fascicules.

Source : SNE.

Fréquentation de la bibliothèque numérique Gallica

en millions

	2010	2011	2012	2013	2014
Visites	7,4	9,5	11,0	14,2	15,3
Pages vues	134,8	...	176,5	240,0	272,0
Nombre d'images numériques validées	1,9	1,6	2,3	3,4	2,2

Sources : BNF ; Deps.

Licences sportives et autres titres de participation par fédération agréée

en milliers

	2013 (r)	2014	14/13 en %
Fédérations unisports olympiques	9 379,1	9 448,1	0,7
F. f. de football	2 002,4	2 018,0	0,8
F. f. de tennis	1 103,5	1 085,4	-1,6
F. f. d'équitation	694,5	689,0	-0,8
F. f. de judo-jujitsu et disc. associées	634,9	625,9	-1,4
F. f. de basketball	536,9	577,4	7,5
F. f. de handball	500,7	515,6	3,0
F. f. de rugby	447,5	450,9	0,8
F. f. de golf	414,2	408,4	-1,4
F. f. de canoë-kayak	385,3	364,2	-5,5
F. f. de natation	304,0	304,0	0,0
F. f. de gymnastique	305,0	298,9	-2,0
F. f. de voile	277,6	294,8	6,2
F. f. d'athlétisme	261,6	270,2	3,3
F. f. de tennis de table	193,2	202,4	4,7
F. f. de badminton	179,4	180,9	0,8
F. f. de tir	164,6	171,5	4,2
F. f. de ski	136,1	130,4	-4,2
F. f. de volley-ball	126,3	124,6	-1,3
F. f. de cyclisme	119,2	119,4	0,1
Autres	592,0	616,4	4,1
Fédérations unisports non olympiques	2 543,9	2 546,2	0,1
Fédérations multisports	6 076,7	6 069,4	-0,1
Total	18 003,1	18 063,7	0,3

Champ : licences et autres titres de participation délivrés par les fédérations sportives agréées par le Ministère des Sports.

Source : MEOS.

7.1 Logement

Au 1^{er} janvier 2015, le nombre de **logements** s'élève à 35,1 millions en France hors Mayotte. Le parc progresse tendanciellement, sur un rythme d'environ 1 % par an. Les **résidences principales** représentent 82,4 % du parc, les **résidences secondaires** et les logements occasionnels 9,4 % et les **logements vacants** 8,2 %. Enfin, 56 % des logements sont des maisons.

Au 1^{er} janvier 2015 (France hors Mayotte), le parc locatif des bailleurs sociaux compte, selon le **répertoire du parc locatif social (RPLS)**, 4,8 millions (hors logements non conventionnés appartenant à une société d'économie mixte) soit une progression de 1,6 % par rapport à l'année précédente (74 700 logements supplémentaires).

L'inconfort sanitaire a quasiment disparu dans les logements en France. En 2013, environ 1 % d'entre eux sont privés d'un des trois éléments de confort sanitaire de base que sont l'eau courante, une baignoire ou une douche, des WC à l'intérieur ; on en comptait 15 % en 1984. Certains logements présentent toutefois des défauts couvrant un large éventail de situations, graves pour les uns (installation électrique en mauvais état par exemple) ou seulement gênants (mauvaise exposition du logement). En 2013, 10 % des logements présentent au moins trois défauts de ce type. Les

plus fréquents sont la présence d'humidité, la mauvaise isolation thermique des toits ou des murs, les fenêtres qui laissent passer l'air et les infiltrations d'eau.

Depuis le milieu des années 1980, la surface moyenne d'un logement a augmenté dans l'habitat individuel, alors qu'elle est restée quasiment stable dans le collectif. Parallèlement, le nombre d'occupants par logement baisse : en moyenne en 2013, chaque logement est occupé par 2,2 personnes ; en 1984, ce nombre était de 2,7. En 2013, 8,4 % des **ménages** vivent en situation de **surpeuplement**, soit quasiment deux fois moins qu'en 1984. Cette situation concerne davantage l'habitat collectif que l'habitat individuel.

Le confort des logements, vu par leurs occupants, s'est constamment amélioré depuis les années 1970. En 1973, 15 % des ménages considéraient leurs conditions de logement comme insuffisantes ou très insuffisantes, ils ne sont plus que 6 % en 2013.

En 2014, plus de la moitié (59,3 %) de la population de l'Union européenne vit dans des maisons et 40 % dans des appartements. Une majorité des personnes résidant dans l'UE sont propriétaires de leur logement : 7 personnes sur 10 occupent les logements dont ils sont propriétaires. ■

Définitions

Logement : local utilisé pour l'habitation. Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants. Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'Insee : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune. En revanche, les communautés ne sont pas décrites ici.

Résidence principale : logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Depuis 2005, une résidence principale peut comporter plusieurs ménages si ceux-ci ont des budgets séparés.

Enquête Logement, logement vacant, ménage, répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux (RPLS), résidence secondaire, surpeuplement, taux d'effort : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « France, portrait social », *Insee Références*, novembre 2015.
- « Le parc locatif des bailleurs sociaux au 1^{er} janvier 2015 », *Chiffres & statistiques* n° 696, SOeS, novembre 2015.
- « 7 personnes sur 10 dans l'UE vivent dans un logement dont elles sont propriétaires », *communiqué de presse* n° 204, Eurostat, novembre 2015.
- « Les conditions de logement fin 2013. Premiers résultats de l'enquête Logement », *Insee Première* n° 1546, avril 2015.
- « Le parc de logements en France au 1^{er} janvier 2014 », *Insee Focus* n° 16, février 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Parc de logements

en milliers de logements

Au 1 ^{er} janvier	2005	2008	2010	2012	2014 (p)	2015 (e) (p)	15/05 ¹ en %
Résidences principales	26 349	27 263	27 780	28 269	28 701	28 909	0,9
Individuel	14 940	15 523	15 833	16 109	16 346	16 459	1,0
Collectif	11 409	11 740	11 948	12 160	12 356	12 450	0,9
Logements vacants	1 992	2 181	2 387	2 573	2 777	2 880	3,8
Individuel	945	1 049	1 148	1 242	1 340	1 390	3,9
Collectif	1 047	1 132	1 239	1 332	1 437	1 490	3,6
Résidences secondaires	3 047	3 126	3 138	3 196	3 270	3 307	0,8
Individuel	1 878	1 894	1 863	1 878	1 903	1 914	0,2
Collectif	1 169	1 232	1 275	1 318	1 368	1 393	1,8
Total	31 388	32 570	33 306	34 038	34 749	35 097	1,1
Individuel	17 763	18 466	18 844	19 229	19 588	19 763	1,1
Collectif	13 625	14 104	14 462	14 809	15 161	15 334	1,2

1. En moyenne annuelle.

Champ : France hors Mayotte.

Sources : Insee et SOeS, estimation annuelle du parc de logements.

Taille des logements selon la catégorie en 2012

en %

Au 1 ^{er} janvier	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces ou plus	Total
Résidences principales	68,6	74,6	80,0	86,1	89,7	89,2	83,1
Logements occasionnels	2,5	1,1	0,5	0,3	0,2	0,2	0,6
Résidences secondaires	14,1	13,4	10,5	7,2	5,6	6,2	8,8
Logements vacants	14,7	11,0	9,0	6,4	4,6	4,4	7,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

Parc locatif des bailleurs sociaux

en milliers

	2013 (r)	2014	2015
Parc de logements sociaux¹	4 637	4 686	4 761
Nouvelles mises en service	87,3	81,8	89,3
dont logements neufs	75,8	72,3	77,8
Taux de vacance (en %)	3,2	3,0	3,1
dont vacances structurelles ² (en %)	1,7	1,6	1,6

1. Parc des bailleurs sociaux hors logements non conventionnés appartenant à une société d'économie mixte.

2. Vacance supérieure à 3 mois.

Note : les bailleurs sociaux interrogés pour RPLS sont définis par l'article L.411-10 du code de la construction et de l'habitation.

Champ : France hors Mayotte.

Source : SOeS, RPLS.

Caractéristiques du parc de résidences principales

en %

	2005	2010	2013
Logements sans confort sanitaire ¹	2,1	1,4	1,2
Pas de chauffage central ou électrique	7,1	5,3	4,5
Fuites dans la toiture, murs/sols/fondations humides, moisissure dans les cadres de fenêtre ou le sol	12,2	11,7	12,0
Logement trop sombre, pas assez de lumière	8,0	9,1	8,2
Logement difficile ou trop coûteux à bien chauffer	25,2	26,9	27,6

1. Absence d'au moins un élément suivant : eau chaude, installation sanitaire, WC.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes SRCV.

Ménages en situation de surpeuplement selon le type d'habitat

en %

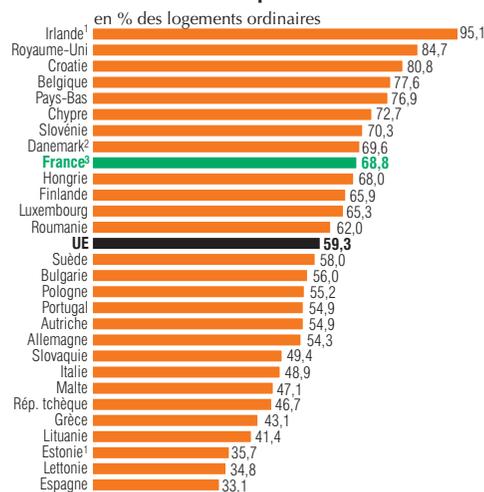
	1984	1996	2006	2013
Individuel	11,2	5,9	3,6	3,0
Collectif	22,9	17,9	14,7	15,9
Ensemble	16,5	11,0	8,4	8,4

Lecture : 3 % des ménages vivant dans une habitation individuelle sont en situation de surpeuplement en 2013.

Champ : France métropolitaine, hors étudiants.

Source : Insee, enquêtes Logement.

Maisons dans l'Union européenne en 2014



1. Données 2013. 2. Données 2012.

3. France métropolitaine.

Lecture : 95,1 % des logements en Irlande sont des maisons.

Source : Eurostat, EU-SIL.

7.2 Propriétaires - Locataires

En 2013, près de six ménages sur dix sont propriétaires de leur **résidence principale**. Cette proportion est stable depuis le début des années 2000 après avoir régulièrement progressé durant ces trente dernières années (51 % en 1984). Parmi les propriétaires, la part des ménages non-accédants, c'est-à-dire n'ayant plus d'emprunt à rembourser, continue à progresser en partie sous l'effet du vieillissement de la population. En 2013, les **propriétaires accédants** représentent un peu moins d'un ménage sur cinq. Près de quatre ménages sur dix sont locataires. Comparativement à la moyenne européenne, la France se situe parmi les pays où la proportion des locataires est relativement élevée.

Après avoir augmenté entre le milieu des années 1990 et le milieu des années 2000 (de 450 000 à 650 000 acquisitions par an), le flux annuel moyen des **acquéreurs récents** est revenu à des niveaux plus faibles en 2013 (540 000 acquisitions par an). Le recours au crédit continue de constituer la démarche d'achat de 80 % de ces ménages. Dans les années 1980, après la réorientation des politiques du **logement** de la fin des années 1970 en faveur de l'accession à la propriété, ces nouveaux accédants représentaient autour de 2 % des occupants du parc total. Cet ordre de grandeur est le même aujourd'hui.

Le logement occupe une place majeure dans le budget des ménages. En 2013, ceux-ci consacrent 23,5 % de leur revenu disponible brut aux **dépenses courantes de logement** (nettes des aides). Plus de 70 % des dépenses courantes sont affectées aux **loyers** (y compris

les loyers imputés), 17,4 % aux dépenses d'énergie et d'eau et 11,1 % aux dépenses de charges. En 2013, les dépenses courantes en logement connaissent toutefois une croissance moins vive qu'en 2012 (+ 3,0 % après + 4,2 %) sous l'effet notamment d'un ralentissement des prix des loyers et d'un ralentissement des dépenses d'énergie en lien avec le retour à des températures plus proches de la moyenne.

Depuis début 2010, la hausse des loyers a été très faible, sous l'effet de la baisse de l'indice de référence des loyers (IRL). À compter de 2013, cette hausse est de plus en plus faible : ainsi, entre octobre 2014 et octobre 2015, les loyers ont augmenté de 0,4 % (+ 0,4 % dans le parc privé, + 0,5 % dans le parc social). Ces faibles hausses sont cependant supérieures à l'inflation tandis que sur la période 2010-2012, l'évolution des loyers avait temporairement été inférieure à l'inflation. Les années 2002-2007 avaient quant à elles été marquées par une forte hausse des loyers (entre 2 % et 4 % par an), plus élevée que l'inflation.

En 2013, les locataires sont principalement logés dans l'habitat collectif, où ils disposent d'une surface moyenne de 60,5 m², inférieure à celle des locataires en habitat individuel (86,9 m²). En tenant compte du loyer, des charges locatives, des dépenses en eau et en énergie, le montant mensuel moyen de leurs dépenses de logement s'élève à 9,8 euros par m² loué. ■

Définitions

Acquéreurs récents : ménages ayant acquis leur résidence principale au cours de l'année de référence et des trois précédentes.

Dépense courante de logement : dépense que les ménages consacrent à l'usage courant de leur logement. Il s'agit, en premier lieu, des loyers que doivent acquitter les locataires et des loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement. Elles prennent en compte également les dépenses d'énergie, les charges locatives, les travaux d'entretien courant, les impôts et taxes.

Enquête Logement, enquêtes trimestrielles sur les loyers, logement, loyer, propriétaires accédants, résidence principale : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- France, portrait social », *Insee Références*, novembre 2015.
- « Les conditions de logement fin 2013. Premiers résultats de l'enquête Logement », *Insee Première* n° 1546, avril 2015.
- « Le compte du logement, édition 2014 », SOeS, février 2015.
- « Le parc de logements en France au 1^{er} janvier 2014 », *Insee Focus* n° 16, février 2015.
- « Dépense en logement en 2013 : ralentissement des dépenses courantes, léger recul de l'investissement et des aides publiques », *le point sur* n° 198, SOeS, janvier 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Répartition par statut d'occupation du parc des résidences principales

en %

Au 1 ^{er} janvier	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2015 (p)
Propriétaires	56,1	56,6	57,1	57,4	57,6	57,6	57,7
Non accédants	35,2	36,4	37,6	38,6	39,4	40,1	41,1
Accédants	20,8	20,2	19,5	18,9	18,2	17,6	16,6
Locataires	39,6	39,4	39,2	39,1	39,1	39,2	39,3
Secteur social	17,8	17,7	17,6	17,5	17,5	17,5	17,6
Secteur privé	21,8	21,7	21,7	21,6	21,6	21,7	21,8
Autres statuts	4,3	4,0	3,7	3,5	3,3	3,2	3,0
Total des résidences principales (en millions)	25,3	26,0	26,7	27,3	27,8	28,3	28,9

Champ : France hors Mayotte.

Sources : Insee et Soes, estimation annuelle du parc de logements.

Résidences principales selon la taille des ménages en 2012

en milliers de logements

Au 1 ^{er} janvier	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers. ou plus	Total
Propriétaire	4 358	6 177	2 445	2 320	781	231	16 311
Locataire d'un logement vide non HLM	2 974	1 799	847	533	206	94	6 454
Locataire d'un logement vide HLM	1 565	1 032	647	469	255	150	4 117
Locataire d'un logement loué meublé	493	118	39	22	9	5	688
Logé gratuitement	319	178	96	74	23	8	699
Total	9 709	9 305	4 074	3 419	1 274	487	28 269

Source : Insee, RP2012 exploitation principale.

Logement des locataires en 2013

	Individuel	Collectif	Ensemble
Ménages locataires ¹ (en milliers)	2 561	7 858	10 419
Montant moyen des charges ² (par mois, en euros)	177	165	168
Surface habitable moyenne (en m ²)	86,9	60,5	67,0
Montant moyen des charges ² par m ² (par mois)	2,04	2,73	2,51

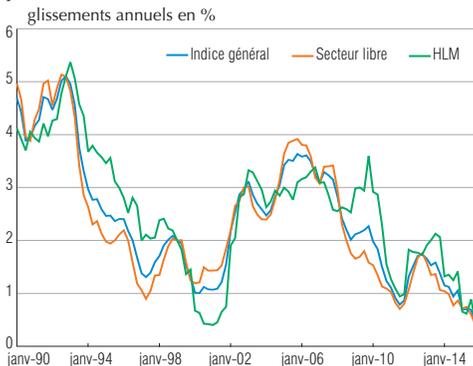
1. Ménages locataires d'un local loué vide, non compris les ménages locataires d'un meublé et les sous-locataires.

2. Y c. charges locatives, dépenses en eau et énergie.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquête Logement.

Évolution annuelle de l'indice trimestriel des loyers par secteur



Lecture : tous secteurs confondus, entre octobre 2014 et octobre 2015, les loyers ont augmenté de 0,4 %.

Champ : France métropolitaine, ménages locataires de leur résidence principale louée vide.

Source : Insee, enquêtes trimestrielles sur les loyers.

Acquisition de logements et travaux

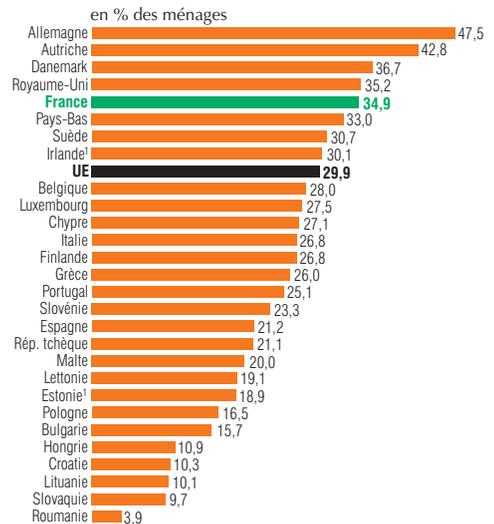
en milliards d'euros

Au 1 ^{er} juillet	2003	2007	2010	2013
Investissement en logements neufs ¹	46,8	71,7	49,6	59,1
Acquisition de logements anciens ¹	105,0	167,4	153,2	147,4
Travaux	31,0	38,6	39,7	41,1
Total	182,8	277,6	242,6	247,6

1. Y c. frais et droits liés.

Source : SOeS, compte satellite du logement - base 2010.

Locataires dans l'Union européenne en 2014



1. Données 2013.

Source : Eurostat.

8.1 Criminalité - Délinquance

En 2014, le nombre **d'atteintes aux biens** déclarées par les ménages et les personnes de 14 ans et plus est estimé à près de 7 millions. Ces atteintes aux biens concernent les vols et tentatives de vol visant une résidence ou un véhicule du ménage et les actes de vandalisme contre le logement ou la voiture. On dénombre 5,4 millions de vols, tentatives de vol et actes de vandalisme contre les résidences ou les véhicules des ménages ainsi que 1,5 million de **vols et tentatives de vols** personnels. Le nombre de ménages victimes de cambriolages ou de tentatives de cambriolages de la résidence principale est toujours voisin en 2014 du niveau qui avait été atteint dès 2011.

Environ 568 000 ménages se déclarent en 2014 victimes de **cambriolages** ou de tentatives de cambriolage de la résidence principale, niveau proche de 2013. Ils représentent 2 % de l'ensemble des ménages ordinaires de France métropolitaine. Le nombre de ménages victimes de vols liés aux véhicules à moteur poursuit sa baisse tendancielle et se situe à un niveau historiquement bas en 2014. De même pour les actes de **vandalisme contre le logement**, la baisse s'amplifie en 2014 pour la seconde année consécutive, le nombre de ménages se déclarant victimes diminuant de près de 100 000 en un an. Cette forte variation contraste avec la stabilité récente observée depuis 2011 du nombre de ménages s'étant déclarés victimes d'actes de **vandalisme contre**

la voiture : en 2014, ce nombre est proche de 1,3 million.

Le nombre de victimes de vols ou tentatives de vol personnels avec violences ou menaces s'établit en 2014 à son niveau le plus faible en comparaison des dénombrements effectués sur des périodes récentes 2010-2012 ou plus anciennes 2006-2009 : moins de 180 000 personnes de 14 ans et plus s'en déclarent victimes.

Pour la première fois depuis le début de la décennie 2010, le nombre estimé de personnes de 18 à 75 ans se déclarant victimes de **violences physiques ou sexuelles** sur deux ans, soit en 2013-2014, est supérieur à 2 millions en France métropolitaine. Au sein du ménage, le nombre de femmes victimes de violences physiques par une personne qui n'est pas leur conjoint progresse. Pour les hommes, le nombre de victimes de violences physiques en dehors du ménage est en baisse.

Début 2015, en France métropolitaine, un peu plus de 21 % des personnes de 14 ans et plus déclarent ressentir de l'insécurité dans leur quartier ou leur village : souvent (2,6 %), de temps en temps (8,4 %) ou rarement (10,1 %). Le sentiment d'insécurité au domicile ne progresse plus en 2015. La part des personnes déclarant éprouver un tel sentiment s'élève à 16,8 % alors qu'il se situait en moyenne à 14,6 % de 2007 à 2010. ■

Définitions

Atteintes aux biens des ménages : expression utilisée pour désigner les victimations de type « vols, tentatives de vol et actes de vandalisme » du questionnaire ménage des enquêtes « Cadre de vie et sécurité ». Il s'agit des vols et tentatives de vol visant une résidence ou un véhicule du ménage d'une part, et des actes de vandalisme contre le logement ou la voiture d'autre part. Cette rubrique ne comprend pas les escroqueries et contentieux économiques (consommation, droit du travail...) dont les personnes peuvent être victimes et qui ne sont qu'en partie repérées dans cette enquête.

Cambriolages, crime, délit, enquête Cadre de vie et sécurité, personne mise en cause, vandalisme contre le logement ou la voiture, violences physiques ou sexuelles (hors ménage, intra-ménage, par conjoint ou ex-conjoint), vols et tentatives de vol (résidences des ménages et véhicules à moteur) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « La criminalité en France », Rapport annuel de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, novembre 2015.
- « La victimation en 2014 et les perceptions en matière de sécurité », INHESJ ; ONDRP, novembre 2015.
- « Les déterminants sociaux, démographiques et économiques de la localisation des cambriolages de logement : une modélisation statistique à l'échelle des communes françaises » *Interstats Analyse* n° 2, ministère de l'Intérieur, octobre 2015.
- « Les victimes de vols d'automobiles », *Interstats Info rapide* n° 2, ministère de l'Intérieur, octobre 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Personnes victimes d'un acte de violence sur une période de deux ans

	Nombre de victimes sur deux ans en milliers			Part des femmes en %		
	2010-2011	2012-2013	2013-2014	2010-2011	2012-2013	2013-2014
Hors ménage	1 243	1 268	1 232	51,7	50,2	56,1
Violences physiques	995	994	980	47,7	42,4	51,8
Violences sexuelles	286	326	323	72,0	81,6	77,1
Intra-ménage¹	841	843	949	67,4	67,0	63,8
Ensemble	1 942	1 977	2 044	57,1	54,5	57,9
dont victimes du conjoint ou ex-conjoint ^{1 2}	541	547	568	74,7	72,8	69,2

1. Violences physiques ou sexuelles.

2. Hors ménage ou intra-ménage.

Champ : personnes de 18 à 75 ans.

Sources : Insee ; ONDRP ; SSMSI - enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2015.

Sentiment d'insécurité

	en %					
	En 2010 ¹	dont souvent ou de temps en temps	En 2012 ¹	dont souvent ou de temps en temps	En 2015 ¹	dont souvent ou de temps en temps
Au domicile	15,9	8,4	16,3	9,0	16,8	8,5
Femmes	20,8	11,6	21,3	12,2	22,1	11,9
Hommes	10,5	5,0	10,8	5,5	10,9	4,9
Dans le quartier ou le village	20,6	11,0	20,7	11,7	21,1	11,0
Femmes	25,6	14,4	25,6	14,9	26,1	14,1
Hommes	15,2	7,3	15,4	8,2	15,6	7,7

1. Sentiment d'insécurité ressenti souvent, de temps en temps ou rarement.

Champ : personnes de 14 ans et plus.

Sources : Insee ; ONDRP ; SSMSI - enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2015.

Atteintes aux biens des ménages

	Nombre d'atteintes en milliers			Part des tentatives ³ de vol en %		
	2009	2011	2014	2009	2011	2014
Atteintes logement ou véhicule¹	6 286	5 853	5 411	///	///	///
Vols et tentatives de vols résidences et autres lieux	892	1 086	1 046	28,6	29,6	36,1
dont résidence principale : cambriolages et tentatives	434	606	627	51,6	48,7	54,1
vols sans effraction	323	309	337	///	///	///
Actes de vandalisme logement	1 371	1 413	1 082	///	///	///
Vols et tentatives de vols véhicules à moteur	1 553	1 268	1 209	38,0	34,6	28,0
Voiture	396	281	263	76,8	75,3	62,3
Dans ou sur la voiture	997	850	854	19,4	16,9	14,0
Deux roues à moteur	160	137	90	57,6	60,6	60,2
Vols et tentatives vélo	342	331	397	12,5	16,0	21,4
Actes de vandalisme voiture	2 128	1 754	1 677	///	///	///
Vols et tentatives de vols personnels²	1 854	1 380	1 503	25,9	26,4	32,7
Vols et tentatives de vol avec violences ou menaces	309	361	292	54,5	50,4	48,4
Vols et tentatives de vol sans violences ni menaces	1 546	1 019	1 212	20,2	17,9	28,9
Ensemble des atteintes aux biens	8 140	7 233	6 914	///	///	///

1. Déclarées par les ménages.

2. Déclarées par les personnes de 14 ans et plus.

3. La part des tentatives est calculée sur la dernière atteinte dont le ménage a été victime.

Sources : Insee ; ONDRP ; SSMSI - enquêtes Cadre de vie et sécurité 2007 à 2015.

Personnes mises en cause pour des crimes ou des délits non routiers en 2014

	Police Nationale			Gendarmerie Nationale		
	Ensemble en milliers	Mineurs en %	Femmes en %	Ensemble en milliers	Mineurs en %	Femmes en %
Atteintes aux biens de personnes physiques ou morales	177,3	29,9	19,9	103,0	27,6	17,7
dont : vols sans violence	128,9	28,7	23,3	80,8	23,6	19,8
vols avec violences	15,3	43,6	9,2	3,3	26,6	7,6
Atteintes volontaires à l'intégrité physique ¹	156,2	16,4	15,6	103,4	17,1	14,6
Escroqueries ou infractions éco. et financières ²	52,7	3,6	26,0	37,9	2,5	33,1
Infractions révélées par l'action des services	227,4	15,0	9,2	96,7	15,8	13,0

1. Hors vol, mais y c. menaces et chantages.

2. Hors droit du travail.

Champ : France métropolitaine.

Source : SSMSI.

8.2 Justice

En 2014, 2,6 millions de décisions ont été prises en matière civile et commerciale : 36 % dans les tribunaux de grande instance, où le contentieux familial est important, 24 % dans les tribunaux d'instance notamment sur les régimes de protection et le contentieux de l'impayé et 13 % auprès des juges des enfants.

En matière pénale, 11,4 millions d'**amendes forfaitaires** majorées ont été prononcées en 2014 et les **parquets** ont traité 4,4 millions d'affaires. Parmi elles, 70 % sont non poursuivables (dont 83 % sans auteur). Les affaires poursuivables (1,3 million) donnent lieu à des alternatives aux poursuites et **compositions pénales** (13 % des affaires traitées), des classements sans suite (3 %) et des poursuites devant le tribunal (14 %, soit 669 500 personnes). Au total, 1,2 million de personnes ont été jugées, dont la moitié par un tribunal correctionnel.

Les **condamnations** prononcées en 2014 pour crime, **délit** ou **contravention** de 5^{ème} classe et inscrites au **casier judiciaire** national sont au nombre de 584 000, en baisse par rapport à 2013. Cette diminution s'observe à des degrés divers pour tous les types de **juridictions**. Parallèlement, près de 66 000 compositions pénales ont été prononcées et inscrites au casier judiciaire. La structure des peines prononcées en 2014 se modifie dans la continuité des années précédentes. Entre 2010 et 2014, on constate ainsi une baisse de la part des **emprisonnements** avec sursis total (- 2 points à 27 %) et une hausse de la part des amendes (+ 1 point

à 36 %). La progression de la procédure de l'ordonnance pénale pour sanctionner les **infractions** à la sécurité routière explique en partie cette évolution. La part des emprisonnements avec partie ferme reste constante (21 %). Les condamnations pour délits, qui représentent 94 % des condamnations, sont en baisse depuis 2013. Du fait de la correctionnalisation de certaines infractions routières en 2004 et de la priorité donnée à ce secteur, les délits routiers représentent près de 41 % des condamnations, loin devant les atteintes aux biens (22 %).

Au 1^{er} janvier 2015, 249 300 personnes sont prises en charge par l'administration pénitentiaire : 69 % sont suivies pour une mesure de **milieu ouvert** et 31 % sont **écrouées en milieu fermé**. Au total, environ 450 000 personnes ont été suivies par l'administration pénitentiaire en 2014. En dix ans, le nombre de personnes prises en charge par l'administration pénitentiaire augmente de 31 % pour le milieu fermé, en raison notamment de l'augmentation des durées moyennes de détention depuis 2008, et de 33 % pour le milieu ouvert, sous l'impulsion de la hausse des sursis avec mise à l'épreuve et de la mesure de sursis **travail d'intérêt général (TIG)**.

Au 1^{er} janvier 2015, 16 549 personnes sont écrouées sous le régime de la **détention provisoire** et 60 742 sont **condamnées**. Depuis 2012, la proportion de **prévenus** parmi les écroués reste stable (autour de 21 %). ■

Définitions

Condamné : personne déclarée, par une décision définitive, coupable d'avoir commis une infraction, et à laquelle est infligée une sanction. Se dit aussi d'une personne détenue dans un établissement pénitentiaire en vertu d'une condamnation judiciaire définitive.

Prévenu : personne (en liberté ou incarcérée dans un établissement pénitentiaire) poursuivie pour contravention ou délit, et qui n'a pas encore été jugée ou dont la condamnation n'est pas définitive.

Amende forfaitaire, casier judiciaire, composition pénale, condamnation, contravention, décision-personne, délit, détention provisoire, détenu, écrou, emprisonnement correctionnel, établissement pénitentiaire, infraction, juridiction, milieu fermé, milieu ouvert, parquet, peine alternative, plainte, procès-verbal, réclusion, travail d'intérêt général (TIG) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les chiffres clés de la Justice 2015 », ministère de la Justice, octobre 2015.
- « Diversité des réponses pénales des parquets et des tribunaux correctionnels selon la nature de l'affaire », *Infostat Justice* n° 136, ministère de la Justice, septembre 2015.
- « Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire au 1^{er} janvier 2015 », Direction de l'administration pénitentiaire, juin 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Activité judiciaire

en milliers de décisions rendues (affaires terminées et réglées)

	2014	14/13 en %
En matière administrative	230,5	3,9
Conseil d'État	12,3	26,5
Cours administratives d'appel	29,9	3,2
Tribunaux administratifs	188,3	2,8
En matière civile et commerciale	2 618,4	- 2,9
Cours de cassation	19,6	- 2,1
Cours d'appel	236,6	1,8
Tribunaux de grande instance (hors commerce)	947,6	2,6
Tribunaux d'instance	635,1	- 13,7
Juges des enfants (assistance éducative)	344,8	1,0
Juridictions commerciales	160,9	- 6,8
Tribunaux des affaires de Sécurité Sociale	85,6	- 1,5
Conseils de prud'hommes	188,2	2,1
En matière pénale¹	1 206,2	1,4
Cour de cassation ²	8,6	5,6
Cours d'appel	107,6	2,5
Cours d'assises	3,0	- 11,5
Tribunaux correctionnels	608,5	- 2,6
Tribunaux de police	48,2	- 5,5
Juridictions de proximité	377,4	10,7
Juges et tribunaux pour enfants	52,9	- 4,8
Amendes forfaitaires majorées	11 424,5	- 2,7

1. En décisions-personnes pour : cours d'assises, tribunaux correctionnels, tribunaux de police, juridictions de proximité, juges et tribunaux pour enfants ; en décisions pour : la cour de cassation et cours d'appel.

2. Hors questions prioritaires de constitutionnalité (QPC).

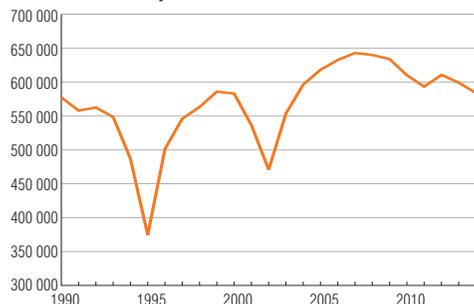
Source : SDSE.

Condamnations selon la nature de la peine principale

	2000	2014 (p)	14/13 en %
Réclusion criminelle	1 179	952	- 6,9
Peine d'emprisonnement	283 003	278 939	- 4,7
Emprisonnement ferme	76 786	95 765	- 0,9
Emprison. avec sursis partiel	22 007	27 040	- 6,2
Emprison. avec sursis total	184 210	156 134	- 6,7
Peine d'amende	205 207	211 807	0,9
Peine alternative	63 751	63 577	- 3,1
dont susp. du permis de conduire	33 319	9 476	- 41,7
Mesure et sanction éducative	20 547	23 060	- 4,3
Dispense de peine	9 236	5 392	- 5,5
Total	582 923	583 727	- 2,6

Source : SDSE.

Condamnations prononcées de 1990 à 2014



Lecture : les baisses de 1995 et 2002 correspondent aux années d'amnisties. Une baisse sensible s'enregistre également l'année qui précède et l'année qui suit la loi.

Source : SDSE.

Condamnations selon la nature de l'infraction

	2014 (p)	14/13 en %
Atteinte à la personne	97 424	- 2,9
dont : homicides volontaires	374	- 3,6
viols	1 075	- 10,1
coups et violences volontaires	63 041	- 1,8
homicides et bless. involontaires	7 827	- 8,4
dont par conducteur	6 877	- 8,3
Atteinte aux biens	127 567	- 3,9
dont vols, recels, destruct. et dégrad.	112 989	- 3,4
Matière économique et financière	13 118	- 8,2
dont : chèques	2 324	- 7,9
travail illégal	3 356	- 9,8
Circulation routière et transports	240 587	- 2,9
dont : défaut d'assurance	27 169	1,3
conduite en état alcoolique	101 911	- 7,0
malgré suspension	55 479	0,7
grand excès de vitesse	12 946	- 1,0
Autres infractions	105 031	1,1
dont stupéfiants ¹	58 406	4,1
Total	583 727	- 2,6

1. Trafic, détention, transport, cession et usage.

Source : SDSE.

Budget, frais et effectifs de la Justice

en millions d'euros

	2014 (r)	2015	15/14 en %
Budget¹			
Crédits de paiement	7 661	7 939	3,6
dont dépenses de personnel	4 747	4 849	2,1
Frais de justice, aide juridictionnelle²			
Frais de justice	458	450	- 1,7
Aide juridictionnelle	347	336	- 3,1
Effectifs réels³			
Ensemble de la mission justice	76 509	78 941	3,2
dont : justice judiciaire	31 036	31 641	1,9
administration pénitentiaire	35 271	36 758	4,2
protection judiciaire de la jeunesse	8 312	8 567	3,1

1. Loi de finances initiale (LFI).

2. Constituent une partie des dépenses ordinaires.

3. En équivalent-temps plein travaillés.

Source : SDSE.

Administration pénitentiaire

Au 1 ^{er} janvier	2000	2005 (r)	2015
Milieu fermé			
Établissements pénitentiaires	186	188	188
Places	49 294	50 094	57 841
Personnes écrouées	51 441	59 197	77 291
dont personnes détenues	51 441	58 231	66 270
Condamnés	33 341	39 063	60 742
Prévenus	18 100	20 134	16 549
Milieu ouvert			
Personnes prises en charge	135 020	129 784	172 007
Mesures en cours	149 588	137 386	193 739
Sursis avec mise à l'épreuve	113 499	106 224	136 871
Travail d'intérêt général (TIG) ¹	24 962	18 045	38 529
Libérations conditionnelles	4 852	6 865	6 272
Autres mesures	6 275	6 252	12 067

1. Y.c. sursis TIG.

Source : direction de l'Administration pénitentiaire.

9.1 Maladies - Accidents

Comparativement aux pays de même niveau de vie, l'état de santé des français apparaît globalement bon. L'espérance de vie continue d'augmenter, contribuant au vieillissement de la population et à l'augmentation du nombre de personnes atteintes de pathologies chroniques et d'incapacité fonctionnelle. Des disparités notables perdurent toutefois tant entre hommes et femmes qu'entre territoires ou catégories sociales.

Si les femmes bénéficient d'une espérance de vie supérieure à celle des hommes (85,4 ans en 2014 contre 79,2 ans pour les hommes), l'écart entre les sexes ne cesse de se réduire. Il est passé de 8,2 ans en 1994 à 6,2 ans en 2014. L'espérance de vie à 65 ans est de 23,4 ans pour les femmes, soit 2,2 ans de plus qu'en 2000 et de 19,1 ans pour les hommes, soit 2,4 ans de plus. L'**espérance de vie à la naissance** et à 65 ans des hommes et des femmes en France fait partie des plus élevées en Europe. En revanche, l'espérance de vie des hommes avant 65 ans se situe dans la moyenne européenne. Ce décalage observé chez les hommes s'explique en partie par le poids des décès prématurés.

La hiérarchie des **causes de décès** est inversée chez les hommes et chez les femmes. Ainsi, les maladies de l'appareil circulatoire restent la première cause de mortalité chez les femmes, devant les tumeurs. C'est l'inverse chez les hommes. À âge égal, on observe toutefois une surmortalité masculine : le taux de mortalité par maladies de l'appareil circu-

latoire standardisé sur l'âge est 1,6 fois plus élevé chez les hommes. Pour la mortalité par tumeurs, cette surmortalité est encore plus marquée : le **taux standardisé de mortalité** par tumeur maligne est 2 fois plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Pour toutes les localisations cancéreuses à l'exception de celles spécifiquement féminines, les taux standardisés de décès sont plus élevés chez les hommes. On retrouve ici le poids de la **mortalité prématurée**, dont celle attribuable au tabac et à l'alcool, mais également celui des expositions professionnelles et des comportements nutritionnels plus favorables aux femmes. Le taux de décès prématuré des hommes standardisé sur la structure d'âge est en effet 2,2 fois supérieur à celui des femmes. Ce rapport est de 3,5 pour les décès liés aux troubles mentaux et du comportement et de 3,1 pour les morts violentes (suicides, accidents...) et les maladies de l'appareil circulatoire. L'évolution des comportements des femmes vis-à-vis du tabac et de l'alcool est dès à présent lisible dans l'évolution des taux standardisés de mortalité pour les tumeurs des voies aériennes supérieures, du poumon et du foie.

En 2014, les **accidents de travail** avec arrêt s'élevaient à 621 000, en hausse de 0,4 % par rapport à 2013. Sur environ 759 500 sinistres ayant donné lieu à un arrêt en 2014, 82 % concernent des accidents du travail, 11 % des accidents de trajet et 7 % des maladies professionnelles. ■

Définitions

Mortalité prématurée : ensemble des décès survenus avant l'âge de 65 ans.

Taux de mortalité standardisé : taux de mortalité d'une population présentant une distribution standard par âge. Il permet la comparaison entre périodes et entre pays, ces taux visant à chiffrer les décès indépendamment des différences entre les pyramides des âges des populations.

Accident corporel de la circulation, accident du travail, affection de longue durée (ALD), cause de décès, dépense de prévention, espérance de vie à la naissance, Inserm, prévalence, vaccins : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les chiffres clés de la Sécurité sociale 2014 », Direction de la Sécurité sociale, septembre 2015.
- « Le recours aux soins des sans-domiciles : neuf sur dix ont consulté un médecin en 2012 », *études et résultats* n° 933, Drees, septembre 2015.
- « La santé des élèves de grande section de maternelle en 2013 : des inégalités sociales dès le plus jeune âge », *études et résultats* n° 920, Drees, juin 2015.
- « Risques psychosociaux et situation économique des entreprises », *Dares Analyses* n° 44, juin 2015.
- « La santé et les soins », *Économie et statistique* n° 475-476, Insee, avril 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Causes médicales de décès par sexe

en milliers

	1990			2000			2012		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Tumeurs	85,9	55,4	141,3	89,6	59,8	149,4	92,4	67,9	160,3
Maladies de l'appareil circulatoire	78,8	94,9	173,7	74,8	86,6	161,3	65,2	75,8	141,0
Maladies de l'appareil respiratoire	19,8	18,2	38,0	18,3	17,3	35,6	19,2	18,8	38,0
Maladies du système nerveux et des organes des sens	5,4	5,9	11,3	8,7	11,3	20,0	13,7	22,1	35,8
Maladies de l'appareil digestif	14,4	12,6	27,0	12,5	11,1	23,7	12,2	10,4	22,6
Troubles mentaux et du comportement	5,5	7,4	12,9	7,0	10,3	17,3	8,9	12,7	21,6
Maladies endocriniennes, nutritionnelles et métaboliques	5,0	8,3	13,3	7,9	11,1	19,0	8,7	10,8	19,5
Maladies infectieuses et parasitaires	5,7	3,9	9,6	5,4	5,1	10,5	5,5	6,0	11,5
Maladies de l'appareil génito-urinaire	3,6	3,6	7,2	3,6	3,6	7,3	4,2	4,5	8,7
Autres maladies	18,3	23,4	41,7	18,5	25,3	43,8	28,8	33,8	62,6
Causes externes	28,6	19,0	47,6	24,4	16,5	40,9	22,0	14,8	36,8
<i>dont suicides</i>	8,1	3,2	11,4	7,9	2,9	10,8	7,3	2,4	9,7
Total	271,0	252,6	523,6	270,7	258,1	528,8	280,7	277,6	558,3

Champ : France métropolitaine, décès domiciliés.

Source : Inserm, CépiDC.

Prévalence des maladies dans les affections de longue durée en 2013

Au 31 décembre	Taux de prévalence pour 100 000 personnes	Part des hommes en %	Part des femmes en %
Diabète de types 1 et 2	3 723	52,7	47,3
Tumeur maligne	3 296	45,0	55,0
Affections psychiatriques de longue durée	1 970	44,8	55,2
Maladie coronaire	1 723	70,3	29,7
Hypertension artérielle sévère	1 655	43,5	56,5
Insuf. cardiaque, tr. du rythme, cardiopathies valvulaires, congénitales graves	1 437	50,6	49,4
Artér. chr. avec manif. ischémiques	808	67,3	32,7
Insuf. respiratoire chronique grave	614	50,7	49,3
Accident vasculaire cérébral invalidant	594	51,7	48,3
Maladie d'Alzheimer et autres démences	497	27,0	73,0

Source : CNAMTS.

Insécurité routière

	2005	2010	2014	14/13 en %
Accidents corporels	84 525	67 288	58 191	2,4
Tués ¹	5 318	3 992	3 384	3,5
Blessés	108 076	84 461	73 048	3,5
<i>dont hospitalisés²</i>	39 811	30 393	26 635	2,6

1. Décès survenus dans les 30 jours suivant l'accident.

2. Victimes blessées dont l'état nécessite plus de 24 heures d'hospitalisation.

Champ : France métropolitaine.

Source : ONISR.

Répartition sectorielle des accidents de travail

en milliers de salariés

	2007		2014	
	Accidents du travail en 1 ^{er} règlement	en %	Accidents du travail en 1 ^{er} règlement	en %
Métallurgie	78,2	10,9	52,1	8,4
BTP	131,3	18,2	96,8	15,6
Transports, EGE, etc.	96,0	13,3	89,9	14,5
Alimentation	121,0	16,8	109,4	17,6
Chimie, caoutchouc, plasturgie	15,4	2,1	10,8	1,7
Bois, ameublement, etc.	32,1	4,5	20,0	3,2
Commerce non alimentaire	58,5	8,1	49,7	8,0
Activités de services	187,7	26,1	192,4	31,0
Ensemble	720,2	100,0	621,1	100,0

Champ : comités techniques nationaux, non compris bureaux, sièges sociaux et autres catégories professionnelles particulières.

Source : CNAMTS.

Dépenses de prévention

en millions d'euros

	2007	2013 (r)	2014
Prévention individuelle primaire	2 599	2 929	2 947
Vaccins	106	108	109
PMI - Planning familial ¹	653	681	670
Médecine du travail	1 407	1 599	1 619
Médecine scolaire	434	540	549
Prévention individuelle secondaire	630	687	666
<i>dont : dépistage des tumeurs</i>	159	194	179
<i>dépistage et lutte contre les maladies infectieuses</i>	222	216	209
<i>examens de santé</i>	175	184	183
Prévention collective	2 258	2 277	2 251
Prévention à visée comportementale	485	476	459
<i>dont information, promotion, éducation à la santé</i>	368	343	334
Prévention à visée environnementale	1 773	1 801	1 792
<i>dont : hygiène du milieu²</i>	497	536	553
<i>prévention des risques professionnels</i>	224	260	247
<i>prévention et lutte contre la pollution</i>	145	143	138
<i>observation, veille, recherche, règlements</i>	260	309	304
<i>urgences et crises</i>	93	48	39
<i>sécurité sanitaire de l'alimentation</i>	554	505	512
Total des dépenses de prévention	5 487	5 892	5 864

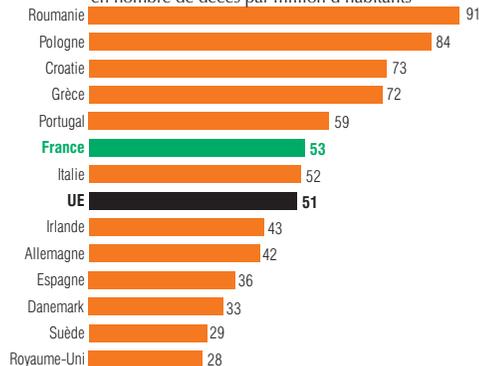
1. PMI : protection maternelle et infantile.

2. Y c. lutte anti-vectorielle.

Source : Drees.

Victimes d'accidents de la route dans quelques pays de l'Union européenne en 2014

en nombre de décès par million d'habitants



Note : décès survenus dans les 30 jours suivant l'accident.

Source : Eurostat.

9.2 Personnels et équipements de santé

En France, depuis le début des années 2000, le nombre de lits d'**hospitalisation à temps complet** dans les **établissements de santé** diminue régulièrement. Leur fermeture concerne la quasi-totalité des disciplines. C'est surtout l'accueil en long séjour qui diminue, en raison de la transformation de certaines unités en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Cette baisse ralentit nettement depuis 2010. Seules les capacités en moyen séjour (soins de suite et de réadaptation) poursuivent l'augmentation du nombre de lits. Ce mouvement résulte de la volonté de supprimer des lits excédentaires et de réorganiser l'offre. Il traduit l'évolution structurelle des formes de prise en charge, qui se tournent de plus en plus vers des alternatives à l'hospitalisation à temps complet.

En contrepartie, les capacités en **hospitalisation à temps partiel** se développent. Depuis la seconde moitié des années 1980, des innovations en matière de technologies médicales et médicamenteuses, notamment en anesthésie, ont transformé les modes de prise en charge à la faveur de l'hospitalisation à temps partiel. Un nombre croissant de procédures (interventions chirurgicales, explorations endoscopiques, etc.) ont pu être effectuées en dehors du cadre traditionnel de l'hospitalisation à temps complet.

Au 1^{er} janvier 2015, 222 150 médecins (**omnipraticiens** et spécialistes) sont en activité en France, soit une augmentation de 0,7 %

par rapport à l'année 2014. Cette légère hausse est surtout due au nombre de spécialistes en augmentation de 1,2 % sur la période, tandis que le nombre des omnipraticiens se stabilise à 102 500 médecins. Parmi les spécialistes, le nombre de médecins en biologie médicale, en gynécologie obstétrique et en pédiatrie s'accroît fortement.

Dans le même temps, leur densité est en hausse de 0,4 %, pour atteindre 337 médecins pour 100 000 habitants. Près d'un médecin sur deux est une femme, tandis qu'elles sont moins d'une femme sur trois à pratiquer la chirurgie. Moins d'un tiers (29,4 %) des **médecins mixtes** sont des généralistes exerçant, en parallèle, une activité salariée hospitalière ou non. La pédiatrie reste toujours une spécialité féminine avec 67 % de femmes médecins, suivie par la biologie médicale (50 %).

La profession d'infirmier reste la première profession de santé en France avant les médecins, les sages-femmes et les masseurs-kinésithérapeutes. Les femmes y sont fortement représentées avec un effectif de 554 330, soit 87 % de la profession. Le nombre des professionnels de la rééducation poursuit l'augmentation amorcée à la fin des années 1990. Certaines professions sont majoritairement pratiquées en tant que salariés, dans les hôpitaux ou autres structures de santé, c'est le cas des diététiciens, des psychomotriciens ou encore des ergothérapeutes. ■

Définitions

Établissement de santé : site de production de soins, mais aussi éventuellement site porteur d'un budget. Il dépend d'une entité juridique au sens de la comptabilité nationale, possédant un conseil d'administration ou un conseil de surveillance, une direction et maîtresse de sa décision. Une même entité juridique ne peut, en théorie, donner lieu à plusieurs établissements, qu'à la condition d'implantations géographiques ou de budgets différents.

Médecin mixte : médecin ayant une activité libérale et une activité salariée en parallèle (hospitalière ou non).

Capacité d'accueil des établissements de santé, hospitalisation à temps complet, hospitalisation à temps partiel, omnipraticien, traitements et cures ambulatoires : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Hospitalisation de court séjour : quels motifs de recours en 2013 », *Études et Résultats* n° 928, Drees, août 2015.
- « Pharmaciens – panorama au 1^{er} janvier 2015 », éléments démographiques, Ordre national des pharmaciens, juin 2015.
- « La démographie des médecins (RPPS) au 1^{er} janvier 2015 » données issues de l'exploitation statistique du RPPS, (data.drees.sante.gouv.fr) Drees, avril 2015.
- « Le panorama des établissements de santé », *Collection Études et Statistiques*, Drees, mars 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Médecins suivant le statut et la spécialité en 2015

Au 1 ^{er} janvier	Nombre de médecins	Densité ¹	Part des femmes en %	Médecins libéraux et mixtes en %
Omnipraticiens	102 485	155	43,5	67,3
Spécialistes	119 665	181	43,4	51,4
Spécialités médicales	68 101	103	45,5	52,0
dont : anesthésiologie réanimation	11 149	17	35,8	39,8
pédiatrie	7 861	64	66,8	39,7
radiodiag. et imag. médicale	8 558	13	34,0	74,2
Spécialités chirurgicales	26 279	40	26,9	69,4
dont : gynécologie obstétrique	4 577	16	45,6	60,1
ophtalmologie	5 907	9	44,2	86,9
Biologie médicale	2 934	4	51,2	40,5
Psychiatrie	15 048	23	49,3	43,8
Santé publ. et médecine du travail	7 303	11	67,8	1,5
Total des médecins	222 150	337	43,5	58,8

1. Nombre de médecins pour 100 000 habitants, sauf pour la gynécologie obstétrique (femmes de 15 ans ou plus) et pour la pédiatrie (enfants de moins de 15 ans).
Source : Drees.

Établissements de santé en 2013

Au 31 décembre	Nombre d'étab.	Nombre de lits	Nombre de places
Centres hosp. régionaux (CHR/CHU)	183	73 656	9 808
Centres hosp. (CH) dont anciens hôpitaux locaux	982	145 407	16 890
Centres hosp. spécialisés en psychiatrie	98	25 904	14 648
Autres établissements publics	195	11 990	448
Secteur public¹	1 458	256 957	41 794
Centres de lutte contre le cancer (CLCC) ¹	21	2 887	891
Autres étab. privés à but non lucratif	691	55 354	12 012
Étab. privés à but non lucratif	712	58 241	12 903
Étab. de soins de suite et de réadaptation	334	26 954	2 661
Étab. de soins de courte durée ²	532	58 105	13 387
Étab. de lutte contre les maladies mentales	144	12 447	1 197
Établissements de soins de longue durée	12	502	0
Secteur privé (établissements)	1 022	98 008	17 245
Total	3 192	413 206	71 942

1. À partir de 2013, chacun des sites géographiques des entités juridiques multi sites comme l'APHP est comptabilisé comme un établissement. 2. Y c. établissements pluridisciplinaires. Champ : y c. service de santé des armées, hors Mayotte avant 2012, y c. Mayotte à partir de 2012.
Source : Drees.

Personnels non médicaux salariés et sages-femmes dans les établissements en 2013

en milliers d'équivalent-temps plein

	Publics		Privés		Total
			à but non lucratif	à but lucratif	
Personnels administratifs	95,5	18,7	18,8	133,1	
Personnels soignants	523,3	81,8	100,0	705,0	
Sages-femmes	11,1	1,0	2,3	14,5	
Pers. d'encad. du pers. soignant	18,0	3,5	3,2	24,6	
Infirmiers ¹	229,0	34,4	44,1	307,5	
Aides-soignants ²	173,6	23,4	29,0	225,9	
Agents de services hospitaliers et autres pers. des serv. médicaux	66,9	12,0	17,3	96,2	
Rééducateurs	14,8	5,7	3,4	23,9	
Psychologues	9,9	1,7	0,8	12,4	
Pers. éducatifs et sociaux	11,3	3,4	0,9	15,5	
Pers. médico-techniques	40,9	6,1	3,6	50,6	
Personnels techniques	94,2	9,7	6,8	110,6	
Total	765,1	119,7	130,1	1 014,9	

1. Y c. infirmiers spécialisés et de secteur psychiatrique. 2. Non compris élèves.
Note : en raison de la refonte de l'enquête SAE, les données 2013 ne sont pas comparables avec les années antérieures.
Source : Drees.

Professions de santé

Au 1 ^{er} janvier	Effectifs			Densité ¹ en 2015
	2013	2014	2015	
Infirmiers	595 594	616 796	638 248	967
Médecins	218 296	220 474	222 150	337
Sages-femmes	20 235	20 991	21 632	148
Masseurs-kinésithérapeutes	77 778	80 759	83 619	127
Pharmaciens	73 670	73 598	74 345	113
Chirurgiens-dentistes	40 833	41 186	41 495	63
Manipulateurs ERM	31 242	32 316	33 464	51
Opticiens-lunetiers	27 340	29 071	32 245	49
Orthophonistes	21 902	22 744	23 521	36
Pédicures-podologues	12 430	12 850	13 250	20
Psychomotriciens	8 891	9 516	10 252	16
Ergothérapeutes	8 539	9 122	9 691	15
Orthoptistes	3 826	4 016	4 185	6
Audio-prothésistes	2 768	2 920	3 090	5

1. Nombre de professionnels en activité pour 100 000 habitants ; pour les sages-femmes : nombre pour 100 000 femmes de 15 à 49 ans.
Sources : Drees ; Insee.

Lits installés en hospitalisation complète

Au 31 décembre	1998	2003	2012	2013
Secteur public	313 315	305 297	258 158	256 957
Secteur privé	175 395	160 405	156 682	156 249
Total	488 710	465 702	414 840	413 206

Champ : y c. service de santé des armées et y c. Mayotte à partir de 2012.
Source : Drees.

Pharmacies et laboratoires d'analyses médicales

Au 31 décembre	2000	2005	2013	2014
Pharmacies	22 698	22 610	21 915	21 772
Laboratoires	4 084	3 876	3 961	3 876

Champ : France métropolitaine.
Sources : Ordre national des pharmaciens ; CNAMTS.

Médecins, infirmiers et lits d'hôpital dans quelques pays du monde

densité pour 1000 habitants

	Médecins		Infirmiers		Lits d'hôpital	
	2000	2013	2000	2013	2000	2013
Allemagne	3,3	4,1	10,5	13,0	9,1	8,3
Australie ¹	2,5	3,4	10,1	11,5	4,0	3,8
Autriche ²	3,9	5,0	7,2	7,8	8,0	7,7
Canada ^{1 3}	2,1	2,6	7,6	9,5	3,8	2,7
Corée	1,3	2,2	3,0	5,2	4,7	11,0
Espagne	3,2	3,8	3,6	5,1	3,7	3,0
Estonie	3,1	3,3	5,8	6,2	7,0	5,0
États-Unis ¹	2,3	2,6	10,2	11,1	3,5	2,9
Finlande ²	2,5	3,0	10,7	14,1	7,5	4,9
France³	3,3	3,3	6,7	9,4	8,0	6,3
Hongrie	2,7	3,2	5,3	6,4	8,2	7,0
Mexique	1,6	2,2	2,2	2,6	1,8	1,6
Rép. tchèque	3,4	3,7	7,6	8,0	7,8	6,5
Slovaquie ³	3,4	3,4	7,4	5,8	7,9	5,8
Slovénie	2,2	2,6	6,9	8,3	5,4	4,6
Turquie ³	1,3	1,8	1,0	1,8	2,0	2,7

1. Données 2012 au lieu de 2013 pour les lits d'hôpital.
2. Données 2012 au lieu de 2013 pour les infirmiers.
3. Y c. médecins travaillant dans le secteur médical (directeurs, enseignants, chercheurs etc...).
Note : médecins pratiquant la médecine et infirmiers professionnellement actifs sauf précision contraire.
Source : OCDE.

9.3 Dépenses de santé

En 2014, la **dépense courante de santé**, c'est-à-dire la somme de toutes les dépenses engagées par les financeurs publics et privés pour la fonction santé, s'élève à 256,9 milliards d'euros, soit 12,0 % du produit intérieur brut (PIB).

Dans le même temps, la **consommation de soins et de biens médicaux (CSBM)**, s'évalue à 190,6 milliards d'euros, soit près de 2 900 euros par habitant. Au début des années 2000, elle progressait à un rythme de l'ordre de 5 % à 6 % par an. À la suite de mesures d'économie et de régulation, sa croissance ralentit sensiblement, elle passe de 4 % en 2007 à moins de 3 % depuis 2010. Néanmoins, la CSBM croît légèrement plus rapidement en 2014 (+ 2,5 % après + 2,0 % en 2013). La consommation de soins et de biens médicaux représente 8,9 % du PIB en 2014, soit une part croissante depuis 2012. Quatre des ses cinq composantes progressent moins vite en 2014 qu'en 2013 : les soins hospitaliers, les **soins de ville**, les dépenses d'autres biens médicaux et celles de transports. En revanche, après deux années marquées par des baisses historiques, la consommation de médicaments en ville augmente de 2,7 % en 2014. Cette hausse est liée à l'introduction de nouveaux traitements innovants contre le virus de l'hépatite C, générant plus de 1,1 milliard d'euros de dépenses.

La part de la consommation de soins et de biens médicaux financée par l'Assurance maladie, qui atteint 76,6 % en 2014, progresse

de 0,7 point par rapport à 2011, en raison du dynamisme des dépenses mieux remboursées (soins hospitaliers, soins infirmiers, transports sanitaires), de dépenses de médicaments coûteux et de la hausse continue du nombre d'assurés exonérés du ticket modérateur au titre des affections de longue durée. À l'inverse, phénomène nouveau en 2014, la part des **organismes complémentaires** (13,5 % de la dépense) diminue légèrement.

Le reste à charge des ménages s'évalue à 16,2 milliards d'euros pour l'année 2014, soit 8,5 % de la CSBM. Pour la troisième année consécutive, il baisse de 0,2 point suite à la hausse de la part des dépenses prises en charge par l'ensemble des autres financeurs.

En 2013, de nombreux pays européens connaissent un nouveau recul des dépenses de santé, principalement en Grèce, en Italie et au Portugal. La plupart des pays de l'OCDE membres de l'Union européenne font état de dépenses de santé réelles par habitant inférieures aux niveaux de 2009. Au sein de l'OCDE, hors pays européens, ces dépenses augmentent à un rythme de 2,5 % par an depuis 2010. Les dépenses de santé sont restées stables en pourcentage du PIB par rapport à 2012, en lien avec une croissance économique atone. En 2013, les dépenses de santé (hors investissements) représentent 8,9 % du PIB en moyenne dans les pays de l'OCDE, dans une fourchette comprise entre 5,1 % en Turquie et 16,4 % aux États-Unis. ■

Définitions

Consommation de soins et biens médicaux (CSBM) : valeur totale des soins, biens et services médicaux consommés sur le territoire national par les assurés sociaux français et les personnes prises en charge au titre de l'Aide médicale d'État ou pour des soins urgents, pour la satisfaction de leurs besoins de santé individuels et qui concourent au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé. Les soins de longue durée aux personnes âgées ou handicapées en établissement et les SSIAD en sont exclus. La CSBM regroupe les consommations de soins des hôpitaux publics et privés, les consommations de soins de ville, de transports de malades, de médicaments et de biens médicaux.

CMU-C, comptes nationaux de la santé, dépense courante de santé (DCS), dépense totale de santé (DTS), médicament générique, organismes d'assurance maladie complémentaires, parités de pouvoir d'achat (PPA), soins de ville : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les dépenses de santé en 2014 – Résultats des Comptes de la santé », *Collection Études et Statistiques*, édition 2015, Drees, septembre 2015.
- « Les dépenses de santé en 2014 », *Études et Résultats* n° 935, Drees, septembre 2015.
- « Lente croissance des dépenses de santé mais l'Europe prend du retard », *communiqué de presse*, OCDE, juillet 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Consommation de soins et de biens médicaux

en milliards d'euros courants

	2006 (r)	2014 (r)	14/13 en %
Soins hospitaliers ¹	70,5	88,6	2,3
Secteur public	54,4	68,3	2,2
Secteur privé	16,2	20,3	2,6
Soins de ville	39,5	50,0	2,6
Médecins et sages-femmes	17,2	19,8	2,1
Auxiliaires médicaux	8,7	13,8	5,4
Dentistes	9,1	10,6	-0,1
Analyses de laboratoires	3,9	4,2	-0,4
Cures thermales et autres soins et contrats	0,5	12,5	14,6
Médicaments	31,1	33,9	2,7
Autres biens médicaux	9,4	13,8	3,8
Optique	4,3	5,8	0,2
Prothèses, orthèses, VHP ²	1,8	2,6	8,9
Matériels et pansements	3,3	5,4	5,4
Transports de malades	3,1	4,4	2,5

Consommation de soins et de biens médicaux

153,7 190,6 2,5

- Court et moyen séjour, psychiatrie.
- Véhicules pour handicapés physiques.

Source : Drees, comptes nationaux de la santé - base 2010.

Poids de la CSBM et de la dépense courante de santé

en % du PIB

	2006	2009	2013	2014
Consom. de soins et de biens médicaux	8,3	8,8	8,8	8,9
Dépense courante de santé (r)	11,1	11,9	11,9	12,0

Sources : Drees, comptes nationaux de la santé - base 2010 ; Insee.

Structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux

en %

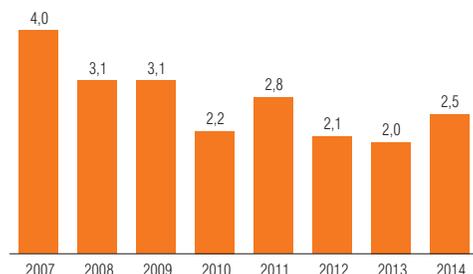
	2006 (r)	2013 (r)	2014
Sécurité sociale de base ¹	76,8	76,3	76,6
État et CMU-C org. de base	1,4	1,4	1,4
Organismes complémentaires ²	12,8	13,7	13,5
dont : mutuelles	7,7	7,3	7,2
sociétés d'assurance	2,9	3,7	3,7
institutions de prévoyance	2,3	2,6	2,6
Ménages	9,0	8,7	8,5
Total	100,0	100,0	100,0

- Y c. déficit des hôpitaux publics.
- Y c. prestations CMU-C versées par ces organismes.

Source : Drees, comptes nationaux de la santé - base 2010.

Taux de croissance annuel de la consommation de soins et de biens médicaux

en %



Source : Drees, comptes nationaux de la santé - base 2010.

Dépense courante de santé

en milliards d'euros courants

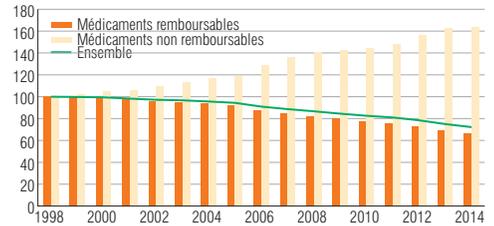
	2006	2014	14/13 en %
CSBM	153,7	190,6	2,5
Soins de longue durée ¹	12,9	19,7	2,5
Indemnités journalières	10,7	13,3	4,1
Autres dépenses en faveur des malades	0,3	0,6	1,7
Prévention	5,2	5,8	-0,5
Subventions au système de soins nettes des remises conventionnelles	2,1	2,4	-6,9
Recherche	7,0	7,5	-1,9
Formation	1,3	2,0	1,2
Coût de gestion syst. de santé ²	11,9	14,9	1,0
Dépense courante de santé	205,2	256,9	2,2

- Soins aux personnes âgées ou handicapées en établissements et services de soins infirmiers à domicile.
- Le coût de gestion des organismes complémentaires est calculé hors contribution au Fonds CMU.

Source : Drees, comptes nationaux de la santé - base 2010.

Évolution des prix des médicaments de 1998 à 2014

indice 100 en 1998

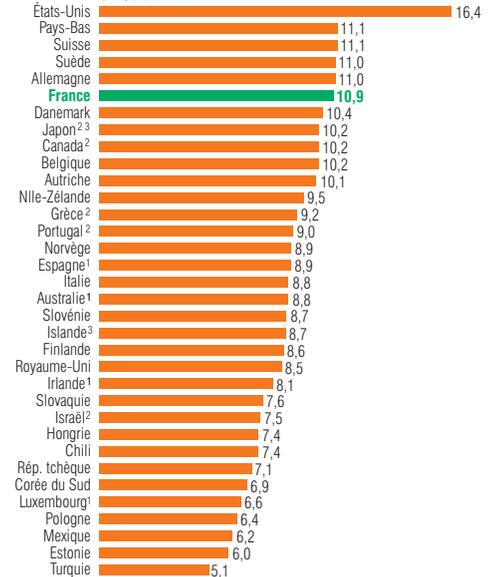


Note : l'innovation n'est pas prise en compte dans l'évolution du prix.

Source : Drees, comptes nationaux de la santé - base 2010.

Dépense courante de santé dans les pays de l'OCDE en 2013

en % du PIB



- 2012 ou dernière année connue.
- Valeur estimée.
- Différence de méthodologie.

Note : classement établi à partir de la dépense courante de santé au sens international.

Source : OCDE.

9.4 Personnes handicapées

En 2013, 386 700 travailleurs handicapés ont été employés dans les 99 800 établissements assujettis à l'**obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)**. Leur nombre ainsi que leur part dans les effectifs ont augmenté en 2013. En effet, 36 500 nouvelles embauches de travailleurs handicapés ont eu lieu (contre 37 600 en 2012), plus souvent en CDD qu'en CDI et ce quelle que soit la taille de l'établissement.

En 2013, le rythme des dépenses d'invalidité ralentit, l'augmentation étant plus faible que celle observée ces dernières années. Parmi les prestations liées à l'invalidité, les montants versés au titre de l'**allocation aux adultes handicapés (AAH)** augmentent deux fois moins qu'en 2012. Ce ralentissement s'explique à la fois par une progression moins marquée du nombre de bénéficiaires et par une moindre revalorisation du montant de l'aide. Les prestations versées au titre de la **prestation de compensation du handicap (PCH)** et de l'**allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)** progressent à un rythme moins élevé qu'en 2012. Cette décélération tient notamment à la moindre augmentation du nombre de bénéficiaires même si la baisse de 10 % du nombre de bénéficiaires de l'ACTP est plus que compensée par la hausse des effectifs de la PCH.

Les dépenses liées aux accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP), diminuent de nouveau en 2013. La dynamique de ces

dépenses se distingue de celle des autres prestations de santé par une évolution plus faible, en lien notamment avec la baisse de la part relative des secteurs industriels, au sein desquels les risques d'accidents sont les plus élevés. Les régimes d'assurance sociale et d'intervention sociale des hôpitaux publics assurent environ 84 % des prestations du risque AT-MP. En particulier, compte tenu de l'accroissement de la part de la population couverte par le régime général, la part des dépenses qu'il prend en charge enregistre une forte augmentation entre 2009 et 2013 pour atteindre 65,9 % en 2013.

À la rentrée 2014, 330 200 enfants et adolescents en situation de handicap sont scolarisés, soit une hausse de 6,2 % par rapport à l'année scolaire précédente. Les trois quarts de ces élèves sont scolarisés en milieu ordinaire et le quart restant dans des établissements hospitaliers ou médico-sociaux. La baisse, enregistrée en 2013, des élèves scolarisés dans les établissements spécialisés, se confirme en 2014 au bénéfice du milieu ordinaire avec 8,7 % d'élèves supplémentaires. Les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs sont le plus souvent en classes pour l'inclusion scolaire (Clis) ou en unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) (59 200), qu'en classe ordinaire (46 400) et forment 46,1 % des effectifs des établissements hospitaliers ou médico-sociaux. Ils semblent donc avoir plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire. ■

Définitions

Obligation d'emploi des personnes handicapées (OETH) : tout employeur occupant au moins 20 salariés depuis plus de 3 ans est tenu d'employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % de l'effectif total de l'entreprise (2 % à Mayotte). Les établissements ne remplissant pas ou que partiellement cette obligation doivent s'acquitter d'une contribution à l'Agefiph, le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Aide sociale aux personnes handicapées, allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), emploi en équivalent-temps plein (EQTP), fédérations françaises handisport et du sport adapté, population handicapée, prestation de compensation du handicap (PCH), reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), scolarisation des jeunes en situation de handicap : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2013 – un taux d'emploi en hausse », *Dares Analyses* n° 83, novembre 2015.
- « Repères et références statistiques 2015 », Depp, septembre 2015.
- « Les comptes de la protection sociale en France et en Europe en 2013 », *études et résultats* n° 925, Drees, juillet 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Caractéristiques des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2013

en %

Type de reconnaissance	Sexe		Âge				Catégories socioprofessionnelles			
	Hommes	Femmes	15-24 ans	25-39 ans	40-49 ans	50 ans ou plus	Chefs ent. cadres et prof.int.sup.	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
RQTH ¹	57	43	3	22	33	42	6	15	34	44
AT-MP ²	76	24	0	9	27	64	8	19	16	57
Pensionnés d'invalidité	39	61	0	7	24	69	7	19	41	33
Titulaires carte invalidité	59	41	3	29	30	37	5	12	42	41
Allocataires AAH	66	34	4	25	29	42	13	17	34	36
Mutilés de guerre et assimilés et autres	80	20	1	10	28	61	19	21	23	37
Ensemble	58	42	2	18	31	49	7	16	32	45

1. Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. 2. Accidents du travail et maladies professionnelles.
Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial.
Source : Dares.

Part des salariés handicapés dans l'emploi

en %

	2012 2013	
	2012	2013
Ind. manif., ind. extract. et autres	3,6	3,8
Construction	2,8	2,9
Com. de gros et de dét., transp., héberg. et restaur. ¹	2,7	3,3
Information et communication	1,2	1,3
Activ. finan. et d'assur., activ. immob.	2,4	2,6
Activ. spéc., scient. et techn., activ. de serv. adm. et de soutien	2,4	2,5
Adm. publ., enseign., santé hum. et act. soc.	3,8	4,1
Autres activités ²	2,7	2,9
Ensemble des établissements	3,0	3,2

1. La hausse observée entre 2012 et 2013 s'explique notamment par l'inclusion de la Poste dans les établissements assujettis en 2013 ; le taux d'emploi équivalent-temps plein de ce secteur hors poste est de 3,1%.

2. Autres activités : agriculture, sylviculture et pêche et diverses activités de service.
Note : effectifs bénéficiaires au prorata du temps de travail et de la durée de présence en EQTP / effectifs salariés totaux (calculés selon l'article L.1111-2 du code du travail).

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial (Epic) ; hors établissements ayant signé un accord relatif à l'insertion des travailleurs handicapés.

Sources : Ageliph ; Dares.

Montants des prestations des risques invalidité et ATMP

en millions d'euros

	2013 (p) 13/12 en %	
	2013 (p)	13/12 en %
AT-MP¹	12 207	- 1,4
Remplacement de revenu définitif	6 978	0,2
Rentes et pensions AT-MP ¹	5 985	- 0,4
Prestations liées à l'amiante (ACAATA et indemnités du FIVA) ²	994	3,9
Remplacement de revenu temporaire ³	2 899	- 2,2
Soins de santé	1 113	- 9,8
Autres prestations AT-MP ¹	1 217	0,5
Invalidité	36 960	3,5
Remplacement de revenu (pensions et rentes)	9 018	3,1
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	8 178	5,1
Garantie de ressources aux personnes handicapées (GRTH)	1 249	3,8
PCH et ACTP ⁴ de moins de 60 ans	1 548	3,4
AJPP, APP, AES, AEEH ⁴	848	1,2
Accueil et hébergement des personnes handicapées ⁵	13 638	3,1
Établissements et services d'aide par le travail (ESAT)	1 744	1,6
Autres prestations liées à l'invalidité	737	7,7

1. Accidents du travail et maladies professionnelles.
2. Allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante. Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante.
3. Indemnités journalières (IJ), maintien de salaire et complément d'IJ.
4. Voir définitions.
5. Y.c. prestations médico-sociales financées par l'assurance maladie.
Source : Drees, comptes de la protection sociale - base 2010.

Mode de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2014-2015

Niveau d'enseignement ¹	Scolarité en milieu ordinaire		Établissements spécialisés ²	
	Individuelle	Collective	Étab. hospitaliers	Étab. médicaux et sociaux
Premier degré	103 908	47 504	5 399	60 168
Préélémentaire	30 113	6 991	2 390	20 385
Élémentaire	73 795	40 513	3 009	39 783
Second degré	75 941	32 588	2 066	6 705
Premier cycle	57 915	14 154	1 426	5 344
Second cycle	17 553	3 288	640	1 361
Autre niveau ³	473	15 146	///	///
Niveau indéterminé⁴	///	///	304	3 320
Total	179 849	80 092	7 769	70 193

1. Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers ou médico-sociaux.

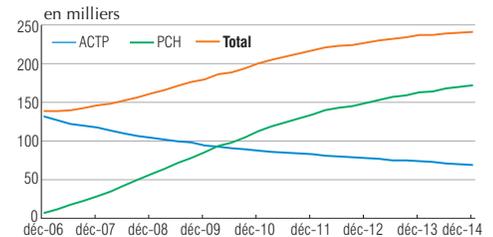
2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

3. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

4. Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

Source : Depp.

Évolution du nombre d'allocataires de l'ACTP et de la PCH



Champ : personnes payées, vivant à domicile ou en établissement, de tous âges.
Source : Drees, enquête trimestrielle sur la PCH auprès des conseils généraux.

Licences et clubs affiliés aux fédérations françaises handisport et du sport adapté en 2014

	Handisport	Sport adapté	Total
Licences	34 912	52 951	87 863
Licences masculines	19 109	28 539	47 648
Licences féminines	7 949	14 793	22 742
Autres titres de participation	7 854	9 619	17 473
Clubs	1 354	1 014	2 368

Source : MEOS.

9.5 Personnes âgées dépendantes

Avec le vieillissement de la population, la prise en charge des **personnes âgées dépendantes** constitue un enjeu majeur. La dépendance d'une personne âgée est définie, par analogie avec le handicap, comme un état durable de la personne entraînant des incapacités et requérant des aides pour réaliser des actes de la vie quotidienne. Le degré de dépendance d'une personne âgée dépend du niveau des limitations fonctionnelles et des restrictions d'activité qu'elle subit, et non directement de son état de santé. La frontière entre dépendance et problèmes de santé est poreuse, dans la mesure où ces limitations résultent souvent de problèmes de santé actuels ou passés.

En 2014, 8,8 milliards d'euros ont été consacrés aux soins de longue durée aux personnes âgées hébergées en établissement. Jusqu'en 2009, le rythme de croissance de ces soins a été très élevé à la suite des plans de médicalisation et de développement des capacités d'accueil des **établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)**. Il est plus faible depuis : + 4,5 % en moyenne annuelle entre 2009 et 2013. L'année 2014 est marquée par une progression inférieure (+ 2,4 %) à la suite d'un objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM) médico-social plus contraint.

Par ailleurs, le nombre de personnes âgées très dépendantes, classées en **groupes iso-ressources** GIR 1 ou 2, parmi les personnes âgées soignées en EHPAD, augmente régulièrement.

La dépense totale liée aux soins infirmiers à domicile (SSIAD), s'établit à près de 1,6 milliard d'euros en 2014, soit une progression de 1,7 %, très inférieure à sa tendance passée. Après avoir fortement progressé jusqu'en 2009, la dépense augmente de façon moins soutenue depuis, en lien avec le resserrement de la contrainte budgétaire.

En 2014, 758 000 prestations à domicile ont été allouées aux personnes âgées. Deux dispositifs, **l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)** et l'aide ménagère, leur permettent de rester chez elles, même lorsqu'elles ne peuvent accomplir seules certains actes de la vie quotidienne. L'allocation personnalisée d'autonomie représente les neuf dixièmes des aides sociales en faveur des personnes âgées. Le nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie estimé à 1 249 000 en France, progresse de 1 % en 2014 par rapport à 2013 avec une croissance légèrement plus faible que celle observée sur la période 2010-2013. L'APA en établissement est versée à 511 000 personnes âgées, six sur dix d'entre elles ont un niveau de dépendance classé en GIR 1 ou GIR 2 selon la grille AGGIR. Parmi les 738 000 bénéficiaires de l'APA à domicile, 59 % sont modérément dépendants et classés en **groupe iso-ressources (GIR) 4**. Ils sont 22 % à être évalués en GIR 3 et 17 % en GIR 2. Les plus dépendants, évalués en GIR 1, représentent 2 % des bénéficiaires. ■

Définitions

Personne âgée dépendante : personne âgée de 60 ans ou plus, ayant « besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière » (cf. loi du 20 juillet 2001 relative à l'APA). Il s'agit des personnes classées en GIR 1 à 4 selon la grille AGGIR d'évaluation des pertes d'autonomie.

Taux de dépendance : rapport entre la population dépendante au sens de l'Allocation Personnalisée d'autonomie (APA) et la population âgée de 60 ans et plus.

Allocation personnalisée d'autonomie (APA), établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA), établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), grille AGGIR, groupes iso-ressource (GIR) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « 4,2 millions de prestations d'aide sociale attribuées par les départements en 2014 », *Études et résultats* n° 942, Drees, novembre 2015.
- « Les dépenses de santé en 2014 – Résultats des comptes de la santé », *Collection études et statistiques*, Drees, édition 2015.
- « Dépenses d'aide sociale départementale en 2013 », *document de travail*, série statistique n° 197, Drees, août 2015.
- « Aide sociale à l'hébergement et allocation personnalisée d'autonomie en 2011 : profil des bénéficiaires en établissement », *Études et résultats* n° 909, Drees, mars 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Personnes âgées dépendantes 9.5

Structures d'hébergement pour personnes âgées

Au 1 ^{er} Janvier	2014
Maisons de retraite non EHPAD	
Nombre d'établissements	450
Nombre de lits en hébergement permanent	15 829
Logements-foyers	
Nombre d'établissements	2 337
Nombre de logements	111 370
Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)	
Nombre d'établissements	7 258
Nombre de lits en hébergement permanent	557 648
Unités de soins de longue durée (USLD)	
Nombre d'USLD	596
Nombre de lits	31 821
Nombre de places d'accueil temporaire pour personnes âgées	
	11 363
<i>Dont places dédiées au plan Alzheimer</i>	
	9 058
Nombre de places en accueil de jour	
	12 986
<i>Dont places dédiées au plan Alzheimer</i>	
	10 532
Services de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées (SSIAD + SPASAD)	
Nombre de services	2 113
Nombre de places	117 093

Champ : établissements publics ou privés et services, places installées au 1^{er} janvier 2014.

Source : Drees, répertoire FINESSE et enquête SAE.

Dépenses de soins de longue durée aux personnes âgées

	en millions d'euros		
	2005	2013	2014
Soins en établissements pour personnes âgées			
	4 569	8 595	8 804
Évolution en %	13,3	4,0	2,4
Unités de soins de longue durée (USLD) dans les hôpitaux			
	1 341	1 007	979
Soins en EHPA - EHPAD			
	3 228	7 588	7 825
Établissements publics			
	1 972	4 159	4 234
Établissements privés à but non lucratif			
	790	1 971	2 054
Établissements privés à but lucratif			
	466	1 459	1 538
Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)			
	911	1 538	1 563
Évolution en %	8,9	4,6	1,7
Total des soins de longue durée aux personnes âgées			
	5 480	10 132	10 368
Évolution en %	12,6	4,1	2,3

Note : les évolutions sont calculées par rapport à l'année précédente.

Source : Drees, comptes de la santé - base 2010.

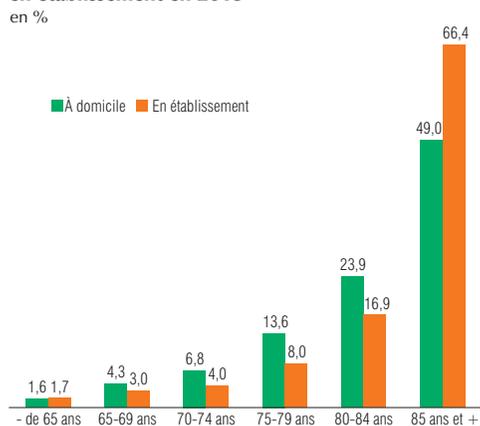
Bénéficiaires de l'APA par niveau de dépendance en 2013

Au 1 ^{er} janvier	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	Total
Domicile	17 045	119 184	156 723	417 628	710 580
Établissement	94 038	205 026	87 782	113 665	500 512
Ensemble	111 083	324 210	244 505	531 293	1 211 092

Champ : France métropolitaine.

Source : Drees, enquête Aide sociale.

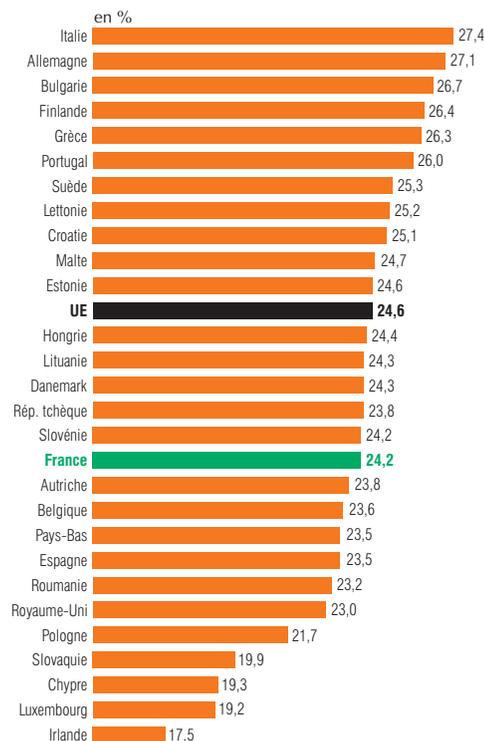
Bénéficiaires par âge de l'APA à domicile et en établissement en 2013



Champ : France métropolitaine.

Source : Drees.

Proportion des personnes âgées de 60 ans ou plus dans l'UE en 2014



Source : Eurostat.

10.1 Enseignement des 1^{er} et 2nd degrés

À la rentrée 2014, l'ensemble du système éducatif public et privé compte 15,4 millions d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, soit 70 000 de plus qu'à la rentrée précédente (+ 0,5 %). L'enseignement supérieur reste le premier contributeur à cette hausse globale, avec une augmentation de ses effectifs de 1,6 %.

Les écoles de l'**enseignement du premier degré** scolarisent 6,8 millions d'élèves (+ 0,4 % par rapport à l'année précédente). Le nombre moyen d'élèves par classe est stable dans le secteur public mais augmente légèrement dans le secteur **privé**. La taille des classes en préélémentaire est en moyenne de 25,7 élèves dans le secteur public et de 27,0 élèves dans le privé ; elle est proche de 23 élèves en moyenne par classe en élémentaire.

L'**enseignement du second degré** dans les établissements publics et privés, sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, accueille 5,5 millions d'élèves à la rentrée 2014, soit une progression de 0,4 % par rapport à la rentrée précédente. Au sein du second degré, les effectifs du premier cycle augmentent de 0,2 % par rapport à la rentrée 2013, poursuivant une tendance à la hausse constante depuis 2010. Les effectifs du second cycle sont également en progression par rapport à 2013 malgré une baisse de 1,1 % dans la filière professionnelle tandis que la filière générale et technologique continue de gagner des élèves (+ 1,9 %). Dans le premier cycle, la taille moyenne des classes est de 24,8 élèves

dans le public et 26,0 élèves dans le privé. Elle est inférieure à 20 élèves dans le second cycle professionnel. La taille moyenne des classes dans le second cycle général et technologique du secteur public est la plus élevée des trois cycles d'enseignement (29,9 élèves).

Lors de la session 2014, le taux de réussite au **diplôme national du brevet** s'établit à 85,4 %. La **réforme de la voie professionnelle**, mise en place progressivement depuis 2008, vise à augmenter le nombre de diplômés de **niveau de formation IV**. En 2014, le nombre de diplômés professionnels de niveau V (cycle court) baisse de 2,1 %. Entre les sessions 2013 et 2014, le **brevet d'études professionnelles (BEP)** et le **certificat d'aptitude professionnelle (CAP)** perdent respectivement 3 566 et 2 819 diplômés. Durant cette période, les diplômés professionnels de niveau IV progressent de 11,6 %.

Avec 625 700 admis, le taux de réussite au **baccalauréat** 2014 est de 88,0 %. Par rapport à la session 2013, il baisse de 1,0 point dans la voie générale mais progresse de 4,2 points dans la voie technologique et 3,3 points dans la voie professionnelle.

Les enfants de cadres ou d'agriculteurs exploitants ont de meilleurs taux de réussite au brevet ou au baccalauréat. Les filles réussissent aussi davantage que les garçons à obtenir ces deux diplômes, ainsi que les diplômés professionnels. ■

Définitions

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) : diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième, exceptionnellement en un ou trois ans.

Enseignement du premier degré : regroupe l'enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

Enseignement du second degré : enseignement secondaire faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré). Il est dispensé dans les collèges (premier cycle et enseignement adapté) et les lycées (second cycle). Par ailleurs, 80 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) dispensent l'ensemble des formations secondaires.

Baccalauréat, brevet d'études professionnelles (BEP), diplôme national du brevet, enseignement privé, niveaux de formation, réforme de la voie professionnelle, sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Repères et références statistiques 2015 », Depp, août 2015.
- « Le baccalauréat 2015 », *note d'information* n° 24, Depp, juillet 2015.
- « Prévisions d'effectifs d'élèves du premier degré : hausse en élémentaire et baisse en préélémentaire à l'horizon 2016 », *note d'information* n° 12, Depp, avril 2015.
- « Filles et garçons sur le chemin de l'égalité », édition 2015, Depp, mars 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Enseignement des 1^{er} et 2nd degrés 10.1

Effectifs d'élèves et d'étudiants dans l'enseignement public et privé

en milliers

	1980	1990	2000	2010	2013 (r)	2014 (p)
Premier degré éducation nationale						
Pré-élémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 539,1	2 580,9	2 574,9
Élémentaire	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 080,8	4 132,6	4 165,7
ASH ¹	129,8	91,2	58,7	44,3	47,2	48,0
Total du premier degré éducation nationale	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 664,3	6 760,6	6 788,6
Second degré éducation nationale						
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 126,4	3 237,6	3 243,6
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	705,5	670,3	663,0
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 425,7	1 470,6	1 498,9
Enseignement adapté (SEGPA)	114,9	114,6	116,6	95,6	94,4	91,7
Total du second degré éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 353,2	5 472,8	5 497,1
Second degré agricole	117,1	116,2	151,3	149,9	148,6	143,7
Centre de formation des apprentis	244,1	226,9	376,1	433,5	430,1	415,2
Scolarisés dans étab. santé	96,2	88,2	81,4	71,5	71,7	70,3
Enseignement du supérieur	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 319,6	2 432,0	2 470,7
Total	14 346,9	14 827,5	14 935,4	14 992,1	15 315,8	15 385,6

1. Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés (ex-adaptation et intégration scolaires).

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2010.

Source : Depp.

Nombre moyen d'élèves par classe

	1999	2005	2010	2014
Premier degré				
Enseignement public				
Classes préélémentaires	25,5	26,1	25,7	25,7
Classes élémentaires	22,3	22,5	22,7	23,0
Enseignement privé				
Classes préélémentaires	25,9	27,6	27,0	27,0
Classes élémentaires	23,9	22,8	22,9	23,4
Second degré				
Enseignement public				
1 ^{er} cycle ¹	24,2	24,0	24,2	24,8
2 nd cycle professionnel	20,8	20,1	19,1	19,3
2 nd cycle général et techno.	28,8	28,8	28,5	29,9
Enseignement privé				
1 ^{er} cycle ¹	24,8	24,7	25,3	26,0
2 nd cycle professionnel	19,7	19,2	18,6	17,7
2 nd cycle général et techno.	24,7	25,0	25,1	26,1

1. Y c. le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA) et les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ; non compris SEGPA.

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2010.

Source : Depp.

Principaux diplômes du 2nd degré délivrés en 2014

	Nombre d'admis	Taux de réussite en %
Brevet	674 958	85,4
<i>dont série générale</i>	619 307	86,0
Certificat d'aptitude professionnelle ¹	191 203	83,7
Brevet d'études professionnelles ¹	148 014	82,2
Baccalauréat général	305 667	91,0
Littéraire (L)	47 991	90,1
Économique et social (ES)	97 000	89,7
Scientifique (S)	160 676	92,0
Baccalauréat technologique	129 210	90,7
<i>dont : sciences et techno. du management et de la gestion (STMG)</i>	62 634	90,0
<i>sc. et tech. ind. dev. durable (STI2D)</i>	25 537	92,4
<i>sc. et tech. design et arts appl. (STD2A)</i>	2 703	97,2
<i>sc. et tech. de la santé et du social (ST2S)</i>	23 767	90,9
<i>sciences et techno. de laboratoire (STL)</i>	7 143	92,9
Baccalauréat professionnel	190 773	82,2
Total des baccalauréats	625 650	88,0

1. Y c. les diplômes agricoles (CAPA et BEPA).

Source : Depp.

Nombre moyen d'élèves par classe et d'étudiants par enseignant dans quelques pays de l'UE en 2012

	Nombre moyen d'élèves par classe		Nombre d'étudiants par enseignant	Nombre moyen d'élèves par classe		Nombre d'étudiants par enseignant
	Premier degré	Second degré 1 ^{er} cycle		Premier degré	Second degré 1 ^{er} cycle	
Allemagne	21,0	24,5	13,7	19,0	21,0	13,0
Autriche	18,3	21,1	9,8	15,7	14,9	10,7
Bulgarie	20,7	22,1	12,3	15,2	19,8	7,8
Chypre	18,4	21,2	10,1	15,7	19,3	7,6
Croatie	16,9	20,8	9,7	19,8	21,0	9,1
Danemark	20,6	21,1	...	22,6	...	18,6
Espagne	21,4	24,5	9,9	18,4	22,4	10,9
Estonie	17,0	15,7	14,1	20,8	22,5	7,6
Finlande	19,4	20,3	16,1	19,8	21,3	11,3
France	22,7	25,1	9,9	19,4	20,9	15,9
Grèce	17,3	21,9	...	25,1	19,3	17,1
Hongrie	20,9	21,2	12,5	17,3	19,6	13,9
Irlande	24,4	...	15,0	18,7	19,6	14,1
Italie						
Lettonie						
Lituanie						
Luxembourg						
Malte						
Pays-Bas						
Pologne						
Portugal						
Rép. tchèque						
Roumanie						
Royaume-Uni						
Slovaquie						
Slovénie						

Source : Eurostat.

10.2 Enseignement supérieur

À la rentrée 2014, 2 470 700 étudiants sont inscrits dans l'**enseignement supérieur**, soit une hausse de 1,7 % par rapport à 2013. Les effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur augmentent ainsi pour la sixième année consécutive, atteignant un niveau jamais atteint. Cette année, le nombre d'étudiants étrangers augmente un peu plus faiblement (+ 1,3 %).

Entre 2013 et 2014, le nombre d'étudiants à l'université (hors préparation au DUT et formations d'ingénieurs) augmente de 2,2 %. La première année commune aux études de santé (Paces) contribue nettement moins à cette augmentation (+ 0,7 %) qu'en 2013. Les inscriptions dans les formations d'ingénieurs restent très dynamiques (+ 3,1 %), dans le prolongement des années précédentes. Depuis les années 1990, elles ont connu une progression importante : + 4 % par an en moyenne annuelle entre 1990 et 2014. Le nombre d'étudiants en classes préparatoires aux **grandes écoles** (CPGE) et le nombre d'étudiants préparant un **diplôme universitaire de technologie (DUT)** augmentent légèrement (respectivement + 1,6 % et + 0,5 %). Le nombre d'étudiants est stable en sections de techniciens supérieurs (STS) ainsi que dans les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité. Comme les formations d'ingénieurs, les écoles de commerce et de gestion ont connu un essor important depuis les années 1990 (+ 5 % par an entre 1990 et 2014).

En 2013, 138 000 jeunes ont préparé un diplôme d'enseignement supérieur par la voie

de l'apprentissage, soit une hausse de 2 % par rapport à l'année précédente. Tous les niveaux enregistrent une augmentation. Le **brevet de technicien supérieur (BTS)** occupe toujours une place prépondérante, puisqu'il regroupe 44,1 % des apprentis du supérieur. Les effectifs préparant un diplôme d'ingénieur par apprentissage augmentent (+ 9,4 %), principalement dans les spécialités de la mécanique, des technologies industrielles, de l'électricité et de l'électronique.

Dans l'enseignement supérieur, à la session 2013, le nombre de diplômes délivrés augmente par rapport à la session 2012 pour tous les diplômes excepté pour les DUT et les **masters** (respectivement - 1,4 % et - 0,6 %). C'est dans le seul secteur de la production que le nombre de DUT baisse. Les masters recherche et masters professionnels sont en recul alors que les masters indifférenciés continuent à augmenter, mais beaucoup moins fortement que les années précédentes. Encore en forte progression ces dernières années (+ 13 % en moyenne annuelle entre 2005 et 2010), le nombre de **licences** professionnelles ralentit (+ 1,2 % entre 2012 et 2013). Le nombre de **doctorats** augmente peu (+ 0,5 %).

La part des jeunes adultes de 30 à 34 ans diplômés de l'enseignement supérieur au sein de l'Union européenne est en augmentation constante, passant de 24 % en 2002 à 38 % en 2014. La proportion la plus élevée de 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur est observée en Lituanie, la plus faible en Italie. ■

Définitions

Enseignement supérieur : regroupe l'enseignement dispensé dans les universités, les instituts universitaires de technologie (IUT), écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), les sections de techniciens supérieurs (STS), les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, les écoles paramédicales et sociales, etc.

Brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT), doctorat, grande école, institut universitaire de technologie (IUT), licence, master : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Repères et références statistiques 2015 », Depp, septembre 2015.
- « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2014-2015 », *note d'information* n° 15.06, SIES, août 2015.
- « Profil et parcours des étudiants en première année commune aux études de santé », *note d'information* n° 15.05, SIES, juillet 2015.
- « L'UE se rapproche de ses objectifs Europe 2020 en matière d'éducation », *communiqué de presse* n° 71, Eurostat, avril 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur

en milliers

	1980	1990	2000	2005	2010	2014 (p)
Universités ¹	796,1	1 075,1	1 256,4	1 284,3	1 299,3	1 385,8
CPGE ² et prépas intégrées des écoles d'ingénieurs	42,9	68,4	76,2	80,2	87,6	95,0
Sections de techniciens supérieurs (STS)	67,9	199,3	238,9	230,4	242,2	255,2
Préparation DUT	53,7	74,3	116,9	111,3	115,7	116,4
Formations d'ingénieurs (y c. en partenariat)	40,0	57,7	96,6	104,4	122,0	141,6
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente (hors BTS)	15,8	46,1	63,4	88,4	121,3	134,3
Écoles paramédicales et sociales	91,7	74,4	93,4	131,7	137,4	135,1
Autres établissements d'enseignement supérieur ³	76,0	121,7	218,5	252,6	194,1	207,4
Total	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 283,3	2 319,6	2 470,7

1. Hors CPGE, préparation DUT et formations d'ingénieurs ; y c. Université de Lorraine. 2. Classes préparatoires aux grandes écoles. 3. Écoles vétérinaires, écoles normales supérieures, écoles dépendant d'autres ministères, etc. ; y c. les effectifs des IUFM avant leur rattachement à une université (2008 à 2010). Les effectifs 2014 des écoles supérieures artistiques et culturelles sont provisoires.

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire. Champ : France hors Mayotte avant 2011.

Source : SIES.

Principaux diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur

en milliers

	1990	2000	2010	2013
BTS ¹	53,0	94,2	113,5	126,5
DUT	27,8	47,5	47,3	46,3
DEUG, DEUST	88,4	124,7	1,4	1,0
Licence	71,3	135,0	///	///
Licence LMD	///	///	161,2	172,5
dont : Licence générale	///	///	117,0	125,2
Licence professionnelle	///	///	44,2	47,3
Maîtrise	51,2	93,3	///	///
Master professionnel / DESS	12,6	32,6	60,1	57,7
Master recherche / DEA	20,0	23,4	18,9	16,5
Master indifférencié	///	///	24,5	47,1
Diplôme d'ingénieur	16,1	24,6	28,9	31,6
Diplôme d'écoles de commerce	12,2	18,3	28,9	34,4
Doctorat (hors HDR ²)	7,2	10,0	11,1	11,8
Diplôme de docteur (santé)	8,8	6,7	3,7	5,0
Capacité en médecine	...	1,6	1,4	1,2
DES, DIS, DESC ³	...	3,2	4,6	6,3

1. Hors Mayotte avant 2012. 2. Habilitation à diriger des recherches. 3. DES, DESC : diplôme d'études spécialisées (complémentaires) ; DIS : diplôme interdisciplinaire de spécialisation.

Source : SIES.

Étudiants inscrits en université par discipline à la rentrée 2014

	Effectifs en milliers	dont femmes en %
Droit, sciences politiques	209,2	64,8
Sciences économiques, gestion	195,6	52,6
AES (filière adm. économique et sociale)	39,9	59,1
Pluridroit, sciences économiques, AES	0,2	57,2
Arts, lettres, sciences du langage	95,5	70,1
Langues	110,8	74,1
Sciences humaines sociales	269,4	68,0
Plurilittres, langues, sciences humaines	7,3	74,0
Sciences fondamentales et applications	219,6	24,9
Sciences de la nature et de la vie	87,4	59,1
Sciences et tech. des activités phys. et sportives	51,0	28,6
Pluri-sciences	26,2	46,9
Médecine-odontologie	138,4	62,2
Pharmacie	22,8	64,3
Plurisanté ¹	58,1	66,3
Total	1 531,3	57,0
Cursus licence	921,7	56,3
Cursus master	548,9	59,1
Cursus doctorat	60,7	48,0

1. La Paces (Première année commune des études de santé) est comptabilisée en plurisanté cursus licence.

Note : y c. classes préparatoires aux grandes écoles, préparation DUT et formations d'ingénieurs ; y c. Université de Lorraine.

Source : SIES.

Origine sociale des étudiants français à l'université à la rentrée 2014

en %

	Université ¹		dont	
	lettres	sciences	lettres	sciences
Agriculteurs	1,7	1,4	1,9	1,9
Artisans, comm., chefs d'entrep.	7,5	6,5	7,3	7,3
Prof. libérales, cadres sup.	30,0	25,0	30,3	30,3
Professions intermédiaires	12,7	13,2	14,1	14,1
Employés	12,7	13,8	13,4	13,4
Ouvriers	10,8	11,2	12,2	12,2
Retraités, inactifs	13,1	16,3	11,5	11,5
Non renseigné	11,5	12,6	9,3	9,3
Effectifs en milliers	1 312,8	402,8	268,9	268,9

1. Y c. DUT ; y c. Université de Lorraine.

Source : SIES.

Diplômés de l'enseignement supérieur dans l'UE en 2014

en % de la population

	25 à 64 ans		dont 30 à 34 ans	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Allemagne	30,5	23,7	32,0	30,8
Autriche	31,2	28,6	38,3	41,6
Belgique	33,9	39,9	37,4	50,2
Bulgarie	21,0	33,0	23,4	39,0
Chypre	37,3	43,0	46,0	58,2
Croatie	19,3	23,5	25,6	39,0
Danemark	31,4	40,9	39,4	50,5
Espagne	32,8	36,5	36,8	47,8
Estonie	28,5	46,2	32,8	54,2
Finlande	35,2	48,5	38,2	52,6
France	30,8	35,4	39,2	47,9
Grèce	27,7	28,5	32,9	41,6
Hongrie	20,2	26,3	28,0	40,3
Irlande	37,2	44,6	45,1	58,6
Italie	14,9	18,9	18,8	29,1
Lettonie	21,9	37,8	27,8	52,3
Lituanie	30,2	42,6	44,0	62,7
Luxembourg	47,8	44,0	49,8	55,4
Malte	19,7	19,4	22,8	30,5
Pays-Bas	34,8	34,0	41,6	48,0
Pologne	22,5	31,4	34,2	50,2
Portugal	17,2	25,9	23,2	38,9
Rép. tchèque	20,7	22,4	24,2	32,5
Roumanie	15,3	16,4	22,9	27,2
Royaume-Uni	39,2	41,9	44,2	51,1
Slovaquie	18,2	22,5	22,5	31,5
Slovénie	23,4	34,1	30,0	53,7
Suède	32,5	45,0	42,4	57,9
UE	27,9	30,7	33,6	42,3

Note : enseignement supérieur (CITE 2011 niveaux 5-8).

Source : Eurostat, EU-LFS.

10.3 Établissements - Enseignants

À la rentrée 2014, l'enseignement du premier degré est dispensé dans 52 225 **écoles** en France. La nature des écoles est très différente entre secteurs public et privé. En effet, la quasi-totalité des écoles privées sont des écoles primaires contre un tiers dans le secteur public. Regroupant enseignements préélémentaire et élémentaire, ces écoles sont plus grandes dans le secteur de l'**enseignement privé** avec 6 classes et plus pour plus de la moitié d'entre elles, tandis qu'elles restent de taille assez modeste dans le secteur public où plus des deux tiers ont 5 classes ou moins. Dans le secteur public, 9 % des écoles sont à classe unique, contre 3 % dans le secteur privé.

Le nombre d'établissements du second degré s'établit à 11 300 environ à la rentrée 2014. Un peu moins du tiers de l'ensemble de ces établissements relève du secteur privé. Les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées professionnels y sont les mieux représentés : 40 % sont privés contre 25 % des collèges. Les établissements scolaires du second degré sont de tailles extrêmement variées et leur répartition suivant le nombre d'élèves accueillis est très différente selon le secteur d'enseignement et le type d'établissement. La taille moyenne des établissements publics est supérieure à celle du secteur privé, quel que soit le type d'établissement. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux secteurs est le moins élevé : 494 élèves en moyenne pour les collèges du secteur public à

la rentrée 2014 contre 383 dans le secteur privé. Pour les lycées professionnels (LP), la taille moyenne par secteur varie du simple au triple : 409 élèves pour les LP publics et 164 élèves pour le privé. L'effectif moyen des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) est de 995 élèves pour le public et 422 pour le privé.

En France, 1 180 015 personnes, dont 78,5 % d'enseignants, sont en activité à la rentrée 2014 dans les secteurs public et privé au titre du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (non compris les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur). Leurs lieux d'exercice sont variés (établissements scolaires, rectorats, établissements d'enseignement supérieur, etc.). Ainsi, parmi les enseignants, les 340 500 professeurs des écoles exercent très majoritairement dans le premier degré public. Les femmes représentent 68 % de l'ensemble du personnel. Dans le secteur public, 83 % des **enseignants du premier degré** sont des femmes. Elles sont également plus nombreuses dans le **second degré** public (58 %). En revanche, l'**enseignement supérieur** est plutôt masculin (38 % de femmes). La féminisation du corps enseignant du secteur privé est plus accentuée que celle du secteur public : la part des femmes est plus importante que celle des hommes (74 %), en particulier dans le premier degré (91 %). ■

Définitions

Écoles : tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans le secteur privé.

Enseignants du second degré : titulaires et non-titulaires enseignant dans les établissements du second degré publics et privés sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale (collèges, lycées,...). Sont inclus les personnels de remplacement et de documentation.

Dépense intérieure d'éducation (DIE), enseignants du premier degré, enseignants du supérieur, enseignement privé, enseignement supérieur, loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'état de l'école », n° 25, Depp, octobre 2015.
- « Repères et références statistiques 2015 », Depp, septembre 2015.
- « La mobilité inter-écoles des enseignants du premier degré public », *note d'information* n° 28, Depp, septembre 2015.
- « Les personnels de l'Éducation nationale en 2013-2014 : des effectifs enseignants en hausse », *note d'information* n° 27, Depp, septembre 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Personnel de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur

	1990	1995	2000	2005	2010	2014
Enseignants dans le secteur public	771 706	813 125	849 600	848 835	789 819	788 281
Enseignants dans le secteur privé ¹	126 294	135 280	140 290	144 909	138 639	137 502
Total des enseignants²	898 000	948 405	989 890	993 744	928 458	925 783
Personnel adm., technique, d'encad. et de surveillance	295 885	296 420	368 470	344 154	248 080	254 232
dont aides éduc., assistants d'éduc. et assistants pédag.	///	///	62 320	58 197	68 321	86 772
Total	1 193 885	1 244 825	1 358 360	1 337 898	1 176 538	1 180 015

1. Hors Mayotte. 2. Enseignants titulaires, stagiaires et non-titulaires des 1^{er} et 2nd degrés, du supérieur et des établissements de formation ; sont exclus les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur. Note : les millésimes correspondent à l'année de rentrée scolaire ; à partir de 2006, les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation et les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales ne sont plus comptabilisés.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2010.

Source : Depp.

Enseignants du public et du privé par corps en 2015

Au 31 janvier	Effectifs	dont femmes en %
Premier degré public	330 496	82,6
dont : professeurs des écoles	323 242	82,9
instituteurs et suppléants	5 827	69,6
Second degré public	387 030	58,2
dont : agrégés et chaire supérieure	48 493	51,2
certifiés et assimilés	241 477	62,1
prof. de lycée professionnel	57 597	49,5
prof. d'ens. général de collège	2 213	56,0
Supérieur public ¹	70 755	38,1
Total secteur public²	788 281	66,6
Premier degré privé	44 034	91,3
dont : professeurs des écoles	38 938	91,2
instituteurs et suppléants	5 092	92,2
Second degré privé	93 468	66,3
dont : agrégés et chaire supérieure	3 566	49,0
certifiés et assimilés	57 183	68,4
prof. de lycée professionnel	10 405	62,7
prof. d'ens. général de collège	25	48,0
Total secteur privé sous contrat³	137 502	74,3

1. Enseignants, y c. les professeurs certifiés et agrégés qui exercent dans l'enseignement supérieur ; non compris les enseignants non permanents.

2. Y c. les enseignants du Cned et les enseignants stagiaires comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

3. France hors Mayotte.

Source : Depp.

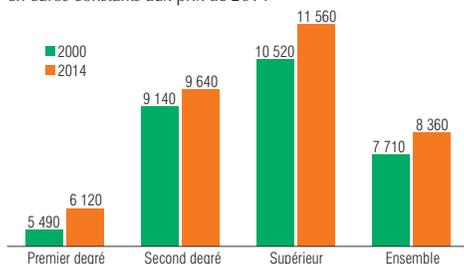
Dépense intérieure d'éducation

	2000 (r)	2010 (r)	2013 (r)	2014 (p)
Aux prix courants (en Mds d'euros)	108,2	139,3	144,0	146,0
Aux prix 2014 (en Mds d'euros)	133,5	144,2	144,8	146,0
En % du PIB	7,3	7,0	6,8	6,8
Par élève aux prix 2014 (en euros)	7 710	8 350	8 330	8 360

Source : Depp.

Dépense moyenne par élève

en euros constants aux prix de 2014



Source : Depp.

Établissements publics et privés du 1^{er} et du 2nd degré

	2001		2014	
	Public	Privé	Public	Privé
Écoles maternelles	18 448	245	15 079	137
Écoles élémentaires	34 279	5 395	31 883	5 126
dont écoles primaires	14 631	4 875
Total premier degré	52 727	5 640	46 962	5 263
Collèges	5 139	1 802	5 279	1 796
Lycées professionnels	1 096	650	901	652
Lycées d'enseignement général et technologique	1 527	1 094	1 595	1 040
Établissements régionaux d'enseignement adapté	80	///	79	1
Total second degré	7 842	3 546	7 854	3 489

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.

Champ : France hors Mayotte jusqu'en 2010.

Source : Depp.

Dépenses d'éducation dans l'UE en 2011

	Dépenses publiques	Dépenses privées	Subventions publiques au secteur privé
	en % du PIB		
Allemagne	4,98	0,69	0,56
Autriche	5,80	0,51	0,61
Belgique	6,55	0,32	0,34
Bulgarie	3,82	0,65	0,65
Chypre	7,87	1,70	1,20
Croatie	4,21	0,40	0,05
Danemark	8,75	0,43	1,29
Espagne	4,82	0,85	0,18
Estonie	5,16	0,33	0,22
Finlande	6,76	0,15	0,45
France	5,68	0,65	0,22
Grèce ¹	4,09	0,26	0,02
Hongrie	4,71	...	0,28
Irlande	6,15	0,47	0,51
Italie	4,29	0,49	0,28
Lettonie	4,96	0,62	0,30
Lituanie	5,17	0,65	0,22
Luxembourg ²	3,15	...	0,07
Malte	7,96	1,27	1,04
Pays-Bas	5,93	1,09	0,86
Pologne	4,94	0,70	0,18
Portugal	5,27	0,40	0,26
Rép. tchèque	4,51	0,59	0,13
Roumanie	3,07	0,11	0,12
Royaume-Uni	5,98	1,57	1,30
Slovaquie	4,06	0,62	0,33
Slovénie	5,68	0,67	0,52
Suède	6,82	0,17	0,74
UE	5,25	0,74	0,50

1. Données 2005. 2. Données 2007.

Source : Eurostat.

10.4 Niveaux de formation

Jusqu'au début des années 2000, un enfant sur trois âgé de 2 ans était scolarisé. À la rentrée 2013, le **taux de scolarisation** des enfants de 2 ans s'établit à 11,9 %. L'augmentation de 0,9 point par rapport à 2012 marque l'arrêt du recul observé depuis onze ans. La scolarisation des enfants dans le premier degré est stable. Depuis 2000, le second degré comprend des élèves en moyenne plus jeunes, en lien avec la baisse générale des redoublements dans le primaire et au collège. Dans l'enseignement supérieur, la scolarisation est en hausse chez les jeunes de 17 à 27 ans et plus particulièrement chez ceux de 18 ans. À la rentrée 2013, le taux de scolarisation en apprentissage est stable chez les jeunes âgés de 15 à 27 ans. Il progresse très légèrement chez ceux de 22 ans et 26 ans et recule, en revanche, chez les 15 à 21 ans.

L'**espérance de scolarisation** augmente à la rentrée 2013 pour se situer au niveau de la rentrée 2011. Les taux de scolarisation par âge constatés pendant l'année 2013-2014 permettent d'espérer, pour un jeune âgé de 15 ans, une **formation initiale** de 6,3 années dont 2,8 années dans l'enseignement supérieur. Un des objectifs de la stratégie européenne de Lisbonne est d'abaisser la part des **sorties précoces du système éducatif** à 10 % en 2020. En 2014, 8,5 % des Français âgés de 18 à 24 ans ont quitté leurs études initiales sans diplôme ou avec seulement le brevet des collèges et ne sont pas en situation de formation.

À la session 2014, la **proportion de bacheliers dans une génération** culmine à 78,3 % tandis qu'elle s'établissait à 25,9 % à la session 1980. Cette forte progression résulte essentiellement de la croissance du nombre de bacheliers généraux et de l'important essor du baccalauréat professionnel depuis sa création au milieu des années 80.

En 2013-2014, le nombre d'**apprentis** s'établit à 424 300, soit une baisse de 3,1 %. Suite à la rénovation de la voie professionnelle dans les lycées déployée en 2008, les effectifs du baccalauréat professionnel bénéficient du report des effectifs du **brevet d'études professionnelles (BEP)** (le circuit de formation BEP est désormais supprimé) et passent ainsi de 190 000 élèves en 2005 à 535 000 en 2014.

Le **niveau de formation V** accueille désormais 174 700 apprentis, en recul de 6,0 %. Aujourd'hui le **certificat d'aptitude professionnelle (CAP)** domine encore, mais il ne regroupe plus que 39 % de l'ensemble des apprentis, contre 50 % en 2000. Le niveau IV accueille, quant à lui, 26 % de l'ensemble des apprentis. L'apprentissage dans l'**enseignement supérieur** progresse, pour sa part, de 2 % en un an. Le **brevet de technicien supérieur (BTS)** occupe toujours une place prépondérante. Les autres formations du supérieur attirent 18 % des apprentis, contre 6 % en 2000-2001. ■

Définitions

Espérance de scolarisation : nombre d'années pendant lesquelles un enfant entrant en maternelle peut espérer être scolarisé en fonction des taux de scolarisation du moment. Cette espérance est calculée sur les jeunes âgés de moins de 30 ans.

Formation initiale : parcours d'études amorcé à l'école élémentaire et suivi sans une interruption de plus d'un an. La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Taux de scolarisation : pourcentage de jeunes d'un âge de scolarisation donné qui sont scolarisés par rapport à la population totale du même âge.

Apprenti, brevet de technicien supérieur (BTS), brevet d'études professionnelles (BEP), certificat d'aptitude professionnelle (CAP), enseignement supérieur, formation professionnelle continue, niveaux de formation, proportion d'une génération de bacheliers, sorties précoces : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Repères et références statistiques 2015 », Depp, août 2015.
- « L'apprentissage en 2014 – Une moindre baisse qu'en 2013 », *Dares Analyses* n° 57, Dares, juillet 2015.
- « La lutte contre les sorties précoces dans l'Union européenne », *note d'information* n° 9, Depp, mars 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Apprentis selon le diplôme préparé

	2000	2013
CAP	183 997	163 381
BEP	52 974	///
Autres diplômes de niveau V	8 362	11 273
Brevet professionnel	31 195	43 772
Baccalauréat professionnel	33 404	58 905
Autres diplômes de niveau IV	4 756	9 005
Diplômes du supérieur	51 186	138 012
dont : BTS	27 800	60 834
licences	692	15 035
diplômes ingénieurs	4 644	17 351
Total des apprentis	365 874	424 348
Préapprentis ¹	10 184	5 769

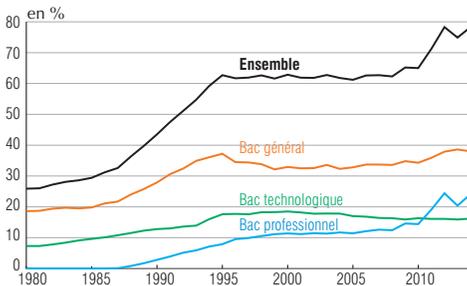
1. Classe préparatoire à l'apprentissage (CPA), classe d'initiation préprofessionnelle par alternance (CLIPA), dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA).
 Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.
 Champ : France (hors Mayotte en 2000).
 Source : Depp.

Taux de scolarisation par âge

	en %			
	2000	2005	2010	2013
2 ans	34,6	24,5	13,6	11,9
3 ans	100,0	100,0	98,0	98,5
4 ans	100,0	100,0	99,5	100,0
5 ans à 7 ans	100,0	100,0	100,0	100,0
8 ans	100,0	100,0	100,0	99,4
9 ans	100,0	100,0	99,4	99,0
10 ans	100,0	100,0	98,6	98,6
11 ans	100,0	100,0	99,2	98,9
12 ans	100,0	100,0	98,4	98,7
13 ans	100,0	100,0	98,4	97,7
14 ans	99,3	99,6	98,1	98,2
15 ans	98,4	97,5	97,4	97,8
16 ans	96,5	96,6	94,2	94,2
17 ans	91,6	92,0	90,2	90,3
18 ans	79,6	78,8	77,0	77,4
19 ans	65,7	65,0	64,5	64,1
20 ans	51,4	51,9	51,9	53,3
21 ans	40,5	40,6	41,3	43,0
22 ans	33,3	32,8	33,1	35,8
23 ans	24,7	23,5	24,3	26,3
24 ans	17,2	15,8	16,3	17,4
25 ans	11,4	11,1	10,5	11,1

Note : les millésimes correspondent à la rentrée scolaire.
 Champ : France (hors Mayotte), enseignement public et privé, y.c. scolarisation en apprentissage.
 Source : Depp.

Proportion de bacheliers dans une génération entre 1980 et 2014



Lecture : en 2014, 78,3 % des jeunes en âge de passer le baccalauréat sont bacheliers.
 Note : indicateur calculé à partir des différents recensements de la population.
 Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, puis France hors Mayotte à partir de 2001.
 Sources : Depp ; Insee, recensements de la population.

Niveau de diplôme selon l'âge en 2014

	Ensemble	en %	
		25 à 49 ans	65 ans ou plus
Aucun diplôme, CEP	22,8	12,3	50,4
Brevet des collèges	5,6	4,3	6,9
CAP, BEP	22,0	23,5	18,6
Bac, brevet professionnel ou équivalent	14,9	19,4	10,2
Supérieur court	10,9	16,9	5,7
Supérieur long	14,3	22,5	8,8
En cours d'études initiales	9,5	1,1	0,0
Total	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine, personnes de 15 ans ou plus.
 Source : Insee, enquête Emploi.

Dépense pour la formation continue

Public bénéficiaire	en milliards d'euros			
	2011 (r)	2012 (r)	2013	
	en %			
Jeunes (moins de 26 ans en général)	7,7	7,3	7,6	24
Apprentissage	5,7	5,4	5,6	18
Alternance, professionnalisation	1,1	1,0	1,1	3
Autres formations	1,0	1,0	1,0	3
Demandeurs d'emploi	4,3	4,4	4,3	14
Actifs occupés du secteur privé	13,4	13,4	13,5	43
Agents du secteur public	5,8	5,9	5,6	18
Investissement	0,3	0,3	0,4	1
Total	31,5	31,3	31,4	100

Source : Dares.

Niveau d'éducation dans quelques pays de l'UE en 2014

	Jeunes ayant quitté prématurément l'école ¹			Population ² ayant terminé au moins le 2 nd cycle du secondaire
	Filles	Garçons	Total	
Allemagne	8,9	10,0	9,5	86,9
Autriche	6,5	7,6	7,0	83,9
Belgique	7,7	11,8	9,8	73,6
Danemark	6,0	9,3	7,7	79,6
Espagne	18,1	25,6	21,9	56,6
Estonie	7,5	15,3	11,4	91,2
Finlande	7,2	11,9	9,5	86,5
France	7,4	9,5	8,5	77,4
Grèce	6,6	11,5	9,0	68,4
Hongrie	10,3	12,5	11,4	83,1
Irlande	5,7	8,0	6,9	78,8
Italie	12,2	17,7	15,0	59,3
Lettonie	5,1	11,7	8,5	89,5
Luxembourg	...	8,3	6,1	82,0
Pays-Bas	6,8	10,3	8,6	76,0
Pologne	3,3	7,3	5,4	90,5
Portugal	14,1	20,7	17,4	43,3
Rép. tchèque	5,2	5,8	5,5	93,2
Roumanie	16,7	19,5	18,1	72,8
Royaume-Uni	10,7	12,8	11,8	79,2
Suède	6,0	7,3	6,7	83,7
UE	9,5	12,7	11,1	76,0

1. Personnes de 18 à 24 ans dont le niveau d'études ne dépasse pas le 1^{er} cycle du secondaire et qui ne suivent aucune formation.
 2. Personnes de 25 à 64 ans.

Source : Eurostat.

Économie Finances

Économie générale
Monnaie - Marchés financiers
Finances publiques
Échanges extérieurs

11.1 Principaux indicateurs économiques

En 2014, l'activité mondiale accélère légèrement, car la reprise s'affermi dans les pays avancés, alors que la croissance fléchit dans la plupart des pays émergents. L'accélération de l'activité dans les pays avancés recouvre cependant un décalage conjoncturel entre d'une part, les pays anglo-saxons, et d'autre part la zone euro. Ainsi, aux États-Unis et au Royaume-Uni, l'activité progresse à un rythme soutenu tandis que la zone euro ne renoue que timidement avec la croissance, après deux années de contraction de l'activité. L'euro se déprécie nettement par rapport au dollar, en lien avec les mesures de politique monétaire graduellement mises en place par la Banque centrale européenne (BCE). Au Japon, une forte contraction de la demande intérieure plonge le pays dans la récession à compter du printemps.

La croissance de l'économie française reste faible en 2014 : en euros constants, le **produit intérieur brut (PIB)** progresse de 0,2 % après + 0,7 % en 2013. Alors que le **revenu disponible brut des ménages** progresse de 1,1 %, leurs dépenses de consommation finale sont en hausse de 0,6 % en valeur. Après un recul en 2013, le **pouvoir d'achat** du revenu disponible brut des ménages augmente (+ 1,1 %). Cette augmentation est essentiellement due au dynamisme des prestations sociales en espèces et des revenus d'activité ainsi qu'au ralentissement des impôts. Les **dépenses de consommation des ménages** continuent de croître en 2014 (+ 0,6 % en euros constants, après + 0,4 % en 2013). Le **taux d'épargne** des ménages croît de 0,5 point, pour atteindre

15,1 % en 2014, alors qu'il baissait graduellement depuis 2009.

En 2014, la demande intérieure hors stocks reste soutenue par le dynamisme en volume des dépenses de consommation des **administrations publiques**. Les importations progressent à un rythme plus soutenu que les exportations, de sorte que les échanges extérieurs contribuent négativement à la croissance.

En 2014, la progression du volume de l'**investissement** des entreprises est significative (+ 2,0 % après + 0,5 % en 2013). Au total, en 2014, l'investissement des entreprises et leur comportement de stockage contribuent à hauteur de + 0,5 point à la croissance du PIB, après + 0,2 point en 2013.

Les dépenses de rémunération versées par les **sociétés non financières (SNF)** à leurs salariés progressent de 1,7 % en valeur en 2014, soit un rythme plus vif que celui de leur **valeur ajoutée** (+ 0,3 %). Si, à la faveur de la mise en œuvre du Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), leur excédent brut d'exploitation se contracte moins fortement qu'en 2013 (- 0,6 %), leur **taux de marge** se replie de nouveau pour s'établir à 29,4 %, niveau le plus bas depuis 1985. L'épargne des sociétés non financières croît en revanche en 2014 (+ 3,4 %). La progression de l'épargne étant plus forte, leur **taux d'autofinancement** progresse (+ 1,3 point) pour la deuxième année consécutive pour s'établir à 74,9 %. ■

Définitions

Investissement ou formation brute de capital fixe (FBCF) : acquisitions moins cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents. Les actifs fixes sont les actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant au moins un an.

Taux d'autofinancement : rapport de l'épargne brute à la formation brute de capital fixe (FBCF).

Taux de marge : rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) à la valeur ajoutée.

Taux d'investissement : rapport de l'investissement à la valeur ajoutée.

Administrations publiques, dépenses de consommation finale des ménages, institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), pouvoir d'achat, produit intérieur brut (PIB), revenu disponible brut des ménages, secteurs institutionnels, sociétés non financières (SNF), taux d'épargne, valeur ajoutée : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2015.
- « La consommation des ménages est encore convalescente en 2014 », *Insee Première* n° 1554, juin 2015.
- « Les comptes de la Nation en 2014 – le PIB croît légèrement, le pouvoir d'achat des ménages accélère », *Insee Première* n° 1549, mai 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Principaux indicateurs économiques 11.1

Ressources et emplois de biens et services à prix courants

en milliards d'euros

Ressources	2013 (r)	2014	Emplois	2013 (r)	2014
Produit intérieur brut (PIB)	2 116,6	2 132,4	Consommation finale	1 683,9	1 699,2
Valeur ajoutée brute au prix de base	1 899,3	1 910,2	Ménages	1 132,7	1 139,0
Impôts sur les produits	234,5	240,3	Administrations publiques	508,0	515,9
Subventions sur les produits	-17,2	-18,0	ISBLSM	43,2	44,3
Importations de biens et de services	642,6	651,1	Formation Brute de Capital Fixe	467,9	462,5
			Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	0,7	0,7
			Variation des stocks	3,4	9,4
			Exportations de biens et de services	603,2	611,8
Total des ressources	2 759,1	2 783,5	Total des emplois	2 759,1	2 783,5

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Investissement par secteur institutionnel

	2014 en milliards d'euros	Évolution en valeur en %		Évolution en volume en %	
		13/12	14/13	13/12	14/13
Sociétés non financières	258,1	1,1	1,7	0,5	2,0
Sociétés financières	16,1	-15,4	4,8	-15,3	6,0
Administrations publiques	78,6	0,4	-7,3	0,1	-6,9
Ménages ¹	105,2	-1,4	-3,9	-1,5	-5,3
ISBLSM	4,4	2,9	2,4	3,5	3,3
Total	462,5	-0,2	-1,2	-0,6	-1,2

1. Hors entrepreneurs individuels.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Capacité ou besoin de financement des secteurs institutionnels

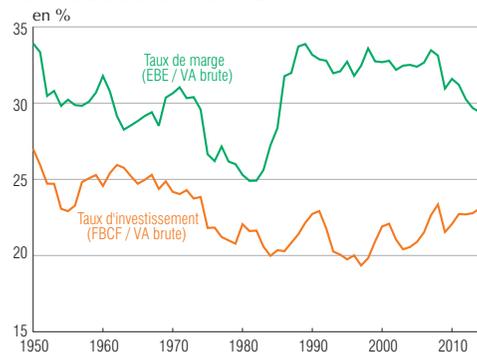
en milliards d'euros

	2012 (r)	2013 (r)	2014
Sociétés non financières	-54,8	-47,0	-50,5
Sociétés financières	16,8	7,2	5,0
Administrations publiques	-100,4	-86,4	-84,8
Administration publique centrale	-84,2	-68,7	-71,8
État	-81,6	-69,8	-74,7
ODAC	-2,6	1,0	2,9
Administrations publiques locales	-3,5	-8,5	-4,5
Administrations de sécurité sociale	-12,7	-9,1	-8,5
Ménages ¹	73,9	70,5	81,8
ISBLSM	0,0	-0,3	-0,3
Économie nationale	-64,6	-55,9	-48,9

1. Y c. entrepreneurs individuels.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Taux de marge et taux d'investissement des sociétés non financières de 1950 à 2014

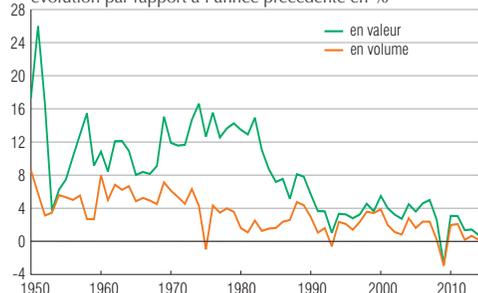


Champ : sociétés non financières hors entreprises individuelles.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Évolution du PIB en France de 1950 à 2014

évolution par rapport à l'année précédente en %



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Principaux agrégats de la comptabilité nationale par habitant

en euros courants par habitant

	2013 (r)	2014
Produit intérieur brut	32 127	32 227
Revenu disponible brut des ménages ¹	20 152	20 286
Dépense de consom. individuelle des ménages	17 193	17 213
Épargne brute des ménages	2 958	3 073
Capacité de financement des ménages	1 070	1 236

1. Y c. entreprises individuelles.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

PIB par habitant dans l'Union européenne

en indice base 100 pour l'UE

	2013 (r)	2014	2013 (r)	2014
Allemagne	122	124	Lettonie	64
Autriche	128	128	Lituanie	73
Belgique	119	119	Luxembourg	258 (p)
Bulgarie	45	45	Malte	86
Chypre	89	85	Pays-Bas	131
Croatie	61	59	Pologne	67
Danemark	124	124	Portugal	78
Espagne	94	93	Rép. tchèque	82
Estonie	73	73	Roumanie	54
Finlande	113	110	Royaume-Uni	109
France	107	107	Slovaquie	75
Grèce	73	72	Slovénie	82
Hongrie	66	68	Suède	127
Irlande	130	132	UE	100
Italie	99	97		100

Champ : les chiffres sont exprimés en standards de pouvoir d'achat (SPA), c'est-à-dire dans une monnaie commune qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays, permettant des comparaisons significatives. Cet indice est destiné aux comparaisons internationales plutôt qu'aux comparaisons temporelles.

Source : Eurostat.

11.2 Croissance - Productivité

Malgré le rebond du pouvoir d'achat lié à la désinflation, l'économie française croît faiblement en 2014 : le **produit intérieur brut (PIB)** progresse de 0,2 % seulement en volume après + 0,7 % en 2013. La consommation des ménages accélère légèrement, dans le sillage du fort rebond du pouvoir d'achat. En revanche, le recul de l'investissement s'accroît. La **contribution** de la **demande intérieure finale hors stocks à la croissance** en volume du PIB s'élève à + 0,5 point.

En 2014, l'**investissement** de l'ensemble de l'économie baisse pour la deuxième année consécutive (- 1,2 % en volume, après - 0,6 % en 2013). Cette dégradation est imputable aux ménages, dont l'investissement dans la construction chute, mais aussi au net recul de l'investissement des **administrations publiques**. En revanche, l'investissement des entreprises non financières accentue sa progression. Alors que leur investissement en biens d'équipement ralentit, l'investissement en matériels de transport rebondit. Leur investissement en services accélère, notamment grâce à une nette reprise dans les services d'information-communication. L'investissement des entreprises non financières est également particulièrement soutenu par les dépenses de construction.

La situation financière des **sociétés non financières (SNF)** se dégrade moins en 2014 que les deux années précédentes. Leur **valeur ajoutée** progresse faiblement en valeur. Leur excédent brut d'exploitation poursuit sa diminution malgré la mise en œuvre du crédit

d'impôt compétitivité emploi (CICE), induisant un nouveau recul du taux de marge qui perd 0,3 point pour s'établir à 29,4 %. Le taux d'autofinancement des sociétés non financières augmente de nouveau, après un fort décrochage en 2012.

La production manufacturière se redresse. Au sein de cette **branche d'activité**, la production en cokéfaction-raffinage recule, de même que la production agroalimentaire. La production en biens d'équipement se replie et la production d'énergie-eau-déchets chute. En revanche, les branches produisant des matériels de transport et les « autres produits manufacturés » sont dynamiques en 2014. La production de services marchands accélère légèrement. Dans l'hébergement-restauration l'activité recule plus fortement qu'en 2013. Elle ralentit dans la branche commerce mais reste dynamique dans les branches information-communication et dans les services immobiliers. L'activité accélère dans les branches des services aux entreprises et du transport. À l'inverse, l'activité continue de baisser dans la construction.

Le ralentissement de l'activité s'accompagne toutefois d'un léger rebond de l'emploi, grâce à la progression de l'emploi non marchand (+ 1,2 %) dynamisé par les emplois aidés. Pour sa part, l'emploi salarié marchand non agricole recule légèrement (- 0,2 %). La **productivité horaire apparente du travail** ralentit : sa croissance s'établit à + 0,1 % après + 1,8 % en 2013. ■

Définitions

Produit intérieur brut (PIB) : résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières : la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits ; la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services, plus les exportations, moins les importations ; enfin, la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels.

Administrations publiques, branche d'activité, contribution à l'évolution d'un agrégat, demande intérieure finale, excédent brut d'exploitation (EBE), institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), investissement ou formation brute de capital fixe (FBCF), productivité apparente du travail, sociétés financières, sociétés non financières, solde du commerce extérieur, valeur ajoutée : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « 11 400 sociétés concentrent 75 % de l'investissement », *Insee Focus* n° 32, juillet 2015.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2015.
- « Les comptes de la Nation en 2014 – le PIB croît légèrement, le pouvoir d'achat des ménages accélère », *Insee Première* n° 1549, mai 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Contributions à la croissance du PIB en volume

en points de PIB, au prix de l'année précédente

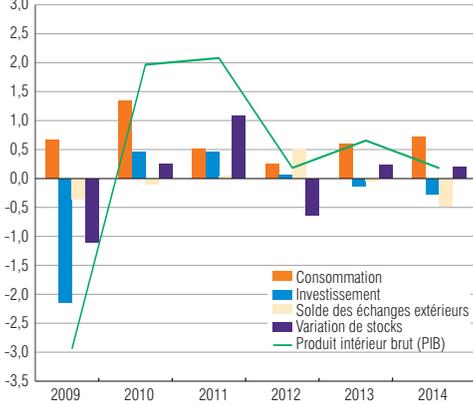
	2012 (r)	2013 (r)	2014
Dépense de consommation finale	0,3	0,6	0,7
Ménages	-0,1	0,2	0,3
Administrations publiques	0,4	0,4	0,4
ISBLSM	0,0	0,0	0,0
Formation brute de capital fixe	0,1	-0,1	-0,3
Sociétés et entreprises indiv. non financières	0,0	0,1	0,2
Sociétés et entreprises indiv. financières	0,1	-0,1	0,0
Administrations publiques	0,1	0,0	-0,3
Ménages hors entrepreneurs individuels	-0,1	-0,1	-0,3
ISBLSM	0,0	0,0	0,0
Solde des échanges extérieurs de biens et services	0,5	0,0	-0,5
Exportations de biens et de services	0,7	0,5	0,7
Importations de biens et de services	-0,2	-0,5	-1,2
Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	0,0	0,0	0,0
Variation des stocks	-0,6	0,2	0,2
Produit intérieur brut¹	0,2	0,7	0,2

1. Évolution par rapport à l'année précédente, en %.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Contributions à la croissance du PIB en volume

en %



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Partage de la valeur ajoutée à prix courants

en %

	1990	2000	2010	2014
Rémunération des salariés	56,3	56,4	57,8	58,9
Salaires et traitements bruts	40,9	41,4	42,6	43,0
Cot. soc. à charge des employeurs	15,4	15,0	15,1	16,0
Autres impôts sur la production	3,7	4,5	4,6	5,2
Autres subventions sur la production	-1,0	-1,0	-1,6	-2,0
Excédent brut d'exploitation	32,0	32,2	32,7	31,6
Revenu mixte brut	9,1	7,9	6,7	6,3
Valeur ajoutée brute				
(en milliards d'euros)	948,9	1333,1	1801,0	1910,2

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Évolution de la productivité horaire apparente du travail par branche

évolution en %

	11/10	12/11(r)	13/12(r)	14/13
Agriculture, sylviculture et pêche	6,1	-7,5	1,4	7,1
Ind. manufacturière, ind. extractives et autres	-3,1	1,5	3,0	0,5
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	-3,3	3,8	2,4	-2,5
Fabr. de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	2,4	-2,1	2,1	-3,4
Cokéfaction et raffinage	-2,5	-18,0	-2,0	38,5
Fabr. de machines et d'équip. électriques ¹	7,8	1,1	5,3	0,1
Fabrication de matériels de transport	0,4	3,8	2,3	-1,4
Fabrication d'autres produits industriels	5,4	1,6	2,8	2,9
Construction	-1,6	-4,6	2,5	-1,7
Services principalement marchands	0,8	0,4	1,6	0,1
Commerce, transports, hôt. et restauration	2,0	0,2	1,8	0,4
Information et communication	5,6	1,8	1,1	1,0
Activités financières et d'assurance	4,7	1,3	0,7	-1,1
Activités immobilières	-3,6	0,6	4,0	1,6
Act. scient. et tech. ; serv. adm. et de soutien	-0,2	-1,0	1,0	-0,6
Autres services	-2,3	-0,1	0,9	-0,7
Services principalement non marchands²	0,9	1,7	1,4	-0,1
Ensemble	1,2	0,5	1,8	0,1

1. Y.c. fabrication d'équipements électroniques et informatiques.

2. Regroupement Admin. publique, Enseignement, Santé humaine et action sociale.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Taux de croissance du PIB en volume dans quelques pays du monde

évolution en %

Pays	12/11 (r)	13/12 (r)	14/13	Pays	12/11 (r)	13/12 (r)	14/13
Allemagne	0,4	0,1	1,6	Luxembourg	-0,2	2,0	...
Autriche	0,9	0,2	0,3	Malte	2,5	2,3	3,5
Belgique	0,1	0,3	1,1	Pays-Bas (p)	-1,1	-0,5	1,0
Bulgarie	0,5	1,1	(p) 1,7	Pologne	1,8	1,7	3,4
Chypre (p)	-2,4	-5,4	-2,3	Portugal	-4,0	-1,6	0,9
Croatie	-2,2	-0,9	-0,4	Rép. tchèque	-0,8	-0,7	2,0
Danemark	-0,7	-0,5	1,1	Roumanie (p)	0,6	3,4	2,8
Espagne (p)	-2,1	-1,2	1,4	Royaume-Uni	0,7	1,7	2,8
Estonie	4,7	1,6	2,1	Slovaquie	1,6	1,4	2,4
Finlande	-1,4	-1,3	-0,1	Slovénie	-2,6	-1,0	2,6
France	0,2	0,7	0,2	Suède	-0,3	1,3	2,3
Grèce (p)	-6,6	-3,9	0,8	UE	-0,5	0,1	1,3
Hongrie	-1,5	1,5	3,6	États-Unis	2,3	2,2	2,4
Irlande	-0,3	0,2	4,8	Islande	1,3	3,6	1,9
Italie	-2,8	-1,7	-0,4	Norvège	2,7	0,7	2,2
Lettonie	4,8	4,2	2,4	Suisse (p)	1,1	1,9	...
Lituanie	3,8	3,3	2,9				

Source : Eurostat.

11.3 Production des branches

Après une croissance de 1,4 % en 2013, la **valeur ajoutée (VA)** de l'ensemble des **branches** de l'économie progresse de 0,6 % en valeur en 2014. Elle est évaluée à 1 910,2 milliards d'euros. En volume, la valeur ajoutée augmente de 0,3 % en 2014, après 0,7 % en 2013. La **production** de l'ensemble des branches d'activité s'établit à 3 778,8 milliards d'euros courants. Elle est en hausse de 0,7 % par rapport à 2013, déduction faite de la hausse des prix.

En 2014, la production industrielle en volume continue de baisser (-0,3 %, comme en 2013). Elle demeure inférieure de 9,5 % à son plus haut niveau atteint en 2007. Après deux années de baisse, la production dans l'**industrie manufacturière** se redresse légèrement en volume : +0,3 % en 2014 après -0,5 % l'année précédente. Les différentes composantes de la demande contribuent positivement à ce redressement. Alors qu'elle avait baissé en 2012 puis en 2013, la consommation de biens manufacturés rebondit en 2014. De plus, l'investissement en produits manufacturés se redresse et les exportations de produits manufacturés restent dynamiques. Au sein de la branche manufacturière, les branches produisant les matériels de transport et les « autres produits manufacturés » sont dynamiques et progressent respectivement de 2,1 % et 0,9 % en 2014. En revanche, la production en cokéfaction-raffinage recule pour la troisième année consécutive (-2,8 %), ainsi

que la production agroalimentaire (-0,5 %). La production en biens d'équipement se replie également (-0,8 %). La chute de la production d'énergie-eau-déchets (-3,5 % en 2014 après +0,7 % en 2013) résulte du recul marqué de la consommation finale (-8,7 % après +2,1 %) en raison de températures particulièrement douces au début de l'année 2014, puis en fin d'année. Dans la construction, la baisse de la production s'amplifie en 2014 (-2,1 % après -0,5 % en 2013). L'investissement en construction se replie en effet, en raison de la chute de l'investissement des ménages en logements et de celui des administrations publiques en bâtiments et travaux publics. La production des branches des **services marchands** accélère en 2014, augmentant de 1,2 %, après +0,6 % en 2013. L'activité dans les services bénéficie de la demande intermédiaire qui accélère à +2,0 % en 2014 ; en outre, l'investissement en services rebondit à +0,6 %.

La production des services marchands accélère particulièrement dans l'information-communication (+2,1 %), les services aux entreprises (+1,5 %) et les activités financières et d'assurance (+1,4 %). En revanche, la production dans les services immobiliers recule (+1,1 % après +1,3 % en 2013). La production dans les **services non marchands** ralentit très légèrement en 2014 (+1,3 % après +1,4 % en 2013). ■

Définitions

Branche d'activité : regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou rendent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

Production (au sens de la comptabilité nationale) : activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.

Contribution à l'évolution d'un agrégat, industrie manufacturière, production marchande, production non marchande, services marchands, services non marchands : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'industrie manufacturière en 2014 », *Analyses*, DGE, juillet 2015.
- « La production industrielle dans le monde reste indécisée : dynamique aux États-Unis, modérée en Europe, à la peine dans les BRIC », *Le 4 pages* n° 46, DGE, juillet 2015.
- « Les comptes de la Nation en 2014 – Le PIB croît légèrement, le pouvoir d'achat des ménages accélère », *Insee Première* n° 1549, mai 2015.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Production par branche d'activité

	Production en milliards d'euros courants								Évolution en volume ¹ en %		
	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2014	12/11 (r)	13/12 (r)	14/13
Agriculture, sylviculture et pêche	4,2	9,0	15,1	38,8	68,4	72,0	78,8	86,6	- 1,9	0,0	5,5
Ind. manufacturière, ind. extractives et autres	14,2	38,1	86,9	304,4	562,4	760,0	853,8	894,2	- 2,2	- 0,3	- 0,3
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	1,0	3,0	6,6	27,7	54,7	74,2	143,8	150,6	1,4	0,7	- 3,5
Fabr. de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	4,4	8,9	17,1	52,1	104,7	121,6	141,2	155,2	- 1,6	- 1,4	- 0,5
Cokéfaction et raffinage	0,4	1,3	3,4	24,7	20,6	36,0	46,7	48,4	- 11,6	- 2,2	- 2,8
Fabr. de machines et d'équip. électriques ²	1,3	4,3	11,8	39,2	71,7	104,9	80,6	80,3	- 2,4	0,7	- 0,8
Fabrication de matériels de transport	0,7	2,6	6,5	25,2	59,7	100,3	103,1	113,6	- 0,3	1,9	2,1
Fabrication d'autres produits industriels	6,4	17,9	41,5	135,4	251,1	323,0	338,3	346,2	- 3,0	- 0,9	0,9
Construction	1,8	7,0	22,4	74,3	142,4	171,2	265,0	275,2	- 2,2	- 0,5	- 2,1
Services principalement marchands	9,3	29,2	84,3	326,6	811,8	1 250,8	1 820,3	1 946,8	1,0	0,6	1,2
Commerce, transports, héb. et restauration	5,3	15,6	38,2	136,2	313,6	456,5	631,8	670,6	0,4	0,3	0,7
Information et communication	0,7	1,9	5,8	25,9	69,3	124,4	182,5	182,6	2,4	1,3	2,1
Activités financières et d'assurance	0,6	2,2	8,1	38,4	105,6	135,1	200,5	211,8	1,4	0,0	1,4
Activités immobilières	0,6	2,5	10,7	41,3	116,6	187,2	281,7	303,4	1,3	1,3	1,1
Act. scient. et tech. ; serv. adm. et de soutien	1,6	5,3	17,4	69,6	171,4	286,9	434,0	483,7	1,2	0,6	1,5
Autres services	0,5	1,7	4,2	15,4	35,3	60,7	89,8	94,7	0,0	0,5	0,7
Services principalement non marchands³	2,7	8,0	23,5	102,8	242,5	360,6	524,9	576,0	1,6	1,4	1,3
Total des branches	32,2	91,4	232,3	847,0	1 827,5	2 614,5	3 542,8	3 778,8	0,0	0,4	0,7

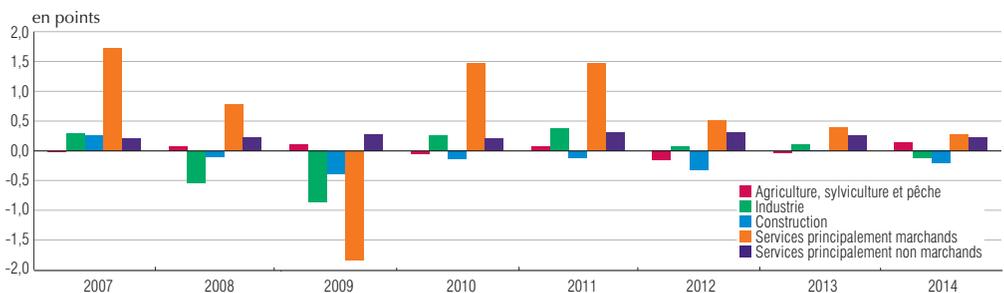
1. Aux prix de l'année précédente. 2. Y.c. fabr. d'équipements électroniques et informatiques. 3. Regroupement Administration publique, Enseignement, Santé humaine et action sociale.
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Valeur ajoutée brute par branche d'activité

	Valeur ajoutée en milliards d'euros courants								Évolution en volume ¹ en %		
	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2014	12/11 (r)	13/12 (r)	14/13
Agriculture, sylviculture et pêche	2,4	5,0	8,4	16,4	33,3	31,2	32,1	32,0	- 8,6	- 1,9	8,5
Ind. manufacturière, ind. extractives et autres	3,8	11,3	27,4	93,9	195,7	245,7	243,8	262,9	0,6	0,8	- 0,9
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	0,3	0,9	2,5	12,0	27,8	36,0	41,2	49,1	5,2	2,2	- 2,1
Fabr. de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	0,8	1,6	4,0	14,3	30,7	36,3	39,1	42,5	- 1,4	0,1	- 3,7
Cokéfaction et raffinage	0,0	0,2	0,4	1,8	1,1	2,0	1,6	1,0	- 17,3	- 4,6	37,0
Fabr. de machines et d'équip. électriques ²	0,5	1,6	4,3	13,9	27,9	35,8	29,0	29,3	0,2	2,5	- 1,2
Fabrication de matériels de transport	0,2	0,8	1,9	6,6	14,5	20,7	21,7	22,6	1,7	0,3	- 4,3
Fabrication d'autres produits industriels	2,0	6,2	14,4	45,2	93,6	115,0	111,3	118,4	- 0,3	0,2	0,8
Construction	0,7	2,7	8,8	30,3	59,6	65,4	109,2	108,3	- 5,3	0,1	- 3,6
Services principalement marchands	5,0	16,3	49,3	184,9	476,1	713,6	1 010,2	1 064,0	0,9	0,7	0,5
Commerce, transports, héb. et restauration	2,9	8,4	21,1	73,2	175,6	240,8	322,4	337,6	0,3	0,7	0,2
Information et communication	0,3	1,1	3,6	15,7	43,9	69,1	93,0	92,9	4,4	1,1	1,2
Activités financières et d'assurance	0,3	1,1	3,8	16,0	45,3	54,8	81,8	85,8	2,1	- 0,4	- 0,8
Activités immobilières	0,5	2,2	8,7	31,3	91,2	152,4	230,5	245,6	1,5	1,3	1,0
Act. scient. et tech. ; serv. adm. et de soutien	0,7	2,6	9,6	39,6	98,5	158,0	227,7	244,0	- 0,4	0,3	0,7
Autres services	0,3	1,0	2,5	9,3	21,5	38,3	54,8	58,1	- 0,2	0,7	0,4
Services principalement non marchands³	1,8	5,9	17,5	79,0	184,2	277,1	405,7	443,0	1,4	1,2	1,0
Total des branches	13,7	41,2	111,4	404,5	948,9	1 333,1	1 801,0	1 910,2	0,4	0,7	0,3

1. Aux prix de l'année précédente. 2. Y.c. fabr. d'équipements électroniques et informatiques. 3. Regroupement Administration publique, Enseignement, Santé humaine et action sociale.
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Contribution des principales branches d'activité à l'évolution de la valeur ajoutée



Note : valeur ajoutée brute par branche en volume aux prix de l'année précédente chaînés.
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

11.4 Prix à la consommation

En décembre 2014, la hausse de **l'indice des prix à la consommation** s'établit à + 0,1 % sur un an, après + 0,7 % fin 2013, témoignant ainsi de la poursuite du repli de **l'inflation** engagé depuis la fin de l'année 2011. Ce mouvement de désinflation a été alimenté en 2014 par le recul des prix de l'énergie, des produits manufacturés et, dans une moindre mesure, des produits alimentaires. Pour des raisons similaires, l'inflation mesurée à partir de **l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)** est en fort recul en France (+ 0,1 % sur un an en décembre 2014 après + 0,8 % fin 2013) comme en zone euro (- 0,2 % fin 2014 après + 0,8 % fin 2013). La mesure de **l'inflation sous-jacente** qui exclut les évolutions de prix à la consommation les plus volatiles et l'impact des mesures fiscales est quant à elle, devenue légèrement négative fin 2014 (- 0,1 % après + 0,6 % fin 2013).

En 2014, les prix de l'énergie s'inscrivent en nette baisse dans le sillage de la chute des cours du pétrole. Cette baisse est davantage marquée pour les combustibles liquides (- 16,7 % sur un an, fin 2014) que pour les carburants et lubrifiants (- 9,9 %), du fait des écarts de taxation pesant sur ces produits. En revanche, les prix du gaz (+ 1,2 %) et de l'électricité (+ 4,8 %) ont continué à augmenter.

Le recul des prix des produits manufacturés s'est en outre amplifié en 2014. Les baisses des

prix des équipements audio-visuels, photographiques et informatiques (- 7,3 % sur un an en décembre 2014 comme en fin 2013) et des appareils ménagers (- 2,7 % fin 2014 après - 2,3 % fin 2013) se sont poursuivies. En lien avec les mesures de maîtrise des dépenses de santé, les prix des produits pharmaceutiques restent orientés à la baisse (- 2,9 % fin 2014, comme fin 2013). Par ailleurs, les prix de l'habillement-chaussures ont ralenti (+ 0,3 % fin 2014 après + 0,8 % fin 2013) et ceux des véhicules ont été pratiquement stables (- 0,1 % fin 2014).

Les prix de l'alimentation se sont repliés en 2014 (- 0,6 % sur un an en décembre). Cette tendance s'observe pour pratiquement tous les postes de consommation : les prix des produits frais se sont contractés de 0,6 % sur un an en fin d'année et, du fait de l'intensification de la concurrence dans la grande distribution les prix de l'alimentation hors produits frais et des boissons alcoolisées ont également diminué de 0,6 % sur un an fin 2014.

Enfin, essentiellement sous l'effet des hausses de TVA intervenues en tout début d'année, les prix des services ont légèrement accéléré en 2014, augmentant globalement de 1,6 % sur un an en décembre après + 1,4 % fin 2013. ■

Définitions

Indice des prix à la consommation (IPC) : indicateur statistique destiné à mesurer l'inflation, c'est-à-dire l'évolution moyenne des prix des produits consommés par les ménages. L'indice des prix à la consommation traduit l'évolution des prix qui serait mesurée pour des produits dont les caractéristiques se maintiendraient au cours du temps : on parle d'indice à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés (pensions alimentaires, rentes viagères, etc.) et de base à des revalorisations, notamment du Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie, hors tabac ».

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, inflation sous-jacente : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « La baisse des prix des logements se poursuit au premier trimestre 2015 (- 1,6 % sur un an) », *Informations rapides* n° 166, Insee, juillet 2015.
- « Indice des prix à la consommation – moyennes annuelles 2013 et 2014 », *Informations rapides* n° 8, Insee, janvier 2015.
- « Indice des prix à la consommation – décembre 2014 », *Informations rapides* n° 6, Insee, janvier 2015.
- « Harmonised indices of consumer prices décembre 2014 », *Data in focus* n° 1 Economy and finance, Eurostat, janvier 2015.
- Indices et séries statistiques (www.insee.fr).

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Évolution de l'indice des prix à la consommation par fonction de consommation en 2014

évolution en %

Fonction de consommation	Pondération ¹			Évolution 14/13			Fonction de consommation	Pondération ¹			Évolution 14/13		
	2014	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc.	2014	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc.		2014	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc.	2014	Moyenne annuelle	Glissement déc. à déc.
Ensemble (y c. tabac)	10 000	0,5	0,1	Médecine non hospitalière	552	0,3	0,5	Transport	1 549	0,4	-1,3		
Ensemble (hors tabac)	9 796	0,4	0,0	Achat de véhicules	358	1,4	-0,1	Utilisation de véhicules personnels	922	-0,4	-2,9		
Alimentation, boissons non alcoolisées	1 487	-0,8	-0,6	Services de transport	269	1,8	2,2	Communications	257	-0,6	-3,9		
Produits alimentaires	1 353	-0,7	-0,5	Loisirs et culture	811	-0,4	-0,6	Équipements audio-visuels, photo et informatiques	158	-7,2	-7,3		
Boissons non alcoolisées	134	-2,0	-1,5	Autres biens durables (loisirs)	34	1,3	1,0	Autres articles et équip. de loisirs	212	0,6	-0,2		
Boissons alcoolisées et tabac	370	3,6	2,5	Services récréatifs et culturels	240	2,1	2,0	Presse, livres et papeterie	139	1,3	1,5		
Boissons alcoolisées	166	1,7	1,3	Voyages touristiques tout compris	28	0,3	-1,1	Éducation	21	1,8	1,5		
Tabac	204	5,2	3,5	Hôtellerie, cafés, restaurants	746	2,8	2,6	Hôtellerie, cafés, restaurants	746	2,8	2,6		
Habillement et chaussures	453	0,0	0,3	Restauration et cafés	607	2,8	2,4	Restauration et cafés	607	2,8	2,4		
Habillement	352	-0,2	0,1	Services d'hébergement	139	2,5	3,5	Services d'hébergement	139	2,5	3,5		
Chaussures y c. réparation	101	1,0	0,9	Autres biens et services	1 255	1,0	1,3	Autres biens et services	1 255	1,0	1,3		
Logement, chauffage, éclairage	1 456	1,8	1,2	Soins personnels	289	-0,5	-0,7	Soins personnels	289	-0,5	-0,7		
Loyers d'habitation	634	1,1	1,0	Effets personnels (non définis ailleurs)	110	-1,0	-0,4	Effets personnels (non définis ailleurs)	110	-1,0	-0,4		
Entretien et réparation courante du log.	149	3,3	3,2	Protection sociale	408	1,5	2,0	Protection sociale	408	1,5	2,0		
Distribution d'eau et autres services	185	2,7	2,6	Assurances	248	2,2	3,0	Assurances	248	2,2	3,0		
Chauffage, éclairage	488	1,9	0,3	Services financiers	66	2,4	2,1	Services financiers	66	2,4	2,1		
Meubles, équip. ménager, entretien maison	593	-0,1	-0,5	Autres services	134	1,5	1,5	Autres services	134	1,5	1,5		
Meubles, tapis, revêtements de sol	151	0,5	0,3										
Articles de ménage en textile	42	-0,4	-0,4										
Appareils ménagers	88	-2,2	-2,7										
Verrerie, vaisselle, ustensiles de ménage	77	-0,5	-1,0										
Outils pour la maison et le jardin	49	0,8	1,1										
Entretien courant de l'habitation	186	0,3	-0,2										
Santé	1 002	-1,1	-1,0										
Médicaments et produits pharmaceutiques	450	-2,7	-2,9										

1. Les pondérations de l'indice sont calculées chaque année à partir de la consommation des ménages au sens de la comptabilité nationale.

Note : base 100 en 1998.

Champ : ensemble des ménages.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Quelques hausses et baisses de prix en 2014

 glissement déc. à déc. en %¹

Hausses	14/13	Baisses	14/13
Électricité	+ 4,8	Combustibles liquides	- 16,7
Assurance santé complémentaire	+ 4,4	Équipement de téléphone et de télécopie	- 16,0
Hôtellerie y.c. pension	+ 4,4	Équipements photo et cinéma, instruments d'optique	- 13,1
Services postaux	+ 4,1	Équipements audio-visuels	- 10,8
Services pour l'entretien et la réparation courante du logement	+ 4,0	Carburants	- 9,9
Taxis	+ 3,8	Aliments préparés pour enfants et produits diététiques	- 7,9
Journaux	+ 3,7	Matériels de traitement de l'information y.c. micro-ordinateurs	- 7,5
Tabac	+ 3,5	Thés et infusions	- 4,9
Pose de revêtements de sols et murs	+ 3,3	Produits de l'hygiène corporelle	- 4,4
Vins	+ 3,1	Petits appareils électroménagers	- 4,1

1. Évolution de l'indice de décembre 2014 par rapport à l'indice de décembre 2013.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation de 1950 à 2014



Note : la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation est l'évolution de l'indice moyen annuel. Cet indice est la moyenne arithmétique des douze indices mensuels.

Source : Insee, indice des prix à la consommation.

Évolution des indices des prix à la consommation harmonisés au sein de la zone euro et de l'UE en 2014

 glissement déc. à déc. en %¹

Allemagne	0,1	Italie	- 0,1
Autriche	0,8	Lettonie	0,3
Belgique	- 0,4	Luxembourg	- 0,9
Chypre	- 1,0	Malte	0,4
Espagne	- 1,1	Pays-Bas	- 0,1
Estonie	0,1	Portugal	- 0,3
Finlande	0,6	Slovaquie	- 0,1
France	0,1	Slovénie	- 0,1
Grèce	- 2,5	Zone euro	- 0,2
Irlande	- 0,3	UE	- 0,1

1. Évolution de l'indice de décembre 2014 par rapport à l'indice de décembre 2013.

Source : Eurostat.

12.1 Monnaie - Crédit

À la fin de l'année 2014, l'endettement des **agents non financiers (ANF) résidents** s'établit à 4 638,8 milliards d'euros, en hausse de 4,2 % sur l'année, une accélération imputable aux sociétés non financières. En revanche, l'augmentation des encours de dette des ménages – y compris les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) – et des administrations publiques fléchit. Apprécié en proportion du PIB, le **ratio d'endettement** des ménages et des **administrations publiques (APU)** continue de croître. Après une année de quasi-stabilité, celui des **sociétés non financières (SNF)** rebondit de 3,4 points.

S'agissant des modalités d'endettement, la croissance des encours de titres de créance émis par les ANF accélère à 6,3 %, sur une tendance plus rapide que les crédits obtenus des institutions financières : + 2,3 %.

Le taux de croissance annuel des crédits aux ménages diminue très légèrement, du fait du ralentissement des crédits à l'habitat en lien avec la baisse des transactions et celle des prix de l'immobilier. En revanche, l'encours de prêts aux SNF augmente de nouveau en 2014, les entreprises procédant à la reconstitution de leurs stocks tout en maintenant leur investissement au même niveau qu'en 2013.

Les grandes entreprises recourent davantage au financement de marché. L'encours des titres de long terme, largement prépondérant, augmente de 12,1 % et celui des titres à court terme rebondit à 29,3 milliards d'euros. Au total, la part des titres de créance émis par les

SNF augmente sensiblement, atteignant 36,3 % de leur endettement total.

L'endettement bancaire des administrations publiques progresse à un rythme plus modéré que l'année précédente. Parallèlement, la croissance de l'encours des financements par émission de titres de dette est stable à + 4,6 %. Les APU privilégient l'émission de titres à long terme qui atteint 1 510,4 milliards d'euros. Elles procèdent dans le même temps à des remboursements nets de titres de créance à court terme.

Le rythme de croissance de l'agrégat large M3 de la zone euro s'accélère en 2014. Sa composante française se redresse significativement après un repli en 2013.

Dans un contexte de **taux d'intérêt** particulièrement bas réduisant le coût d'opportunité de leur détention, les **dépôts à vue** bénéficient de la forte préférence pour la liquidité des agents non financiers notamment des ménages.

Certaines composantes de M3 s'érodent néanmoins, des arbitrages de portefeuilles s'effectuant au détriment des placements bancaires à court terme et en faveur d'actifs plus rémunérateurs, en particulier les plans d'épargne logement (PEL) et l'assurance-vie.

Principale contrepartie de **l'agrégat monétaire M3**, l'encours des crédits aux sociétés non financières reste dynamique en France tandis qu'il se contracte dans la zone euro. En outre, les crédits aux ménages restent orientés à la hausse en France alors qu'ils stagnent dans la zone euro. ■

Définitions

Agents non financiers (ANF) résidents : ensemble regroupant les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), les sociétés non financières et les administrations publiques.

Fonds européen de stabilité financière (FESF) : communément appelé **Fonds de secours européen**, est un fonds de stabilisation, sous la forme d'un fonds commun de créance, approuvé par les États membres de l'Union européenne le 9 mai 2010.

Ratios d'endettement : suivi qui permet d'apprécier l'adéquation des financements obtenus sous forme d'emprunts par les agents économiques aux évolutions de l'économie réelle. La répartition par instruments des financements obtenus (crédits, titres de créance) fournit des indications sur les substitutions entre les différentes formes d'endettement.

Administrations publiques (APU), agrégats monétaires (M1, M2, M3), dépôt à terme, dépôt à vue, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), sociétés non financières (SNF), taux d'intérêt : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Chiffres clés de la zone euro », Banque de France, août 2015.
- « L'économie française », Insee Références, édition 2015.
- *Bulletin de la Banque de France* n° 199, 1^{er} trimestre 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Endettement des agents non financiers en 2014

en fin d'année en milliards d'euros

	Encours	14/13 en %
Endettement des agents non financiers	4 638,8	4,2
Ménages et ISBLSM ¹	1 179,7	1,8
Sociétés non financières	1 421,3	6,0
Administrations publiques ²	2 037,8	4,3
Crédits auprès des institutions financières³	2 379,0	2,3
Ménages et ISBLSM ¹	1 179,7	1,8
Sociétés non financières	905,0	2,6
Administrations publiques	294,1	4,0
Dépôts au passif du Trésor⁴	40,0	-2,7
Financements de marché	2 219,9	6,3
Sociétés non financières	516,3	12,5
Titres de créance à court terme	29,3	21,4
Titres de créance à long terme	487,0	12,1
Administrations publiques	1 703,6	4,6
Titres de créance à court terme	193,2	-3,2
Titres de créance à long terme	1 510,4	5,6

- Institutions sans but lucratif au service des ménages.
- Dettes publiques au sens de Maastricht.
- Institutions financières monétaires et les autres intermédiaires financiers (organismes de titrisation, etc.).
- Dépôts auprès du Trésor pour toutes les contreparties autres que les administrations publiques.

Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux - base 2010.

Principaux indicateurs monétaires et financiers en France et dans la zone euro

glissement annuel de déc. à déc. en %

	2011	2012 (r)	2013 (r)	2014
M1				
Zone euro ¹	2,0	6,4	5,7	7,9
France (contribution)	5,5	2,8	3,4	8,6
M2				
Zone euro ¹	1,9	4,5	2,5	3,7
France (contribution)	6,8	5,2	2,3	3,5
M3				
Zone euro ¹	1,6	3,5	1,0	3,7
France (contribution)	2,7	2,4	0,8	3,6
Crédits au secteur privé				
Zone euro ^{1,2}	0,7	-0,1	-2,0	-0,1
France ³	3,1	2,5	0,7	2,6

- Données corrigées des effets saisonniers et calendaires.
- Crédits (y c. crédits titrisés) consentis par les institutions financières monétaires (IFM) résidant dans la zone euro aux résidents de la zone euro hors IFM et hors administrations publiques.
- Crédits (y c. crédits titrisés) consentis par les institutions financières monétaires (IFM) résidant en France aux résidents français hors IFM et hors administrations publiques.

Sources : Banque de France ; Banque centrale européenne.

Dépôts et dépôts à terme

encours fin d'année en milliards d'euros

	2000	2013	2014
Dépôts à vue	333,5	617,7	669,8
dont : ménages ¹	144,0	295,5	314,2
sociétés non financières	105,6	231,2	254,1
Comptes sur livret	274,6	625,1	615,8
dont : livrets A et bleus	115,3	263,2	260,0
livrets soumis à l'impôt	46,1	172,5	169,5
Dépôts à terme de 2 ans ou moins	56,5	150,7	156,3
Dépôts à terme de plus de 2 ans	279,8	499,3	456,5
dont ménages ¹	274,3	274,8	289,6
dont plans d'épargne logement	190,3	197,7	215,9

- Ménages et institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

Source : Banque de France.

Crédits des établissements de crédit implantés en France à des résidents français

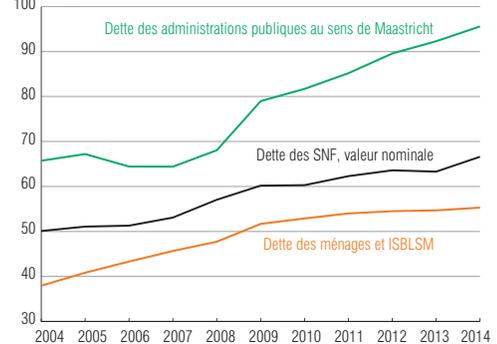
encours fin d'année en milliards d'euros

	2012	2013	2014
Crédits aux résidents par secteur bénéficiaire			
Secteur privé (y c. titrisation)	2 100,0	2 114,9	2 167,7
Administrations publiques	206,8	213,1	214,7
Total corrigé	2 306,8	2 328,0	2 382,4
Crédits aux sociétés non financières			
Investissement	563,0	568,0	581,7
Trésorerie	174,1	167,5	175,6
Autres objets	82,0	81,3	81,1
Total	819,1	816,7	838,4
Crédits aux ménages			
Habitat	874,2	907,0	927,4
Trésorerie	160,4	157,3	159,5
Autres objets	92,1	92,3	91,5
Total	1 126,7	1 156,6	1 178,4

Source : Banque de France.

Ratios de dette de agents non financiers

en % du PIB



Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux - base 2010.

Taux d'intérêt à court et à long terme par pays

taux moyen annuel en %

	1999	2013	2014
France			
Court terme	2,93	0,17	0,21
Long terme	4,62	2,21	1,66
Zone euro			
Court terme	2,93	0,17	0,21
Long terme	4,66	3,01	2,28
Royaume-Uni			
Court terme	5,46	0,56	0,58
Long terme	5,06	2,34	2,51
États-Unis			
Court terme	5,37	0,33	0,28
Long terme	5,73	2,35	2,53
Japon			
Court terme	0,22	0,15	0,13
Long terme	1,75	0,72	0,55

Note : les taux interbancaires à trois mois (taux à court terme) sont identiques pour tous les pays de la zone euro. Les taux à long terme sont les taux se référant au rendement des obligations d'État.

Sources : Banque centrale européenne ; Banque de France.

12.2 Épargne - Patrimoine

Fin 2014, le **patrimoine** économique **national** s'élevé à 13 064 milliards d'euros, soit 7,5 fois le produit intérieur net de l'année. Après deux années de quasi-stabilité, il se replie de 1,8 % en 2014. Ce recul, inédit depuis la crise de 2008, résulte de l'effet combiné d'une baisse des prix des biens immobiliers et d'une dégradation du patrimoine financier net.

En 2014, la valeur nette des **sociétés non financières (SNF)** baisse moins qu'en 2013 et leurs **fonds propres** ralentissent (+ 2,6 % après + 7,9 %) en lien avec une progression plus faible des cours boursiers et la baisse du prix des actifs non financiers. La valeur nette des **sociétés financières (SF)** baisse de 5,5 %, leurs fonds propres ralentissent pour la deuxième année consécutive. Enfin, le passif des **administrations publiques (APU)** augmente fortement en raison de la hausse des obligations en valeur de marché.

Le **patrimoine des ménages** s'établit à 10 334 milliards d'euros, soit huit fois leur revenu disponible. Il est quasi stable après deux années de faible croissance. Leur patrimoine non financier, constitué pour l'essentiel de logements et de terrains, diminue de façon plus marquée qu'en 2013. En revanche, leur patrimoine financier continue de progresser, mais il est moins dynamique malgré des flux de placements en augmentation.

Début 2015, 94 % des **ménages** vivant en France possèdent un patrimoine financier, immobilier ou professionnel. Près de six

ménages sur dix détiennent au moins un actif financier autre qu'un compte-chèques et au moins un bien immobilier. Entre 2010 et 2015, les ménages ont délaissé les valeurs mobilières au profit de placements financiers peu risqués. Les livrets d'épargne sont toujours les produits les plus fréquemment détenus. Première forme d'**épargne des ménages**, ils constituent un placement de base complètement sécurisé. La hausse des livrets défiscalisés est également due à l'engouement des ménages jeunes pour le livret A. L'assurance-vie conforte sa place parmi les produits privilégiés par les ménages offrant aux épargnants un cadre fiscal attractif. Le taux de détention de Plan épargne-logement repart à la hausse, à la faveur d'une rémunération plus élevée que les livrets défiscalisés. Quant à l'immobilier, il garde une place importante dans le patrimoine des ménages ; il a très légèrement progressé entre 2010 et 2015.

En 2013, 56,1 % des salariés du secteur marchand non agricole, soit 8,7 millions de salariés, ont eu accès à au moins un dispositif de participation, d'intéressement ou d'**épargne salariale**. Les sommes versées au titre de la participation ont reculé pour la troisième année consécutive et pour la première fois depuis leur création, celles distribuées sur un **plan retraite collectif (Perco)** ont également diminué. En revanche, en 2013, les sommes versées au titre de l'intéressement ont dépassé pour la deuxième consécutive celles versées au titre de la participation. ■

Définitions

Épargne salariale : ensemble de dispositifs dont l'objectif est d'associer les salariés aux résultats de leur entreprise et de favoriser l'épargne collective et le développement des investissements des entreprises.

Patrimoine national : patrimoine des résidents sur le territoire national. Il repose sur la propriété d'actifs économiques susceptibles de faire l'objet de transactions. En particulier, il ne comprend pas les monuments historiques.

Administrations publiques, épargne des ménages, fonds propres, ménage, patrimoine, plan d'épargne entreprise (PEE), plan d'épargne pour la retraite collective (PERCO), sociétés non financières (SNF), taux d'autofinancement, taux d'épargne des ménages, taux d'épargne financière, taux d'investissement en logement : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le patrimoine économique national en 2014 – En repli de 1,8 % », *Insee Première* n° 1578, décembre 2015.
- « Participation, intéressement et épargne salariale en 2013 : un salarié sur cinq a désormais accès au Perco », *Dares Analyses* n° 55, juillet 2015.
- « Le patrimoine des ménages début 2015 : repli des valeurs risquées au profit des produits sécurisés », *Insee Première* n° 1574, novembre 2015.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Patrimoine national des secteurs institutionnels fin 2014

en milliards d'euros

	Ménages ¹	Sociétés non financières	Sociétés financières	Administrations publiques	Ensemble de l'économie nationale
Actifs non financiers	7 088	4 136	254	1 929	13 407
Constructions et terrains	6 561	2 507	200	1 675	10 943
dont : logements	3 431	649	40	59	4 179
autres bâtiments et génie civil	173	804	61	967	2 005
terrains bâtis	2 957	1 054	99	649	4 759
Machines et équipements	46	494	13	33	586
Actifs financiers²	4 625	6 152	12 250	1 216	24 243
dont : numéraires et dépôts	1 328	477	2 980	120	4 905
titres de créances	79	55	3 357	72	3 563
crédits	29	1 136	2 889	123	4 177
actions et parts de fonds d'investissement	1 246	3 521	2 283	504	7 554
système d'assurance et de garanties	1 694	48	117	6	1 865
Passifs financiers²	1 379	8 336	12 023	2 788	24 526
dont : numéraires et dépôts	0	0	5 147	117	5 264
titres de créances	0	584	1 652	2 011	4 247
crédits	1 196	2 078	452	316	4 042
actions et parts de fonds d'investissement	9	4 929	2 129	0	7 067
système d'assurance et de garanties	0	0	1 883	0	1 883
Patrimoine financier net	3 246	- 2 184	166	- 1 571	- 343
Patrimoine (ou valeur nette)	10 334	1 952	420	358	13 064

1. Y c. entrepreneurs individuels et institutions sans but lucratif au service des ménages.

2. Hors produits dérivés.

Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux - base 2010.

Les dispositifs d'épargne salariale

	2000	2010	2013
Participation			
Montant brut distribué ¹	4 927	7 380	6 090
Nombre de bénéficiaires ²	4 254	4 939	4 540
Montant moyen en euros	1 158	1 494	1 341
Intéressement			
Montant brut distribué ¹	3 799	7 185	7 236
Nombre de bénéficiaires ²	3 283	4 646	4 453
Montant moyen en euros	1 157	1 546	1 625
Plan d'épargne entreprise (PEE)			
Montant brut distribué ¹	974	1 338	1 431
Nombre de bénéficiaires ²	2 024	2 256	2 203
Montant moyen en euros	481	593	649

1. En millions d'euros.

2. En milliers.

Champ : entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole, hors intérim et secteur domestique en France métropolitaine.

Source : Dares.

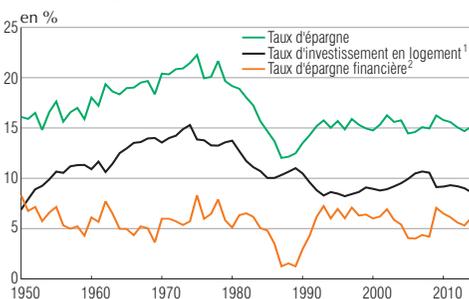
Taux d'épargne des ménages dans quelques pays de l'Union européenne

	en %			
	2000 (r)	2005 (r)	2010 (r)	2014
Allemagne	15,2	16,2	16,8	16,9
Autriche	15,7	15,8	14,6	13,3
Belgique	15,9	14,8	14,9	12,6
Danemark	2,2	3,2	9,1	2,0
Espagne	10,5	9,3	10,1	9,6
Finlande	9,7	7,9	9,8	7,1
France	14,5	14,2	15,5	14,8
Hongrie	10,9	10,5	9,4	10,2
Italie	12,9	14,7	11,0	10,8
Pays-Bas	11,9	12,3	12,7	(p) 14,8
Portugal	10,5	9,2	9,2	5,9
Rép. tchèque	11,5	11,0	12,5	10,9
Royaume-Uni	9,8	7,0	11,6	4,9
Slovénie	13,2	15,6	13,2	14,1
UE	12,0	11,4	12,2	10,5

Note : taux d'épargne en % du revenu disponible brut des ménages.

Source : Eurostat.

Taux d'épargne des ménages de 1950 à 2014



1. Rapport de la formation brute de capital fixe des ménages au revenu disponible brut.

2. Rapport entre la capacité de financement des ménages et le revenu disponible brut.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Taux de détention par grand type d'actif en 2015

	en % des ménages
Patrimoine financier	90,1
Livrets d'épargne	85,6
Patrimoine immobilier	62,6
Ensemble assurance-vie, épargne retraite	43,8
Épargne-logement	31,9
Valeurs mobilières	16,2

Champ : ménages ordinaires.

Source : Insee, enquêtes Patrimoine 2014-2015.

12.3 Bourse - Marchés financiers

Les **émissions nettes de titres de créance** et d'actions cotées des résidents français atteignent en 2014 un total de 89 milliards d'euros, en augmentation de 87 % par rapport à 2013. Cette progression est principalement due aux titres de créance. Les émissions nettes de titres de créance à long terme s'établissent à 93 milliards d'euros, en repli de 10 milliards d'euros par rapport à 2013 ; les titres à court terme font l'objet de remboursements pour 17 milliards d'euros. Par ailleurs, les émissions d'actions cotées sont en progression, à 13 milliards d'euros après 9 milliards d'euros en 2013.

Les émissions de titres de créance des **sociétés non financières** croissent fortement par rapport à 2013, atteignant 50 milliards d'euros, niveau proche de celui enregistré en 2012 (51 milliards d'euros). Cet essor concerne essentiellement le compartiment de moyen et long terme qui enregistre 45 milliards d'euros d'émissions nettes. Dans le même temps, les émissions des titres de créance à court terme redeviennent positives après les remboursements nets de 2013.

Pour la troisième année consécutive, les émissions nettes de titres de créance des institutions financières et des sociétés d'assurance sont négatives en 2014 (- 46 milliards d'euros) : les remboursements ont excédé les émissions. Les titres à long terme émis par les institutions financières et les sociétés d'assurance font

également l'objet de remboursements. Les institutions financières réduisent leurs remboursements sur le compartiment de court terme.

Les **administrations publiques** diminuent leurs émissions nettes de titres de créance. Les émissions à long terme s'établissent à 75 milliards d'euros, après 66 milliards d'euros en 2013. Cette progression est le fait des **administrations de sécurité sociale** dont les émissions nettes atteignent 7 milliards d'euros et dans une moindre mesure, l'État, qui augmente ses émissions nettes de 2 milliards d'euros, à 68 milliards d'euros. Sur le segment de court terme, les administrations publiques procèdent de nouveau à des remboursements après des émissions nettes positives en 2013.

Soutenus par la reprise, les **indices boursiers** des pays avancés continuent de progresser en 2014 et retrouvent tous des niveaux comparables ou supérieurs à ceux d'avant-crise, à l'exception du CAC 40. Sur les marchés émergents, d'importants mouvements de sortie de capitaux provoquent encore des turbulences au début de l'année, mais celles-ci se modèrent dès le deuxième trimestre de l'année et les indices boursiers repartent à la hausse. Ce rebond ne résiste cependant pas aux tensions géopolitiques et aux difficultés économiques, notamment sur les marchés russe et brésilien. ■

Définitions

Agents financiers résidents : Banque de France et établissements de crédit. Clientèle financière (OPCVM, fonds communs de créances, institutions financières autres que les établissements de crédit, entreprises d'investissement...).

Titre de créance : désignent les bons du Trésor (BTF et BTAN), les titres de créances négociables émis sur le marché français (billets de trésorerie, certificats de dépôt, bons à moyen terme négociables), le commercial paper émis à l'étranger et les Euro medium term notes (EMTN) et les obligations, dont les obligations assimilables du Trésor (OAT). Au sein des titres de créance, les titres à court terme sont les titres d'échéance initiale inférieure à un an et les titres à long terme ceux dont l'échéance à l'émission est supérieure à un an.

Administrations de sécurité sociale, administrations publiques, capitalisation boursière, émissions de titres, Euro medium term notes (EMTN), indice boursier, société de financement de l'économie française (SFEF), sociétés non financières (SNF), titre de capital : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2015.
- « Rapport annuel 2014 », Autorité des marchés financiers, mai 2015.
- « Les comptes des administrations publiques en 2014 – L'investissement se replie et le déficit se réduit légèrement », *Insee Première* n° 1548, mai 2015.
- « Note de conjoncture, décembre 2014 – Les freins se desserrent un peu », Insee, décembre 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Émissions de titres des agents résidents

en milliards d'euros

	2013 (r)	2014
Titres de créance (valeur nominale)	38,3	76,5
dont : par les sociétés non financières	19,8	50,1
dont : court terme	-2,3	5,1
long terme	22,1	45,0
par les institutions financières ¹	-61,5	-49,8
dont : court terme	-75,1	-19,2
long terme	13,6	-30,6
par les administrations publiques	78,2	72,6
dont : court terme	12,1	-2,6
long terme	66,2	75,2
dont obligations assimilables du Trésor (OAT)	118,4	128,9
Actions cotées - émissions contre apport en espèces	9,4	12,5
dont : par les sociétés non financières	7,8	10,9
par les institutions financières ¹	1,1	1,6

1. Institutions financières monétaires et non monétaires (hors sociétés d'assurance mais y c. les parts émises par les fonds communs de créances), hors impact des opérations internes aux groupes bancaires.

Source : Banque de France.

Les 25 plus fortes capitalisations boursières en actions françaises ou assimilées d'Euronext Paris

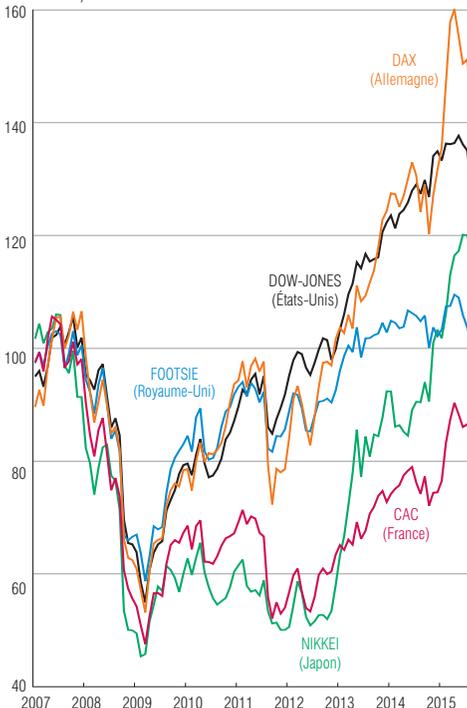
	Capitalisation au 31 juillet 2015 en milliards d'euros	Évolution sur 7 mois ¹ en %
Sanofi	128,4	27,9
Total	108,8	7,6
Schlumberger	108,1	6,5
L'Oréal	95,3	22,5
LVMH	86,7	29,1
BNP Paribas	73,9	20,4
Axa	58,7	25,1
Airbus Group	50,9	56,8
Engie	42,6	-10,0
Air Liquide	40,8	15,0
Danone	40,4	15,3
EDF	40,3	-5,0
Orange	39,6	5,5
Crédit Agricole	37,9	36,5
Hermès Intl.	37,4	20,2
Schneider Electric	37,4	5,5
Société Générale	36,1	28,2
LaFargeHolcim Ltd	34,9	...
Vinci	34,9	30,1
Christian Dior	34,3	32,1
Vivendi	32,7	17,3
Pernod Ricard	28,9	18,2
Safran	28,7	34,4
Essilor Intl.	25,2	26,2
Renault	24,8	38,4

1. Évolution du 1^{er} janvier au 31 juillet 2015.

Source : Euronext.

Cours boursiers de janvier 2007 à août 2015

en moyenne mensuelle (base 100 en 2007)



Source : Macrobond

Capitalisation boursière des principales places financières dans le monde

en milliards de dollars

En fin d'année	2013 (r)	2014	14/13 en %
Amérique	28 298,5	30 269,0	7,0
dont : Nyse Euronext (US)	17 949,9	19 351,4	7,8
Nasdaq OMX	6 085,0	6 979,2	14,7
TMX Group	2 113,8	2 093,7	-1,0
BM&FBOVESPA	1 020,5	843,9	-17,3
Asie - Pacifique	18 521,1	21 088,2	13,8
dont : Japan Exchange Group - Tokyo	4 543,2	4 378,0	-3,6
Shanghai SE	2 497,0	3 932,5	57,5
Hong Kong Exchanges	3 100,8	3 233,0	4,3
Shenzhen SE	1 452,2	2 072,4	42,7
BSE India	1 138,8	1 558,3	36,8
National Stock Exchange India	1 113,0	1 520,9	36,7
Australian SE	1 366,0	1 288,7	-5,7
Korea Exchange	1 234,5	1 212,8	-1,8
Europe - Afrique - Moyen-Orient	13 245,2	12 182,1	-8,7
dont : Euronext	3 583,9	3 319,1	-7,4
Deutsche Börse	1 936,1	1 738,5	-10,2
SIX Swiss Exchange	1 540,7	1 495,3	-2,9
Nasdaq OMX Nordic Exchange	1 269,2	1 196,7	-5,7
BME Spanish Exchanges	1 116,6	992,9	-11,1
Johannesburg SE	942,8	933,9	-0,9
Moscow Exchange	770,7	385,9	-49,9
Total des marchés mondiaux	60 064,8	63 539,3	5,6

Source : World Federation of Exchanges.

13.1 Dette et déficit publics

En 2014, les dépenses publiques ont dépassé de 84,1 milliards d'euros les recettes publiques. Ce **déficit public notifié** atteint 3,9 % du produit intérieur brut (PIB) et représente le **besoin de financement** des **administrations publiques**. Depuis sa forte dégradation en 2009 après la crise financière, le déficit public continue de se réduire en 2014 et diminue de 2,3 milliards d'euros par rapport à 2013, grâce à des recettes en plus forte croissance que les dépenses. Portées notamment par de nouvelles mesures fiscales (augmentation des taux de TVA), les recettes ont augmenté de 1,9 % depuis 2013 contre 1,6 % pour les dépenses, marquées quant à elles par la mise en œuvre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et le second programme d'investissements d'avenir.

Le déficit public se réduit surtout pour les **administrations publiques locales** (- 4,1 milliards d'euros) et dans une moindre mesure pour les **administrations de sécurité sociale** (- 1,3 milliard). Il s'accroît légèrement en revanche pour les **administrations publiques centrales** (+ 3,1 milliards) dont les recettes fiscales ne suffisent pas pour compenser le coût de la mise en œuvre du CICE (10,2 milliards d'euros).

Le besoin de financement occasionné par le déficit public est essentiellement couvert par de l'endettement. Ainsi, la **dette publique au sens de Maastricht** a augmenté de 84,4 milliards depuis 2013 et s'élève à 2 037,8 milliards d'euros fin 2014. Elle atteint 95,6 % du PIB, soit 3,3 points de plus qu'en 2013.

La **contribution de l'État à cette dette publique** s'élève à 1 610,2 milliards d'euros (en hausse de 74,3 milliards) et celle des organismes divers d'administration centrale à 22,6 milliards d'euros comme en 2013. La contribution des administrations publiques locales atteint 188,2 milliards d'euros à la fin 2014 (+ 4,9 milliards par rapport à 2013) et celle des administrations de sécurité sociale 216,8 milliards d'euros (en augmentation de 5,1 milliards).

En 2014, 57 % de la dette publique française est détenue par des non-résidents, comme en Allemagne et contraste avec l'Espagne ou l'Italie, où les détenteurs sont en majorité des résidents. La France se classe également parmi les pays dont la dette à court terme (moins d'un an) a la part la plus élevée (12 %) avec des pays comme la Suède, l'Italie ou le Portugal.

À l'échelle européenne, le déficit public s'est réduit entre 2013 et 2014, tant dans la zone euro que dans l'UE à 28. Dans la zone euro, le déficit public atteint 2,4 % du PIB en 2014 (- 0,5 point) et 2,9 % dans l'UE à 28 (- 0,3 point). La dette publique a augmenté dans les deux zones et s'établit à 91,9 % du PIB dans la zone euro et 86,8 % dans l'UE à 28. Les pays les moins endettés relativement à leur PIB sont l'Estonie, le Luxembourg et la Bulgarie ; ceux dont la dette a le niveau le plus élevé sont la Grèce, l'Italie ainsi que le Portugal. ■

Définitions

Déficit public notifié : correspond désormais au « besoin de financement des administrations publiques (APU) » au sens de la comptabilité nationale. Dans les publications précédentes, il s'en distinguait par la prise en compte des flux d'intérêts liés aux opérations de *swaps* effectuées par les APU. Le déficit public est notifié à la Commission européenne deux fois par an (fin mars et fin septembre).

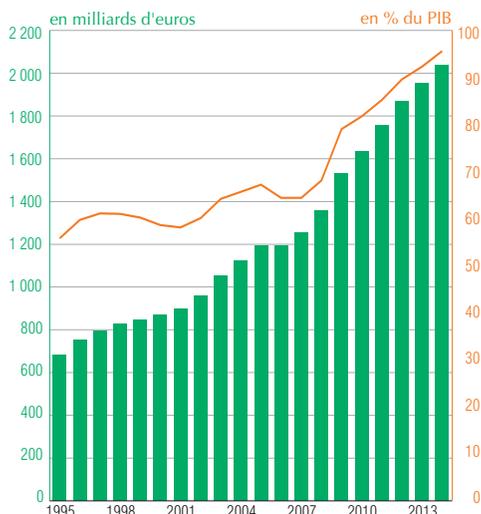
Administrations de sécurité sociale, administrations publiques (APU), administrations publiques centrales, administrations publiques locales, capacité et besoin de financement, contribution à la dette, dette publique notifiée, dette publique nette, traité de Maastricht : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2015.
- « Dans la plupart des États membres de l'UE, la dette publique est détenue surtout par des non-résidents », *communiqué de presse* n° 101, Eurostat, juin 2015.
- « Les comptes des administrations publiques en 2014 », *Insee Première* n° 1548, mai 2015.
- « Déficit public de la zone euro et de l'UE28 respectivement de 2,4 % et 2,9 % du PIB », *communiqué de presse* n° 72, Eurostat, avril 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Dettes publiques au sens de Maastricht de 1995 à 2014



Note : dette publique au 31 décembre.
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Principaux ratios de finances publiques

en % du PIB

	2011	2012 (r)	2013 (r)	2014
Déficit public notifié ¹	-5,1	-4,8	-4,1	-3,9
Dettes publiques notifiées ¹	85,2	89,6	92,3	95,6
Dettes publiques nettes ²	76,9	80,6	83,5	86,7
Recettes publiques	50,8	52,0	52,9	53,6
Dépenses publiques	55,9	56,8	57,0	57,5
Prélèvements obligatoires ³	42,6	43,8	44,7	44,9

- Au sens du traité de Maastricht.
- Dettes publiques notifiées diminuées de certains éléments d'actif.
- Le taux de prélèvements obligatoires est calculé hors crédits d'impôt, alors que le classement des crédits d'impôt en dépenses, en base 2010, accroît les taux des recettes et des dépenses publiques.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

en milliards d'euros

	2011	2012 (r)	2013 (r)	2014
État	-91,2	-81,6	-69,8	-74,7
Odac	-0,2	-2,6	1,0	2,9
Administrations publiques locales	-0,7	-3,5	-8,5	-4,5
Administrations de sécurité sociale	-12,9	-12,7	-9,1	-7,8
Déficit public notifié¹	-105,0	-100,4	-86,4	-84,1

- Le déficit public notifié au sens du traité de Maastricht correspond exactement au besoin de financement des APU.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Dettes au sens de Maastricht

en milliards d'euros

	2013 (r)	2014
Dettes des administrations publiques¹	1 953,4	2 037,8
Numéraires et dépôts	41,1	40,0
Titres de créance	1 629,4	1 703,6
Titres à court terme	199,6	193,2
Titres à long terme	1 429,8	1 510,4
Crédits	282,9	294,2
Crédits à court terme	8,1	11,8
Crédits à long terme	274,8	282,4

- Au sens du traité de Maastricht.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

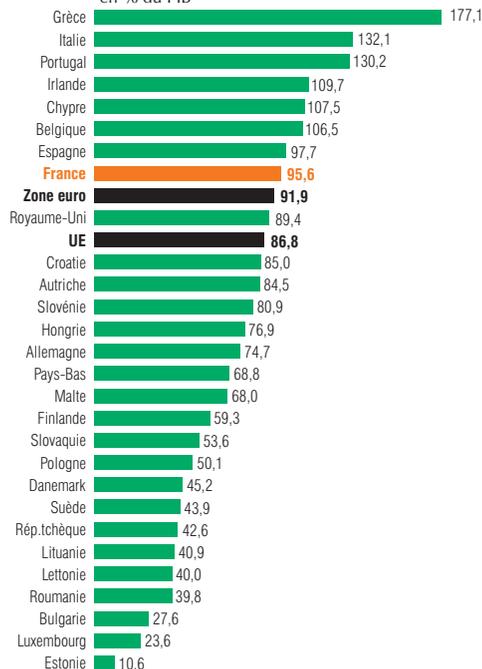
Dettes publiques notifiées

Au 31 décembre	2013 (r)		2014	
	en milliards d'euros	en % du PIB	en milliards d'euros	en % du PIB
État	1 535,9	72,6	1 610,2	75,5
Odac	22,6	1,1	22,6	1,1
Administrations locales	183,3	8,7	188,2	8,8
Administrations de sécurité sociale	211,7	10,0	216,8	10,2
Total des administrations publiques	1 953,4	92,3	2 037,8	95,6

Champ : dettes publiques au sens du traité de Maastricht.
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Dettes publiques au sein de l'UE en 2014

en % du PIB



Champ : dette au sens du traité de Maastricht.
Source : Eurostat.

13.2 Prélèvements obligatoires

En 2014, les **administrations publiques** ont perçu des **prélèvements obligatoires** représentant 44,9 % du **produit intérieur brut (PIB)**, soit légèrement plus qu'en 2013 (+ 0,2 point) et après une progression continue entre 2009 et 2013. Les nouvelles mesures fiscales et sociales contribuent modérément à cette hausse (+ 0,1 point de PIB) : les augmentations des taux de la **taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** et de cotisations vieillesse sont en partie compensées par la montée en charge du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). En l'absence de mesures nouvelles, les prélèvements obligatoires auraient crû encore plus fortement, à un rythme très proche de celui du PIB en valeur (+ 0,8 %).

Plusieurs mesures jouent sensiblement à la hausse : la hausse des taux de TVA (+ 6,5 milliards d'euros Md€), la majoration de l'**impôt** sur les sociétés pour les grandes entreprises (+ 2,0 Md€), la hausse des tarifs de la contribution au service public de l'électricité (+ 1,1 Md€), l'abaissement du plafond du quotient familial à 1 500 euros (+ 1,0 Md€), la fiscalisation des heures supplémentaires (+ 1,0 Md€), ou encore la réforme des retraites (+ 0,6 Md€).

Inversement, de nombreuses mesures tendent à alléger la charge fiscale des ménages et des entreprises : la mise en place du CICE (- 6,5 Md€), les effets qui perdurent du plan de relance (- 1,4 Md€), la réduction exceptionnelle de l'impôt sur le revenu des ménages à revenus modestes et moyens (- 1,3 Md€) ou encore les autres mesures de TVA (- 0,9 Md€).

Définitions

Prélèvements obligatoires : impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes. Cotisations sociales et impôts sont comptabilisés pour leurs montants dus, mais les prélèvements obligatoires sont nets des montants dus non recouvrables : on retranche donc aux impôts dus les « admissions en non-valeur ».

Taux de prélèvements obligatoires : rapport des prélèvements obligatoires au PIB.

Administrations publiques, administrations publiques centrales, administrations publiques locales, administrations de sécurité sociale, contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), contribution sociale généralisée (CSG), impôt, impôts en capital, impôts sur la production et les importations, impôts sur les produits, impôts sur les revenus, produit intérieur brut (PIB), taxe, taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Projet de loi de finances pour 2016 – rapport économique, social et financier », ministère de l'Économie et des Finances.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2015.
- « Les comptes des administrations publiques en 2014 », *Insee Première* n° 1548, mai 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

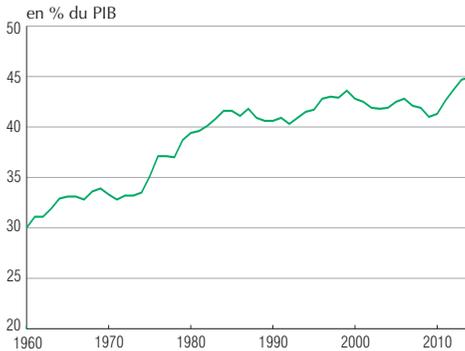
L'évolution globale du **taux de prélèvements obligatoires** recouvre des évolutions différentes suivant les secteurs des administrations publiques.

Le taux de prélèvements obligatoires de l'État a diminué de 0,4 point, atteignant 13,7 points de PIB. Les mesures nouvelles contribuent à la baisse à hauteur de - 0,1 point, avec notamment les mesures concernant l'impôt sur les sociétés. Les mesures de transfert de l'État vers les autres sous-secteurs, en particulier les administrations de sécurité sociale, contribuent également à la baisse à hauteur de - 0,1 point. Hors effet des mesures nouvelles et de périmètre, le taux de prélèvements obligatoires se serait spontanément replié de - 0,2 point.

Au contraire, le taux de prélèvements obligatoires des **administrations publiques locales** a légèrement augmenté (+ 0,1 point) par rapport à 2013 et s'établit à 6,0 points de PIB.

De même, le taux de prélèvements obligatoires des **administrations de sécurité sociale** augmente de 0,4 point en 2014, atteignant 24,4 points de PIB. Cette hausse s'explique principalement par l'impact positif des mesures nouvelles (+ 0,1 point) et des mesures de transfert des autres sous-secteurs (+ 0,1 point), en particulier de l'État. Hors ces effets, le taux de prélèvements obligatoires des administrations de sécurité sociale aurait augmenté spontanément de 0,2 point. ■

Taux de prélèvements obligatoires de 1960 à 2014



Note : hors cotisations sociales imputées et crédits d'impôt.
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Différents postes de recettes des administrations publiques en 2014

en milliards d'euros

	2013 (r)	2014
Prod. des branches marchandes et ventes résiduelles	58,0	59,0
Production pour emploi final propre	14,2	14,1
Paievements partiels des ménages	9,3	9,5
Autres subventions sur la production	3,2	3,4
Recettes de production	84,6	85,9
Intérêts	2,4	2,4
Revenus de la propriété (hors intérêts)	11,9	12,6
Revenus de la propriété	14,2	15,0
Impôts sur la production et les importations	328,6	336,9
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	269,4	270,0
Impôts en capital	10,5	10,3
Cotisations sociales	398,9	408,5
dont cotisations sociales imputées	42,0	42,4
Impôts et cotisations dus non recouvrables nets	- 7,0	- 6,6
Impôts et cotisations sociales	1 000,3	1 019,1
Transferts courants	19,2	19,4
Transferts en capital	2,3	3,2
Autres transferts	21,5	22,6
Total des recettes	1 120,7	1 142,6

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Prélèvements obligatoires au profit des administrations publiques et des institutions européennes

	2013		2014	
	en Mds d'euros	en % du PIB	en Mds d'euros	en % du PIB
État	297,8	14,1	291,6	13,7
Impôts ¹	290,1	13,7	283,8	13,3
Cotisations sociales	7,7	0,4	7,8	0,4
Odac	14,5	0,7	15,2	0,7
Administrations publiques locales	124,5	5,9	127,6	6,0
Administrations de sécurité sociale	507,9	24,0	521,3	24,4
Impôts	162,6	7,7	166,7	7,8
Cotisations sociales ²	345,3	16,3	354,6	16,6
Institutions de l'Union européenne	2,1	0,1	2,1	0,1
Total	946,7	44,7	957,7	44,9

1. Après transferts de recettes fiscales et nets des crédits d'impôt et des impôts dus non recouvrables.

2. Nettes des cotisations dues non recouvrables.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Principaux impôts par catégorie

en milliards d'euros

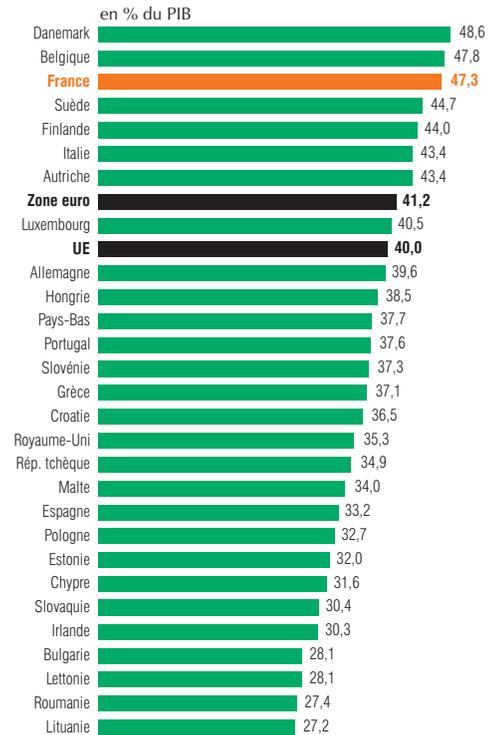
	2013 (r)	2014
Impôts sur le revenu¹	232,6	224,7
dont : contribution sociale généralisée (CSG)	92,8	93,8
impôt sur le revenu	68,7	70,0
impôts sur les sociétés (inclus impôt forfaitaire annuel)	44,1	36,2
contribution au remboursement de la dette sociale	6,6	6,7
Taxes du type TVA	144,3	148,1
Impôts sur les produits²	87,6	89,6
dont : TICPE ²	23,7	23,9
taxes sur les tabacs	12,0	11,9
Impôts divers sur la production	62,5	64,1
dont : cotisation foncière des entreprises	5,9	6,2
cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	12,1	12,8
taxe foncière	29,8	30,6
Impôts sur les salaires et la main d'œuvre	33,7	34,5
net taxes sur les salaires	13,1	13,1
Autres impôts sur le revenu et le patrimoine	23,2	24,3
dont : impôt de solidarité sur la fortune	4,4	5,2
taxe d'habitation	17,5	17,8
Impôts en capital	10,5	10,3
dont mutation à titre gratuit	9,5	10,2
Impôts de type droits de douanes	2,6	2,5

1. L'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés sont présentés nets des crédits d'impôts.

2. Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TIPP avant 2011).

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Poids des prélèvements obligatoires au sein de l'UE en 2013



Note : prélèvements obligatoires y c. cotisations sociales imputées.

Champ : administrations publiques ; institutions européennes.

Source : Eurostat.

13.3 Dépense publique

En 2014, les dépenses publiques progressent de 1,6 %, à un rythme proche de celui de 2013, portées par la mise en œuvre du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). Le poids des **dépenses publiques** dans le PIB s'accroît de 0,5 point et atteint 57,5 %.

La progression des dépenses des **administrations publiques centrales** reste modérée en 2014, + 1,4 % après + 0,3 % en 2013. Sous l'effet de moindres dépenses militaires, les consommations intermédiaires hors Sifim (services d'intermédiation financière indirectement mesurés) baissent de 1,0 milliard, après plusieurs années de hausse. La légère progression des salaires bruts (+ 0,5 %) résulte d'évolutions contraires avec, à la baisse, la suppression de postes au sein du ministère de la Défense et, à la hausse, les créations d'emplois pour l'enseignement scolaire des 1^{er} et 2nd degrés. Les **cotisations sociales imputées** de l'État employeur continuent de ralentir (+ 1,0 % en 2014 après + 2,4 % en 2013), la réforme des retraites retardant l'âge du départ. Pour la quatrième année consécutive, les **prestations sociales** versées par les administrations publiques centrales augmentent, avec une progression de 1,9 milliard. Si la prime pour l'emploi poursuit sa baisse, les **pensions de retraite**, les dépenses au titre du revenu de solidarité active et de l'allocation adulte handicapé, ainsi que les bourses étudiantes sont en progression.

En 2014, la dépense des **administrations publiques locales** a été marqué par un net ralentissement (- 0,3 % après + 3,4 %). L'investissement recule fortement à la suite des élections municipales. Les consommations intermédiaires diminuent également nettement dans un contexte de faible inflation tout comme la charge d'intérêts en raison de la baisse des taux. Les dépenses de prestations et de transferts sociaux restent toutefois dynamiques. Enfin, la réforme des rythmes scolaires, la hausse du nombre de contrats aidés, le relèvement des taux de cotisations retraites employeurs et des revalorisations salariales pour certaines catégories de fonctionnaires contribuent à la progression des rémunérations.

La croissance des dépenses des **administrations de sécurité sociale** s'est stabilisée en 2014. Les dépenses de prestations sociales ont ralenti, en particulier les pensions de retraite de base et complémentaires. La faible inflation a entraîné une revalorisation modérée des prestations familiales. La croissance des dépenses d'indemnisation chômage a été sensiblement moins forte en raison d'une évolution moins défavorable de l'emploi privé. La progression des dépenses d'assurance maladie est restée maîtrisée, avec une exécution de **l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam)** inférieure de 0,3 milliards d'euros à l'objectif initialement voté. ■

Définitions

Administrations publiques : ensemble des unités institutionnelles dont la fonction principale est de produire des services non marchands ou d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales. Elles tirent la majeure partie de leurs ressources de contributions obligatoires. Le secteur des administrations publiques comprend les administrations publiques centrales, les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale.

Administrations publiques centrales : ensemble constitué par l'État et les Organismes divers d'administration centrale (Odac).

Dépenses publiques : dépenses de l'ensemble des administrations publiques.

Administrations de sécurité sociale, administrations publiques locales, autorisations d'engagement, crédits de paiement, objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam), pension de retraite, prestations sociales (ou transferts sociaux) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Projet de loi de finances pour 2016 – Les chiffres clés », ministère de l'Économie et des Finances, septembre 2015.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2015.
- « Les comptes des administrations publiques en 2014 », *Insee Première* n° 1548, mai 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Principales dépenses par administration publique en 2014

	Adm. publiques centrales (y c. Etat)		État		Adm. publiques locales		Adm. de sécurité sociale		Adm. publiques ¹	
	en Mds d'euros	14/13 (en %)	en Mds d'euros	14/13 (en %)	en Mds d'euros	14/13 (en %)	en Mds d'euros	14/13 (en %)	en Mds d'euros	14/13 (en %)
Consommations intermédiaires ²	31,0	-2,5	20,3	-3,8	51,9	1,4	27,2	1,0	110,1	0,2
Rémunérations des salariés	136,7	0,6	119,3	0,6	77,8	3,9	63,7	2,2	278,2	1,9
Intérêts ²	39,5	-3,1	39,1	-2,7	2,1	-22,2	4,7	-2,1	46,1	-3,9
Prestations sociales ³	78,0	1,8	73,4	1,7	15,3	4,1	336,4	2,2	429,8	2,2
Formation brute de capital fixe	24,7	-5,9	8,4	-13,4	45,5	-9,7	8,4	1,8	78,6	-7,3
Ensemble des dépenses¹	494,8	1,4	463,3	1,6	251,5	-0,3	575,3	2,3	1 226,7	1,6

1. Les transferts au sein d'un même secteur sont consolidés si bien que la somme des dépenses (ou des recettes) des secteurs est supérieure à celle des APU dans leur ensemble.

2. Hors correction au titre des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) sur les intérêts versés.

3. En espèces.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Différents postes de dépenses des administrations publiques

en milliards d'euros

	2013 (r)	2014		2013 (r)	2014
Dépenses de fonctionnement	393,2	399,0	Prestations et autres transferts	677,6	700,0
Consommations intermédiaires	109,9	110,1	Prestations sociales ¹	420,3	429,8
Rémunération des salariés	273,1	278,2	Transferts sociaux en nature ²	124,6	128,0
dont cotisations sociales imputées	42,0	42,4	Subventions	36,4	47,3
Impôts sur la production	10,0	10,4	Transferts courants	74,8	72,5
Revenus de la propriété autres que les intérêts	0,1	0,1	Transferts en capital	21,4	22,4
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	0,1	0,1	Acquisitions nettes d'actifs non financiers ³	88,4	81,7
Intérêts	47,9	46,1	Total des dépenses	1 207,1	1 226,7

1. Autres que transferts sociaux en nature.

2. Transferts de biens et services marchands.

3. Dont FBCF : 78,6 milliards d'euros en 2014.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

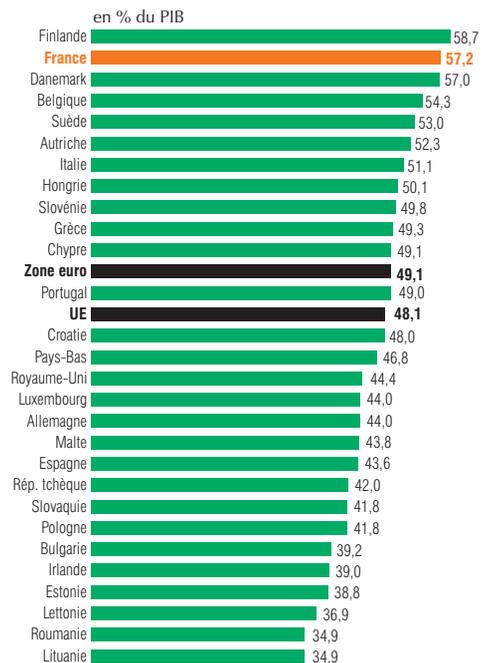
Répartition par mission des crédits du budget général

en milliards d'euros

	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2015	2016	2015	2016
Action extérieure de l'État	3,1	3,1	3,0	3,2
Admin. générale et territoriale de l'État	2,7	2,5	2,8	2,5
Agriculture, alime., forêt et aff. rurales	3,1	2,8	2,9	2,7
Aide publique au développement	2,5	2,1	2,8	2,6
Anciens combattants, mémoire, liens avec la nation	2,8	2,6	2,7	2,6
Culture	2,6	2,8	2,6	2,7
Défense	46,6	45,4	36,9	39,6
Direction de l'action du Gouvernement	1,3	1,5	1,2	1,3
Écologie, dév. et mobilité durables	7,9	7,2	7,3	7,1
Égalité des territoires et logement	13,7	18,2	13,4	17,9
Engagements financiers de l'État	46,6	45,1	45,2	45,2
Enseignement scolaire	66,3	67,0	66,4	67,1
Gestion des finances publiques et ress. humaines	11,4	11,0	11,3	10,9
Justice	9,2	8,3	7,9	8,0
Outre-mer	2,1	2,1	2,1	2,1
Recherche et enseignement supérieur	25,8	26,0	26,0	25,9
Régimes sociaux et de retraite	6,4	6,3	6,4	6,3
Relations avec les collectivités territoriales	2,7	3,8	2,7	3,0
Remboursements et dégrèvements	99,3	100,2	99,3	100,2
Santé	1,2	1,3	1,2	1,3
Sécurité	18,2	18,5	18,2	18,4
Solidarité, insertion et égalité des chances	15,8	18,2	15,8	18,3
Travail et emploi	11,5	11,3	11,3	11,4
Autres missions	7,8	6,5	6,2	6,0
Totaux	410,6	413,6	395,6	406,3

Sources : projets de loi de finances, états B.

Dépenses des administrations publiques au sein de l'UE en 2014



Source : Eurostat.

13.4 Finances publiques locales

L'année 2014 est marquée par une faible progression des recettes de fonctionnement des **collectivités locales**, liée notamment à la baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et à la réduction des concours financiers de l'État. Les dépenses courantes ont également ralenti, mais dans une moindre proportion. Cela se traduit par un recul de leur épargne brute qui, associé aux effets du cycle électoral communal, conduit à une baisse de l'investissement. Le besoin de financement des **administrations publiques locales** se réduit de 4,1 milliards d'euros, pour atteindre 4,5 milliards.

Au 1^{er} janvier 2014, le secteur communal rassemble 36 681 communes et 2 145 **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** à fiscalité propre qui couvrent 94 % de la population et la quasi-totalité des communes. La situation financière du secteur communal, pris dans son ensemble, s'est dégradée, poursuivant la tendance des deux années précédentes. Les dépenses de fonctionnement du secteur communal progressent nettement moins vite que les années précédentes ; ce ralentissement est surtout sensible dans les communes, avec la baisse des achats et charges externes. Les dépenses de personnel restent cependant très dynamiques, notamment dans les EPCI à fiscalité propre (+ 7,1 %). Les recettes de fonctionnement ralentissent, elles aussi, fortement. Au-delà de la baisse de la CVAE et de la

réduction des concours financiers de l'État, cette très faible progression est due notamment à l'augmentation limitée des impôts locaux payés par les ménages. L'épargne brute diminue pour la troisième année de façon marquée et les dépenses d'investissement baissent nettement (- 11,4 %). Enfin, grâce à un moindre recours aux emprunts nouveaux, la dette des communes et des EPCI progresse seulement de 1,1 milliard d'euros.

La dégradation de l'équilibre financier des départements s'est poursuivie, en raison essentiellement de la dynamique de leurs dépenses sociales et, dans une moindre mesure, de leurs dépenses de personnel. Les recettes de fonctionnement ont augmenté moins vite que leurs charges, malgré l'affectation de recettes nouvelles (notamment le dispositif de compensation péréquée - DCP). L'érosion de l'épargne brute des départements a été moins forte que les deux années précédentes. Leurs dépenses d'**investissement** ont reculé de 3,7 %.

Les recettes de fonctionnement des régions diminuent de 1,3 % en 2014. Malgré la moindre progression des dépenses de fonctionnement, l'épargne brute des régions baisse de 10,4 %. Les régions poursuivent cependant leur effort d'investissement, qu'elles financent par une hausse importante du recours à l'emprunt, complétée par un prélèvement sur leur trésorerie. Leur taux d'endettement progresse fortement pour dépasser 97 % (contre 88,7 % en 2013). ■

Définitions

Collectivités locales : désigne l'ensemble constitué par les collectivités territoriales, les EPCI à fiscalité propre, les syndicats intercommunaux et les syndicats mixtes.

Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ».

Administrations publiques locales, collectivités territoriales, dépense d'intervention des collectivités locales, épargne de gestion, fiscalité locale, groupement de communes à fiscalité propre : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les finances des collectivités locales en 2015 », Observatoire des finances locales, septembre 2015.
- « Synthèse du rapport 2015 de l'Observatoire des Finances Locales », *Bulletin d'informations statistiques* n° 106, DGCL, août 2015.
- « Les comptes des administrations publiques en 2014 – L'investissement se replie et le déficit se réduit légèrement », *Insee Première* n° 1546, mai 2015.
- « Les collectivités locales en chiffres 2015 », DGCL, mai 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Volume budgétaire des différents niveaux de collectivités locales en 2014

Dépenses totales	en milliards d'euros	
	Montants	14/13 en %
Communes	98,0	-2,9
Départements	73,5	1,4
Régions	29,3	1,9
Total collectivités territoriales	200,8	-0,6
Groupements de commune à fiscalité propre	42,4	2,1
Ensemble collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre¹	233,4	-0,4

1. Montant inférieur à la somme des lignes « collectivités territoriales » et « groupements de communes » en raison de la neutralisation des reversements fiscaux des groupements vers les communes.

Champ : montants hors gestion active de la dette ; hors volume budgétaire des syndicats.

Source : DGFIP, données provisoires.

Poids des investissements des administrations publiques locales de 1950 à 2014



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Structure de la fiscalité locale en 2013

Nature des impôts	en milliards d'euros			
	Communes et groupements ¹	Départ. Régions	Total	
Taxe d'habitation	20,3	///	///	20,3
Taxe sur le foncier bâti	16,4	12,2	///	28,6
Taxe sur le foncier non bâti	1,0	///	///	1,0
Produits votés des 3 taxes «ménages»	37,6	12,2	///	49,8
Cotisation foncière des entrep. (CFE)	6,9	///	///	6,9
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	4,3	7,9	3,1	16,3
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	0,5	0,2	0,7	1,4
Taxe sur les surfaces com. (TASCOM)	0,7	///	///	0,7
Produits votés des impôts économiques	12,5	8,2	4,7	25,4
Taxes liées à l'urbanisme	0,9	0,3	0,2	1,4
Taxe d'enlèvement des ord. mén.	6,3	///	///	6,3
Droits de mutation à titre onéreux	2,0	7,2	///	9,2
Taxe int. de consomm. sur les produits énergétiques	///	6,5	4,4	10,9
Versement aux transp. en commun	7,0	///	///	7,0
Taxe spéc. sur les conv. d'assurance	///	6,7	///	6,7
Taxe sur les cartes grises	///	///	2,0	2,0
Taxe sur l'électricité	1,5	0,7	///	2,3
Impôts et taxes d'outre-mer	0,8	0,2	0,5	1,5
Autres taxes	1,7	0,5	1,0	3,2
Autres contributions	20,2	22,1	8,2	50,4
Total impôts et taxes	70,3	42,4	12,9	125,6

1. Y c. les syndicats.

Sources : DGFIP ; DGCL.

Finances des collectivités locales et groupements à fiscalité propre

	en milliards d'euros		
	2013 (r)	2014 (p)	14/13 en %
Dépenses de fonctionnement hors intérêts de dette	158,2	161,9	2,3
dont : achats et charges externes	31,0	30,7	-0,8
frais de personnel	56,6	58,9	4,1
dépenses d'intervention	65,4	67,0	2,5
Recettes de fonctionnement	192,2	193,5	0,7
dont : impôts et taxes	116,2	119,2	2,6
concours de l'État	52,0	49,1	-5,5
Épargne de gestion	34,0	31,6	-7,0
Intérêts de dette	4,5	4,7	2,5
Épargne brute	29,5	27,0	-8,4
Dépenses d'investissement hors remboursements	58,7	54,1	-7,8
Recettes d'investissement hors emprunts	21,3	21,0	-1,5
Dépenses totales hors remboursements de dette	221,5	220,7	-0,4
Recettes totales hors emprunts	213,5	214,5	0,4
Besoin ou capacité de financement	-8,0	-6,2	///
Remboursements de dette	12,8	12,7	-0,7
Emprunts	16,8	16,2	-3,9
Dette totale au 31 décembre	137,5	141,5	///

Note : les montants sont calculés hors gestion active de la dette.

Champ : France hors Mayotte.

Source : DGFIP.

Dépenses au titre des compétences transférées aux collectivités locales

	2005	2010	2015 (p)	15/14 en %
Aux départements				
Aide sociale ¹	25 928	33 678	39 794	3,0
dont : RSA ²	6 696	8 603	11 863	7,3
alloc. pers. d'autonomie (APA)	4 113	5 372	5 704	1,4
Collèges	3 345	4 304	4 188	-1,8
Serv. dép. d'incendie et de secours	1 740	2 386	2 725	3,1
Aux régions				
Formation prof. continue et apprent.	3 468	5 052	5 364	0,2
Enseignement	3 964	6 326	6 100	0,7
Transport ferroviaire de voyageurs	2 859	3 195	4 340	3,9

1. Dépenses de fonctionnement des fonctions prévention médico-sociale, action sociale (hors RMI et APA), RMI, APA et RSA.

2. Le RSA s'est substitué au RMI le 1^{er} juin 2009.

Note : données issues des comptes des collectivités locales.

Source : DGCL.

Concours financiers de l'État aux collectivités territoriales en 2015

	en milliards d'euros	
	Montants	Part en %
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	36,6	65,5
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	6,0	10,7
Compensations d'exonération	2,7	4,8
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	3,3	6,0
Mission Relations avec les collec. territoriales	3,0	5,4
Amendes	0,7	1,2
Financement national du développement et de modernisation de l'apprentissage	1,5	2,7
Autres concours de l'État	2,1	3,8
Total	55,9	100,0

Source : DGCL.

13.5 Union monétaire européenne

L'année 2014 est marquée pour la **zone euro** par la faiblesse persistante du commerce mondial, la baisse des cours du pétrole et des autres matières premières, et la dépréciation du taux de change de l'euro au cours du second semestre. Dans ce contexte, après les deux années de croissance annuelle négative du **produit intérieur brut** en volume qui ont fait suite à la crise de la dette souveraine, la reprise progressive amorcée au deuxième trimestre 2013 se poursuit. En définitive, la croissance annuelle moyenne s'établit dans la zone euro à + 0,9 % en 2014. Ce résultat provient exclusivement de la progression de la demande intérieure, les contributions des échanges extérieurs et des stocks étant quant à elles quasi neutres.

Début mai 2014, après une période d'appréciation régulière débuté en juillet 2012, l'euro enregistre des pics proches de ceux de 2010-2011, tant en termes de **taux de change effectif nominal** (mesuré vis-à-vis des monnaies des vingt principaux partenaires commerciaux de la zone euro), que vis-à-vis du seul dollar des États-Unis. À partir de juin 2014, l'euro se déprécie, en particulier contre le dollar, dans un contexte de dégradation continue des perspectives de croissance et d'inflation dans la zone euro.

L'**inflation** se replie à nouveau en 2014, sous l'effet principalement de la baisse des prix du pétrole. La hausse de l'**IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé)** atteint

0,4 % en moyenne, après 1,4 % en 2013 et 2,5 % en 2012. L'inflation sous-jacente, mesurée par l'IPCH hors énergie et produits alimentaires, est globalement stable en 2014, tout en demeurant faible, illustrant l'atonie de la demande dans la zone euro au cours de la période.

L'activité sur le marché monétaire de la zone euro continue de s'améliorer en 2014, malgré des écarts persistants entre les États membres. Cette amélioration se traduit par une baisse significative des rendements des emprunts publics, une stabilisation du coût du financement externe pour les sociétés non financières et une réduction de l'endettement des ménages. Dans ce contexte, la croissance de la masse monétaire est demeurée modérée ; la contraction du crédit s'est poursuivie, mais à un rythme sensiblement atténué.

Même si l'assainissement budgétaire s'est poursuivi dans la zone euro en 2014, son rythme se ralentit, reflétant les progrès réalisés les années précédentes. Le **déficit** des administrations publiques de la zone euro (zone à 19 pays) passe ainsi de 3,0 % à 2,6 % du produit intérieur brut entre 2013 et 2014, en baisse de 0,4 point, après - 0,7 point entre 2012 et 2013. Seize États membres ont affiché un ratio de dette publique supérieur à 60 % du PIB. Les plus élevés ayant été enregistrés en Grèce (178,6 %), en Italie (132,3 %), au Portugal (130,2 %), à Chypre (108,2 %), en Irlande (107,5 %) et en Belgique (106,7 %). ■

Définitions

Zone euro : zone monétaire qui regroupe les pays de l'Union européenne qui ont adopté l'euro comme monnaie unique. Les dix-neuf États membres constituant la zone euro sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie. La zone a été créée en 1999 par onze pays, rejoints par la Grèce en 2001, la Slovénie en 2007, Chypre et Malte en 2008, la Slovaquie en 2009, l'Estonie en 2011, la Lettonie en 2014 et la Lituanie en 2015.

Critères de convergence du Traité de Maastricht, déficit public notifié, dette publique notifiée, indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), inflation, parité de pouvoir d'achat (PPA), produit intérieur brut (PIB), standard de pouvoir d'achat (SPA), taux de change, taux de change effectif nominal, taux d'intérêt : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Zone euro – Principaux indicateurs économiques et financiers », Banque de France, octobre 2015.
- « Déficit public de la zone euro et de l'UE28 respectivement de 2,6 % et 3,0 % du PIB », *communiqué de presse* n° 186, Eurostat, octobre 2015.
- « Rapport sur la convergence 2014 », Banque centrale européenne, juin 2015.
- « Rapport annuel 2014 », Banque centrale européenne, avril 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

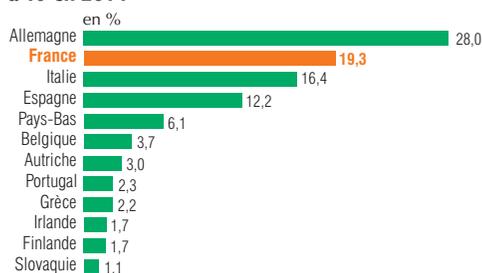
Taux de change de l'euro contre devises

pour un euro, en fin de période

	2013	2014	sept. 2015
Dollar	1,3791	1,2141	1,1203
Yen	144,72	145,23	134,69
Livre sterling	0,8337	0,7789	0,7385
Franc suisse	1,2276	1,2024	1,0915
Couronne danoise	7,4593	7,4453	7,4598
Couronne suédoise	8,8591	9,3930	9,4083
Couronne tchèque	27,427	27,735	27,187
Forint hongrois	297,04	315,54	313,45
Leu roumain	4,4710	4,4828	4,4176
Lev bulgare	1,9558	1,9558	1,9558
Zloty polonais	4,1543	4,2732	4,2448

Source : Banque centrale européenne.

Part des principaux pays dans le PIB de la zone euro à 19 en 2014



Note : PIB calculés en parités de pouvoir d'achat.

Champ : États membres dont la part dans le PIB de la zone euro excède 1 %.

Sources : Banque centrale européenne ; Commission européenne ; Eurostat.

Situation des pays de l'Union européenne au regard des critères de convergence

	Solde des finances publiques ¹ en % du PIB			Dette publique ^{1,2} en % du PIB			Inflation ³ en %			Taux d'intérêt à long terme ⁴ en %		
	2012 (r)	2013 (r)	2014	2012 (r)	2013 (r)	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Allemagne	-0,1	-0,1	0,3	79,7	77,4	74,9	2,1	1,6	0,8	1,50	1,57	1,16
Autriche	-2,2	-1,3	-2,7	81,6	80,8	84,2	2,6	2,1	1,5	2,37	2,01	1,49
Belgique	-4,1	-2,9	-3,1	104,1	105,1	106,7	2,6	1,2	0,5	3,00	2,41	1,71
Bulgarie	-0,6	-0,8	-5,8	17,8	18,0	27,0	2,4	0,4	-1,6	4,50	3,47	3,35
Chypre	-5,8	-4,9	-8,9	79,3	102,5	108,2	3,1	0,4	-0,3	7,00	6,50	6,00
Croatie	-5,3	-5,4	-5,6	69,2	80,8	85,1	3,4	2,3	0,2	6,13	4,68	4,05
Danemark	-3,6	-1,3	1,5	45,6	45,0	45,1	2,4	0,5	0,3	1,40	1,75	1,32
Espagne	-10,4	-6,9	-5,9	85,4	93,7	99,3	2,4	1,5	-0,2	5,85	4,56	2,72
Estonie	-0,3	-0,1	0,7	9,5	9,9	10,4	4,2	3,2	0,5
Finlande	-2,1	-2,5	-3,3	52,9	55,6	59,3	3,2	2,2	1,2	1,89	1,86	1,45
France	-4,8	-4,1	-3,9	89,6	92,3	95,6	2,2	1,0	0,6	2,54	2,20	1,67
Grèce	-8,8	-12,4	-3,6	159,4	177,0	178,6	1,0	-0,9	-1,4	22,50	10,05	6,93
Hongrie	-2,3	-2,5	-2,5	78,3	76,8	76,2	5,7	1,7	0,0	7,89	5,92	4,81
Irlande	-8,0	-5,7	-3,9	120,2	120,0	107,5	1,9	0,5	0,3	6,17	3,79	2,37
Italie	-3,0	-2,9	-3,0	123,2	128,8	132,3	3,3	1,3	0,2	5,49	4,32	2,89
Lettonie	-0,8	-0,9	-1,5	41,4	39,1	40,6	2,3	0,0	0,7	4,57	3,34	2,51
Lituanie	-3,1	-2,6	-0,7	39,8	38,8	40,7	3,2	1,2	0,2	4,83	3,83	2,79
Luxembourg	0,2	0,7	1,4	22,1	23,4	23,0	2,9	1,7	0,7	1,82	1,85	1,34
Malte	-3,6	-2,6	-2,1	67,6	69,6	68,3	3,2	1,0	0,8	4,13	3,36	2,61
Pays-Bas	-3,9	-2,4	-2,4	66,4	67,9	68,2	2,8	2,6	0,3	1,93	1,96	1,45
Pologne	-3,7	-4,0	-3,3	54,0	55,9	50,4	3,7	0,8	0,1	5,00	4,03	3,52
Portugal	-5,7	-4,8	-7,2	126,2	129,0	130,2	2,8	0,4	-0,2	10,55	6,29	3,75
Rép. tchèque	-4,0	-1,3	-1,9	44,7	45,2	42,7	3,5	1,4	0,4	2,78	2,11	1,58
Roumanie	-3,2	-2,2	-1,4	37,4	38,0	39,9	3,4	3,2	1,4	6,68	5,41	4,49
Royaume-Uni	-8,3	-5,7	-5,7	85,3	86,2	88,2	2,8	2,6	1,5	1,74	2,03	2,14
Slovaquie	-4,2	-2,6	-2,8	51,9	54,6	53,5	3,7	1,5	-0,1	4,55	3,19	2,07
Slovénie	-4,1	-15,0	-5,0	53,7	70,8	80,8	2,8	1,9	0,4	5,81	5,81	3,27
Suède	-0,9	-1,4	-1,7	37,2	39,8	44,9	0,9	0,4	0,2	1,59	2,12	1,72
Valeur de référence⁵	-3,0	-3,0	-3,0	60,0	60,0	60,0	2,7	1,7	...	5,50	6,20	...

1. Chiffres notifiés à la Commission européenne et vérifiés par Eurostat. 2. Dette brute des administrations publiques au sens de Maastricht. 3. Indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH), en moyenne annuelle. 4. En moyenne annuelle. 5. Pour l'inflation et les taux d'intérêt, les valeurs de référence sont issues des rapports sur la convergence de la Banque centrale européenne ; pour 2012 la période de calcul est mai 2012 à avril 2013 ; pour 2013 la période est mai 2013 à avril 2014.

Sources : Banque centrale européenne ; Commission européenne ; Eurostat.

Comparaison de la zone euro à 19 aux États-Unis et au Japon en 2014

	Zone euro	États-Unis	Japon		Zone euro	États-Unis	Japon
Population (en millions)	339,4	318,6	127,1	Dette publique (en % du PIB)	91,9	110,1	226,0
Taux de chômage (en %) ¹	11,6	6,2	3,6	Évolution des prix à la consommation (en %) ¹	0,4	1,6	2,7
PIB (en milliards d'euros PPA) ²	9 861,0	13 174,4	3 537,7	Évolution de la production industrielle (en %) ³	0,7	2,5	2,1
PIB par habitant (en euros PPA) ²	29 050	41 280	27 840	Évolution des ventes au détail en volume (en %) ¹	1,3	3,9	1,7
Croissance en volume du PIB (en %) ¹	0,9	2,4	-0,1	Solde des transactions courantes (en % du PIB)	3,0	-2,6	0,6
Déficit public (en % du PIB)	-2,4	-5,0	-7,7	Taux d'intérêt à long terme ¹	2,28	2,53	0,55

1. En moyenne annuelle. 2. PPA : parité de pouvoir d'achat. 3. Hors bâtiment, en moyenne annuelle.

Sources : Banque centrale européenne ; Commission européenne ; Eurostat ; OCDE.

14.1 Importations - Exportations

En 2014, le commerce mondial de biens accélère (+3,3 % après +2,7 %), en ligne avec le plus grand dynamisme des économies avancées. La demande mondiale adressée à la France est également un peu plus vive (+3,3 % après +3,1 %) : l'orientation géographique des échanges limite l'impact du ralentissement des économies émergentes.

Les **exportations de biens et services** de la France accélèrent en 2014, progressant de 2,4 % en volume après +1,7 % en 2013. Les exportations de biens manufacturés gagnent en dynamisme. Cette accélération provient notamment des exportations en « autres produits industriels », en cokéfaction-raffinage, en matériels de transport et en biens d'équipement. Cette croissance reste toutefois inférieure à celle du commerce mondial de biens et à celle de la demande adressée à la France, traduisant une légère perte de part de marché, pour partie liée à l'appréciation de l'euro tout au long de l'année 2013 et jusqu'au printemps 2014.

En 2014, les **importations** de la France augmentent de 3,8 % en volume, après +1,7 % en 2013, tirées notamment par la progression des différentes composantes de la demande à fort contenu en importation : consommation, investissement des entreprises, exportations. Les importations de produits manufacturés accélèrent du fait des biens d'équipement, des matériels de transport et des « autres produits industriels ». Néanmoins, les importations en cokéfaction-raffinage se replient et

les importations d'énergie-eau-déchets, incluant les produits pétroliers bruts, reculent de nouveau. Au total, les importations de biens accélèrent, augmentant de 2,7 % après 0,0 % en 2013. Sur l'ensemble de l'année 2014, la contribution des échanges à la croissance du PIB est nettement négative (-0,5 point après 0,0 point en 2013), les importations étant sensiblement plus dynamiques que les exportations.

En 2014, le nombre d'exportateurs français atteint 121 500, soit une progression de 0,5 % par rapport à 2013. Cette dernière va de pair avec une relative atonie des exportations. La principale contribution à la hausse du nombre d'exportateurs vient des entreprises dont l'activité principale relève du secteur de l'agriculture, malgré la baisse des ventes de produits agricoles. La bonne orientation des ventes vers les États-Unis s'accompagne d'un surcroît du nombre d'exportateurs vers ce pays, qui passe de 22 000 à 22 600. Le nombre d'exportateurs progresse de 1,9 % vers l'Asie, mais reste globalement stable vers les pays européens et africains. La nouvelle définition de l'**entreprise** au sens de la LME met en évidence la forte concentration du tissu productif, encore plus importante que celle révélée via l'approche en unités légales. Les grandes entreprises représentent 0,4 % du total des entreprises exportatrices et effectuent 52 % des exportations. Les **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** réalisent pour leur part 34 % des montants exportés. ■

Définitions

Toutes les données du commerce extérieur (produits, pays) sont **CAF-FAB**, sauf précision contraire.

Exportations de biens et de services : ensemble des biens et des services fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit. Les opérations internationales sur services diffèrent des opérations sur les biens. Les biens pouvant être transportés très loin de leur lieu de production, leur commercialisation s'accompagne de frais de transport qui peuvent, ou non, être comptabilisés dans leur valeur. Les services, en revanche, sont directement fournis à l'utilisateur par le producteur, au moment où ils sont produits.

Taux de couverture : rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges. La différence entre les deux valeurs est appelée solde du commerce extérieur.

CAF (coût, assurance, fret), entreprise, entreprise de taille intermédiaire (ETI), FAB (franco à bord), importations de biens et de services : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2015.
- « Les opérateurs du commerce extérieur – Année 2014 », Douanes, août 2015.
- « Un appareil exportateur de plus en plus concentré malgré les disparités sectorielles », *Études et éclairages*, Douanes, mai 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Exportateurs selon le secteur d'activité

	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014
Agriculture	11 342	11 897	12 480	11 530	11 899	12 187	13 063
Commerce	51 264	49 717	49 288	49 167	51 085	49 805	52 556
Industrie	39 647	37 735	36 875	33 715	32 278	30 298	31 018
Services	16 563	15 553	15 784	17 234	17 483	17 083	18 967
Autres	10 613	9 147	8 118	7 827	5 879	10 145	5 908
Total	129 429	124 049	122 545	119 473	118 624	119 518	121 512

Lecture : en 2014, parmi les 121 512 exportateurs, 52 556 relèvent du secteur du commerce.

Champ : entreprises françaises ayant déclaré des échanges internationaux de marchandises (exportations ou importations) ; hors commerce intracommunautaire inférieur à 460 000 euros.

Source : DGDDI.

Exportateurs selon la zone géographique

	Nombre d'exportateurs		
	2013	2014	14/13 en %
Afrique	40 308	40 351	0,1
Amérique	31 629	32 387	2,4
Asie	29 950	30 533	1,9
Europe hors UE	45 544	45 854	0,7
Proche et Moyen-Orient	15 258	15 786	3,5
Union Européenne	67 387	67 384	0,0

Lecture : en 2014, 30 533 entreprises exportent vers des pays d'Asie, soit 1,9 % de plus qu'en 2013.

Note : un même exportateur peut être comptabilisé au titre de plusieurs zones. Champ : entreprises françaises ayant déclaré des échanges internationaux de marchandises (exportations ou importations) ; hors commerce intracommunautaire inférieur à 460 000 euros.

Source : DGDDI.

Exportations et importations par groupe de biens

en milliards d'euros courants

	2011	2012	2013	2014
Exportations de biens (FAB)	427,4	440,1	443,5	446,4
Agriculture, sylviculture et pêche	16,4	15,5	17,1	15,5
Industries extractives, énergie, eau ¹	12,3	11,8	10,7	11,3
Fabr. d'aliments, de boissons et de prod. à base de tabac	42,0	43,3	44,3	44,2
Cokéfaction et raffinage	17,8	18,8	17,3	16,3
Fabr. d'équip. électriques, électroniques, informatiques ²	81,6	82,8	81,7	82,5
Fabrication de matériels de transport	85,9	92,5	96,1	96,6
Fabrication d'autres produits industriels	171,5	175,4	176,3	180,2
Importations de biens (CAF)	502,8	508,0	497,7	494,4
Agriculture, sylviculture et pêche	11,5	11,6	12,3	12,2
Industries extractives, énergie, eau ¹	61,0	62,0	58,2	49,1
Fabr. d'aliments, de boissons et de prod. à base de tabac	34,8	36,1	37,5	37,7
Cokéfaction et raffinage	28,1	34,4	31,5	29,1
Fabr. d'équip. électriques, électroniques, informatiques ²	104,5	102,6	101,3	102,2
Fabrication de matériels de transport	68,7	66,8	67,0	68,3
Fabrication d'autres produits industriels	194,3	194,6	190,0	195,7
Importations de biens (FAB)	486,7	492,3	482,3	478,5
Solde (CAF-FAB)	-75,4	-67,9	-54,2	-48,0
Solde (FAB-FAB)	-59,3	-52,2	-38,9	-32,1
Taux de couverture en %³	87,8	89,4	91,9	93,3

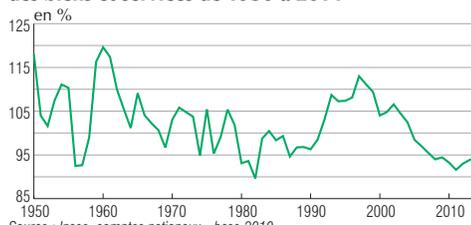
1. Y c. gestion des déchets et dépollution.

2. Y c. fabrication de machines.

3. Rapport entre les exportations et les importations FAB.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Taux de couverture à prix courants de l'ensemble des biens et services de 1950 à 2014



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Exportations et importations par groupe de produits en 2014

en milliards d'euros

	Exportations	Importations
Agriculture, sylviculture et pêche	15,5	12,2
Indus. manufacturière, extract. et autres	430,9	482,2
Services principalement marchands	122,9	136,2
Commerce ; répar. d'automobiles et de motocycles	5,3	8,3
Transports et entreposage	28,9	41,2
Information et communication	14,1	17,6
Activités financières et d'assurance	12,2	5,0
Act.scient. et techn. ; services admin. et de soutien	57,9	60,1
Services principalement non marchands¹	0,8	0,7
Total des produits	570,1	631,2

1. Correspond au regroupement des items « Administration publique », « Enseignement », « Santé humaine et action sociale ».

Note : exportations FAB, importations de biens CAF.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Commerce extérieur de l'UE avec ses 15 principaux partenaires à l'exportation en 2014

	Exportations de l'UE		Importations de l'UE	
	en Mds d'euros	14/13 en %	en Mds d'euros	14/13 en %
États-Unis	310,9	7,4	204,9	4,5
Chine ¹	164,7	11,2	302,4	8,0
Suisse	140,3	-17,0	96,5	2,1
Russie	103,3	-13,5	181,8	-12,2
Turquie	74,6	-3,8	54,3	7,1
Japon	53,3	-1,3	54,6	-3,6
Norvège	50,2	0,1	84,0	-7,0
Corée du Sud	43,1	8,1	39,0	9,0
Émirats arabes unis	42,8	-4,1	8,1	-12,1
B Brésil	36,9	-7,4	31,1	-6,0
Inde	35,5	-1,0	37,0	0,6
Arabie Saoudite	35,1	4,4	28,7	-4,4
Hong-Kong	34,7	-2,9	10,7	4,3
Canada	31,7	0,1	27,4	0,5
Australie	29,6	-7,7	9,1	-10,3
Autres pays	516,1	-3,6	510,8	-1,2
Total monde	1 702,9	-1,9	1 680,5	-0,3

1. Non compris Hong-Kong.

Champ : échanges internationaux de biens.

Source : Eurostat.

14.2 Balance commerciale

Le **solde du commerce extérieur** des biens et services en valeur, déficitaire, s'est stabilisé en 2014 à - 39,2 milliards d'euros, après - 39,3 milliards en 2013. Le déficit de la **balance commerciale**, mesuré **FAB-FAB**, s'allège de 6,8 milliards d'euros, pour descendre à 32,1 milliards d'euros, son plus bas niveau depuis 2010. Cette amélioration est cependant effacée par la détérioration du solde des échanges de services, notamment du solde lié au tourisme, dont l'excédent, en fort repli, perd 41 %, passant de 10,1 à 6,0 milliards d'euros.

L'amélioration de la balance commerciale provient exclusivement de la réduction des dépenses énergétiques, du fait à la fois de la douceur des températures durant l'année et de la chute des cours du pétrole à partir de l'automne. Le déficit des produits des industries extractives (dont pétrole brut, gaz) diminue ainsi de 9,6 milliards d'euros, et celui des produits raffinés de 1,4 milliard d'euros. Les échanges se détériorent au contraire pour les autres grands postes : le déficit des produits manufacturés, malgré cette année encore les bonnes performances des matériels de transports, s'alourdit de 2,7 milliards d'euros, et l'excédent sur les produits agricoles et agro-alimentaires se contracte de 2,0 milliards d'euros.

Les **importations** augmentent pour tous les groupes de biens, sauf pour les industries extractives et le raffinage, où elles se réduisent fortement, de près de 13 %. Au total, les im-

portations diminuent de 3,8 milliards d'euros entre 2013 et 2014, de 482,3 à 478,5 milliards d'euros (valeurs FAB). Les exportations, de leur côté, s'accroissent de 2,9 milliards d'euros, de 443,5 à 446,4 milliards d'euros. Les **exportations** sont en hausse pour tous les grands postes, à l'exception des produits agricoles et agro-alimentaires (- 1,8 milliard d'euros) et des produits raffinés (- 1,0 milliard d'euros).

Les **termes de l'échange** du commerce extérieur français se redressent légèrement de 1,5 point, grâce à la baisse des cours des matières premières sur les marchés mondiaux. Cette évolution pénalise en revanche les exportations de produits agricoles et de produits raffinés, dont les valeurs unitaires diminuent respectivement de 13,2 % et 9,6 %.

Le déficit des opérations de répartition se réduit de 6,9 milliards d'euros en 2014, pour s'établir à - 9,6 milliards d'euros, grâce notamment à l'amélioration du solde des intérêts (de - 23,5 à - 17,0 milliards d'euros) et, dans une moindre mesure, à celle de l'excédent des dividendes (30,5 milliards d'euros après 29,1) et de la rémunération des salariés (16,5 milliards d'euros après 15,2). Au total, le **besoin de financement** de la Nation diminue de façon notable : il passe de 55,9 à 48,9 milliards d'euros. Il reste toutefois à un niveau historiquement élevé, le plus important depuis l'après-guerre après ceux de 2012 et 2013. ■

Définitions

Toutes les données du commerce extérieur (produits, pays) sont **CAF-FAB**, sauf précision contraire.

Solde du commerce extérieur : différence entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges. Le rapport entre ces deux valeurs est appelé taux de couverture.

Termes de l'échange : rapport, pour un produit donné, entre l'indice du prix des exportations et celui des importations. Les indices sont exprimés selon une même année de base. Une amélioration des termes de l'échange de 1 % signifie que la croissance du prix des exportations est 1 % plus forte que celle du prix des importations. Elle signifie aussi une détérioration de la compétitivité-prix française. Inversement une baisse des termes de l'échange signifie une amélioration de la compétitivité-prix.

Balance commerciale, besoin ou capacité de financement, exportations de biens et de services, CAF (coût, assurance, fret), FAB (franco à bord), importations de biens et de services : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2015.
- « Le chiffre du commerce extérieur – Année 2014 », Douanes, février 2015.
- « Excédent de 194,8 milliards d'euros du commerce international de biens de la zone euro », *communiqué de presse*, Eurostat, février 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Solde de la balance commerciale par groupe de biens

en milliards d'euros courants

	2011	2012	2013	2014
Agriculture, sylviculture et pêche	4,9	4,0	4,8	3,3
Industries extractives, énergie, eau ¹	-48,7	-50,1	-47,4	-37,8
Fabr. d'aliments, de boissons et de prod. à base de tabac	7,2	7,2	6,8	6,4
Cokéfaction et raffinage	-10,3	-15,6	-14,2	-12,8
Fabr. d'équip. électriques, électroniques, informatiques ²	-22,9	-19,8	-19,6	-19,7
Fabrication de matériels de transport	17,3	25,7	29,1	28,3
Fabrication d'autres produits industriels	-22,8	-19,2	-13,7	-15,6
Solde (CAF-FAB)	-75,4	-67,9	-54,2	-48,0
Solde (FAB-FAB)	-59,3	-52,2	-38,9	-32,1

1. Y c. gestion des déchets et dépollution.

2. Y c. fabrication de machines.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Solde des échanges extérieurs

en milliards d'euros courants

	2013 (r)	2014
Échanges de biens FAB	-38,9	-32,1
Échanges de services hors tourisme	-10,6	-13,2
Services commerciaux	-2,5	-3,0
Transports	-11,3	-12,3
Services d'information et communication	-3,4	-3,5
Assurance	0,6	1,1
Services financiers, y c. Sifim ¹	6,0	6,1
Services aux entreprises	-1,4	-2,2
Services aux ménages et services de santé	1,5	0,6
Tourisme	10,1	6,0
Soldes des échanges extérieurs	-39,3	-39,2
Opérations de répartition	-16,6	-9,6
Rémunération des salariés	15,2	16,5
Impôts sur la production et les importations	-2,1	-2,1
Subventions	8,6	8,3
Intérêts	-23,5	-17,0
Dividendes	29,1	30,5
Autres revenus de la propriété	5,7	5,8
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	4,9	3,7
Cotisations et prestations sociales	-10,1	-10,4
Coopération internationale courante	-6,2	-5,8
Ressources de l'UE	-21,9	-19,2
Autres transferts courants	-16,4	-20,0
Transferts en capital	0,0	0,2
Capacité de financement de la Nation	-55,9	-48,9

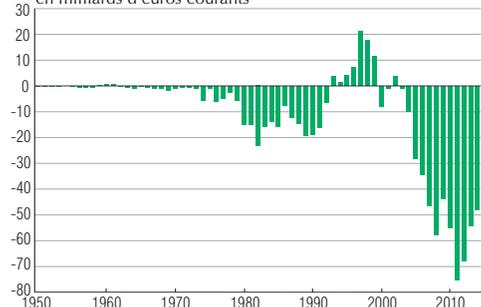
1. Services d'intermédiation financière indirectement mesurés.

Note : les données relatives aux échanges sont FAB.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Solde de la balance commerciale de 1950 à 2014

en milliards d'euros courants



Champ : échanges de biens.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Termes de l'échange par groupe de produits

indice base 100 en 2010

	2012 (r)	2013 (r)	2014
Agriculture, sylviculture et pêche			
Prix des exportations	124,7	127,5	114,3
Prix des importations	103,3	104,9	102,0
Termes de l'échange	120,8	121,6	112,0
Industries extractives, énergie, eau¹			
Prix des exportations	111,0	109,1	99,7
Prix des importations	140,4	136,1	120,4
Termes de l'échange	79,1	80,2	82,8
Fabr. d'aliments, de boissons et de prod. à base de tabac			
Prix des exportations	109,0	111,8	113,0
Prix des importations	109,1	110,5	109,1
Termes de l'échange	99,9	101,2	103,6
Cokéfaction et raffinage			
Prix des exportations	140,6	128,7	119,1
Prix des importations	145,3	135,6	123,9
Termes de l'échange	96,8	94,9	96,1
Fabr. d'équip. électriques, électroniques, informatiques²			
Prix des exportations	99,6	97,1	96,4
Prix des importations	97,2	95,0	92,1
Termes de l'échange	102,4	102,2	104,6
Fabrication de matériels de transport			
Prix des exportations	102,9	103,6	103,6
Prix des importations	100,8	99,9	99,6
Termes de l'échange	102,1	103,7	104,1
Fabrication d'autres produits industriels			
Prix des exportations	103,7	103,4	102,3
Prix des importations	105,5	103,9	102,6
Termes de l'échange	98,2	99,6	99,7
Ensemble des produits³			
Prix des exportations	104,4	104,0	103,1
Prix des importations	107,2	105,8	103,3
Termes de l'échange	97,3	98,3	99,8

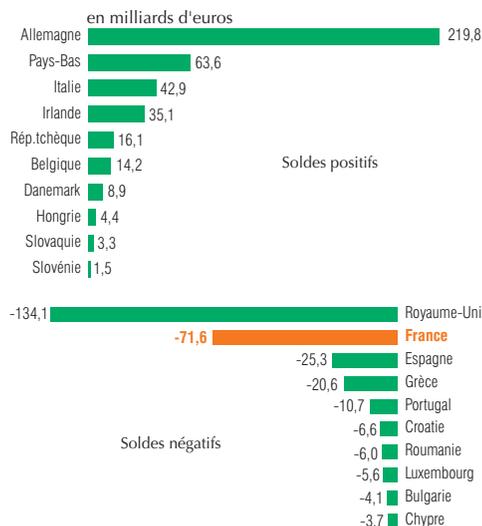
1. Y c. gestion des déchets et dépollution.

2. Y c. fabrication de machines.

3. Y c. services.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Solde de la balance commerciale dans quelques pays de l'UE en 2014



Source : Eurostat.

14.3 Échanges bilatéraux

En 2014, les **exportations de biens** se stabilisent (+ 0,1 %, après - 1,2 % en 2013), à la faveur d'une fin d'année mieux orientée. Elles sont tirées par les véhicules automobiles, la chimie et les machines, grâce au rebond des ventes vers l'UE. Les livraisons aéronautiques et de produits de luxe, moins sensibles aux à-coups conjoncturels, restent dynamiques. À l'inverse, les exportations agricoles et les produits pharmaceutiques reculent fortement. En 2014, les ventes à destination des pays de l'Union européenne se redressent (+ 1,2 %, après - 0,5 %), notamment vers l'Espagne, le Royaume-Uni et l'Allemagne, où l'activité économique est plus ferme, mais reculent fortement vers la Belgique. La bonne tenue des ventes aux **nouveaux États membres** est soutenue par l'automobile, les machines, les matériels électriques, en particulier vers la Pologne, et les livraisons aéronautiques vers la Hongrie. En revanche, la baisse des exportations vers les pays tiers (hors UE) se poursuit. Ce mouvement affecte l'ensemble des zones, à l'exception de l'Asie, où les livraisons aéronautiques sont dynamiques. La forte dépréciation du rouble par rapport à l'euro et la mise en œuvre de l'embargo russe en août 2014 renforcent la baisse des ventes vers la Russie. Vers l'Afrique, les exportations subissent le contrecoup des livraisons exceptionnelles à la Lybie de 3 airbus en 2013. À l'inverse, celles à destination des États-Unis augmentent, dans un environnement marqué par la dépréciation de l'euro face au dollar et

une croissance américaine plus forte qu'en Europe.

La baisse des **importations de biens** se prolonge en 2014 (- 1,3 %, après - 2,3 %), en raison principalement de la chute des approvisionnements énergétiques. Les achats en provenance de l'Union européenne se replient à nouveau, mais à un moindre rythme (- 0,8 %, après - 2,1 %) avec des évolutions contrastées selon les pays. Le recul des achats au Royaume-Uni, à l'Espagne et à l'Allemagne est atténué par la reprise des importations depuis les nouveaux États membres et la Belgique. Le reflux des importations depuis les pays tiers persiste. Il est particulièrement marqué avec les pays d'Europe hors UE, du fait de la chute des approvisionnements en produits pétroliers auprès de la Norvège, de la Russie et du Kazakhstan. Le recul des importations depuis l'Amérique se poursuit en lien avec le repli des achats aéronautiques et de pétrole raffiné depuis les États-Unis. En Afrique, le reflux des achats concerne surtout les hydrocarbures naturels. En revanche, les importations depuis l'Asie renouent avec la croissance, soutenues par les achats de produits textiles et d'habillement à la Chine et à l'Inde. La croissance des importations ralentit nettement depuis le **Proche et le Moyen-Orient**. En effet, les approvisionnements énergétiques reculent depuis les pays du Golfe, à l'exception de l'Arabie saoudite. ■

Définitions

Les données du commerce extérieur par produits et par pays sont mesurées en **CAF** pour les importations et en **FAB** pour les exportations, sauf précision contraire. Les données commentées sont celles arrêtées au mois d'août 2015.

CAF (coût, assurance, fret) : importations en valeur en France majorées des coûts d'acheminement (transport et assurance) jusqu'à la frontière française.

Exportations de biens : ensemble des biens fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit.

FAB (franco à bord) : exportations en valeur à partir de la France majorées des coûts d'acheminement jusqu'à la frontière française.

Importations de biens : ensemble des biens fournis par des non-résidents à des résidents, à titre onéreux ou gratuit.

Nouveaux États membres, pays du Proche et du Moyen-Orient, solde du commerce extérieur : voir rubrique « définitions » en annexe.

Pour en savoir plus

- « Le solde commercial français est encore peu affecté par l'embargo russe », *Études et éclairages* n° 55, Douanes, mars 2015.
- « Principaux partenaires commerciaux de l'UE en 2014 : les États-Unis pour les exportations, la Chine pour les importations », *communiqué de presse*, Eurostat, mars 2015.
- « Le chiffre du commerce extérieur – Année 2014 », Douanes, février 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Exportations et importations de biens de la France dans le monde en 2014

en milliards d'euros

Pays	Exportations ¹	Importations ²	Solde	Pays	Exportations ¹	Importations ²	Solde
Allemagne	71,0	85,6	- 14,5	Turquie	6,0	6,2	- 0,2
Autriche	3,6	5,8	- 2,2	Autres pays d'Europe	3,5	7,6	- 4,1
Belgique	31,2	40,1	- 8,9	Europe	288,8	330,1	- 41,3
Bulgarie	0,7	1,0	- 0,3	Afrique	27,5	26,3	1,1
Chypre	0,5	0,1	0,4	<i>dont : Afrique du Sud</i>	<i>1,9</i>	<i>0,9</i>	<i>1,1</i>
Croatie	0,3	0,1	0,2	<i>Algérie</i>	<i>6,2</i>	<i>4,4</i>	<i>1,8</i>
Danemark	2,4	2,6	- 0,2	<i>Maroc</i>	<i>3,8</i>	<i>3,6</i>	<i>0,2</i>
Espagne	30,4	29,7	0,7	<i>Tunisie</i>	<i>3,4</i>	<i>4,1</i>	<i>- 0,7</i>
Estonie	0,3	0,2	0,0	Amérique	42,1	42,9	- 0,8
Finlande	1,4	1,9	- 0,5	<i>dont : Argentine</i>	<i>0,9</i>	<i>0,4</i>	<i>0,5</i>
Grèce	2,1	0,6	1,5	<i>Brésil</i>	<i>4,3</i>	<i>2,9</i>	<i>1,4</i>
Hongrie	3,3	3,4	- 0,1	<i>Canada</i>	<i>2,9</i>	<i>3,0</i>	<i>0,0</i>
Irlande	2,3	6,0	- 3,7	<i>États-Unis</i>	<i>27,4</i>	<i>31,6</i>	<i>- 4,2</i>
Italie	31,0	36,6	- 5,6	<i>Mexique</i>	<i>2,5</i>	<i>1,7</i>	<i>0,8</i>
Lettonie	0,3	0,3	0,0	Proche et Moyen-Orient	13,5	11,8	1,7
Lituanie	0,5	0,7	- 0,2	<i>dont : Arabie saoudite</i>	<i>3,0</i>	<i>7,0</i>	<i>- 4,1</i>
Luxembourg	2,4	1,4	1,1	<i>Émirats arabes unis</i>	<i>4,1</i>	<i>1,1</i>	<i>3,0</i>
Malte	0,3	0,2	0,1	<i>Iran</i>	<i>0,5</i>	<i>0,1</i>	<i>0,4</i>
Pays-Bas	17,5	21,6	- 4,1	<i>Israël</i>	<i>1,2</i>	<i>1,2</i>	<i>0,0</i>
Pologne	7,1	8,5	- 1,3	Asie	54,3	78,7	- 24,4
Portugal	4,1	5,1	- 1,0	<i>dont : Chine</i>	<i>16,2</i>	<i>43,0</i>	<i>- 26,9</i>
Rép. tchèque	3,6	6,0	- 2,4	<i>Corée du Sud</i>	<i>5,0</i>	<i>3,0</i>	<i>1,9</i>
Roumanie	3,4	3,2	0,2	<i>Hong Kong</i>	<i>4,4</i>	<i>0,6</i>	<i>3,8</i>
Royaume-Uni	30,4	19,8	10,6	<i>Inde</i>	<i>2,7</i>	<i>5,2</i>	<i>- 2,5</i>
Slovaquie	2,2	3,1	- 0,9	<i>Japon</i>	<i>6,8</i>	<i>7,8</i>	<i>- 1,0</i>
Slovénie	0,8	1,2	- 0,4	<i>Malaisie</i>	<i>2,4</i>	<i>1,8</i>	<i>0,5</i>
Suède	5,0	5,6	- 0,7	<i>Singapour</i>	<i>5,0</i>	<i>2,8</i>	<i>2,2</i>
UE	258,0	290,4	- 32,3	<i>Taiwan</i>	<i>1,6</i>	<i>2,3</i>	<i>- 0,7</i>
Norvège	1,6	3,1	- 1,5	Reste du monde	1,7	13,0	- 11,3
Russie	6,8	10,3	- 3,5	Total monde	427,8	502,9	- 75,1
Suisse	12,9	12,6	0,3				

1. Biens FAB. 2. Biens CAF.

Champ : hors commerce intracommunautaire inférieur à 460 000 euros et hors matériel militaire.

Source : DGDDI.

Principaux partenaires de la France à l'exportation et à l'importation en 2014



1. Non compris Hong Kong.

Champ : échanges de biens, hors commerce intracommunautaire inférieur à 460 000 euros et hors matériel militaire.

Source : DGDDI.

Principaux excédents et déficits bilatéraux de la France en 2014



1. Non compris Hong Kong.

Champ : échanges de biens, hors commerce intracommunautaire inférieur à 460 000 euros et hors matériel militaire.

Source : DGDDI.

14.4 Investissements internationaux

En 2014, les **investissements directs français à l'étranger (IDFE)**, présentés selon la méthodologie du **principe directionnel étendu**, s'établissent à 32 milliards d'euros, en hausse de 13 milliards par rapport à 2013. Les opérations en capital social françaises à l'étranger affichent un solde positif de 5 milliards. Elles sont en légère progression par rapport aux 3 milliards de 2013, mais restent à un niveau très inférieur à celui des quinze années précédentes. En effet, le montant annuel moyen des investissements nets à l'étranger en capital social avait dépassé 50 milliards d'euros au cours de la décennie deux mille, avant de s'établir à un peu plus de 30 milliards entre 2010 et 2012. En 2014, deux zones géographiques attirent la quasi totalité des flux d'IDFE, les pays de la zone euro (18 milliards) et les « autres pays industrialisés » (12 milliards). Les pays de l'Union européenne hors zone euro reçoivent 2 milliards et les pays émergents et en développement font l'objet de légers désinvestissements nets. Parmi les principaux pays d'accueil, les États-Unis (14 milliards) précèdent les Pays-Bas (11 milliards) et l'Italie (3 milliards), suivis de la Belgique, du Royaume-Uni et de la Pologne. À l'opposé, le Maroc et la Suisse font l'objet de désinvestissements de l'ordre de 4 milliards d'euros.

S'établissant à 11 milliards d'euros en 2014, les **investissements directs étrangers en France (IDEF)** sont en baisse de plus de 20 milliards par rapport à l'année précédente. Toutes les composantes présentent des soldes en réduction

d'une année à l'autre. Les opérations en capital social se soldent par des investissements nets de 7 milliards, en recul de plus de 10 milliards par rapport à 2013. Les bénéficiaires réinvestis s'établissent à un niveau faible (6 milliards après 8 milliards en 2013), compte tenu du niveau modéré des profits des entreprises françaises investies par des non-résidents et d'une part importante des dividendes versés par ces entreprises par rapport aux profits qu'elles réalisent. Les prêts intragroupe présentent un solde de - 2 milliards d'euros en 2014. Ce solde négatif signifie que les groupes étrangers ont globalement réduit le stock des capitaux prêtés aux sociétés françaises qui leur sont affiliées. Cependant, au vu des fluctuations constatées par le passé, ce mouvement ne semble pas s'inscrire dans une tendance particulière. Les principaux pays de provenance des flux d'IDEF sont les Pays-Bas (5 milliards), suivis de la Belgique, de l'Irlande, de l'Allemagne (4 milliards), du Luxembourg et du Royaume-Uni (3 milliards). En sens inverse, la Suisse (- 6 milliards) et l'Espagne (- 4 milliards) sont à la source de désinvestissements nets importants.

En 2014, les flux d'IDE à destination des pays en développement continuent de progresser pour totaliser 55 % des flux mondiaux. La Chine devient la première destination mondiale des IDE devant Hong Kong tandis que les flux vers l'UE poursuivent le mouvement de repli marqué amorcé en 2012. ■

Définitions

Investissement direct étranger (IDE) : investissement qu'une unité institutionnelle résidente d'une économie effectue dans le but d'acquies un intérêt durable dans une unité institutionnelle résidente d'une autre économie et d'exercer, dans le cadre d'une relation à long terme, une influence significative sur sa gestion. Par convention, une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur acquies au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie. Les investissements directs comprennent non seulement l'opération initiale qui établit la relation entre les deux unités mais également toutes les opérations financières ultérieures entre elles et entre les unités institutionnelles apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés.

Centres financiers offshore, première contrepartie, principe directionnel étendu, résidents : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2015.
- « Balance des paiements et position extérieure de la France », *Rapport annuel*, Banque de France, juin 2015.
- « World investment report 2015 », *Rapport annuel*, CNUCED, juin, 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Flux d'investissements directs selon le pays de première contrepartie

en milliards d'euros

	2013 (r)		2014	
	Étrangers en France	Français à l'étranger	Étrangers en France	Français à l'étranger
Union européenne	19,3	13,3	15,6	20,6
Zone euro	12,0	9,5	13,4	18,4
dont : Allemagne	-1,1	-1,9	3,7	0,9
Belgique	-8,0	10,4	4,4	1,6
Espagne	1,1	5,1	-4,1	0,4
Irlande	-0,5	-1,1	3,7	0,6
Italie	1,8	0,1	1,8	3,2
Luxembourg	12,2	2,4	3,3	0,7
Pays-Bas	4,5	-5,1	4,6	11,1
Autres pays de l'Union européenne	7,3	3,7	2,2	2,2
dont : Pologne	0,6	0,6	0,0	1,4
Rép. tchèque	-0,3	0,2	-0,3	0,4
Roumanie	-0,2	-0,5	-0,1	0,0
Royaume-Uni	6,8	3,8	2,8	1,5
Suède	0,2	-0,3	0,0	-0,5
Autres pays industrialisés	8,3	0,6	-4,1	12,3
dont : États-Unis	6,0	-6,8	0,6	13,7
Japon	1,0	0,2	0,6	0,9
Suisse	1,5	1,9	-5,5	-3,9
Reste du monde	4,7	5,0	-0,1	-0,6
dont : Brésil	-0,1	0,6	0,0	0,3
Chine	0,3	1,8	0,8	0,2
Inde	0,0	0,5	-0,1	0,2
Total	32,3	18,8	11,5	32,3

Note : Le signe "-" indique un désinvestissement. Les données sont établies conformément à la nouvelle méthode de calcul des IDE, qui repose sur l'application du principe directionnel étendu.

Source : Banque de France.

Stocks des investissements directs français à l'étranger et étrangers en France

en milliards d'euros

Au 31 décembre	2011 (r)	2012 (r)	2013
Investissements français à l'étranger			
Stocks ¹	894,1	947,0	935,1
Investissements étrangers en France²			
Stocks ¹	460,8	465,1	491,5

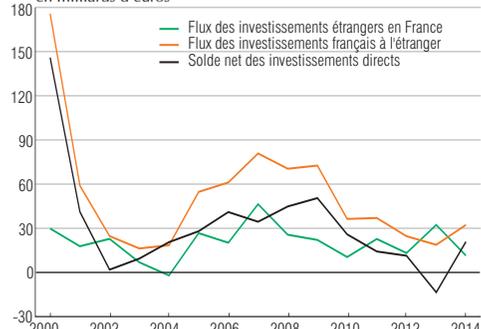
1. Capitaux propres en valeur mixte (y c. investissements immobiliers).

2. La base de données É sane de l'Insee est utilisée en complément du fichier bancaire des entreprises (Fiben) de la Banque de France.

Sources : Banque de France ; Insee, É sane.

Flux d'investissements directs entre la France et l'étranger

en milliards d'euros



Note : flux établis en application de la règle du principe directionnel étendu.

Source : Banque de France.

Principaux flux d'investissements directs dans le monde

en milliards de dollars

	Flux entrants		Flux sortants	
	2013	2014	2013	2014
Allemagne	18,2	1,8	30,1	112,2
Australie	54,2	51,9	-3,1	-0,4
Brésil	64,0	62,5	-3,5	-3,5
Canada	70,6	53,9	50,5	52,6
Chili	16,6	22,9	7,6	13,0
Chine	123,9	128,5	101,0	116,0
Espagne	41,7	22,9	25,8	30,7
États-Unis	230,8	92,4	328,3	336,9
Finlande	-5,2	18,6	-7,5	0,6
France	42,9	15,2	25,0	42,9
Hong Kong	74,3	103,3	80,8	142,7
Inde	28,2	34,4	1,7	9,8
Indonésie	18,8	22,6	6,6	7,1
Italie	25,0	11,5	30,8	23,5
Koweït	1,4	0,5	16,6	13,1
Malaisie	12,1	10,8	14,1	16,4
Malte	9,6	9,3	2,6	2,3
Mexique	44,6	22,8	13,1	5,2
Pays-Bas	32,0	30,3	56,9	40,8
Rép. de Corée	12,8	9,9	28,4	30,6
Royaume-Uni	47,7	72,2	-15,0	-59,6
Russie	69,2	21,0	86,5	56,4
Singapour	64,8	67,5	28,8	40,7
Suède	3,6	10,0	28,9	12,2
Suisse	-22,6	21,9	10,2	16,8
Thaïlande	14,0	12,6	12,1	7,7
Turquie	12,4	12,1	3,5	6,7
Union européenne	333,1	257,6	285,1	280,1
Monde	1 467,2	1 228,3	1 305,9	1 354,0

Note : hors centres financiers offshore des Caraïbes.

Source : CNUCED, World Investment Report 2015.

Systeme productif

Entreprises
Recherche - Innovation
Agriculture - Pêche
Industrie - Construction
Énergie
Commerce - Services

15.1 Démographie des sociétés et des EI

Le terme entreprise auquel il est fait référence dans cette page renvoie à une **unité légale** exerçant une activité au sein du système productif marchand et non à une entreprise au sens du décret (n° 2008-1354) de la loi de modernisation de l'économie (LME).

En 2014, 550 700 **entreprises** ont été créées en France, soit 2 % de plus qu'en 2013. Cette légère hausse est portée par les créations de sociétés (+ 4 % par rapport à 2013) et les demandes d'immatriculations d'**auto-entrepreneurs** (+ 3 %). Ces demandes forment la majorité des créations d'entreprises depuis la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur en 2009 (51 %). En revanche, le nombre de créations d'autres **entreprises individuelles** se replie (- 3 % après un essor de + 26 % en 2013).

En 2014, tous types d'entreprises confondus, les **créations** d'entreprises augmentent dans la plupart des régions métropolitaines, après avoir diminué en 2013. De même, elles augmentent dans une majorité de secteurs, en particulier dans les activités financières et d'assurance (+ 8 %), le secteur enseignement, santé humaine et action sociale (+ 6 %) et l'industrie (+ 5 %). La hausse des créations est plus importante dans les transports et l'entreposage (+ 35 %), notamment dans le transport de voyageurs par taxis (+ 85 %).

En 2014, le succès des **sociétés** par actions simplifiées (SAS) se confirme : 39 % des créateurs de sociétés privilégient cette catégorie

juridique. Toutefois, les sociétés à responsabilité limitée (SARL) constituent encore la majorité des sociétés nouvellement créées, même si leur part décroît rapidement. En particulier, les SARL unipersonnelles, qui avaient connu un regain en 2011, ne constituent plus que 22 % des créations de sociétés. Quant aux autres SARL, elles poursuivent une baisse engagée depuis plusieurs années.

En 2014, seulement 5 % des entreprises sont employeuses au moment de leur création. Elles sont 10 % si l'on exclut les auto-entrepreneurs. Les entreprises employeuses ont en moyenne 2,7 salariés. Les secteurs où les entreprises, y compris auto-entrepreneurs, sont le plus souvent employeuses sont la construction, le secteur commerce, transports, hébergement et restauration, en particulier l'hébergement et la restauration et l'industrie. Inversement, les secteurs enseignement, santé humaine et action sociale, information et communication ainsi que les activités immobilières sont ceux où les nouvelles entreprises se créent le plus souvent sans salarié (98 %).

En 2014, 62 430 **défaillances** d'unités légales sont enregistrées, en baisse de 0,2 % par rapport à 2013. Les secteurs du transport (- 9,9 %), de l'information (- 7,4 %) ainsi que les activités de soutien aux entreprises (- 2,7 %) et l'industrie (- 2,7 %) connaissent une baisse significative des défaillances. En revanche les défaillances augmentent dans l'hébergement-restauration (+ 3,5 %). ■

Définitions

Création d'entreprise : la statistique des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Depuis le 1^{er} janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Défaillance d'entreprise : une unité légale est qualifiée de défaillante dès lors qu'est ouverte en son nom une procédure judiciaire telle que prévue par le livre VI du Code de Commerce et précisée par la loi du 26 juillet 2005 dite « loi de sauvegarde des entreprises ». Une ordonnance du 18 décembre 2008, complétée par un décret d'application du 12 février 2009, en modifie quelques dispositions.

Auto-entrepreneur, entreprise, entreprise individuelle, société, système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene), taux de création d'entreprises, unité légale : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, octobre 2015.
- « Hausse des créations d'entreprises en 2014, notamment des sociétés », *Insee Première* n° 1534, janvier 2015.
- « Les défaillances d'entreprises », *Stat Info*, Banque de France, janvier 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Stocks d'entreprises et entreprises créées en 2014

	Nombre d'entreprises au 1 ^{er} janvier			Nombre d'entreprises créées	
	Total	Personne morale (société)	Personne physique (y c. auto-entrepreneur)	Total	dont : auto-entrepreneurs
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	260 607	161 214	99 393	28 461	15 531
Construction	530 863	289 720	241 143	76 512	32 480
Commerce de gros et de détail et transports	877 627	504 804	372 823	122 575	64 010
Hébergement et restauration	266 737	171 491	95 246	29 599	9 286
Information et communication	143 290	89 511	53 779	26 571	16 325
Activités financières et d'assurance	138 987	116 601	22 386	14 125	2 079
Activités immobilières	177 222	133 873	43 349	15 939	3 298
Activités spécialisées, scientifiques, techniques et de soutien	686 171	352 365	333 806	117 403	68 031
Administration, enseignement, santé humaine et action sociale	537 532	78 655	458 877	64 909	35 125
Autres activités de services	312 523	91 705	220 818	54 639	37 285
Total	3 931 559	1 989 939	1 941 620	550 733	283 450

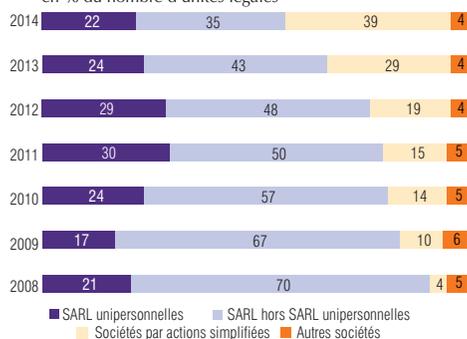
Note : données définitives.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, Sirene, REE.

Créations de sociétés selon la forme juridique

en % du nombre d'unités légales



Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Source : Insee, Sirene, REE.

Créations d'entreprises par taille et catégorie juridique

	2013		2014	
	Créations totales	dont hors auto-entrepreneurs	Créations totales	dont hors auto-entrepreneurs

Selon la taille (en %)

Sans salarié ¹	94,8	89,6	95,2	90,2
1 ou 2 salariés	3,9	7,8	3,6	7,4
3 à 9 salariés	0,9	1,8	0,9	1,4
10 salariés ou plus	0,4	0,8	0,3	1,0

Selon la catégorie juridique (en %)

Personnes morales	29,5	60,3	30,1	62,0
Personnes physiques	70,5	39,7	69,9	38,0

Ensemble (en nombre) 538 182 263 240 550 733 267 283

1. Y c. les entreprises dont la taille est non déterminée.

Champ : unités légales de l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Sirene, REE.

Défaillances

en nombre d'unités légales

Secteur d'activité (NAF rév. 2)	2013 (r)	2014	14/13 en %
Agriculture, sylviculture et pêche	1 314	1 396	6,2
Industrie	4 748	4 621	-2,7
Construction	15 739	15 903	1,0
Commerce ; réparation automobile	14 115	13 847	-1,9
Transports et entreposage	1 997	1 800	-9,9
Hébergement et restauration	7 562	7 829	3,5
Information et communication	1 605	1 486	-7,4
Activités financières et d'assurance	1 166	1 267	8,7
Activités immobilières	2 148	2 231	3,9
Soutien aux entreprises	6 730	6 545	-2,7
Enseignement, santé, action soc. et services aux ménages	5 360	5 379	0,4
Total¹	62 572	62 430	-0,2

1. Y c. unités légales dont le secteur d'activité n'est pas connu.

Note : unités légales défaillantes au cours de l'année.

Source : Banque de France, base Fiben (extraction mars 2015).

Créations d'entreprises dans quelques pays de l'UE en 2013

	2013		2014	
	Nombre	Taux en %	Nombre	Taux en %
Allemagne	264 463	7,3	Lettonie	18 963 15,7
Autriche	48 063	8,3	Lituanie	44 714 23,6
Belgique	22 914	3,5	Luxembourg	3 368 9,7
Bulgarie	44 625	11,7	Malte	2 110 6,0
Chypre	3 757	6,2	Pays-Bas	148 176 10,5
Croatie	15 780	9,8	Portugal	144 271 14,3
Espagne	293 466	8,6	Rép. tchèque	87 481 8,0
Estonie ¹	10 798	12,3	Roumanie	171 541 22,7
Finlande	20 826	5,9	Royaume-Uni	346 485 14,2
France	388 015	9,5	Slovaquie	42 640 9,9
Hongrie	45 933	8,2	Slovénie	21 405 13,7
Italie	321 439	7,2	Suède ²	50 214 7,5

1. Données 2012.

2. Données 2010.

Champ : entreprises dans l'industrie, la construction et les services, sauf les activités des sociétés holding.

Source : Eurostat.

15.2 Caractéristiques des sociétés et des EI

Le terme entreprise auquel il est fait référence dans cette page renvoie à une **unité légale** exerçant une activité au sein du système productif marchand et non à une entreprise au sens du décret d'application (n° 2008-1354) de l'article 51 de la loi de modernisation de l'économie (LME). Ici, « hors secteur financier » n'exclut pas du champ des commentaires les activités auxiliaires des services financiers (administration de marchés financiers et courtage de valeurs mobilières et de marchandises).

Au 1^{er} janvier 2014, plus de 3,9 millions d'**entreprises** sont actives en France. Seules 16 600 d'entre elles (0,4 %) emploient plus de 100 salariés. L'industrie manufacturière regroupe 26 % des entreprises de cette taille. Les entreprises de moins de 10 salariés représentent 95 % de l'ensemble des entreprises. La concentration de ces petites entreprises est particulièrement élevée dans les secteurs des activités immobilières et dans celui des autres activités de services : leur poids y est de 98 %. Elle est plus faible dans l'industrie manufacturière (85 %). C'est dans le secteur commerce, transports, hébergement et restauration que l'on dénombre le plus d'entreprises sans salarié. Ces entreprises sont surreprésentées dans les activités spécialisées scientifiques et techniques, de service administratif et de soutien ainsi que dans les activités de l'enseignement, la santé humaine et l'action sociale.

En 2013, les entreprises des **secteurs d'activité** marchands hors agriculture et secteur financier qui exercent leur activité sur le territoire français dégagent un **chiffre d'affaires hors taxes** de 3 850 milliards d'euros, dont près de 45 % est réalisé dans le secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration. Le chiffre d'affaires du secteur industriel atteint 1 041 milliards, porté essentiellement par l'industrie manufacturière. Les frais de personnel augmentent par rapport à 2012. Ils se concentrent essentiellement dans le secteur commerce, transports, hébergement et restauration avec 218 milliards d'euros et dans l'industrie (175 milliards d'euros). La **valeur ajoutée** de ces entreprises est en légère augmentation et atteint 1 069 milliards d'euros. L'industrie, le secteur du commerce et de la réparation automobile et les activités de soutien aux entreprises représentent 59 % de la valeur ajoutée des activités marchandes non agricoles et non financières.

Avec 74 % de ses entreprises relevant du secteur des services marchands, la France occupe en 2013 une position intermédiaire dans l'Union européenne. Le poids du secteur de la construction dans le tissu d'entreprises est relativement élevé en France, proche de 18 %. Enfin, la France fait partie en 2013 des pays de l'UE dans lesquels la part du nombre d'entreprises de l'industrie dans l'ensemble des entreprises est la plus faible (8,6 %). ■

Définitions

Unité légale : entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ou une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique. Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (Greffes des tribunaux, Chambres de commerce et d'industrie, Chambres de Métiers, Organismes de sécurité sociale, DGFiP, etc) pour exister. L'existence d'une telle unité peut ne dépendre que du choix des propriétaires ou de ses créateurs et n'exister que pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene et connue des différentes administrations. Cette définition de l'unité légale ne doit pas être confondue avec celle de l'entreprise, considérée comme unité statistique.

Chiffre d'affaires hors taxe, entreprise, É sane, excédent brut d'exploitation (EBE), secteur d'activité, système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene), valeur ajoutée : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, octobre 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Caractéristiques des sociétés et des EI 15.2

Unités légales selon le nombre de salariés et l'activité

en milliers

Secteur d'activité (NAF rév. 2)	2013		2014					Total
	Total	0	1 à 9	10 à 49	50 à 99	100 à 249	250 ou plus	
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	252,3	143,5	80,9	28,0	3,7	2,8	1,7	260,6
<i>dont industrie manufacturière</i>	<i>219,9</i>	<i>117,3</i>	<i>75,7</i>	<i>26,2</i>	<i>3,5</i>	<i>2,7</i>	<i>1,6</i>	<i>227,1</i>
Construction	504,4	339,7	163,3	25,5	1,4	0,7	0,3	530,9
Commerce, transports, hébergement et restauration	1 097,1	695,1	378,2	60,4	5,8	3,2	1,6	1 144,4
Commerce, réparation d'automobiles et motocycles	747,0	498,2	238,4	35,8	3,5	2,0	1,1	779,0
Transports et entreposage	94,9	60,9	26,1	8,9	1,3	0,9	0,4	98,6
Hébergement et restauration	255,2	136,0	113,6	15,7	1,0	0,2	0,2	266,7
Information et communication	132,6	111,7	24,4	5,7	0,8	0,5	0,3	143,3
Activités financières et d'assurance	131,7	96,9	37,4	3,6	0,3	0,3	0,4	139,0
Activités immobilières	170,9	144,7	29,7	2,3	0,3	0,2	0,1	177,2
Act. spéc., scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	640,6	516,3	138,6	25,9	2,7	1,6	0,9	686,2
Enseignement, santé humaine et action sociale	506,9	454,8	66,3	12,1	2,7	1,1	0,5	537,5
Autres activités de services	291,1	239,6	67,3	5,0	0,4	0,2	0,1	312,5
Total	3 727,4	2 742,4	985,9	168,4	18,3	10,5	6,1	3 931,6

Note : données définitives au 1^{er} janvier.

Champ : unités légales marchandes hors agriculture (y c. auto-entrepreneurs et sociétés holding).

Source : Insee, Sirene, REE.

Principaux résultats des unités légales par secteur en 2013

en milliards d'euros

Secteur d'activité (NAF rév. 2)	Chiffre d'affaires hors taxes	Valeur ajoutée	Frais de personnel	Excédent brut d'exploitation	Résultat courant avant impôt	Bénéfice ou perte
Industrie	1 040,9	252,2	174,6	62,3	39,8	25,6
<i>dont industrie manufacturière</i>	<i>877,3</i>	<i>207,9</i>	<i>152,2</i>	<i>40,7</i>	<i>25,6</i>	<i>13,5</i>
Construction	284,3	90,0	71,4	15,3	16,8	14,4
Commerce, transports, hébergement et restauration	1 721,3	326,3	218,2	67,1	46,7	32,5
<i>dont commerce, réparation d'automobiles et de motocycles</i>	<i>1 426,3</i>	<i>205,3</i>	<i>128,8</i>	<i>41,1</i>	<i>36,6</i>	<i>27,2</i>
Information et communication	173,0	79,4	50,7	25,3	10,8	5,2
Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	39,1	18,4	12,6	4,5	20,9	14,7
Activités immobilières	79,6	43,7	11,6	26,4	11,8	14,1
Act. spéc., scient. et tech. et act. de services adm. et de soutien	361,9	174,5	137,3	31,2	89,6	88,3
Enseignement, santé humaine et action sociale	94,0	63,0	32,5	27,7	25,6	24,7
Autres activités de services	55,8	21,3	14,6	5,4	3,3	3,3
Total	3 850,0	1 068,7	723,5	265,1	265,4	222,9

Champ : ensemble des unités légales marchandes y c. auto-entrepreneurs, hors agriculture et hors services financiers et d'assurance (mais y c. auxiliaires de services financiers et d'assurance, sociétés holdings).

Source : Insee, É sane.

Entreprises actives par grand secteur dans l'Union européenne en 2013

en %

	Industrie	Construction	Services ¹	Total en milliers		Industrie	Construction	Services ¹	Total en milliers
Allemagne (e)	10,9	13,1	76,0	2 972,5	Italie	11,2	14,3	74,5	3 904,2
Autriche	9,1	9,6	81,3	432,7	Lettonie	10,9	8,9	80,2	97,0
Belgique	6,8	16,4	76,8	577,1	Lituanie	11,5	14,7	73,7	158,2
Bulgarie	10,5	6,0	83,5	327,5	Luxembourg	3,2	11,3	85,4	30,2
Chypre	11,5	15,8	72,7	49,4	Malte	8,6	14,0	77,4	30,5
Croatie	15,2	13,2	71,6	145,8	Pays-Bas	6,0	14,5	79,5	1 051,3
Danemark	9,1	14,2	76,7	216,3	Pologne	12,9	15,1	72,0	2 015,2
Espagne	7,3	15,8	76,9	2 951,8	Portugal	8,8	10,3	80,9	790,2
Estonie ²	10,9	12,8	76,3	76,0	Rép. tchèque	17,5	16,4	66,1	968,6
Finlande	10,6	16,9	72,4	285,9	Roumanie	10,7	9,3	80,0	690,0
France	8,6	17,7	73,8	3 184,4	Royaume-Uni	7,4	14,5	78,1	2 126,8
Grèce	Slovaquie	15,8	19,9	64,3	398,9
Hongrie	9,9	10,4	79,7	473,8	Slovénie	15,5	15,1	69,5	134,6
Irlande ²	7,3	18,3	74,4	185,5	Suède	8,4	14,3	77,3	719,5

1. Services de l'industrie et des services marchands, sauf l'administration d'entreprises.

2. Données 2012.

Champ : entreprises dans l'industrie et les services marchands, sauf les activités des sociétés holding.

Source : Eurostat.

15.3 Catégories d'entreprises

La loi de modernisation de l'économie de 2008 introduit une nouvelle définition de l'**entreprise** et de sa taille à partir de critères économiques, qui conduit à une meilleure vision du tissu productif. En approchant cette nouvelle définition de l'entreprise par la notion de **groupe**, on dénombre 3,56 millions d'entreprises en 2012 dans les secteurs marchands non agricoles dont 3,48 millions correspondent à une seule **unité légale** indépendante.

La nouvelle définition révèle la forte concentration du tissu productif. Sur ces 3,56 millions d'entreprises, 243 **grandes entreprises (GE)** emploient 4,5 millions de salariés, soit 30 % du total. À l'opposé, 3,4 millions, soit 96 %, sont des **microentreprises (MIC)** qui emploient à peu près 2,8 millions de salariés. Par delà ce dualisme, se dessine une partition assez équilibrée de la valeur ajoutée ou de l'emploi : plus de 5 200 **entreprises de taille intermédiaire (ETI)** et 138 000 **petites et moyennes entreprises (PME)** non microentreprises emploient respectivement 23 % et 28 % des salariés. Dans les secteurs non financiers, les grandes entreprises dégagent environ un tiers de la **valeur ajoutée**, tandis que les trois autres **catégories** en réalisent le reste à parts à peu près égales. Plus de 56 % de la valeur ajoutée est ainsi produite par environ 5 200 entreprises (GE et ETI) qui réalisent 85 % des exportations. Le secteur le plus concentré est celui des activités financières et assurances. Une

trentaine de grandes entreprises y emploient 78 % des salariés.

Les ETI se distinguent des autres catégories par leur orientation vers l'industrie manufacturière et par le poids des implantations étrangères. Parmi les 3,15 millions de salariés de l'industrie manufacturière, 35 % sont employés par des ETI. Compte tenu de leur orientation industrielle, les ETI jouent un rôle essentiel dans le commerce extérieur, réalisant 32 % du chiffre d'affaires exporté.

Les PME (y c. microentreprises) emploient la majorité de leurs salariés dans les services destinés aux particuliers ainsi que dans le secteur des activités spécialisées scientifiques et techniques. Dans la construction, en dépit de la présence d'une dizaine de grandes entreprises, 71 % des salariés sont employés dans des PME. Les microentreprises comptent 70 % de leurs effectifs salariés dans les activités tertiaires. Elles ont aussi 19 % de leurs salariés dans la construction. Les PME non microentreprises comptent en moyenne une trentaine de salariés. La majorité (60 %) ont moins de 20 salariés et 12 % seulement atteignent ou dépassent 50 salariés. Les activités exercées sont plus diversifiées que pour les autres catégories. De ce fait, la structure d'emploi des PME non microentreprises est assez proche de l'ensemble. Les PME non microentreprises sont surreprésentées dans la construction et les industries de type traditionnelles. ■

Définitions

Catégories d'entreprises : l'entreprise était jusqu'à présent définie sur un plan purement juridique. Le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 en apporte désormais une définition économique. Quatre catégories d'entreprises y sont définies :

- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les microentreprises (MIC) constituent un sous-ensemble des PME ;
- les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ;
- les grandes entreprises (GE).

Entreprises, entreprises de taille intermédiaire (ETI), excédent brut d'exploitation (EBE), grandes entreprises (GE), groupe, microentreprises (MIC), petites et moyennes entreprises (PME), profilage, unité légale, valeur ajoutée : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les entreprises en France », *Insee Références*, octobre 2015.
- « Les très petites entreprises, 2 millions d'unités très diverses », *Insee Focus* n° 24, mars 2015.
- « Un tissu productif plus concentré qu'il ne semblait – Nouvelle définition et nouvelles catégories d'entreprises », *Insee Première* n° 1399, mars 2012.
- « Quatre nouvelles catégories d'entreprise – Une meilleure vision du tissu productif », *Insee Première* n° 1321, novembre 2010.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Principales caractéristiques des entreprises par catégorie en 2012

	Grandes entreprises (GE)	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Petites et moyennes entreprises (PME) hors microentreprises	Microentreprises (MIC)	Total
Entreprises, y c. activités financières et assurances					
Nombre d'entreprises	243	5 226	138 082	3 416 182	3 559 733
Effectif salarié au 31/12 (en milliers)	4 458	3 404	4 179	2 815	14 857
Effectif salarié en EQTP ¹ (en milliers)	4 094	3 119	3 716	2 468	13 397
Nombre d'unités légales situées en France	28 528	51 541	249 443	3 442 846	3 772 358

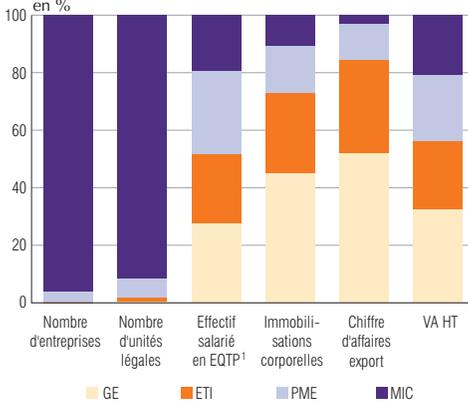
1. En équivalent-temps plein.

Lecture : dans ce tableau, l'entreprise désigne « le groupe y c. ses filiales financières » ou « l'unité légale indépendante ». Ce concept nouveau se rapproche de celui d'« acteur économique ».

Champ : entreprises au sens du décret 2008-1354 (y c. micro-entreprises au sens fiscal et micro-entrepreneurs) dont l'activité principale est non agricole et hors administrations publiques.

Source : Insee, É sane et Lifi.

Caractéristiques selon la catégorie d'entreprise en 2012

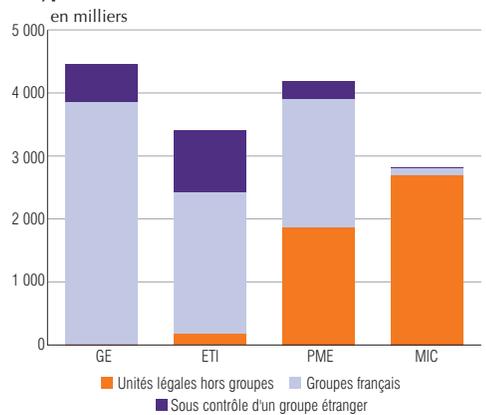


1. En équivalent-temps plein.

Champ : entreprises au sens du décret 2008-1354 ; non agricoles, hors activités financières et assurances et hors administrations publiques.

Source : Insee, É sane et Lifi.

Effectifs salariés selon la catégorie d'entreprise et le type de contrôle en 2012



Champ : entreprises au sens du décret 2008-1354 ; non agricoles, y c. activités financières et assurances et hors administrations publiques.

Source : Insee, É sane et Lifi.

Effectifs salariés par secteur et catégorie d'entreprises en 2012

en milliers

Secteur d'activité (NAF rév. 2)	Catégorie d'entreprises				Total
	Grandes entreprises	Entreprises de taille intermédiaire	Petites et moyennes entreprises hors microentreprises	Micro-entreprises	
Industrie	1 177,3	1 135,8	898,1	304,5	3 515,7
Construction	308,6	123,9	558,7	513,3	1 504,6
Commerce, transports, hébergement et restauration	1 601,6	1 093,6	1 445,7	1 135,9	5 276,8
Information et communication	258,8	188,4	159,6	63,1	669,9
Activités financières	627,5	94,3	41,6	38,3	801,7
Activités immobilières	7,9	75,0	59,1	62,1	204,2
Act. spéc., scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	357,4	437,5	663,0	390,3	1 848,2
Act. immo. ; enseig., santé humaine et act. soc. ; autres act. de services	119,2	255,5	353,5	307,5	1 035,6
Total	4 458,3	3 403,9	4 179,4	2 815,0	14 856,6

Note : effectifs au 31/12 ; seules les entreprises ayant un chiffre d'affaires positif en 2012 sont retenues.

Champ : entreprises au sens du décret 2008-1354 (y c. micro-entreprises au sens fiscal et micro-entrepreneurs) dont l'activité principale est non financière, non agricole et hors administrations publiques.

Source : Insee, É sane et Lifi.

15.4 Entreprises publiques

Les entreprises publiques sont définies comme l'ensemble des sociétés directement détenues majoritairement par l'État ou appartenant à des groupes dont la tête est détenue majoritairement par l'État.

Fin 2014, l'État contrôle en France directement 89 sociétés françaises. Par le biais de ces dernières et de leurs filiales, il contrôle au total 1 632 sociétés françaises, qui emploient 795 000 salariés. Par rapport à 2013, le nombre de ces sociétés augmente de 191 unités. Au cours de l'année 2014, le nombre de sociétés contrôlées par l'État (sociétés dites publiques) passe de 1 441 à 1 632. D'un côté il intègre 287 nouvelles sociétés, et de l'autre, il en perd 96. Le nombre important de nouvelles sociétés provient pour l'essentiel de l'entrée de Dalkia et de ses filiales, qui représentent à elles seules près de 200 sociétés, dans le groupe Électricité de France (EDF). À l'inverse, 96 sociétés sortent du périmètre, en raison de fusions ou de ventes.

En 2014, l'État entre au capital de la Société de financement local (SFIL) et à celui de l'aéroport de Marseille Provence. Inversement, la société Voies navigables de France sort du périmètre des entreprises contrôlées par l'État en devenant un établissement public à caractère administratif. À la suite de ces mouvements, 89 sociétés sont contrôlées directement par l'État, de tailles très diverses.

Malgré l'augmentation du nombre de sociétés contrôlées directement ou indirectement par

l'État, l'emploi salarié dans le périmètre est stable en 2014. En effet, l'augmentation des effectifs salariés liée à l'entrée de nouvelles unités est compensée par de légères réductions dans les unités pérennes. La plupart des grands groupes sont touchés par ces baisses d'effectifs, notamment la SNCF, La Poste et EDF.

Entre fin 2013 et fin 2014, la répartition des **sociétés publiques** par grand secteur d'activité reste très stable. Le secteur tertiaire concentre encore plus des trois quarts des effectifs salariés de l'ensemble de ces unités en 2014, malgré la légère baisse de l'emploi par rapport à 2013. La présence de l'État est prépondérante dans le secteur des transports et de l'entreposage, avec 481 500 salariés (soit plus de 60 % de l'ensemble des salariés des sociétés sous contrôle de l'État). Parmi ces salariés, neuf sur dix sont employés par les 3 groupes La Poste, la SNCF et, pour une part plus faible, la Régie autonome des transports parisiens (RATP). Les sociétés publiques des secteurs des activités scientifiques et techniques et des services administratifs et de soutien emploient 60 500 salariés ; près de la moitié d'entre eux travaillent dans le secteur de la recherche et du développement. Le contrôle de l'État est plus rare dans l'industrie. Cependant, l'État conserve une part notable dans le secteur de l'énergie, en lien avec la prédominance du groupe EDF dans la production et la distribution d'électricité. ■

Définitions

Entreprise publique : entreprise sur laquelle l'État peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété ou de la participation financière, en disposant soit de la majorité du capital, soit de la majorité des voix attachées aux parts émises.

Nationalisation, privatisation : ces termes traduisent les mouvements des entreprises entre le secteur public et le secteur privé. Lorsque l'État prend le contrôle direct d'une entreprise, c'est-à-dire lorsqu'il détient plus de 50 % de son capital, on parle de nationalisation. Lorsque l'État perd le contrôle direct d'une entreprise au profit du secteur privé, on parle de privatisation.

Société : unité légale ayant la personnalité morale.

Nomenclature agrégée (NA), répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État (Recme), unité légale : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « 1632 sociétés contrôlées par l'État en 2014 », *Insee Focus* n° 53, février 2016.
- « L'État actionnaire », *rapport 2014-15*, Agence des participations de l'État, juin 2015.
- « Les comptes des administrations publiques en 2014 », *Insee Première* n° 1548, mai 2015.
- « En 2013, 88 sociétés sous contrôle direct de l'État emploient directement ou indirectement plus de 800 000 salariés », *Insee Première* n° 1541, avril 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Entreprises publiques selon l'activité économique fin 2014

Activité économique (nomenclature agrégée - NA 2008)	Nombre de sociétés (p)	Effectifs salariés en milliers (p)	Principaux groupes présents dans le secteur
Agriculture	7	9,1	Office national des forêts
Industrie	447	170,6	
Fabrication de machines et d'équipements électriques ¹	6	1,4	CEA
Fabrication de matériels de transport	6	14,9	DCNS
Fabrication d'autres produits industriels	32	22,0	CEA, LFB
Ind. extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	403	132,3	EDF
Construction	66	2,4	EDF
Tertiaire	1 112	613,2	
Commerce, réparation d'automobiles et motocycles	29	2,2	UGAP
Transports et entreposage	413	481,5	La Poste, SNCF, RATP, Aéroports de Paris
Hébergement et restauration	4	2,7	Adoma
Information et communication	73	22,2	France Télévision
Activités financières et d'assurance	171	22,7	Banque de France
Activités immobilières	122	2,6	SNCF
Act. spéc., scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	262	60,5	CEA, La Poste
Adm. publique, enseignement, santé humaine et action sociale	18	10,8	Établissements français du sang
Autres activités de services	20	8,1	Opéra de Paris, FDJ
Total	1 632	795,5	

1. Y c. fabrication d'équipements électroniques et informatiques.

Source : Insee, Recme.

Mouvements des entreprises publiques en 2014

	Nombre d'entreprises	Effectifs salariés
Entreprises présentes fin 2013	1 441	797 156
+ Entreprises pérennes	+ 1 345	- 9 942
+ Entreprises entrantes en 2014	+ 287	+ 13 760
- Entreprises sortantes en 2014	- 96	- 5 520
Entreprises présentes fin 2014 (p)	1 632	795 454

Source : Insee, Recme.

Principales entreprises à participation publique selon le chiffre d'affaires en 2014

	Chiffre d'affaires ¹ en millions d'euros	Résultat net ¹ en millions d'euros	Effectifs en équivalent-temps plein en milliers
GDF Suez ²	74 686	2 440	150,6
EDF	72 874	3 701	148,0
Peugeot SA ³	60 713	2 343	138,6
Airbus Group ³	53 607	- 706	189,8
Orange	41 055	1 890	117,4
Renault ³	39 445	925	151,6
SNCF ³	27 243	605	245,8
Air France - KLM	24 912	- 198	94,7
La Poste	22 462	513	257,9
Safran	15 044	- 126	68,9
Thales	12 974	714	60,8
Areva ³	8 354	- 4 834	41,8
RFF ³	5 917	- 213	1,5
RATP ³	5 257	298	58,0
DCNS	3 066	- 336	13,1
France Télévisions	3 018	- 38	10,7
Aéroports de Paris	2 791	402	9,0
Française des Jeux	1 549	- 8	1,7
Nexter Systems - Giat Industries	1 238	76	4,2
Radio France	645	- 2	4,2

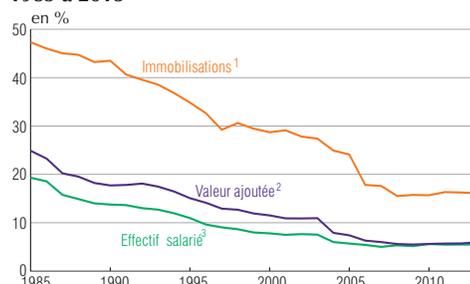
1. Au 31 décembre.

2. Effectifs en moyenne annuelle.

3. Effectifs au 31 décembre.

Source : Agence des participations de l'État.

Poids du secteur public dans l'économie de 1985 à 2013



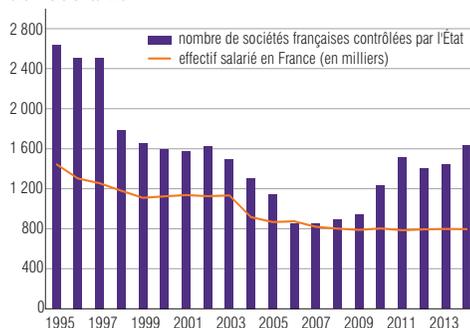
1. Essentiellement les bâtiments et les machines. 2. Valeur ajoutée brute au coût des facteurs jusqu'en 2008, hors taxes depuis 2009. 3. Au 31/12.

Note : depuis 2008, le secteur public est considéré comme l'ensemble des entreprises (au sens du décret LME, c'est-à-dire le groupe dans son ensemble ou l'unité légale indépendante) dont la tête est détenue par l'État.

Champ : ensemble de l'économie marchande hors secteurs agricoles et financiers.

Source : Insee, É sane, Clap, Lifi.

Sociétés contrôlées majoritairement par l'État de 1995 à 2014



Source : Insee, Recme.

15.5 Artisanat

Le terme entreprise auquel il est fait référence dans cette page renvoie à une **unité légale** exerçant une activité au sein du système productif marchand et non à une entreprise au sens du décret (n° 2008-1354) de la loi de modernisation de l'économie (LME).

Les **entreprises artisanales** sont immatriculées au répertoire des métiers : ce sont des personnes physiques et des personnes morales, qui n'emploient pas plus de 10 salariés et exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste établie par décret. Sous certaines conditions, les entreprises qui le souhaitent peuvent rester immatriculées au répertoire des métiers au-delà du seuil des 10 salariés (on parle de « droit de suite »). Le nombre d'entreprises artisanales ne coïncide pas avec celui des artisans, car plusieurs artisans peuvent être associés au sein d'une même entreprise.

Au 1^{er} janvier 2014, l'artisanat français compte environ 1,2 million d'entreprises, soit une augmentation de 11,3 % en un an. Au total on dénombre environ 255 000 entreprises artisanales supplémentaires en 5 ans. Près de quatre entreprises artisanales sur dix (39 %), soit 478 000 entreprises, relèvent du secteur

de la construction ; 15 % relèvent du secteur de l'industrie. Viennent ensuite les secteurs des autres services aux ménages et du commerce (respectivement 14 % et 13 %).

En 2014, 181 400 entreprises artisanales ont été créées (soit 8 200 de plus qu'en 2013) dont 91 000 avec le statut d'**auto-entrepreneur**. C'est dans la construction que les **créations d'entreprises** artisanales sont les plus nombreuses : elles représentent 40 % de l'ensemble des créations. Suit le secteur des autres services aux ménages (14 %). L'artisanat représente en 2014 près de 33 % des créations annuelles d'entreprises. Plus de six entreprises artisanales sur dix (62 %) n'emploient aucun salarié et plus de 90 % d'entre elles ont cinq salariés ou moins. C'est dans le secteur des activités de services aux ménages et des transports et de l'entreposage que les entreprises sont le moins souvent employeuses.

En 2014, à peine plus de la moitié (51 %) des entreprises artisanales sont des **entreprises individuelles**. Parmi les 629 000 entreprises individuelles artisanales françaises, 25 % sont dirigées par des femmes, dont la majorité exerce dans le secteur des activités de services aux ménages. Les femmes cheffes d'entreprises artisanales sont également majoritaires dans le secteur fabrication de textiles, industrie de l'habillement, du cuir et de la chaussure. ■

Définitions

Entreprise artisanale : dans le Répertoire des Entreprises et Établissements (REE, Sirene), une entreprise est considérée comme artisanale si l'entreprise est inscrite au Répertoire des Métiers.

Entreprise individuelle : entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Les différentes formes d'entreprises individuelles sont : commerçant, artisan, profession libérale, agriculteur. Chaque entreprise individuelle (comme chaque société) est répertoriée dans le répertoire SIRENE.

Auto-entrepreneur, création d'entreprise, nomenclature d'activités française (NAF), stocks d'entreprises et établissements (REE/Sirene), système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene), unité légale : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « En octobre 2015, le climat conjoncturel reste dégradé dans l'industrie du bâtiment », *Informations rapides* n° 256, Insee, octobre 2015.
- « Chiffres clés de l'artisanat », DGCI, juin 2015.
- « Semaine nationale de l'artisanat : du 13 au 20 mars 2015 », Assemblée permanente des chambres des métiers et de l'artisanat, février 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Caractéristiques des entreprises artisanales en 2014

Secteur d'activité (NAF rév. 2)	Nombre total d'entreprises artisanales	Entreprises individuelles			
		en nombre	en %	dont femmes	
				en nombre	en %
Industrie	186 366	86 989	46,7	26 500	30,5
<i>dont : fabr. de denrées alim., de boissons et de produits à base de tabac</i>	50 565	23 218	45,9	3 736	16,1
<i>fabr. de textiles, ind. de l'habillement, ind. du cuir et de la chaussure</i>	16 763	10 855	64,8	8 579	79,0
<i>travail du bois, industries du papier et imprimerie</i>	20 670	9 411	45,5	2 387	25,4
<i>métallurgie et fabrication de produits métalliques¹</i>	17 347	4 125	23,8	177	4,3
<i>autres ind. manif., réparation et installation de machines et d'équip.</i>	53 649	30 201	56,3	9 318	30,9
Construction	478 376	236 242	49,4	4 802	2,0
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	161 383	60 092	37,2	14 020	23,3
Transports et entreposage	41 411	31 306	75,6	2 775	8,9
Hébergement et restauration	54 208	20 658	38,1	6 698	32,4
Information et communication	8 133	4 242	52,2	434	10,2
Activités financières et d'assurance	1 647	159	9,7	35	22,0
Activités immobilières	6 153	3 226	52,4	516	16,0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	33 802	17 101	50,6	5 600	32,7
Activités de services administratifs et de soutien	65 094	40 143	61,7	11 533	28,7
Enseignement	2 496	1 923	77,0	584	30,4
Santé humaine et action sociale	8 719	3 082	35,3	1 376	44,6
Arts, spectacles et activités récréatives	7 859	6 486	82,5	2 803	43,2
Autres activités de services	167 968	117 317	69,8	78 710	67,1
Total	1 223 615	628 966	51,4	156 386	24,9

1. À l'exception des machines et des équipements.

Note : données au 1^{er} janvier.

Champ : activités marchandes hors agriculture, unités inscrites au Répertoire des Métiers.

Source : Insee, REE.

Entreprises artisanales selon l'effectif en 2014 en %

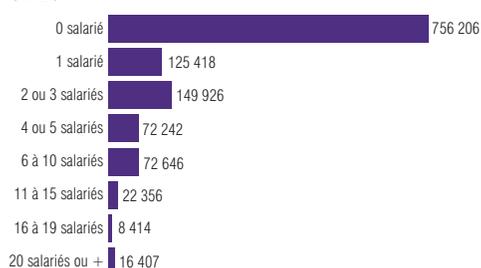
Secteur d'activité (NAF rév. 2)	0 salarié	1 à 5 salariés	6 à 19 salariés	20 salariés ou plus
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	54,0	28,9	14,4	2,7
Construction	63,7	27,4	7,8	1,1
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	53,5	35,7	9,6	1,2
Information et communication	79,7	15,2	4,1	0,9
Activités financières et d'assurance	65,6	24,7	7,6	2,1
Activités immobilières	88,7	9,8	1,2	0,4
Act.spé., scient. et tech. et act. de serv. adm. et de soutien	72,5	20,0	5,7	1,8
Adm. pub., ens., santé humaine, action soc.	50,1	18,9	24,8	6,2
Autres activités de services	70,1	26,5	3,1	0,3
Ensemble	61,8	28,4	8,5	1,3

Note : données au 1^{er} janvier.

Champ : activités marchandes hors agriculture, unités inscrites au Répertoire des Métiers.

Source : Insee, REE.

Entreprises artisanales selon le nombre de salariés en 2014



Note : données au 1^{er} janvier.

Champ : activités marchandes hors agriculture, unités inscrites au Répertoire des Métiers.

Source : Insee, REE.

Créations d'entreprises artisanales selon l'activité économique en 2014

Secteur d'activité (NAF rév. 2)	Créations totales	dont hors auto-entrepreneurs
Industrie	23 383	10 410
<i>dont industrie manufacturière</i>	22 600	9 974
Construction	71 860	40 114
Commerce, transports, hébergement et restauration	30 924	19 320
<i>dont : commerce, réparation transports et entreposage</i>	14 219	8 662
<i>hébergement et restauration</i>	7 268	3 627
Information et communication	9 437	7 031
Activités financières et d'assurance	2 355	456
Activités immobilières	72	56
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	313	272
Activités de services administratifs et de soutien	8 130	2 436
Adm. publique, ens., santé humaine et action sociale	17 510	6 176
Autres activités de services	1 274	440
Total	181 401	90 784

Champ : activités marchandes hors agriculture, unités inscrites au Répertoire des Métiers.

Source : Insee, REE.

Statut juridique des entreprises artisanales

	en %		
	2000	2010	2014
Personne physique	63,9	52,9	51,4
Société à responsabilité limitée (SARL)	32,4	44,2	43,7
Autres statuts	3,7	3,0	4,9
Total	100,0	100,0	100,0

Champ : activités marchandes hors agriculture, unités inscrites au Répertoire des Métiers.

Source : Insee, REE.

16.1 Recherche & Développement

En 2013, la **dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)** s'établit à 47,5 milliards d'euros, en hausse de 1,3 % en volume par rapport à 2012. La DIRD des entreprises est en hausse de 1,4 % en volume, tandis que celle des administrations augmente de 1 %. L'évolution de la DIRD devrait ralentir (+ 0,7 % en volume) en 2014, du fait d'une croissance plus faible des dépenses des administrations et des entreprises. L'**effort de recherche de la nation** atteint 2,24 % en 2013. La **dépense nationale de R&D (DNRD)** représente le financement des travaux de recherche réalisés en France ou à l'étranger. Elle augmente de 1 milliard d'euros en 2013 pour atteindre 49,4 milliards d'euros.

En 2013, la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) implantées en France s'établit à 30,7 milliards d'euros, soit 65 % de la DIRD. Les dépenses de recherche sont très concentrées dans quelques **branches de recherche**. En 2013, les branches industrielles concentrent 79 % de la DIRDE. Parmi elles, l'industrie automobile, la construction aéronautique et spatiale ainsi que l'industrie pharmaceutique totalisent ensemble 34 % des dépenses. L'industrie automobile, avec 13 % du montant de la DIRDE, est la première branche de recherche.

En 2013, la dépense intérieure de recherche et développement des administrations (DIRDA) progresse et s'établit à 16,8 milliards d'euros. Cette progression s'explique pour trois-quarts

par l'augmentation des dépenses intérieures de recherche et développement des secteurs de l'enseignement supérieur et des institutions sans but lucratif (pour deux tiers par le secteur de l'enseignement supérieur seul).

En 2013, les activités de R&D en France mobilisent 418 100 emplois en **équivalent-temps plein (EQTP)**. Les entreprises en emploient 60 % et les administrations 40 %. Les **effectifs dans la recherche** progressent et augmentent de 1,5 % par rapport à 2012. Dans les entreprises, l'emploi dans la recherche s'accroît de 2 % par rapport à 2012. Bien que les effectifs de R&D des branches industrielles augmentent de nouveau, leur progression reste modeste comparée à celle des effectifs de R&D dans les branches de services. Dans les administrations, dont les universités constituent le plus gros employeur de personnels de R&D, les effectifs progressent. Par ailleurs, parmi les 266 200 chercheurs (en EQTP), 61 % sont rémunérés par les entreprises.

En 2013, au sein de l'Union européenne, quatre pays, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie, totalisent ensemble 66 % de la DIRD. L'Allemagne réalise davantage de recherche et développement que ne le fait la France ; on l'observe à la fois dans le montant absolu des dépenses engagées et dans l'effort relatif de recherche (DIRD/PIB). Ainsi, en 2013, les dépenses consacrées à la R&D y représentent 2,8 % du PIB, contre 2,2 % en France. ■

Définitions

Dépense intérieure de recherche et de développement (DIRD) : travaux de R&D exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

Branche de recherche, dépense nationale de recherche et de développement (DNRD), effectifs de Recherche et Développement, effort de recherche de la nation, emploi en équivalent-temps plein, Recherche et Développement (R&D) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les dépenses intérieures de R&D s'élèvent à 47,5 Md€ en 2013 », *Note Flash* ESR n° 05, MESR DGESIP/DGRI SIES, septembre 2015.
- « Repères et références statistiques 2015 », Depp, septembre 2015.
- « Les efforts de recherche en Union européenne », *note d'information* ESR n° 15.03, MESR DGESIP/DGRI SIES, juillet 2015.
- « Les sociétés technologiquement innovantes : majoritairement engagés en recherche et développement », *Insee Focus* n° 26, avril 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Financement de la DNRD et exécution de la DIRD

en millions d'euros

	1995	2000 ¹	2005	2010	2013 (p)	13/12 en %
Dépense nationale de recherche et développement (DNRD)	27 563	31 438	36 654	44 841	49 424	2,1
Financement par les administrations ²	13 647	14 272	16 921	19 172	20 252	3,7
Financement par les entreprises	13 916	17 166	19 733	25 668	29 172	0,9
Part des entreprises dans la DNRD (en %)	50,5	54,6	53,8	57,2	59,0	///
Part de la DNRD dans le PIB (en %)	2,25	2,12	2,07	2,24	2,34	///
Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)	27 302	30 954	36 228	43 469	47 480	2,1
Exécution par les administrations ²	10 653	11 605	13 725	16 014	16 772	1,8
Exécution par les entreprises	16 649	19 348	22 503	27 455	30 708	2,2
Part des entreprises dans la DIRD (en %)	61,0	62,5	62,1	63,2	64,7	///
Part de la DIRD dans le PIB ³ (en %)	2,23	2,08	2,04	2,18	2,24	///

1. Changements méthodologiques. 2. Le secteur des administrations comprend : les ministères et services ministériels, les EPST, les EPIC, les établissements d'enseignement supérieur, les CHU, les CLCC, les institutions sans but lucratif. 3. PIB en base 2010.

Champ : hors Défense.

Sources : MENESR - SCSESER - SIES.

DIRD des entreprises par branche

en millions d'euros

Branches de recherche	2013 (p)	13/12 en %
Industrie automobile	3 959	-11,9
Industrie pharmaceutique	3 113	-0,6
Construction aéronautique et spatiale	3 509	9,2
Industrie chimique	1 774	8,3
Composants, cartes électron., ordinateurs ¹	1 450	-3,4
Fab. d'instruments et d'appareils de mesure ²	1 553	6,5
Fab. d'équipements de communication	996	1,6
Fab. d'autres machines et équipements	1 107	0,7
Fabrication d'équipements électriques	1 020	2,4
Fab. de prod. en caoutchouc et en plastique	806	-2,6
Autres branches industrielles³	4 853	3,9
Act. informatiques et services d'information	2 027	4,7
Télécommunications	986	6,5
Activités spécialisées, scient. et techniques	2 053	15,3
Édition, audiovisuel et diffusion	1 057	10,5
Autres branches de services	448	3,8
Total des branches	30 708	2,2

1. Y c. équipements périphériques.

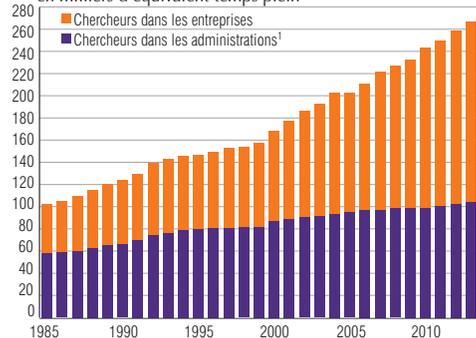
2. Y c. essai, navigation et horlogerie.

3. Y c. agriculture, sylviculture et pêche.

Sources : MENESR - SCSESER - SIES.

Effectifs de chercheurs de 1985 à 2013

en milliers d'équivalent-temps plein



1. Les administrations recouvrent les ministères et services ministériels, les EPST, les EPIC, les établissements d'enseignement supérieur, les CHU, le CLCC et les institutions sans but lucratif.

Champ : y c. les chercheurs de la Défense à partir de 2009 ; changements méthodologiques en 2000, 2001, 2004, 2006, 2009, 2010 et 2011.

Sources : MENESR - SCSESER - SIES.

DIRD publique par secteur institutionnel

en millions d'euros

Secteurs institutionnels	2012 (r)	2013 (p)
Établissements publics et services ministériels (hors CNRS)	6 119	6 185
Enseignement supérieur (y c. CNRS)	9 687	9 889
Institutions sans but lucratif	669	698
Total	16 474	16 772

Sources : MENESR - SCSESER - SIES.

Dépense intérieure et personnel de R&D dans l'UE en 2013

	Dépense intérieure de R&D		Personnel de R&D ¹	
	en millions d'euros	en % du PIB	Total	dont chercheurs
Allemagne	79 730	2,8	588 615	354 463
Autriche	9 571	3,0	66 186	40 426
Belgique	9 546	2,4	67 898	46 355
Bulgarie	267	0,7	17 545	12 275
Chypre	84	0,5	1 239	881
Croatie	355	0,8	10 448	6 529
Danemark	7 803	3,1	58 246	40 316
Espagne	13 012	1,2	203 302	123 225
Estonie	326	1,7	5 858	4 407
Finlande	6 684	3,3	52 972	39 196
France	47 480	2,2	418 141	266 222
Grèce	1 466	0,8	42 188	29 228
Hongrie	1 415	1,4	38 163	25 038
Irlande	2 756	1,6	24 129	16 844
Italie	20 983	1,3	246 764	116 163
Lettonie	140	0,6	5 396	3 625
Lituanie	332	1,0	11 080	8 557
Luxembourg	606	1,3	4 975	2 503
Malte	64	0,9	1 441	857
Pays-Bas	12 743	2,0	123 206	76 670
Pologne	3 436	0,9	93 751	71 472
Portugal	2 258	1,3	46 711	37 813
Rép. tchèque	2 997	1,9	61 976	34 271
Roumanie	558	0,4	32 507	18 576
Royaume-Uni	33 999	1,7	377 343	267 699
Slovaquie	611	0,8	17 166	14 727
Slovénie	935	2,6	15 229	8 707
Suède (e)	14 406	3,3	80 957	64 194
UE	274 563	2,0	2 713 433	1 731 241

1. En équivalent-temps plein.

Source : Eurostat.

16.2 Innovation

Entre 2010 et 2012, 53 % des sociétés marchandes de 10 salariés ou plus relevant du champ de l'**enquête communautaire sur l'innovation (CIS)** ont innové. Les **innovations technologiques**, qui correspondent aux innovations ou à des **activités d'innovation** en produits ou en procédés, ont été entreprises par 37 % des sociétés. Directement liées à la production, ces innovations technologiques constituent le cœur de l'innovation. Une société sur six a introduit des produits nouveaux qui n'existaient pas sur le marché. De plus, 42 % des sociétés ont entrepris des innovations non technologiques, en organisation ou en marketing. Les sociétés exportatrices innovent davantage que les autres (64 % contre 43 %), en particulier pour créer de nouveaux produits. La proportion de sociétés innovantes augmente avec la taille, elle passe de 49 % parmi les sociétés de 10 à 19 salariés à 81 % parmi celles de 250 salariés ou plus.

En 2014, les dix premiers déposants de **brevets** sont les mêmes qu'en 2013. Les principaux groupes industriels français restent présents parmi les vingt premiers déposants, accompagnés par trois organismes de recherche et trois entreprises étrangères. Sur les trois dernières années, le classement est stable. Les trois premières places restent occupées par les mêmes groupes que les deux années précédentes : PSA Peugeot Citroën conserve sa première place avec 1 063 demandes de brevet publiées en 2014. Le groupe Safran se place au deuxième rang, passant de 645 demandes

publiées en 2013 à 717 demandes publiées, suivi par le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux Énergies Alternatives avec 643 demandes publiées.

En 2014, 16 533 demandes de brevets sont déposées à l'Institut national de la **propriété industrielle** (Inpi) soit une baisse de 2,1 % par rapport à l'année dernière ; 81,5 % de ces **dépôts** le sont par voie électronique. Le nombre de brevets déposés par des entreprises françaises reste stable avec 12 565 demandes de brevets auprès de l'Inpi.

En 2014, les demandes d'enregistrement de **marques** restent stables : 87 450 marques dont 82,3 % de dépôts électroniques. Le nombre de dessins et modèles déposés s'établit à 64 490 dont 29,3 % de dépôts électroniques.

Entre 2010 et 2012, dans l'Union européenne, un peu moins de la moitié des entreprises (49 %) de 10 salariés ou plus ont déclaré avoir mené des **activités d'innovation**. La proportion d'entreprises innovantes baisse en 2010-2012 par rapport à celle enregistrée en 2006-2008 et au pic atteint en 2008-2010 (53 %). Cette tendance est observée dans la majorité des États membres. Entre 2010 et 2012, les proportions les plus élevées d'entreprises ayant mené des activités d'innovation sont enregistrées en Allemagne (67 % des entreprises) et au Luxembourg (66 %). Avec 53 % la France se situe au-dessus de la moyenne de l'UE, au neuvième rang des entreprises innovantes. ■

Définitions

Innovation technologique : l'innovation technologique correspond à une innovation ou à des activités d'innovation en produits (biens ou prestations de services) ou en procédés. L'innovation non technologique correspond à une innovation en organisation ou en marketing.

Société innovante : une société est innovante au sens large lorsqu'elle introduit une innovation dans au moins une des quatre catégories d'innovation possibles (produits, procédés, organisation, marketing) ou lorsqu'elle s'engage dans des activités d'innovation en produits ou en procédés, une société pouvant combiner plusieurs catégories d'innovation.

Activité d'innovation, brevet, capital-innovation, capital-investissement, dépôt de brevet, enquête communautaire sur l'innovation (CIS), innovation, marque, propriété industrielle : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France », n° 8, juin 2015.
- « Palmarès de principaux déposants de brevets publiés en 2014, auprès de l'INPI », *communiqué de presse*, Inpi, avril 2015.
- « La proportion d'entreprises innovantes est passée sous la barre des 50 % dans l'UE en 2010-2012 », *communiqué de presse* n° 5, Eurostat, janvier 2015.
- « Les sociétés exportatrices sont plus innovantes que les autres », *Insee Première* n° 1521, octobre 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Poids de l'innovation par secteur d'activité entre 2010 et 2012

en % du nombre total de sociétés

Secteur d'activité en NAF rév.2	Innovations technologiques			Organisation	Marketing	Tous types d'innovation
	Ensemble	dont Produits	dont Procédés			
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	42	28	28	34	23	55
Commerce de gros	28	16	18	33	29	50
Transports et entreposage	18	9	15	26	15	37
Information et communication	54	44	33	45	38	69
Activités financières et d'assurance ¹	48	36	35	53	45	67
Activités scientifiques et techniques	42	31	25	40	27	61
Ensemble	37	24	24	34	25	53

1. Hors holdings financières.

Lecture : entre 2010 et 2012, 24 % des sociétés de 10 salariés ou plus étaient innovantes en produits.

Note : une même société peut réaliser des innovations de plusieurs types ; les intitulés des secteurs d'activité respectent les sections de la NAF rév. 2 sauf "Commerce de gros" qui désigne la division 46 de la NAF rév. 2 et "Activités scientifiques et techniques" qui désigne les divisions 71, 72 et 73 de la NAF rév. 2.

Champ : sociétés actives de 10 salariés ou plus implantées en France.

Source : Insee, enquête innovation (CIS) 2012.

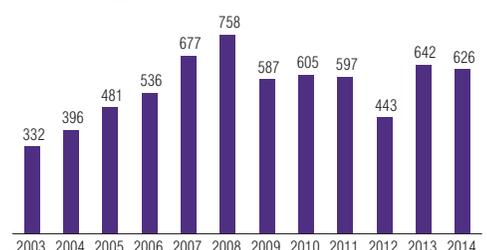
Dépôts de brevets, de marques, de dessins et modèles par la voie nationale

	2008	2014	14/13 en %
Dépôts de brevets	16 707	16 533	- 2,1
Personnes morales	14 067	14 382	- 1,5
Personnes physiques	2 640	2 151	- 6,2
Dépôts de marques	108 167	114 950	- 0,6
Premiers dépôts de marques	73 956	87 450	1,7
Renouvellements de marques	34 211	27 500	- 7,2
Dessins et modèles déposés	83 563	64 490	- 2,9
Procédure normale	15 005	14 635	7,7
Procédure simplifiée	68 558	49 855	- 5,6

Source : Inpi.

Montant des fonds investis dans le capital-innovation

en millions d'euros



Source : Afic / Grant Thornton.

Principaux déposants de brevets publiés en 2014

Rang	Brevets publiés	
1	PSA Peugeot Citroën	1 063
2	Groupe Safran	717
3	CEA ¹	643
4	Groupe Renault	529
5	Groupe Valeo	473
6	Groupe L'Oréal SA	415
7	CNRS	409
8	Airbus Group (ex-EADS)	369
9	Robert Bosch GmbH	327
10	Groupe Thales	302

1. Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.

Note : les demandes de brevets publiées en 2014 ont été déposées entre le 1^{er} juillet 2012 et le 30 juin 2013.

Source : Inpi.

Dépôts de brevets par la voie nationale

en milliers



Source : Inpi, Observatoire de la propriété intellectuelle.

Demandes de brevets déposées auprès de l'Office européen des brevets

en nombre

	2005	2010	2014
Allemagne	23 642	27 328	25 621
Autriche	1 061	1 744	1 963
Belgique	1 697	2 045	1 900
Bulgarie	13	11	32
Chypre	38	49	47
Croatie	24	17	12
Danemark	1 159	1 817	1 973
Espagne	976	1 430	1 456
Estonie	4	27	36
Finlande	1 487	1 617	2 193
France	8 021	9 575	10 557
Grèce	67	83	87
Hongrie	79	107	110
Irlande	373	637	608
Italie	4 167	4 078	3 613
Lettonie	9	32	8
Lituanie	1	9	24
Luxembourg	276	420	463
Malte	17	31	55
Pays-Bas	7 807	5 965	6 844
Pologne	105	205	475
Portugal	45	81	112
Rép. tchèque	77	167	167
Roumanie	8	14	28
Royaume-Uni	4 591	5 381	4 687
Slovaquie	17	25	28
Slovénie	87	131	123
Suède	2 500	3 590	3 837
UE	58 348	66 616	67 059

Source : Office européen des brevets.

17.1 Revenus et productions agricoles

Selon les comptes prévisionnels, en 2015, la **production** agricole, y compris subventions, progresse en valeur de 0,5 % par rapport à 2014. La diminution des volumes produits est compensée par des prix globalement dynamiques quoique contrastés : hausse pour les productions végétales, baisse pour les productions animales. La valeur de la production, hors subventions sur les produits, de la **branche agricole** augmente de 0,4 % par rapport à 2014, soit un enchérissement de 0,3 milliard d'euros. La réduction de 1,1 milliard d'euros pour la production animale est compensée par la hausse de 1,4 milliard d'euros pour la production végétale.

La production de céréales augmente légèrement en volume. Contrairement aux céréales à paille (blé tendre, blé dur, orge), la production de maïs chute de 27 % et la récolte d'oléagineux reflue (- 8 %) suite aux épisodes de canicule et de sécheresse de l'été. Les récoltes de fruits et de légumes sont globalement en léger retrait, particulièrement celle des abricots, des pêches et des cerises qui ont souffert de la sécheresse estivale et des intempéries de juin. Sujettes à de fortes variations annuelles, les quantités de pommes de terre produites diminuent nettement par rapport au record de l'année précédente (- 17 %). Les prix se redressent fortement ; ils s'étaient effondrés suite aux difficultés de commercialisation de l'excédent de production.

La production de vin en volume se replie légèrement alors que les prix continuent d'augmenter, traduisant des disponibilités limitées. Les exportations vers les pays tiers prennent le relais de la demande européenne en déclin pour les vins de Champagne et les vins de table et de pays.

La production animale s'accroît de 1,3 % en volume. Les prix du lait, des veaux et des porcins diminuent sensiblement, le prix des gros bovins reste orienté à la baisse. Pour les ovins, le prix augmente à nouveau, mais marque le pas. Le volume de production baisse après deux années de croissance.

Dans le même temps, les charges des agriculteurs se réduisent, principalement en raison de la baisse du prix de l'énergie. Ainsi, la valeur ajoutée de la branche agricole progresse nettement. L'emploi agricole continue par ailleurs à décroître. D'après les estimations du compte prévisionnel de l'agriculture, le **revenu des facteurs de la branche agricole** par actif augmenterait de 8,8 % en **termes réels** en 2015, confortant la hausse de 2014.

En termes de résultats des exploitations agricoles, selon le **réseau d'information comptable (Rica)**, le **résultat courant avant impôt** a été relativement stable l'année précédente (2014) et s'est situé en moyenne à 36 100 euros par exploitation. Ramené à l'**unité de travail annuel non salariée (Utans)** le résultat courant avant impôt par actif non salarié s'est établi à 25 200 euros. ■

Définitions

Branche agricole : regroupe l'ensemble des unités dont l'activité est réputée agricole au sens de la NAF. La branche agriculture comprend les exploitations agricoles, les entreprises de travaux agricoles, les coopératives d'utilisation du matériel agricole (Cuma), les coopératives viticoles, celles produisant de l'huile d'olive et les centres d'insémination artificielle. Elle recouvre la culture de végétaux (y c. maraîchage et horticulture), l'élevage d'animaux, les activités de travaux agricoles à façon et la chasse.

Appellation d'origine contrôlée (AOC), appellation d'origine protégée (AOP), évolution en termes réels, indication géographique protégée (IGP), production au prix de base, résultat courant avant impôt, revenu des facteurs de la branche agricole, réseau d'information comptable (Rica), unité de travail non salariée (Utans) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les comptes prévisionnels de l'agriculture pour 2015 », *Insee Première* n° 1577, décembre 2015.
- « Résultats économiques des exploitations en 2014 – Un résultat moyen proche du début des années 2000 mais des évolutions contrastées selon les orientations », *Agreste Primeur* n° 332, décembre 2015.
- « GraphAgri France », Agreste, édition 2015.
- « L'agriculture en 2014 en France et en Europe », *Insee Première* n° 1560, juillet 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Volume de production végétale et effectifs d'animaux

	1990	2000	2010 (r)	2014 (p)
Production végétale (en millions de tonnes)				
Céréales	55,1	63,8	65,5	72,8
dont : blé tendre	31,4	35,7	35,5	37,5
blé dur	2,0	1,7	2,5	1,5
maïs (grain et semence)	9,4	16,0	14,1	18,7
Oléagineux	4,6	5,5	6,6	7,4
Protéagineux	3,7	2,1	1,6	0,8
Pommes de terre	4,7	6,4	6,6	8,0
Effectifs animaux (en millions de têtes)				
Bovins	21,4	20,3	19,6	19,2
Porcins	12,3	14,9	14,3	13,3
Ovins	11,4	9,6	8,0	7,2
Caprins	1,2	1,2	1,4	1,3
Ensemble Gallus ¹	198,4	206,0	222,0	243,0

1. Ensemble Gallus : poules pondeuses d'œufs à couver et d'œufs de consommation, poulettes, poulets de chair.
 Champ : France métropolitaine pour les années 1990 et 2000.

Source : SSP, Agreste.

Production de vin, jus et moûts

	2013 (r)	2014 (p)	14/13 en %
Superficie de production (en milliers d'hectares)			
Récolte AOP ¹	447,2	443,9	-0,7
AOP hors VDN ²	437,9	434,8	-0,7
VDN en AOP	9,4	9,1	-2,8
Vin pour eaux-de-vie AOP	75,1	75,3	0,3
Vin IGP ³	192,5	195,9	1,8
Autres vins	40,4	37,5	-7,0
Total vins	755,2	752,7	-0,3
Production de vin (en millions d'hectolitres)			
Récolte AOP ¹	18,8	22,0	16,9
AOP hors VDN ²	18,6	21,8	17,0
VDN en AOP	0,2	0,2	5,4
Vin pour eaux-de-vie AOP	7,8	8,5	8,7
Vin IGP ³	12,6	12,5	-0,4
Autres vins	3,2	3,7	14,3
Total vins	42,4	46,7	10,1

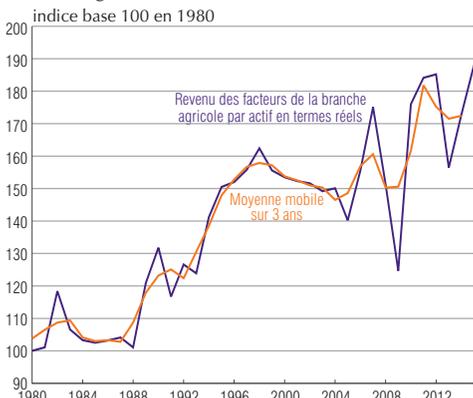
1. Appellation d'origine protégée.

2. Vins doux naturels ; vins de liqueur remplissant certaines conditions particulières.

3. Indication géographique protégée.

Source : SSP, Agreste.

Résultat agricole de 1980 à 2015



Source : Insee, comptes prévisionnels de l'agriculture - base 2010.

Production et valeur ajoutée de l'agriculture

	2015		15/14 en %	
	en Mds d'euros	Volume	Prix	Valeur
Produits végétaux				
Céréales	44,1	-3,4	7,0	3,4
Céréales	11,4	0,5	2,5	3,0
Oléagineux, protéagineux	2,8	-7,0	12,5	4,7
Betteraves industrielles	0,8	-13,0	3,0	-10,4
Autres plantes industrielles ¹	0,5	-1,0	-1,0	-2,0
Fruits, légumes, pommes de terre	8,1	-5,7	24,6	17,5
Vins	12,3	-1,3	0,9	-0,5
Fourrages, plantes, fleurs	8,3	-7,9	7,6	-0,9
Produits animaux				
Bétail (bovins, porcins, ovins, caprins, équidés)	11,2	2,5	-3,0	-0,6
Volailles, œufs	4,8	1,7	-1,2	0,5
Lait et autres produits de l'élevage	9,7	-0,1	-10,7	-10,8
Services²				
Services²	4,7	0,0	1,0	1,0
Production hors subventions				
Subventions sur les produits	74,6	-1,5	1,9	0,4
Subventions sur les produits	1,2	2,2	9,2	11,6
Production au prix de base				
Production au prix de base	75,8	-1,4	2,0	0,5
Consommations intermédiaires				
Consommations intermédiaires	45,7	-1,3	-0,7	-2,0
Hors aliments intraconsommés	38,9	0,1	-2,1	-2,1
Valeur ajoutée brute				
Valeur ajoutée brute	30,0	-1,7	6,5	4,7
Consommation de capital fixe	11,1	-0,2	-0,3	-0,5
Valeur ajoutée nette				
Valeur ajoutée nette	19,0	-2,6	10,9	8,0

1. Tabac, lin textile, houblon, canne à sucre, etc.

2. Production des entreprises de travaux agricoles, des coopératives d'utilisation de matériel agricole, services entre agriculteurs, agritourisme, etc.

Note : données arrêtées en novembre 2015.

Source : Insee, comptes prévisionnels de l'agriculture - base 2010.

Production agricole de l'Union européenne

en millions d'euros

	Production ¹ végétale			Production ¹ animale		
	2000 (r)	2015 (p)	15/14 en %	2000 (r)	2015 (p)	15/14 en %
Allemagne	18 425	25 127	-10,9	19 344	23 381	-12,8
Autriche	2 024	2 928	3,2	2 515	3 255	-5,0
Belgique	2 931	3 796	9,7	3 841	4 105	-8,9
Bulgarie	1 305	2 439	-9,6	1 448	934	-9,7
Chypre	0	330	0,9	0	316	-5,8
Croatie	...	1 166	4,6	...	759	3,9
Danemark	2 603	3 496	1,8	4 767	6 107	-10,2
Espagne	19 539	25 634	5,5	11 692	15 585	-3,0
Estonie	142	427	11,0	182	337	-19,9
Finlande	1 052	1 338	-4,8	1 688	2 090	-4,5
France	30 727	42 444	3,4	22 305	25 126	-4,4
Grèce	6 536	7 202	6,5	2 499	2 562	-0,9
Hongrie	2 343	4 465	-5,1	2 073	2 469	-4,0
Irlande	1 229	1 772	-0,6	3 655	5 346	2,4
Italie	25 491	30 223	6,8	13 412	15 882	-3,7
Lettonie	192	703	15,2	220	411	-13,7
Lituanie	626	1 421	4,0	481	834	-12,3
Luxembourg	76	160	-18,0	148	200	-9,1
Malte	48	50	10,0	77	68	-4,4
Pays-Bas	9 743	12 830	1,9	8 585	10 476	-5,9
Pologne	5 992	10 795	-0,9	5 886	10 322	-8,1
Portugal	3 291	3 656	4,0	2 167	2 687	-0,9
Rép. tchèque	1 396	2 630	-8,8	1 399	1 688	-8,6
Roumanie	4 887	9 104	-17,5	2 984	3 902	-1,6
Royaume-Uni	7 830	10 461	-8,1	11 243	15 742	-9,6
Slovaquie	459	1 049	-17,6	742	815	-5,9
Slovénie	444	724	6,8	493	525	-4,8
Suède	1 809	2 813	2,3	2 303	2 671	-3,8
UE	...	209 182	-0,4	...	158 595	-6,5

1. Production au prix du producteur (hors subventions).

Note : données provisoires arrêtées à fin décembre 2015.

Source : Eurostat.

17.2 Exploitations agricoles

En France métropolitaine, entre 2010 et 2013, le nombre d'**exploitations agricoles** baisse de 8 %, passant de 490 000 à 450 000. Cette diminution se poursuit à un rythme annuel moyen proche de celui de la décennie précédente. En revanche, la **superficie agricole utilisée** par ces exploitations (**SAU**) ne diminue quasiment pas, et s'étend sur près de 28 000 000 d'hectares. La superficie agricole moyenne des exploitations métropolitaines s'agrandit de 8 %, atteignant 61 hectares en 2013 contre 56 en 2010.

Compte tenu de l'évolution favorable des prix sur la période, le nombre d'exploitations de grande **dimension économique** progresse de 9 % par rapport à 2010. Avec 176 000 exploitations elles sont désormais les plus nombreuses. *A contrario*, le nombre d'exploitations de dimension petite ou moyenne diminue, respectivement - 20 % et - 12 % par rapport à 2010. Les moyennes et grandes exploitations représentent désormais 68 % des exploitations métropolitaines contre 64 % en 2010. Elles mettent en valeur 93 % de la SAU et dégagent 98 % de la **production brute standard (PBS)** totale. Leur SAU moyenne passe de 80 à 84 hectares et leur PBS moyenne de 160 000 à 180 000 euros.

Les exploitations sont spécialisées dès lors qu'au moins deux tiers de leur PBS sont générés par une production donnée. En 2013, 27 % des moyennes et grandes exploitations sont ainsi spécialisées en bovins, 26 % en grandes cultures et 15 % en viticulture. Entre 2010 et

2013, le nombre d'exploitations considérées comme des exploitations moyennes et grandes spécialisées en grandes cultures s'accroît nettement pour atteindre 80 000. Cette croissance s'explique pour l'essentiel par une évolution des prix favorable aux céréales sur la période : des petites exploitations de grandes cultures deviennent des exploitations de taille économique moyenne suite à la revalorisation de leur PBS et des exploitations, essentiellement de polyculture-polyélevage sont reclassées en grandes cultures. L'augmentation du nombre et de la taille moyenne des exploitations moyennes et grandes de grandes cultures génère au final, dans cette catégorie, une PBS totale supérieure d'un tiers à celle de 2010.

Le volume de travail engagé par les exploitations agricoles (emplois non permanents compris) baisse de 4 % en 2013. Chaque exploitation emploie en moyenne 1,62 **unité de travail annuel (UTA)** contre 1,54 en 2010. Les moyennes et grandes exploitations mobilisent 89 % du volume total de travail. En moyenne, les exploitations emploient 2,1 UTA. La part des exploitations individuelles se réduit légèrement entre 2010 et 2013, principalement au profit des entreprises agricoles à responsabilité limitée (EARL). Parmi les moyennes et grandes exploitations, 52 % sont de forme individuelle, cette proportion étant de huit sur dix pour les moyennes et seulement de trois sur dix pour les grandes. Les exploitations individuelles mobilisent 35 % de la SAU. ■

Définitions

Classification des exploitations agricoles : répartition des exploitations selon leur spécialisation et leur dimension économique. Elle repose depuis le recensement agricole de 2010 sur le concept de production brute standard (PBS). Sur la base des coefficients de PBS, les exploitations sont réparties en trois classes de tailles :

- les petites (PBS inférieure à 25 000 euros)
- les moyennes (PBS entre 25 000 et moins de 100 000 euros)
- les grandes (PBS supérieure à 100 000 euros).

Dimension économique, exploitation agricole, mode de faire-valoir, orientation technico-économique, production brute standard (PBS), salarié permanent non familial, superficie agricole utilisée (SAU), unité de travail annuel (UTA) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « GraphAgri France », Agreste, édition 2015.
- « Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2013 – Les salariés contribuent à un tiers du volume de travail agricole », *Agreste Primeur* n° 327, novembre 2015.
- « La transmission des exploitations agricoles », *Agreste Les Dossiers* n° 29, septembre 2015.
- « Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2013 – 450 000 exploitations agricoles en France métropolitaine », *Agreste Primeur* n° 325, juin 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Caractéristiques des chefs d'exploitation et coexploitants

en % du nombre d'actifs

	Chefs d'exploitation et coexploitants		
	2000	2010	2013
Nombre de personnes	764 000	603 900	578 000
Répartition par classe d'âge			
Moins de 40 ans	26,1	19,3	18,5
40 à 59 ans	53,5	60,7	59,9
60 ans et plus	20,5	20,0	21,6
Taux de féminisation	24,4	26,7	26,6
Temps de travail			
Moins de ¼ de temps	23,0	20,6	19,3
Temps complet	54,7	61,5	57,4

Note : les données 2013 sont issues d'une enquête par sondage. Elles portent sur l'ensemble des exploitations y c. celles gérant des pacages collectifs.

Source : SSP, Agreste, recensements agricoles, enquête structure 2013.

Exploitations agricoles selon la superficie agricole utilisée en 2013

	Exploitations		SAU	
	en milliers	en %	en milliers d'hectares	en %
SAU de moins de 20 ha	202,3	42,8	1 164	4,2
SAU de 20 à moins 50 ha	79,0	16,7	2 655	9,6
SAU de 50 à moins 100 ha	93,3	19,8	6 751	24,3
SAU de 100 à moins 200 ha	74,0	15,7	10 191	36,7
SAU de 200 ha ou plus	23,6	5,0	6 978	25,2
Total	472,2	100,0	27 739	100,0

Note : les données 2013 sont issues d'une enquête par sondage. Elles portent sur l'ensemble des exploitations y c. celles gérant des pacages collectifs.

Source : SSP, Agreste, enquête structure 2013.

Exploitations et superficie agricole utilisée dans quelques pays de l'UE en 2013

	Exploitations en milliers	SAU en milliers d'hectares	Exploitations en %	SAU en %
Allemagne	285	16 700	2,6	9,6
Bulgarie	254	4 651	2,3	2,7
Espagne	965	23 300	8,9	13,4
France	472	27 739	4,4	15,9
Grèce	710	4 857	6,5	2,8
Hongrie	491	4 657	4,5	2,7
Italie	1 010	12 099	9,3	6,9
Pologne	1 429	14 410	13,2	8,3
Portugal	264	3 642	2,4	2,1
Roumanie	3 630	13 056	33,5	7,5
Royaume-Uni	185	17 096	1,7	9,8
UE	10 841	174 351	100,0	100,0

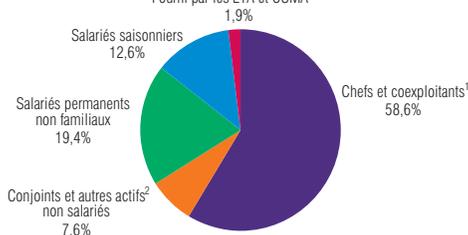
Champ : ensemble des exploitations y c. collectives.

Source : Eurostat.

Travail sur les exploitations agricoles en 2013

en % des unités de travail annuel (UTA)

Fourni par les ETA et CUMA³



1. Y c. conjoints de chef d'exploitation ou de coexploitant, eux-même coexploitants.

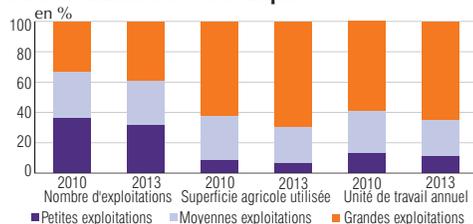
2. Conjoints non coexploitants de chef d'exploitation ou de coexploitant.

3. Entreprise de travaux agricoles et coop. d'utilisation de matériel agricole.

Champ : France métropolitaine.

Source : SSP, Agreste, bilan annuel de l'emploi agricole.

Nombre d'exploitations SAU et volume de travail selon la dimension économique

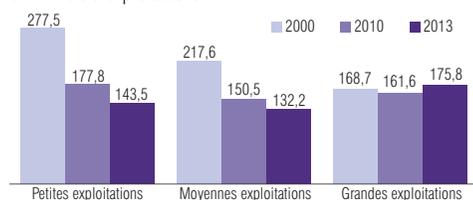


Champ : France métropolitaine.

Source : SSP, Agreste, recensement agricole, enquête structure 2013.

Exploitations agricoles selon la dimension économique

en milliers d'exploitations



Champ : France métropolitaine.

Source : SSP, Agreste, recensements agricoles, enquête structure 2013.

Moyennes et grandes exploitations agricoles selon l'orientation technico-économique

en milliers

	2000	2010	2013
Céréales et oléoprotéagineux	49,5	51,4	60,8
Bovins lait	70,8	48,2	43,6
Viticulture	55,4	46,9	47,0
Polyculture, polyélevage, autres	55,8	40,8	41,5
Bovins viande	36,6	33,5	28,9
Cultures générales	26,1	21,7	19,7
Ovins, caprins et autres herbivores	22,9	20,3	18,8
Élevages avicoles	14,8	12,8	9,9
Bovins mixte	16,1	9,4	11,5
Fruits et autres cultures permanentes	12,9	10,0	10,0
Fleurs et horticulture diverse	9,5	7,1	6,4
Autres élevages granivores mixtes ¹	9,4	6,1	4,6
Élevages porcins	7,7	6,1	5,6
Légumes et champignons	6,2	5,0	6,5

1. Changement d'intitulé : "Autres élevages hors sol" est en réalité "Autres élevages granivores mixtes".

Note : les données 2013 sont issues d'une enquête par sondage. Elles portent sur l'ensemble des exploitations y c. celles gérant des pacages collectifs. Les cultures et cheptels sont valorisés à partir des coefficients 2007 (moyenne 2005 à 2009) pour les recensements 2000 et 2010, et des coefficients 2010 (moyenne 2008 à 2012) pour l'enquête 2013. Le classement en OTEX dépend de ces coefficients.

Source : SSP, Agreste, recensements agricoles, enquête structure 2013.

Mode de faire-valoir des exploitations

en milliers d'hectares

	2010 (r)	2013
Faire-valoir direct	6 550	5 855
Fermage	21 281	21 885
Terres prises en location auprès de tiers	16 870	16 731
Terres prises en location auprès des associés	4 079	4 933
Autres locations ¹	332	221
Total de la SAU	27 831	27 739

1. Métayage, locations provisoires, etc.

Note : les données 2013 sont issues d'une enquête par sondage. Elles portent sur l'ensemble des exploitations y c. celles gérant des pacages collectifs.

Source : SSP, Agreste, recensement agricole, enquête structure 2013.

17.3 Pêche - Aquaculture

La France est le troisième producteur de **pêche** et d'**aquaculture** de l'Union européenne après l'Espagne et le Royaume-Uni. Ce secteur produit près de 750 000 tonnes pour une valeur d'environ 1,8 milliard d'euros.

Malgré la réduction du nombre de navires et de marins embarqués, les débarquements des produits de la pêche ont progressé de 1,1 % en 2014 pour atteindre 544 500 tonnes et un chiffre d'affaires d'un peu plus de 1,1 milliard d'euros. La flotte française est composée de plus de 7 000 navires dont 4 400 sont actifs en métropole. Elle est caractérisée par une grande diversité des types de pêche, de la petite pêche artisanale côtière dont les effectifs se réduisent à la grande pêche industrielle. Près de 79 % des pêches sont réalisées dans l'Atlantique Nord-Est. L'ouest de l'Océan Indien et l'ouest de l'Afrique sahélienne et tropicale représentent 18 % des **captures** et la Méditerranée moins de 3 %. Le secteur des pêches maritimes emploie un peu plus de 16 000 marins dont 13 300 en métropole et 2 800 dans les DOM.

La France est le deuxième producteur en aquaculture de l'Union européenne derrière l'Espagne, à égalité avec le Royaume-Uni, avec un peu plus de 200 000 tonnes. La **conchyliculture** est le secteur prédominant avec 155 000 tonnes d'une valeur de 535 millions d'euros, essentiellement des huîtres (1^{er} produc-

teur de l'UE) et des moules. Elle compte 2 800 entreprises et 16 300 emplois. La **pisciculture** continentale produit 40 000 tonnes et la pisciculture marine 5 000 tonnes. Le secteur piscicole représente un chiffre d'affaires de 168 millions d'euros et 2 300 emplois.

La consommation moyenne annuelle de produits aquatiques par habitant est estimée à 33,5 kg. En 2014, près du tiers des produits consommés provient d'élevages. La production française reste très insuffisante pour répondre à la demande intérieure. Ainsi, la France a-t-elle importé 1,1 milliard de tonnes de produits aquatiques en 2014, pour 5 milliards d'euros. Ces importations proviennent notamment de Norvège, du Royaume-Uni et d'Espagne. Les exportations représentent 300 000 tonnes pour une valeur de 1,35 milliard d'euros. Les principales destinations sont, l'Espagne, l'Italie et la Belgique. La balance commerciale est donc fortement déficitaire. Ce déficit, qui atteint près de 3,7 milliards d'euros en 2014, s'est creusé de 3 % par rapport à 2013.

En 2013, la production mondiale de produits aquatiques atteint 163 millions de tonnes. Elle a encore progressé (+ 3 %), en raison surtout du développement continu de l'aquaculture (+ 5 %), alors que la **production de la pêche** s'est accrue d'un peu plus de 1 %. La Chine représente plus du tiers de la production mondiale contre à peine 7 % pour l'Europe. ■

Définitions

Aquaculture : activité regroupant la pisciculture (élevage de poissons) marine et continentale, la conchyliculture (élevage de coquillages marins tels qu'huîtres, moules, palourdes, etc.) ainsi que l'élevage de crustacés.

Captures de pêche : ensemble des quantités pêchées (poissons, crustacés, coquillages et autres produits de la mer) exprimées en poids vif ; en sont exclus les rejets en mer.

Pêches : on distingue deux grands types de pêches professionnelles. La pêche maritime est pratiquée en mer ou en estuaire. Selon la transformation réalisée à bord des navires, on distingue ensuite pêche fraîche et pêche congelée (ou transformée). La pêche continentale est pratiquée en eau douce (étang, rivière) ; elle est peu développée en France.

Pisciculture : élevage de poissons. On distingue pisciculture marine ou continentale. Parfois, par extension, la pisciculture désigne également l'élevage des crustacés.

Conchyliculture, production des pêches maritimes, production halieutique : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Consommation des produits de la pêche et de l'aquaculture en 2014 », *Données et bilans*, FranceAgrimer, septembre 2015.
- « Les filières pêche et aquaculture en France », *Chiffres clés*, FranceAgrimer, avril 2015.
- « Pêche et aquaculture », *Chiffres clés*, DPMA, édition 2014, janvier 2015.
- « La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture », FAO, 2014.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Production des pêches maritimes

	Débarquements			
	En volume		En valeur	
	2014 en milliers de tonnes ¹	14/13 en %	2014 en millions d'euros	14/13 en %
Poissons	405,1	9,2	870,7	3,4
Crustacés	16,4	5,8	81,1	5,5
Coquillages et assimilés	48,0	-9,9	96,5	-11,9
Céphalopodes	15,7	-12,5	62,4	-3,4
Algues ²	59,3	-26,9	2,4	-27,6
Total pêche maritime	544,5	1,1	1 113,2	1,5

1. Equivalent poids vif. 2. Poids sec.

Source : DPMA.

Production de l'aquaculture

	Ventes			
	En volume		En valeur	
	2013 en milliers de tonnes ¹	13/12 en %	2013 en millions d'euros	13/12 en %
Conchyliculture	154,5	-3,2	534,7	-2,1
dont : huîtres	77,5	-3,5	389,1	-2,0
moules	74,1	-3,9	132,2	-5,2
Pisciculture marine	5,2	2,3	35,8	-1,9
Pisciculture continentale	40,5	0,3	132	5,4
Total aquaculture	200,2	-2,3	702,5	-0,8

1. Poids vif.

Source : DPMA.

Commerce extérieur des produits aquatiques en 2014

	Exportations	Importations	Solde
VOLUME (en milliers de tonnes)			
Poissons de mer	156	567	-411
Poissons amphibiologiques et d'eau douce	31	184	-153
Coquillages et céphalopodes	33	122	-89
Crustacés	18	138	-120
Autres	61	79	-18
Total	300	1 090	-790
VALEUR (en millions d'euros)			
Poissons de mer	619	2 209	-1 590
Poissons amphibiologiques et d'eau douce	226	1 084	-858
Coquillages et céphalopodes	201	483	-282
Crustacés	175	1 088	-913
Autres	132	143	-11
Total	1 350	5 010	-3 660

Sources : DGDDI ; FranceAgriMer.

Production halieutique dans le monde en 2013

	en millions de tonnes			
	Capture ¹	Aquaculture ¹	Total ¹	Plantes aquatiques
Chine ²	16,3	43,5	59,8	13,8
Inde	4,6	4,5	9,2	n.s.
Indonésie	6,1	3,8	9,9	9,3
Vietnam	2,8	3,2	6,0	0,1
Europe	9,2	2,6	11,9	0,3
dont France	0,5	0,2	0,7	0,1
États-Unis	5,2	0,4	5,7	n.s.
Pérou	5,9	0,1	6,0	n.s.
Russie	4,3	0,2	4,5	n.s.
Birmanie	3,8	0,9	4,7	n.s.
Autres pays	30,8	10,7	41,7	3,1
Total Monde	92,6	70,2	162,8	28,3

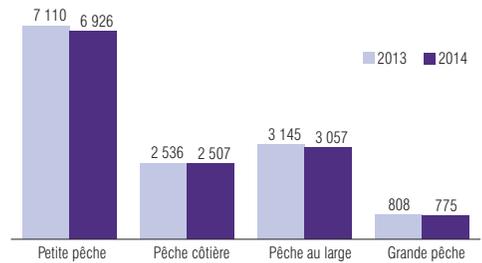
1. Poissons, crustacés, mollusques, etc.

2. Les données de la Chine ne comprennent pas Hong-Kong, Macao et Taïwan.

Note : données estimées.

Source : FAO.

Marins pêcheurs embarqués sur les navires français en nombre d'emplois



Champ : France métropolitaine ; marins de toutes nationalités hors navires de cultures marines - petite pêche.

Sources : DPMA ; DSI.

Flotte de pêche

Longueur	en nombre de navires actifs			
	1995	2000	2005	2015
Moins de 12 mètres	4 889	4 339	4 041	3 539
De 12 à moins de 24 mètres	1 474	1 250	1 068	681
24 mètres ou plus	283	270	271	180
Total	6 646	5 859	5 380	4 400

Note : au 31 décembre.

Champ : France métropolitaine.

Source : SDSIM.

Pêche et aquaculture en Europe

	Flotte de pêche	Pêche de capture	Aquaculture ¹
	en navires 2012	en milliers de tonnes 2014	en milliers de tonnes 2013
Allemagne	1 559	216,2	...
Autriche
Belgique	83	26,5	...
Bulgarie	2 352	8,6	11,2
Chypre	1 074	1,2	5,3
Croatie	...	78,9	13,7
Danemark	2 747	745,0	31,8
Espagne	10 143	1 108,8	226,2
Estonie	1 357	66,1	...
Finlande	3 240	154,1	...
France	7 148	543,5	(e) 200,3
Grèce	16 249	63,6	...
Hongrie	14,4
Irlande	2 239	276,8	(e) 34,2
Italie	12 783	177,0	140,9
Lettonie	719	119,3	0,6
Lituanie	148	148,8	3,8
Luxembourg
Malte	1 043	2,4	(p) 9,1
Pays-Bas	849	375,4	46,6
Pologne	792	169,8	...
Portugal	8 291	177,2	(p) 7,9
Rép. Tchèque	...	4,0	19,4
Roumanie	273	2,2	(e) 10,1
Royaume-Uni	6 406	752,0	...
Slovaquie	1,1
Slovénie	177	0,2	...
Suède	1 401	171,9	13,4
UE à 27²	81 073	4 829,0	...
Islande	1 691	1 080,3	...
Norvège	6 213	2 134,6	1 247,9

1. À l'exception des écloseries et nurseries.

2. Données 2013 pour la pêche de capture.

Source : Eurostat.

18.1 Industrie

Après deux années de baisse, la **production** de la branche manufacturière se redresse légèrement en volume en 2014 : + 0,3 % après - 0,5 %. Toutefois, les consommations intermédiaires de la branche rebondissent un peu plus vivement, si bien que la **valeur ajoutée** se replie en volume.

Les différentes composantes de la demande contribuent positivement au redressement du volume de la production. Alors qu'elle avait baissé en 2012 puis en 2013, la consommation de biens manufacturés rebondit en 2014 (+ 0,6 %). De plus, les exportations de produits manufacturés restent dynamiques et l'investissement en produits manufacturés se redresse. Au sein de la branche manufacturière, la production en cokéfaction-raffinage recule pour la troisième année consécutive, de même que la production agroalimentaire. La production en biens d'équipement se replie. En revanche, les branches produisant des matériels de transport et les « autres produits manufacturés » sont dynamiques en 2014. La chute de la production d'énergie-eau-déchets en 2014 résulte du recul marqué de la consommation finale en raison de températures particulièrement douces au début de l'année 2014 puis en fin d'année.

Le ralentissement de la valeur ajoutée de l'ensemble des branches de l'économie résulte en premier lieu de la contraction de l'activité dans l'**industrie**, qui diminue de 0,9 % après une hausse de 0,8 % en 2013. Le recul de

l'activité dans la branche énergie, eau et déchets (- 2,1 % après + 2,2 % en 2013) ainsi que dans l'**industrie manufacturière** (- 0,6 % après + 0,4 % en 2013) explique ce repli. L'industrie agroalimentaire en particulier enregistre une baisse de 3,7 % de son activité, ainsi que la branche matériels de transport dont la valeur ajoutée diminue de 4,3 % en 2014. En revanche, l'activité reste bien orientée pour les autres branches industrielles (industrie pharmaceutique, du bois, chimique) dont la valeur ajoutée augmente de 0,8 % en 2014.

En 2014, l'**emploi** industriel se contracte de 35 000 en **équivalent-temps plein (EQTP)** (- 1,2 %). Pour les seules branches manufacturières, l'emploi recule de 36 000 EQTP et se replie dans chacune des branches, notamment dans les « autres branches industrielles » (- 25 000 EQTP dans les industries du textile, du bois, de la pharmacie, de la métallurgie). L'emploi manufacturier poursuit ainsi son recul amorcé au début des années 2000.

La réduction du déficit commercial en 2014 est en majeure partie imputable à l'allègement de la facture énergétique : le déficit des produits des industries extractives (pétrole brut, gaz) et celui des produits raffinés se réduisent. En revanche, le déficit des « autres produits industriels » s'alourdit principalement du fait des produits pharmaceutiques, en lien notamment avec la mise sur le marché d'un traitement contre l'hépatite C produit par un laboratoire étranger. ■

Définitions

Industrie : regroupe l'industrie manufacturière, les industries extractives, la production et la distribution de l'énergie et de l'eau, la gestion des déchets et la dépollution.

Industrie manufacturière : regroupe toutes les industries de transformation de biens. À ce titre, elle représente la majeure partie des industries : n'en sont exclues que les industries extractives, la production et la distribution de l'énergie et de l'eau, la gestion des déchets et la dépollution.

Branche d'activité, CAF (coût, assurance, fret), chiffre d'affaires hors taxes, emploi en équivalent-temps plein, excédent brut d'exploitation (EBE), FAB (franco à bord), production, unité légale, valeur ajoutée : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « La consommation d'énergie dans l'industrie reste stable en 2014, mais la facture diminue », *Insee Focus* n° 42, novembre 2015.
- « L'industrie manufacturière : léger redressement de la production en 2014 », *Insee Focus* n° 39, octobre 2015.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2015.
- « Production manufacturière : la France perd des parts de marché en Europe, mais se maintient dans ses spécialités », *Insee Focus* n° 31, juin 2015.
- « L'industrie manufacturière en 2012 et 2013 par grandes activités économiques : une situation dégradée », *Insee Focus* n° 19, février 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Principales caractéristiques des unités légales industrielles par secteur d'activité en 2013

Secteur d'activité (NAF Rév.2)	Nombre d'unités légales	Effectif salarié en EQTP	Effectif salarié au 31 déc.	Chiffre d'affaires HT	Valeur ajoutée	Excédent brut d'exploitation	Bénéfice ou perte
	en milliers			en milliards d'euros			
Industrie manufacturière	226,4	2 643,2	2 904,0	877,3	207,9	40,7	13,5
<i>dont : fabric. denrées alimentaires, boissons</i>	60,6	518,4	598,3	182,8	38,1	11,2	5,2
<i> fabric. équip. élec., électronique, informatiq. ; fab. machines</i>	10,3	391,7	422,7	111,9	31,7	4,1	1,9
<i> fabrication de matériels de transport</i>	3,0	348,2	374,9	149,2	28,0	3,2	nd
<i> fabrication d'autres produits industriels (hors imprimerie)</i>	133,0	1 318,5	1 435,7	nd	nd	nd	nd
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	36,4	329,8	355,0	163,6	44,3	21,6	12,1
Industries extractives	1,9	21,5	23,9	7,8	2,4	0,9	5,3
Production et distr. d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	20,8	166,1	177,4	119,2	30,4	17,4	5,3
Production et distr. d'eau ; assainiss., gestion des déchets et dépollution	13,8	142,2	153,7	36,7	11,5	3,3	1,5
Total de l'industrie	262,8	2 973,0	3 259,0	1 040,9	252,2	62,3	25,6

Champ : ensemble des unités légales marchandes y c. auto-entrepreneurs, hors agriculture et hors services financiers et d'assurance (mais y c. auxiliaires de services financiers et d'assurance, sociétés holdings).

Source : Insee, É sane.

Principaux agrégats de l'industrie en 2014

Branche d'activité (NAF Rév.2)	Production en valeur en milliards d'euros	Évolution 14/13 en volume en %				
		Production	Valeur ajoutée	Exportations ¹	Importations ¹	Dépense de consommation des ménages
Extr., énerg., eau, gestn déch. & dépol.	150,6	- 3,5	- 2,1	15,3	- 4,5	- 8,7
<i>dont : prdn & distr. élec. gaz vap. & air cond.</i>	107,4	- 4,5	- 2,8	25,3	- 35,9	- 11,3
<i> gestion eau, déchets & dépollution</i>	37,8	- 0,1	0,1	1,0	3,8	- 0,8
Fabric. denrées alimentaires, boissons et prdts à base de tabac	155,2	- 0,5	- 3,7	- 1,5	2,0	- 0,2
Cokéfaction et raffinage	48,4	- 2,8	37,0	1,7	1,2	- 2,1
Fab. eq. élec., électr., inf. & machines	80,3	- 0,8	- 1,2	1,8	4,1	7,6
<i>dont fab. prod. informat., électronique & opt.</i>	22,6	- 2,5	- 1,5	0,9	6,6	11,0
Fabrication de matériels de transport	113,6	2,1	- 4,3	0,5	2,3	- 0,2
Fabrication d'autres produits industriels	346,2	0,9	0,8	3,3	4,2	1,3
<i>dont : fab. textiles, ind. hab., cuir & chauss.</i>	16,3	1,1	- 0,8	1,5	5,5	2,2
<i> industrie chimique</i>	67,4	2,8	1,0	3,6	1,5	1,4
<i> industrie pharmaceutique</i>	24,8	1,8	4,1	2,8	13,2	2,1
<i> métallurgie & fab. ps mét. sauf machines</i>	79,9	0,0	- 0,7	2,2	- 0,5	0,1
Total de l'industrie	894,2	- 0,3	- 0,9	2,1	2,5	- 0,4

1. Exportations valorisées FAB (franco à bord) et importations valorisées CAF (coûts de l'assurance et du fret inclus) par produit.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

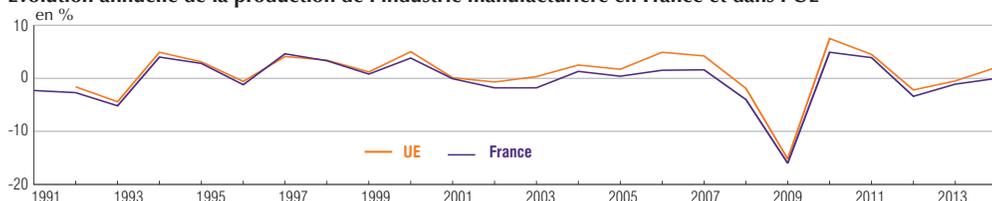
Emploi intérieur dans l'industrie

	Évolution en moyenne annuelle en %			Effectifs en 2014 en milliers d'EQTP
	2012	2013	2014	
Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	0,9	0,9	0,5	303,6
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	0,4	- 1,2	- 0,2	586,9
Cokéfaction et raffinage	0,5	- 1,9	- 1,6	8,3
Fabric. équipmets. élec., électronique, informatiq. ; fab. machines	- 0,4	- 1,6	- 1,3	312,8
Fabrication de matériels de transport	- 0,1	- 1,2	- 3,2	189,3
Fabrication d'autres produits industriels	- 1,5	- 1,8	- 1,7	1 470,6

Lecture : en 2014, l'emploi des branches cokéfaction-raffinage recule de 1,6 % par rapport à 2013, pour s'établir à 8 342 personnes en équivalent-temps plein.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Évolution annuelle de la production de l'industrie manufacturière en France et dans l'UE



Note : évolutions calculées sur les indices de volume base 100 en 2010 ; données corrigées des jours ouvrables.

Champ : industrie manufacturière y c. industrie agroalimentaire.

Source : Eurostat.

18.2 Industrie agroalimentaire

Les entreprises agroalimentaires (hors tabac) françaises constituent un des secteurs les plus importants de l'industrie. En 2013, elles génèrent un chiffre d'affaires de 183 milliards d'euros (21 % du chiffre d'affaires industriel manufacturier) et une valeur ajoutée de 38 milliards (18 % de la valeur ajoutée manufacturière). Elles emploient 518 400 salariés en **équivalent-temps plein** (19,5 % des effectifs manufacturiers). L'agroalimentaire est un secteur relativement stable : ses variations conjoncturelles sont habituellement modérées par l'inertie des dépenses de consommation des ménages.

En 2014, la production en volume de la branche de l'**industrie agroalimentaire (IAA)** y compris tabac continue de décroître (-0,5 %). Dans le même temps, l'activité manufacturière reprend pied progressivement (+0,3 %). La production agroalimentaire (y compris tabac) a présenté de moindres fluctuations que l'ensemble de l'industrie manufacturière lors de la récession de 2008-2009 comme lors du rebond de 2010-2011. Au total, en 2014, elle baisse de 4,4 % par rapport à 2007, contre 10,2 % pour l'ensemble manufacturier.

Le repli en 2014 ne touche pas toutes les **branches** : la production des boissons et tabacs baisse fortement (-3,6 %) alors que celle de l'industrie alimentaire est globalement stable. De même, la branche des huiles est très dynamique (+7,9 %), grâce notamment à la hausse de la récolte de colza. En revanche, la fabrication de préparations et conserves à base

de poissons et celle d'autres produits alimentaires ont plus fortement baissé.

Les produits agroalimentaires sont consommés principalement par les ménages. Viennent ensuite les **consommations intermédiaires** et les exportations. En 2014, la **consommation effective des ménages** en produits des IAA baisse légèrement après une année 2013 stable. L'alimentaire progresse un peu ainsi que les boissons, mais de façon plus marquée. Le tabac en revanche continue de reculer fortement (-4,5 %). Quant aux consommations intermédiaires, fournissant principalement l'industrie agroalimentaire, elles augmentent en 2014, après une baisse en 2013.

En 2014, comme en 2013, l'excédent commercial des produits agroalimentaires se dégrade : 6,4 milliards d'euros, après 6,8 milliards d'euros en 2013. Les importations augmentent moins fortement qu'en 2013, tandis que les exportations décroissent légèrement, marquant un premier recul depuis 2009. Le déficit commercial des viandes se creuse et l'excédent des autres produits alimentaires et des boissons recule. Du côté des importations, la forte hausse du prix des produits de confiserie alliée à celle du volume, pèse lourdement sur le solde des échanges extérieurs des autres produits alimentaires. Les boissons, malgré une légère contraction de leur excédent, restent encore un des pivots du commerce extérieur de l'agroalimentaire. ■

Définitions

Industries agricoles et alimentaires (IAA) : correspondent au code CA de la nomenclature d'activités française (NAF Rév. 2) : industrie des viandes ; industrie du lait ; industrie des boissons ; travail du grain, fabrication d'aliments pour animaux ; industries alimentaires diverses ; industrie du tabac. À partir de 2008, ces industries sont regroupées dans le poste C1 du niveau A17 de la nomenclature agrégée (NA) : fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac.

Branche d'activité, consommation effective des ménages, consommation intermédiaire, emploi en équivalent-temps plein (EQTP), É sane, unité légale : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'industrie agroalimentaire : une activité en demi-teinte », *Insee Focus* n° 49, décembre 2015.
- « Les entreprises en France », *Insee Références*, octobre 2015.
- « En 2014, le volume de la production des IAA a légèrement progressé », *Agreste Conjoncture* n° 266, avril 2015.
- « En 2014, l'excédent agroalimentaire français s'élève à 9,2 milliards d'euros », *Agreste Conjoncture* n° 2, février 2015.
- « Production des IAA en 2013 », *Agreste Chiffres et Données* n° 180, janvier 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Principaux résultats des unités légales des industries alimentaires et de boissons en 2013 en millions d'euros

Secteur d'activité en NAF rév.2	Nombre d'unités légales	Chiffre d'affaires HT	Valeur ajoutée	Excédent brut d'exploitation	Bénéfice ou perte
Transform. & conserv. viande & préparation prod. à base de viande	7 970	35 664	6 033	852	203
Transform. & conserv. poisson, crustacés & mollusques	351	3 646	647	113	3
Transformation et conservation de fruits et légumes	1 361	7 832	1 567	423	92
Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	235	7 672	418	144	165
Fabrication de produits laitiers	1 273	29 762	4 192	1 275	313
Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	462	7 615	1 292	325	123
Fabrication produits boulangerie-pâtisserie & pâtes alimentaires	40 535	22 057	8 195	1 760	901
Fabrication d'autres produits alimentaires	4 864	26 585	6 483	2 258	1 188
Fabrication d'aliments pour animaux	428	13 871	1 652	485	418
Fabrication de boissons	3 125	28 118	7 653	3 542	1 784
Total	60 604	182 821	38 132	11 176	5 189

Champ : ensemble des unités légales marchandes y c. auto-entrepreneurs, hors agriculture et hors services financiers et d'assurance (mais y c. auxiliaires de services financiers et d'assurance, sociétés holdings).

Source : Insee, Esane.

Évolution de la production des industries alimentaires, de boissons et du tabac

Secteur d'activité en NAF rév.2	Production en millions d'euros		Évolution 14/13 en %		
	2013 valeur	2014 volume	Indice valeur	Indice volume	Indice prix
Transform. & conserv. viande & préparation prod. à base de viande	32 507	32 445	-2,2	-0,2	-2,0
Transform. & conserv. poisson, crustacés & mollusques	2 883	2 709	-4,9	-6,0	1,1
Transformation et conservation de fruits et légumes	6 598	6 608	1,6	0,2	1,4
Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	5 251	5 664	-2,7	7,9	-9,8
Fabrication de produits laitiers	27 277	27 393	4,2	0,4	3,8
Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	6 208	6 218	-7,7	0,2	-7,9
Fabrication produits boulangerie-pâtisserie & pâtes alimentaires	22 751	22 928	1,1	0,8	0,3
Fabrication d'autres produits alimentaires	22 012	21 609	-2,6	-1,8	-0,8
Fabrication d'aliments pour animaux	11 591	11 484	-6,4	-0,9	-5,6
Fabrication de boissons	18 596	18 333	1,0	-1,4	2,5
Fabrication de produits à base de tabac	1 018	572	-43,8	-43,8	-0,1
Total	156 692	155 963	-1,0	-0,5	-0,5

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

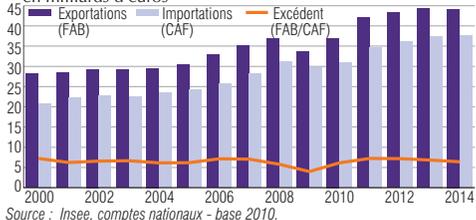
Effectif salarié des industries alimentaires et de boissons en 2013 en milliers

Secteur d'activité en NAF rév.2	EQTP	Au 31 déc.
Transf. & conserv. viande & prép. viande	110,8	123,1
Transf. & conserv. poisson, crust., etc.	11,7	13,3
Transf. et conserv. de fruits et légumes	22,8	24,2
Fab. huile et graisse végétale & animale	3,3	3,5
Fabrication de produits laitiers	53,0	56,2
Travail des grains ; fab. prod. amylacé	13,4	14,5
Fab. prod. boulangerie-pâtis. & pâtes	167,9	194,1
Fabrication autres produits alimentaires	73,6	80,9
Fabrication d'aliments pour animaux	17,6	18,9
Fabrication de boissons	44,4	69,6
Total	518,4	598,3

Champ : ensemble des unités légales marchandes y c. auto-entrepreneurs, hors agriculture et hors services financiers et d'assurance (mais y c. auxiliaires de services financiers et d'assurance, sociétés holdings).

Source : Insee, Esane.

Commerce extérieur des produits agroalimentaires en milliards d'euros



Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Solde du commerce extérieur des produits agroalimentaires selon l'origine et la destination en 2014

	en millions d'euros		
	Union européenne	Hors Union européenne	Total
Exportations (FAB)	28 272	15 880	44 152
Importations (CAF)	28 297	9 452	37 749
Solde (FAB/CAF)	-25	6 428	6 403
Solde des échanges par secteur d'activité (NAF rév. 2)			
Transform. & conserv. viande & prép. viande	-1 751	605	-1 146
Transform. & conserv. poisson, crust., etc.	-547	-2 297	-2 844
Transf. et conserv. de fruits et légumes	-1 686	-731	-2 417
Fab. huile et graisse végétale & animale	-886	-1 449	-2 335
Fabrication de produits laitiers	1 667	1 967	3 634
Travail des grains ; fab. prod. amylacés	941	237	1 178
Fab. prod. boulangerie-pâtis. & pâtes	-615	197	-418
Fabric. autres produits alimentaires	172	315	487
Fabrication d'aliments pour animaux	729	508	1 237
Fabrication de boissons	3 600	7 050	10 650
Fabrication de produits à base de tabac	-1 649	26	-1 623

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

18.3 Industrie automobile

En 2014, la production en volume de l'**industrie automobile** se redresse (+ 3 %) après deux années consécutives de baisse. Elle bénéficie du retournement à la hausse de l'investissement et des exportations et du quasi-arrêt du recul de la consommation des ménages.

En 2014, les échanges extérieurs de produits automobiles progressent, après avoir reculé au cours des deux années précédentes. Les exportations augmentent de 1,8 % en valeur (+ 1,3 % en volume). Elles sont en particulier soutenues par les ventes de véhicules automobiles vers l'Espagne. Dans ce pays, le plan d'aide au secteur automobile (prime à la casse) est prolongé et, plus largement, la consommation privée s'améliore. À l'inverse, les exportations d'équipements automobiles se contractent. Les importations de produits automobiles progressent plus vite que les exportations : + 2,7 % en valeur (+ 2,9 % en volume). Les achats de véhicules comme d'équipements sont en hausse. Au total, le déficit du solde des échanges extérieurs des produits automobiles se creuse légèrement (- 2,9 milliards d'euros) en raison de la réduction de l'excédent hors de l'Union européenne. En revanche, le déficit des échanges intra-européens de véhicules automobiles se réduit.

En 2014, l'emploi salarié diminue dans l'industrie automobile, comme c'est le cas depuis 2005. Au cours de la première moitié des années 2000, il a légèrement progressé contrairement à l'emploi salarié manufactu-

rier. Cependant, sur la période 2000-2014, les effectifs salariés (hors intérim) baissent davantage dans l'industrie automobile (- 32 %) que dans l'industrie manufacturière (- 26 %).

En 2013, le secteur de l'industrie automobile compte 1 900 entreprises et emploie 219 000 salariés en **équivalent-temps plein**. Il réalise un chiffre d'affaires total de 101 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 14 milliards d'euros. Il contribue pour 7 % à la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière. Le **taux de marge**, bien qu'encore dégradé, s'améliore.

Les **immatriculations de voitures particulières** neuves progressent légèrement en 2014 (+ 0,3 %) mais restent à un niveau très bas (environ 1,8 million d'immatriculations) après quatre années consécutives de repli. Entre 2009 et 2014 ce marché a baissé de 4,9 % par an en moyenne. Le léger rebond en 2014 bénéficie uniquement aux immatriculations de voitures essence qui enregistrent de nouveau une forte hausse (+ 11,4 % après + 12,9 % en 2013). La part de ces véhicules dans les immatriculations totales progresse de 3,3 points à 33 %. Les immatriculations de voitures diesel baissent pour la troisième année consécutive (- 4,4 %). La part des motorisations électriques et hybrides dans les immatriculations totales baisse de 0,1 point à 3 % alors qu'elle progressait nettement chaque année depuis 2011. ■

Définitions

Industrie automobile : elle concerne aussi bien les constructeurs de voitures particulières, de véhicules de loisir, de véhicules utilitaires que les équipementiers spécialisés, les carrossiers, les assembleurs ou les prestataires de services d'aménagement de véhicules automobiles. Cette activité intègre donc la filière complète, y compris moteurs et organes mécaniques en amont, dès lors qu'ils sont principalement destinés à des véhicules automobiles (à l'exception des parties de moteurs).

Voiture particulière : véhicule à moteur ayant au moins quatre roues, servant uniquement au transport de personnes et comportant, outre le siège du conducteur, huit places assises au maximum.

Emploi en équivalent-temps plein (EQTP), immatriculation, taux d'autofinancement, taux de marge, taux d'investissement, unité légale, véhicule industriel, véhicule utilitaire léger : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'industrie automobile : redressement de la production en 2014 », *Insee Focus* n° 48, décembre 2015.
- « L'industrie automobile française », *Analyse et statistiques* édition 2015, CCFA, septembre 2015.
- « Les comptes des transports en 2014 », rapport de la commission des Comptes des transports de la Nation, SOeS, juillet 2015.
- « L'industrie automobile : encore en difficulté en 2013 », *Insee Focus* n° 19, février 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Principaux ratios du secteur automobile

	en %
	2013
Taux de valeur ajoutée (VAHT/CAHT)	14,0
Taux d'exportation (exportations/CAHT)	54,0
Taux de marge	0,0
Taux d'investissement	19,0
Taux d'autofinancement	6,0
Intensité capitalistique ¹ (en milliers d'euros)	278,7
Frais de personnel par salarié (en milliers d'euros par EQTP ²)	59,6

1. Immobilisations corporelles/effectifs salariés en EQTP.
 2. Équivalent-temps plein.
 Champ : unités légales.
 Source : Insee, Esane.

Immatriculations de voitures particulières neuves en France selon le constructeur

	en milliers		en %
	2013	2014	
Voitures de marques françaises	956	994	55,3
dont : PSA Peugeot Citroën	528	536	29,9
Renault	427	456	25,4
Voitures de marques étrangères	834	802	44,7
Total des immatriculations	1 790	1 796	100,0

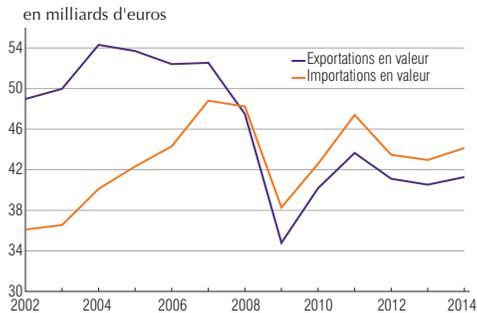
Champ : France métropolitaine.
 Source : CCFa.

Immatriculations de voitures particulières neuves par type d'énergie

	en milliers		en %
	2013	2014	
Diesel	1 200	1 147	63,9
Essence	532	593	33,0
Bicarburant (essence ; GPL)	3	2	0,1
Hybride ¹	47	43	2,4
Autres ²	9	11	0,6
Total	1 790	1 796	100,0

1. Électricité + essence et électricité + gazole.
 2. Superéthanol, gaz naturel pour véhicule (GNV), bicarburant (essence ; GNV), électricité.
 Champ : France métropolitaine.
 Source : CCFa.

Exportations et importations des produits automobiles de 2002 à 2014



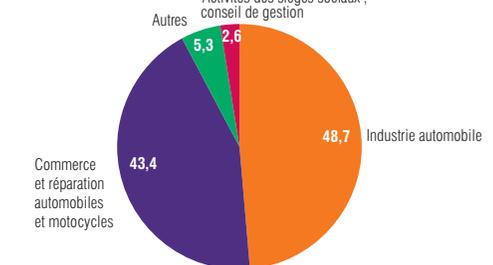
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010

Production des constructeurs français

	2014	14/13 en %	dont production en France
Voitures particulières	4 920	2,6	1 180
PSA Peugeot Citroën	2 522	3,1	873
Renault-Dacia-Samsung	2 399	2,1	307
Véhicules utilitaires légers (- de 5 tonnes)	759	1,9	322
PSA Peugeot Citroën	395	1,9	97
Renault-Dacia-Samsung	363	1,9	226

Champ : hors véhicules industriels de plus de 5 tonnes.
 Source : CCFa.

Répartition du chiffre d'affaires hors taxes du secteur automobile par branche d'activités en 2013



Champ : unités légales.
 Source : Insee, Esane.

Immatriculations de voitures particulières neuves dans l'Union européenne en 2014

	2014		14/13 en %	Part du diesel en %
	en milliers	en %		
Allemagne	3 037	24,2	2,9	47,8
Autriche	303	2,4	- 4,9	56,8
Belgique	483	3,8	- 0,6	61,9
Bulgarie	20	0,2	5,2	...
Chypre	8	0,1	17,5	...
Croatie (e)	34	0,3	22,3	...
Danemark	189	1,5	3,8	31,7
Espagne	855	6,8	18,4	64,9
Estonie	21	0,2	7,0	...
Finlande	106	0,8	2,7	38,9
France¹	1 796	14,3	0,3	63,9
Grèce	71	0,6	21,3	63,5
Hongrie	67	0,5	20,2	...
Irlande	96	0,8	29,6	73,2
Italie	1 360	10,8	4,2	54,9
Lettonie	12	0,1	17,1	...
Lituanie	15	0,1	19,3	...
Luxembourg	50	0,4	6,8	72,0
Pays-Bas	388	3,1	- 6,9	27,1
Pologne	327	2,6	12,9	...
Portugal	143	1,1	34,8	71,2
Rép. tchèque	192	1,5	16,7	...
Roumanie	70	0,6	21,6	...
Royaume-Uni	2 476	19,7	9,3	50,1
Slovaquie	72	0,6	9,5	45,9
Slovénie	53	0,4	4,8	...
Suède	304	2,4	12,7	58,9
UE	12 551	100,0	5,7	...

1. France métropolitaine.
 Note : données non disponibles pour Malte.
 Source : ACEA.

18.4 Construction

En 2014, l'activité dans la construction, mesurée par l'évolution de la valeur ajoutée, continue de baisser (-3,6 %, après +0,1 % en 2013). **L'emploi en équivalent-temps plein (EQTP)** s'inscrit de nouveau en recul : -33 000 postes (-1,8 %) après -23 000 EQTP en 2013 et -97 000 EQTP depuis 2009. L'investissement en construction se replie en effet de 3,4 %, du fait de la chute de l'investissement des ménages en logements (-6,1 %) et de celui des administrations publiques en bâtiments et travaux publics (-7,7 %) ; en revanche, l'investissement des entreprises en construction continue de progresser (+3,0 %).

En 2014, les **autorisations de construire**, nettes des annulations, baissent pour la troisième année consécutive (-8,4 %). Les **mises en chantier** diminuent également (-11,7 %). Le nombre de logements terminés connaît, lui aussi, une évolution similaire (-5,3 %). Il s'élève à 412 000 unités après 435 000 en 2013. La **construction individuelle** (logements individuels terminés) décroît fortement (-11,6 %). Cette baisse concerne à la fois l'individuel pur et l'individuel groupé. Le nombre de maisons individuelles (individuel pur) terminées s'élève à 124 700 unités contre 144 800 en 2013, soit une diminution de 13,9 %. Il se situe donc à un niveau très en dessous de celui des années 2000, proche des 160 000 maisons individuelles terminées par an et en dessous du creux de 2010. À l'inverse, le nombre de logements collectifs et en résidence terminés reste en légère augmen-

tation en 2014 (+0,2 %) pour s'établir à 232 400 unités. Cette hausse s'explique exclusivement par celle des logements collectifs (+0,7 %).

En 2014, 91 992 **logements** neufs (appartements et maisons individuelles) sont mis sur le marché par des promoteurs immobiliers, soit 11,4 % de moins qu'en 2013. Fin 2014, l'encours de logements proposés à la vente atteint 104 527 unités. Il est supérieur de 0,4 % à celui de fin décembre 2013. En un an, le délai moyen d'écoulement reste stable à 14 mois pour le collectif et passe de 16 mois à 17 mois pour l'individuel. Le **prix** moyen au mètre carré des appartements se stabilise : il atteint 3 862 euros. Le prix moyen des maisons est proche lui aussi du niveau de 2013 : il s'établit à 252 600 euros. Le nombre de ventes annuelles s'élève à 86 606 logements, soit 3 % de moins qu'en 2013. Les ventes concernent 79 262 appartements (-1,5 %) et 7 344 maisons individuelles (-16,8 %).

En 2013, les mises en chantier de locaux non résidentiels s'élèvent à 26,4 millions de mètres carrés en surface de plancher. Ce chiffre est en repli de 2,9 % par rapport à celui constaté pour l'année 2012. À l'exception de l'hébergement hôtelier tous les secteurs sont orientés à la baisse par rapport à 2012.

Entre 2013 et 2014, la production moyenne dans le secteur de la construction augmente de 3 % dans l'UE et de 2 % dans la zone euro. ■

Définitions

Autorisations de construire (ou logement autorisé) : décision administrative prise par une autorité publique compétente à cet égard, et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un logement ou d'un local non résidentiel.

Construction : l'activité de construction comprend l'édification, l'extension, la démolition, la restructuration, l'entretien et la rénovation de bâtiments à usage résidentiel ou à usage non-résidentiel. Le périmètre de la construction est élargi à la promotion immobilière (auparavant classée dans les services immobiliers) depuis le passage en nouvelle nomenclature NAF rév.2.

Mise en chantier : une construction est considérée comme mise en chantier (ou commencée) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage).

Construction individuelle ou collective, emploi en équivalent-temps plein, emploi intérieur, logement, permis de construire, prix des logements, Sit@del2 : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2015.
- « Le compte du logement, édition 2014 », SOeS, février 2015.
- « La production dans le secteur de la construction en baisse de 0,8 % dans la zone euro », *communiqué de presse* n° 31, Eurostat, février 2015.

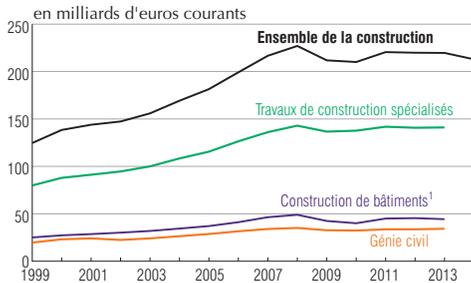
Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Équilibre ressources emplois de la construction

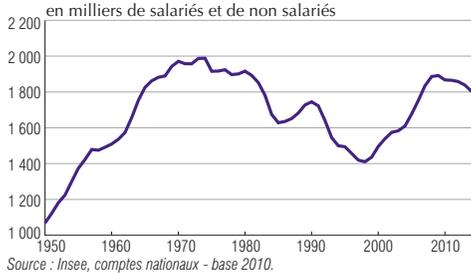
	2013 (r)		14/13		2014
	en Mds d'euros	en volume en %	en prix en %	en Mds d'euros	
Ressources	304,4	- 2,2	0,8	300,1	
Production au prix de base	280,3	- 2,1	0,5	275,7	
TVA	22,6	- 2,9	4,3	22,9	
Autres impôts sur production	1,5	2,0	2,1	1,5	
Emplois					
Investissement	219,7	- 3,4	0,4	212,9	
dont : sociétés non financières	67,6	3,0	0,2	69,8	
adm. publiques	52,6	- 7,7	- 0,5	48,3	
ménages	90,5	- 6,1	1,0	85,9	
Consommation finale	17,3	- 1,0	3,8	17,7	
Consommations intermédiaires	67,3	2,0	1,0	69,3	
Variations de stock	0,2	n.s.	n.s.	0,1	

Note : la construction comprend la promotion immobilière.
Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Investissement en construction de 1999 à 2014



Emploi intérieur total dans la construction de 1950 à 2014



Locaux commencés de bâtiments non résidentiels

	en millions de m ²			
	2000	2010	2012	2013
Hébergement hôtelier	0,4	0,7	0,6	0,6
Bureaux	3,8	2,8	3,4	3,1
Commerce et artisanat	3,9	4,5	4,3	4,2
Industrie et entrepôts	12,9	5,9	5,9	6,0
Exploitations agricoles	11,8	8,8	7,2	6,9
Service public	6,6	5,8	5,8	5,6
Total	39,3	28,6	27,2	26,4

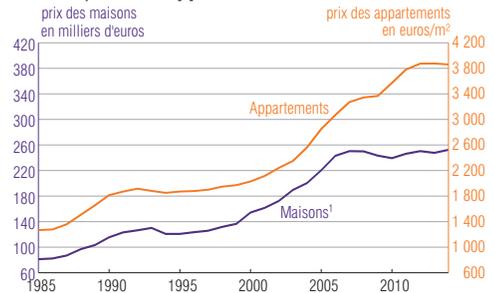
Note : estimations en date réelle fin octobre 2015.
Source : SOeS.

Logements mis en chantier

	en milliers			
	2000	2005	2014	14/13 en %
Logements individuels	211,5	253,3	143,7	- 19,1
Logements collectifs ¹	126,2	211,7	211,0	- 2,7
Total	337,7	465,0	354,7	- 10,1

1. Y.c. les logements en résidence (résidence pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.).
Note : estimations en date réelle fin juillet 2015.
Source : SOeS.

Prix moyens des appartements et maisons neuves



Permis de construire de bâtiments résidentiels dans l'UE

	indice base 100 en 2010			
	2000 (r)	2005 (r)	2013 (r)	2014
Allemagne	187,8	130,2	140,7	145,6
Autriche	...	94,7	119,9	124,9
Belgique	84,1	117,6	99,0	106,2
Bulgarie	39,3	256,3	95,7	123,5
Chypre	42,5	131,2	28,9	20,0
Croatie	91,4	175,3	57,5	58,4
Danemark	109,5	232,3	69,6	97,4
Espagne	480,5	659,6	34,1	36,4
Estonie	41,7	354,6	118,1	152,7
Finlande	112,7	136,4	67,5	57,3
France	82,1	115,9	88,2	78,7
Grèce	179,2	424,9	17,2	14,0
Hongrie	237,6	287,4	41,8	54,5
Irlande	493,8	537,7	39,0	40,1
Italie	154,5	233,3	44,8	...
Lettonie	...	360,9	151,1	85,8
Lituanie	45,6	141,0	143,5	138,9
Luxembourg	90,9	126,8	99,8	160,1
Malte	89,3	204,3	60,9	66,1
Pays-Bas	128,7	136,5	42,9	64,5
Pologne	87,9	70,2	79,6	90,7
Portugal	481,3	294,7	30,6	28,7
Rép. tchèque	106,0	141,8	77,6	84,5
Roumanie	74,6	103,2	89,5	89,3
Royaume-Uni	144,4	173,5	114,4	129,6
Slovaquie	...	120,8	91,1	98,9
Slovénie	103,1	148,1	65,8	55,6
Suède	58,9	113,1	111,6	131,1
UE	181,9	229,7	81,2	85,2

Note : données brutes estimées.
Champ : bâtiments résidentiels, sauf bâtiments pour collectivités.
Source : Eurostat.

19.1 Bilan énergétique

L'année 2014 a été la plus chaude depuis 1900 en France et dans le monde. L'hiver doux se traduit, en particulier, par des besoins de chauffage en baisse par rapport à une année moyenne. La consommation d'**énergie primaire** réelle passe sous la barre symbolique des 250 millions de **tonnes-équivalent pétrole (Mtep)**. Même en données **corrigées des variations climatiques**, la consommation d'énergie primaire passe de 275 Mtep, son maximum en 2005, à 257 Mtep (- 2 Mtep par an en moyenne), confirmant la tendance à la baisse initiée au milieu des années 2000.

En 2014, la dépense courante annuelle moyenne en énergie d'un ménage passe ainsi sous la barre des 3 000 euros. La baisse des prix des carburants se traduit par une diminution de leur facture de 60 euros annuels. La douceur exceptionnelle des températures hivernales a jugulé l'impact négatif qu'aurait pu avoir la poursuite de la hausse des prix de l'énergie du logement : les dépenses d'énergie dans le logement chutent, en raison d'une moindre consommation, en volume, et se sont allégées ainsi de 180 euros en 2014.

La consommation finale énergétique décroît par rapport à 2013, et atteint 150 Mtep, en données corrigées des variations climatiques. Les évolutions sectorielles sont assez homogènes : la consommation finale diminue d'environ 1 % dans l'industrie, le résidentiel, le tertiaire et l'agriculture. *A contrario*, elle augmente de nouveau très légèrement dans

les transports, premier secteur consommateur, à 49 Mtep.

La production nationale d'énergie primaire augmente par rapport à 2013 et établit un nouveau record avec 139 Mtep. En effet les centrales nucléaires ont produit 3 Mtep d'électricité en plus, soit 3,0 % de plus que l'année précédente. À l'inverse, la production d'électricité renouvelable se contracte de plus de 6 %. La belle progression des filières éolienne et photovoltaïque ne compense pas le repli de la production hydraulique dû aux conditions climatiques. La production d'énergie primaire provenant des **énergies renouvelables** thermiques et de la valorisation des déchets diminue. L'essentiel de la baisse provient de la moindre production de bois-énergie, principale filière renouvelable thermique en France, et s'explique par les moindres besoins de chauffage.

Production d'énergie primaire en hausse de près d'un point et consommation réelle en baisse de près de quatre points : ces deux évolutions concourent à la nette hausse du **taux d'indépendance énergétique**, qui bondit à 55,8 % entre 2013 et 2014.

Avec un solde des échanges physiques en nette diminution et des prix internationaux orientés à la baisse, la **facture énergétique** de la France se réduit de 17 % par rapport à 2013. À environ 55 milliards d'euros, elle a retrouvé un niveau proche de celui du début des années 1980. ■

Définitions

Énergie primaire : énergie contenue dans les produits énergétiques tirés de la nature. Cette énergie est utilisée telle quelle ou transformée à des fins non énergétiques, par l'utilisateur final, ou transformée en une autre forme d'énergie (l'électricité par exemple), ou consommée dans le processus de transformation ou d'acheminement vers l'utilisateur.

Facture énergétique : différence entre la valeur des exportations et celle des importations de produits énergétiques (pétrole, gaz, électricité).

Consommation d'énergie corrigée des variations climatiques, électricité primaire, énergie finale, énergies renouvelables, taux d'indépendance énergétique, tonne-équivalent pétrole (tep) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan énergétique de la France pour 2014 », *Références*, SOeS, juillet 2015.
- « Bilan énergétique de la France en 2014 : pic de production, plancher de consommation », *Le Point sur* n° 207, SOeS, juillet 2015.
- « Chiffres clés de l'énergie », *Repères*, SOeS, février 2015.
- « La consommation d'énergie dans l'UE est revenue à son niveau du début des années 1990 », *communiqué de presse* n° 25, Eurostat, février 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Bilan énergétique de la France

en millions de tep

	2012 (r)	2013 (r)	2014 (p)					ENRT ¹	Total
	Total	Total	Charbon	Pétrole	Gaz	Électricité			
Approvisionnement									
Production d'énergie primaire	136,1	137,9	0,1	1,2	0,0	121,6	16,3	139,1	
Importations	154,3	152,3	8,8	95,7	39,9	0,7	0,6	145,7	
Exportations	- 30,8	- 29,1	- 0,2	- 19,0	- 6,3	- 6,5	- 0,2	- 32,2	
Variation de stocks (+ déstockage, - stockage)	1,6	0,6	0,0	- 0,1	- 1,2	///	///	- 1,3	
Soutes maritimes internationales	- 2,3	- 2,1	///	- 1,8	///	///	///	- 1,8	
Total des disponibilités	258,8	259,6	8,7	76,0	32,4	115,8	16,6	249,6	
Taux d'indépendance énergétique (en %)	52,6	53,1	1,4	1,5	0,0	105,0	97,9	55,8	
Emplois									
Consommation de la branche énergie	93,5	93,0	3,1	4,0	3,4	79,8	2,3	92,6	
Consommation finale énergétique ²	152,1	151,0	5,5	60,7	31,3	36,8	15,7	150,0	
Agriculture, industrie (y c. sidérurgie)	34,4	33,9	5,2	5,7	9,8	10,7	2,0	33,5	
Résidentiel, tertiaire	68,7	68,5	0,3	10,3	21,4	25,0	10,7	67,7	
Transports ³	49,1	48,7	///	44,7	0,1	1,1	3,0	48,8	
Consommation finale non énergétique	14,2	13,4	0,1	12,6	1,3	///	///	14,0	
Consommation totale d'énergie primaire²	259,8	257,5	8,8	77,4	35,9	116,6	18,0	256,6	
dont corrections climatiques	0,9	- 2,1	0,1	1,3	3,5	0,8	1,4	7,0	

1. Énergies renouvelables thermiques (bois, solaire thermique, biogaz, biocarburants et pompes à chaleur).

2. Corrigée des variations climatiques.

3. Hors soutes maritimes internationales.

Champ : France métropolitaine.

Source : SOeS.

Structure de la consommation d'énergie primaire

en %

	1973	1980	1990	2002	2014
Électricité primaire ¹	4,3	11,7	36,4	41,7	45,4
Pétrole	67,6	56,4	38,7	34,6	30,1
Gaz	7,4	11,1	11,5	14,7	14,0
ENRT ² et déchets	5,2	4,4	5,0	4,3	7,0
Charbon	15,5	16,4	8,4	4,7	3,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Nucléaire, hydraulique, éolien et photovoltaïque.

2. Énergies renouvelables thermiques (bois, solaire thermique, biogaz, biocarburants et pompes à chaleur).

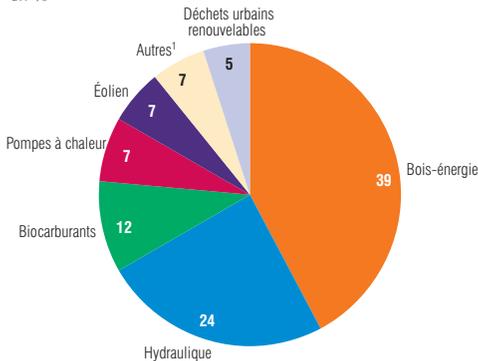
Note : énergie primaire corrigée des variations climatiques.

Champ : France métropolitaine.

Source : SOeS.

Part des filières dans la production d'énergie primaire renouvelable en 2014

en %



1. Biogaz, résidus agricoles, solaire thermique, géothermie, solaire photovoltaïque et énergies marines.

Source : SOeS.

Production et consommation d'énergie primaire dans l'UE en 2013

en millions de tep

	Production	Consommation intérieure brute	Taux d'indépendance énergétique ¹ en %
Allemagne	120,6	324,3	39,9
Autriche	12,1	33,8	37,9
Belgique	14,6	56,7	30,9
Bulgarie	10,5	16,8	64,7
Chypre	0,1	2,2	5,0
Croatie	3,6	7,8	49,7
Danemark	16,6	18,1	93,4
Espagne	34,3	118,8	30,2
Estonie	5,7	6,7	87,0
Finlande	18,0	33,9	54,9
France	135,1	259,3	55,0
Grèce	9,3	24,4	39,3
Hongrie	10,1	22,7	48,2
Irlande	2,3	13,7	16,9
Italie	36,9	160,0	24,0
Lettonie	2,1	4,5	48,7
Lituanie	1,4	6,7	24,8
Luxembourg	0,1	4,3	3,2
Malte	0,0	0,8	1,2
Pays-Bas	69,7	81,2	105,7
Pologne	70,6	98,2	75,7
Portugal	5,8	22,6	27,1
Rép. tchèque	29,9	42,2	75,6
Roumanie	26,1	32,3	84,5
Royaume-Uni	109,5	201,1	56,3
Slovaquie	6,4	17,3	39,6
Slovénie	3,6	6,9	53,0
Suède	34,7	49,1	73,6
UE	789,8	1 666,3	50,4

1. Calculé comme le rapport de la production primaire à la consommation primaire.

Sources : Eurostat ; SOeS.

19.2 Pétrole - Charbon

La production de **pétrole** brut en France se replie progressivement depuis le milieu des années 1980. Comme ces dix dernières années, cette production ne satisfait plus qu'environ 1 % de la consommation nationale. Les quantités de pétrole brut importées continuent de décroître en 2013 et 2014, à un rythme toutefois moins soutenu (- 2,2 % puis - 3,4 %), pour s'établir à 53,6 millions de tonnes en 2014. Le poids des pays de l'ex-URSS et de l'Afrique du Nord dans les importations françaises recule de nouveau, conséquence notamment de la deuxième guerre civile en Libye. *A contrario*, la part des pays du Moyen-Orient continue de progresser, et les importations en provenance d'Afrique subsaharienne ont largement augmenté. L'Arabie Saoudite et le Kazakhstan restent les premiers fournisseurs de la France.

En moyenne sur l'année 2014, le *Brent* s'établit en dessous de la barre symbolique des 100 dollars. Les prix se maintiennent à un niveau élevé jusqu'au mois de juin 2014, avant de décrocher à partir de juillet. La forte baisse observée au cours du second semestre s'explique notamment par une faible demande mondiale face à une offre excédentaire, alimentée par l'afflux de pétrole de schiste américain, et par la décision des pays de l'**Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep)**, de maintenir inchangés les quotas de production de l'organisation.

Entre 2013 et 2014, les importations de produits finis sont en très faible hausse, alors que les exportations sont quasiment stables. Ainsi, en 2014, le déficit des échanges augmente

(+ 1,3 %). Comme en 2013, ce déficit est surtout imputable à l'ensemble gazole / fioul domestique qui représente 54 % des importations. La **consommation finale énergétique** de pétrole recule de 0,5 % en 2014, pour s'établir à 60,7 millions de **tonnes-équivalent pétrole (tep)**. Dans le même temps, les usages énergétiques du pétrole par l'industrie se réduisent et continuent de chuter (- 8,2 %).

En moyenne, sur l'année 2014, le prix du **charbon** vapeur s'établit à 75,2 dollars la tonne, en recul de 8 % par rapport à 2013. Cette baisse du prix du charbon est liée à l'abondance de l'offre, liée au recul des importations de la Chine, et au développement concurrentiel du gaz de schiste aux États-Unis. En France, l'extraction du charbon s'est arrêtée en 2004. Cependant, le charbon contenu dans les terrils du Nord et du Gard et les schlamms de Moselle continue d'être valorisé par les centrales thermiques du groupe E.ON. Mesurées en équivalent énergétique, les importations de **combustibles minéraux solides (CMS)** représentent, en 2014, 8,8 Mtep contre 11,2 Mtep en 2013. La houille représente 92 % des CMS importés.

Après deux années consécutives de forte hausse, la **consommation primaire** de charbon **corrigée des variations climatiques** chute fortement (- 25,7 %) par rapport à 2013. Cette évolution renoue avec la tendance de long terme, orientée à la baisse, en raison du recul de la demande dans le secteur industriel ainsi que de la fermeture d'unités de production électrique à partir de charbon. ■

Définitions

Pétrole, produits pétroliers : huile minérale naturelle, mélange complexe d'hydrocarbures liquides (éléments chimiques contenant de l'hydrogène de carbone), qui se forme naturellement dans des nappes souterraines présentes dans les roches sédimentaires. Les formes primaires comprennent le pétrole brut, les liquides du gaz naturel et les autres hydrocarbures. Elles sont transformées par distillation en raffinerie. Il en résulte toute une gamme de produits pétroliers, propane, butane, naphtha, essence, kérosène, fioul, bitume, etc. La pétrochimie élabore les dérivés du pétrole pour les usages non énergétiques.

Charbon, combustibles minéraux solides (CMS), consommation d'énergie corrigée des variations climatiques, consommation finale d'énergie, consommation primaire d'énergie, organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), pays de la Mer du Nord, réserves prouvées, tonne-équivalent pétrole (tep) : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan énergétique de la France pour 2014 », *Références*, SOeS, juillet 2015.
- « Bilan énergétique de la France en 2014 : pic de production, plancher de consommation », *Le Point sur* n° 207, SOeS, juillet 2015.
- « Chiffres clés de l'énergie », *Repères*, SOeS, février 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Consommation de produits pétroliers

en millions de tonnes

	1973	1985	2014	14/13 en %
Gazole	6,5	10,9	34,4	0,4
Fioul domestique	37,2	20,7	6,4	-18,2
Supercarburants	15,8	18,0	7,1	0,1
Bases pétrochimie	5,4	7,1	(e) 8,3	(e) 3,0
Carburéacteurs	1,8	2,6	6,2	-0,3
Fiouls lourds	34,1	8,2	0,8	-29,5
Gaz (GPL)	2,7	2,9	1,8	-13,1
Autres produits	8,3	4,7	8,7	-2,6
Consommation intérieure	111,8	75,1	73,7	-2,5

Source : CPDP.

Consommation de pétrole dans le monde

en millions de tonnes

	1973	1985	2014	2014 en %
États-Unis	818	720	836	19,9
Chine	54	90	520	12,4
Japon	269	206	197	4,7
Inde	...	43	181	4,3
Ex-URSS	303	421	207	4,9
Russie	...	247	148	3,5
Allemagne ¹	150	126	112	2,6
Canada	84	69	103	2,4
France	127	84	77	1,8
Italie	104	84	57	1,3
Royaume-Uni	113	77	69	1,6
Total monde	2 798	2 803	4 211	100,0

1. Ex-RFA pour 1973.

Sources : CPDP ; BP Statistical Review of World Energy.

Production et réserves de pétrole brut dans le monde

en millions de tonnes

	Production en 2014		Réserves prouvées au 1 ^{er} janvier 2015	
	en %	en %	en %	en %
Amérique du Nord	657	16,0	28 703	12,7
Canada	141	3,4	23 531	10,4
États-Unis	516	12,6	5 172	2,3
Amérique latine	512	12,5	46 281	20,5
dont : Mexique	131	3,2	1 339	0,6
Venezuela	140	3,4	40 703	18,0
Afrique	394	9,6	17 258	7,6
dont : Algérie	66	1,6	1 664	0,7
Libye	23	0,6	6 598	2,9
Nigeria	114	2,8	5 057	2,2
Europe	821	20,0	17 818	7,9
dont : Norvège	86	2,1	750	0,3
Royaume-Uni	40	1,0	407	0,2
CEI ¹	665	16,2	16 217	7,2
dont Russie	522	12,7	10 914	4,8
Proche-Orient	1 331	32,4	109 568	48,5
dont : Arabie saoudite	543	13,2	36 260	16,1
Irak	160	3,9	19 674	8,7
Iran	169	4,1	21 528	9,5
Koweït	151	3,7	13 847	6,1
Extrême-Orient et Océanie	395	9,6	6 282	2,8
dont Chine	211	5,1	3 363	1,5
Total monde	4 109	100,0	225 911	100,0
dont OPEP	1 730	42,1	164 553	72,8

1. Communauté des États indépendants (10 des 15 anciennes républiques soviétiques).

Sources : CPDP ; Oil and Gas Journal.

Prix moyens des énergies importées

en euros courants CAF par tonne

	1973	1985	2000	2014
Charbon ¹	22	80	49	96
Pétrole brut	18	281	228	570
Produits pétroliers raffinés	31	295	278	627

1. Houille, lignite, coke et agglomérés.

Champ : France métropolitaine.

Sources : SOeS ; DGDDI.

Provenances du pétrole brut importé en France

en millions de tonnes

	1973	1990	2014	2014 en %
Afrique	33,3	21,0	19,6	36,4
dont : Nigeria	12,6	3,1	6,1	11,4
Libye	6,5	2,9	3,0	5,6
Algérie	11,1	3,0	3,7	6,9
URSS/ex-URSS	3,4	6,2	15,0	27,9
dont Russie	///	///	5,2	9,8
Moyen-Orient	96,4	31,7	12,8	23,8
dont Arabie Saoudite	30,2	15,2	11,1	20,7
Mer du Nord	0,2	10,4	5,9	11,0
Importations totales	134,9	73,4	53,6	100,0
dont Opep	127,8	41,7	28,7	53,6

Note : le pétrole est classé ici en fonction du pays d'où il a été extrait.

Champ : y c. condensats et autres produits à distiller.

Source : SOeS.

Consommation de charbon par secteur

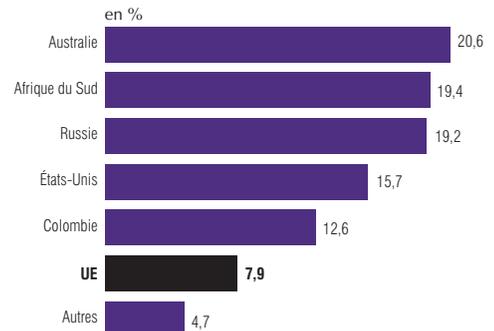
en millions de tep

	1973	1990	2010	2014	14/13 en %
Branche énergie	10,0	8,7	5,8	3,1	-49,9
Consommation finale	17,7	10,2	5,7	5,5	1,6
Sidérurgie	9,5	5,5	4,0	4,1	4,9
Industrie (hors sidérurgie)	2,6	2,9	1,4	1,1	-10,5
Résidentiel-tertiaire	5,6	1,8	0,3	0,3	10,2
Non énergétique	0,2	0,2	0,1	0,1	8,4
Total consommation primaire	27,8	19,2	11,5	8,8	-25,7

Note : données corrigées des variations climatiques.

Source : SOeS.

Provenance des importations de charbon en 2014



Sources : SOeS ; DGDDI.

19.3 Électricité - Gaz naturel

En 2014, la **production brute d'électricité** atteint 563 TWh, en baisse de 2 % par rapport à 2013. La production française est assurée à 78 % par le nucléaire, à 12 % par l'hydraulique et à 6 % par le thermique classique. L'éolien représente moins de 3 % et le photovoltaïque un peu plus de 1 %. Après deux années de repli, la production nucléaire est en hausse de 3 %. La production d'origine renouvelable est en repli de 12 % en raison de la baisse de la production hydraulique renouvelable non compensée par les hausses des productions éoliennes et photovoltaïques et, dans une moindre mesure, des productions thermiques renouvelables.

La **consommation finale d'électricité**, non corrigée des variations climatiques, baisse de 6,2 % entre 2013 et 2014, en lien avec des conditions météorologiques particulièrement clémentes. Après correction des variations climatiques, la consommation finale diminue de 3,6 %. Les évolutions diffèrent suivant les secteurs d'activité. Ainsi, le résidentiel-tertiaire, qui représente plus des deux tiers de la consommation finale, est la composante la plus sensible à la variation des températures : sa consommation est en net repli en 2014. À l'inverse, la consommation d'électricité de la sidérurgie rebondit légèrement avec la progression de la production d'acier électrique. La consommation d'électricité dans le reste de l'industrie recule pour la quatrième année

consécutives dans le sillage de l'activité industrielle.

Le solde des échanges extérieurs physiques, globalement exportateur, augmente de 38,6 % après une hausse de 7,8 % en 2013. Les exportations physiques d'électricité progressent globalement de 24,8 %, tandis que les importations baissent de 32,6 %.

La baisse tendancielle de la production nationale de gaz naturel commercialisé franchit une nouvelle étape, en octobre 2013, avec l'arrêt définitif de l'injection du gaz de Lacq dans le réseau. La part des **contrats d'importation** de court terme dans les approvisionnements est en forte augmentation (21,9 %). La Norvège est le principal fournisseur de gaz naturel de la France, devant la Russie et les Pays-Bas.

Depuis cinq ans, la **consommation primaire** de gaz naturel connaît des évolutions contrastées en lien avec les conditions climatiques : forte hausse en 2010, chute en 2011, redressement en 2012 puis en 2013 et net repli en 2014. Corrigée des variations climatiques, la consommation primaire de gaz naturel diminue de 4,4 % entre 2013 et 2014 pour s'établir à 466 TWh, soit 35,9 millions de **tonnes-équivalent pétrole**. La consommation dans le résidentiel-tertiaire et dans l'industrie hors sidérurgie est stable en 2014. Dans la sidérurgie, la consommation est en hausse : cette hausse fait suite à trois années de baisse. ■

Définitions

Consommation primaire d'énergie : se décompose en consommation interne de la branche énergie et en consommation finale totale. Cette dernière se décompose, elle-même, en consommation finale énergétique et en consommation non énergétique.

Électricité primaire : électricité tirée de la nature directement sous forme d'électricité, et non par transformation d'une autre énergie. L'électricité primaire comprend l'électricité hydraulique, éolienne, photovoltaïque, géothermique à haute température et nucléaire.

Production brute d'électricité : production mesurée aux bornes des groupes de centrales. Elle inclut par conséquent la consommation des services auxiliaires et les pertes dans les transformateurs des centrales.

Consommation finale d'énergie, consommation intérieure d'électricité, contrats d'importation de gaz naturel, pouvoir calorifique, tonne-équivalent pétrole (tep), unité de mesure d'énergie : voir la rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Bilan énergétique de la France pour 2014 », *Références*, SOeS, juillet 2015.
- « Le prix de l'électricité domestique a augmenté de 2,9 % dans l'UE en 2014 », *Communiqué de presse* n° 92, Eurostat, mai 2015.
- « Enquête annuelle sur le marché du gaz naturel : résultats 2013 », *Chiffres et statistiques* n° 607, SOeS, février 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Production brute et consommation d'électricité

en TWh

	1973	1985	2000	2014 (p)	14/13 en %
Production nationale	182	344	541	563	- 2,0
Hydraulique, éolien et photovoltaïque	48	64	72	91	- 6,2
Thermique nucléaire	15	224	415	436	3,0
Thermique classique	119	56	53	36	- 33,9
Solde des échanges	- 3	- 23	- 69	- 67	38,6
Importations	5	6	4	8	- 32,6
Exportations	- 8	- 29	- 73	- 75	24,8
Pompages	0	- 2	- 7	- 8	12,2
Consommation des auxiliaires	- 8	- 16	- 24	- 23	- 2,1
Consommation intérieure	171	303	441	464	- 6,2

Champ : France métropolitaine.

Source : SOeS.

Consommation finale d'électricité par secteur

en TWh

	1973	1985	2000	2014 (p)	14/13 en %
Résidentiel-tertiaire	57	140	237	291	- 4,7
Industrie hors sidérurgie	72	87	127	106	- 1,2
Transports ¹	6	7	10	12	- 2,8
Sidérurgie	12	10	11	11	1,0
Agriculture	3	4	6	9	- 0,1
Total	151	248	391	428	- 3,6

1. Urbains et ferroviaires.

Note : consommation finale corrigée des variations climatiques.

Champ : France métropolitaine.

Source : SOeS.

Production nette et consommation d'électricité dans quelques pays de l'OCDE en 2014

en TWh

	Production nette			Consommation intérieure ¹
	Totale	dont nucléaire	dont hydraulique	
Allemagne	579,7	92,0	25,0	545,9
Australie	233,6	///	14,3	233,6
Autriche	63,3	///	43,4	72,6
Belgique	69,8	32,1	1,5	87,4
Canada	620,3	100,9	375,1	573,9
Danemark	30,6	///	0,0	33,5
Espagne	268,5	54,8	42,3	265,1
États-Unis	4 117,4	797,8	278,9	4 165,6
Finlande	65,3	22,6	13,2	83,3
France	539,3	415,6	65,9	472,1
Grèce	43,3	///	4,6	52,1
Irlande	25,2	///	1,0	27,4
Italie	268,2	///	58,0	311,9
Japon	995,5	///	85,1	995,5
Luxembourg	2,9	///	1,2	7,8
Mexique	287,5	9,3	38,5	287,3
Norvège	141,7	///	136,1	126,1
Pays-Bas	98,7	3,9	0,1	113,4
Portugal	51,7	///	16,3	52,6
Royaume-Uni	319,6	57,9	8,7	340,1
Suède	150,6	61,7	63,9	135,0
Suisse	69,7	26,4	39,3	64,2

1. Y c. pompages.

Note : données provisoires ou estimées.

Source : Agence internationale de l'énergie.

Production et consommation de gaz naturel

en TWh PCS¹

	1973	1985	2000	2014 (p)	14/13 en %
Production totale (en TWh)	81	59	19	0	- 94,8
Usage énergétique	149	264	455	450	- 4,6
Branche énergie	44	14	22	38	- 36,0
Sidérurgie	9	9	8	7	12,2
Industrie hors sidérurgie	42	97	160	121	- 0,1
Résidentiel-tertiaire	54	143	260	278	- 0,2
Agriculture, transports et divers	1	1	4	5	- 3,9
Usage non énergétique	19	30	30	17	- 0,9
Consommation totale²	169	294	485	466	- 4,4

1. En milliards de kWh pouvoir calorifique supérieur.

2. Corrigée des variations climatiques.

Champ : France métropolitaine.

Source : SOeS.

Importations de gaz naturel par origine

en TWh PCS¹

	1973	1985	2000	2014 (p)	14/13 en %
Norvège	0	27	140	198	- 0,4
Russie ²	0	71	134	62	- 36,6
Pays-Bas	81	77	56	56	- 26,9
Algérie	18	88	113	49	- 17,5
Nigeria	0	0	0	11	- 13,1
Qatar	0	0	0	9	- 46,3
Autres ³	0	0	20	51	n.s.
Total des entrées⁴	99	264	462	437	- 11,1

1. En milliards de kWh pouvoir calorifique supérieur.

2. URSS en 1973 et en 1985.

3. Inclut les importations d'origine indéterminée (e.g. contrats à court terme).

4. Entrées nettes du transit et des réexportations.

Champ : France métropolitaine.

Source : SOeS.

Production et consommation de gaz naturel dans quelques pays de l'OCDE

en milliards de m³

	Production		Consommation	
	2013 (r)	2014	2013 (r)	2014
Allemagne	11,9	10,2	90,9	77,6
Australie	50,1	53,8	23,1	27,7
Autriche	1,4	1,2	8,5	7,8
Belgique	///	///	17,7	15,6
Canada	156,1	162,1	104,2	104,5
Danemark	4,8	4,6	3,7	3,2
Espagne	0,1	0,0	29,9	27,1
États-Unis	690,6	729,9	739,9	759,4
Finlande	///	///	3,5	3,1
France	0,3	0,0	43,3	36,3
Grèce	///	///	3,8	2,9
Irlande	0,3	0,4	4,7	4,7
Italie	7,7	7,1	70,1	61,9
Japon	4,7	4,7	122,6	124,2
Luxembourg	///	///	1,0	1,0
Mexique	52,4	50,5	70,9	70,2
Norvège	109,0	111,0	3,3	3,6
Pays-Bas	86,4	70,2	46,5	40,6
Portugal	///	///	4,3	4,0
Royaume-Uni	38,4	38,4	77,4	70,8
Suède	///	///	1,1	0,9
Suisse	///	///	3,7	3,3

Source : Agence internationale de l'énergie.

20.1 Commerce

L'activité du commerce repart légèrement à la hausse en 2014. Ce mouvement est favorisé par la légère augmentation de l'investissement des entreprises et par une demande des ménages un peu plus dynamique que les années précédentes.

L'activité dans le **commerce de gros** est très sensible à la conjoncture et bénéficie de ce contexte légèrement plus favorable : leurs ventes progressent de 0,7 % en volume, mais cette amélioration ne concerne pas tous les secteurs. Le commerce de gros de biens domestiques repart à la hausse et le commerce de gros en équipements de l'information et de la communication retrouve également un peu de dynamisme. En revanche, le commerce de gros de produits agricoles, qui soutenait l'activité en 2013, se contracte en volume en 2014, malgré un recul des prix tiré par la baisse marquée des cours des céréales (blé tendre et maïs principalement) et de l'énergie.

Dans le **commerce de détail et l'artisanat commercial**, les ventes reprennent mollement en volume avec une croissance de l'activité des détaillants de + 0,7 % en 2014 après - 0,1 % en 2013. Comme les années précédentes, les magasins non alimentaires se trouvent dans une situation plus favorable que le commerce à dominante alimentaire. Les grandes surfaces en particulier ne bénéficient pas du léger affermissement de la demande : l'activité y est en retrait. En valeur, les ventes du commerce de détail et de l'artisanat commercial diminuent de 0,5 % car les prix des produits vendus par les détaillants (hors auto-

mobiles) reculent, pour la première fois depuis 2009. Cette baisse des prix est marquée pour les carburants mais elle concerne aussi les produits alimentaires (hors tabac) et les biens manufacturés.

Après avoir atteint un point bas en 2013, le **commerce et la réparation d'automobiles** se stabilise en volume et progresse modérément en valeur. C'est le seul secteur commercial où les prix augmentent en 2014 ; les ventes atteignent 105 milliards d'euros en 2014. Le commerce d'automobiles, qui représente la majeure partie des ventes, redémarre légèrement en 2014 (+ 0,5 % en volume) après avoir connu deux années très difficiles. La croissance des prix soutient la progression des ventes en valeur. Cependant, les achats automobiles n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant-crise. En 2014, la contraction des ventes du secteur de l'entretien et de la réparation automobile se poursuit, favorisée par la fiabilité croissante des véhicules et la diminution tendancielle du nombre de kilomètres parcourus.

Fin 2014, trois millions de salariés (hors intérim) travaillent dans le commerce hors artisanat commercial, soit 18,9 % des salariés de l'ensemble des secteurs principalement marchands non agricoles. L'emploi salarié dans les secteurs commerciaux continue de se contracter (- 0,3 %). Comme les années précédentes, cette baisse est tirée par le commerce et la réparation d'automobiles, qui n'emploie pourtant que 12 % des effectifs salariés du commerce. ■

Définitions

Commerce de détail : comprend les entreprises ou établissements dont l'activité principale consiste à vendre des marchandises, dans l'état où elles sont achetées, généralement à une clientèle de particuliers, quelles que soient les quantités vendues.

Commerce de gros : comprend les entreprises ou établissements dont l'activité principale consiste à acheter et à entreposer des marchandises et à les vendre généralement à des détaillants, à des utilisateurs professionnels ou à des collectivités, voire à d'autres grossistes ou intermédiaires, et ce quelles que soient les quantités vendues.

Artisanat commercial, commerce, commerce et réparation d'automobiles, grand magasin, hypermarché, supermarché : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « La situation du commerce en 2014 », *Document de travail* E2015/09, Insee, décembre 2015.
- « Le commerce de détail d'optique depuis 2003 », *Insee Première* n° 1576, novembre 2015.
- « Des marges commerciales variées selon les produits, mais proches entre grandes surfaces », *Insee Focus* n° 45, novembre 2015.
- « Le commerce en 2014 – L'activité redémarre timidement », *Insee Première* n° 1556, juin 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Parts de marché du commerce de détail selon la forme de vente

en % de la valeur TTC

Formes de vente ¹	Produits alimentaires (hors tabac)		Produits non alimentaires	
	2013 (r)	2014 (p)	2013 (r)	2014 (p)
Alimentation spécialisée ²	17,9	18,2	0,9	0,8
Boulangeries-pâtisseries	6,8	7,0		
Boucheries-charcuteries	4,8	4,8		
Autres magasins d'alim. spécialisée	6,2	6,4		
Petites surfaces d'alimentation générale et magasins de produits surgelés	7,2	7,2		
Grandes surfaces d'alim. générale	66,1	65,5	17,0	16,6
dont : supermarchés	28,7	28,3	5,8	5,7
hypermarchés	36,5	36,3	10,8	10,5
Grands magasins et autres magasins non alimentaires non spécialisés	0,1	0,1	2,3	2,3
Magasins non alimentaires spécialisés (y c. pharmacies)	1,1	1,1	57,6	57,8
Carburant	0,2	0,3	4,4	4,2
Pharmacies ³	0,3	0,3	11,5	11,6
Autres	0,5	0,5	41,7	42,0
Commerce hors magasin	6,2	6,3	5,5	5,6
Événementaire et marché	2,3	2,3	0,7	0,7
Vente à distance	2,3	2,3	4,3	4,3
Autres formes	1,6	1,6	0,5	0,5
Commerce de détail et artisanat commercial	98,5	98,4	83,3	83,1
Ventes au détail du com. automobile ⁴	0,0	0,0	8,7	8,9
Autres ventes au détail ⁵	1,5	1,6	8,0	8,1
Ensemble des ventes au détail	100,0	100,0	100,0	100,0

1. L'activité de certaines grandes entreprises peut relever de plusieurs formes de vente : hypermarchés, supermarchés et petites surfaces d'alimentation.

2. Y c. artisanat commercial.

3. Pharmacies et commerce d'articles médicaux et orthopédiques.

4. Ne comprend pas les ventes et réparations automobiles, inclut seulement les ventes et réparations de motocycles et les ventes de produits liés à l'automobile.

5. Commerce de gros, prestataires de services et ventes directes des producteurs.

Source : Insee, comptes du commerce - base 2010.

Emploi salarié dans le commerce effectifs en milliers

NAF rév.2	2000 (r)	2005	2014 (p)
Commerce et réparation automobiles	381	391	358
Commerce de gros	985	998	949
Commerce de détail ¹	1 491	1 607	1 689
Total	2 857	2 996	2 996

1. Hors activités de réparation. Note : au 31 décembre.

Champ : emploi (hors artisanat commercial) en France métropolitaine.

Source : Insee, estimations d'emploi.

Activité commerciale selon le secteur d'activité

	Valeur en milliards d'euros		Évolution des ventes en volume en %	
	2014 (p)	13/12 (r)	14/13 (p)	
Commerce de détail^{1 2}	492,2	- 0,1	0,7	
Alimentation spéc. et artisanat comm.	43,6	- 1,8	0,2	
Petites surf. d'alim. gén. et mag. de prod. surg.	15,0	- 0,9	0,6	
Grandes surfaces d'alim. générale	181,0	0,1	- 0,6	
Grands mag. et autres mag. non alim. non spéc.	8,6	1,9	1,7	
Magasins non alim. spécialisés (y c. pharmacie)	215,6	1,4	1,7	
Carburants	16,0	3,1	- 1,4	
Technologie de l'info. et de la comm.	8,7	6,2	8,3	
Équipement du foyer	48,5	- 1,9	1,7	
Culture, loisirs	24,0	- 1,0	0,8	
Autres comm. de détail en magasin spéc.	118,4	2,7	1,9	
Habillement-chaussures	36,4	1,8	0,7	
Autres équip. de la personne	19,5	0,5	2,8	
Pharmacies, articles médicaux et orthop.	42,2	5,4	3,6	
Autres magasins spécialisés	20,3	1,0	- 0,4	
Commerce hors magasin	28,4	n.s.	2,0	
Comm. et réparation automobiles¹	104,9	- 3,4	- 0,1	
Comm. de véhicules automobiles	72,9	- 4,7	0,5	
Entretien et réparation automobile	20,2	- 0,8	- 1,8	
Comm. de gros d'équip. automobiles	1,2	- 3,0	0,2	
Comm. de détail d'équip. automobiles	7,7	3,2	- 1,8	
Comm. et réparation de motocycles	2,8	- 5,1	1,9	
Commerce de gros³	606,4	- 1,1	0,3	
Produits agricoles bruts	60,9	8,7	- 3,3	
Produits alim., de boissons et de tabac	125,0	- 2,1	1,9	
Biens domestiques	140,9	- 2,2	3,1	
Équipements de l'info. et de la comm.	41,3	- 8,5	4,6	
Autres équipements industriels	84,3	- 0,3	- 1,4	
Autres commerces de gros spécialisés	133,5	- 2,7	- 2,9	
Intermédiaires du commerce	121,5	4,1	3,0	

1. Ventes de marchandises TTC.

2. Ventes de marchandises au détail y c. ventes de l'artisanat commercial : boulangeries, pâtisseries, charcuteries.

3. Ventes de marchandises HT ; y c. secteurs du commerce de gros de produits divers.

Note : répartition par secteur d'établissement pour le commerce de détail et le commerce et réparation d'automobiles, répartition par secteur d'entreprise pour le commerce de gros.

Source : Insee, comptes du commerce - base 2010.

Chiffre d'affaires du commerce selon le secteur d'activité au sein de l'UE en 2014

en milliards d'euros

Pays	Commerce automobile	Commerce de gros	Commerce de détail	Total	Pays	Commerce automobile	Commerce de gros	Commerce de détail	Total
Allemagne ¹	202,9	1 154,1	491,7	1 848,7	Lettonie	1,8	16,5	6,7	24,9
Autriche	29,4	152,7	61,5	243,5	Lituanie	2,6	17,9	9,3	29,9
Belgique	76,7	247,0	91,2	414,9	Luxembourg	3,6	64,7	31,5	99,9
Bulgarie	3,2	34,8	12,5	50,5	Malte	0,4	4,2	2,6	7,1
Chypre	0,6	4,9	5,2	10,8	Pays-Bas	59,1	426,3	102,7	588,2
Croatie	2,6	13,7	12,2	28,4	Pologne	31,9	203,4	103,6	339,0
Danemark	19,9	100,2	42,3	162,4	Portugal	14,4	62,0	44,1	120,6
Espagne	58,5	394,2	204,5	657,2	Rép. tchèque	15,1	83,3	34,5	132,9
Estonie	2,4	13,5	6,1	22,0	Roumanie	7,3	56,4	35,1	98,9
Finlande	14,8	63,9	38,0	116,7	Royaume-Uni	209,6	1 154,0	462,9	1 826,5
France	155,4	776,4	442,9	1 374,7	Slovaquie	4,8	26,7	16,5	48,0
Grèce	6,3	59,9	44,4	110,6	Slovénie	4,0	13,0	12,3	29,3
Hongrie	9,3	44,5	26,6	80,4	Suède	39,3	156,7	73,6	269,6
Irlande ²	8,2	62,1	33,4	103,8	UE¹	1 037,9	6 037,8	2 739,9	9 815,5
Italie ¹	93,2	557,2	307,7	958,1					

1. Données 2013. 2. Données 2012. Note : données selon la Nace rév. 2.

Source : Eurostat.

20.2 Services marchands

En 2014, la **production** dans les **services marchands** non financiers progresse de 1 % par rapport à 2013, sous l'effet d'une demande intérieure dynamique (+ 1,2 %). La **valeur ajoutée** de cette **branche**, qui mesure la richesse créée, progresse un peu moins vite (+ 0,6 %). Les services marchands contribuent néanmoins à un tiers de la richesse nationale en 2014. Malgré un ralentissement par rapport aux années précédentes, les services marchands croissent plus fortement que l'économie française dans son ensemble (+ 0,2 %) ou que l'industrie qui est en repli (- 0,9 %).

Cette croissance des services marchands bénéficie à l'emploi, qui progresse légèrement avec un gain de 52 000 postes en 2014 (+ 0,4 %). Avec 48 000 emplois supplémentaires (+ 1,3 %), les activités de support aux entreprises (activités juridiques et comptables, publicité, intérim, entretien...) engrangent les neuf dixièmes des gains. L'emploi intérimaire augmente notamment de 1,8 % en 2014 (soit + 9 000 **emplois en équivalent-temps plein**) en réponse à la demande des entreprises. En revanche, les activités immobilières perdent à nouveau des emplois (- 0,6 % en 2014), malgré une progression de leur valeur ajoutée de 1 %.

Les services destinés aux entreprises sont les plus dynamiques avec les services d'information et de communication ; leurs valeurs ajoutées augmentent respectivement de 0,9 % et 1,2 % en 2014. La reprise des activités informatiques compense le ralentissement dans les télécommunications et un nouveau recul

de l'édition. Les dépenses d'**investissement** des entreprises repartent à la hausse (+ 1,3 % en 2014) alors qu'elles étaient restées au point mort en 2013 ; le regain est net pour l'investissement en logiciels et base de données. Principal débouché des services marchands, les achats intermédiaires des entreprises et des administrations augmentent de 1,6 % en 2014, en dépit d'un tassement des dépenses en services juridiques et comptables et d'une moindre augmentation des achats de publicité.

La consommation des ménages ralentit légèrement en 2014. Sans l'augmentation des loyers, qui représentent 57 % de la consommation de services des ménages, celle-ci aurait même diminué de 0,1 %. Les dépenses de restauration et d'hôtellerie poursuivent leur baisse (- 0,9 % en 2014), mais moins fortement qu'en 2013 en dépit de l'effet négatif du relèvement à 10 % du taux réduit de TVA dans la restauration rapide. Les dépenses dans l'édition sont toujours en recul, en particulier pour la presse. La croissance des services aux ménages marque donc le pas en 2014, en raison du ralentissement des activités immobilières et du repli des autres activités (hébergement et restauration, culture et loisirs...).

En 2014, les exportations de services progressent moins vite (+ 6,2 %) que les importations (+ 8,1 %) et le **déficit du commerce extérieur** s'alourdit à - 5,2 milliards d'euros (contre - 3,5 milliards en 2013) après une longue période excédentaire de 2000 à 2012. ■

Définitions

Services marchands : services vendus, par une unité, à des prix économiquement significatifs (en grande partie ou en totalité). En toute rigueur, il faudrait parler de services principalement marchands car pour certaines activités coexistent des parties marchandes et non-marchandes ; certains services sont considérés comme toujours marchands (l'activité immobilière par exemple), d'autres comme toujours non marchands (l'administration générale par exemple). Les services marchands sont définis par l'Insee à partir de la NAF rév.2. Leur champ exclut le commerce, le transport et les services financiers.

Branche d'activité, dépenses de consommation finale des ménages, dispositif Ésans (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise), emploi en équivalent-temps plein, investissement ou formation brute de capital fixe (FBCF), production, solde du commerce extérieur, valeur ajoutée : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Les services marchands en 2014 – La croissance reste faible », *Insee Première* n° 1561, juillet 2015.
- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2015.
- « Les comptes de la Nation en 2014 – Le PIB croît légèrement, le pouvoir d'achat des ménages accélère », *Insee Première* n° 1549, mai 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Offre et demande de services marchands

	Taux de croissance en volume en %			Taux de croissance du prix en %			Valeur en milliards d'euros
	2012 (r)	2013 (r)	2014	2012 (r)	2013 (r)	2014	
Production de services	1,2	0,6	1,0	0,8	0,0	0,0	1 099,7
Importations	12,9	12,3	8,0	0,1	-0,4	0,1	81,7
Demande intérieure	1,3	1,0	1,2	0,8	0,0	0,1	1 121,2
dont : consommations intermédiaires	1,2	1,3	1,6	1,1	-0,3	-0,3	588,9
consommation finale	0,8	0,9	0,7	0,5	0,3	0,5	403,3
investissement	3,8	-0,5	0,5	0,4	0,4	0,2	132,6
Exportations	8,8	5,5	5,9	0,0	-0,3	0,3	76,4

Lecture : en 2014, la production de services progresse de 1,0 % en volume, avec des prix stables (+ 0,0 %).

Note : il s'agit de la production du produit « Services » et non de celle de la branche « Services ».

Source : Insee, comptes des services - base 2010.

Principales caractéristiques des services marchands en 2013

Secteur d'activité (NAF rév. 2)	Nombre d'entreprises	Effectif salarié		Chiffre d'affaires HT en millions d'euros	Valeur ajoutée en millions d'euros
		en EQTP ¹	au 31/12		
Hébergement et restauration	261 444	757 969	873 240	89 051	37 709
Information et communication	138 131	666 888	738 013	172 985	79 374
Activités immobilières	217 678	201 387	222 830	79 635	43 723
Activités spécialisées scientifiques et techniques	498 403	1 012 315	1 163 473	220 315	100 475
Activités de services administratifs et de soutien	203 736	884 843	1 759 711	141 623	73 985
Autres activités de services	451 869	321 623	357 802	55 762	21 315
Total	1 771 261	3 845 025	5 115 069	759 371	356 581

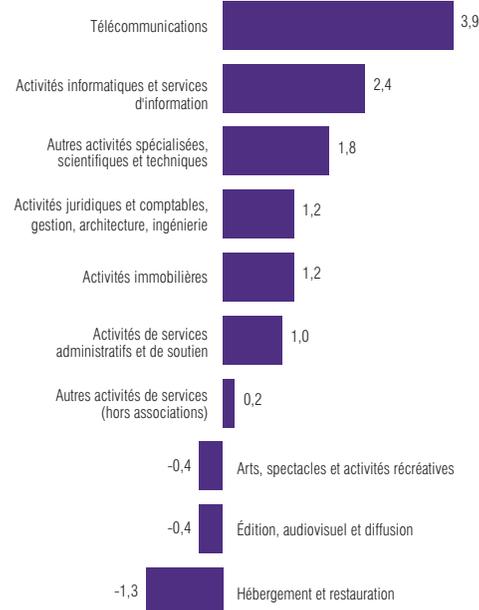
1. En équivalent-temps plein.

Champ : ensemble des unités légales marchandes y c. auto-entrepreneurs, hors agriculture et hors services financiers et d'assurance (mais y c. auxiliaires de services financiers et d'assurance, sociétés holdings).

Source : Insee, Esane.

Production des services marchands non financiers en 2014

évolution annuelle en volume en %



Source : Insee, comptes des services - base 2010.

Emploi intérieur total dans les services marchands non financiers

indice base 100 en 2005

	2012 (r)	2013 (r)	2014
Hébergement et restauration	111,3	111,5	112,0
Information et communication	109,4	110,3	110,5
Activités immobilières	97,3	95,6	95,0
Activités spécialisées, scientifiques et tech. ; services administratifs et de soutien	108,6	108,8	110,3
Ensemble	106,0	106,1	106,5

Lecture : en 2014, l'emploi intérieur total en nombre d'équivalents-temps plein a progressé de 6,5 % dans les services principalement marchands par rapport à 2005.

Note : emploi en équivalent-temps plein.

Champ : services hors commerce, transport et services financiers ; y c. activités des organisations associatives et services non marchands de la recherche-développement, des arts, spectacles et des activités récréatives.

Source : Insee, comptes des services - base 2010.

Commerce extérieur des services marchands non financiers

en millions d'euros

	2010	2011	2012 (r)	2013 (r)	2014
Exportations	53 966	62 922	68 456	71 965	76 412
Importations	53 603	59 657	67 477	75 493	81 661
Solde	363	3 265	979	-3 528	-5 249

Note : les échanges extérieurs de services intègrent les nouvelles données de la balance des paiements, produites par la Banque de France et révisées à partir de l'enquête complémentaire sur les échanges internationaux des services.

Lecture : en 2014, les exportations de services s'élevaient à 76 412 millions d'euros et le solde des échanges extérieurs atteint - 5 249 millions d'euros.

Champ : services hors commerce, transport et services financiers.

Source : Insee, comptes des services - base 2010.

20.3 Banques - Assurances

La valeur ajoutée des **sociétés financières** marque le pas en 2014 mais les évolutions sont contrastées au sein du secteur.

La valeur ajoutée des **banques** et des **fonds d'investissement** continue de croître en 2014 à un rythme proche de celui de 2013 (+ 6,4 % après + 6,0 %). Cette croissance de l'activité est surtout imputable à la diminution des taux d'intérêt, qui se traduit par une augmentation des marges d'intermédiation. Pour la troisième année de suite, c'est la production de services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) qui contribue à l'essentiel de la hausse de la valeur ajoutée des intermédiaires financiers, laquelle progresse en 2014 de 4,2 milliards d'euros. La production de services explicitement facturés à la clientèle est également orientée à la hausse.

À l'inverse, la valeur ajoutée des sociétés d'**assurance** baisse très nettement (- 27,4 % après + 17,5 % en 2013). La production de services des sociétés d'assurance baisse de 3,2 % en valeur après une hausse de 4 % en 2013. Cette baisse est entièrement due à la diminution des rendements de l'assurance-vie, les encours étant en augmentation de 4,0 % sur l'année. En effet, la baisse générale des taux de rendement des principaux instruments d'épargne financière des ménages a renforcé l'attractivité de l'assurance-vie qui enregistre une collecte nette en forte progression en 2014 (+ 8 % sur les cotisations par rapport à 2013 et - 1 % sur les prestations et rachats). Les ménages ont continué de concentrer leurs

placements sur les contrats en euros, dont le capital est garanti. Néanmoins, l'érosion des taux servis sur ces contrats et les anticipations d'évolution des cours des actions semblent avoir contribué à un regain d'intérêt pour les contrats en unités de compte, dont le flux a plus que doublé en 2014. Parallèlement, les cotisations d'assurance-dommages augmentent de 2,3 % en 2014 sur l'ensemble du marché alors que les indemnités attendues par les assureurs ont progressé davantage (+ 3,9 %). Les primes au titre des risques liés à l'habitation augmentent de 4 %, comme en 2013. La croissance des cotisations au titre de l'assurance automobile en 2014 est de 2 %, mais reste limitée : avec la perspective d'une intensification de la concurrence liée à l'entrée en vigueur en 2015 de la loi Hamon (qui assouplit les procédures de résiliation des contrats d'assurance), les assureurs s'efforcent de fidéliser leur clientèle en évitant les hausses de prix.

Le taux de croissance annuel des crédits aux ménages est quasi inchangé en France en 2014. Le ralentissement des crédits à l'habitat est contrebalancé par la reprise des crédits à la consommation. Les crédits immobiliers ont ralenti en liaison avec les baisses de l'investissement en logement et, sur le marché de l'immobilier ancien, du nombre de transactions et des prix. Comme les années précédentes, la France connaît une distribution de crédits aux ménages plus dynamique qu'en Allemagne (+ 1,6 %) alors que la contraction se poursuit en Espagne (- 3,8 %) et en Italie (- 0,5 %). ■

Définitions

Assurance : engagement donné par contrat, par un assureur à un assuré, de le garantir en cas de survenance d'un événement incertain affectant sa personne, ses biens ou sa responsabilité. Cette garantie est donnée contre le paiement d'une cotisation.

Banque : catégorie d'établissements de crédit autorisée par la loi à réaliser toutes les opérations de banque. Les opérations de banque comprennent la collecte des fonds auprès du public, la réalisation d'opérations de crédit et l'offre de services bancaires de paiement (dont la délivrance de chèques).

Fonds d'investissement : organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), fonds d'investissements alternatifs (FIA) et autres fonds de placement collectifs.

Banque coopérative ou mutualiste, caisse de crédit municipal, établissement de crédit, réassurance, sociétés financières : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie française », *Insee Références*, édition 2015.
- « Les comptes de la Nation en 2014 – Le PIB croît légèrement, le pouvoir d'achat des ménages accélère », *Insee Première* n° 1549, mai 2015.
- « Rapport annuel 2014 », Banque de France, mai 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Compte non financier des intermédiaires financiers

en milliards d'euros

	2013	2014	14/13 en %
Production (a)	130,5	135,4	3,7
Sifim (a1)	50,3	53,6	6,5
Production facturée (a2)	78,8	80,4	2,0
Production pour compte propre (a3)	1,3	1,4	1,8
Consommation intermédiaire (b)	64,6	65,3	1,1
Valeur ajoutée brute (c = a - b)	65,9	70,1	6,4
Salaires et cotisations sociales (y c. imputées) (d1)	34,0	34,1	0,4
Impôts liés à la production - subventions d'exploitation (d2)	4,4	4,0	-9,2
Excédent brut d'exploitation (e = c - d1 - d2)	27,5	32,0	16,4
Intérêts reçus (f)	138,3	125,6	-9,2
Dividendes reçus (g)	27,6	29,6	7,3
Bénéfices réinvestis d'investissements directs à l'étranger (nets) (h)	1,8	1,8	3,7
Intérêts versés (i)	129,9	122,2	-5,9
Dividendes versés (j)	13,0	12,4	-4,7
Solde des revenus primaires (m)	31,5	32,9	4,6
Impôts courants (n)	10,9	9,7	-10,9
Formation brute de capital fixe (q)	12,2	12,9	6,2
Autres transferts courants divers (r)	-0,5	-4,8	7,9
Capacité de financement (s)	9,6	7,4	-22,8
Ratios (en %)			
Taux de valeur ajoutée (c/a)	50,5	51,8	///
Part des Sifim dans la production (a1/a)	38,6	39,6	///
Part des services facturés dans la production (a2/a)	60,4	59,4	///
Taux de marge (e/c)	41,7	45,6	///
Taux d'investissement (q/c)	18,5	18,5	///

Sources : Banque de France ; Insee, comptes nationaux - base 2010.

Compte non financier des sociétés d'assurance

en milliards d'euros

	2013	2014	14/13 en %
Production (a)	63,4	61,4	- 3,2
Assurance-vie (a1)	17,9	15,3	- 14,7
Assurance-dommages (a2)	34,2	34,3	0,2
Réassurance (a3)	4,9	5,7	15,9
Autres activités (logement, auxiliaires financiers, informatique) (a4)	6,3	6,1	- 3,5
Consommation intermédiaire (b)	46,2	48,9	6,0
Valeur ajoutée brute (c = a - b)	17,2	12,5	- 27,6
Salaires et cotisations sociales (y c. imputées) (d1)	9,8	9,9	0,5
Impôts liés à la production - subventions d'exploitation (d2)	1,2	1,1	- 8,3
Excédent brut d'exploitation (e = c - d1 - d2)	6,2	1,5	- 75,9
Solde des revenus primaires	5,5	1,4	- 75,1
Capacité / besoin de financement	- 2,8	- 4,6	///
Ratios (en %)			
Taux de valeur ajoutée (c/a)	27,2	20,3	///
Part de la rémunération des salariés dans la valeur ajoutée brute (d1/c)	57,0	79,2	///

Source : Insee, comptes nationaux - base 2010.

Établissements de crédit agréés

Au 31 décembre	2013 (r)	2014
Banques	190	187
Banques mutualistes ou coopératives	92	91
Caisses de crédit municipal	18	18
Banques¹	300	296
Établissements de crédit spécialisés ²	250	106
Autres établissements	66	66
Total	616	468

1. Établissements habilités à traiter toutes opérations de banque.

2. Ex-sociétés financières à fin 2013.

Source : Banque de France.

Moyens de paiement de masse en 2014

	Opérations quotidiennes en milliers	Montants quotidiens en millions d'euros
Chèques	7 555	3 662
Virements	7 927	11 185
LCR et BOR ¹	277	964
Débets directs ²	9 033	3 865
Paiements par cartes ³	27 405	1 248
Retraits par cartes ³	2 409	149
Total	54 607	21 073

1. Lettre de change relevé et billet à ordre relevé.

2. Prélèvements, TIP et téléchèques.

3. Y c. les paiements et les retraits effectués en France et à l'étranger avec des cartes interbancaires et privatives émises en France.

Source : Banque de France.

20.4 Communication

Les revenus des opérateurs sur le marché de détail des services de communications électroniques représentent 36,8 milliards d'euros hors taxes en 2014 en retrait de 3,4 % par rapport à 2013. Le recul est cependant bien moindre qu'en 2013 et son rythme a nettement ralenti tout au long de l'année 2014. Le revenu des seuls **services de communications** électroniques (c'est-à-dire hors terminaux et équipements, annuaires, etc.) représente 33,7 milliards d'euros, en baisse de 3,9 % en un an. Le montant total des investissements (hors montant des achats de fréquences) réalisés par les opérateurs de communications électroniques au cours de l'année 2014 recule de 3,5 %. Il est estimé à 6,9 milliards d'euros, soit un niveau supérieur à la moyenne des dix dernières années qui se situe à 6,5 milliards d'euros.

En 2014, le marché des **envois** de correspondance représente un revenu de 6,7 milliards d'euros, en baisse de 1,8 % par rapport à l'année 2013. Les volumes correspondants sont de l'ordre de 12 milliards d'objets, en baisse de 4,9 %. La baisse des volumes observée en 2014 est toutefois moins forte que celle observée en 2013 (-7,0 %). Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'ensemble du marché postal est ouvert à la concurrence et accessible aux prestataires de services postaux alternatifs. Outre La Poste, le principal opérateur domestique en 2014 est Adrexo, qui couvre la

presque totalité du territoire métropolitain dans le secteur de la distribution de publicité non adressée et des journaux gratuits. La plupart des pays européens connaissent une diminution substantielle des volumes du courrier. Ce phénomène est particulièrement marqué en Europe du nord. La France et le Royaume-Uni connaissent une évolution similaire avec un recul des volumes du courrier d'environ 5,5 % par an en moyenne. L'Allemagne, la Belgique et l'Autriche connaissent une situation moins défavorable avec une diminution de seulement 2,5 % par an pour les deux premiers et de 1,5 % pour l'Autriche.

La crise se prolonge une année encore pour la presse écrite en 2014. Le chiffre d'affaires global de l'ensemble de la **presse écrite** est de nouveau en diminution par rapport à celui de 2013 (-4,2 %). L'ensemble des recettes publicitaires connaît une forte dégradation en 2014, avec un recul de -8,6 %, la crise affecte tout autant les recettes d'encarts publicitaires que les recettes d'annonces. Le chiffre d'affaires des ventes diminue de nouveau en 2014 pour l'ensemble de la presse nationale (-3,6 %). Il n'en va pas de même pour l'ensemble de la presse locale d'information générale et politique, qui progresse légèrement en 2014 sur l'ensemble de ses ventes (+0,5 %), grâce à un important transfert positif de ses ventes par abonnements. ■

Définitions

Envoi postal : objet destiné à être remis à l'adresse indiquée par l'expéditeur sur l'objet lui-même ou sur son conditionnement et présenté dans la forme définitive dans laquelle il doit être acheminé. Outre tous les envois de correspondance, sont notamment considérés comme des envois postaux les livres, les journaux, les périodiques et les colis postaux contenant de la marchandise, avec ou sans valeur commerciale. Les colis envoyés en express, la presse portée et la publicité non adressée ne sont pas des envois postaux.

Tirage (d'un support de presse) : nombre total d'exemplaires d'un support de presse qui est imprimé.

Catégories de presse, colis, haut-débit, presse écrite, services de communications, technologies de l'information et de la communication (TIC), transport express : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Trente cinq ans de services d'information et de communication », *Insee Première* n° 1575, novembre 2015.
- « Services d'information et de communication : la croissance reste bien orientée », *Insee Focus* n° 43, novembre 2015.
- « Rapport public d'activité 2014 », Arcep, juin 2015.
- « Observatoire annuel du marché des communications électroniques en France », *Les actes de l'Arcep*, mai 2015.
- « Presse écrite – Chiffres clés – L'enquête rapide 2014 – », *Chiffres & statistiques*, DGMIC-BREP.

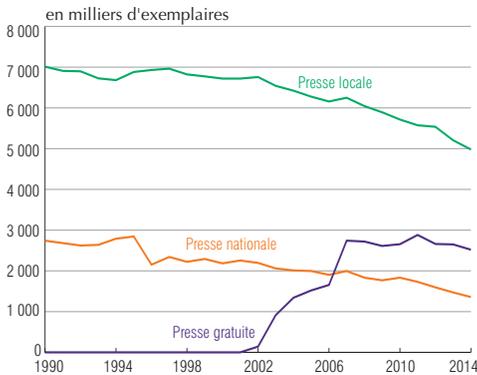
Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Activités postales et marchés connexes de distribution en 2014

	Objets envoyés en millions	Revenus en millions d'euros HT
Envois de correspondance	12 099	6 744
Remis contre signature	244	1 091
Colis ¹	328	1 601
<i>dont colis remis contre signature</i>	70	511
Distribution de la presse aux abonnés ²	2 325	427
Objets adressés distribués en France	13 900	9 863
Objets adressés Export	369	535
Publicité non adressée	21 024	675

1. Colis ordinaires hors express, distribués uniquement par les opérateurs autorisés.
2. Le portage de presse est compris dans les volumes distribués mais exclu dans les revenus générés.
Champ : l'import est inclus dans l'ensemble des envois de correspondance, objets remis contre signature, colis, presse et publicité non adressée.
Source : Arcep.

Tirage de la presse quotidienne d'information générale et politique de 1990 à 2014



Note : tirage moyen journalier en juin de chaque année.
Source : DGMIC.

Marché mondial des services de télécommunications

en milliards d'euros

	2013 (r)	2014	14/13 en %
Europe	275	268	-2,4
<i>dont :</i>			
<i>Allemagne</i>	46	46	-1,6
<i>Espagne</i>	20	18	-8,4
France	35	34	-4,2
<i>Italie</i>	25	22	-8,4
<i>Royaume-Uni</i>	39	39	-0,4
Amérique du Nord	283	286	0,9
<i>dont États-Unis</i>	257	259	0,8
Amérique latine	97	97	0,0
<i>dont Brésil</i>	37	37	0,7
Asie-Pacifique	339	348	2,6
<i>dont :</i>			
<i>Chine</i>	120	123	2,5
<i>Inde</i>	15	17	8,7
<i>Japon</i>	94	94	-1,0
Afrique et Moyen-Orient	93	98	5,9
Total	1 087	1 097	0,9

Note : chiffre d'affaires de détail hors vente d'équipement généré par le secteur des services télécoms.
Champ : téléphonie fixe et mobile, transmission de données et d'images.
Source : Idate.

Marché de détail des communications électroniques

en milliards d'euros HT

	2013	2014 (p)
Revenus des services offerts sur réseaux fixes	18,6	18,3
Services haut et très haut débit	10,3	10,6
Services bas débit	5,3	4,8
Services de capacité	3,0	2,9
Revenus des services offerts sur réseaux mobiles	16,4	15,4
Autres revenus ¹	3,1	3,1
Revenu total des opérateurs	38,2	36,8

1. Vente et location de terminaux et d'équipement (y c. "box"), hébergement, gestion des centres d'appels, publicité, cessions de fichiers.
Source : Arcep.

Chiffres d'affaires par grande catégorie de presse

	Nombre de titres		Chiffres d'affaires ¹	
	2013	13/12 en %	2014 (p) en milliards d'euros	14/13 en %
Presse nationale d'information générale et politique	107	-4,5	1,1	-5,6
Presse locale d'information générale et politique	446	-1,5	2,6	-3,2
Journaux gratuits d'information	179	5,3	0,2	-8,4
Presse spécialisée grand public	2 108	-13,5	3,0	-4,4
Presse spécialisée technique et professionnelle	1 361	-3,5	0,8	-1,2
Journaux gratuits d'annonces	150	4,2	0,0	-35,9
Total	4 351	-7,9	7,8	-4,2

1. Ventes et publicité.
Source : DGMIC.

Secteur des télécommunications dans l'UE

en milliards d'euros

	Investissements dans les réseaux		Recettes issues des communications électroniques ¹	
	2009	2012	2009	2012
Allemagne	6,1	6,4	60,4	58,0
Autriche	0,5	0,5	4,9	4,4
Belgique	1,1	1,2	8,6	8,6
Bulgarie	0,3	0,3	1,7	1,4
Chypre	0,1	0,1	0,6	0,6
Croatie	...	0,3	...	1,7
Danemark	1,1	0,9	5,5	5,0
Espagne	3,9	3,6	38,6	32,9
Estonie	0,1	0,1	0,7	0,7
Finlande	0,6	0,7	4,7	4,9
France	5,9	7,3	53,2	50,3
Grèce	1,3	0,7	7,3	6,1
Hongrie	0,7	0,5	3,3	2,8
Irlande	0,4	0,8	4,6	4,1
Italie	6,2	6,0	43,1	41,0
Lettonie	0,1	0,1	0,6	0,3
Lituanie	0,1	0,1	0,8	0,7
Luxembourg	0,1	0,1	0,5	0,6
Malte	0,0	0,0	0,2	0,2
Pays-Bas	2,6	2,7	11,3	12,2
Pologne	1,5	1,3	10,8	9,9
Portugal	1,1	0,8	6,2	5,4
Rép. tchèque	0,6	0,6	5,5	4,6
Roumanie	0,7	0,6	3,9	3,6
Royaume-Uni	2,5	4,9	46,8	53,6
Slovaquie	0,3	0,3	2,3	2,2
Slovénie	0,2	0,2	1,1	1,3
Suède	1,0	1,0	8,0	8,3
UE	39,1	42,1	335,2	325,3

1. Hors TVA. Source : Eurostat.

20.5 Audiovisuel

Après une baisse de 4,9 % en 2013, la fréquentation des salles de cinéma en France fait un bond de + 7,9 % en 2014, de 193,7 à 209,0 millions. L'année 2014 a été exceptionnelle pour le cinéma français, avec trois films aux trois premières places. Au total, les films français ont généré 91,3 millions d'entrées, en hausse de plus de 40 % par rapport à 2013. Leur part de marché s'établit ainsi à 44,4 %, leur plus haut niveau depuis 1984, pratiquement à égalité avec les films américains (45,4 %), dont la fréquentation a en parallèle sensiblement diminué (- 9,5 %).

En 2014, au sein de l'Union européenne, la France dispose du parc de salles le plus important et le plus dense avec 5 653 écrans, loin devant l'Allemagne (4 637), soit en moyenne 8,6 salles pour 100 000 habitants. Au total, le parc français se compose de 2 020 établissements, parmi lesquels 191 multiplexes, dont deux ouverts en 2014.

Le marché de la **vidéo à la demande (VàD)** renoue avec la croissance en 2014. Les ventes progressent de 3,8 %, pour atteindre 248,9 millions d'euros, hausse néanmoins insuffisante pour compenser la baisse subie en 2013. Le nombre de films téléchargés continue de progresser, de 7,9 % ; 12 811 films au total ont ainsi été téléchargés au moins une fois durant l'année. La vidéo physique, dont le chiffre d'affaires a diminué de plus de moitié en dix ans, capte encore 76,2 % du marché global en 2014. La baisse du chiffre d'affaires du **Blu-ray**, entamée en 2013, se confirme. Au

total, le marché de la vidéo a perdu près d'un tiers de sa valeur en quatre ans, la croissance de la VàD ne parvenant pas à compenser la désaffection pour les supports physiques.

La consommation de services de **télévision de rattrapage (TVR)** est en forte croissance en 2014, avec 3,7 milliards de vidéos vues. En parallèle, le chiffre d'affaires publicitaire de ces services progresse de 60 à 80 millions d'euros. Les chaînes nationales gratuites poursuivent l'extension de leur offre, qui représente désormais 58 % des programmes diffusés de 17 heures à minuit, en hausse de 2 points entre fin 2013 et fin 2014. L'usage des services de TVR continue de se diffuser ; 72 % des internautes ont regardé des programmes en TVR en 2014, soit trois points de plus qu'en 2013.

Après le rebond de 2013, le marché français de la musique enregistrée (marché physique et marché numérique) baisse de 7,0 % entre 2013 et 2014, de 493,2 à 458,6 millions d'euros. En six ans, le marché français a perdu un quart de sa valeur. Le marché physique, qui pour la première fois depuis 2002 avait progressé en 2013, chute de 11,5 %, à 325,3 millions d'euros. Les ventes numériques, en hausse de 6 %, renouent avec une forte croissance après une quasi-stabilité en 2013. Avec 133,3 millions d'euros, elles totalisent 29 % du marché. La croissance du marché numérique est soutenue par la forte augmentation des revenus issus du **streaming**, qui progressent de 34 %. ■

Définitions

Chiffre d'affaires des éditeurs vidéo : les dépenses des ménages en vidéo sont évaluées par l'institut GfK à partir des ventes réalisées dans les grandes surfaces alimentaires, les grandes surfaces spécialisées, la vente par correspondance et les ventes sur Internet. Ces chiffres n'incluent pas les ventes en kiosques et dans les stations-services. Ils excluent également le segment de la location.

Télévision de rattrapage (TVR) : consiste à proposer aux téléspectateurs équipés et reliés, la rediffusion d'un programme peu de temps après sa première diffusion et généralement pendant une période de quelques jours.

Vidéo à la demande (VàD) : technique de diffusion de contenus vidéo numériques offerts ou vendus par les réseaux câblés, comme Internet ou les réseaux non câblés, comme la téléphonie 3G. La vidéo à la demande se développe depuis le début des années 2000 suite à l'explosion des accès très haut débit proposés aux particuliers.

Disque Blu-ray, Internet, streaming : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « L'économie de la production musicale », Snep, édition 2015.
- « Bilan 2014 », Centre national du cinéma et de l'image animée, mai 2015.
- « La production audiovisuelle aidée en 2014 », Centre national du cinéma et de l'image animée, avril 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

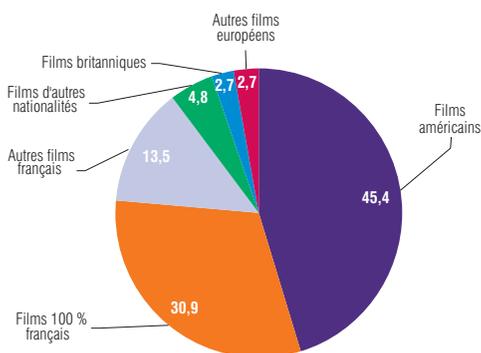
Production audiovisuelle aidée

	Volume		Devis	
	2014 en heures	14/13 en %	2014 en millions d'euros	14/13 en %
Animation	260	- 20,1	178,1	- 16,4
Documentaire	2 590	- 16,2	398,7	- 18,5
Fiction	748	- 4,2	717,2	0,9
Magazine	254	- 41,6	23,0	- 35,6
Spectacle vivant	976	23,0	119,4	15,8
Total	4 828	- 11,0	1 436,4	- 7,5

Source : CNC.

Parts de marché selon la nationalité des films en 2014

en %



Note : parts de marché établies sur le nombre des entrées.
Source : CNC.

Marché de la musique

	2011	2012	2013	2014
Ventes en volume (en millions d'unités)				
Albums ¹	54,1	51,7	48,5	43,6
Singles ¹	43,9	44,6	40,7	32,1
Vidéomusicales	2,9	2,0	1,8	1,8
Total	100,9	98,3	91,0	77,5
Marché physique (en millions d'euros)²				
Albums	380,7	340,7	346,2	...
Singles	2,5	1,4	0,6	...
DVD	28,9	21,4	20,6	...
Autres	0,5	0,2	0,0	...
Total	412,6	363,7	367,4	325,3
Marché numérique (en millions d'euros)				
Téléchargement Internet	56,4	63,4	62,7	53,8
Sonneries, téléphonie mobile	14,4	9,5	9,0	7,0
Streaming et abonnements	39,8	52,1	54,1	72,6
Total	110,6	125,0	125,8	133,4

1. Magasins et plates-formes de téléchargement.

2. Ventes en gros H.T. nettes de remises.

Source : Snep.

Chiffre d'affaires des éditeurs vidéo

en millions d'euros

	Vidéo à la demande ¹	Vente		
		Total	DVD	Blu-ray
2008	53,2	1 382,4	1 331,0	51,5
2009	97,1	1 384,4	1 277,1	107,3
2010	152,0	1 385,4	1 211,7	173,7
2011	219,5	1 222,9	1 018,2	204,7
2012	251,7	1 116,0	891,9	224,1
2013 (r)	239,8	929,1	723,9	205,2
2014	248,9	797,9	609,7	188,2

1. Sur les plates-formes généralistes.

Source : CNC.

Production et exploitation cinématographiques

	1990	1995	2000	2011	2012 (r)	2013 (r)	2014 (p)
Production							
Nombre de films agréés par le CNC	146	141	171	272	279	270	258
dont films d'initiative française	106	97	144	207	209	209	203
Investissements totaux (en millions d'euros)	501	548	803	1 389	1 342	1 255	994
dont investissements français	350	406	665	1 063	1 026	983	797
Coût médian des films d'initiative française (en millions d'euros)	2,4	3,2	3,2	3,7	3,2	2,5	2,8
Exploitation							
Nombre d'établissements	2 300	2 119	2 172	2 033	2 035	2 026	2 020
Nombre d'écrans actifs	4 518	4 377	5 142	5 467	5 508	5 588	5 653
Entrées (en millions)	122	130	166	217	204	194	209
Recettes totales guichets (en millions d'euros)	583	690	894	1 375	1 306	1 251	1 333
Part de marché des longs métrages français (en % des entrées)	37,4	35,2	28,5	41,0	40,5	33,8	44,4

Source : CNC.

Panorama du cinéma dans quelques pays du monde en 2014

	Allemagne	Australie	Espagne	États-Unis	Italie	Japon	Royaume-Uni
Longs métrages produits ¹	234	59	224	481	...	1 184	154
Nombre d'écrans ²	4 637	1 995	3 694	40 158	3 917	3 364	3 947
Recettes guichet (en millions d'euros) ³	979,7	774,2	522,5	10 400,0	600,5	207,0	1 058,0
Part du cinéma national (en % des recettes) ⁴	26,7	2,4	25,5	...	27,8	58,3	25,9

1. Films nationaux sortis en Allemagne ; films distribués au Japon ; y c. films étrangers tournés dans le pays pour l'Australie.

2. Données 2012 pour l'Australie (nombre d'écrans).

3. En millions de livres sterling au Royaume-Uni, de dollars australiens en Australie, de dollars aux États-Unis (y c. Canada) et en milliards de yens au Japon.

4. En termes d'entrées en Allemagne, en Espagne et en Italie ; y c. les films produits à l'aide d'investissements américains pour le Royaume-Uni.

Source : CNC.

20.6 Tourisme

En 2014, en France métropolitaine, la fréquentation dans les **hébergements collectifs touristiques** a atteint 400 millions de nuitées, dont deux tiers sont le fait de résidents nationaux. La France est ainsi, avec l'Espagne, la première destination touristique parmi les pays de l'Union européenne. De ce fait, le **tourisme** revêt un enjeu économique particulièrement important en France. D'affaires ou d'agrément, il contribue à l'activité de nombreux secteurs : hébergement, restauration, culture, loisirs, transport ou commerce.

La fréquentation en nuitées en France métropolitaine diminue dans tous les types d'hébergements à l'exception des **campings**. Dans l'**hôtellerie**, qui assure la moitié des nuitées en hébergement collectif, la baisse de 1,5 % représente 3 millions de nuitées. La fréquentation française poursuit son repli, mais de manière atténuée, alors que la fréquentation étrangère se tasse après quatre années de hausse. La fréquentation des **résidences de tourisme et hôtelières** marque le pas du fait d'une forte baisse de la fréquentation étrangère. Globalement, hors zones urbaines, cette offre d'hébergement semble cesser de prendre des parts de marché à l'hôtellerie traditionnelle. En revanche, la concurrence des hébergements proposés par les particuliers via les plateformes de réservation en ligne se développe. La hausse de fréquentation des campings ralentit. Elle reste tirée par les touristes français, alors que la clientèle étrangère, qui représente un tiers des nuitées, se replie après la forte hausse de 2013.

En 2014, les campings et surtout les hôtels ont continué à adopter le nouveau classement. Les établissements classés bénéficient d'un meilleur **taux d'occupation** que les non-classés. L'écart est important pour les hôtels et plus encore pour les campings. Cependant la chute des **nuitées** dans les hôtels et les campings non classés s'explique principalement par un transfert d'établissements non classés vers la catégorie des hébergements classés. Les hôtels de chaînes sont plus souvent classés que les indépendants, surreprésentés parmi les 1 étoile (85 % des chambres), ils devançant aussi les indépendants dans les 4-5 étoiles (63 % des chambres). Toutes gammes confondues, les hôtels de chaîne ont pris une place croissante au fil des ans. Ils représentent désormais environ un quart des hôtels et la moitié des chambres d'hôtels offertes.

En 2014, la France est restée le pays le plus visité au monde avec 83,8 millions de touristes étrangers. Les évolutions sont contrastées selon la provenance des touristes : la clientèle européenne, plus de 80 % des touristes étrangers en France, est en recul tandis que la clientèle extra-européenne est venue beaucoup plus nombreuse. L'Amérique reste la première clientèle extra-européenne devançant l'Asie. Près d'un touriste américain sur deux vient des États-Unis. L'allongement de la durée des **séjours** des clientèles, proches comme lointaines, explique presque totalement la hausse du nombre des nuitées étrangères, de 2,1 %, en 2014. ■

Définitions

Nuitées : nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées.

Taux d'occupation : rapport du nombre de chambres (ou d'emplacements ou d'unités d'hébergement) occupées au nombre de chambres (ou d'emplacements ou d'unités d'hébergement) effectivement offertes sur une période donnée, c'est-à-dire en excluant les fermetures saisonnières.

Fréquentation touristique, hébergement touristique, hôtellerie homologuée, hôtellerie de plein air (camping), séjours, tourisme, touriste international, visiteur : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le mémento du tourisme en 2015 », DGE, décembre 2015.
- « En France la consommation touristique progresse de 1,9 % », *Le 4 pages* n° 49, DGE, novembre 2015.
- « 83,8 millions de touristes étrangers en France en 2014 », *Le 4 pages* n° 47, DGE, juillet 2015.
- « En 2014, une chambre d'hôtel sur deux appartient à une chaîne », *Insee Première* n° 1553, juin 2015.
- « Les hébergements touristiques en 2014 : Recul des nuitées des touristes français et étrangers », *Insee Première* n° 1542, avril 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Capacité d'hébergement en 2015

au 1 ^{er} janvier	Lits en milliers
Hôtels de tourisme ¹	1 284
Campings ²	2 668
Résidences de tourisme et hébergements assimilés	699
Villages de vacances et maisons familiales	260
Meublés classés de tourisme	386
Chambres d'hôtes ³	63
Auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour, centres sportifs	31
Hébergement marchand	5 392
Résidences secondaires ⁴	14 875

1. Lits = chambres x 2. 2. Lits = emplacements x 3. 3. Lits = chambres d'hôtes x 2.
4. Lits = résidences x 5 ; les résidences secondaires comptabilisées dans le RP comprennent une partie des villages de vacances, des résidences de tourisme et des meublés figurant dans le tableau ci-dessus.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Accueil paysan ; Clévacances France ; DGE ; fédérations professionnelles ; Fleurs de soleil ; FNGF ; Insee, RP 2011 ; partenaires territoriaux ; RN2D-plateforme.

Visiteurs internationaux en France en 2014

	Arrivées de touristes	Nuitées de touristes	Arrivées d'excursionnistes
Total (en millions)	83,8	599,0	122,1
Pays de résidence (en %)			
UE	60,7	410,2	91,3
dont : Allemagne	12,7	86,4	24,5
Belgique	10,7	65,9	35,1
Espagne	6,1	34,7	10,7
Italie	7,5	42,7	10,7
Pays-Bas	5,5	43,6	2,9
Royaume-Uni	11,8	79,7	5,1
Autres pays européens	7,7	45,3	25,6
dont Suisse	6,2	33,6	25,0
Amérique	6,6	57,6	2,7
dont : Canada	1,0	11,0	0,5
États-Unis	3,2	27,6	1,4
Asie, Océanie	6,3	51,2	1,7
dont : Chine	1,7	10,8	0,4
Proche et Moyen-Orient	1,1	12,1	0,6
Afrique	2,4	34,7	0,9

Sources : Banque de France ; DGE.

Arrivées de touristes aux frontières en millions

Rang Pays	1990	2000	2014 (p)	Évolution annuelle moyenne en % entre 1990 et 2014
1 France	52,5	77,2	83,8	2,0
2 États-Unis	39,4	51,2	74,8	2,7
3 Espagne	34,1	46,4	65,0	2,7
4 Chine ¹	10,5	31,2	55,6	7,2
5 Italie	26,7	41,2	48,6	2,5
6 Turquie	4,8	9,6	39,8	9,2
7 Allemagne	17,0	19,0	33,0	2,8
8 Royaume-Uni	18,0	23,2	32,6	2,5
9 Russie	...	19,2	29,8	...
10 Mexique	17,2	20,6	29,1	2,2
11 Hong Kong	6,6	8,8	27,8	6,2
12 Malaisie	7,4	10,2	27,4	5,6
13 Autriche	19,0	18,0	25,3	1,2
14 Thaïlande	5,3	9,6	24,8	6,6
15 Grèce	8,9	13,1	22,0	3,9
16 Arabie saoudite	...	6,6	15,1	...
17 Canada	15,2	19,6	16,5	0,3
18 Pologne	3,4	17,4	16,0	6,7
19 Macao	...	5,2	14,6	...
20 Corée	...	5,3	14,2	...
Total Monde	436,1	674,0	1 133,0	4,1

1. Hors Hong Kong et Macao.

Source : OMT.

Palmarès des sites récréatifs en 2014

en millions de visiteurs

Disneyland Paris	14,2
Puy du Fou (grand Parc + Cinéscénie)	1,9
Parc Astérix	1,7
Parc Futuroscope	1,7
Grandes eaux musicales de Versailles	1,3
Salon mondial de l'automobile à Paris	1,3
Viaduc de Millau	1,1
Parc zoologique du Bois de Boulogne	1,0
Zoo parc de Beauval à Saint Aignan	0,9
Téléphérique de l'Aiguille du Midi à Chamonix ¹	0,9
Bateaux-promenades de Strasbourg - BATORAMA	0,8
Chemin de fer du Monteverve - Mer de Glace à Chamonix ²	0,7
Parc zoologique de la Palmyre aux Mathes	0,7
Verrière de Biot	0,7
Musée océanographique de Monaco	0,7
Zoo d'Amnéville les Thermes	0,6
Centre national de la mer - Nausicaa à Boulogne sur Mer	0,6
Les Machines de l'Île ³	0,6
Parc zoologique de Lunaret à Montpellier	0,6
Parc d'attractions Le Pal de Saint Pourçain sur Besbre	0,6

1. Passages enregistrés à la montée (la personne faisant un aller-retour est comptée une seule fois).

2. Total des trajets (allers-retours + allers simples + retours simples).

3. Galerie, Éléphant, Carrousel des mondes marins.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Atout France ; Département de la Politique des Publics.

Entreprises du tourisme en 2013

	Nombre d'entreprises	Effectif salarié ¹	Chiffre d'affaires en millions d'euros
Hôtels et hébergements similaires	18 807	127 436	16 380
Autres hébergements touristiques	26 456	37 483	6 642
Restaurants ²	162 498	433 285	46 927
Débits de boissons	42 232	36 894	6 588
Agences de voyages, voyagistes et autres activités de réservation	8 122	34 189	13 673
Total	258 115	669 287	90 210

1. Salariés en équivalent-temps plein.

2. Cafétérias et autres libres-services non compris.

Note : le terme entreprise auquel il est fait référence renvoie à une unité légale exerçant une activité au sein du système productif marchand.

Source : Insee, Ésame.

Recettes du tourisme international

en milliards d'euros

Rang Pays récepteur	1990	2000 (r)	2014	Évolution annuelle moyenne en % entre 1990 et 2014
1 États-Unis	33,8	108,5	133,4	5,9
2 Espagne	14,5	33,4	49,1	5,2
3 France	15,9	35,7	43,2	4,3
4 Chine ¹	1,7	17,6	42,8	14,3
5 Macao	...	3,5	38,2	...
6 Royaume-Uni	12,1	23,7	34,5	4,5
7 Italie	12,9	29,8	34,3	4,1
8 Allemagne	11,2	20,2	32,6	4,5
9 Thaïlande	3,4	8,1	28,9	9,3
10 Hong Kong	4,0	6,4	28,9	8,6
11 Australie	3,3	10,0	24,0	8,6
12 Turquie	2,5	8,3	22,2	9,5
13 Malaisie	1,3	5,4	17,0	11,3
14 Autriche	10,6	10,6	15,5	1,6
15 Inde	...	3,7	14,8	...
16 Singapour	...	5,6	14,5	...
17 Japon	...	3,7	14,2	...
18 Corée	...	7,4	13,7	...
19 Grèce	8,9	10,0	13,4	1,7
20 Canada	5,0	11,7	13,1	4,1
Total monde	212,6	534,2	940,0	6,4

1. Hors Hong Kong et Macao.

Champ : transport exclu.

Source : OMT.

20.7 Transports de voyageurs

En 2014, l'activité du **transport** intérieur de **voyageurs** croît légèrement (+ 1,1 % après + 0,5 % en 2013) à un rythme supérieur à sa moyenne annuelle depuis 2008. La circulation des véhicules particuliers augmente légèrement plus vite qu'en 2013, tandis que la croissance des transports collectifs ralentit. Parmi ces derniers, les transports routiers augmentent, les transports ferrés diminuent légèrement et le transport aérien recule. Les parts des modes de transports intérieurs de voyageurs n'évoluent pas. La part de la route est stable, à 88 %.

En lien avec les estimations de circulation routière, le nombre de **voyageurs-kilomètres** réalisés en voitures particulières et en deux-roues motorisés augmente de 1,2 % entre 2013 et 2014, soit un rythme supérieur à sa tendance depuis 2008.

Le transport collectif mesuré en milliards de voyageurs-kilomètres croît en 2014 (+ 0,2 % contre + 0,4 % en 2013). Cette croissance très modérée se situe en deçà de sa tendance depuis six ans et bien en dessous de sa tendance décennale (+ 2,1 % en moyenne annuelle entre 2003 et 2013). Cette quasi-stabilité est due à l'augmentation du transport collectif par la route compensant la diminution du transport aérien et celle du transport collectif ferré qui reste majoritaire (60 % du transport collectif).

Avec 91,9 milliards de voyageurs-kilomètres transportés, le **transport ferroviaire de voyageurs**, hors navettes Eurotunnel, diminue à nouveau en 2014 (- 0,6 %) à un rythme

quasi identique à 2013. Le transport ferroviaire longue distance (trains à grande vitesse et trains interurbains « classiques »), qui représente les deux tiers du trafic ferroviaire régresse (- 0,5 %) pour la troisième année consécutive. Le transport ferroviaire « du quotidien » diminue à un rythme semblable (- 0,7 %) après plusieurs années de hausse.

En 2014, le nombre total de passagers aériens (y compris outre-mer) croît de 3 %. La progression du transport aérien total est supérieure à celle mesurée en 2013 (+ 2,5 %). Cette croissance est uniquement due au transport international qui poursuit sa forte hausse (+ 4,2 % après + 2,7 % en 2013). Le trafic intérieur métropolitain diminue pour la première fois depuis 2010 (- 2,2 %). La fréquentation des aéroports de province ralentit.

En 2014, 31,6 millions de passagers fréquentent les ports maritimes français : 17,4 millions en Manche et mer du Nord, 12,5 millions en Méditerranée et 1,6 million en outre-mer (moins de 200 000 en Atlantique). Sur l'ensemble des principaux ports français, le nombre total de passagers croît sensiblement pour la seconde année consécutive (+ 3,1 %). Le **trafic maritime** dans la Manche et en mer du Nord est particulièrement dynamique (+ 5,2 % après + 5 % en 2013). À l'inverse, le trafic en Méditerranée recule légèrement (- 0,6 %). Le trafic maritime d'outre-mer dans les deux principaux ports continue de croître fortement (+ 12,2 %). ■

Définitions

Voyageur-kilomètre : unité de mesure correspondant au transport d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre. L'unité voyageurs-kilomètre a l'avantage d'être additive : le déplacement de 10 voyageurs sur 100 kilomètres selon un certain mode suivi du déplacement de 10 voyageurs sur 50 kilomètres selon un autre mode donne un total de service rendu par les transports de 1.500 voyageurs-kilomètres tous modes confondus.

Voyageur transporté : personne physique transportée sur tout ou partie d'un trajet. Le personnel affecté au service du mode de transport utilisé n'est pas assimilé à des voyageurs.

Transport de voyageurs, transport ferroviaire de voyageurs, transport maritime de voyageurs : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le transport collectif routier de voyageurs en 2014 : circulation en progression pour les autobus et stable pour les autocars », *Chiffres & Statistiques* n° 664, SOeS, août 2015.
- « Le transport en 2014 : la reprise se fait attendre dans les transports de marchandises », *le point sur* n° 210, SOeS, août 2015.
- « Les comptes des transports en 2014 », rapport de la commission des Comptes des transports de la Nation, SOeS, juillet 2015.
- « Chiffres clés du transport », *Repères*, SOeS, mars 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Transports intérieurs de voyageurs par mode

en milliards de voyageurs-kilomètres

	1990	2000	2014	14/13 en %
Voitures particulières ¹	617,3	754,4	829,6	1,2
Autobus, cars et tramways	40,6	42,1	54,2	1,9
dont RATP ²	2,2	2,6	3,7	9,7
Transports ferrés	74,2	80,9	102,2	-0,3
dont : SNCF	63,7	69,4	86,7	-0,8
dont TGV	14,9	34,5	53,7	-0,1
RATP	9,7	10,1	12,9	2,1
Transports aériens	11,4	15,1	14,1	-2,3
Total	743,6	892,5	1 000,1	1,1

1. Y c. véhicules immatriculés à l'étranger et deux-roues motorisés. 2. Métro et RER.
Source : SOeS.

Passagers trans-Manche passant par la France

en milliers de passagers

	1995	2005 (r)	2014	14/13 en %
Passagers Eurotunnel	7 758	17 063	20 979	2,6
Passagers Eurostar	2 920	7 454	10 398	2,6
Navettes tourisme ¹	4 394	8 131	8 942	2,0
Véhicules navettes fret ¹	444	1 478	1 639	5,7
Passagers ferrés²	25 807	17 533	16 711	4,6
dont Calais ²	17 056	11 695	10 703	3,2
Passagers aériens	3 315	7 521	7 507	7,6
Paris-Londres ³	3 315	2 391	2 052	11,4
Régions-Londres	...	5 130	5 455	6,2
Total	36 880	42 117	45 198	4,1

1. Estimation SOeS à partir des données Eurotunnel et de coefficients de remplissage des véhicules. 2. Y c. liaisons avec l'Irlande et les îles anglo-normandes, hors croisières. 3. Aéroports d'Orly et Roissy - Charles de Gaulle.
Source : SOeS.

Demande de transport aérien de voyageurs

en milliers de passagers

	1990	2000	2014	14/13 en %
Métropole - International	36 959	66 960	112 870	4,2
dont : métropole - Europe	22 954	42 030	73 447	5,4
métropole - Afrique	7 126	9 790	16 304	1,1
métropole - Amérique	4 384	9 663	12 145	1,3
Métropole - Intérieur	22 640	27 030	23 800	-2,2
Paris - régions	17 281	21 180	16 130	-2,1
Régions - régions	3 574	5 850	7 660	-2,7
Métropole - outre-mer	1 785	3 750	3 820	-0,5
Total métropole	61 383	97 730	140 490	3,0
Outre-mer - international	1 458	1 910	2 200	4,8
Outre-mer - outre-mer	1 312	2 060	2 120	0,0
Total	62 368	101 700	144 810	3,0

Source : SOeS, comptes des transports.

Fréquentation des principaux aéroports de l'UE

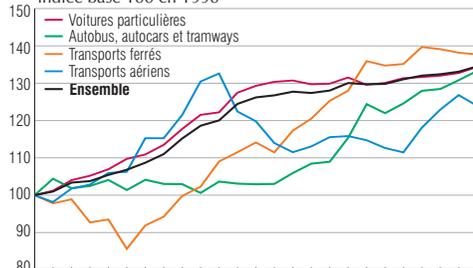
en millions de passagers

Rang	2014	14/13 en %
1 Londres / Heathrow	73,4	1,4
2 Paris / Charles-de-Gaulle	63,8	2,8
3 Francfort-sur-le-Main	59,7	2,6
4 Amsterdam / Schiphol	55,0	4,6
5 Madrid / Barajas	41,6	4,7
6 Munich	39,8	2,7
7 Rome / Fiumicino	38,7	6,4
8 Londres / Gatwick	38,1	7,5
9 Barcelone	37,4	6,5
10 Paris / Orly	28,8	2,1

Source : Eurostat.

Évolution des volumes de transports intérieurs de voyageurs de 1990 à 2014

indice base 100 en 1990



Champ : transports intérieurs en voyageurs-kilomètres.
Source : SOeS

Voitures particulières

	1990	2000	2014
Parc moyen (en millions de voitures)	23,3	27,8	31,7
Parcours moyen ¹ (en milliers de km/véhicule)	13,4	13,5	12,8
dont : véhicules essence	11,9	10,7	8,3
véhicules diesel	21,3	18,8	15,4

1. Parcours annuel moyen.

Champ : véhicules immatriculés en France métropolitaine.

Source : SOeS.

Trafic maritime des principaux ports de l'UE

en millions de passagers

	2000	2005	2010	2013	13/12 en %
Douvres	16,2	13,5	13,4	12,9	7,1
Helsinki	9,3	8,9	9,8	10,8	1,1
Paloukia & Perama ¹	...	11,7	12,7	10,7	-6,2
Calais	15,1	11,7	10,2	10,4	11,0
Stockholm	7,7	8,2	9,1	8,9	-2,4
Tallinn	...	6,7	7,5	8,7	3,7
Helsingør (Elsinore)	13,3	11,0	8,5	7,8	0,0
Helsingborg	13,5	11,1	8,5	7,8	-1,0
Le Pirée	7,3	11,1	10,9	7,7	-2,7
Naples	6,7	6,1	8,4	7,4	-7,6

1. Paloukia et Perama assurent la liaison par ferry entre la Grèce et l'île de Salamine.

Champ : passagers embarqués et débarqués.

Source : Eurostat.

Transport aérien de passagers dans quelques pays de l'UE

en millions de passagers

	2004	2008	2014	14/13 en %
Allemagne	135,9	165,8	186,4	3,1
Autriche	18,3	23,9	26,4	2,4
Belgique	17,5	22,0	28,8	9,0
Danemark	21,0	24,6	29,0	5,6
Espagne	129,8	161,4	165,4	4,8
Finlande	11,8	14,9	17,2	3,7
France	103,0	122,7	141,7	2,6
Grèce	29,5	34,4	39,1	16,3
Irlande	20,9	30,0	26,3	6,9
Italie	81,2	105,2	121,3	5,3
Pays-Bas	44,5	50,4	61,0	5,0
Portugal	18,4	25,2	32,6	9,6
Royaume-Uni	192,3	213,9	220,0	4,5
Suède	20,0	27,8	32,8	4,2

Source : Eurostat.

20.8 Transports de marchandises

En 2014, avec 339,6 milliards de **tonnes-kilomètres**, le **transport intérieur terrestre de marchandises** est en baisse par rapport à 2013 (-1,1 %). La part du transport routier dans le transport (y compris transit et hors oléoducs), qui s'établit à 87,8 %, est stable. Celle du transport ferroviaire reste inférieure à 10 %.

Avec 288,5 milliards de tonnes-kilomètres, le transport intérieur routier de marchandises diminue de 1,2 % en 2014, du fait du recul de 2,9 % du transport sous **pavillon** français, alors que le transport sous pavillon étranger progresse de 1,9 %. Ce transport est effectué principalement par les poids lourds de plus de 3,5 tonnes. Le **cabotage** et le transit augmentent aussi. L'activité des poids lourds du pavillon français diminue de 3,1 %. Le transport pour compte propre poursuit sa tendance à la hausse, malgré le recul de 2012. Celui pour compte d'autrui atteint son niveau le plus bas depuis 1999. Le repli de l'activité du transport sous pavillon français concerne presque tous les types de marchandises. Seul en 2014, le transport de produits agricoles et agroalimentaires progresse.

Le transport routier de **conteneurs** recule de 8,8 % en 2014, après une baisse de 3,9 % en 2013. Il ne représente toutefois que 3,4 % du transport routier de marchandises. Le transport par palettes baisse entre 2013 et 2014 (-5,9 %), tandis que le transport de **vra**s solides recule de 1,5 %.

Le transport ferroviaire de marchandises se redresse en 2014 (+0,6 %) après deux années

de baisse consécutives (-1,6 % en 2013 et -4,9 % en 2012). L'activité de **fret** ferroviaire s'élève à 32,2 milliards de tonnes-kilomètres en 2014. C'est le dynamisme du transport ferroviaire international (+7,2 %) qui permet cette reprise du transport ferroviaire.

Le transport fluvial de marchandises s'élève à 7,8 milliards de tonnes-kilomètres en 2014. Il recule (-2 %) après un rebond en 2013 (+1 % en 2013). Dans un contexte économique défavorable, l'activité diminue en raison notamment d'une baisse de la demande de combustibles minéraux et de matériaux de construction.

La baisse du transport par oléoducs, après les délocalisations des raffineries vers les pays producteurs de pétrole, est presque terminée. Le transport par oléoduc ne diminue que de 3,5 % après -24 % en 2013.

Les ports français traitent 345,6 millions de tonnes de marchandises en 2014 : 223,8 millions de tonnes en entrées et 121,8 millions de tonnes en sortie. L'activité portuaire est concentrée dans les sept grands ports métropolitains et à Calais où entrent et sortent plus de 90 % des marchandises. Les tonnages de marchandises traités dans les ports français sont en légère progression en 2014 (+0,4 %). Alors que le transport traditionnel de vras liquides (-2,2 %) et solides (-1,5 %) est en déclin, le transport par conteneurs (+4,3 %) et celui de rouliers (+5,2 %) s'accroissent. ■

Définitions

Tonne-kilomètre : unité de mesure correspondant au transport d'une tonne sur une distance d'un kilomètre. L'unité tonnes-kilomètre a l'avantage d'être additive : le déplacement de 10 tonnes sur 100 kilomètres selon un certain mode suivi du déplacement de 10 tonnes sur 50 kilomètres selon un autre mode donne un total de service rendu par les transports de 1.500 tonnes-kilomètres tous modes confondus.

Transport de marchandises : comprend tout mouvement de marchandises à bord d'un mode de transport quel qu'il soit : ferroviaire, routier, fluvial, maritime, aérien... Il se mesure en tonnes-kilomètres ou, sur un trajet donné, en tonnes.

Cabotage, conteneur, fret, pavillon, transports intérieurs, transports internationaux, vras : voir rubrique « définitions » en annexes.

Pour en savoir plus

- « Le transport ferroviaire de marchandises en 2014 », *Chiffres & Statistiques* n° 666, SOeS, août 2015.
- « Le transport en 2014 : la reprise se fait attendre dans les transports de marchandises », *le point sur* n° 210, SOeS, août 2015.
- « Les comptes des transports en 2014 », les rapports à la Commission des Comptes des transports de la Nation, SOeS, juillet 2015.
- « Chiffres clés du transport », *Repères*, SOeS, mars 2015.

Retrouvez le TEF sur www.insee.fr dans la collection « Insee Références »

Transport intérieur terrestre de marchandises par mode

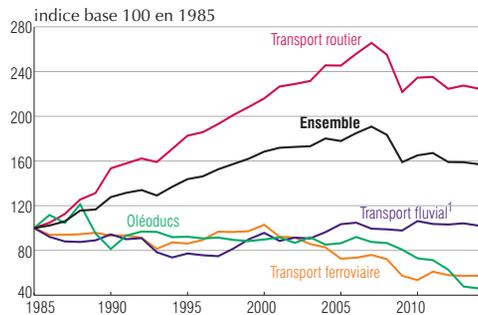
en milliards de tonnes-kilomètres

	1990	2000	2014	14/13 en %
Transport routier	197,0	277,4	288,5	- 1,2
Pavillon français	159,0	203,6	182,6	- 2,9
National	137,7	181,8	174,1	- 2,5
International	20,0	21,2	8,4	- 10,2
Transit	1,3	0,5	0,1	1,3
Pavillon étranger	38,0	73,8	105,9	1,9
Cabotage	0,0	2,2	7,5	2,7
International	17,2	33,1	55,0	1,8
Transit	20,8	38,4	43,4	1,8
Transport ferroviaire	52,2	57,7	32,2	0,6
National	31,5	29,9	20,1	- 0,7
International	15,0	18,5	9,0	7,2
Transit	5,7	9,3	3,1	- 7,4
Transport fluvial¹	7,2	7,3	7,8	- 2,0
National	4,3	4,1	5,0	- 4,1
International	2,9	3,1	2,8	2,0
Oléoducs	19,6	21,7	11,1	- 3,5
Total	276,0	364,0	339,6	- 1,1
National	173,5	218,1	206,7	- 2,2
International	74,7	97,6	86,4	0,3
Transit	27,8	48,3	46,5	1,2

1. Hors trafic rhénan et mosellan.

Source : SDeS.

Transport intérieur de marchandises par mode de 1985 à 2014



1. Hors transit.

Note : transport intérieur en tonnes-kilomètres, y c. transit.

Source : SDeS.

Transport ferroviaire de marchandises au sein de l'UE

en milliards de tonnes-kilomètres

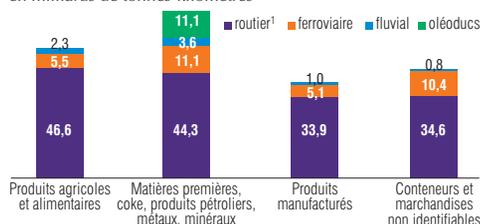
	2007	2014	en %
Allemagne	114,6	112,6	27,8
Pologne	54,3	50,1	12,4
France	42,6	32,2	7,9
Royaume-Uni	21,3	22,1	5,5
Suède	23,3	21,3	5,3
Autriche	21,4	20,5	5,1
Italie	25,3	20,1	5,0
Lettonie	18,3	19,4	4,8
Rép. tchèque	16,3	14,6	3,6
Lituanie	14,4	14,3	3,5
Autres pays ¹	100,3	78,0	19,3
UE¹	452,0	405,3	100,0

1. Données 2013 pour la Belgique, le Danemark, la Grèce, le Portugal et l'UE.

Source : Eurostat.

Transport intérieur terrestre par type de marchandises et mode en 2014

en milliards de tonnes-kilomètres



1. Hors véhicules utilitaires légers.

Source : SDeS.

Effectifs salariés dans le transport de marchandises

effectifs en milliers

Au 31 décembre	1998	2010	2014	14/13 en %
Transport de marchandises (hors ferroviaire et aérien)	300,9	359,0	359,4	0,1
Routier et services de déménagement	292,2	345,6	344,6	0,0
Par conduites	4,0	4,2	6,1	- 0,5
Maritime	3,8	7,9	7,3	6,0
Fluvial	0,9	1,3	1,3	- 3,0

Source : SDeS.

Activité des principaux ports européens de conteneurs

en millions de tonnes

	2007	2010	2014	14/13 en %
Rotterdam	406,8	430,2	444,7	1,0
Anvers	182,9	178,2	199,0	4,3
Hambourg	140,4	121,2	145,7	4,8
Algésiras	69,3	65,7	88,1	2,6
Bremerhaven	69,2	68,7	84,0	6,6
Marseille	96,3	86,0	78,5	- 1,8
Valence	53,3	63,7	71,9	4,6
Le Havre	78,8	70,2	66,9	- 0,4
Gênes	57,2	50,7	51,0	5,0
Barcelone	50,0	43,0	45,0	8,4
Zeebrugge	42,1	49,6	43,5	1,7
Bilbao	38,4	33,7	30,8	4,1

Source : DGITM.

Principaux aéroports européens selon le volume de fret et de courrier traité

en milliers de tonnes

Rang	2014	14/13 en %	
1	Francfort-sur-le-Main	2 196,3	1,6
2	Amsterdam/Schiphol	1 670,7	6,7
3	Londres/Heathrow	1 582,9	4,7
4	Paris/Charles-de-Gaulle	1 475,8	- 1,0
5	Leipzig/Halle	912,7	1,9
6	Cologne/Bonn	766,1	0,0
7	Luxembourg	709,1	5,3
8	Liège/Bierset	590,7	5,4
9	Milan/Malpensa	469,7	9,1
10	Bruxelles/National	420,2	5,0
11	Madrid/Barajas	376,7	2,7
12	Munich	337,0	6,4

Source : Eurostat.

Annexes

Définitions
Adresses utiles
Index alphabétique

Définitions

A

AAH : voir **Allocation aux adultes handicapés**.

Accident corporel de la circulation : accident impliquant au moins un véhicule routier en mouvement, survenant sur une voie ouverte à la circulation publique, et dans lequel au moins une personne est blessée ou tuée. Sont exclus les actes volontaires (homicides volontaires, suicides) et les catastrophes naturelles. Sont comptées comme « tuées » les victimes d'accidents décédées sur le coup ou dans les trente jours qui suivent l'accident. Avant le 1^{er} janvier 2005, le délai retenu n'était que de six jours. Sont comptées comme « blessées » les victimes d'accidents ayant subi un traumatisme nécessitant un traitement médical (avec ou sans hospitalisation). Le coefficient de passage estimant le nombre de tués à trente jours à partir du nombre de tués à six jours est de 1,057. Il est valable depuis 1993.

Accident du travail : accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

Acquéreurs récents : ménages ayant acquis leur résidence principale au cours de l'année de référence et des trois précédentes.

Activités d'innovation technologique : incluent l'acquisition de machines, d'équipements, de bâtiments, de logiciels et de licences, les travaux d'ingénierie et de développement, le design industriel, la formation et le marketing s'ils sont entrepris spécifiquement pour développer ou mettre en œuvre une innovation de produit ou de procédé. Elles incluent également tous types d'activités de recherche et développement. Les activités d'innovation technologique n'aboutissent pas nécessairement à une innovation.

ACTP : voir **Allocation compensatrice pour tierce personne**.

Administrations de sécurité sociale : regroupe les unités institutionnelles assurant la gestion des risques sociaux des travailleurs salariés, des salariés et exploitants agricoles, des professions libérales, des travailleurs indépendants et des travailleurs non salariés. Elles ont en charge le recouvrement des cotisations et le versement des prestations prévues par le Code de la sécurité sociale.

Administrations publiques (APU) : ensemble des unités institutionnelles dont la fonction principale est de produire des services non marchands ou d'effectuer des opérations de redistribution du revenu et des richesses nationales. Elles tirent la majeure partie de leurs ressources de contributions obligatoires. Le secteur des administrations publiques comprend les administrations publiques centrales, les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale.

Administrations publiques centrales : ensemble constitué par l'État et les organismes divers d'administration centrale (Odac).

Administrations publiques locales : comprennent les collectivités locales et les organismes divers d'administration locale (Odal). Les collectivités locales regroupent les collectivités territoriales à compétence générale (communes, départements et régions), les groupements de communes à fiscalité propre (communautés urbaines, communautés d'agglomération et communautés de communes) et certaines activités des syndicats de communes. Les Odal regroupent principalement des établissements publics locaux (centres communaux d'action sociale, caisses des écoles, services départementaux d'incendie et de secours, ...), les établissements publics locaux d'enseignement (collèges, lycées d'enseignement général et professionnel), les associations récréatives et culturelles financées majoritairement par les collectivités territoriales et les chambres consulaires (commerce et industrie, agriculture et métiers).

ADSL : technologie d'accès à Internet qui tire parti des hautes fréquences de la ligne téléphonique pour transmettre des données numériques à très haute vitesse. Le sigle anglais *ADSL* signifie *Asymmetric Digital Subscriber Line*.

Affection de longue durée (ALD) : maladie qui nécessite des soins prolongés et des traitements particulièrement coûteux. Elle donne droit à exonération du ticket modérateur pour tous les actes en rapport avec elle (prise en charge à 100 % des dépenses liées à ces soins et traitements).

Âge : durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions, soit l'âge par génération ou âge atteint dans l'année, soit l'âge en années révolues. L'âge généralement utilisé est l'âge atteint dans l'année. Il correspond à la différence entre l'année de l'événement et l'année de naissance de l'individu. L'âge en années révolues est l'âge au dernier anniversaire. Aussi, à la date de l'événement, dans une même génération, l'âge en années révolues n'est-il pas le même pour toutes les personnes.

Agents financiers résidents : Banque de France et établissements de crédit. Clientèle financière (OPCVM, fonds communs de créances, institutions financières autres que les établissements de crédit, entreprises d'investissement...).

Agents non financiers (ANF) résidents : ensemble regroupant les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM), les sociétés non financières et les administrations publiques.

Agglomération ou unité urbaine : ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et qui compte au moins 2 000 habitants. L'unité urbaine est souvent associée à la notion de ville.

Agrégats monétaires (M1, M2, M3) : recensent les avoirs financiers les plus liquides des agents non financiers de la zone euro. L'agrégat M1 est composé des moyens de paiements (dépôts à vue et billets et pièces). M2 comprend, en plus de M1, les dépôts à court terme (comptes sur livrets). M3 inclut, outre M2, les instruments négociables détenus sur des institutions monétaires (notamment titres d'OPCVM monétaires et certificats de dépôts).

Aide au logement : les aides au logement (ou allocations logement) sont des prestations sociales dont la finalité est de réduire les dépenses de logement des familles (loyer, mensualités d'emprunt). Elles sont accordées sous condition de ressources, permettant donc aux bénéficiaires de parvenir au niveau du minimum concerné. Elles sont calculées en tenant compte également de la situation familiale, de la nature du logement et du lieu de résidence du bénéficiaire.

Aide sociale : destinée aux personnes dont les ressources sont trop faibles pour faire face aux besoins liés au handicap, à la maladie, à la vieillesse ou à des difficultés sociales ou économiques, elle dispense des prestations et des services répartis en trois secteurs principaux : l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes handicapées et l'aide sociale à l'enfance. Depuis le 1^{er} janvier 1984, la quasi-totalité de l'aide sociale a été transférée aux départements. La gestion de l'allocation du Revenu minimum d'insertion (RMI) puis du Revenu de solidarité active (RSA) socle l'a été au 1^{er} janvier 2004.

Aide sociale à l'enfance (ASE) : elle recouvre trois prestations principales. Il s'agit des actions éducatives (à domicile ou en milieu ouvert), des mesures de placement et des aides financières. Ces prestations sont accordées lorsque la santé de l'enfant, sa sécurité, son entretien ou son éducation l'exigent. Elles concernent les jeunes de moins de 21 ans.

Aide sociale aux personnes handicapées : depuis 2006, le dispositif d'aide sociale aux personnes handicapées a été modifié par la loi sur le handicap instaurant la PCH, prestation de compensation du handicap. L'ACTP, allocation compensatrice pour tierce personne, qui est progressivement remplacée par la PCH n'accueille plus de nouveaux bénéficiaires.

Aide sociale départementale (ASD) : les compétences des départements en matière d'aide sociale recouvrent l'aide sociale aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à l'enfance et au titre de l'insertion.

Aire urbaine : ensemble de communes constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 1 500 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci. On distingue les « grandes aires urbaines » autour de pôles comptant plus de 10 000 emplois et les « moyennes et petites aires » concentrant de 1 500 à 10 000 emplois.

Allocation aux adultes handicapés (AAH) : permet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées. Ce droit est ouvert dès lors que la personne handicapée ne peut prétendre à un avantage vieillesse, invalidité ou rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH. Pour pouvoir bénéficier de l'AAH, la personne handicapée doit remplir un certain nombre de conditions d'âge, d'incapacité, de résidence et de nationalité ainsi que de ressources.

Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) : prestation versée par le conseil général et destinée aux personnes handicapées dont le taux d'incapacité, reconnu par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), est au moins de 80 % et qui ont besoin de l'aide d'une autre personne pour les actes essentiels de la vie (par exemple : se laver, marcher, s'habiller).

Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) : allocation différentielle versée aux personnes âgées (65 ans ou plus ou 60 ans en cas d'incapacité) disposant de faibles ressources, quel que soit le nombre de trimestres validés auprès de régimes de retraite. Elle remplace depuis le 1^{er} janvier 2007 les anciennes prestations du minimum vieillesse (premier et second étage).

Allocation personnalisée d'autonomie (APA) : entrée en vigueur en 2002, l'APA participe à la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, en leur permettant de bénéficier des aides nécessaires à l'accomplissement des actes de la vie courante. Cette prestation concerne à la fois les personnes âgées résidant à domicile et celles hébergées en établissement. Pour en bénéficier, il faut être âgé d'au moins 60 ans, avoir une résidence stable en France et justifier d'un certain degré de perte d'autonomie évalué en fonction de la grille nationale AGGIR. Seuls les quatre premiers niveaux de cette grille ouvrent droit à l'APA.

Allocation supplémentaire du minimum vieillesse (ASV) : allocation du deuxième étage du minimum vieillesse, géré par le Fonds de solidarité vieillesse. L'ASV est une allocation différentielle qui permet d'atteindre le seuil du minimum vieillesse. Elle est encore versée aux bénéficiaires des anciennes allocations du minimum vieillesse, qui ont choisi de ne pas recevoir l'ASPA.

Amende forfaitaire : l'auteur d'une contravention (4 premières classes) condamné à payer une amende peut, pour éviter toute poursuite pénale, soit la payer immédiatement à l'agent qui l'a verbalisé, soit la payer ultérieurement par un timbre-amende. L'amende peut être majorée si les délais de paiement ne sont pas respectés.

Appellation d'origine contrôlée (AOC) : désigne un produit originaire d'une région ou d'un lieu déterminé et dont la qualité ou les caractéristiques découlent de ce milieu géographique. Elle résulte de la combinaison d'une production et d'un terroir délimité dans lequel interagissent des facteurs naturels, climatiques, physiques, et humains conférant au produit une typicité particulière. Ce dernier fait l'objet d'une procédure d'agrément officielle auprès de l'Inao (Institut national des appellations d'origine). Trois types de produits sont concernés : les vins et eaux-de-vie, les produits laitiers et d'autres produits agroalimentaires tels l'huile ou les olives.

Appellation d'origine protégée (AOP) : désigne la dénomination d'un produit dont la production, la transformation et l'élaboration doivent avoir lieu dans une aire géographique déterminée avec un savoir-faire reconnu et constaté. Le nom d'une région ou d'un lieu déterminé sert à désigner le produit. L'AOP est la transposition au niveau européen de l'AOC française pour les produits laitiers et agroalimentaires (hors viticulture).

Apprenti : jeune âgé de 16 à 25 ans préparant un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître de stage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

APU : voir **Administrations publiques**.

Aquaculture : activité regroupant la pisciculture (élevage de poisson) marine et continentale, la conchyliculture (élevage de coquillages marins tels qu'huîtres, moules, palourdes, etc.) ainsi que l'élevage de crustacés.

Artisanat : voir **Entreprise artisanale**.

Artisanat commercial : regroupe les entreprises ayant pour activité la charcuterie, la boulangerie, la boulangerie-pâtisserie, la pâtisserie, la cuisson de produits de boulangerie.

Assurance : engagement donné par contrat, par un assureur à un assuré, de le garantir en cas de survenance d'un événement incertain affectant sa personne, ses biens ou sa responsabilité. Cette garantie est donnée contre le paiement d'une cotisation.

Atteintes aux biens des ménages : expression utilisée pour désigner les victimations de type « vols, tentatives de vol et actes de vandalisme » du questionnaire ménage des enquêtes « Cadre de vie et sécurité ». Il s'agit des vols et tentatives de vol visant une résidence ou un véhicule du ménage d'une part, et des actes de vandalisme contre le logement ou la voiture d'autre part. Cette rubrique ne comprend pas les escroqueries et contentieux économiques (consommation, droit du travail...) dont les personnes peuvent être victimes et qui ne sont qu'en partie repérées dans cette enquête.

Auto-entrepreneur : le régime de l'« auto-entrepreneur » s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'auto-entrepreneur bénéficie d'un régime microsocial simplifié, d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans (toutefois, l'auto-entrepreneur qui crée une activité artisanale à titre principal, doit s'inscrire au RM), une exonération de TVA et, sur option, d'un régime micro-fiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de la cotisation foncière des entreprises pendant 3 ans à compter de la date de création. Voir aussi : **Micro-entrepreneur**.

Autorisations de construire ou logement autorisé : décision administrative prise par une autorité publique compétente à cet égard, et ayant pour objet d'autoriser la construction d'un logement ou d'un local non résidentiel.

Autorisations d'engagement du budget de l'État : support nécessaire pour engager une dépense dans le cadre du budget de l'État. Leur montant constitue la limite supérieure des engagements autorisés dans l'année.

B

Baccalauréat : le baccalauréat général sanctionne une formation générale à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L) organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale. Le baccalauréat technologique associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble. Le baccalauréat professionnel, créé en 1985, sanctionne une formation plus concrète débouchant sur un métier permettant l'entrée dans la vie active, même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures.

Balance commerciale : compte qui retrace la valeur des biens exportés et la valeur des biens importés. Pour calculer la balance commerciale, la comptabilité nationale procède à l'évaluation des importations et des exportations de biens à partir des statistiques douanières de marchandises. Des correctifs sont apportés à celles-ci : d'une part, les échanges se rapportant à la récupération sont déduits des flux douaniers, d'autre part, on y ajoute ceux de matériel militaire ainsi que l'avitaillement des navires et des avions. Si la valeur des exportations dépasse celle des importations, on dit qu'il y a excédent commercial ou que la balance commerciale est excédentaire ; si les importations sont supérieures aux exportations, le pays a un déficit commercial ou sa balance commerciale est déficitaire. En France la balance commerciale ne couvre que les biens. Les services sont pris en compte dans la balance des biens et des services, contrairement à d'autres pays où la balance commerciale couvre les biens et les services.

Balance des paiements : état statistique qui retrace sous une forme comptable l'ensemble des flux d'actifs réels, financiers et monétaires entre les résidents d'une économie et les non-résidents au cours d'une période déterminée. Les flux économiques et financiers à l'origine de ces opérations sont répartis en distinguant le compte des transactions courantes (échanges de biens, de services, de revenus et de transferts courants), le compte de capital (transferts en capital) et le compte financier (investissements directs ou de portefeuille). Pour la France, elle est élaborée par la Banque de France, par délégation de la DGTPE.

Banque : catégorie d'établissements de crédit autorisée par la loi à réaliser toutes les opérations de banque. Les opérations de banque comprennent la collecte des fonds auprès du public, la réalisation d'opérations de crédit et l'offre de services bancaires de paiement (dont la délivrance de chèques).

Banque coopérative ou **mutualiste** : établissement de crédit dont le capital est détenu par la clientèle. Il s'agit des caisses de Crédit Agricole, des banques Populaires, des caisses de Crédit Mutuel, du Crédit Coopératif et des caisses d'épargne.

Besoin de financement : voir **Capacité et besoin de financement**.

Bien durable : bien de consommation dont l'utilisation s'étend sur une longue période et dont la valeur diminue lentement avec le temps, voire s'apprécie dans certains cas. Une conséquence de ce phénomène est qu'un produit durable conserve une valeur après usage et qu'il peut exister un marché de l'occasion. Les véhicules, les meubles et l'équipement ménager ou de loisir sont des biens durables.

Biomasse : ensemble des matières organiques pouvant devenir des sources d'énergie. Elles peuvent être utilisées soit directement (bois énergie) soit après une méthanisation de la matière organique (biogaz) ou de nouvelles transformations chimiques (biocarburant). Elles peuvent aussi être utilisées pour le compostage.

Branche agricole : regroupe l'ensemble des unités dont l'activité est réputée agricole au sens de la NAF. La branche agriculture comprend les exploitations agricoles, les entreprises de travaux agricoles, les coopératives d'utilisation du matériel agricole (Cuma), les coopératives viticoles, celles produisant de l'huile d'olive et les centres d'insémination artificielle. Elle recouvre la culture de végétaux (y c. maraîchage et horticulture), l'élevage d'animaux, les activités de travaux agricoles à façon et la chasse.

Branche d'activité : regroupe des unités de production homogènes, c'est-à-dire qui fabriquent des produits (ou rendent des services) qui appartiennent au même item de la nomenclature d'activité économique considérée. Au contraire, un secteur regroupe des entreprises classées selon leur activité principale.

Branche de recherche : branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D. Il existe trente deux branches de recherche définies à partir de la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2).

Brevet : dispositif protégeant une innovation technique, c'est-à-dire un produit ou un procédé qui apporte une solution technique à un problème technique donné. L'invention pour laquelle un brevet pourra être obtenu, en France, auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi) doit également être nouvelle, impliquer une activité inventive et être susceptible d'application industrielle. De nombreuses innovations peuvent faire l'objet d'un dépôt de brevet, à condition de répondre aux critères de brevetabilité et de ne pas être expressément exclues de la protection par la loi. Certaines inventions ne sont pas brevetables mais peuvent faire l'objet d'autres types de protection, comme le dépôt de dessins et modèles ou le droit d'auteur.

Brevet d'études professionnelles (BEP) : diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième. En voie d'extinction suite à la réforme de la voie professionnelle, il est progressivement remplacé par le baccalauréat professionnel préparé en trois ans après la troisième.

Brevet de technicien supérieur (BTS) : diplôme de niveau III préparé généralement en 2 ans après le baccalauréat.

Bureau international du travail (BIT) : organisme rattaché à l'ONU et chargé des questions générales liées au travail dans le monde, il réside à Genève. Il harmonise les concepts et définitions relatives au travail et à l'emploi, en particulier celles relatives à la population active occupée et aux chômeurs.

C

Cabotage : modalité de transport national (origine et destination dans le même pays). Le cabotage maritime concerne le transport maritime de courte distance effectué par un pavillon national ou étranger ; le cabotage routier, le transport routier de marchandises effectué par un véhicule d'un pavillon étranger.

CAF (coût, assurance, fret) : importations en valeur en France majorées des coûts d'acheminement (transport et assurance) jusqu'à la frontière française.

Caisse de crédit municipal : établissement public communal de crédit et d'aide sociale, qui a notamment le monopole de l'octroi de prêts sur gages. Il peut réaliser des opérations avec les établissements de crédit, recevoir des fonds des personnes physiques et des personnes morales, mettre à la disposition de ces personnes des moyens de paiement et réaliser avec elles des opérations connexes.

Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) : organisme qui gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale, c'est-à-dire la retraite de base des salariés du commerce, de l'industrie et des services.

Cambriolages, vols avec ou sans effraction : on distingue les vols et tentatives de vols dans les résidences des ménages selon le mode d'entrée. Si une porte ou une fenêtre est forcée (y c. avec de fausses clés), on qualifie le vol de cambriolage ou vol avec effraction. On assimile les vols avec escalade aux vols avec effraction. Un vol est dit « sans effraction » si l'entrée s'est faite par une porte ouverte ou si le vol a pu se dérouler sans entrée (vol d'objets accessibles de l'extérieur). Les vols sans effraction comprennent également les vols avec entrée par ruse, par exemple, lorsqu'une personne se fait passer pour un professionnel (policier, agent des services publics ou autre).

Capacité d'accueil des établissements de santé : il s'agit du nombre de lits (dont les berceaux et couveuses agréés) pour l'hospitalisation complète et du nombre de places pour l'hospitalisation partielle. Le nombre de places est égal au nombre de patients pouvant être accueillis en même temps.

Capacité et besoin de financement : solde du compte de capital. Il est égal à l'épargne brute augmentée des transferts nets en capital et diminuée des dépenses faites à des fins d'accumulation du capital non financier : formation brute de capital fixe (FBCF), variations de stocks, acquisitions nettes d'objets de valeur et d'actifs non financiers non produits (terrains, actifs incorporels...). On parle de capacité de financement si le solde est positif et de besoin de financement s'il est négatif.

Capital-innovation : financement destiné au premier développement d'un produit et à sa première commercialisation lorsqu'une entreprise est en phase de création ou au début de son activité. Selon la maturité du projet à financer, le capital-innovation se subdivise en plusieurs phases. L'amorçage est la première phase du financement de la création d'entreprise, les fonds propres sont alloués à la recherche, l'évaluation et le développement d'un concept initial avant la phase de création. Cette phase concerne principalement les entreprises à fort contenu technologique. Ensuite, à la création, l'entreprise est au tout début de son activité. Le financement est destiné au démarrage de l'activité commerciale et industrielle. Enfin la post-crédation correspond à un stade de croissance de l'activité commerciale et industrielle de l'entreprise précédant l'atteinte de la rentabilité.

Capital-investissement : prise de participation en capital dans des entreprises généralement non cotées en bourse. Le capital-investissement est un soutien fondamental de l'entreprise non cotée tout au long de son existence. Il finance le démarrage (capital-innovation), le développement (capital-développement), la transmission ou l'acquisition (LBO/capital-retournement) de cette entreprise.

Capitalisation boursière : valeur, au prix du marché, de l'ensemble des titres représentatifs d'une entreprise. Elle est égale au nombre de titres en circulation multiplié par le cours de l'action.

Captures de pêche : ensemble des quantités pêchées (poissons, crustacés, coquillages et autres produits de la mer) exprimés en poids vif ; en sont exclus les rejets en mer. Voir aussi : **Production des pêches maritimes.**

Casier judiciaire : relevé des condamnations pénales regroupées au Casier judiciaire national du ministère de la Justice à Nantes. Ces informations sont communiquées, sur demande, sous forme d'extraits appelés bulletins.

Catégories d'emplois de la fonction publique : les catégories statutaires recouvrent en partie les catégories socioprofessionnelles. La catégorie A – fonctions d'études générales, de conception et de direction – est globalement comparable aux cadres. La catégorie B – fonctions d'application – est comparable aux professions intermédiaires et la catégorie C – fonctions d'exécution – est comparable aux ouvriers et employés.

Catégories d'entreprises : l'entreprise était jusqu'à présent définie sur un plan purement juridique. Le décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 en apporte désormais une définition économique. Quatre catégories d'entreprises y sont définies :

- les petites et moyennes entreprises (PME) ;
- les microentreprises (MIC) constituent un sous-ensemble des PME ;
- les entreprises de taille intermédiaire (ETI) ;
- les grandes entreprises (GE).

Catégories de presse : il existe six grandes catégories de presse. La presse nationale d'information générale et politique regroupe les publications qui apportent, de façon permanente, les informations et commentaires sur l'actualité politique et nationale (quotidiens nationaux et grands hebdomadaires d'information notamment). La presse locale d'information générale et politique comprend les publications répondant aux mêmes critères mais avec des pages d'information traitant de l'actualité dans un cadre local (quotidiens régionaux et départementaux, hebdomadaires locaux notamment). La presse spécialisée grand public est composée des publications traitant d'un thème principal plus ou moins spécialisé (le cyclisme ou le sport en général, la mode...) et dont le contenu est accessible à tous publics. La presse spécialisée technique et professionnelle regroupe les publications à thème principal et dont la teneur des articles est trop technique pour susciter l'intérêt au-delà des professions correspondant aux sujets traités. La presse gratuite d'annonces et la presse gratuite d'information sont composées des publications d'annonces et d'information distribuées gratuitement auprès des particuliers.

Cause de décès : les statistiques sont élaborées à partir de la confrontation des certificats médicaux de décès adressés à l'Inserm par les Directions de la cohésion sociale et de la protection des populations, avec les données sociodémographiques, transmises par l'Insee. Toute déclaration de décès est en principe accompagnée par la déclaration de la cause de décès dressée sur bulletin anonyme. Celle-ci est codée selon les règles de classification internationale des maladies. L'importance de certaines maladies, qui peuvent être « impliquées » dans le décès sans être considérées comme la cause immédiate de celui-ci, est sous-estimée : c'est le cas des maladies circulatoires, de l'alcoolisme et du tabagisme.

Centres financiers offshore : agrégat utilisé dans les données des investissements directs étrangers d'Eurostat qui inclut 40 pays. Il intègre par exemple des centres financiers européens comme le Liechtenstein, des centres financiers d'Amérique centrale comme le Panama, ainsi que des centres financiers asiatiques comme Hong Kong.

Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) : diplôme de niveau V se préparant en deux ans après la troisième, exceptionnellement en un ou trois ans.

Charbon : terme recouvrant la houille, le lignite, le coke, les agglomérés et les produits de récupération. La houille est plus riche en carbone et a une teneur en eau et en matières volatiles plus faible que le lignite. Le coke de houille est obtenu par carbonisation de la houille.

Chiffre d'affaires des éditeurs vidéo : les dépenses des ménages en vidéo sont évaluées par l'institut GfK à partir des ventes réalisées dans les grandes surfaces alimentaires, les grandes surfaces spécialisées, la vente par correspondance et les ventes sur Internet. Ces chiffres n'incluent pas les ventes en kiosques et dans les stations-services. Ils excluent également le segment de la location.

Chiffre d'affaires hors taxes : montant des affaires (hors taxes) réalisées par l'entreprise avec les tiers dans l'exercice de son activité professionnelle normale et courante. Il correspond à la somme des ventes de marchandises, de produits fabriqués, des prestations de services et des produits des activités annexes.

Chômage au sens du BIT : en application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle Emploi (et inversement). Cette définition stricte du chômage ignore certaines interactions qu'il peut y avoir avec l'emploi (travail occasionnel, sous-emploi) ou avec l'inactivité : en effet, certaines personnes souhaitent travailler mais sont « classées » comme inactives, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles rapidement pour travailler (deux semaines), soit parce qu'elles ne recherchent pas activement un emploi. Ces personnes forment ce qu'on appelle un « halo » autour du chômage. Ce « halo » est calculé par l'Insee à partir de l'enquête Emploi.

Chômeur de longue durée : actif au chômage depuis plus d'un an.

Classification des exploitations agricoles : répartition des exploitations selon leur spécialisation et leur dimension économique. Elle repose depuis le recensement agricole de 2010 sur le concept de production brute standard (PBS). Sur la base des coefficients de PBS, les exploitations sont réparties en trois classes de tailles :

- les petites (PBS inférieure à 25 000 euros)
- les moyennes (PBS entre 25 000 et moins de 100 000 euros)
- les grandes (PBS supérieure à 100 000 euros).

CMU-C : couverture maladie universelle complémentaire.

Colis : envoi contenant des marchandises, expédié par un service ordinaire (pas en service de livraison express) et transportés par les prestataires de services postaux (30 kilos maximum).

Collectivités locales : désigne généralement l'ensemble constitué par les collectivités territoriales, les EPCI à fiscalité propre, les syndicats intercommunaux et les syndicats mixtes. L'expression collectivité locale désigne dans le langage courant ce que la Constitution nomme « collectivité territoriale ». En effet, depuis la révision constitutionnelle du 28 mars 2003, seul le terme de « collectivité territoriale » apparaît dans la Constitution.

Collectivités territoriales : structures administratives françaises, distinctes de l'administration de l'État, qui doivent prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis. Sont définies comme collectivités territoriales : les communes, les départements et les départements d'outre-mer, les régions et les régions d'outre-mer, les collectivités à statut particulier et les collectivités d'outre-mer.

Combustible fossile : produit que l'on brûle pour obtenir de l'énergie et qui est le résultat de l'accumulation et transformation de matière végétale pendant des millions d'années de changements géologiques. Ses formes principales sont le gaz, le pétrole, et le charbon. Ce sont des sources d'énergie non renouvelables, leur reconstitution naturelle demandant des millions d'années.

Combustibles minéraux solides : comprennent le charbon à l'état brut et les produits solides issus de sa transformation. Le charbon est un terme générique qui recouvre en fait trois produits : la tourbe (elle n'est pas utilisée en France), le lignite et la houille, dont l'antracite est une variété de qualité supérieure. Les produits transformés à partir du charbon sont le coke et les agglomérés y compris les briquettes.

Commerce : regroupe ici les entreprises dont l'activité principale est l'achat de produits à des tiers pour la revente en état, sans transformation. Les intermédiaires du commerce qui mettent en rapport les acheteurs et les vendeurs, sans être propriétaires des produits concernés, font partie du commerce.

Commerce de détail : comprend les entreprises ou établissements dont l'activité principale consiste à vendre des marchandises, dans l'état où elles sont achetées, généralement à une clientèle de particuliers, quelles que soient les quantités vendues.

Commerce de gros : comprend les entreprises ou établissements dont l'activité principale consiste à acheter et à entreposer des marchandises et à les vendre généralement à des détaillants, à des utilisateurs professionnels ou à des collectivités, voire à d'autres grossistes ou intermédiaires, et ce quelles que soient les quantités vendues.

Commerce et réparation d'automobiles : comprend les entreprises de commerce de gros ou de détail, sous toutes leurs formes, en neuf comme en occasion, de véhicules automobiles (y compris véhicules utilitaires et motos), de leurs pièces, ainsi que les services de réparation et de maintenance de ces véhicules.

Commune : plus petite subdivision administrative française mais c'est aussi la plus ancienne, puisqu'elle a succédé aux villes et paroisses du Moyen Âge. Elle a été instituée en 1789 avant de connaître un début d'autonomie avec la loi du 5 avril 1884, véritable charte communale. Le maire est l'exécutif de la commune qu'il représente et dont il gère le budget. Il est l'employeur du personnel communal et exerce les compétences de proximité (écoles, urbanisme, action sociale, voirie, transports scolaires, ramassage des ordures ménagères, assainissement...). Il est également agent de l'État pour les fonctions d'état civil, d'ordre public, d'organisation des élections et de délivrance de titres réglementaires. Au 1^{er} janvier 2014 on compte 36 681 communes en France.

Composition pénale : disposition permettant au procureur de la République, dans certaines conditions, de proposer à une personne qui reconnaît être l'auteur d'une infraction, une mesure alternative à l'emprisonnement, au lieu de la traduire devant le tribunal. Exemple : amende, suspension du permis de conduire, travail non rémunéré...

Comptes nationaux de la santé : retracent la production, la consommation et le financement de la fonction santé, entendue selon la Comptabilité nationale comme l'ensemble des actions qui concourent à la prévention et au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé.

Conchyliculture : élevage des moules, huîtres, palourdes et coques. Elle est la principale branche de l'aquaculture française. Elle doit faire face à la multiplication des usages du littoral et à la difficulté croissante de maintenir des eaux de qualité conformément à une réglementation de plus en plus stricte.

Condamnation : décision rendue à l'encontre d'une personne physique par une juridiction. Cette décision ou condamnation, peut comporter plusieurs peines et sanctionner plusieurs infractions. Pour le traitement statistique, on détermine une infraction dite principale, qui correspond à l'infraction unique ou à celle citée en premier dans la catégorie la plus grave en cas de pluralité d'infractions, et une peine dite principale, qui est la peine la plus grave prononcée pour les infractions de la catégorie la plus grave. Les autres peines sont considérées comme associées. Cette unité de compte « condamnation » ne permet que partiellement de mesurer l'activité des juridictions répressives, puisque les condamnations n'y sont inscrites que lorsqu'elles ont acquis un caractère définitif. Les condamnations frappées d'appel, les relaxes et les acquittements n'y figurent donc pas. Les compositions pénales ne sont pas des condamnations mais des mesures alternatives. Elles comportent une peine et sont inscrites au casier judiciaire mais ne constituent pas le premier terme d'une récidive.

Condamné : personne déclarée, par une décision définitive, coupable d'avoir commis une infraction, et à laquelle est infligée une sanction. Se dit aussi d'une personne détenue dans un établissement pénitentiaire en vertu d'une condamnation judiciaire définitive.

Conférence des parties (COP21) de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) : rassemblement annuel de tous les pays désireux d'agir pour le climat. La 21^{ème} a eu lieu en France du 30 novembre au 11 décembre 2015

Consommation d'énergie corrigée des variations climatiques : la consommation d'énergie pour le chauffage est plus forte quand l'hiver est plus rigoureux. C'est une évidence qui ne présente pas un grand intérêt pour l'analyse dans la mesure où elle ne traduit pas un changement des comportements. Pour mieux analyser les évolutions, on calcule des consommations « corrigées des variations climatiques » (primaire et finale). C'est-à-dire qu'on évalue ce qu'aurait été la consommation si les températures avaient été conformes à la moyenne de référence 1981-2010. On obtient un résultat théorique, qui dépend de la méthode utilisée, et qui complète la consommation « réelle », celle qui est observée.

Consommation de soins et biens médicaux (CSBM) : agrégat central des Comptes nationaux de la santé, représentant la valeur totale des soins, biens et services médicaux consommés sur le territoire national (y compris dans les DOM) par les assurés sociaux français et les personnes prises en charge au titre de l'Aide médicale d'État ou pour des soins urgents, pour la satisfaction de leurs besoins de santé individuels et qui concourent au traitement d'une perturbation provisoire de l'état de santé ; les soins de longue durée aux personnes âgées ou handicapées en établissement et les SSIAD en sont exclus. La CSBM regroupe les consommations de soins des hôpitaux publics et privés, les consommations de soins de ville, les consommations de transports de malades et les consommations de médicaments et autres biens médicaux (optique, prothèses, véhicules pour handicapés physiques, petits matériels et pansements).

Consommation effective des ménages : inclut tous les biens et services acquis par les ménages résidents pour la satisfaction de leurs besoins, que ces acquisitions aient fait ou non l'objet d'une dépense de leur part. La consommation effective des ménages comprend donc, en plus des biens et des services acquis par leurs propres dépenses de consommation finale, les biens et les services qui, ayant fait l'objet de dépenses de consommation individuelle des administrations publiques ou des ISBLSM, donnent lieu à des transferts sociaux en nature de leur part vers les ménages.

Consommation finale d'énergie : quantité d'énergie disponible pour l'utilisateur final. C'est la consommation primaire d'énergie, moins la consommation de la branche énergie (combustible des centrales classiques et des raffineries, pertes des centrales et des réseaux, pompes, etc.). À l'intérieur de la consommation finale totale, on distingue la consommation finale non énergétique et la consommation finale énergétique, que l'on répartit entre les secteurs consommateurs (transports, sidérurgie, industrie, agriculture et résidentiel-tertiaire).

Consommation intérieure d'électricité : quantité d'énergie électrique mise à disposition de la consommation française. Cette énergie est soit consommée par les usagers, soit perdue dans les réseaux de transport et de distribution. Elle est également désignée par l'expression « énergie électrique appelée » et correspond à l'électricité qu'on injecte dans le réseau. Elle diffère légèrement de la consommation intérieure brute qui comprend les pompes et la consommation des auxiliaires.

Consommation intérieure de matières : correspond à l'ensemble des matières physiquement consommées par la population présente sur le territoire.

Consommation intermédiaire : valeur des biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production. L'usure des actifs fixes mis en œuvre n'est pas prise en compte ; elle est enregistrée dans la consommation de capital fixe.

Consommation primaire d'énergie : agrégat des comptes de l'énergie qui se décompose en consommation interne de la branche énergie et en consommation finale totale. Cette dernière se décompose, elle-même, en consommation finale énergétique et en consommation non énergétique.

Construction : l'activité de construction comprend l'édification, l'extension, la démolition, la restructuration, l'entretien et la rénovation de bâtiments à usage résidentiel ou à usage non-résidentiel. Le périmètre de la construction est élargi à la promotion immobilière (auparavant classée dans les services immobiliers) depuis le passage en nouvelle nomenclature NAF rév. 2.

Construction individuelle ou collective : on distingue une construction selon son caractère individuel (maison) ou collectif. La maison correspond à un bâtiment ne comportant qu'un seul logement et disposant d'une entrée particulière. On distingue deux types de maisons : individuel pur (maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement) ; individuel groupé (maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux). Le terme « collectif » est défini par l'exclusion des deux premiers concepts. Il s'agit de logements faisant partie d'un bâtiment de deux logements ou plus.

Conteneur : caisson métallique, en forme de parallélépipède, conçu pour le transport de marchandises par différents modes de transport. Ses dimensions ont été normalisées au niveau international. Le conteneur permet l'intermodalité, dont le développement a été affirmé comme enjeu dans le Grenelle de l'environnement.

Contrat ou emploi aidé : un contrat aidé est un contrat de travail dérogeant au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », tels les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes. Ils relèvent du secteur marchand (c'est le cas par exemple du contrat unique d'insertion marchand CUI-CIE) ou du secteur non marchand (par exemple le contrat unique d'insertion non marchand CUI-CAE). Dans le second cas, ils sont le plus souvent conclus par des associations, des collectivités territoriales ou des entreprises publiques.

Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) : voir **Contrat unique d'insertion (CUI)**.

Contrat d'importation de gaz naturel : historiquement les contrats d'importation de gaz naturel sont des contrats à long terme dont les prix sont indexés sur celui des produits pétroliers. Il existe également des marchés de court terme, dont les prix sont établis en fonction de l'offre et de la demande.

Contrat initiative emploi (CIE) : voir **Contrat unique d'insertion (CUI)**.

Contrats relevant des articles 39, 82 et 83 du Code général des impôts : les contrats relevant de l'article 39 sont à prestations définies, bénéficiant de l'exonération de la CSG et de la CRDS. Ils sont souscrits par les entreprises et ne peuvent être individualisés. La rente viagère du salarié est soumise à l'impôt sur le revenu. Pour les contrats de type article 39, les données incluent les préretraites pour les sociétés d'assurance. Les contrats relevant de l'article 82 sont à cotisations définies, abondés exclusivement par l'employeur. Ils permettent de garantir aux salariés le versement d'une rente ou d'un capital. Les cotisations sont imposables au titre de l'impôt sur le revenu car étant considérées comme un « sursalaire ». Les contrats relevant de l'article 83 sont à cotisations définies. Les cotisations versées ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu ni aux charges sociales. La sortie ne s'effectue que sous forme de rente viagère. Cette rente est en partie soumise à l'impôt sur le revenu.

Contrat unique d'insertion (CUI) : entré en vigueur au 1^{er} janvier 2010 en France métropolitaine et au 1^{er} janvier 2011 dans les départements d'outre-mer, le contrat unique d'insertion a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi et se décline sous deux formes : le CUI-Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE) qui s'adresse aux employeurs du secteur marchand et ouvre droit à une aide financière sans exonération spécifique de cotisations sociales et le CUI-Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) qui s'adresse aux employeurs du secteur non marchand et ouvre droit à une aide financière et à une exonération spécifique de cotisations sociales. Le CUI succède au Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) dans le non-marchand et au Contrat Initiative Emploi (CIE) dans le marchand.

Contravention : infraction pénale la moins grave, punie d'amende ou de peines complémentaires (exemple : suspension du permis de conduire). Les contraventions sont réparties en 5 classes, en fonction de la gravité des faits à sanctionner et des peines qui leurs sont applicables.

Contribution à la dette : la contribution d'un sous-secteur à la dette est égale à la dette diminuée des passifs de ce sous-secteur détenus par les autres administrations publiques.

Contribution à l'évolution d'un agrégat : l'évolution d'un agrégat (PIB ou valeur ajoutée par exemple) peut être décomposée en la somme des contributions de ses différentes composantes. Dans les cas simples (agrégats en valeur notamment) la contribution d'une composante à l'évolution de l'agrégat est égale au produit du taux de croissance de cette composante par son poids dans l'agrégat à la période précédente.

Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) : impôt créé en 1996 pour résorber l'endettement de la Sécurité sociale. Les personnes physiques domiciliées en France pour l'impôt sur le revenu sont redevables de la CRDS. La CRDS s'applique à une assiette de revenu plus large que celle de la CSG. La CRDS est un prélèvement à la source sur les revenus d'activité, revenus de remplacement (indemnités de chômage, etc.), revenus du patrimoine et revenus de placements. Un taux unique est appliqué sur le revenu brut, quel que soit le revenu concerné. Initialement prévue pour être prélevée à titre temporaire jusqu'au 31 janvier 2014, elle continuera à être perçue jusqu'à l'apurement de la dette sociale (disposition instituée par la loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie).

Contribution sociale généralisée (CSG) : impôt, créé en 1991, dû par les personnes physiques domiciliées en France pour l'impôt sur le revenu. C'est un prélèvement à la source sur la plupart des revenus, son taux variant selon le type de revenu et la situation de l'intéressé. La CSG sert à financer une partie des dépenses de Sécurité sociale relevant des prestations familiales, des prestations liées à la dépendance, de l'assurance maladie et des prestations non contributives des régimes de base de l'assurance vieillesse.

COP21 : voir **Conférence des parties.**

Cotisations sociales : les Comptes de la protection sociale distinguent deux grandes catégories de cotisations sociales :

- les cotisations sociales effectives comprennent tous les versements que les personnes assurées ou leurs employeurs font à des institutions octroyant des prestations sociales afin d'acquérir et de maintenir le droit à ces prestations. Elles sont partagées entre cotisations à la charge des employeurs, cotisations à la charge des salariés, cotisations à la charge des travailleurs indépendants, cotisations sur prestations et autres cotisations (cotisations volontaires etc.).
- les cotisations imputées mesurent la contribution des employeurs au financement du régime d'assurance sociale qu'ils organisent eux-mêmes pour leurs propres salariés ou ayants droits. Elles sont la contrepartie des prestations sociales versées par l'employeur.

Cotisations sociales imputées : à la charge des employeurs, part des prestations sociales fournies directement par les employeurs à leurs salariés, anciens salariés et autres ayants droit qui n'est pas financée par des cotisations sociales effectives à la charge des salariés. Par exemple, des cotisations sociales sont imputées à l'État pour couvrir les pensions versées aux anciens fonctionnaires, car elles ne sont financées que très partiellement par les cotisations sociales effectives des fonctionnaires actifs.

Couple (au sein d'un ménage) : dans l'analyse ménages-familles, couple marié ou non, formé de deux personnes de sexe différent qui cohabitent dans la même résidence principale.

Coût de la main d'œuvre : comprend l'ensemble des dépenses directement liées à l'emploi de salariés. Il s'agit en premier lieu de la rémunération assimilable à du salaire (le salaire brut, les primes, les avantages en nature) : une partie rémunère des heures effectivement travaillées, l'autre des congés. S'y ajoute l'épargne salariale (participation, intéressement, abondement de l'employeur au plan d'épargne entreprise ou au Perco). Les autres composantes du coût du travail sont principalement les cotisations – obligatoires, conventionnelles ou facultatives – de protection sociale à la charge de l'employeur (sécurité sociale, chômage, retraite, prévoyance, mais aussi indemnités de départ), et les autres charges assises sur les salaires et l'emploi salarié (participation à la formation professionnelle continue, à l'effort de construction, taxe sur les salaires, etc.), taxes nettes de subventions et d'allègements. Le coût horaire moyen de la main-d'œuvre dans un établissement est le rapport entre l'ensemble des dépenses liées à l'emploi de salariés et le total des heures effectivement travaillées par les salariés de cet établissement. Les effectifs retenus sont constitués des salariés ayant eu un contrat de travail durant l'année, permanent, occasionnel ou saisonnier, à temps partiel ou à temps complet, y compris les apprentis. Les effectifs salariés sont comptés en équivalent-temps plein (EQTP) sur l'année, c'est-à-dire au prorata de leur durée d'emploi dans l'année et de leur quotité d'emploi lorsqu'ils sont à temps partiel : un salarié ayant travaillé 6 mois à mi-temps compte ainsi pour 1/4 dans les effectifs.

Création d'entreprise : la statistique des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Depuis le 1^{er} janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

- les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;
- les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren) ;
- les cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an mais avec changement d'activité ;

– les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise. On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si parmi les trois éléments suivants concernant le siège de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation. Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1er janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009. La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Crédits de paiement du budget de l'État : limite supérieure des dépenses pouvant être payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement.

Crime : catégorie d'infraction la plus grave. Elle est passible de réclusion criminelle et parfois d'autres peines : amende, peines complémentaires. Le crime est jugé par la cour d'assises. Les peines de réclusion criminelle peuvent être à perpétuité ou fixées à un temps donné (exemple : 20 ans). Pour les personnes morales (sociétés, associations ...), le crime peut être sanctionné par une amende.

Critères de convergence du Traité de Maastricht : critères fondés sur des indicateurs économiques que doivent respecter les pays membres de l'Union européenne candidats à l'entrée dans la zone euro. Ces critères furent établis lors du traité de Maastricht, signés par les membres de l'Union européenne le 7 février 1992. Les cinq critères sont définis dans l'article 121 du traité instituant la Communauté européenne. Ils imposent la maîtrise de l'inflation, de la dette publique et du déficit public, la stabilité du taux de change et la convergence des taux d'intérêt. Concernant la stabilité des prix, le taux d'inflation d'un État membre donné ne doit pas dépasser de plus de 1,5 % celui des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix. Sur la situation des finances publiques, le déficit public annuel ne doit pas excéder 3 % du PIB et la dette publique, 60 % du PIB. Concernant le taux de change, il est interdit de dévaluer sa monnaie (ceci fut rendu obsolète avec le passage à l'euro pour les pays de la zone euro). En outre, l'État membre doit avoir participé au mécanisme de taux de change du système monétaire européen (SME) sans discontinuer pendant les deux années précédant l'examen de sa situation, sans connaître de tensions graves. Quant aux taux d'intérêt à long terme, ils ne doivent pas excéder de plus de 2 % ceux des trois États membres présentant les meilleurs résultats en matière de stabilité des prix. L'appréciation du non-respect de ces critères a été assouplie en mars 2005, sous l'impulsion de l'Allemagne et de la France, sous la justification de tenir compte de la situation économique et des réformes structurelles engagées.

Croissance démographique : somme du solde naturel et du solde migratoire, calculé en général pour une année. L'effectif d'une population augmente quand il y a excédent des naissances sur les décès (solde naturel) et des entrées de migrants sur les sorties (solde migratoire). Le taux d'accroissement annuel est le rapport entre la variation de la population au cours d'une année et son effectif au milieu de l'année.

D

Déchet : la définition juridique du déchet admise dans le cadre européen est très large. Il est défini comme « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».

Déchets municipaux : regroupent les déchets collectés par les municipalités provenant des ménages ou des activités économiques (déchets ménagers et assimilés).

Déciles et rapports interdéciles : si l'on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffre d'affaires..., les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires :

- le premier décile (noté généralement D1) est le salaire au-dessous duquel se situent les 10 % des salariés disposant des salaires les plus faibles ;
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le salaire au-dessus duquel se situent les 10 % des salariés disposant des salaires les plus élevés.

Le premier décile est, de manière équivalente, le salaire au-dessus duquel se situent 90 % des salariés disposant des salaires les plus élevés ; le neuvième décile est le salaire au-dessous duquel se situent 90 % des salariés disposant des salaires les plus faibles. Les déciles d'une distribution permettent de calculer des rapports interdéciles :

- le rapport D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution ; c'est une des mesures de l'inégalité de cette distribution ;
- le rapport D9/D5 compare le haut de la distribution à la valeur médiane ;
- le rapport D5/D1 compare la médiane au bas de la distribution.

Décision-personne : unité de mesure des dénombrements issus du système décisionnel pénal « Cassiopée », effectif à partir de 2011. Cette unité de mesure concerne les cours d'assise, les tribunaux correctionnels, les tribunaux de police, les juridictions de proximité et les juges et tribunaux pour enfants.

Déclaration annuelle de données sociales (DADS) : formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application de l'article R243-14 du code de la Sécurité sociale (Décret du 24 mars 1972) et des articles 87.240 et 241 de la loi 51-711 du 7 juin 1951 du code Général des Impôts. Dans ce document commun aux administrations fiscales et sociales, les employeurs, y compris les administrations et les établissements publics, fournissent annuellement et pour chaque établissement, la masse des traitements qu'ils ont versés, les effectifs employés et une liste nominative de leurs salariés indiquant pour chacun, le montant des rémunérations salariales perçues. Le champ des DADS couvre l'ensemble des employeurs et leurs salariés, à l'exception des agents des ministères, titulaires ou non, des services domestiques (division 97-98 de la NAF rév. 2) et des activités extra-territoriales (division 99 de la NAF rév. 2).

Décomposition de l'évolution du salaire moyen : l'évolution du salaire moyen peut être décomposée en un effet de structure et une évolution à structure constante. L'évolution à structure constante est obtenue en calculant l'évolution du salaire moyen sans modification des effectifs des groupes homogènes qui ont été distingués, selon les variables sexe, tranche d'âge, catégorie socioprofessionnelle et secteur d'activité. L'effet de structure est la résultante de deux facteurs, les changements de groupe des personnes présentes les deux années (le plus souvent suite à des promotions) et les mouvements d'entrées et de sorties (embauches ou départs).

Défaillance d'entreprise : une unité légale est qualifiée de défaillante dès lors qu'est ouverte en son nom une procédure judiciaire telle que prévue par le livre VI du Code de Commerce et précisée par la loi du 26 juillet 2005 dite « loi de sauvegarde des entreprises ». Une ordonnance du 18 décembre 2008, complétée par un décret d'application du 12 février 2009, en modifie quelques dispositions. Il y a trois cas possibles de « procédure collective » :

- le redressement judiciaire prévoit, pour une unité légale qui n'arrive plus à régler ses dettes, le moyen d'apurer son passif (Article L.631-1 alinéa 2) – apurement rarement intégral ;
- la liquidation judiciaire met fin à l'activité de l'unité légale ou organise une cession – globale ou partielle (Article L640-1 alinéa 2) ;
- la procédure de sauvegarde, instituée par la loi de sauvegarde des entreprises, permet à une unité légale d'anticiper sur ses difficultés et de se réorganiser afin d'éviter la cessation des paiements (Article L.620-1 Code de commerce).

Le champ d'application du droit des entreprises en difficulté a été étendu par la loi du 26 juillet 2005. Les procédures collectives concernent les personnes morales de droit privé, les commerçants, les artisans, les agriculteurs, mais également les personnes exerçant une activité professionnelle indépendante, « y compris une profession libérale soumise à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ». Elle est également appliquée par des tribunaux civils à des associations. L'ouverture d'une procédure collective s'opère par un jugement, du Tribunal de commerce ou du Tribunal de grande instance selon la qualité du débiteur. L'information est recueillie soit automatiquement auprès des tribunaux de commerce soit via le Bulletin officiel d'annonces civiles et commerciales (Bodacc). Les dénombrements présentés couvrent les redressements et liquidations judiciaires, en date de jugement. Lorsqu'un plan de continuation ou un plan de cession intervient entre un redressement judiciaire et une liquidation judiciaire ou un nouveau redressement, il clôture la procédure initiale de redressement. On comptabilise donc la liquidation ou le second redressement comme une ouverture de procédure, c'est-à-dire comme une nouvelle défaillance de l'unité légale.

Déficit public notifié : correspond désormais au « besoin de financement des administrations publiques (APU) » au sens de la comptabilité nationale. Dans les publications précédentes, il s'en distinguait par la prise en compte des flux d'intérêts liés aux opérations de *swaps* effectuées par les APU. Le déficit public est notifié à la Commission européenne deux fois par an (fin mars et fin septembre).

Déflateur : de manière générale, un déflateur implicite mesure les variations de prix dans un domaine de l'économie en divisant la grandeur en valeur par cette même grandeur en volume. Les déflateurs implicites sont nommés d'après l'agrégat utilisé. Les déflateurs du PIB, de la dépense de consommation finale, de la formation de capital brute, des exportations et des importations mesurent les variations de prix dans leur domaine respectif de l'économie. Ils sont utilisés pour corriger les agrégats des effets de l'inflation.

Délit : infraction d'une gravité intermédiaire, entre la contravention et le crime. Le délit est réprimé à titre principal, par une peine correctionnelle telle que l'emprisonnement d'un maximum de 10 ans, d'une amende, d'un travail d'intérêt général, d'un stage de citoyenneté ou encore de peines complémentaires.

Demande intérieure finale : la demande intérieure finale hors stocks est égale à la somme de la consommation finale des ménages et des administrations publiques, ainsi que de la formation brute de capital fixe (investissement). La demande intérieure finale est égale à la demande intérieure finale hors stocks augmentée des variations de stocks.

Densité de population : rapport entre l'effectif de la population d'une zone géographique et la superficie de cette zone. Le résultat s'exprime généralement en nombre d'habitants par kilomètre carré.

Département : création de la Révolution (loi du 22 décembre 1789), le département devient collectivité locale autonome, avec un organe délibérant et un exécutif élus, par la loi du 10 août 1871. Il est géré par un conseil général élu pour 6 ans au suffrage universel, qui élit à son tour un président, exécutif du département qui prépare et exécute les délibérations du conseil général, gère le budget et dirige le personnel. Le département a de larges compétences : action sociale, construction et entretien des collèges, remembrement rural, organisation des transports scolaires, ...
Un département appartient à une région et une seule. Chaque région d'outre-mer n'est formée que d'un seul département.

Dépense courante de logement : dépense que les ménages consacrent à l'usage courant de leur logement. Il s'agit, en premier lieu, des loyers que doivent acquitter les locataires et des loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement. Elles prennent en compte également les dépenses d'énergie, les charges locatives, les travaux d'entretien courant, les impôts et taxes.

Dépense courante de santé (DCS) : mesure l'effort consacré au titre de la santé par l'ensemble des financeurs, hors dépenses en capital. Elle couvre un champ plus large que la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM) puisqu'elle intègre les soins de longue durée (aux personnes âgées et aux personnes handicapées en établissement), les indemnités journalières, les subventions reçues par le système de santé, les dépenses de prévention, de recherche et de formation médicales ainsi que les coûts de gestion de la santé. La dépense courante de santé constitue l'un des principaux agrégats des Comptes nationaux de la santé. La dépense courante de santé au sens international est évaluée, en France, à partir de la DCS en retirant les indemnités journalières, une partie des dépenses de prévention (environnementale et alimentaire), les dépenses de recherche et de formation médicales et en ajoutant certaines dépenses sociales liées au handicap et à la dépendance.

Dépense de consommation des ménages en logement : inclut les loyers versés par les locataires (aides au logement déduites) mais également les loyers imputés, que les propriétaires auraient à payer s'ils étaient locataires du logement qu'ils habitent.

Dépense de consommation finale des ménages : recouvre les dépenses effectivement réalisées par les ménages résidents pour acquérir des biens et des services destinés à la satisfaction de leurs besoins. Les produits correspondants ne sont pas stockés, mais considérés comme consommés au moment de leur achat, même s'ils sont durables (voitures, électroménagers, meubles, etc.). La dépense de consommation finale des ménages inclut la part des dépenses de santé, d'éducation, de logement, restant à leur charge, après remboursements éventuels. Elle inclut également les loyers imputés qui sont représentatifs des services de logement produits par les propriétaires qui occupent leur propre logement (retracés via un loyer qu'ils se versent fictivement à eux-mêmes).

Dépense de prévention : dans le cadre des Comptes nationaux de la santé, le champ des dépenses de prévention est restreint aux dépenses affectées à des programmes ou des institutions spécifiques. Une part non négligeable de la prévention échappe à cette estimation : les actes réalisés en pratique quotidienne par les professionnels de santé (examens systématiques, frottis de dépistage...) et les actions de prévention organisées en dehors du système de santé (prévention routière, protection de l'environnement...).

Dépense de protection de l'environnement : Dépense de protection de l'environnement : effort financier que consacrent les différents agents à la prévention, la réduction ou la suppression des dégradations de l'environnement. Elle comprend la protection de l'air ambiant et du climat, la gestion des eaux usées, la collecte et le traitement des déchets (y compris les déchets radioactifs de faible activité, le compostage, le nettoyage et le balayage de la voirie), la protection et l'assainissement du sol, des eaux souterraines et des eaux de surface, la lutte contre le bruit et les vibrations (à l'exclusion de la protection des lieux de travail), la protection de la biodiversité et des paysages, la protection contre les radiations (à l'exclusion de la sécurité extérieure), la recherche et développement en environnement, ainsi que les autres activités de protection de l'environnement, dont l'administration et la gestion générales. Les activités de gestion et d'utilisation des ressources ne sont pas incluses dans cette dépense. De même, les mesures en faveur de la maîtrise de l'énergie ou du développement des énergies renouvelables, les activités de récupération, recyclage ne sont par exemple pas prises en compte dans la dépense de protection de l'environnement.

Dépenses de services culturels et récréatifs : comprennent les dépenses de spectacles (cinéma, télévision, théâtre, music-hall, manèges forains, cirque, corrida, parcs d'attractions, bals et discothèques), les entrées dans les musées et monuments, les services de bibliothèques et de location de cassettes vidéos et de DVD, les dépenses liées aux sports (entrées dans les piscines, les terrains de golf..., abonnements à des clubs sportifs et leçons assurées par des professeurs indépendants) et les jeux de hasard et d'argent (y compris les casinos). Les achats de livres, de journaux, de DVD et de cassettes vidéo préenregistrées ne sont pas pris en compte. Ce sont des dépenses de biens culturels et non de services culturels.

Dépense d'intervention des collectivités locales : dépenses effectuées par les collectivités locales au titre des compétences qui leur ont été transférées par l'État.

Dépense intérieure d'éducation (DIE) : représente toutes les dépenses effectuées, sur le territoire national, par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extra-scolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique et recherche sur l'éducation), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines et internats, médecine scolaire, transports) et les dépenses demandées par les institutions (fournitures, livres, habillement).

Dépense intérieure de recherche et de développement (DIRD) : travaux de R&D exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

Dépense nationale de recherche et de développement (DNRD) : mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) et celui de la DNRD représente le solde des échanges en matière de recherche et développement entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

Dépense pour les politiques du marché du travail (PMT) : les dépenses pour les politiques du marché du travail (PMT) sont établies à partir d'une nomenclature créée par Eurostat, permettant ainsi des comparaisons européennes et alimentant les indicateurs de suivi de la Stratégie européenne pour l'emploi. Le champ des politiques du marché du travail regroupe trois familles d'interventions publiques :

- les services relatifs au marché du travail (catégorie 1), constitués des frais de structure du Service public de l'emploi, avec une tentative – pas totalement aboutie – de distinguer en leur sein les dépenses relatives à l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi ;
- les mesures « actives » de politique d'emploi (catégories 2 à 7). Il s'agit de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi (2), des contrats aidés dans les secteurs marchand (4) ou non marchand (6), des aides à l'emploi des travailleurs handicapés (5) et des aides à la création d'entreprise par les chômeurs (7) ;
- les soutiens en cas d'absence d'emploi (catégories 8 et 9). Il s'agit des allocations d'indemnisation du chômage, total ou partiel (8) ou de préretraite (9).

Le champ des dépenses PMT ne retient que les dépenses « ciblées » en faveur des demandeurs d'emploi ou des personnes dont l'emploi est menacé ou qui doivent être aidées pour rentrer sur le marché du travail.

Dépenses pré-engagées : ensemble des dépenses des ménages réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Elles sont définies comme suit : dépenses liées au logement (y c., dans le cas de la comptabilité nationale, les loyers imputés), ainsi que celles relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ; services de télécommunications ; frais de cantine ; services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ; assurances (hors assurance-vie) ; services financiers (y c., dans le cas de la comptabilité nationale, les services d'intermédiation financière indirectement mesurés).

Dépenses publiques : dépenses de l'ensemble des administrations publiques.

Dépense totale de santé (DTS) : comprend la consommation finale de produits et de services de santé plus les dépenses d'investissement en infrastructures de soins de santé. Les comparaisons de niveaux de dépenses de santé entre pays doivent être prises avec prudence, car le passage de la Dépense nationale de santé (ancienne définition de l'OCDE) à la Dépense totale de santé (définition commune à l'OCDE, Eurostat et à l'OMS) se fait à des rythmes différents selon les pays. Certains pays de l'OCDE (Belgique, Luxembourg, Suisse) ne comptabilisent pas de FBCF dans leur DTS. Pour la France, la DTS est évaluée à partir de la dépense courante de santé (DCS) diminuée des dépenses d'indemnités journalières, d'une partie des dépenses de prévention (sécurité sanitaire de l'alimentation et prévention liée à l'environnement), et des dépenses de recherche et de formation médicales, mais augmentée des dépenses en capital du secteur de la santé (ou formation brute de capital fixe) et de certaines dépenses sociales liées à la dépendance et au handicap (dépenses des départements liées à l'accueil des personnes handicapées).

Dépôt à terme : dépôt de fonds sur une durée et avec un taux d'intérêt déterminé à l'avance.

Dépôt à vue : dépôt de fonds dont la disponibilité est immédiate. Il peut être rémunéré. Un compte courant est un dépôt à vue.

Dépôt de brevet : permet d'obtenir un monopole d'exploitation, pour une durée maximale de 20 ans en cas de dépôt en France à l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi). Le déposant est ainsi le seul à pouvoir utiliser le brevet et peut interdire toute utilisation, fabrication, importation, etc., de l'invention effectuée sans son autorisation. Il peut poursuivre les contrefacteurs devant les tribunaux. Le brevet se révèle aussi être un moyen de dissuasion. L'obtention d'un brevet nécessite l'accomplissement de formalités de dépôt. Il existe plusieurs voies de demande de protection par brevet. Trois voies sont possibles pour déposer un brevet : la demande de brevet français à l'Inpi (le brevet permet une protection de vingt ans sur le territoire national, à partir de la date de dépôt), la demande de brevet européen à l'Office européen des brevets ou OEB (une fois délivré, le brevet se divise en autant de brevets nationaux que les pays désignés lors du dépôt, permettant une protection de vingt ans à compter du dépôt) ou la demande de brevet international, dite PCT (*Patent Cooperation Treaty*), à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (elle permet de déposer une demande de brevet dans les pays signataires du PCT, 148 à ce jour, grâce à une procédure unique et centralisée).

Détention provisoire : mesure ordonnée par le juge des libertés et de la détention à la demande du juge d'instruction. Ce dernier peut demander de placer en prison avant son jugement une personne mise en examen pour crime ou délit puni d'au moins trois ans d'emprisonnement. La détention provisoire doit être strictement motivée selon les conditions prévues par la loi.

Détenu : personne incarcérée sur décision de Justice dans un établissement pénitentiaire.

Dette publique nette : correspond à la dette publique notifiée diminuée des dépôts, des crédits et des titres de créance négociables (évalués à leur valeur nominale) détenus par les administrations publiques sur les autres secteurs.

Dette publique notifiée ou **dette publique au sens de Maastricht** : la dette publique notifiée est évaluée à partir du tableau des opérations financières de la comptabilité nationale mais ne correspond pas directement à cette présentation. Elle exclut certains types de dettes (essentiellement les crédits commerciaux et les décalages comptables). Elle est évaluée en valeur brute : on ne déduit pas de la dette les créances des administrations publiques sur des organismes ne faisant pas partie des administrations publiques, dont, par exemple les liquidités du Trésor sous forme de dépôts à la Banque de France ou de pensions, les placements des fonds de réserve des retraites (FRR)... Elle est consolidée : on déduit les dettes détenues par certaines administrations publiques envers d'autres administrations publiques, notamment les dépôts des collectivités locales au Trésor public. Enfin, elle est évaluée en valeur nominale, c'est-à-dire à la valeur faciale de la dette et non à la valeur de marché comme cela est fait dans les comptes nationaux.

Dimension économique : addition des productions brutes standards (PBS) des différentes productions d'une exploitation.

Diplôme national du brevet : diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième, et attestant de la maîtrise des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences, depuis la session 2011. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classe de troisième. Jusqu'en 2012, il comportait trois séries : la série collège, la série technologique et la série professionnelle. Depuis la session 2013, il comporte deux séries : la série générale, accessible aux élèves des classes de troisième des collèges ; la série professionnelle, accessible notamment aux élèves des classes de troisième préparatoire aux formations professionnelles (troisièmes prépa-pro) et aux candidats relevant de l'enseignement agricole.

Diplôme universitaire de technologie (DUT) : diplôme délivré après deux années d'études dans un institut universitaire de technologie (IUT) à l'université.

Directive-cadre sur l'eau (DCE) : Directive du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau. Elle fixe des objectifs environnementaux et des échéances pour améliorer l'état écologique et l'état chimique des masses d'eau * de surface ainsi que l'état quantitatif et l'état chimique des masses d'eau souterraine.

Disque Blu-ray : format de disque numérique permettant de stocker et restituer des vidéogrammes en haute définition. Sa dénomination provient du type de rayon laser qu'il exploite, de couleur spectrale proche du bleu.

Divorce : rupture légale du mariage. Il existe plusieurs formes de divorce (loi du 26 mai 2004, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005) : par consentement mutuel (sur requête conjointe ou demande acceptée), par acceptation du principe de la rupture du mariage, pour altération définitive du lien conjugal (après 2 ans de séparation) ou pour faute. Trois types de jugements entérinant la séparation d'un couple marié peuvent être prononcés :
– Un jugement de séparation de corps. Ce jugement doit être mentionné en marge de l'acte de mariage, mais ne rompt pas le mariage. Il est révocable sur simple accord des époux en cas de reprise de la vie commune ;
– Une conversion de séparation de corps. Elle transforme une séparation de corps en divorce et permet le remariage ;
– Un divorce sur demande directe accueillie. Ce jugement doit être mentionné en marge de l'acte de mariage. Il est irrévocable et permet le remariage.

Doctorat : diplôme universitaire préparé en six semestres après le master. Ce troisième niveau est consacré à un travail de recherche. Le diplôme de doctorat est obtenu après soutenance d'une thèse.

Durée annuelle du travail des salariés : temps de travail réellement effectué par les salariés au cours de l'année. Elle est calculée au niveau de la branche. Elle tient compte de la durée hebdomadaire théorique d'un temps complet, du nombre de semaines dans l'année et des corrections suivantes : travail à temps partiel, congés, chômage partiel, arrêts maladie, maternité et accidents du travail, grèves et heures supplémentaires dès lors que celles-ci sont déclarées et payées par l'employeur.

Durée collective hebdomadaire du travail : mesure l'horaire collectif de travail, commun à un groupe de salariés tel qu'il est affiché sur leur lieu de travail. Mesurée par enquête auprès des entreprises, elle ne s'applique qu'aux salariés à temps complet, la durée du travail des salariés à temps partiel étant fixée par le contrat de travail.

Durée légale du travail : fixée à 35 heures hebdomadaires ou 1 607 heures annuelles depuis le 1^{er} janvier 2002 pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, c'est une durée de référence, un seuil au-delà duquel sont calculées les heures supplémentaires et en deçà, le chômage partiel. Il ne s'agit ni d'une durée minimale (les salariés peuvent être employés à temps partiel), ni d'un maximum : des heures supplémentaires peuvent être accomplies dans le respect des durées maximales au-delà desquelles aucun travail ne peut-être demandé. La durée habituelle hebdomadaire du travail s'applique à une semaine normale sans événement exceptionnel (jour férié, congé, etc.) : elle inclut donc toutes les heures habituellement effectuées y c. les heures supplémentaires régulières, rémunérées ou non. La durée annuelle rémunérée des salariés cumule durée collective, heures supplémentaires rémunérées et congés payés.

DUT : voir **Diplôme universitaire de technologie**.

E

EBE : voir **Excédent brut d'exploitation**.

Éco-activités : ensemble des activités qui produisent des biens et services concourant à la protection de l'environnement, à la gestion des ressources naturelles et des espaces verts. Ce périmètre est plus large que celui des dépenses liées à l'environnement car il comprend également l'agriculture biologique (protection des sols), l'isolation des bâtiments (efficacité énergétique) et les énergies renouvelables.

Écoles : tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans le secteur privé.

Écrou : procès verbal constatant qu'une personne a été remise à un directeur de prison, et mentionnant la date et la cause de l'emprisonnement.

Effectifs de Recherche et Développement : ensemble des personnels (chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif) qui effectuent des travaux de recherche et développement en équivalent-temps plein recherche (EQTP).

Effet de structure : lorsqu'une population est répartie en sous-populations, il peut arriver qu'une grandeur évolue dans un sens sur chaque sous-population et dans le sens contraire sur l'ensemble de la population. Ceci s'explique parce que les effectifs de certaines sous-populations augmentent alors que d'autres diminuent : c'est l'effet de structure. Par exemple, le salaire de chaque profession peut stagner (ou augmenter faiblement) alors que le salaire moyen augmente fortement ; cela se produit si les professions très qualifiées, les mieux payées, sont de plus en plus nombreuses et, réciproquement, les emplois non qualifiés, les moins bien rémunérés, de plus en plus rares. *A contrario*, la variation à structure constante se calcule en figeant la structure de la population à celle de l'année précédente.

Effort de recherche du pays : rapport entre les dépenses intérieures de R&D (DIRD) et le produit intérieur brut (PIB).

Électricité primaire : électricité tirée de la nature directement sous forme d'électricité, et non par transformation d'une autre énergie. L'électricité primaire comprend l'électricité hydraulique, éolienne, photovoltaïque, géothermique à haute température et nucléaire.

Émission de titres : création de nouveaux titres financiers à destination du marché le plus souvent. Une entreprise peut ainsi augmenter son capital et donc proposer des actions sur le marché, mais elle peut aussi émettre des obligations et donc les proposer sur le marché des obligations. Quand l'État lance de nouveaux emprunts d'États, il devient aussi émetteur de titres.

Emploi aidé : voir **Contrat** ou **emploi aidé**.

Emploi au sens du BIT : les personnes employées au sens du BIT sont celles ayant travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine dite de référence. Cette notion diffère de celle issue du recensement de la population qui concerne les personnes déclarant avoir un emploi. L'un des objectifs de l'enquête Emploi est précisément d'effectuer la mesure de l'emploi au sens du BIT, à partir de questions précises. Pour l'analyse conjoncturelle et la comptabilité nationale, la mesure de l'emploi est effectuée à l'aide des estimations d'emploi. Elles reposent sur l'exploitation de données administratives des personnes en emploi durant la dernière semaine du trimestre ou de l'année prise comme semaine de référence. Cette mesure vise à s'approcher le plus possible du concept BIT à partir de données administratives exhaustives sur l'emploi.

Emplois d'avenir : créés par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 afin de proposer des solutions d'emploi aux jeunes sans emploi peu ou pas qualifiés, de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable. Les emplois d'avenir sont ouverts aux jeunes sans emploi de 16 à 25 ans et aux personnes bénéficiant de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) de moins de 30 ans :

- soit s'ils ne détiennent aucun diplôme ;
- soit s'ils sont titulaires d'un diplôme de niveau V (BEP ou CAP) et ont recherché un emploi pendant 6 mois au minimum au cours des 12 derniers mois ;
- soit, à titre exceptionnel, s'ils ont au plus un niveau bac + 3 et ont recherché un emploi pendant 12 mois au minimum au cours des 18 derniers mois et résident dans une zone urbaine sensible (Zus), dans une zone de revitalisation rurale (ZRR) ou dans un département d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin ou à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Les emplois d'avenir sont prioritairement des emplois à temps complet et sont conclus pour une durée indéterminée ou déterminée de 1 à 3 ans. Ils sont assortis d'une aide directe de l'État s'élevant dans le cas général à 75 % du Smic brut pour les employeurs du secteur non-marchand et à 35 % pour les employeurs du secteur marchand. Pour les entreprises d'insertion (EI) et les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), le taux est de 47 % du Smic brut. Par ailleurs, les employeurs bénéficient également d'une exonération des cotisations patronales.

Emploi en équivalent-temps plein (EQTP) : nombre total d'heures travaillées dans l'activité considérée divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps.

Emploi intérieur : personnes physiques travaillant sur le territoire français, sans y résider nécessairement, quel que soit leur statut (salarié, indépendant, aide familial, ...).

Empreinte carbone : indicateur destiné à caractériser la pression exercée par une population en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Elle couvre à la fois les émissions directes de cette population et les émissions indirectes, liées à la production et au transport des biens et services qu'elle consomme, que ceux-ci soient produits en France ou à l'étranger.

Emprisonnement correctionnel : la durée de l'emprisonnement correctionnel ne peut excéder dix ans (sauf cas de récidive). Il s'accompagne le cas échéant de peines complémentaires, tantôt facultatives tantôt obligatoires (interdiction de séjour, de certains droits civils, civiques et de famille, interdiction d'exercer une profession). Le tribunal correctionnel qui prononce une condamnation à l'emprisonnement peut ordonner qu'il sera sursis à l'exécution de cette peine. Le sursis peut être simple ou assorti du placement du condamné sous le régime de mise à l'épreuve ; le sursis implique la suspension totale ou partielle de l'exécution de la peine. Le sursis est révocable, en cas de nouvelle condamnation à une peine criminelle ou correctionnelle sans sursis, pour crime ou délit de droit commun.

Encours ou provisions mathématiques : montants des engagements des sociétés d'assurances à l'égard de l'ensemble des assurés. Ce sont les réserves constituées par l'assureur afin de garantir le paiement des prestations. Ces provisions sont calculées à l'aide de formules mathématiques qui prennent en compte les tables de mortalité et un taux d'intérêt technique.

Énergie finale : énergie livrée pour être consommée telle quelle (essence à la pompe, électricité au foyer ou à l'usine, ...) ou encore utilisée à des fins non énergétiques, comme dans la fabrication de plastique à partir du pétrole.

Énergie primaire : énergie contenue dans les produits énergétiques tirés de la nature. Cette énergie est utilisée telle quelle ou transformée à des fins non énergétiques, par l'utilisateur final ou transformée en une autre forme d'énergie (l'électricité par exemple) ou consommée dans le processus de transformation ou d'acheminement vers l'utilisateur.

Énergies renouvelables (EnR) : énergies dérivées de processus naturels en perpétuel renouvellement. Il existe plusieurs formes d'énergies renouvelables, dérivées directement ou indirectement du soleil ou de la chaleur produite au plus profond de la Terre, notamment l'énergie générée par le soleil, le vent, la biomasse et la biomasse solide, la chaleur terrestre, l'eau des fleuves, des lacs, des mers et des océans, le biogaz et les biocarburants liquides. On distingue l'énergie renouvelable électrique de l'énergie renouvelable thermique. L'énergie renouvelable électrique comprend l'électricité hydraulique, éolienne, marémotrice, le solaire photovoltaïque et la géothermie à haute température. L'énergie renouvelable thermique comprend le bois de

chauffage (ramassé ou commercialisé), la géothermie valorisée sous forme de chaleur, le solaire thermique actif, les résidus de bois et de récoltes, les biogaz, les biocarburants et les pompes à chaleur, les déchets urbains et industriels biodégradables (quelle que soit leur nature).

Enquête Cadre de vie et sécurité : enquête annuelle réalisée par l'Insee en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) Depuis 2015 le ministère de l'intérieur (SSMSI) participe à sa conception. Cette enquête est entièrement dédiée à la « victimation » : les personnes enquêtées sont interrogées sur les atteintes qu'elles ont pu subir récemment et leurs opinions en matière de sécurité et de justice.

Enquête Communautaire sur l'innovation (CIS) : l'enquête communautaire sur l'innovation (Community Innovation Survey ou CIS) réalisée entre juin et décembre 2013, à la demande de l'Union européenne, par tous les pays membres porte sur la période 2010-2012 et couvre le champ des sociétés (ou entreprises individuelles) actives de 10 salariés ou plus implantées en France (métropole et DOM). Les unités interrogées et qui ont répondu pour elles-mêmes sont les unités légales, ce qui correspond à la définition « juridique » de l'entreprise et non à la définition « économique » de la loi de modernisation de l'économie (LME). C'est pourquoi les résultats qui en sont issus sont présentés en utilisant l'appellation « société » plutôt que celle d'entreprise. Les secteurs interrogés correspondent à l'industrie (sections B à E de la nomenclature NAF rév. 2), au commerce de gros (division G46), aux transports et entreposage, à l'information-communication, aux activités financières et d'assurance (sections H, J et K) et aux activités scientifiques et techniques (divisions M71, M72 et M73). Le champ de l'enquête a été limité en 2012 par rapport à l'enquête précédente (CIS 2010) et ne couvre pas cette année les secteurs de la construction (section F), des activités immobilières (division 68), de certaines activités spécialisées (divisions 69, 70, 74) et des activités de services administratifs et de soutien (section N). En France, le questionnaire de l'enquête CIS 2012 a été envoyé par voie électronique ou postale à un échantillon d'environ 22 300 sociétés.

Enquête Emploi : réalisée par l'Insee depuis 1950, l'enquête Emploi est la source statistique qui permet de mesurer en France le chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). Elle fournit aussi des données sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, la durée du travail, les emplois précaires. Elle permet de mieux cerner la situation des chômeurs et les changements de situation vis-à-vis du travail.

Enquête Logement : l'une des principales enquêtes de l'Insee par son ancienneté (1955) et la taille de son échantillon (plus de 36 000 logements répondants en 2013, dont 27 000 en France métropolitaine). C'est la source statistique majeure pour décrire le parc de logements et les conditions d'occupation par les ménages de leur résidence principale. Elle permet également de mesurer le coût du logement. Le champ de l'enquête est constitué des résidences principales, à l'exclusion des communautés et des habitations mobiles.

Enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) : pour les revenus perçus en 2013, elle s'appuie sur un échantillon représentatif de 50 000 ménages issus de l'enquête Emploi de l'Insee pour lesquels sont rassemblées les déclarations fiscales et les prestations sociales versées par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), la Caisse nationale assurance vieillesse (Cnav) et la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). Le champ retenu est celui des personnes vivant en France métropolitaine et appartenant à des ménages ordinaires dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul. Il exclut donc les personnes en institution, ainsi que les personnes sans domicile.

L'enquête a été rénovée en 2012. D'une part, l'impôt déduit du revenu d'une année donnée est désormais l'impôt payé durant cette même année. Il peut donc être dû au titre des revenus de l'année précédente. Auparavant, c'était l'impôt payé au titre de l'année de perception des revenus et éventuellement payé l'année suivante qui était déduit. D'autre part, les majorations de pensions de retraite pour avoir élevé trois enfants ou plus ainsi que l'avantage en nature constitué par la participation des employeurs aux contrats collectifs de complémentaire santé sont maintenant comptabilisés dans le revenu disponible mesuré par l'ERFS.

Enquêtes trimestrielles sur les loyers : deux enquêtes mesurent l'évolution trimestrielle des loyers. L'enquête Loyers et Charges pour le secteur libre et l'enquête auprès des bailleurs sociaux pour le secteur social.

Enseignants du premier degré : instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants chargés de classes du premier degré dans les écoles publiques et privées sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale.

Enseignants du second degré : titulaires et non-titulaires enseignant dans les établissements du second degré publics et privés sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale (collèges, lycées, ...). Sont inclus les personnels de remplacement et de documentation.

Enseignants du supérieur : enseignants titulaires dans les établissements d'enseignement supérieur publics sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Enseignement du premier degré : regroupe l'enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

Enseignement du second degré : enseignement secondaire faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré). Il est dispensé dans les collèges (premier cycle et enseignement adapté) et les

lycées (second cycle). Par ailleurs, 80 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) dispensent l'ensemble des formations secondaires.

Enseignement privé : les écoles privées sont soit sous contrat simple (personnel rémunéré par l'État) ou sous contrat d'association (prise en charge par l'État des dépenses de personnel et de fonctionnement de l'externat), soit hors contrat.

Enseignement supérieur : regroupe l'enseignement dispensé dans les universités, les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), les sections de techniciens supérieurs (STS), les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, les écoles paramédicales et sociales, etc.

Entreprise : le décret de décembre 2008 pris en application de la loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie du 4 août 2008 (dite LME) définit une entreprise comme la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Chaque groupe est, jusqu'à présent, considéré comme une seule entreprise. Il s'agit d'une approximation. En effet, certains conglomerats diversifiés devraient en toute rigueur être considérés comme plusieurs entreprises. Identifier des entreprises au sein des groupes complexes est un long travail appelé profilage. Le profilage des groupes est actuellement en cours. Il accroîtra le nombre des grandes entreprises et à la marge celui des autres catégories.

Entreprise artisanale : dans le Répertoire des Entreprises et Établissements (REE, Sirene), une entreprise est considérée comme artisanale si l'entreprise est inscrite au Répertoire des Métiers.

Entreprise de taille intermédiaire (ETI) : entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros, soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI. Les ETI constituent une catégorie d'entreprises intermédiaire entre les PME et les grandes entreprises. Il s'agit de l'une des quatre catégories d'entreprises définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

Entreprise individuelle : entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Les différentes formes d'entreprises individuelles sont : commerçant, artisan, profession libérale, agriculteur. Chaque entreprise individuelle (comme chaque société) est répertoriée dans le répertoire Sirene.

Entreprise publique : entreprise sur laquelle l'État peut exercer directement ou indirectement une influence dominante du fait de la propriété ou de la participation financière, en disposant soit de la majorité du capital, soit de la majorité des voix attachées aux parts émises.

Envoi postal : objet destiné à être remis à l'adresse indiquée par l'expéditeur sur l'objet lui-même ou sur son conditionnement et présenté dans la forme définitive dans laquelle il doit être acheminé. Outre tous les envois de correspondance, sont notamment considérés comme des envois postaux les livres, les journaux, les périodiques et les colis postaux contenant de la marchandise, avec ou sans valeur commerciale. Les colis envoyés en express, la presse portée et la publicité non adressée ne sont pas des envois postaux.

EPA : voir **Établissement public**.

Épargne de gestion : excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette. Ce montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (en priorité, le remboursement des emprunts et, pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne des ménages : part du revenu disponible (ou du revenu disponible ajusté) des ménages qui n'est pas utilisée en dépense de consommation finale (ou en consommation finale effective).

Épargne salariale : ensemble de dispositifs dont l'objectif est d'associer les salariés aux résultats de leur entreprise et de favoriser l'épargne collective et le développement des investissements des entreprises.

EPCI : voir **Établissement public de coopération intercommunale (EPCI)**.

EPIC : voir **Établissement public**.

EQTP : voir **Emploi en équivalent-temps plein** et **Salaire moyen en équivalent-temps plein**.

Équivalent CO₂ : méthode de mesure des émissions de gaz à effet de serre qui prend en compte le pouvoir de réchauffement de chaque gaz relativement à celui du CO₂.

Ésane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprise) : dispositif qui combine des données administratives (obtenues à partir des déclarations annuelles de bénéfices que font les entreprises à l'administration fiscale et à partir des données annuelles de données sociales qui fournissent des informations sur les salariés) et des données obtenues à partir d'un échantillon d'entreprises enquêtées par un questionnaire spécifique pour produire les statistiques structurelles d'entreprises. Il remplace donc le précédent système, composé de deux

dispositifs avec les enquêtes annuelles d'entreprise (EAE) et le système unifié de statistique d'entreprise s'appuyant sur les déclarations fiscales (SUSE), en les unifiant. Le changement de dispositif génère des ruptures au niveau des résultats produits par rapport à ceux provenant du système précédent, pour trois raisons principales. Le questionnaire des enquêtes du dispositif É sane a été rénové, ce qui a pu induire certaines modifications du comportement de réponse des entreprises. La prise en compte conjointe des données d'enquête et des données administratives, et en particulier la confrontation des informations disponibles dans les deux sources sur la ventilation du chiffre d'affaires selon les activités principales, a nécessité la mise en place de méthodes d'estimations statistiques rénovées. Les données sont publiées selon la nomenclature d'activités révisée NAF rév. 2, alors que les précédents résultats l'étaient en NAF rév. 1.

Espérance de scolarisation : nombre d'années pendant lesquelles un enfant entrant en maternelle peut espérer être scolarisé en fonction des taux de scolarisation du moment. Cette espérance est calculée sur les jeunes âgés de moins de 30 ans.

Espérance de vie à l'âge x : représente, pour une année donnée, l'âge moyen au décès des individus d'une génération fictive d'âge x qui auraient, à chaque âge, la probabilité de décéder observée cette année-là au même âge. Autrement dit, elle est le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x (ou durée de survie moyenne à l'âge x), dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Espérance de vie à la naissance : l'espérance de vie à la naissance ou espérance de vie, représente la durée de vie moyenne – autrement dit l'âge moyen au décès – d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Établissement de crédit : établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et habilité à exercer certaines activités bancaires et financières. Certains établissements bénéficient d'un agrément de plein exercice (les banques), d'autres disposent d'un agrément restreint (sociétés financières et institutions financières spécialisées).

Établissement de santé : site de production de soins, mais aussi éventuellement site porteur d'un budget. Il dépend d'une entité juridique au sens de la comptabilité nationale, possédant un conseil d'administration ou un conseil de surveillance, une direction et maîtresse de sa décision. Une même entité juridique ne peut, en théorie, donner lieu à plusieurs établissements, qu'à la condition d'implantations géographiques ou de budgets différents.

Établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) : établissement médico-social hébergeant des personnes âgées. Parmi les EHPA, on distingue :

- les maisons de retraites, qui assurent une prise en charge globale de la personne âgée, incluant l'hébergement en chambre ou en logement, les repas et divers services spécifiques ;
- les logements-foyers, groupes de logements ou de chambres autonomes assortis d'équipements ou de services collectifs dont l'usage est facultatif ;
- les unités de soins de longue durée des hôpitaux (USLD), structures très médicalisées destinées à l'accueil des personnes les plus dépendantes.

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ayant signé une convention tripartite avec son conseil général et l'assurance maladie, par laquelle il s'engage sur les conditions de son fonctionnement sur le plan financier ainsi que sur la qualité de la prise en charge des personnes et des soins qui leur sont prodigués. Un EHPAD peut être issu d'une unité de soins de longue durée USLD, d'une maison de retraite et, plus rarement, d'un logement-foyer.

Établissement pénitentiaire : selon le régime de détention et les catégories de condamnation, il existe plusieurs types d'établissements pénitentiaires : les centres de détention, les centres pénitentiaires, les centres de semi-liberté, les maisons d'arrêts, les maisons centrales.

Établissement public : personne morale de droit public disposant d'une autonomie administrative et financière afin de remplir une mission d'intérêt général, précisément définie, sous le contrôle de la collectivité publique dont il dépend (État, région, département ou commune). Il dispose donc d'une certaine souplesse qui lui permet de mieux assurer certains services publics. Il ne doit pas être confondu avec un établissement d'utilité publique qui relève du droit privé. Les domaines d'intervention des établissements publics sont variés, mais la plupart remplissent une mission de nature économique ou sociale. Il peut s'agir du domaine de la santé (ex : Établissement français du sang), de l'enseignement (ex : universités, lycées), de la culture (certains musées nationaux comme le Louvre), de l'économie (ex : Caisse des dépôts et consignations, SNCF). On distingue les établissements publics administratifs (EPA) et les établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC), en fonction de la nature de leur activité. Les EPA sont les établissements publics dont l'objet est l'accomplissement de missions traditionnelles de souveraineté ou d'action sociale (par exemple les caisses nationales de la Sécurité sociale, Pôle Emploi et quelques musées nationaux). Les EPIC sont les établissements publics dont l'objet est la production et la commercialisation de biens et services et dont les ressources sont essentiellement constituées par les redevances payées par les usagers (par exemple la RATP ou encore les théâtres nationaux).

Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) : regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ».

État civil : depuis la Révolution, un cadre législatif régit l'enregistrement des naissances, mariages, décès, de même que les autres faits relatifs à l'état des personnes (divorces, reconnaissances, légitimations, adoptions). C'est sur cette base que s'est élaboré le recueil de données pour l'établissement des statistiques de l'état civil.

État matrimonial légal : situation conjugale d'une personne au regard de la loi (célibataire, mariée, veuve, divorcée). Au recensement de la population, l'état matrimonial légal correspond à ce que les personnes ont déclaré et peut donc parfois différer de leur situation légale. L'union libre ou la liaison par un pacs ne constituent pas un état matrimonial légal.

Étranger : personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément immigré, il peut être né en France (les mineurs notamment). À la différence de celle d'immigré, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition.

Euro medium term note (EMTN) : valeur mobilière matérialisant un titre de créance émis sur le marché international.

Évolution en termes réels : évolution à prix courants divisée (on dit aussi déflatée) par un indice reflétant l'évolution des prix.

Excédent brut d'exploitation (EBE) : solde du compte d'exploitation, pour les sociétés. Il est égal à la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation. Pour les entreprises individuelles, le solde du compte d'exploitation est le revenu mixte. L'excédent d'exploitation peut être calculé net, si l'on retranche la consommation de capital fixe.

Exploitation agricole : unité économique qui participe à la production agricole. Une exploitation agricole doit répondre à plusieurs critères. Elle doit disposer d'une activité agricole, soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE). Elle doit atteindre une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères, etc.). Enfin, sa gestion courante doit être indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion. Voir aussi : **Classification des exploitations agricoles**.

Exportations de biens et de services : ensemble des biens et des services fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit. Les opérations internationales sur services diffèrent des opérations sur les biens. Les biens pouvant être transportés très loin de leur lieu de production, leur commercialisation s'accompagne de frais de transport qui peuvent ou non être comptabilisés dans leur valeur. Les services, en revanche, sont directement fournis à l'utilisateur par le producteur, au moment où ils sont produits. Avec l'application du Système Européen des Comptes nationaux et régionaux de 2010 (SEC 2010), en cohérence avec la 6^e édition du manuel de balance des paiements (BPM6), la définition des échanges extérieurs en comptabilité nationale est dorénavant fondée sur la notion de propriété. Ainsi, par exemple les biens envoyés à l'étranger pour travail à façon ne sont plus comptés en exportations de biens, et la marchandise transformée n'est plus comptée comme une importation de biens. En revanche est comptabilisée une importation de service industriel par le pays du donneur d'ordre, d'un montant égal à la différence de valeur entre le produit fini et les intrants. Le solde total des échanges extérieurs n'est pas modifié.

Extraction intérieure de matières : ensemble des matières solides, liquides ou gazeuses extraites du sol et du sous-sol du territoire et des eaux continentales et marines.

F

FAB (franco à bord) : exportations en valeur à partir de la France majorées des coûts d'acheminement jusqu'à la frontière française.

Facture énergétique : différence entre la valeur des exportations et celle des importations de produits énergétiques (pétrole, gaz, électricité).

Famille : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple formé d'un homme et d'une femme, marié ou non, avec ou sans enfant(s), soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. On compte 17,9 millions de familles en France en 2012. Les seuls enfants pris en compte dans les familles sont les personnes célibataires n'ayant elles-mêmes pas d'enfant et vivant avec au moins un de leurs deux parents, sans limite d'âge.

Famille monoparentale : famille comprenant un parent résidant sans conjoint et un ou plusieurs enfants.

Famille recomposée : famille comprenant un « couple au sein d'un ménage », mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec deux leurs parents ainsi que des demi-frères ou demi-sœurs en font aussi partie.

FBCF : voir **Investissement**.

Fédérations françaises handisport et du sport adapté : il existe deux fédérations sportives agréées en France correspondant aux différents types de handicaps. Elles sont toutes deux multisports. La Fédération française du sport adapté (FFSA) a reçu délégation du ministère des Sports pour organiser, développer, coordonner et contrôler la pratique des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap mental, intellectuel ou psychique. La fédération française handisport a connu une importante évolution depuis 1954, date de création de l'Association des Mutilés de France. L'objectif principal de cette fédération est de rendre accessible au plus grand nombre le sport pour les personnes handicapées (handicap moteur, visuel et auditif).

Fiscalité locale : comprend la fiscalité directe (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation, taxe d'enlèvement des ordures ménagères) la taxe professionnelle jusqu'en 2009 et depuis 2010 les impôts économiques qui sont la cotisation foncière des entreprises, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau, et la fiscalité indirecte (droits de mutation à titre onéreux, carte grise, ...).

Flux de matières : le suivi des flux de matières liés au fonctionnement de l'économie est important pour une gestion et une utilisation durables des ressources. Les comptes macroéconomiques de flux de matières recensent ainsi annuellement l'ensemble des flux apparents entrant dans l'économie (les matières extraites du territoire, les produits importés qu'ils soient bruts ou finis), stockés dans la « technosphère » sous forme d'infrastructures ou de biens durables, sortant de l'économie sous forme d'exportations ou rejetés dans les milieux naturels (émissions dans l'air, rejets dans l'eau, pollution des sols, déchets mis en décharge dans le sous-sol...). Dans ces comptes de flux de matières, le principe de conservation de la masse s'applique : des éléments d'équilibre sont donc conventionnellement introduits, ils couvrent d'une part ce qui rentre dans le système (l'économie) et, d'autre part, ce qui y est stocké ou qui en sort. Ces flux sont exprimés en tonnes, quelle que soit la matière considérée et sa spécificité (dangerosité, matière brute ou produit fini...). Les flux d'air et d'eau ne sont pas inclus car ils sont d'un ordre de grandeur supérieur aux autres flux de matières. Les matières d'origine intérieure recyclées ne sont donc pas comptabilisées comme matières entrantes. Elle impactent néanmoins les flux entrants : plus le recyclage progresse, moins l'économie demande de matières premières en entrée.

Fonction publique : on distingue trois versants de la fonction publique. La fonction publique de l'État (FPE), la fonction publique territoriale (FPT) et la fonction publique hospitalière (FPH). Au sens strict, un agent de la fonction publique travaille dans un organisme dans lequel le recrutement se fait sur la base du droit public. Néanmoins, certaines missions de service public sont assurées, hors de ce périmètre, par des agents travaillant dans d'autres types d'organismes publics, par des organismes privés ou par des entreprises publiques ou privées. Ces personnes travaillent dans les services civils et militaires de l'État (administrations centrales et services déconcentrés), dans les collectivités territoriales (régions, départements, communes) et dans les établissements publics à caractère administratif nationaux ou locaux, tels que CNRS, universités, hôpitaux publics, centres de gestion de la fonction publique territoriale, caisses des écoles... Il existe deux définitions de l'emploi public qui renvoient à chacune des approches, juridique ou économique, choisies pour le mesurer. L'approche au sens de l'Observatoire de l'emploi public repose sur des critères juridiques combinant statut de l'employeur et statut de l'agent. Ainsi relève de la fonction publique tout agent qui travaille dans un organisme à caractère administratif recrutant des agents de droit public. L'approche économique est celle de la comptabilité nationale qui comptabilise l'ensemble des personnels des services publics financés majoritairement par prélèvements obligatoires.

Fonction publique de l'État (FPE) : regroupe les ministères et les établissements publics administratifs (ÉPA) nationaux (exemple Pôle-Emploi, CROUS, CNRS, Universités) à l'exclusion des ÉPA nationaux de sécurité sociale dont le statut de recrutement normal est le droit privé (exemple CNAMTS). Les effectifs de la fonction publique de l'État comprennent l'ensemble des agents qui travaillent dans ces organismes, fonctionnaires ou non fonctionnaires.

Fonction publique hospitalière (FPH) : regroupe les hôpitaux publics, les établissements publics d'hébergement pour personnes âgées et les autres établissements médicosociaux (aide sociale à l'enfance, mineurs et adultes handicapés ou inadaptés, réadaptation sociale). Les effectifs de la fonction publique hospitalière comprennent

l'ensemble des agents qui travaillent dans ces organismes, fonctionnaires ou non fonctionnaires y compris, dans cette acception, le personnel médical.

Fonction publique territoriale (FPT) : regroupe les collectivités territoriales stricto sensu (régions, départements, communes, y compris collectivités à statut particulier et collectivités d'outre-mer) et les ÉPA locaux (loi n°84-53 du 26 janvier 1984 constituant le titre III du Statut général). Les effectifs de la fonction publique territoriale comprennent l'ensemble des agents qui travaillent dans ces organismes, fonctionnaires ou non fonctionnaires.

Fonds de pension des élus locaux (FONPEL) : régime de retraite par rente pour les élus locaux conformément aux dispositions de la loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux.

Fonds d'investissement : organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), fonds d'investissements alternatifs (FIA) et autres fonds de placement collectifs.

Fonds européen de stabilité financière (FESF) : fonds de stabilisation sous la forme d'un fonds commun de créance, approuvé par les États membres de l'Union européenne le 9 mai 2010. Communément appelé Fonds de secours européen.

Fonds propres : les fonds propres des sociétés financières et non financières sont mesurés par différence entre la valeur de leurs actifs et celle de leurs passifs autres qu'en actions.

Formation brute de capital fixe (FBCF) : voir **Investissement**.

Formation en alternance : contrat d'apprentissage qui permet à des 16-25 ans de travailler et de suivre un enseignement en alternance conduisant à l'obtention d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle ; contrat de professionnalisation qui vise à permettre l'acquisition, par les 16-25 ans et les demandeurs d'emploi de 26 ans ou plus, d'une qualification professionnelle en relation avec les besoins identifiés par les branches professionnelles.

Formation initiale : parcours d'études amorcé à l'école élémentaire et suivi sans une interruption de plus d'un an. La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur.

Formation professionnelle continue : obligation légale depuis 1971, elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles. Elle se répartit en deux grands secteurs distincts. Les actions financées par les entreprises, qui ont l'obligation de consacrer 1,6 % de la masse salariale (entreprises de dix salariés et plus) ou 0,55 % (entreprises de moins de dix salariés) à la formation continue et les actions financées par les fonds publics, essentiellement consacrées aux demandeurs d'emploi et à la promotion sociale.

Formation professionnelle des demandeurs d'emploi : stages de formation organisés par l'AFPA ou les Conseils régionaux, stages financés dans le cadre du plan d'aide au retour à l'emploi (PARE).

Fréquentation touristique : pour évaluer la fréquentation touristique, d'une région, d'un type d'hébergement ou d'un pays on retient deux unités de compte. Il s'agit des arrivées et des nuitées. Toutefois ce concept, couramment utilisé pour les statistiques internationales, lorsqu'il existe des contrôles aux frontières, est sensiblement différent de celui de touriste. Ainsi, deux régions d'un même pays comptabiliseront chacune une arrivée pour un même touriste visitant ces deux régions au cours d'un même séjour. En revanche, pour le niveau national ce même touriste ne sera à l'origine que d'une seule arrivée en France. Ainsi il est difficile d'agréger les arrivées locales, au sein d'un même pays, sans risque de doubles-comptes et ce risque augmente proportionnellement à la taille du pays. En revanche les nuitées présentent l'avantage de ne pas induire de doubles-comptes et constituent un indicateur statistiquement plus aisé à utiliser mais, en revanche, plus éloigné de la notion de touriste. En effet les durées de séjours sont très variables selon l'origine des touristes ou leurs motivations.

Fret : marchandises transportées par un véhicule.

G

Gaz à effet de serre (GES) : les principaux gaz responsables de l'effet de serre, dont les émissions sont encadrées par le protocole de Kyoto, sont le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O) et les gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆). Les émissions de ces six gaz sont pondérées par leurs potentiels de réchauffement global (PRG) et exprimées en équivalent CO₂ pour donner un total d'émissions en équivalent CO₂.

Génération : ensemble des personnes nées la même année civile. Exemple : « la génération 1946 ».

Grand magasin : entreprise de vente au détail qui réalise moins du tiers de ses ventes en alimentation et dont la surface de vente est supérieure ou égale à 2 500 m².

Grande école : établissement d'enseignement supérieur qui assure des formations de haut niveau. La tutelle d'une grande école est assurée par un ministère qui n'est pas obligatoirement l'Éducation nationale (exemple : l'École polytechnique sous la tutelle du ministère de la Défense).

Grande entreprise (GE) : entreprise ayant au moins 5 000 salariés. Une entreprise qui a moins de 5000 salariés mais plus de 1,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une grande entreprise. Il s'agit de l'une des quatre catégories d'entreprises définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

Grille AGGIR (autonomie gérontologique groupes iso-ressources) : grille permettant d'évaluer le degré de dépendance d'une personne âgée. Ce degré est évalué sur la base de dix critères, mesurant l'autonomie physique et psychique. En fonction de leur degré de difficulté pour réaliser ces actions, les personnes sont classées en six groupes, dits « isoressources » (GIR), de la dépendance la plus légère, le GIR 6, à la plus élevée, le GIR 1. Ces six groupes sont censés regrouper des personnes qui peuvent avoir des profils d'incapacités différents, mais ont besoin d'une même quantité d'heures de soins. Cette grille d'évaluation est utilisée par les conseils généraux comme outil d'éligibilité pour l'octroi de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), entrée en vigueur en 2002.

Grille indiciaire : voir **Indice de traitement**.

Groupe : ensemble de sociétés liées entre elles par des participations au capital et parmi lesquelles l'une exerce sur les autres un pouvoir de décision.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) : groupe d'experts piloté par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), chargé d'organiser une synthèse des travaux scientifiques sur le changement climatique (IPCC en anglais pour Intergovernmental Panel on Climate Change).

Groupement de communes à fiscalité propre : EPCI ayant la possibilité de lever l'impôt (impôts sur les ménages ou sur les entreprises). Il s'agit des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines, des métropoles et des syndicats d'agglomération nouvelle.

Groupes iso-ressource (GIR) : indicateur du degré de dépendance, allant de 1 (très dépendant) à 6 (autonome). Le GIR peut être évalué par des professionnels. Le classement s'opère en fonction du besoin en aide professionnelle (ou du « besoin de soins ») :

- GIR 1 : personnes confinées au lit ou au fauteuil ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale, qui nécessitent une présence indispensable et continue d'intervenants ;
- GIR 2 : personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante ou personnes dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités motrices ;
- GIR 3 : personnes ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle ;
- GIR 4 : personnes qui n'assument pas seules leur transfert mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent être aidées pour la toilette et l'habillement ;
- GIR 5 et GIR 6 : personnes très peu ou pas dépendantes (ces deux derniers groupes ne donnent pas droit à l'Allocation personnalisée d'autonomie).

H

Halo du chômage : voir **Chômage au sens du BIT**.

Haut débit ou **large bande** : caractérise une liaison permettant de transmettre de grandes quantités de données. Toute connexion dont le débit est de 128 kilo-octets au minimum est considérée comme du haut-débit.

Hébergement touristique : installation qui, régulièrement ou occasionnellement, pourvoit à l'hébergement de touristes comme les hôtels, campings, hébergement en meublés de courte durée, résidences de tourisme, centres de villégiatures, centres de vacances pour enfants et adolescents, auberges de jeunesse et refuges.

Horaires de travail atypiques : s'opposent aux horaires en journées standardisées (c'est-à-dire matin et après-midi, du lundi au vendredi). Dans l'enquête Emploi de l'Insee, les personnes déclarant avoir travaillé le samedi, le dimanche, le soir (entre 20h et minuit) ou la nuit (entre minuit et 5h), au moins une fois au cours des quatre semaines précédant l'interrogation, sont considérées comme ayant des horaires atypiques.

Hospitalisation à temps complet : unités hébergeant des patients pour une durée généralement supérieure à une journée. Elle comprend également les unités fermées le week-end (hospitalisation dite de semaine).

Hospitalisation à temps partiel : accueil de jour ou de nuit plus les unités ayant des activités d'anesthésie ou de chirurgie ambulatoire. Elle fait partie avec l'hospitalisation à domicile (HAD) des alternatives à l'hospitalisation à temps complet.

Hôtellerie de plein air (camping) : les campings-caravanings sont homologués par Atout France. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles.. Les conditions requises portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires et l'accessibilité aux personnes handicapées. Un emplacement de passage est un emplacement destiné à une clientèle touristique n'y élisant pas domicile. Un emplacement loué à l'année est un emplacement réservé à la location résidentielle, c'est-à-dire à un seul client pour l'ensemble de la période d'ouverture du camping.

Hôtellerie homologuée : les hôtels sont classés ou homologués tourisme par Atout France. Ils sont classés en cinq catégories, de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises portent sur le nombre de chambres, les locaux communs, l'équipement de l'hôtel, la surface et le confort des chambres, le niveau de service rendu par le personnel de l'hôtel. Pour être qualifié d'« hôtel de tourisme », un établissement hôtelier doit accueillir de la clientèle de passage qui n'y élit pas domicile.

Hypermarché : entreprise de vente au détail en libre-service dont au moins un magasin réalise plus du tiers de ses ventes en alimentation et dont la surface de vente est supérieure ou égale à 2 500 m².

I

IDE : voir **Investissement direct étranger**.

Immatriculation : mouvement de mutation d'un véhicule avec émission d'une nouvelle carte grise. Ces mouvements incluent les immatriculations de véhicules neufs (c'est-à-dire dont le propriétaire est le premier depuis la mise en circulation du véhicule), ainsi que les immatriculations de véhicules d'occasion (nouveau propriétaire depuis la 1^{ère} mise en circulation). Les immatriculations ne comprennent pas les mouvements de rectification des informations sur les véhicules avec ou sans émission de carte grise. À compter d'avril 2009, les véhicules bénéficient d'une immatriculation à vie. Cela n'affecte pas la définition statistique de l'immatriculation d'occasion ; les immatriculations concernent les véhicules neufs ou les ventes de véhicules d'occasion bien que ces derniers ne changent pas de numéro. Ces mouvements sont relatifs à la série dite normale, c'est-à-dire hors transit temporaire, immatriculation temporaire, militaire, corps diplomatique.

Immigrés : population constituée des personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France. Elle comprend donc en partie des personnes qui, depuis leur arrivée, ont acquis la nationalité française. À l'inverse, elle exclut les Français de naissance nés à l'étranger et résidant en France et les étrangers nés en France.

Importations de biens et de services : ensemble des biens et des services fournis par des non-résidents à des résidents, à titre onéreux ou gratuit. Les opérations internationales sur services diffèrent des opérations sur les biens. Les biens pouvant être transportés très loin de leur lieu de production, leur commercialisation s'accompagne de frais de transport qui peuvent ou non être comptabilisés dans leur valeur. Les services, en revanche, sont directement fournis à l'utilisateur par le producteur, au moment où ils sont produits. Avec l'application du Système Européen des Comptes nationaux et régionaux de 2010 (SEC 2010), en cohérence avec la 6^e édition du manuel de balance des paiements (BPM6), la définition des échanges extérieurs en comptabilité nationale est dorénavant fondée sur la notion de propriété. Ainsi, par exemple les biens envoyés à l'étranger pour travail à façon ne sont plus comptés en exportations de biens, et la marchandise transformée n'est plus comptée comme une importation de biens. En revanche est comptabilisée une importation de service industriel par le pays du donneur d'ordre, d'un montant égal à la différence de valeur entre le produit fini et les intrants. Le solde total des échanges extérieurs n'est pas modifié.

Impôt : prélèvement obligatoire effectué par voie d'autorité par une administration (État, collectivités territoriales, ...) sur les ressources des personnes vivant sur son territoire ou y possédant des intérêts pour être affecté aux services d'utilité générale.

Impôts en capital : impôts recouvrant principalement les droits de succession et de donation.

Impôts sur la production et les importations : versements obligatoires sans contrepartie, en espèces ou en nature, prélevés par les administrations publiques ou par les institutions de l'Union européenne et qui frappent la production et l'importation de biens et de services, l'emploi de main d'œuvre et la propriété ou l'utilisation de terrains, bâtiments et autres actifs utilisés à des fins de production. Ces impôts sont dus indépendamment de la réalisation de bénéfices d'exploitation. Ils comprennent les impôts sur les produits et les autres impôts sur la production.

Impôts sur les produits : impôts constitués essentiellement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), des droits de mutation à titre onéreux et des droits sur les alcools et les tabacs.

Impôts sur les revenus : pour les ménages, ces impôts désignent essentiellement l'impôt sur le revenu, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS). Pour les entreprises, il s'agit principalement de l'impôt sur les sociétés.

Indicateur conjoncturel de fécondité : mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Indication géographique protégée (IGP) : régie par le règlement européen, l'indication géographique protégée (IGP) distingue un produit dont toutes les phases d'élaboration ne sont pas nécessairement issues de la zone géographique éponyme mais qui bénéficie d'un lien à un territoire et d'une notoriété.

Indice de Gini ou coefficient de Gini : partant de la distribution d'une variable numérique prenant des valeurs positives ou nulles (les salaires, les revenus, les niveaux de vie), l'indice de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités au sein de cette distribution (de salaires, de revenus, de niveaux de vie...). Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite où tous les salaires, les revenus, les niveaux de vie... seraient égaux. À l'autre extrême, il est égal à 1 dans une situation la plus inégalitaire possible, celle où tous les salaires (les revenus, les niveaux de vie...) sauf un seraient nuls. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

Indice de référence des loyers (IRL) : indice trimestriel créé par la loi n°2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat. Il correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac et hors loyers. Cet indice est calculé sur une référence 100 au quatrième trimestre de 1998. L'évolution de l'indice de référence intervenant dans la révision des loyers d'habitation est arrondie à deux décimales. L'indice de référence des loyers est entré en vigueur le 10 février 2008 (article 9 de la loi 2008-111 pour le pouvoir d'achat) et remplace à compter de cette date l'indice de référence des loyers – loi 2005 (créé par la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005).

Indice de traitement brut – grille indiciaire (ITB-GI) ou indice de traitement net – grille indiciaire (ITN-GI) : indice mesurant l'impact des mesures générales (évolution du point d'indice, relèvement du minimum de traitement de la fonction publique et attribution de points uniformes) d'une part, et de toutes les réformes statutaires intervenues sur la période d'autre part, sur le traitement indiciaire des agents titulaires des ministères. Par rapport à l'ITB-GI, l'ITN-GI prend en compte l'impact de l'évolution des cotisations salariales assises sur le traitement indiciaire. En revanche, ces indicateurs n'intègrent aucun élément de nature indemnitaire, ni les impacts des changements de structure liés aux mouvements de personnels et évolution des carrières.

Indice des prix à la consommation (IPC) : indicateur statistique destiné à mesurer l'inflation, c'est-à-dire l'évolution moyenne des prix des produits consommés par les ménages. L'indice des prix à la consommation traduit l'évolution des prix qui serait mesurée pour des produits dont les caractéristiques se maintiendraient au cours du temps : on parle d'indice à qualité constante. Il est publié chaque mois au *Journal Officiel*. L'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés (pensions alimentaires, rentes viagères, etc.) et de base à des revalorisations, notamment du Smic. L'indice retenu pour le Smic est celui des « ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, hors tabac ».

Indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) : indicateur permettant d'apprécier le respect du critère de convergence portant sur la stabilité des prix, dans le cadre du traité de l'Union européenne (UE), traité de Maastricht. Pour la France, le territoire national économique comprend la France métropolitaine et les départements d'outre-mer (DOM), à l'exclusion des collectivités d'outre-mer (COM). Cet indice est conçu expressément à des fins de comparaison internationale. Les méthodes utilisées par les États membres de l'Union européenne pour calculer leur indice de prix national sont en effet sensiblement différentes. Elles ne permettent donc pas, de comparer correctement la hausse des prix de ces pays. C'est pourquoi, les indices de prix à la consommation harmonisés sont calculés avec des méthodes et un contenu assurant une meilleure comparabilité. La différence essentielle avec l'indice des prix à la consommation national tient dans le traitement de la protection sociale et de l'enseignement. En effet, dans l'IPCH, seule la part à la charge du consommateur (après remboursement) est prise en compte, alors que dans l'IPC français, les prix mesurés sont les prix bruts.

Indices boursiers : fondés sur la moyenne de cours d'échantillons de valeurs mobilières retenues en fonction de leur représentativité, les indices boursiers fournissent une tendance générale de l'évolution des marchés et facilitent la comparaison entre les différentes places boursières. Chaque place boursière est dotée de plusieurs indices boursiers. Le CAC 40 est le principal indice boursier sur la place de Paris. Il est déterminé à partir des cours de 40 actions cotées en continu sur le Premier Marché. Ces valeurs, représentatives des différentes branches d'activités, reflètent en principe la tendance globale de l'économie des grandes entreprises françaises et leur liste est revue régulièrement pour maintenir cette représentativité. La place de Paris dispose d'autres indices boursiers comme, par exemple, les indices SBF 120 et SBF 250 qui portent respectivement sur des échantillons de 120 et 250 entreprises cotées sur le marché réglementé. Les principaux indices boursiers à l'étranger sont le Dow Jones, indice le plus ancien et le plus suivi de la bourse de New York qui repose sur 30 valeurs industrielles parmi les plus importantes, le SP 500 calculé par *Standard and Poors* sur la base de 500 valeurs les plus importantes des trois marchés de New York (NYSE,

Nasdaq et AMEX), le Nasdaq Composite qui mesure toutes les valeurs américaines et étrangères cotées au Nasdaq de New York, l'indice japonais NIKKEI 225 établi d'après les cours de clôture des 225 valeurs cotées à Tokyo, le FTST 100 (ou FOOTSE) de la bourse de Londres créé en 1984 et qui comprend 100 sociétés et le DAX 30 des 30 actions les plus importantes de la bourse de Francfort. Par ailleurs, plusieurs indices européens ont été créés lors du passage à l'euro des bourses de la zone euro. Le plus utilisé est l'Euro Stoxx 50 : il regroupe 50 valeurs parmi les plus significatives cotées sur différentes places boursières de la zone euro.

Industrie : regroupe l'industrie manufacturière, les industries extractives, la production et la distribution de l'énergie et de l'eau, la gestion des déchets et la dépollution.

Industries agricoles et alimentaires (IAA) : correspondent au code CA de la nomenclature d'activités française (NAF Rév. 2) : industrie des viandes ; industrie du lait ; industrie des boissons ; travail du grain, fabrication d'aliments pour animaux ; industries alimentaires diverses ; industrie du tabac. À partir de 2008, ces industries sont regroupées dans le poste C1 du niveau A17 de la nomenclature agrégée (NA) : fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac.

Industrie automobile : elle concerne aussi bien les constructeurs de voitures particulières, de véhicules de loisir, de véhicules utilitaires que les équipementiers spécialisés, les carrossiers, les assembleurs ou les prestataires de services d'aménagement de véhicules automobiles. Cette activité intègre donc la filière complète, y compris moteurs et organes mécaniques en amont, dès lors qu'ils sont principalement destinés à des véhicules automobiles (à l'exception des parties de moteurs).

Industrie manufacturière : regroupe toutes les industries de transformation de biens. À ce titre, elle représente la majeure partie des industries : n'en sont exclues que les industries extractives, la production et la distribution de l'énergie et de l'eau, la gestion des déchets et la dépollution.

Inflation : perte du pouvoir d'achat de la monnaie. Pour évaluer le taux d'inflation, on utilise l'indice des prix à la consommation (IPC). Cette mesure n'est pas complète, le phénomène inflationniste couvrant un champ plus large que celui de la consommation des ménages.

Inflation sous-jacente : cet indice de prix désaisonnalisés permet de dégager une tendance de fond de l'évolution des prix à la consommation. Il traduit l'évolution profonde des coûts de production et la confrontation de l'offre et de la demande. Il est fondé sur une sous-partie du champ de la consommation, excluant les prix soumis à l'intervention de l'État (électricité, gaz, tabac...) et les produits à prix volatils (produits pétroliers, produits frais, produits laitiers, viandes, fleurs et plantes...) qui subissent des mouvements très variables dus à des facteurs climatiques ou à des tensions sur les marchés mondiaux. L'indice d'inflation sous-jacente est corrigé des mesures fiscales (hausse ou baisse de la TVA, mesures spécifiques sur les produits...) de façon à neutraliser les effets sur l'indice des prix de la variation de la fiscalité indirecte ou des mesures gouvernementales affectant directement les prix à la consommation. L'inflation sous-jacente est ainsi plus adaptée à une analyse des tensions inflationnistes, car moins perturbée par des phénomènes exogènes.

Infraction : action ou comportement interdit par la loi pénale et passible de ce fait de sanctions prévues par la loi : amende, peine d'emprisonnement, peines complémentaires, etc. On distingue trois catégories d'infraction, selon leur gravité et les peines encourues : les contraventions, les délits et les crimes. C'est le Parquet qui, en qualifiant juridiquement les faits, détermine en premier lieu la nature et la catégorie de l'infraction et la juridiction compétente. Celle-ci peut ensuite procéder à une requalification des mêmes faits, y compris en changeant la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Innovation : la dernière version du manuel d'Oslo définit quatre catégories d'innovation. L'innovation de produit est la création ou l'amélioration d'un produit (bien ou prestation de service). L'innovation de procédé est la mise en œuvre de nouvelles techniques pour la production de biens ou la réalisation de prestations de services. Il existe aussi l'innovation d'organisation (les cercles de qualité en sont un exemple) et celle de marketing (par exemple la mise en franchise ou la promotion sur internet).

Innovation technologique : l'innovation technologique correspond à une innovation ou à des activités d'innovation en produits (biens ou prestations de services) ou en procédés. L'innovation non technologique correspond à une innovation en organisation ou en marketing. Voir aussi : **activités d'innovation technologique**.

Inserm : l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) est le seul organisme public français entièrement dédié à la recherche biologique, médicale et sur la santé des populations. Ses chercheurs ont pour vocation l'étude de toutes les maladies humaines des plus fréquentes aux plus rares.

Institut universitaire de technologie (IUT) : les instituts universitaires de technologie, rattachés aux universités, ont été créés en 1965. Les IUT préparent aux diplômes universitaires de technologie (DUT), aux diplômes post-DUT et aux licences professionnelles.

Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) : ensemble des unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages. Leurs ressources principales proviennent de contributions volontaires en espèces ou en nature effectuées par les ménages en leur qualité de consommateurs, de versements provenant des administrations publiques, ainsi que de revenus de la propriété.

Intensité matières : rapport entre la consommation apparente de matières de l'économie (DMC) et le PIB (exprimé en volume, i.e. hors évolution des prix) indiquant la quantité de matières consommées en moyenne pour générer chaque unité de PIB.

Intérim : l'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire). Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié). Les salariés qui travaillent en intérim sont qualifiés d'intérimaires.

Internet : ensemble de réseaux mondiaux interconnectés qui permet à des ordinateurs et à des serveurs de communiquer efficacement au moyen d'un protocole de communication commun (IP). Ses principaux services sont le Web, le FTP, la messagerie et les groupes de discussion.

Internet mobile : accès à internet « sans fil » via des moyens de communications comme un téléphone portable, un ordinateur de poche, un ordinateur portable ou une tablette grâce à une clé 3G ou un relais *wifi*.

Investissement ou formation brute de capital fixe (FBCF) : acquisitions moins cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents. Les actifs fixes sont les actifs corporels ou incorporels issus de processus de production et utilisés de façon répétée ou continue dans d'autres processus de production pendant au moins un an.

Investissement direct étranger (IDE) : investissement qu'une unité institutionnelle résidente d'une économie effectue dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une unité institutionnelle résidente d'une autre économie et d'exercer, dans le cadre d'une relation à long terme, une influence significative sur sa gestion. Par convention, une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur acquiert au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie. Les investissements directs comprennent non seulement l'opération initiale qui établit la relation entre les deux unités mais également toutes les opérations financières ultérieures entre elles et entre les unités institutionnelles apparentées, qu'elles soient ou non constituées en sociétés.

J

Juridiction : désigne un tribunal ou une cour. Les juridictions de l'ordre administratif sont en principe compétentes pour juger les litiges nés à l'occasion d'une activité administrative. Les juridictions de l'ordre judiciaire sont chargées de régler les litiges entre particuliers (juridictions civiles) et de juger les personnes poursuivies pour infraction à la loi pénale (juridictions pénales). Chaque ordre de juridiction comprend une juridiction de droit commun et des juridictions d'exception (ou d'attribution pour l'ordre administratif). La juridiction de droit commun est compétente pour juger tout litige qu'aucun texte n'attribue à une autre juridiction tandis que la juridiction d'exception ou d'attribution n'est compétente que dans certaines matières, en vertu d'un texte. Ainsi, s'agissant de l'ordre judiciaire, en matière civile, la juridiction de droit commun est le tribunal de grande instance et le Conseil de Prud'homme, par exemple, appartient à la catégorie des juridictions d'exception. Pour ce qui est de l'ordre administratif, la juridiction de droit commun est le tribunal administratif et le Conseil d'État, par exemple, est une juridiction d'attribution. Les juridictions pénales de l'ordre judiciaire sont compétentes selon les infractions :

- les contraventions des 4 premières classes sont jugées par le juge de proximité ;
- les contraventions de 5ème classe le sont par le tribunal de police ;
- les délits, par le tribunal correctionnel ;
- les crimes, par la cour d'assises.

L

Licence : diplôme universitaire préparé en six semestres. Le cursus LMD correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur. Les licences LMD comprennent les licences générales et les licences professionnelles.

Licence sportive : acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions, et le cas échéant (selon les statuts de la fédération) la participation au fonctionnement de la fédération.

Logement : local utilisé pour l'habitation. Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants. Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'Insee : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune. En revanche, les communautés ne sont pas décrites ici.

Logement autorisé : voir **Autorisation de construire**.

Logement vacant : c'est un logement inoccupé. Il peut s'agir d'un logement proposé à la vente ou à la location, d'un logement déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation, d'un logement en attente de règlement de succession, d'un logement conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ou encore d'un logement gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire.

Loi relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU) : loi du 10 août 2007. Elle a prévu le transfert aux universités de la totalité de leur masse salariale et de leurs emplois. Ces dispositions concernant l'ensemble des universités depuis 2013. Leurs personnels (enseignants et non enseignants) ne sont alors plus rémunérés sur crédits d'État. Ils sont recensés à partir des fichiers de gestion.

Loyer : somme versée par un locataire en contrepartie de la jouissance d'un logement. Le loyer ne comprend pas les charges locatives qui sont destinées à couvrir un certain nombre de dépenses dues par le locataire et liées à la consommation d'eau et d'énergie, l'utilisation de l'ascenseur, le chauffage collectif le cas échéant, une partie des dépenses d'entretien ou de réparation des parties communes, les taxes d'enlèvement des ordures ménagères, etc.

M

Marque : au sens de la propriété industrielle, la marque est un « signe » permettant de distinguer précisément les produits ou prestations de services d'une entreprise de ceux de ses concurrents. Le signe peut être un mot, un nom, un slogan, un logo, un dessin, etc. ou la combinaison de ces différents éléments. En déposant sa marque à l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi), le déposant obtient un monopole d'exploitation sur le territoire français pour 10 ans, renouvelable indéfiniment. Il est ainsi le seul à pouvoir l'utiliser et peut se défendre en poursuivant en justice toute personne qui, notamment, imiterait ou utiliserait aussi sa marque.

Master : diplôme universitaire préparé en quatre semestres après la licence. Deux filières sont possibles : le master recherche, qui permet de suivre ensuite un doctorat, et le master professionnel, qui prépare à un métier précis et permet une entrée immédiate sur le marché du travail.

Médecin mixte : médecin ayant une activité libérale et une activité salariée en parallèle (hospitalière ou non).

Médiane : valeur qui partage une distribution de données statistiques, rangée en ordre croissant ou décroissant, en deux parties égales. Ainsi, pour une distribution de salaires, la médiane est le salaire au-dessous duquel se situent 50 % des salaires. C'est de manière équivalente le salaire au-dessus duquel se situent 50 % des salariés.

Médicament générique : voir médicament princeps.

Médicament princeps (ou médicament d'origine) : médicament mis au point par un laboratoire pharmaceutique qui en garde l'exclusivité jusqu'à expiration du brevet (environ 10 ans d'exploitation). À l'expiration du brevet, une copie du produit original peut ensuite être développée et commercialisée par d'autres laboratoires : c'est le médicament générique.

Ménage : ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes ne soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Au sens du recensement de la population, les personnes vivant dans des habitations mobiles, les marins, les sans-abri, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) sont considérées comme vivant hors ménage. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales. Dans les enquêtes auprès des ménages réalisées par l'Insee, depuis 2005, sont considérées comme formant un ménage l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement (que celui-ci soit ou non leur résidence principale) et qui ont un budget en commun. La résidence habituelle est le logement dans lequel on a l'habitude de vivre. Font donc partie du même ménage des personnes qui ont un budget commun, c'est-à-dire qui apportent des ressources servant à des dépenses faites pour la vie du ménage ou qui bénéficient simplement de ces dépenses. Dans la définition du budget commun, on ne tient pas compte des dépenses faites pour le logement et la participation occasionnelle à des dépenses communes ne suffit pas à former un budget commun. Le fait d'avoir plusieurs comptes en banque différents dans un ménage ne signifie pas faire budget à part. Depuis 2005, dans le cadre des enquêtes auprès des ménages, un logement peut donc comporter plusieurs ménages appelés encore « unités de vie ».

Ménage complexe : ménage où coexistent au moins deux des configurations suivantes : personne isolée, couple avec ou sans enfant(s), famille monoparentale.

Mesures de retrait d'activité : recouvrent l'Allocation spéciale du Fonds National de l'Emploi, la Cessation anticipée d'activité pour certains travailleurs salariés et la Dispense de recherche d'emploi.

Métropolisation : processus de renforcement de la puissance des grandes métropoles, par l'accroissement de la population, de la densité des réseaux de communication, de la concentration d'organismes de commandement dans tous les domaines.

Micro-entrepreneur : le régime du micro-entrepreneur est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Ce régime a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et s'applique depuis le 1er janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà, une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Pour en bénéficier, l'entrepreneur individuel doit remplir les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise. De nouvelles dispositions, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent depuis le 19 décembre 2014. Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi :

- du régime micro-social ;
- d'un régime micro-fiscal ;
- d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises ;
- d'exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Avant le 19 décembre 2014, il bénéficiait également d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans, sauf cas particuliers. Depuis la dispense a été supprimée mais l'immatriculation est gratuite. Voir aussi : **Auto-entrepreneur**.

Microentreprise (MIC) : entreprise occupant moins de 10 personnes, et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros. Cette notion, utilisée à des fins d'analyse statistique et économique, diffère de celle du régime fiscal de la micro-entreprise et ne s'apparente pas non plus au statut d'auto-entrepreneur. Il s'agit de l'une des quatre catégories d'entreprises définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

Milieu fermé : ensemble des établissements pénitentiaires.

Milieu ouvert : en opposition au milieu fermé, le milieu ouvert regroupe l'ensemble des mesures alternatives à l'incarcération qui répondent à une démarche de responsabilisation du condamné. Les personnes faisant l'objet de ces mesures sont placées sous contrôle du juge de l'application des peines et suivies à sa demande par des services pénitentiaires d'insertion et de probation, dès le jugement (contrôle judiciaire), lors du jugement (sursis avec mise à l'épreuve) ou suite aux modalités d'exécution de la peine d'emprisonnement (semi-liberté). Désigne également l'ensemble des mesures prises par le juge des enfants à l'égard d'un mineur et qui s'exercent dans sa famille, par opposition aux mesures de placement.

Minima sociaux : prestations sociales visant à assurer un revenu minimal à une personne (ou à sa famille) en situation de précarité, ce sont des prestations sociales non contributives, c'est-à-dire qu'elles sont versées sans contrepartie de cotisations. Le système français de minima sociaux comporte divers dispositifs, dont un spécifique aux départements d'outre-mer (DOM). Le RSA, qui vise à lutter contre les exclusions, est un des plus connus. Les autres allocations visent des publics spécifiques confrontés à un risque de grande pauvreté, par exemple, les chômeurs de très longue durée, avec l'allocation de solidarité spécifique (ASS) pour ceux ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage, les personnes handicapées (allocation aux adultes handicapés – AAH), les personnes âgées (minimum vieillesse). Ce type de prestations est versé sous conditions de ressources, permettant donc aux bénéficiaires de parvenir au niveau du minimum concerné.

Minimum mensuel garanti dans la fonction publique : il correspond au traitement afférent à l'indice majoré 309 depuis le 1er janvier 2013. Le minimum de rémunération mensuelle joue, dans la fonction publique, un rôle analogue à celui du Smic dans le secteur privé.

Minimum vieillesse : le « minimum vieillesse » recouvre un ensemble d'allocations qui permettent aux personnes âgées de 65 ans au moins (60 ans en cas d'invalidité au travail ou d'invalidité) disposant de faibles revenus d'atteindre un seuil minimal de ressources. Depuis 2007, pour les nouveaux bénéficiaires, le système d'allocations à deux étages est remplacé par une allocation unique : l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Mise en chantier : une construction est considérée comme mise en chantier (ou commencée) après réception de la déclaration d'ouverture de chantier (DOC) envoyée par le pétitionnaire (ou maître d'ouvrage).

Mode de faire-valoir : type de relations existant entre le propriétaire des terres agricoles et l'exploitant. Lorsque le propriétaire exploite lui-même ses terres, on parle de faire-valoir direct. Lorsque l'exploitant prend la terre en location, moyennant un loyer d'un montant fixe, on parle de fermage. Dans le cas du métayage, l'exploitant cède un pourcentage de sa production au propriétaire. Le métayage est devenu si marginal depuis quinze ans qu'il a été regroupé, dans cet ouvrage, avec la catégorie « fermage ».

Mortalité prématurée : ensemble des décès survenus avant l'âge de 65 ans.

Musée national : les musées nationaux sont les musées dont les collections appartiennent à l'État et qui sont placés sous la tutelle de la Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication. Ce sont soit des établissements publics, soit des services à compétence nationale. Ils font partie des musées de France.

N

NAF : voir **Nomenclature d'activités** française.

Naissance : toute naissance survenue sur le territoire français fait l'objet d'une déclaration à l'état civil. Cette déclaration doit être faite dans les trois jours suivant l'accouchement, le jour de l'accouchement n'étant pas compté dans ce délai. En outre, si le dernier jour du délai est férié, celui-ci sera prorogé jusqu'au premier jour ouvrable qui suit le jour férié. Depuis mars 1993, l'officier de l'état civil enregistre un acte de naissance si l'enfant a respiré. Dans le cas contraire, il enregistre un acte d'enfant sans vie. Les renseignements sont demandés au déclarant, et chaque fois qu'il est possible, contrôlés d'après le livret de famille.

Nationalisation, privatisation : ces termes traduisent les mouvements des entreprises entre le secteur public et le secteur privé. Lorsque l'État prend le contrôle direct d'une entreprise, c'est-à-dire lorsqu'il détient plus de 50 % de son capital, on parle de nationalisation. Lorsque l'État perd le contrôle direct d'une entreprise au profit du secteur privé, on parle de privatisation.

Nationalité : lien juridique qui relie un individu à un État déterminé. De ce lien découlent des obligations à la charge des personnes qui possèdent la qualité de Français, en contrepartie desquelles sont conférés des droits politiques, civils et professionnels, ainsi que le bénéfice des libertés publiques. La nationalité française peut résulter soit d'une attribution par filiation (droit du sang) ou par la naissance en France (droit du sol) soit d'une acquisition à la suite d'événements personnels (mariage avec un Français, par exemple) ou d'une décision des autorités françaises (naturalisation). La nationalité française est attribuée de plein droit à la naissance à l'enfant, légitime ou naturel, dont l'un des parents au moins est français (droit du sol) ou à l'enfant, légitime ou naturel, né en France lorsque l'un de ses parents au moins y est lui-même né (double droit du sol).

Naturalisation : le fait de naturaliser français un étranger consiste à lui accorder la condition de citoyen français à part entière. Une naturalisation, par décision de l'autorité publique, ne peut être accordée qu'à l'étranger justifiant d'une résidence habituelle en France pendant les cinq années qui précèdent le dépôt de sa demande (sauf cas de réduction ou de suppression du stage de cinq ans prévus par le code civil).

Niveau de formation : la nomenclature nationale des niveaux de formation (fixée en 1969 par la Commission statistique nationale) sert à répartir les élèves selon leur niveau de formation et à repérer le niveau atteint au terme de leur formation initiale. Le niveau VI correspond aux années intermédiaires du premier cycle de l'enseignement secondaire (6^e, 5^e, 4^e) et aux formations préprofessionnelles en un an. Le niveau V bis correspond à l'année terminale du premier cycle (troisième) et aux années intermédiaires du second cycle professionnel court (CAP et BEP). Le niveau V correspond aux années terminales du second cycle court (CAP/BEP) ainsi qu'aux années intermédiaires du second cycle long (secondes et premières générales, technologiques et professionnelles ainsi que la première année de préparation des brevets professionnels). Le niveau IV correspond aux années terminales des seconds cycles longs et aux sorties de l'enseignement supérieur sans diplôme. Le niveau III correspond aux diplômes sanctionnant les deux premières années d'études supérieures (DUT, BTS, DEUG, écoles de formations sanitaires ou sociales, etc.). Le niveau II correspond aux diplômes de l'enseignement supérieur obtenus trois ans ou quatre ans après le baccalauréat (licence, licence professionnelle, maîtrise). Le niveau I correspond aux diplômes obtenus cinq ans ou plus après le baccalauréat (master, DEA, DESS, doctorat) et aux diplômes de grande école.

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC), appelées aussi « équivalent-adulte », qui permettent de tenir compte de la taille du ménage et des économies d'échelle réalisées en son sein. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Nomenclature agrégée (NA) : avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1^{er} janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE. La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standard » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2. Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de

données de synthèse. Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, qui constitue la nomenclature agrégée (NA) :

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;
- A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées :

- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;
- A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;
- A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;
- A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Nomenclature d'activités française (NAF) : la nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement 21, 88, 272, 615 et 732 postes. La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003).

Nouveaux États membres (NEM) : zone géographique composée des 13 États ayant rejoint l'Union européenne depuis 2004. Les NEM sont la Pologne, la République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie, l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie, Malte, Chypre, la Slovénie, la Roumanie, la Bulgarie et la Croatie.

Nuitées : nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées.

O

Objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) : montant prévisionnel établi chaque année pour les dépenses de l'assurance maladie. Il constitue un outil efficace de maîtrise des dépenses de santé. Créé par une ordonnance de 1996, l'Ondam englobe les soins de ville, d'hospitalisation dispensés dans les établissements privés ou publics et les établissements médico-sociaux. Il est voté chaque année par le Parlement dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS).

Obligation d'emploi des personnes handicapées (OETH) : Tout employeur occupant au moins 20 salariés depuis plus de 3 ans est tenu d'employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6 % (ou 2 % à Mayotte) de l'effectif total de l'entreprise. Les établissements ne remplissant pas ou que partiellement cette obligation doivent s'acquitter d'une contribution à l'Agefiph, le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Omnipraticien : médecin généraliste. La médecine générale est la branche de la médecine prenant en charge le suivi durable et les soins médicaux généraux de la population, sans se limiter à des groupes de maladies relevant d'un organe, d'un âge ou d'un sexe particulier. Le médecin généraliste est donc le spécialiste de la santé assurant le suivi, la prévention, les soins et le traitement des malades, dans une vision à long terme de la santé et du bien-être de ceux qui le consultent.

OPCVM : voir **Organisme de placement collectif en valeurs mobilières**.

Organisation des Nations unies (ONU) : l'Organisation des Nations unies a été fondée en 1945, après la Seconde Guerre mondiale, par 51 pays déterminés à maintenir la paix et la sécurité internationales, à développer des relations amicales entre les nations, à promouvoir le progrès social, à instaurer de meilleures conditions de vie et à accroître le respect des droits de l'homme. De par son statut unique à l'échelon international et les pouvoirs que lui confère sa charte fondatrice, l'Organisation peut prendre des mesures pour résoudre un grand nombre de problèmes. En outre, elle constitue un forum où ses 192 États membres expriment leur opinion par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social, des autres organes et comités. L'activité des Nations unies couvre toutes les parties du globe. Si les opérations de maintien et de consolidation de la paix, de prévention des conflits et d'assistance humanitaire sont bien connues, l'influence des Nations unies et de son système (institutions spécialisées, fonds et programmes) se manifeste également de multiples façons dans notre quotidien et contribue à créer un monde meilleur. L'Organisation se consacre à un grand nombre de questions fondamentales, comme le développement durable, la protection de l'environnement et des réfugiés, les secours en cas de catastrophe, la lutte contre le terrorisme, le désarmement et la non-prolifération, la promotion de la démocratie, les droits de l'homme, la gouvernance, le développement économique et social, la santé publique, le déminage et l'augmentation de la production alimentaire et bien plus encore. Ce faisant, elle s'attache à atteindre les objectifs fixés et à coordonner les efforts afin de créer un monde plus sûr pour les générations présentes et futures.

Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) : créée en 1960 (Conférence de Bagdad), l'organisation siège à Vienne et regroupe douze pays (Algérie, Angola, Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Équateur, Irak, Iran, Koweït, Libye, Nigeria, Qatar et Venezuela). Elle se fixe pour objectif de coordonner les politiques pétrolières des États membres, à la fois pour rentabiliser les investissements des producteurs et assurer l'approvisionnement des consommateurs.

Organisme d'assurance maladie complémentaire : mutuelle, société d'assurance ou institution de prévoyance.

Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) : intermédiaire financier qui donne à ses souscripteurs la possibilité de diversifier leurs investissements en particulier sur des marchés financiers auxquels ils n'auraient que difficilement accès autrement. L'activité principale des OPCVM consiste à collecter des fonds en émettant des titres financiers auprès de divers agents (particuliers, entreprises, etc.) en vue d'acquérir certains actifs financiers. On distingue traditionnellement deux grandes catégories d'OPCVM selon leur mode d'organisation : d'une part, les sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) qui sont des sociétés avec conseil d'administration et, d'autre part, les fonds communs de placement (FCP) ainsi que leurs déclinaisons (fonds commun de placement en entreprises, etc.) qui n'ont pas de personnalité juridique et qui sont créés à l'instigation d'une société de gestion et d'une banque dépositaire.

Organismes divers d'administration centrale (Odac) : organismes auxquels l'État a donné une compétence fonctionnelle spécialisée au niveau national. Contrôlés et financés majoritairement par l'État, ces organismes ont une activité principalement non marchande. Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), Météo France ou encore le Fonds national d'aide au logement (FNAL), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) sont des Odac. Le plus souvent, les Odac sont des opérateurs de l'État.

Orientation technico-économique : classement des exploitations selon leur spécialisation, en fonction la contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard.

P

Pacte civil de solidarité (Pacs) : contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été promulgué par la loi du 15 novembre 1999. Il établit des droits et des obligations entre les deux contractants, en terme de soutien matériel, de logement, de patrimoine, d'impôts et de droits sociaux. En revanche, il est sans effet sur les règles de filiation et de l'autorité parentale si l'un des contractants est déjà parent. Le pacs peut être dissous par la volonté de l'un ou des deux contractants en adressant une déclaration au tribunal d'instance. Il est automatiquement rompu par le mariage ou par le décès de l'un ou des deux contractants.

Parité : la notion de parité constitue le fondement des politiques de lutte contre les inégalités entre les hommes et les femmes. Au nom de ce principe ont été édictées plusieurs lois visant à réduire les disparités dans les domaines des salaires, de l'emploi, de l'éducation, de la représentation des femmes dans les instances de pouvoir politique et économique.

Parité de pouvoir d'achat (PPA) : taux de conversion monétaire qui permet d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies ou bien d'une même monnaie dans différents pays (cas de l'euro). Ce taux exprime le rapport entre la quantité d'unités monétaires nécessaires dans des pays différents pour se procurer le même « panier » de biens et de services. Ce taux de conversion peut être différent du « taux de change » ; en effet, le taux de change d'une monnaie par rapport à une autre reflète leurs valeurs réciproques sur les marchés financiers internationaux et non leurs valeurs intrinsèques pour un consommateur.

Parquet : ensemble des magistrats travaillant dans les cours et tribunaux de l'ordre judiciaire, chargés de représenter les intérêts de la société et de veiller au respect de l'ordre public et à l'application de la loi. Le ministère public est hiérarchisé (procureur général, procureur, procureur-adjoint, vice-procureur et substitut) et subordonné au garde des sceaux. Il ne bénéficie pas de l'inamovibilité des magistrats du siège (magistrat qui ne peut être déplacé, suspendu ou révoqué sans son avis, sauf pour raison disciplinaire ou en cas de maladie).

Patrimoine : différence entre la valeur des actifs (financiers et non financiers) et celle des passifs (par nature financiers). Les comptes de patrimoine de la comptabilité nationale recensent les actifs et passifs économiques, c'est-à-dire ceux sur lesquels des droits de propriété peuvent être exercés et qui peuvent procurer des avantages économiques à leurs propriétaires. Ils peuvent être financiers ou non financiers ; ces derniers peuvent être le résultat de processus de production ou avoir une origine naturelle.

Patrimoine national : patrimoine des résidents sur le territoire national. Il repose sur la propriété d'actifs économiques susceptibles de faire l'objet de transactions. En particulier, il ne comprend pas les monuments historiques.

Pauvreté monétaire et seuil de pauvreté : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative alors que d'autres pays (comme les États-Unis ou l'Australie) ont une approche absolue. Dans l'approche en termes relatifs, le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Eurostat et les pays européens utilisent en général un seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie. La France privilégie également ce seuil, mais publie des taux de pauvreté selon d'autres seuils (40 %, 50 % ou 70 %) conformément aux recommandations du rapport du Cnis sur la mesure des inégalités.

Pavillon : le pavillon d'un véhicule est généralement défini par son pays d'immatriculation. Le terme de pavillon recouvre par extension l'ensemble des véhicules de transport d'un pays donné. Dans le cas du transport routier, le pavillon permet de distinguer des catégories spécifiques de transport : le transport bilatéral au sein du transport d'échange (pays d'origine et de destination différents) qui peut être réalisé soit par un véhicule immatriculé dans l'un de ces deux pays, soit par un transporteur de pavillon tiers (immatriculé dans un pays autre que celui d'origine ou de destination) ; et enfin le cabotage où l'origine et la destination sont réalisées dans un même pays mais où le pavillon du transporteur est celui d'un pays tiers.

Pays de la Mer du Nord : les pays de la Mer du Nord producteurs de pétrole ou de gaz sont le Royaume-Uni, la Norvège, les Pays-Bas et le Danemark.

Pays du Proche et Moyen-Orient : Territoire palestinien occupé, Liban, Syrie, Irak, Iran, Israël, Jordanie, Arabie Saoudite, Koweït, Qatar, Bahreïn, Émirats arabes Unis, Oman et Yémen.

PCH : voir **Prestation de compensation du handicap**.

Pêches : on distingue deux grands types de pêches professionnelles. La pêche maritime est pratiquée en mer ou en estuaire. Selon la transformation réalisée à bord des navires, on distingue ensuite pêche fraîche et pêche congelée (ou transformée). La pêche continentale est pratiquée en eau douce (étang, rivière), elle est peu développée en France. La navigation à la pêche est subdivisée en quatre types de pêches :

- petite pêche : absence du port inférieure ou égale à 24 h ;
- pêche côtière : absence du port supérieure comprise entre 24 et 96 h ;
- pêche au large : absence supérieure à 96 h, lorsque cette navigation ne répond pas à la définition de la grande pêche ;
- grande pêche ; elle comprend les navires de plus de 1 000 tonneaux de jauge brute (tjb), les navires de plus de 150 tonneaux s'absentant habituellement plus de 20 jours de son port d'exploitation ou de ravitaillement et les navires de plus de 150 tonneaux dont le port d'armement est éloigné de plus de 20 jours du port d'exploitation ou de ravitaillement.

Peine alternative : permet au juge de remplacer une peine d'emprisonnement ou d'amende par une autre peine, par exemple un placement sous bracelet électronique, des travaux d'intérêt général ou un suivi socio-judiciaire.

Pension de retraite : somme versée à un assuré en contrepartie de ses cotisations après l'arrêt, au moins partiel, de son activité professionnelle. Par souci de simplification, le mot retraite remplace souvent celui de pension de retraite. La pension de retraite peut être composée de plusieurs éléments distincts, régis par des règles d'attribution différentes. Le premier élément est l'avantage principal de droit direct. Il est acquis en contrepartie de l'activité professionnelle et donc des cotisations versées (et des validations de trimestres acquis) qui y sont liées. Cet avantage peut être transféré au conjoint survivant lors du décès du bénéficiaire. On parle alors davantage de droit dérivé, souvent appelé pension de réversion, qui peut être cumulé à un avantage principal de droit direct. À ces deux éléments peuvent s'ajouter, selon les régimes et les situations individuelles, d'autres éléments qualifiés d'avantages accessoires. Le plus répandu est la « bonification pour trois enfants ou plus ». Elle est servie par presque tous les régimes aux retraités ayant élevé au moins trois enfants. Enfin, si les ressources du ménage auquel appartient le retraité sont inférieures au montant du minimum vieillesse, celui-ci peut demander à bénéficier de ce dispositif.

Permis de construire : formulaire établi lors d'une opération de construction de logements ou de locaux non résidentiels. Un unique permis de construire peut s'appliquer à un seul logement (ou à un local non résidentiel) ou à plusieurs selon le type de la construction.

Personne âgée dépendante : personne âgée de 60 ans ou plus, ayant « besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière » (cf. loi du 20 juillet 2001 relative à l'APA). Il s'agit des personnes classées en GIR 1 à 4 selon la grille AGGIR d'évaluation des pertes d'autonomie.

Personne mise en cause : personne ayant été entendue par la police ou la gendarmerie et à l'encontre de laquelle sont réunis dans la procédure transmise au parquet des indices ou éléments graves attestant qu'elle a commis ou tenté de commettre un ou plusieurs délit ou crime. Ne figurent pas dans les comptabilisations présentées les infractions relatives à la circulation routière. Toutes les personnes mises en causes ne seront pas reconnues coupables par la justice.

Petites et moyennes entreprises (PME) : cette catégorie est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Il s'agit de l'une des quatre catégories d'entreprises définies par la loi (article 51 de la loi de modernisation de l'économie) pour les besoins de l'analyse statistique et économique.

Pétrole, produits pétroliers : huile minérale naturelle, mélange complexe d'hydrocarbures liquides (éléments chimiques contenant de l'hydrogène de carbone), qui se forme naturellement dans des nappes souterraines présentes dans les roches sédimentaires. Les formes primaires comprennent le pétrole brut, les liquides du gaz naturel et les autres hydrocarbures. Elles sont transformées par distillation en raffinerie. Il en résulte toute une gamme de produits pétroliers, propane, butane, naphta, essence, kérosène, fioul, bitume, etc. La pétrochimie élabore les dérivés du pétrole pour les usages non énergétiques.

PIB : voir **Produit intérieur brut**.

Pisciculture : élevage de poissons. On distingue pisciculture marine ou continentale. Parfois, par extension, la pisciculture désigne également l'élevage des crustacés.

Plainte : moyen par lequel une personne qui se dit victime d'une infraction saisit la justice. Les plaintes peuvent être déposées auprès des services de police, de gendarmerie ou adressées au procureur de la République.

Plan d'épargne entreprise (PEE) : permet aux salariés de se constituer une épargne sous la forme d'un portefeuille de valeurs mobilières, avec l'aide de leur entreprise. Bloquées pendant 5 ans minimum, les sommes détenues proviennent des versements volontaires des salariés et de l'abondement de l'entreprise. Le PEE peut également être alimenté par l'intéressement et la participation.

Plan d'épargne pour la retraite collective (PERCO) : ce dispositif d'épargne salariale, qui peut être mis en place par accord collectif dans chaque entreprise qui le souhaite, permet à tous les salariés de l'entreprise de se constituer un complément de retraite. L'entreprise abonde généralement les versements des salariés.

Plan d'épargne retraite d'entreprise (PERE) : régime de retraite supplémentaire, où l'entreprise et les salariés cotisent selon la répartition prévue dans l'accord d'entreprise et qui offre en plus la possibilité aux salariés d'effectuer librement des versements individuels.

Plan d'épargne retraite populaire (PERP) : contrat d'assurance, souscrit de façon individuelle et facultative, accessible à tous. Il permet de constituer un complément de revenu pour la retraite, en effectuant des versements tout au long de la période d'activité. L'épargne est reversée à partir de la date du départ en retraite sous forme de rente ou depuis 2011 en capital, pour 20 % au maximum du capital accumulé.

PME : voir **Petites et moyennes entreprises**.

Population active au sens du BIT : regroupe la population active occupée au sens du BIT (« personnes ayant un emploi ») et les chômeurs au sens du BIT.

Population active occupée au sens du BIT : comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie, ... Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés font partie de la population active occupée.

Population handicapée : le handicap peut être reconnu par différents organismes et donner droit à des pensions versées sous forme de rente ou de capital, des allocations ou des cartes prioritaires. La reconnaissance peut également se décliner sous la forme d'une orientation professionnelle vers le milieu ordinaire de travail ou le milieu protégé et adapté. Parmi les différentes reconnaissances du handicap d'une personne, certaines ouvrent en outre droit à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH). Dans l'enquête Handicap et santé ménages (HSM) de 2008, les différentes catégories de reconnaissance font l'objet d'un grand nombre de questions permettant de repérer de façon précise si la personne est concernée par l'une ou plusieurs d'entre elles. Selon cette enquête, 2,5 millions de personnes déclarent avoir une reconnaissance administrative de leur handicap appartenant à la liste des reconnaissances du handicap et donnant droit au bénéfice de l'OETH. Cette estimation est nettement supérieure à celle issue de la dernière enquête complémentaire à l'enquête Emploi de 2007, qui appréciait cette population à 1,8 million de personnes. L'écart entre les deux enquêtes peut s'expliquer par deux principaux facteurs. Le champ de l'enquête de 2007 était tout d'abord plus étroit : seules les personnes ayant déclaré une maladie ou un accident du travail au cours des douze derniers mois étaient interrogées sur l'obtention d'une reconnaissance du handicap, alors que ces questions sont posées quel que soit l'état de santé dans l'enquête HSM de 2008. La reconnaissance du handicap était par ailleurs approchée de façon moins précise dans l'enquête de 2007 où une même question recouvrait des types très variés de reconnaissances (allocations, cartes, orientations professionnelles, etc.) sans précision et distinction de l'organisme qui les attribue. Or les enquêtés ne connaissent pas toujours avec précision le type de reconnaissances dont ils disposent. Dans l'enquête HSM, les questions sont distinctes selon la nature de la reconnaissance et l'organisme qui la délivre. Enfin, des questions sur les démarches nécessaires pour obtenir

les reconnaissances sont également posées (par exemple, l'enquête comporte des questions sur le dépôt des dossiers de demande à la maison départementale des personnes handicapées). Cette multiplicité de questions très précises permet sans doute de collecter une information plus fiable.

Population légale : le terme générique de « populations légales » regroupe pour chaque commune sa population municipale, sa population comptée à part et sa population totale qui est la somme des deux précédentes. Les populations légales sont définies par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. Désormais, elles sont actualisées et authentifiées par un décret chaque année. Environ 350 textes législatifs ou réglementaires font référence à ces populations. La population municipale est celle qui est utilisée à des fins statistiques ; la population totale est la plus souvent utilisée pour l'application de dispositions législatives ou réglementaires.

Population mondiale (estimations et projections) : estimations de population effectuées par les Nations unies, fondées sur les recensements et enquêtes nationales récentes. Les effets de mouvements de réfugiés, du grand nombre de travailleurs étrangers et des changements de population attribuables à la conjoncture politique sont, autant que faire se peut, pris en considération. Les projections des Nations unies sont fondées sur des hypothèses quant à l'évolution de la fécondité, de la mortalité et de la migration. À court terme, c'est-à-dire à 20 ou 30 ans, les projections démographiques relatives à la population mondiale sont relativement sûres. La plupart des hommes qui vivront alors sont en effet déjà nés, on connaît leur nombre et on peut estimer sans trop d'erreur ceux qui seront encore en vie. Concernant les nouveau-nés, leur nombre peut également être estimé car les femmes qui mettront au monde des enfants dans les 20 prochaines années sont déjà nées, on connaît leur effectif et on peut faire une hypothèse sur leur fécondité.

Population municipale : le concept de population municipale est défini par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune. La population municipale d'un ensemble de communes est égale à la somme des populations municipales des communes qui le composent. Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule. En 1999, c'était le concept de population sans doubles comptes qui correspondait à la notion de population statistique. La population municipale se distingue du concept de « populations légales ».

Pouvoir calorifique : quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible. Le pouvoir calorifique supérieur (PCS) donne le dégagement maximal théorique de la chaleur lors de la combustion, y compris la chaleur de condensation de la vapeur d'eau. Le pouvoir calorifique inférieur (PCI) n'inclut pas la chaleur de condensation de l'eau supposée restée à l'état de vapeur à l'issue de la combustion. En pratique, le rapport PCS/PCI est de l'ordre de 90 % pour le gaz naturel, de 91 % pour le gaz de pétrole liquéfié, de 92-93 % pour les autres produits pétroliers et de 95 % à 98 % pour les combustibles solides.

Pouvoir d'achat : quantité de biens et de services que l'on peut acheter avec le revenu disponible brut (RDB). Son évolution est liée à celles des prix et des revenus. Ainsi, si les prix augmentent quand les revenus sont constants, le pouvoir d'achat diminue, alors que si la hausse des revenus est supérieure à celle des prix, le pouvoir d'achat augmente. Voir aussi : **Revenu disponible brut des ménages**.

Pouvoir de réchauffement global d'un gaz (PRG) : rapport entre l'énergie renvoyée vers le sol en 100 ans par kg de gaz et celle que renverrait 1 kg de CO₂. Ce rapport dépend de la concentration et des durées de vie des gaz. Par exemple, 1 kg de CH₄ et 21 kg de CO₂ auront réchauffé de la même manière l'atmosphère au cours du siècle qui suit leur émission. Le PRG est donc de 21 pour le CH₄, de 310 pour le N₂O, variables de 140 à 11 700 selon les molécules considérées pour le HFC, variables de 6 500 à 9 200 selon les molécules considérées pour le PFC et 23 900 pour le SF₆.

PREFON : créé en 1967, ce contrat permet aux fonctionnaires de compléter leurs revenus au moment de leur retraite.

Prélèvements d'eau par usage : les volumes sont estimés à partir des déclarations des usagers auprès des Agences de l'eau pour tous les usages sauf l'irrigation. Pour l'irrigation, les volumes « forfaitaires » des Agences de l'eau ont été réévalués entre 2000 et 2004 à partir du recensement agricole de 2000 et de la partie des volumes connue par des relevés de compteurs. Au-delà de 2004, la part forfaitaire diminuant, le redressement n'est plus nécessaire.

Prélèvements obligatoires : impôts et cotisations sociales effectives reçues par les administrations publiques et les institutions européennes. Cotisations sociales et impôts sont comptabilisés pour leurs montants dus, mais les prélèvements obligatoires sont nets des montants dus non recouvrables.

Première contrepartie : principe préconisé par le FMI pour établir les statistiques relatives aux investissements directs étrangers, selon lequel la ventilation géographique de ces investissements est effectuée en fonction du pays de provenance ou de destination immédiate des flux.

Presse écrite : ensemble des moyens de diffusion de l'information écrite. Cela englobe notamment les journaux quotidiens, les publications périodiques et les organismes professionnels liés à la diffusion de l'information. Cette expression différencie la presse par rapport aux autres médias tels que la radio et la télévision.

Prestation de compensation du handicap (PCH) : mise en place en 2006, elle est versée par les conseils généraux aux personnes handicapées, qu'elles vivent à leur domicile ou qu'elles résident en établissement. C'est une aide personnalisée, visant à financer les besoins de compensation des personnes au regard de leur projet de vie. Elle concerne les aides humaines, les aides techniques et matérielles (par exemple : aménagement du logement et du véhicule), les aides animalières. Peuvent en bénéficier les personnes reconnues éligibles par les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH).

Prestations sociales ou transferts sociaux : transferts effectifs attribués personnellement à des ménages sans contrepartie équivalente ou simultanée. Les prestations sociales sont ventilées en six risques : vieillesse-survie (pensions de retraite et de réversion, etc.), santé (prise en charge totale ou partielle de frais liés à la maladie, à l'invalidité, aux accidents du travail et aux maladies professionnelles), maternité-famille (prestations liées à la maternité, allocations familiales, aides pour la garde d'enfants, etc.), emploi (indemnisation du chômage, prestations d'insertion ou de réinsertion professionnelle, etc.), logement (aides au logement) ainsi que pauvreté-exclusion sociale (revenu de solidarité active – RSA, etc.).

Prévalence : mesure de l'état de santé d'une population à un instant donné. Pour une affection donnée, elle est calculée en rapportant à la population totale, le nombre de cas de maladies présents à un moment donné dans une population (que le diagnostic ait été porté anciennement ou récemment). La prévalence est une proportion qui s'exprime généralement en pourcentage.

Prévention : voir **Dépense de prévention**.

Prévenu : personne (en liberté ou incarcérée dans un établissement pénitentiaire) poursuivie pour contravention ou délit, et qui n'a pas encore été jugée ou dont la condamnation n'est pas définitive.

Principe directionnel étendu : l'application de la règle du « principe directionnel étendu » consiste à classer les prêts entre sociétés sœurs (*id est* sans lien direct en capital social entre elles ou avec une participation de l'une au capital de l'autre inférieure à 10 %) en investissements directs français à l'étranger ou en investissements directs étrangers en France en fonction du lieu de résidence de la tête de groupe, alors que dans les statistiques traditionnelles, les prêts et les emprunts entre sociétés sœurs d'un même groupe international sont enregistrés, à l'instar des autres flux financiers de balance des paiements, comme des créances et des engagements vis-à-vis des non-résidents. Cette méthode ne change pas le solde net des IDE mais fait diminuer significativement tant les IDE sortants que les IDE entrants. Les données de source française sont présentées selon cette méthode, celles d'Eurostat selon la méthode traditionnelle.

Prix courants et prix constants : les prix courants sont les prix tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, ils sont dits en valeur nominale. Les prix constants sont les prix en valeur réelle c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix par rapport à une donnée de base ou de référence. On utilise de la même façon les termes euros constants et euros courants.

Prix des logements : prix à la réservation hors frais de notaire et frais divers. Les prix de vente sont mesurés en milliers d'euros pour une maison et en euros/m² pour un appartement.

Procès-verbal : retranscription écrite d'un fait, d'une déposition ou d'un interrogatoire.

Production au prix de base : production valorisée au prix auquel vend le producteur, plus les subventions sur les produits qu'il perçoit, moins les impôts spécifiques sur les produits qu'il reverse.

Production au sens de la comptabilité nationale : activité exercée sous le contrôle et la responsabilité d'une unité institutionnelle qui combine des ressources en main-d'œuvre, capital et biens et services pour fabriquer des biens ou fournir des services, et résultat de cette activité. Les processus purement naturels sans intervention ou contrôle humain ne font pas partie de la production.

Production brute d'électricité : production mesurée aux bornes des groupes de centrales. Elle inclut par conséquent la consommation des services auxiliaires et les pertes dans les transformateurs des centrales.

Production brute standard (PBS) : indicateur permettant de déterminer la dimension économique d'une exploitation. Les coefficients de production brute standard (PBS) utilisés par la statistique agricole ne constituent pas des résultats économiques observés. Ils constituent des ordres de grandeur définissant un potentiel de production des exploitations agricoles. La variation annuelle de la PBS d'une exploitation traduit l'évolution de ses structures de production (par exemple agrandissement ou choix de production à plus fort potentiel) et non une variation de son chiffre d'affaires. Pour la facilité de l'interprétation, la PBS est exprimée en euros, mais il s'agit surtout d'une unité commune qui permet de hiérarchiser les productions entre elles. On peut donc ramener les PBS en équivalent hectares de blé par exemple.

Production des pêches maritimes : les captures sont les quantités de poissons, crustacés, mollusques et algues pêchées par les navires et conservées à bord. Elles sont exprimées en poids vif. Certains navires stockent leurs captures en l'état, d'autres transforment à bord les produits pêchés (éviscération ou congélation par exemple). Lorsqu'ils reviennent au port, les navires débarquent leur cargaison. Les quantités mises à terre sont appelées débarquements. Les débarquements sont exprimés en poids présenté ou en équivalent poids vif. La plus grande partie des débarquements est vendue (soit à la criée, soit de gré à gré à des mareyeurs, des restaurateurs, des transformateurs, ...). Ces ventes sont exprimées en poids présenté, en équivalent poids vif ou en euros. Une partie des débarquements peut être retirée du marché (pour être détruite ou transformée en farine, par exemple), notamment en cas de chute des prix : ce sont les retraits.

Production halieutique : exploitation des ressources vivantes aquatiques. Elle regroupe les différents modes d'exploitation et de gestion (pêche, aquaculture) des espèces vivantes (végétales ou animales) exercés dans tous les milieux aquatiques (mer et eau douce).

Production marchande : comprend principalement les produits vendus à des prix « économiquement significatifs ». Elle est évaluée au prix de base. Ce prix correspond au montant que le producteur reçoit de l'acheteur diminué, le cas échéant, des impôts sur les produits (TVA, droits sur les alcools et les tabacs, taxe intérieure sur les produits pétroliers, etc.) et augmenté des subventions sur les produits (principalement sur les transports et les produits agricoles). Le prix de base exclut les frais de transport facturés séparément par le producteur, mais il inclut les frais de transport non isolés.

Production non marchande : désigne une production livrée gratuitement ou à des prix sans signification économique. Elle est évaluée aux coûts de production, c'est à dire comme la somme des consommations intermédiaires, de la rémunération des salariés, de la consommation de capital fixe et des autres impôts sur la production.

Productivité apparente du travail : rapport entre la richesse créée et le facteur travail. La richesse créée est mesurée par la valeur ajoutée (évaluée en volume) et seul le volume de travail mis en œuvre dans le processus de production est pris en compte. Elle ne tient compte que du facteur travail comme ressource mise en œuvre. Le terme « apparente » rappelle que la productivité dépend de l'ensemble des facteurs de production (capital et travail) et de la façon dont ils sont combinés. Plusieurs mesures sont possibles :

- si le volume de travail est mesuré par le nombre d'heures travaillées, on parle de « productivité horaire apparente du travail » ;
- si le volume de travail est mesuré par le nombre de personnes en emploi (personnes physiques), on parle de « productivité par tête ».

Produit intérieur brut (PIB) : agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes. Il peut se définir de trois manières : la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité) ; la somme des emplois finals intérieurs de biens et de services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ; la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels (rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte).

Profilage : analyse des groupes afin d'identifier en leur sein, par delà leur organisation juridique en unités légales, des entreprises pertinentes au sens économique.

Projections de population : une projection de population fournit une image de ce que pourrait être la population à venir, à partir de la connaissance du passé et en prenant, pour le futur, des hypothèses sur trois composantes : la fécondité, la mortalité et les migrations. Les projections démographiques sont réalisées par l'Insee à partir des résultats du recensement de la population. Elles peuvent être réalisées sur l'ensemble du territoire ou sur toute zone composée de plusieurs communes et ayant au total plus de 50 000 habitants. Les comportements individuels ainsi que certaines actions de politiques publiques voire même des chocs imprévus tels que la canicule de l'été 2003 peuvent sensiblement influencer ces évolutions tendanciennes. Les projections ont l'avantage de servir de base à la réflexion, notamment en termes d'aménagements collectifs mais ne constituent en aucun cas des prévisions pour l'avenir.

Projections de population active : visent à appréhender l'évolution future des ressources en main-d'œuvre (nombre d'actifs), au sens du BIT, disponibles pour contribuer à la production. Ces projections sont réalisées selon divers scénarios d'évolution de la démographie et des comportements d'activité. Sur une période relativement longue, on dispose ainsi des effectifs d'actifs, par sexe et tranche d'âge quinquennale ainsi que de leurs taux d'activité moyens sur l'année.

Proportion de bacheliers dans une génération : proportion de bacheliers d'une génération fictive d'individus qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à l'ensemble de la population de cet âge.

Propriétaires accédants : propriétaires qui ont un ou plusieurs prêts immobiliers en cours pour l'achat de leur résidence principale. Les propriétaires non accédants sont eux dégagés des charges de remboursements d'emprunts liés à leur résidence principale.

Propriété industrielle : elle a pour objet la protection et la valorisation des inventions, des innovations et des créations. Les droits de propriété industrielle s'acquière en principe par un dépôt (dépôt d'un brevet, d'un dessin ou modèle ou d'une marque). Les droits de propriété industrielle donnent un monopole d'exploitation (sanctionné par l'action en contrefaçon) et constituent à la fois une « arme » défensive et offensive pour les entreprises détentrices de ces droits.

Protection sociale : recouvre, selon les concepts retenus au niveau européen de comptabilité nationale, tous les mécanismes institutionnels, publics ou privés, prenant la forme d'un système de prévoyance collective ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale, et qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence de certains risques sociaux identifiés (santé, vieillesse-survie, maternité-famille, emploi, logement, pauvreté-exclusion sociale). Elle implique le versement de prestations aux individus ou aux ménages confrontés à la réalisation de ces risques. Ces mécanismes compensent tout ou partie de la diminution de ressources ou de l'augmentation de charges, sans qu'il n'y ait contrepartie simultanée et équivalente des bénéficiaires. Ce dernier terme implique en particulier que le bénéficiaire n'est pas soumis, contrairement au cas des assurances classiques, au versement de primes ou de cotisations établies en fonction des risques spécifiques qu'il présente (âge, morbidité antérieure, antécédents familiaux...). Conformément à cette définition, la protection sociale recouvre non seulement les régimes obligatoires tels que le régime général de la Sécurité sociale, les institutions chargées de l'indemnisation du chômage ou les régimes de retraite complémentaires, mais aussi les assurances collectives telles que les contrats gérés par les institutions de retraite supplémentaire ou de prévoyance, alors que les assurances individuelles en sont exclues. Les prestations versées par les mutuelles régies par le Code de la mutualité, à adhésion individuelle, entrent également dans le champ de la protection sociale.

Protocole de Kyoto : afin de lutter contre le changement climatique, deux accords majeurs ont été adoptés au niveau international. Il s'agit de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), adoptée en 1992 à Rio, et le protocole de Kyoto, adopté en 1997. La CCNUCC, lors du Sommet de la Terre à Rio, prévoyait une conférence des parties chaque année. Elle a pour but de stabiliser la concentration des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau empêchant toute perturbation dangereuse du système climatique pour l'homme. Pour les pays industrialisés, l'objectif était de stabiliser, avant l'an 2000, les émissions de GES à leur niveau de 1990. La 3e conférence des parties à Kyoto a débouché sur l'adoption du protocole dit « Protocole de Kyoto ». Il est entré en vigueur le 16 février 2005. Certains pays signataires se sont fixés des objectifs quantitatifs. Ainsi, les pays industrialisés se sont engagés, pour la période 2008-2012, à réduire de 5,2 % leurs émissions des principaux GES par rapport à leur niveau de 1990. Le protocole de Kyoto a été ratifié en 2002 par l'Union européenne. Cette dernière a un objectif collectif de réduction de 8 % des GES.

Pyramide des âges : répartition par sexe et âge de la population à un instant donné. Elle est constituée de deux histogrammes, un pour chaque sexe (par convention, les hommes à gauche et les femmes à droite), où les effectifs sont portés horizontalement et les âges verticalement. Les effectifs par sexe et âge dépendent des interactions passées de la fécondité, de la mortalité et des migrations. Mais la forme de la pyramide et les variations de celles-ci avec les années sont avant tout tributaires des variations de la fécondité.

R

Ratio d'endettement : indicateur permettant d'apprécier l'adéquation des financements obtenus sous forme d'emprunts par les agents économiques aux évolutions de l'économie réelle. La répartition par instruments des financements obtenus (crédits, titres de créance) fournit des indications sur les substitutions entre les différentes formes d'endettement.

RDB : voir **Revenu disponible brut des ménages**.

Réassurance : technique permettant aux sociétés d'assurances d'assurer auprès des sociétés de réassurance une partie des risques pour lesquels elles sont engagées auprès de leurs assurés. Les engagements entre la société d'assurances dénommée « assureur direct » et le réassureur sont matérialisés par un traité. L'assureur direct et le réassureur se répartissent les risques garantis.

Recensement de la population : il a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France, ainsi que la connaissance de leurs principales caractéristiques (sexe, âge, activité, professions exercées, taille et composition des ménages, conditions de logement, modes de transport, déplacements quotidiens). Institué en 1801, le recensement s'est déroulé tous les 5 ans jusqu'en 1936. De 1946 à 1999, les intervalles intercensitaires ont varié de 6 à 9 ans. Les informations recueillies intéressent les collectivités territoriales, les services de l'État, mais aussi les entreprises, les sociologues, les urbanistes... Elles sont une aide pour définir, au niveau national, les politiques sociales et les infrastructures à mettre en place et, au

niveau local, les politiques urbaines, les politiques de transport, de logement, d'équipements culturels et sportifs, les infrastructures scolaires et la mise en place de structures d'accueil pour les jeunes enfants et les personnes âgées. Pour les acteurs privés, le recensement sert aux projets d'implantation d'entreprises, de commerces et de services. La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Les communes de moins de 10 000 habitants continuent d'être recensées exhaustivement, comme lors des précédents recensements, mais elles le sont une fois tous les 5 ans au lieu de tous les 8 ou 9 ans. Les communes de 10 000 habitants ou plus font désormais l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué. À la fin de l'année 2008, à l'issue des cinq premières enquêtes de recensement, l'Insee a publié, pour la première fois selon la nouvelle méthode, la population légale de chaque commune, puis à partir de 2009, les résultats statistiques complets sur les habitants et leurs logements.

Recherche et Développement (R&D) : les travaux de recherche et développement ont été définis et codifiés par l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE), chargée d'assurer la comparabilité des informations entre les pays membres de l'organisation (Manuel de Frascati, 2002). Ils englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications. Ils regroupent de façon exclusive les activités suivantes : la recherche fondamentale (ces travaux sont entrepris soit par pur intérêt scientifique, recherche fondamentale libre, soit pour apporter une contribution théorique à la résolution de problèmes techniques, recherche fondamentale orientée), la recherche appliquée (qui vise à discerner les applications possibles des résultats d'une recherche fondamentale ou à trouver des solutions nouvelles permettant d'atteindre un objectif déterminé choisi à l'avance) et le développement expérimental (fondé sur des connaissances obtenues par la recherche ou l'expérience pratique est effectué, au moyen de prototype ou d'installations pilotes, en vue de lancer de nouveaux produits, d'établir de nouveaux procédés ou d'améliorer substantiellement ceux qui existent déjà).

Réclusion : peine criminelle de droit commun, privative de liberté, d'une durée comprise entre dix ans et la perpétuité.

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) : est considérée comme travailleur handicapé au sens de la présente section toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique. Cette reconnaissance peut être attribuée à toute personne, âgée de 16 ans ou plus, exerçant ou souhaitant exercer une activité professionnelle, et dont les capacités physiques ou mentales sont diminuées par un handicap. La personne doit résider en France métropolitaine, être de nationalité française ou ressortissant de l'espace économique européen ou disposer d'un titre de séjour régulier pour les personnes de nationalité étrangère.

Recyclage : retraitement de matériaux ou de substances contenus dans des déchets au moyen d'un procédé de production, de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas, notamment, la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible, les procédés comportant une combustion ou une utilisation comme source d'énergie, y compris l'énergie chimique ou les opérations de remblayage.

Réforme de la voie professionnelle : entamée en 2008, elle a été généralisée en 2009 avec pour objectif de conduire davantage de jeunes à une qualification de niveau IV (niveau baccalauréat). Cela s'est traduit par la mise en place du baccalauréat en trois ans, directement après la classe de troisième, en remplacement du cursus en quatre ans « BEP + baccalauréat professionnel en deux ans ».

Région : la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 a modifié à compter du 1^{er} janvier 2016 le contour des régions métropolitaines. Elles sont désormais au nombre 13. Avant même cette modification législative, la région constituait déjà la structure la plus récente de l'administration locale française ; Elle est en effet devenue collectivité territoriale à la suite des lois de décentralisation, le 16 mars 1986, date de la première élection des conseillers régionaux élus au suffrage universel ; son existence a été consacrée par la révision constitutionnelle du 28 mars 2003. Les conseillers régionaux élisent le président du conseil régional. La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) précise que « le conseil régional a compétence pour promouvoir le développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique de la région, le soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat, le soutien à la politique de la ville et à la rénovation urbaine et le soutien aux politiques d'éducation et l'aménagement et l'égalité de ses territoires, ainsi que pour assurer la préservation de son identité et la promotion des langues régionales, dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des départements et des communes ». La collectivité territoriale de Corse est le plus souvent assimilée à une région.

Rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP) : salaire net moyen des personnes présentes chez le même employeur avec la même quotité de travail, au cours d'une période de temps considérée (par exemple deux années consécutives).

Renouvellement des générations : le renouvellement des générations est assuré à la naissance si le nombre de filles dans la génération des enfants est égal au nombre de femmes dans la génération des parents. En l'absence de mortalité, 2,05 enfants par femme seraient suffisants pour assurer le remplacement d'une génération (2,05 et non 2 car il naît 105 garçons pour 100 filles).

Répertoire des entreprises contrôlées majoritairement par l'État (Recme) : créé par un décret du 22 octobre 1984, il est géré par l'Insee. Une entreprise est inscrite au répertoire dès lors que l'État détient, directement ou par l'intermédiaire d'autres entreprises contrôlées, la majorité du capital ou des droits de vote dans les instances délibérantes.

Répertoire du parc locatif social (RPLS) : permet de connaître chaque année la composition du parc social ainsi que les mouvements l'ayant affecté (nouvelles constructions, réhabilitation, ventes, etc). Il a succédé en 2011 à l'enquête sur le parc locatif social (EPLS). Les bailleurs sociaux inclus dans son champ sont les organismes d'habitations à loyer modéré visés à l'article L.411-2 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), les sociétés d'économie mixte visées à l'article L.481-1 du CCH, l'établissement public de gestion immobilière du Nord-Pas-de-Calais et la société anonyme Sainte-Barbe, l'Association Foncière Logement mentionnée à l'article L.313-34 du CCH et les sociétés civiles immobilières dont les parts sont détenues pour au moins 99 % par cette association, ainsi que les organismes bénéficiant de l'agrément prévu à l'article L.365-2 du CCH.

Réseau d'information comptable agricole (Rica) : mis en œuvre en France depuis 1968, le Rica est une enquête réalisée dans les États membres de l'Union européenne selon des règles et des principes communs. Le Rica recueille des informations comptables et techniques auprès d'un échantillon d'exploitations, représentatif des unités moyennes ou grandes selon la classification par la production brute standard pour la France métropolitaine. L'échantillon est construit selon une méthode proche des quotas qui prend en compte un croisement Région – Orientation technico-économique de l'exploitation (Otex) – Classe de la dimension économique des exploitations (Cdex).

Réserves prouvées : quantités d'hydrocarbures, de charbon qui, selon les informations géologiques et techniques disponibles, ont une forte probabilité (supérieure à 90 %) d'être récupérées dans le futur, à partir des gisements connus et dans les conditions technico-économiques existantes. Cette estimation est donc continuellement réévaluée en fonction des nouvelles découvertes et de l'amélioration de la récupération sur les champs existants.

Résidence principale : logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Depuis 2005, une résidence principale peut comporter plusieurs ménages si ceux-ci ont des budgets séparés.

Résidence secondaire : logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi les deux catégories sont souvent regroupées.

Résidents : personnes physiques ayant leur domicile principal en France, quelle que soit leur nationalité (française ou étrangère), à l'exception des fonctionnaires et militaires étrangers en poste en France qui sont non-résidents quelle que soit la durée de leur mission. Sont également considérés comme résidents, les fonctionnaires et militaires français en poste à l'étranger et les fonctionnaires français mis à la disposition d'une organisation internationale ou de tout autre employeur non-résident. Enfin, les résidents désignent aussi des personnes morales (françaises ou étrangères) pour leurs seuls établissements situés en France. Les ambassades, missions diplomatiques, consulats français à l'étranger et les unités de l'armée française stationnées à l'étranger sont considérés comme des résidents.

Ressources matérielles : matières ou substances utilisables produites à partir de ressources naturelles. Elles comprennent les vecteurs énergétiques, les minerais métalliques et les métaux, les minéraux de construction et autres, les sols et la biomasse. Cette définition exclut l'eau en tant que ressource.

Résultat courant avant impôts (Rica) : solde intermédiaire de gestion standardisé, calculé pour l'essentiel ainsi : Production de l'exercice + Subventions d'exploitation – Charges d'exploitation (y c. amortissements) – Charges financières nettes. Dans le cadre des présentations des résultats du Rica, les différents types de charge : consommations intermédiaires (charge d'approvisionnement, charge de services divers) et les autres charges courantes (impôts et taxes, charges de personnel, loyers et fermages, dotations aux amortissements, charges financières) peuvent être regroupées dans des sous rubriques à contour variable.

Revenu arbitral : obtenu après déduction des dépenses pré-engagées du revenu disponible.

Revenu de solidarité active (RSA) : le revenu de Solidarité active (RSA), entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et à partir du 1^{er} janvier 2011 dans les DOM, se substitue au revenu minimum

d'insertion (RMI créé en 1988) et à l'allocation parent isolé (API). Depuis le 1^{er} septembre 2010, le champ du RSA s'est élargi aux moins de 25 ans (sous conditions de travail). Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Le revenu garanti est calculé comme la somme : d'un montant forfaitaire, dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfant(s) à charge, et d'une fraction des revenus professionnels des membres du foyer, fixée par décret à 62 %. Si les ressources initiales du foyer sont inférieures au montant forfaitaire, la différence s'appelle le RSA socle. Le complément de revenu d'activité éventuel, s'appelle le RSA activité. Selon le niveau de ressources du foyer par rapport au montant forfaitaire et la présence ou non de revenus d'activité, un foyer peut percevoir une seule composante du RSA ou les deux.

Revenu des facteurs de la branche agricole : valeur ajoutée nette de la branche agricole à laquelle sont ajoutées les subventions d'exploitation et retranchés les « autres impôts sur la production » (dont les impôts fonciers constituent la plus grande part). Son évolution peut être rapportée à celle du nombre d'unités de travail annuel total (ou équivalent-temps plein). On obtient ainsi l'évolution du revenu des facteurs de la branche agricole par actif.

Revenu disponible brut des ménages (RDB) : au sens de la comptabilité nationale, revenu résultant de la répartition de la valeur ajoutée, de la distribution des revenus de la propriété et des opérations de redistribution. Plus concrètement, le revenu disponible brut (RDB) est la part de revenu qui reste à disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements sociaux et fiscaux. Le RDB comprend les revenus d'activités (salaires et traitements bruts des ménages, augmentés des bénéfices des entrepreneurs individuels), les revenus du patrimoine hors plus values latentes ou réalisées (dividendes, intérêts et loyers), les transferts (notamment les indemnités d'assurance nettes des primes) et les prestations sociales (allocations familiales, minima sociaux, pensions de retraite, indemnités de chômage...). Le RDB est diminué des impôts directs (impôts sur le revenu, taxe d'habitation, CSG, CRDS...) et des cotisations sociales versées. En revanche, les droits de succession ne figurent pas dans ce décompte. Dans l'Enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS), le revenu disponible comprend les revenus déclarés au fisc (revenus d'activité, retraites et pensions, indemnités de chômage et certains revenus du patrimoine), les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL) et la plupart des prestations sociales (hors certains régimes employeurs). Tous ces revenus sont nets d'impôts directs. Il est proche du concept de RDB au sens de la comptabilité nationale, mais son champ est un peu moins étendu, aussi bien au niveau des composantes du revenu (loyers imputés aux propriétaires occupants en particulier) que de la population couverte (personnes vivant en collectivités).

Revenu primaire : revenu directement lié à une participation des ménages au processus de production. La majeure partie des revenus primaires des ménages est constituée de la rémunération des salariés, laquelle comprend les salaires et les cotisations sociales. Ces revenus comprennent aussi des revenus de la propriété résultant du prêt ou de la location d'actifs financiers ou de terrains (intérêts, dividendes, revenus fonciers, etc.).

Revenu salarial : somme de tous les salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations sociales, y compris contribution sociale généralisée (CSG) et contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Plus précisément, on passe du salaire horaire au salaire journalier en prenant en compte la quotité de temps de travail, puis au revenu salarial annuel en multipliant ce salaire journalier par le nombre de jours rémunérés dans l'année. Par définition, le revenu salarial n'intègre pas les revenus des activités non salariées, dont un salarié peut éventuellement bénéficier (par exemple le cas d'un médecin exerçant à la fois comme salarié à l'hôpital et dans un cabinet privé), ni les revenus de transfert, même ceux déterminés par l'activité (comme la prime pour l'emploi) ou assurantiels (comme les allocations de chômage). Pour passer du revenu salarial d'un individu au revenu disponible d'un ménage, il faut agréger l'ensemble des revenus des différents membres du ménage (y compris les revenus d'une éventuelle activité non salariée, et les revenus du patrimoine) et prendre en compte l'ensemble des transferts sociaux (minima sociaux, prestations familiales, aides au logement) nets des prélèvements (comme l'impôt sur le revenu).

RP : voir **Recensement de la population**.

S

SA : voir **Société**.

Salaires brut ou net : le salaire est le paiement du travail convenu entre un salarié et son employeur. Le salaire brut correspond à l'intégralité des sommes perçues par le salarié au titre de son contrat de travail, avant toute déduction de cotisations obligatoires. Il intègre les participations. Dans la fonction publique, le salaire brut s'obtient en ajoutant au traitement indiciaire brut toutes les primes et indemnités diverses. Le salaire net (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement le salarié. Calculé dans les secteurs privé et semi-public à partir du salaire net fiscal disponible dans les DADS, il est net de toutes cotisations sociales, y

compris CSG (contribution sociale généralisée) et CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Il ne comprend pas les participations (qui ne sont pas imposables). Depuis le 1^{er} janvier 2013, les cotisations patronales de complémentaire santé obligatoire (CPCSO) rentrent dans le champ du salaire net fiscal déclaré dans les DADS. Dans la fonction publique d'État, le salaire est calculé à partir du Système d'information sur les agents des services publics (SIASP).

Salaire horaire de base ouvrier et employé (SHBOE) : il s'agit du salaire horaire brut de base, avant déduction des cotisations sociales et avant versement de prestations sociales dont les salariés pourraient bénéficier, pour la population des ouvriers et employés. Le salaire horaire de base ouvrier et employé (SHBOE) ne comprend donc ni les primes (sauf, le cas échéant, la prime liée à la réduction du temps de travail), ni les heures supplémentaires.

Salaire minimum dans l'Union européenne : un salaire minimum légal national s'applique dans 21 des 28 États membres de l'Union européenne. Il s'agit des Pays-Bas depuis 1969, de la France depuis 1970, du Luxembourg depuis 1973, du Portugal et de Malte depuis 1974, de la Belgique depuis 1975, de l'Espagne depuis 1980, de la Hongrie depuis 1988, de la Bulgarie, de la Pologne et de la Roumanie depuis 1990, de l'Estonie, de la Grèce, de la Lettonie, de la Lituanie, de la République tchèque et de la Slovaquie depuis 1991, de la Slovénie depuis 1995, de la Croatie depuis 1998 (loi modifiée en 2008), du Royaume-Uni depuis 1999 et de l'Irlande depuis 2000.

Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) : salaire horaire minimum légal en France métropolitaine ainsi que dans les départements d'outre-mer (DOM) et dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Il a été institué par une loi du 2 janvier 1970 et il a pris, avec le minimum garanti, la succession du SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti), créé en 1950. Un salaire au moins égal au Smic est versé à tout salarié du secteur privé, âgé d'au moins 18 ans. Bénéficient également de ce minimum les salariés du secteur public employés dans des conditions de droit privé. Un taux réduit du Smic peut être pratiqué pour : les apprentis et les jeunes salariés en contrat de professionnalisation, en fonction de leur âge et de la durée du contrat ; les jeunes salariés âgés de moins de 18 ans qui ont moins de 6 mois de pratique professionnelle dans la branche d'activité. Un abattement de 10 % peut ainsi être pratiqué lorsque le jeune salarié est âgé de 17 à 18 ans et de 20 % lorsque le jeune salarié est âgé de moins de 17 ans. Sont exclus du bénéfice du Smic les salariés dont l'horaire de travail n'est pas contrôlable (certains VRP). Le Smic est revalorisé au 1^{er} juillet de chaque année jusqu'en 2009, puis au 1^{er} janvier de chaque année à partir de 2010. Depuis 2013 (décret n°2013-123 du 7 février 2013), le Smic est revalorisé :

– chaque 1^{er} janvier, en tenant compte de l'évolution de l'indice mensuel des prix à la consommation hors tabac des ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie, augmentée de la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et des employés (avec possibilité pour le gouvernement de décider d'une revalorisation supplémentaire) ;

– en cours d'année lorsque cet indice des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du Smic immédiatement antérieur.

Jusqu'en 2012, le Smic était revalorisé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac des ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, augmenté de la moitié de la croissance du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO).

Salaire moyen en équivalent-temps plein (EQTP) : le salaire moyen en équivalent-temps plein est calculé en prenant en compte tous les postes de travail des salariés (y compris les postes à temps partiel). Chaque poste de travail est pris en compte au prorata de son volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Par exemple, un poste à mi-temps durant 12 mois pour un salaire total de 10 000 euros compte pour 0,5 « année-travail » rémunérée 5 000 euros. Le même poste d'une durée de 6 mois aura un poids de 0,25 rémunéré 2 500 euros.

Salarié permanent non familial : personne étrangère à la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants, qui effectue un travail agricole régulier tout au long de l'année, à temps plein ou partiel.

SARL : voir **Société**.

SAU : voir **Superficie agricole utilisée**.

Scolarisation des jeunes en situation de handicap : la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap dans les écoles ou les établissements scolaires du second degré peut être collective ou individuelle. La scolarisation collective concerne la scolarisation dans une classe spécialisée de type classe d'intégration scolaire (Clis) ou de type unité pédagogique d'intégration (Upi). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap mental, auditif, visuel ou moteur, mais pouvant tirer profit, dans une école, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap. La scolarisation individuelle concerne la scolarisation d'un jeune handicapé dans une classe ordinaire.

Secteur d'activité : regroupe des entreprises de fabrication, commerce ou service qui ont la même activité principale (au regard de la nomenclature d'activité économique considérée). L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.

Secteur hospitalier public (SHP) : sous-ensemble de la fonction publique hospitalière. Le SHP regroupe les agents hors internes, externes, exerçant dans un établissement public ayant une activité économique principale hospitalière (APET 8610Z) ou relevant de la catégorie juridique « établissements d'hospitalisation » (7364). À ce titre, les établissements médico-sociaux rattachés aux centres hospitaliers sont comptabilisés dans le présent champ. Le SHP ayant historiquement été construit dans une finalité de comparaison entre secteur public et secteur privé, il comprend les agents de quatre établissements hospitaliers classés dans la FPE (l'Institution nationale des Invalides, l'établissement public de santé national de Fresnes, le centre hospitalier national d'ophtalmologie des Quinze-Vingts et le CHU de Montpellier). Compte tenu de leur faible poids dans l'ensemble et de leur proximité avec les autres, ces établissements influencent peu les indicateurs de salaires établis sur l'ensemble du SHP.

Secteur institutionnel : la comptabilité nationale regroupe les différents acteurs de la vie économique dans des ensembles considérés comme pertinents. Les unités, dites institutionnelles, constituent les unités de base : ce sont des unités susceptibles de posséder elles-mêmes des actifs, de souscrire des engagements, de s'engager dans des activités économiques et de réaliser des opérations avec d'autres unités. Les secteurs institutionnels regroupent les unités institutionnelles ayant des comportements économiques similaires caractérisés par leur fonction principale et la nature de leur activité. On distingue cinq secteurs institutionnels résidents :

- les sociétés non financières (SNF) (S.11) ;
- les sociétés financières (SF) (S.12) ;
- les administrations publiques (APU) (S.13) ;
- les ménages (S.14) ;
- les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) (S.15).

Enfin, le reste du monde (S.2) regroupe l'ensemble des unités non-résidentes, dans la mesure où elles entretiennent des relations économiques avec des unités résidentes.

Secteur tertiaire : recouvre un vaste champ d'activités qui va du commerce à l'administration, en passant par les transports, les activités financières et immobilières, les services aux entreprises et les services aux particuliers, l'éducation, la santé et l'action sociale. Le périmètre du secteur tertiaire est de fait défini par complémentarité avec les activités agricoles et industrielles (secteurs primaire et secondaire).

Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) : depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, ces sections accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire ou sociale. Elles sont implantées dans les collèges et dans les EREA.

Séjours : les voyages se décomposent en séjours, définis par le fait d'avoir passé au moins une nuit en lieu fixe. La durée des séjours est comptabilisée en nuitées.

Services de communications : activités permettant la transmission d'informations à distance. Ce poste comprend la téléphonie fixe, la téléphonie mobile, les services avancés (numéros gratuits ou à coûts partagés, audiotel à revenus partagés...), les liaisons louées (location de capacités de transmission entre deux points, réservé à un client par un opérateur, à partir de réseaux terrestres, satellitaires ou sous-marins), le transport de données y compris les SMS (acheminement de données à la carte), l'interconnexion (services offerts ou achetés à d'autres opérateurs résultant d'accords d'interconnexion entre opérateurs titulaires d'une licence ou prestataires spécialisés), les services d'accès au réseau Internet, les services de diffusion d'émissions de télévision et de radio et d'autres services (gestion de réseau privé intégré, services mobiles privés de radio, services de location, vidéoconférence).

Services marchands : services vendus, par une unité, à des prix économiquement significatifs (en grande partie ou en totalité). En toute rigueur, il faudrait parler de services principalement marchands car pour certaines activités coexistent des parties marchandes et non-marchandes ; certains services sont considérés comme toujours marchands (les transports par exemple), d'autres comme toujours non marchands (l'administration générale par exemple). Les services marchands sont définis par l'Insee à partir de la NAF rév. 2. Leur champ exclut le commerce, le transport et les services financiers.

Services non marchands : services fournis par une unité, gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs.

Seuil de pauvreté : voir **Pauvreté monétaire**.

Seuil de renouvellement des générations : le renouvellement des générations est assuré à la naissance si le nombre de filles dans la génération des enfants est égal au nombre de femmes dans la génération des parents. En l'absence de mortalité, 2,05 enfants par femme seraient suffisants pour assurer le remplacement d'une génération (2,05 et non 2 car il naît 105 garçons pour 100 filles).

Sirene : voir **Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements**.

Sit@del2 : base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Ces données sont transmises chaque mois par les centres instructeurs des directions départementales de l'équipement et par les communes (ou groupements de communes) autonomes. Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de réforme du droit des sols en octobre 2007.

Smic : voir **Salaire minimum interprofessionnel de croissance**.

SNF : voir **Sociétés financières**.

Société : entité dotée de la personnalité juridique. Elle est créée dans un but marchand, à savoir, produire des biens ou des services pour le marché, qui peut être une source de profit ou d'autres gains financiers pour son ou ses propriétaires ; elle est la propriété collective de ses actionnaires, qui ont le pouvoir de désigner les administrateurs responsables de sa direction générale. Les sociétés exercent leur activité sous de nombreuses formes juridiques ; les plus fréquentes sont :

- la SARL, société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel ;
- la Société Anonyme (SA) où l'exercice de l'activité est séparé de la responsabilité des actionnaires ;
- la société civile, présente notamment dans les professions libérales et l'immobilier.

Société de financement de l'économie française (SFEF) : société créée en octobre 2008 dans le cadre du plan de soutien des pouvoirs publics au financement de l'économie française. Elle est classée, suite à la décision d'Eurostat du 15 juillet 2009 sur le traitement comptable des interventions publiques en faveur du secteur financier, dans le secteur des institutions financières.

Sociétés financières : ensemble des sociétés et quasi-sociétés dont la fonction principale consiste à fournir des services d'intermédiation financière (banque et assurance) et/ou à exercer des activités financières auxiliaires.

Société innovante : une société est innovante au sens large lorsqu'elle introduit une innovation dans au moins une des quatre catégories d'innovation possibles (produits, procédés, organisation, marketing) ou lorsqu'elle s'engage dans des activités d'innovation en produits ou en procédés, une société pouvant combiner plusieurs catégories d'innovation.

Sociétés non financières (SNF) : ensemble des unités institutionnelles qui sont des producteurs marchands dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires.

Soins ambulatoires : voir **soins de ville**.

Soins de ville : effectués en cabinet de ville ou en centre de santé, les soins de ville (ou soins ambulatoires) sont composés des soins dispensés au titre de l'activité libérale par les médecins, les chirurgiens-dentistes et les auxiliaires médicaux (infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, orthoptistes), des actes d'analyse effectués en laboratoire et des soins de cures thermales reconnus par la Sécurité sociale (soins de médecins et d'auxiliaires médicaux et hors hébergement).

Sol artificialisé : surface retirée de son état naturel (friche, prairie naturelle, zone humide etc.), forestier ou agricole, qu'elle soit bâtie ou non et qu'elle soit revêtue (exemple : parking) ou non (exemple : jardin de maison pavillonnaire). Les surfaces artificialisées incluent donc également les espaces artificialisés non bâtis (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs etc.) et peuvent se situer hors des aires urbaines, à la périphérie de villes de moindre importance voire de villages, à proximité des dessertes du réseau d'infrastructures ou encore en pleine campagne (phénomène d'urbanisme diffus).

Solde apparent des entrées et des sorties : différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel. Il diffère du solde migratoire en raison de l'aléa de sondage et des erreurs de mesures liées au recensement de la population. La différence entre le solde apparent et le solde migratoire est appelée « ajustement ».

Solde du commerce extérieur : différence entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges. Le rapport entre ces deux valeurs est appelé taux de couverture.

Solde migratoire : le solde migratoire est estimé de manière différente selon l'année. Jusqu'en 2005, il était évalué à partir d'une combinaison entre données administratives de l'année (pour la mesure des entrées des ressortissants des pays hors Union européenne) et report des tendances passées, appréciables à partir des recensements. Depuis que le recensement est annuel (2006), il est mesuré indirectement par différence entre l'évolution de la population mesurée à deux recensements successifs et le solde naturel de l'année déduit de l'état civil : on parle alors de solde apparent. Les évolutions de ce solde apparent peuvent refléter des fluctuations des entrées et des sorties, mais également l'aléa de sondage du recensement. Le dernier recensement disponible étant celui du 1^{er} janvier 2012, les soldes migratoires de 2012, 2013 et 2014 doivent

être estimés autrement. Le solde 2012 est estimé par la moyenne des trois derniers soldes apparents définitifs (2009, 2010 et 2011). Ce solde est reporté pour 2013 et 2014 de façon provisoire.

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. Les mots « excédent » ou « accroissement » sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès. Mais l'inverse peut se produire, et le solde naturel est alors négatif.

Sorties précoces : jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'étudient plus et n'ont pas terminé avec succès l'enseignement secondaire de second cycle (Classification internationale type de l'éducation-CITE 3). Ils sont classés comme sortants avec le niveau CITE 2. En France, il s'agit des 18-24 ans qui ne poursuivent ni études, ni formation et n'ont ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé.

Sous-emploi : se mesure à l'aide de l'enquête Emploi. Le sous-emploi recouvre les personnes actives occupées au sens du BIT qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- soit elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage pendant la période de référence utilisée pour définir l'emploi, et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non ;
- soit elles travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à temps complet, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de chômage partiel, ralentissement des affaires, réduction saisonnière d'activité ou mauvais temps.

Standard de pouvoir d'achat (SPA) : unité monétaire artificielle qui élimine les différences de niveaux de prix entre les pays. Ainsi, un SPA permet d'acheter le même volume de biens et de services dans tous les pays. Cette unité permet des comparaisons en volume significatives des indicateurs économiques entre les pays. Les agrégats exprimés en SPA sont calculés en divisant les agrégats à prix courants et en monnaie nationale par les parités de pouvoir d'achat (PPA) respectives. Le niveau d'incertitude caractérisant les prix et les données de comptabilité nationale de base ainsi que les méthodes utilisées pour calculer les PPA impliquent que les différences entre des pays ayant des indices d'une valeur proche ne doivent pas être sur-interprétées.

Statuts des agents de la fonction publique : la fonction publique emploie des fonctionnaires, des militaires, des contractuels et des agents relevant d'« autres catégories et statuts ». Les fonctionnaires (fonctionnaires civils, magistrats et élèves fonctionnaires) appartiennent à des corps regroupés en catégories d'après leur niveau de recrutement au concours. Les agents de catégorie A assurent des fonctions d'études générales, de conception et de direction, ceux de catégorie B sont chargés des fonctions d'application et les agents de catégorie C assurent des tâches d'exécution. Les contractuels sont des agents recrutés sur contrat pour répondre à des besoins permanents ou temporaires des administrations. Les agents des « autres catégories et statuts » ont des contrats particuliers qui ne sont pas régis par les règles de droit commun des agents contractuels : enseignants et documentalistes des établissements privés sous contrat, ouvriers d'État, assistants maternels et familiaux, médecins, apprentis, Par ailleurs la fonction publique emploie également des bénéficiaires de contrats aidés qui relèvent du code du travail (droit privé).

Stocks d'entreprises et établissements (REE/Sirene) : les bases de stocks issues du (REE/Sirene) regroupent les entreprises et les établissements actifs en France métropolitaine et dans les DOM au 1^{er} janvier de l'année considérée. Les données de l'année n sont disponibles en n+1. Ces bases portent sur deux champs économiques distincts : le champ marchand non agricole et le champ complémentaire au champ marchand non agricole (dit champ complémentaire).

Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 (SNTEDD) : issue des engagements pris au niveau international lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992 et adoptée en Conseil des ministres le 4 février 2015, cette troisième stratégie succède à la stratégie nationale de développement durable 2010-2013 et fixe le nouveau cap en matière de développement durable. Elle identifie quatre enjeux écologiques majeurs : le changement climatique, la perte accélérée de la biodiversité, la raréfaction des ressources et les risques sanitaires environnementaux et propose des actions et leviers pour que la société s'engage dans la voie de la transition écologique vers un développement durable. Elle est assortie d'un ensemble de 39 indicateurs essentiels et de 33 indicateurs complémentaires pour en assurer le suivi.

Streaming : technologie utilisée sur Internet et permettant la lecture d'un flux audio ou vidéo à mesure qu'il est diffusé. Elle s'oppose à la diffusion par téléchargement qui nécessite d'avoir récupéré l'ensemble des données de l'extrait pour pouvoir le lire.

Superficie agricole utilisée (SAU) : comprend les terres arables (y c. pâturages temporaires, jachères, cultures sous verre), la superficie toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers, etc.).

Supermarché : entreprise de vente au détail en libre-service non classé en hypermarché qui a au moins un magasin réalisant plus des deux tiers de son chiffre d'affaires en alimentation et dont la surface de vente est comprise entre 400 et 2 500 m². Voir aussi : **Hypermarché**.

Surpeuplement : le caractère surpeuplé d'un logement fait intervenir le nombre de pièces, en considérant que sont nécessaires :

- une pièce de séjour pour le ménage ;
- une pièce pour chaque couple ;

- une pièce pour les célibataires de 19 ans et plus ;
 - et, pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou s'ils ont moins de sept ans ; sinon, une pièce par enfant.
- De plus, la surface est prise en compte, ce qui constitue un enrichissement par rapport à d'autres indicateurs publiés par l'Insee (cf. notamment bibliographie, 2013). Pour ne pas être surpeuplé, un logement doit également offrir au minimum :
- 25 m² pour une personne seule vivant dans un logement d'une pièce ;
 - 18 m² par personne pour les autres ménages.

Sursis : voir **Emprisonnement correctionnel**.

Système d'information sur les agents des services publics (Siasp) : produit par l'Insee à partir de 2009, Siasp recense les données sur l'emploi et les rémunérations des agents des trois versants de la fonction publique. Le périmètre des trois versants de la fonction publique s'appuie sur la catégorie juridique de l'employeur. Dans Siasp, les agents des établissements médico-sociaux rattachés à un centre hospitalier sont comptabilisés dans les effectifs des hôpitaux. Par conséquent, les statistiques d'emploi concernant les hôpitaux correspondent à un périmètre plus large que celui de la Statistique annuelle des établissements de santé (SAE) qui se restreint aux personnels de la seule activité sanitaire.

Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene) : système dont la gestion a été confiée à l'Insee qui enregistre l'état civil de toutes les entreprises et de leurs établissements, quelle que soit leur forme juridique et quel que soit leur secteur d'activité, situés en métropole, dans les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte) et à Saint-Pierre et Miquelon. Les entreprises étrangères qui ont une représentation ou une activité en France y sont également répertoriées.

T

Taux d'accroissement naturel ou **taux d'excédent naturel** : taux de croissance démographique imputable au mouvement naturel de la population, c'est-à-dire, celui qui ne résulte que des naissances et des décès. Il se calcule comme le rapport du solde naturel pendant une période à la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité.

Taux d'activité : rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population.

Taux d'autofinancement : rapport de l'épargne brute à la formation brute de capital fixe (FBCF).

Taux de change : cours d'une monnaie (ou devise) par rapport à une autre. Le taux de change est nominal, si le rapport entre les devises est mesuré sans prendre en compte les différences de pouvoirs d'achat entre les pays ou zones monétaires auxquelles ces devises se rapportent. Le taux de change est réel, s'il tient compte de ces différences de pouvoir d'achat.

Taux de change effectif nominal : taux de change d'une zone monétaire, mesuré comme une somme pondérée des taux de change avec les différents partenaires commerciaux et concurrents. On mesure le taux de change effectif nominal avec les parités nominales (sans prendre donc en compte les différences de pouvoir d'achat entre les deux devises), et le taux de change effectif réel, avec la prise en compte pour ce dernier des indices de prix et de leurs évolutions.

Taux de chômage : pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés et chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par catégorie socioprofessionnelle, par région, par nationalité, par niveau de diplôme, etc.

Taux de couverture : rapport entre la valeur des exportations et celle des importations entre deux pays (ou deux zones). Il peut être relatif à un produit ou à l'ensemble des échanges. La différence entre les deux valeurs est appelée solde du commerce extérieur.

Taux de création d'entreprises : rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année au stock d'entreprises au 1^{er} janvier de cette même année.

Taux de dépendance : rapport entre la population dépendante au sens de l'Allocation Personnalisée d'autonomie (APA) et la population âgée de 60 ans et plus.

Taux de divorce : rapport du nombre de divorces prononcés dans l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux d'effort : rapport entre la somme des dépenses liées à l'habitation principale et les revenus des ménages. Les dépenses comprennent pour les propriétaires les remboursements d'emprunt pour l'achat du logement, la taxe foncière et les charges de copropriété. Pour les locataires, elles comprennent les loyers et les charges locatives. Pour tous les ménages, elles incluent la taxe d'habitation, les dépenses en eau et en énergie associées au logement. Le taux d'effort est dit « net », s'il est calculé en déduisant du montant des dépenses les aides au logement et « brut » dans le cas contraire.

Taux d'emploi : rapport entre le nombre d'individus ayant un emploi et le nombre total d'individus. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays, mais on se limite le plus souvent à la population en âge de travailler, généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

Taux d'emploi sous-jacent ou **standardisé** : permet de gommer les poids démographiques inégaux des tranches d'âge inclus dans le taux d'emploi. Il est égal à la moyenne arithmétique des taux d'emploi par âge détaillé. Ainsi par exemple, le taux d'emploi sous-jacent permet d'avoir un taux d'emploi des seniors qui ne tient pas compte du fait que les générations du baby-boom arrivent progressivement à l'âge de la retraite et gonflent le poids des classes d'âges élevés. Il est calculé par l'Insee à partir de l'enquête Emploi et le concept retenu est donc celui de l'emploi BIT.

Taux d'épargne des ménages : rapport entre l'épargne des ménages et le revenu disponible brut (non ajusté).

Taux d'épargne financière : rapport entre la capacité de financement des ménages et le revenu disponible brut (non ajusté).

Taux d'excédent naturel : voir **Taux d'accroissement naturel**.

Taux de fécondité : le taux de fécondité à un âge donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge. Par extension, le taux de fécondité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 50 ans sur l'année). À la différence de l'indicateur conjoncturel de fécondité, son évolution dépend en partie de l'évolution de la structure par âge des femmes âgées de 15 à 50 ans.

Taux d'indépendance énergétique : rapport entre la production nationale d'énergie primaire (charbon, pétrole, gaz naturel, nucléaire, hydraulique, énergies renouvelables) et la consommation nationale d'énergie primaire, une année donnée. Ce taux peut se calculer pour chacun des grands types d'énergie ou globalement toutes énergies confondues. Un taux supérieur à 100 % (cas de l'électricité) traduit un excédent de la production nationale par rapport à la demande intérieure et donc un solde exportateur.

Taux d'intérêt : indique le prix à payer par un emprunteur pour disposer d'une somme d'argent. Par rapport au taux d'intérêt nominal, le taux d'intérêt réel tient compte des fluctuations de valeur de la monnaie. Les taux d'intérêt à court terme sont en général associés aux bons du Trésor ou à des instruments comparables ayant une échéance à trois mois. Ils sont fixés par l'autorité monétaire (e.g. la Banque centrale européenne pour la zone euro). Les taux d'intérêt à long terme sont souvent associés aux obligations à 10 ans (des instruments dont l'échéance est à 5 ans ou 30 ans peuvent également entrer dans cette catégorie). L'Union européenne retient comme référence les bons du Trésor à 10 ans pour déterminer le taux d'intérêt à long terme. Le niveau des taux d'intérêt à long terme est déterminé par des mécanismes de marchés.

Taux d'investissement : rapport de l'investissement à la valeur ajoutée.

Taux d'investissement en logement : rapport entre la formation brute de capital fixe des ménages (hors entrepreneurs individuels) et le revenu disponible brut.

Taux de marge : rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) à la valeur ajoutée.

Taux de mortalité : rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux de mortalité infantile : rapport entre le nombre d'enfants décédés à moins d'un an et l'ensemble des enfants nés vivants.

Taux de mortalité standardisé : taux de mortalité d'une population présentant une distribution standard par âge. Il permet la comparaison entre périodes et entre pays, ces taux visant à chiffrer les décès indépendamment des différences entre les pyramides des âges des populations.

Taux de motorisation : pourcentage de ménages disposant au moins d'une voiture. À partir de deux véhicules, le ménage est dit multi motorisé.

Taux de natalité : rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux de nuptialité : rapport du nombre de mariages de l'année à la population totale moyenne de l'année.

Taux d'occupation : rapport du nombre de chambres (ou d'emplacements ou d'unités d'hébergement) occupées au nombre de chambres (ou d'emplacements ou d'unités d'hébergement) effectivement offertes sur une période donnée, c'est-à-dire en excluant les fermetures saisonnières.

Taux de pauvreté : correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil exprimé en euros, dénommé seuil de pauvreté (voir définition de la pauvreté monétaire).

Taux de prélèvements obligatoires : rapport des prélèvements obligatoires au PIB. Voir aussi : **Prélèvements obligatoires**.

Taux de pénétration du téléphone mobile ou d'Internet : rapport entre le nombre d'abonnés à un service de téléphonie mobile ou d'utilisation d'Internet et la population totale. Ce taux peut être supérieur à 100 % puisqu'une personne peut posséder plusieurs abonnements.

Taux de scolarisation : pourcentage de jeunes d'un âge de scolarisation donné qui sont scolarisés par rapport à la population totale du même âge.

Taxe : prélèvement obligatoire perçu d'autorité, à l'occasion d'une opération, mais qui ne constitue pas la contrepartie monétaire de ce service. Il diffère de l'impôt par son assiette (il est payé à l'occasion d'une opération) et par son redevable (l'utilisateur). Il diffère de la redevance, qui est la contrepartie monétaire d'un service rendu. Toutefois, le législateur a nommé, à tort, « taxe » des prélèvements obligatoires qui sont, en réalité, des impôts ou des redevances. La taxe d'habitation ou la taxe sur la valeur ajoutée sont en réalité des impôts car ils ne donnent lieu à aucune contrepartie.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : impôt sur les produits collecté par les entreprises et intégralement supporté par l'acheteur final en dernier ressort. Au 1/01/2014 le taux normal est fixé à 20 %, le taux intermédiaire passe à 10 % et le taux réduit reste à 5,5 % (pour les produits alimentaires notamment). Un taux spécifique de 2,1 % est appliqué aux médicaments remboursables, entre autres. Certaines dispositions sont particulières à la Corse et aux DOM.

Technologies de l'information et de la communication (TIC) : sont qualifiés de secteurs des technologies de l'information et de la communication (TIC) selon l'OCDE, les secteurs producteurs de TIC (fabrication d'ordinateurs et de matériel informatique, de TV, radios, téléphone,...), les secteurs distributeurs de TIC (commerce de gros de matériel informatique,...) et les secteurs des services de TIC (télécommunications, services informatiques, services audiovisuels,...). Par complémentarité, les secteurs « non-TIC » désignent toutes les autres activités. Dans la nouvelle base de comptabilité nationale, on parle de produits de l'économie de l'information, champ un peu plus large que le champ traditionnel des TIC.

Télévision de rattrapage (TVR) : consiste à proposer aux téléspectateurs équipés et reliés, la rediffusion d'un programme peu de temps après sa première diffusion et généralement pendant une période de quelques jours.

Temps non complet : les emplois à temps non complets regroupent les personnes embauchées sur des postes à temps complet qui ont fait le choix de travailler à temps partiel et les personnes embauchées sur des postes à temps non complet.

Temps partiel : temps de travail inférieur à la durée légale du travail ou à la durée conventionnelle si celle-ci est inférieure. Le travail à temps partiel peut être mis en place sur l'initiative de l'employeur ou du salarié.

Termes de l'échange : rapport, pour un produit donné, entre l'indice du prix des exportations et celui des importations. Les indices sont exprimés selon une même année de base. Une amélioration des termes de l'échange de 1 % signifie que la croissance du prix des exportations est 1 % plus forte que celle du prix des importations. Elle signifie aussi une détérioration de la compétitivité-prix française. Inversement une baisse des termes de l'échange signifie une amélioration de la compétitivité-prix.

TIC : voir **Technologies de l'information et de la communication**.

Tirage (d'un support de presse) : nombre total d'exemplaires d'un support de presse qui est imprimé.

Titre de capital : titre émis par une société par actions représentant un droit sur la propriété de l'entreprise et permettant normalement à leur porteur de participer à la distribution des bénéfices et de l'actif net en cas de liquidation et aux décisions stratégiques (droits de vote). Ils comprennent les actions cotées et les actions non cotées.

Titre de créance : désignent les bons du Trésor (BTF et BTAN), les titres de créances négociables émis sur le marché français (billets de trésorerie, certificats de dépôt, bons à moyen terme négociables), le *commercial paper* émis à l'étranger et les *Euro medium term notes* (EMTN) et les obligations, dont les obligations assimilables du Trésor (OAT). Au sein des titres de créance, les titres à court terme sont les titres d'échéance initiale inférieure à un an et les titres à long terme ceux dont l'échéance à l'émission est supérieure à un an.

Titre de séjour : document sécurisé assurant la reconnaissance par l'autorité publique du droit à séjourner sur le territoire national pour un ressortissant étranger majeur. Un titre de séjour se définit par sa nature juridique, son motif d'admission et sa durée de validité. Les cartes de séjour temporaires, les cartes de séjour et les cartes de résident sont des titres de séjour. Le suivi des flux migratoires est assuré au Ministère de l'Intérieur grâce à l'Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France (AGDREF), sur la base de la délivrance des premiers titres de séjour. Les chiffres définitifs ne sont connus qu'après un temps de latence, dans la mesure où le délai entre le dépôt d'une demande de titre et sa délivrance peut varier dans des proportions importantes du fait de nombreux facteurs. Aussi, les statistiques définitives de délivrance des titres ne sont arrêtées pour une année donnée qu'au 31 décembre de l'année suivante.

Tonne-équivalent pétrole (tep) : quantité d'énergie contenue dans une tonne de pétrole brut. Cette unité est utilisée pour exprimer dans une unité commune la valeur énergétique des diverses sources d'énergie. Selon les conventions internationales, une tonne-équivalent pétrole équivaut par exemple à 1 616 kg de houille, 1 069 m³ de gaz d'Algérie ou 954 kg d'essence moteur. Pour l'électricité, 1 tep vaut 11,6 MWh.

Tonne-kilomètre : unité de mesure sommable correspondant au transport d'une tonne sur une distance d'un kilomètre. Par rapport aux tonnes, les tonnes-kilomètres ont l'avantage d'être « additives » : un déplacement de 10 tonnes sur 100 kilomètres suivi d'un déplacement de 10 tonnes sur 50 kilomètres donnent au total 1 500 tonnes-kilomètres, alors que l'addition des poids transportés n'a pas de sens.

Tourisme : activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.

Touriste international : personne qui passe au moins une nuit dans un pays, autre que son pays de résidence habituelle, sans y exercer une activité rémunérée localement. L'unité retenue par l'organisation mondiale du tourisme (OMT) pour la mesure du tourisme international est l'arrivée de touriste international. Une arrivée de touriste international correspond à une visite d'un touriste dans un pays autre que son pays de résidence habituelle, indépendamment de sa nationalité. Ainsi les statistiques internationales de l'OMT dénombrent des visites et pas des individus. Par exemple une même personne, un même touriste donc, venant en France consécutivement pour cinq séjours différents, d'au moins une nuit, sera à l'origine de cinq arrivées dans les statistiques.

Traité de Maastricht : traité constitutif de l'Union européenne qui affirme les objectifs de l'Union. Il a été signé par les douze États membres de la Communauté économique européenne à Maastricht (Pays-Bas) le 7 février 1992. Il impose notamment aux États membres de satisfaire simultanément à cinq critères de convergence pour participer à la monnaie unique : stabilité des prix, maîtrise des déficits publics et de la dette publique, stabilité des changes et caractère durable de la convergence mesuré par le niveau du taux d'intérêt nominal à long terme. Voir aussi : **Critères de convergence du Traité de Maastricht**.

Traitement indiciaire brut : il s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point de la fonction publique. C'est le traitement avant compléments et retenues.

Traitements et cures ambulatoires : traitements interactifs organisés en séquences d'une demi-journée environ et nécessitant des équipements spécifiques.

Transport de marchandises : comprend tout mouvement de marchandises à bord d'un mode de transport quel qu'il soit : ferroviaire, routier, fluvial, maritime, aérien... Il se mesure en tonnes-kilomètres ou en tonnes, sur un trajet donné.

Transport de voyageurs : comprend tout mouvement de voyageurs à bord d'un mode de transport quel qu'il soit : ferroviaire, routier, maritime, aérien, etc. Le transport de voyageurs se mesure en voyageurs-kilomètres ou, sur un trajet donné, en nombre de voyageurs.

Transport express : livraison d'objets dans des délais garantis et à une distribution point à point, du seuil de la porte de l'expéditeur jusqu'à celui du destinataire. Les expressistes font bénéficier leurs clients d'un suivi informatisé et d'une preuve de livraison de leurs objets. La distinction avec le transport de marchandises est basée sur les limites supérieures de poids fixées pour les colis (30 kilos maximum).

Transport ferroviaire de voyageurs : comprend le transport de voyageurs du Transilien (réseau de trains de banlieue en Île-de-France dont les titres de transport sont propres à la zone du syndicat des transports d'Île-de-France) et le transport de voyageurs du réseau principal, composé du transport « grandes lignes », y compris Eurostar et les ID-TGV, et des services ferroviaires régionaux hors Île-de-France.

Transports intérieurs : transports ou portion des transports réalisés sur le territoire d'un État donné, indépendamment de la nationalité du véhicule et de l'origine ou de la destination de la marchandise et du véhicule. Ainsi, en France, outre les transports nationaux, les transports intérieurs comptabilisent la seule partie des transports internationaux réalisée sur le territoire français (Paris-Mulhouse pour un transport d'échange Paris-Berlin, Vintimille-Portbou pour un transport de transit Turin-Barcelone).

Transports internationaux : transports de marchandises pour lesquels le pays d'origine et le pays de destination sont différents. Il peut s'agir de marchandises entrant ou sortant du territoire français ou en transit. Les statistiques relatives aux transports internationaux ne concernent ici que la portion réalisée sur le territoire français.

Transport maritime de voyageurs : somme des passagers embarqués et des passagers débarqués (y compris transport international de voyageurs et cabotage national et services côtiers non compris).

Travail d'intérêt général : peine prononcée à titre principal ou en complément d'une peine d'emprisonnement assortie du sursis, par le tribunal correctionnel pour les majeurs ou par le tribunal pour enfants (à l'encontre des mineurs délinquants âgés de 16 à 18 ans) et consistant à effectuer, dans un temps déterminé, un travail non rémunéré, au profit d'une collectivité publique ou d'une association agréée.

Très haut débit (THD) : terme faisant référence à des capacités d'accès à internet supérieures à celles de l'accès par l'ADSL dans le domaine du fixe et à celles de l'accès par l'UMTS dans le domaine du mobile. Dans le fixe, le THD est porté par la fibre et dans le mobile par les technologies regroupées sous le terme de 3,5G (HSDPA) ou 4G (LTE).

U

Union européenne (UE) : la première puissance économique mondiale est une association volontaire, économique et politique, de 28 États européens, visant à assurer le maintien de la paix en Europe et à favoriser le progrès économique et social. Sans équivalent dans le monde, l'UE est dotée d'institutions communautaires auxquelles les États membres délèguent ou transmettent l'exercice de certaines compétences. L'UE dispose ainsi de compétences propres dans des domaines comme la politique agricole commune, la pêche ou la politique commerciale. L'un des objectifs majeurs de la construction européenne, le marché intérieur, constitue un marché unique au sein duquel les biens, les services, les capitaux et les personnes doivent pouvoir circuler librement. L'euro est la monnaie commune de 19 États membres.

Unité de consommation ou équivalent-adulte : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Unité de mesure d'énergie : les statistiques de production et de consommation d'énergie sont généralement exprimées en kilowatt-heure (1 kWh ou 10^3 Wh), en mégawatt-heure (1 MWh ou 10^3 kWh), en gigawatt-heure (1 GWh ou 10^6 kWh) et en térawatt-heure (1 TWh ou 10^9 kWh).

Unité de travail annuel (UTA) : mesure du travail fourni par la main-d'œuvre agricole. Une UTA correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière. Le travail fourni sur une exploitation agricole provient, d'une part de l'activité des personnes de la famille (chef compris), d'autre part de l'activité de la main-d'œuvre salariée, à savoir les permanents, saisonniers, salariés des entreprises de travaux agricoles (ETA) et coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA).

Unité de travail annuel non salarié (UTANS) : équivaut à la quantité de travail agricole fournie par une personne non salariée occupée à plein temps pendant une année.

Unité légale : entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ou une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique. Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (Greffes des tribunaux, Chambres de commerce et d'industrie, Chambres de Métiers, Organismes de sécurité sociale, DGFIP, etc) pour exister. L'existence d'une telle unité peut ne dépendre que du choix des propriétaires ou de ses créateurs et n'exister que pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene et connue des différentes administrations. Cette définition de l'unité légale ne doit pas être confondue avec celle de l'entreprise, considérée comme unité statistique.

UTCf : utilisation des terres, leur changement et la forêt

V

Vaccins : seuls les vaccins financés par les collectivités locales et le fonds national de prévention d'éducation et d'information sanitaires (FNPEIS) font partie de la prévention au sens des Comptes de la santé ; le solde, financé par l'assurance maladie et les ménages, est inclus dans la consommation de soins et de biens médicaux (CSBM).

Valeur ajoutée : solde du compte de production de la comptabilité nationale. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Vandalisme contre le logement : type de victimation du questionnaire « ménage » défini, pour l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, par les réponses à la question suivante : En 2009 ou 2010, en dehors des vols déjà abordés, avez-vous été victime d'actes de destruction ou de dégradation volontaire de votre résidence principale ? Exemple : inscriptions ou tags sur les murs, destruction de boîte aux lettres, dégradation de portail ou de clôture, vitres cassées ou volets arrachés, plantes piétinées, etc.

Vandalisme contre la voiture : type de victimation du questionnaire « ménage » défini, pour l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2011, par les réponses à la question suivante : en 2009 ou 2010, en dehors des vols déjà

abordés, avez-vous été victime d'actes de destruction ou de dégradation volontaire de votre voiture ? Exemple : carrosserie abîmée, peinture rayée, arrachage de rétroviseur ou bris de glace qui ne résultent pas d'un accident de la circulation, véhicule incendié, pneus crevés, etc.

Véhicule industriel : véhicule affecté au transport de marchandises ayant un poids total autorisé en charge supérieur à cinq tonnes. Cette catégorie comprend les tracteurs routiers conçus pour être attelés à une semi-remorque.

Véhicule utilitaire léger : véhicule servant en principe au transport des marchandises et ayant un poids total autorisé en charge jusqu'à cinq tonnes. Les minibus (jusqu'à cinq tonnes) sont compris dans cette catégorie.

Vidéo à la demande (VàD) : technique de diffusion de contenus vidéo numériques offerts ou vendus par les réseaux câblés, comme Internet ou les réseaux non câblés, comme la téléphonie 3G. La vidéo à la demande se développe depuis le début des années 2000 suite à l'explosion des accès très haut débit proposés aux particuliers.

Ville-centre : lorsqu'une unité urbaine est constituée de plusieurs communes, on la désigne sous le terme d'agglomération multicommunale. Les communes qui la composent sont soit ville-centre, soit banlieue. Si une commune représente plus de 50 % de la population de l'agglomération multicommunale, elle est seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue de l'agglomération multicommunale.

Violences physiques ou sexuelles (hors ménage, intra-ménage) : ensemble d'atteintes comprenant les « violences physiques hors ménage », les « violences sexuelles hors ménage » et les « violences physiques ou sexuelles au sein du ménage » (intra-ménage). Par « hors ménage », on entend « de la part d'une personne qui ne vit pas au moment de l'enquête dans le même logement que la personne enquêtée ». Inversement, « intra-ménage » signifie de la part d'une personne qui, au moment de l'enquête, vit dans le même logement que la personne enquêtée.

Violences physiques ou sexuelles (par conjoint ou ex-conjoint) : les victimes de ces violences comprennent les victimes de violences physiques (ou de violences sexuelles) hors ménage qui ont dit que l'auteur de l'acte le plus récent sur deux ans est un ex-conjoint ou les personnes s'étant déclarées victimes de violences physiques ou sexuelles intra-ménage par le conjoint « actuel » (« au moment de l'enquête ») sur deux ans.

Visiteur : tous les voyageurs intéressant le tourisme sont appelés visiteurs. La durée du séjour permet de distinguer deux catégories de visiteurs : les touristes qui passent au moins une nuit (et au plus un an) hors de leur environnement habituel, et les excursionnistes, qui n'en passent aucune.

Voiture particulière : véhicule à moteur ayant au moins quatre roues, servant uniquement au transport de personnes et comportant, outre le siège du conducteur, huit places assises au maximum.

Vols et tentatives de vol visant les résidences : ensemble d'atteintes comprenant les « cambriolages et tentatives de cambriolage de la résidence principale » (vol avec effraction, avec escalade ou usage de fausses clés), les « vols sans effraction dans la résidence principale » et les « les vols avec ou sans effraction et les tentatives de vol avec effraction dans les résidences secondaires ou les autres lieux possédés ou loués par les ménages ».

Vols et tentatives de vol liés aux véhicules à moteur : ensemble d'atteintes comprenant les « vol et tentatives de vol de voiture », les « vols et tentatives de vol dans ou sur la voiture » et les « vols et tentatives de vol de deux-roues à moteur » (moto, scooter ou cyclomoteur).

Voyageur-kilomètre : unité de mesure correspondant au transport d'un voyageur sur une distance d'un kilomètre.

Voyageur transporté : personne physique transportée sur tout ou partie d'un trajet. Le personnel affecté au service du mode de transport utilisé n'est pas assimilé à des voyageurs.

Vracs : dans le transport maritime, ils désignent des marchandises transportées directement dans la cale des navires ou dans des emplacements prévus à cet effet. Les vracs solides correspondent à des matières telles que le charbon, les minerais ferreux et non ferreux, les engrais, le ciment, etc. Les vracs liquides concernent les hydrocarbures (pétrole et produits pétroliers), les produits chimiques et certains produits alimentaires (vins et huiles).

Z

Zone euro : zone monétaire qui regroupe les pays de l'Union européenne qui ont adopté l'euro comme monnaie unique. Les dix-neuf États membres constituant la zone euro sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie. La zone a été créée en 1999 par onze pays, rejoints par la Grèce en 2001, la Slovénie en 2007, Chypre et Malte en 2008, la Slovaquie en 2009, l'Estonie en 2011, la Lettonie en 2014 et la Lituanie en 2015.

Adresses utiles

Agence centrale des organismes de sécurité sociale @ www.acoss.fr	Acoss
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie @ www.ademe.fr	Ademe
Agence de services et de paiement (ex-CNASEA) @ www.asp-public.fr	ASP
Agence des participations de l'État @ www.economie.gouv.fr/agence-participations-etat	APE
Agence européenne pour l'environnement @ www.eea.europa.eu/fr	AEE
Agence internationale de l'énergie @ www.iea.org	AIE
Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé @ www.ansm.sante.fr	ANSM
Agences de l'eau @ www.lesagencesdeleau.fr	
Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat @ www.artisanat.fr	APCM
Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées @ www.agefiph.fr	Agefiph
Association des constructeurs européens d'automobiles @ www.acea.be	ACEA
Association française des investisseurs pour la croissance @ www.afic.asso.fr	Afic
Autorité de régulation des communications électroniques et des postes @ www.arcep.fr	Arcep
Autorité des marchés financiers @ www.amf-france.org	AMF
Banque centrale européenne @ www.ecb.int	BCE

Banque de France @ www.banque-france.fr	BdF
Bureau international du travail @ www.ilo.org	BIT
Caisse centrale de la mutualité sociale agricole @ www.msa.fr	CCMSA
Caisse des dépôts et des consignations @ www.caissedesdepots.fr	CDC
Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés @ www.ameli.fr	CNAMTS/Ameli
Caisse nationale d'assurance vieillesse @ www.lassuranceretraite.fr	Cnav
Caisse nationale des allocations familiales @ www.caf.fr	Cnaf/Caf
Centre d'analyse stratégique @ www.strategie.gouv.fr	CAS
Centre d'études et de prospective Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt @ http://agriculture.gouv.fr/prospective-evaluation	CEP
Centre d'études et de recherches sur les qualifications @ www.cereq.fr	Céreq
Centre d'études prospectives et d'informations internationales @ www.cepii.fr	CEPII
Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie @ www.credoc.fr	Crédoc
Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès Inserm @ www.cepidc.inserm.fr	CépiDc
Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique @ www.citepa.org	Citépa
Centre national du cinéma et de l'image animée @ www.cnc.fr	CNC

Comité des constructeurs français d'automobiles @ www.ccfa.fr	CCFA
Comité professionnel du pétrole @ www.cpdp.org	CPDP
Commissariat général au Développement durable Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie @ www.developpement-durable.gouv.fr	CGDD
Commission européenne @ http://ec.europa.eu/index_fr.htm	CE
Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment @ www.capeb.fr	Capeb
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement @ http://unctad.org	Cnuccd
Conseil d'orientation des retraites @ www.cor-retraites.fr	Cor
Conseil économique, social et environnemental @ www.lecese.fr	Cese
Délégation à la Sécurité et à la Circulation routières Ministère de l'Intérieur @ http://www.securite-routiere.gouv.fr	DSCR
Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle Ministère du Travail, de l'Emploi de la Formation professionnelle et du Dialogue social @ http://www.emploi.gouv.fr/acteurs/dgefp	DGEFP
Département des études, de la prospective et des statistiques Ministère de la Culture et de la Communication @ http://www.culturecommunication.gouv.fr	Deps
Direction centrale de la police judiciaire Ministère de l'Intérieur @ www.police-nationale.interieur.gouv.fr	DCPJ
Direction de l'administration pénitentiaire Ministère de la Justice @ www.justice.gouv.fr	DAP

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques Ministère du Travail, de l'Emploi de la Formation professionnelle et du Dialogue social @ http://travail-emploi.gouv.fr/etudes-recherches-statistiques-de,76	Dares
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche @ www.education.gouv.fr	Depp
Direction de l'information législative et administrative La documentation française Premier ministre @ http://www.ladocumentationfrancaise.fr	Dila
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes @ www.drees.sante.gouv.fr	Drees
Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie @ http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-peches-maritimes-et-l-.html	DPMA
Direction générale de l'administration et de la fonction publique Ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique @ www.fonction-publique.gouv.fr	DGAFP
Direction générale de l'offre de soins Ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes @ www.sante.gouv.fr	DGOS
Direction générale des collectivités locales Ministère de l'Intérieur Ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique @ www.collectivites-locales.gouv.fr	DGCL
Direction générale des douanes et droits indirects Ministère des Finances et des comptes publics @ www.douane.gouv.fr @ http://lekiosque.finances.gouv.fr	DGDDI
Direction générale des entreprises Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique @ http://www.entreprises.gouv.fr	DGE
Direction générale des finances publiques Ministère des Finances et des comptes publics Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique @ www.economie.gouv.fr/dgfip/	DGFIP

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer @ www.developpement-durable.gouv.fr/La-direction-generale-des,7237.html	DGITM
Direction générale des médias et des industries culturelles Ministère de la Culture et de la Communication @ www.ddm.gouv.fr	DGMIC
Direction générale des patrimoines Ministère de la Culture et de la Communication @ www.culturecommunication.gouv.fr	DGP
Établissement national des produits de l'agriculture et de la mer Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt @ www.franceagrimer.fr	
Eurostat - Office statistique des communautés européennes @ http://ec.europa.eu/eurostat	Eurostat
Fédération bancaire française @ www.fbf.fr	FBF
Fédération française des sociétés d'assurances @ www.ffsa.fr	FFSA
Fonds de solidarité vieillesse @ www.fsv.fr	FSV
Fonds Monétaire International @ http://www.imf.org/external/french	FMI
Groupement des Cartes Bancaires « CB » @ www.cartes-bancaires.com	CB
Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes Premier Ministre @ http://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/parite	HCEfm
Institut national de la propriété industrielle @ http://www.inpi.fr	Inpi
Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (ex. INRETS) @ http://www.ifsttar.fr	Ifsttar
Institut français du pétrole Énergies nouvelles @ www.ifpenergiesnouvelles.fr	IFPEN

Institut GfK (Growth from Knowledge) @ www.gfk.fr	GfK
Institut national d'études démographiques @ www.ined.fr	Ined
Institut national de la santé et de la recherche médicale @ www.inserm.fr	Inserm
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé @ www.inpes.sante.fr	INPES
International Telecommunication Union Union internationale des télécommunications @ www.itu.int/fr	ITU
Mesure de l'audience médias, télévision, radio, cinéma, internet @ www.mediametrie.fr	Mediametrie
Météo France @ www.meteofrance.com	
Ministère de l'Intérieur @ www.immigration.gouv.fr	
Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social @ http://travail-emploi.gouv.fr	
Mission des études, de l'observation et des statistiques Ministère de la ville, de la Jeunesse et des Sports @ www.sports.gouv.fr	MEOS
Euronext - Marchés financiers @ www.euronext.com	Euronext
Observatoire de l'économie numérique @ www.idate.org	Idate
Observatoire de la musique @ http://observatoire.cite-musique.fr/observatoire/	
Observatoire des territoires/Datar Premier ministre @ www.datar.gouv.fr	Datar
Observatoire français des conjonctures économiques @ www.ofce.sciences-po.fr	OFCE

Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales Institut national des hautes études de sécurité et de la justice Premier Ministre @ www.inhesj.fr	ONDRP/INHESJ
Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale @ www.onpes.gouv.fr	ONPES
Observatoire national interministériel de la sécurité routière @ www.securite-routiere.gouv.fr	ONISR
Oil and Gas Journal @ www.ogj.com	OGJ
Ordre national des pharmaciens @ www.ordre.pharmacien.fr	ONP
Organisation de coopération et de développement économiques @ www.oecd.org	OCDE
Organisation des Nations unies @ www.un.org/fr	ONU
Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture @ http://www.fao.org/home/fr/	FAO
Organisation mondiale du tourisme @ http://www2.unwto.org	OMT
Pôle Emploi @ www.pole-emploi.org	
Population reference bureau @ www.prb.org	PRB
Service de l'observation et des statistiques Commissariat général au développement durable Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie @ http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr	SOeS
Service de la statistique et de la prospective Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt @ www.agreste.agriculture.gouv.fr	SSP/Agreste
Service statistique ministériel de la sécurité intérieure Ministère de l'intérieur @ www.interieur.gouv.fr/Interstats	SSMSI

Sous-direction de la statistique et des études Ministère de la Justice @ www.justice.gouv.fr	SDSE
Sous-direction des systèmes d'informations maritimes Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie @ www.mer.gouv.fr	SDSIM
Syndicat de l'édition vidéo numérique @ www.sevn.fr	SEVN
Syndicat national de l'édition @ www.sne.fr	SNE
Syndicat national de l'édition phonographique @ www.snepmusique.com	SNEP
Systèmes d'information et études statistiques Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche @ www.enseignementsup-recherche.gouv.fr	SIES/MENESR
TNS Sofres @ www.tns-sofres.com	TNS Sofres
Union interparlementaire @ www.ipu.org	UI
Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce @ www.unedic.org	Unédic
World federation of exchanges @ www.world-exchanges.org	WFE

Index alphabétique

A

AAH	68, 94
Accident	68, 88, 94
Accroissement naturel	24
Achat sur Internet	76
Acquisition de la nationalité française	36
Actif	38, 42, 64
Actifs financiers	118
Action	118, 120, 180
ACTP	94
Administration pénitentiaire	86
Administrations de sécurité sociale	122, 124, 126
Administrations publiques	72, 108, 110, 112, 116, 118, 120, 122, 124, 126 , 130, 168
Administrations publiques locales	108, 122, 124, 126, 128
ADSL	76
Aéronautique	136
Aéroport	148, 188, 190
Affection de longue durée	88
Âge	26, 28, 32, 34, 46, 52
Agent de l'État	58
Agent public	50
AGGIR	96
Agglomération	16
Agrégats monétaires	116
Agriculture	54, 156, 158
Aide à l'emploi	46
Aide sociale	68
Aire urbaine	16
Alcool	72, 86, 88
Alimentation	72, 114, 164, 176
Allocation	66, 68, 94, 96
Allocation de rentrée scolaire	126
Alternance	46, 52
Amende forfaitaire	86
Ancienneté	54
Animaux	156
AOC, AOP	156
APA	68, 96, 128
Appartement	80, 168
Apprentis	46, 52, 98, 100, 104
APU	72, 108, 110, 112, 116, 118, 120, 122, 124, 126 , 130, 168
Aquaculture	160

Arrivées de touristes	186
Artisanat	150, 176
Assurance	72, 118, 128, 180
Auberges de jeunesse	186
Audiovisuel	184
Autobus	188
Auto-entrepreneur	142, 150
Automobile	72, 74, 136, 152, 162, 166, 176, 180, 188
Autorisation de construire	168

B

Baby-boom	26, 32
Baccalauréat	98, 104
Balance commerciale	18, 134 , 160
Banque	108, 116, 180
Barèmes des minima sociaux	68
Bâtiment	118, 168
Bénéfice	144, 162
BEP	98, 104
Besoin de financement	108, 122, 128
Bétail	156
Bibliothèque	78
Bien durable	74
Biocarburants	20, 170
Biodiversité	18
Biomasse	20
Blu-ray	184
Boissons	72, 164
Bourse	120
Bovins	156, 158
Branche d'activité	110, 112, 162, 164
Brevet	98, 104
Brevet (innovation)	154
BTS	100, 104
Budget de l'État	122, 126
Bureau international du travail (BIT)	38, 42, 44, 52, 54

C

Cabotage	190
CAC 40	120

Cadre de vie	84	Condamnation	86
Cambriolage	84	Conditions de logement	80
Camping	186	Conditions météorologiques	22, 34
Cancer	88	Confort	80
CAP	98, 104	Connexion à Internet	74, 76
Capacité de financement	108, 122, 128	Consommation	72, 74, 108, 114, 164, 178
Capital-innovation	154	Consommation de matière	20
Capital-investissement	154	Consommation de soins	92
Capitalisation boursière	120	Consommation d'énergie	12, 170, 172, 174
Captures de pêche	160	Consommation intermédiaire	178
Carburant	20, 72, 170	Construction	20, 144, 150, 168
Carte bancaire	180	Construction automobile	166
Catégories d'emplois de la fonction publique	58	Conteneurs	190
Catégories d'entreprises	146	Contractuel	50
Catégories socioprofessionnelles	36, 42, 44, 48, 56, 58, 76, 94, 100	Contrat à durée indéterminée	46, 52
Catégories statutaires	50	Contrat aidé	46, 50, 52
Cause médicale de décès	88	Contrat d'assurance	180
CB	180	Contributions à la croissance	110, 112
CDI	46, 52	Coquillages	160
Célibataire	28	Cotisation d'assurance	180
Centre de lutte contre le cancer	90	Cotisations sociales	62, 68, 124
Centres financiers offshore	138	Couple	28, 30, 38, 64
Céréales	156, 158	Couronne périurbaine	16
Chambre d'hôte	186	Courrier	190
Charbon	172	Coût assurance fret (CAF)	132
Charges du logement	82	Coût du logement	82
Chauffage	72, 80	Coût du travail	60
Chèque	180	Coût d'un élève	102
Chercheur	152	CRDS	124
Chiffre d'affaires	144, 146, 162, 164, 166, 176, 178, 186	Création d'entreprise	142, 150
Chimiothérapie	90	Crédit	116, 118, 154
Chômage	12, 36, 38, 44, 46, 52, 64	Crédit d'impôt recherche	154
Chômage de longue durée	44, 46	Crime	84, 86
Cinéma	78, 184	Crise	44, 108
Circulation routière	88	Critères de convergence	130
Classe	102	Croissance	108, 110
Classe prépa	100	Crustacés	160
Climat	22, 170	CSG	124
CMU-C	92	Culture	72, 126
CO ₂	22	Cure thermale	92
Colis	182	Cycle d'enseignement	98, 104
Collectivité locale	48, 58, 128		
Collectivité territoriale	50, 58, 126, 128		
Collège	102, 128		
Combustibles	20, 172		
Commerce	176		
Commerce extérieur	132, 136, 160, 164, 166, 170, 178		
Commerce mondial	132		
Commune	16, 128		
Communication	114, 182		
Conchyliculture	160		

D

Décès	24, 34, 88
Déchets	18, 20, 170
Décile	56
Défaillance d'entreprise	142
Défense	126
Déficience	94
Déficit commercial	136, 162
Déficit public	122, 130

Délinquance	84	Électricité	170, 174
Délit	84, 86	Électroménager	74
Demande intérieure	22, 108, 110, 130, 160, 178	Élevage	158
Densité de médecins	90	Élève	98, 102
Densité de population	10, 14	Émission	120
Dentiste	90, 92	Émissions de CO ₂	22
Départements	14, 128	Emploi	36, 38, 42 , 46 , 50 , 52 , 54 , 64, 68, 108, 126, 162, 168, 176, 178
Dépendance	96	Emploi aidé	46, 50
Dépense de protection de l'environnement	18	Emploi d'avenir	46, 52
Dépense de santé	92, 96	Emploi public	50
Dépense d'éducation	102	Empreinte carbone	22
Dépense d'énergie	170	Endettement	116
Dépense des ménages	72, 74, 108, 184	Énergie	22, 170, 172, 174
Dépenses consacrées aux TIC	182	Énergie renouvelable	18, 20, 170
Dépenses culturelles et de loisir	78	Enfants	30, 32, 38, 64, 68, 104
Dépenses d'assurance maladie	126	Enseignant	102
Dépenses de logement	82	Enseignement	98, 104, 128
Dépenses de R&D	12, 152	Enseignement public / privé	100, 102
Dépenses d'intervention	128	Enseignement supérieur	38, 98, 100, 102, 104, 152
Dépenses liées au handicap	94	Entreprise individuelle	142, 150
Dépenses publiques	126	Entreprise publique	148
Dépistage	88	Entreprises	48, 56, 132, 144, 146, 148, 150, 152
Dépôt	116	Environnement	18
Dépression	88	Éolien	20, 170, 174
Détenu	86	EPA	50
Dettes	108, 116, 122, 128, 130	Épargne	66, 108, 118, 128
Dettes publiques	122, 130	Épargne retraite	66
Devise	130	EPCI	38, 58, 128
Diabète	88	EPIC	152
Diesel	166, 188	Équipement des ménages	74, 76
Diplôme	44, 48, 52, 98, 100, 104	Équivalent-adulte	64
Disque	184	Équivalent-temps plein (EQTP)	54 , 56 , 94, 146, 152, 162, 166, 164, 168, 178
Divorce	28	Espace protégé	18
Doctorat	100	Espérance de vie	10, 34, 88
Double nationalité	36	Essence	166, 188
Dow-Jones	120	Établissement de crédit	180
Durée de vie moyenne	34	Établissement de santé	90
Durée du travail	48	Établissement d'hébergement pour personnes âgées	96
DUT	100	Établissement pénitentiaire	86
DVD	74, 184	Établissement public	50, 58, 148
E			
Eau	18, 20, 82	Établissement public de coopération intercommunale	128
EBE	110, 162	Établissement scolaire	102
Échanges extérieurs	132, 134, 136	État	48, 50, 108, 122, 124, 126
Éclairage	72	État civil	28, 30
École	98, 100, 102	ETI	132, 146
Éducation	72, 98, 102, 104, 126	Étranger	32, 36 , 138, 146, 162, 184, 186, 190
Effet de serre	22	Étudiant	100
EHPAD	90, 96	Euro	12, 130, 132
Élections	38	Évolution de la population	14, 24
		Excédent brut d'exploitation (EBE)	110, 144, 146, 162

Excédent commercial	136, 164
Excès de vitesse	86
Exploitation agricole	158
Exportations	12, 108, 110, 132 , 134, 136 , 160, 162, 164, 166, 170, 174, 178
Extraction	20

F

Facture énergétique	162, 170
Famille	30 , 38, 64, 68
FBCF	108
Fécondité	10, 32
Fédération sportive	78
Femmes	26, 28, 30, 32, 34, 36, 38 , 42, 44, 46, 48, 52, 54, 56, 64, 84, 88, 92, 96, 100, 102, 104, 150, 152
Fermage	158
Ferroviaire	22, 190
Ferry	188
Film	184
Fioul	172
Fiscalité locale	128
Fleurs	158
Flotte de pêche	160
Fluvial	190
Flux de matières	20
Fonction publique	48, 50 , 58 , 60
Fonctionnaire	50, 52, 126
Fonds européen de stabilité financière	116
Fonds propres	118
Forêts	18
Formation	46, 52, 92, 98, 104
Franco à bord (FAB)	132
Fréquentation	184
Fret	190
Fruits	158

G

Gaz à effet de serre	22
Gaz de schiste	172
Gaz naturel	20, 134, 174
Gazole	172
Génération	10, 26, 28, 32, 104
Générique	92
GIR	96
GPL	172
Grandes entreprises	60, 116, 124, 146
Grille AGGIR	96
Grippe	34

Groupe	146
Groupement de communes à fiscalité propre	128
Guerres mondiales	34

H

Habitat	80, 116
Halieutique	160
Halo du chômage	44
Handicap	68, 94
Handisport	94
Haut débit	76, 182
Hébergement	178, 186
HLM	82
Homicide	84, 86
Hommes	26, 28, 30, 32, 34, 36, 38 , 42, 44, 46, 48, 52, 54, 56, 64, 84, 88, 92, 96, 100, 102, 104, 150, 152
Hôpital	50, 58, 90, 92, 94, 96
Horaires de travail	48
Hospitalisation	90
Hôtel	186
Hôtels, cafés, restaurants	72
Houille	172
Hybride	166
Hydraulique	20, 170, 174
Hypermarché	176
Hypertension	88

I

IAA	164
IDE	138
Imagerie médicale	90
Immatriculation	166
Immigré	36
Immobilier	118, 178
Importations	22, 108, 110, 124, 132 , 134, 136 , 160, 162, 164, 166, 170, 172, 174, 178
Impôt	62, 66, 68, 108, 110, 124 , 128
Inconfort	80
Indice	12, 56, 58, 60, 64, 72, 76, 82, 92, 108, 114, 130, 156, 164, 168, 178, 188, 190
Indice boursier	120
Indice des loyers	72, 82
Indice des prix	12, 56, 60, 114 , 130
Industrie	54, 112, 144, 150, 152, 162
Industrie agroalimentaire (IAA)	164
Industrie automobile	152, 162, 166
Industrie manufacturière	112, 162
Inégalités	64

Infirmier	90
Inflation	114, 130
Informatique	78, 178
Infraction	86
Ingénieur	100
Innovation	154
Insécurité	84, 88
Intégrité physique	84
Intercommunalité	128
Intéressement	118
Intérim	52, 54
Internet	74, 76 , 78, 184
Invalidité	68, 94
Investissement	108, 110, 112, 118, 128, 168, 178
Investissement direct étranger (IDE)	138
IRM	90
Irrigation	20
IUFM	100

J

Jeunes	26, 52
Jeunes en situation de handicap	94
Journal	182
Juge	86
Justice	86, 126

K

Kyoto (protocole de)	22
----------------------	----

L

Laboratoire d'analyses médicales	90, 92
Lait	72, 156, 158, 164
Légumes	72, 156, 158
Libération conditionnelle	86
Licence	100
Licence sportive	78, 94
Lit d'hôpital	90
Livre	78
Livret d'épargne	116, 118
LMD	100
Locataire	82
Location	178
Locaux	168
Logement	30, 38, 68, 72, 80 , 82, 84, 116, 126, 168 , 170, 180
Logement-foyer	96

Loi de modernisation de l'économie (LME)	142, 144, 146, 150
Loisirs	72, 78
Loyer	82
Lycée	102, 128

M

Magasin	176
Maison	80, 168
Maison de retraite	96
Maîtrise	100
Maladie	68, 88
Marchandise	132, 190
Marché financier	120
Mariage	28
Marins pêcheurs	160
Marketing	154
Marque	154
Master	100
Maternité	32, 68
Matière	20
Médecin	50, 88, 90, 92, 100
Médicament	92
Ménage	30, 62, 64, 74, 80, 116, 118
Mesures fiscales	62
Métallurgie	162
Métayage	158
Meuble	74
MIC	146
Micro-ordinateur	74, 76
Migrations	10, 24
Milieu fermé, milieu ouvert	86
Militaires	50
Minima sociaux	68
Minimum vieillesse	66
Ministères	50
Mise en chantier	168
Mobile	76
Mobilité résidentielle	80
Mode de transport	188
Monde	10
Monnaie	116
Monoparentale (famille)	30, 38, 64
Mortalité	24, 34 , 88
Mortalité infantile	34
Moyen de paiement	180
Multimédia	76
Musée	78, 186
Musique	184

N

Naissance	32
Naissances	24
Natalité	10, 32
Nationalité	32, 36
Naturalisation	36
Navires	160
Nikkei	120
Niveau de formation	98, 104
Niveau de vie	64
Niveaux d'études	100
Nucléaire	170, 174
Nuitée	186
Nuptialité	28

O

Obésité	88
Obligation	120
Occupation du territoire	18
Odac	122, 124
Oléoduc	190
Omnipraticien	90
ONDAM	96, 126
OPCVM	116, 118
OPEP	172
Organisation	154

P

Paces	100
Pacte budgétaire	12
Pacte civil de solidarité (Pacs)	28
Parc locatif social	80, 82
Parc national	18
Parc naturel régional	18
Parcours moyen	188
Parité	38
Parlement	38
Part de marché	176, 184
Partage de la valeur ajoutée	110
Patrimoine	62, 118, 124
Pauvreté	38, 64
Pavillon	190
PCH	94
Pêche	160
Peine	86
Pension	66, 126
Permis de conduire	86

Permis de construire	168
Permis de résidence	36
Personne en emploi	42
Personnes âgées	26, 66, 68, 96
Pétrole	20, 114, 134, 136, 172
Pharmacie	92, 100, 136, 152, 162
Pharmacien	90
Photovoltaïque	20, 170, 174
PIB	12, 20, 46, 66, 68, 92, 102, 108, 110 , 116, 122, 124, 126, 130, 132, 152
Pisciculture	160
Plan d'épargne logement	116
PME	146
Poissons	160
Politiques d'emploi	46, 52
Pommes de terre	156
Population	10, 12, 16, 14, 24, 26, 30, 36, 42
Population active	36, 42
Population pénitentiaire	86
Porcins	156, 158
Port	188, 190
Pouvoir d'achat	60, 62, 72, 108, 178
Pouvoir de réchauffement global	22
Prairies	18
Prélèvement d'eau	20
Prélèvements obligatoires	68, 124
Presse	182
Prestations chômage	126
Prestations sociales	62, 68, 94, 126
Prévention	88, 92
Prévenu	86
Principe directionnel étendu	138
Prison	86
Prix	12, 82, 92, 114, 134, 168, 170
Procédé	154
Production	164, 178
Production agricole	156
Production animale	156
Production d'énergie	170, 172, 174
Production industrielle	112, 162
Production végétale	156
Productivité	110
Produit intérieur brut	12, 20, 46, 66, 68, 92, 102, 108, 110 , 116, 122, 124, 126, 130, 132, 152
Produits	132
Produits pétroliers	72, 172
Professeur	102
Profession de santé	90
Projections de population	10, 26, 42
Propriétaire	80, 82
Propriété industrielle	154
Protection de l'environnement	18
Protection sociale	68
Prothèse	92

Protocole de Kyoto	22
Public	50
Public / privé (enseignement)	98
Pyramide des âges	26

R

Radioactivité	18
Radiothérapie	90
RDB	62
Réassurance	180
Recettes publiques	124
Réchauffement climatique	22
Recherche	12, 18, 88, 92, 100, 126, 152
Réclusion	86
Récupération	20
Recyclage	20
Régions	14, 128
Rémunération	58
Renouvellement des générations	10
Réseaux	76
Réserve naturelle	18
Réserves énergétiques	172
Résidence principale	80, 82, 84
Résidence secondaire	80, 186
Résident	116, 120, 122, 138, 186
Ressources	20
Restauration	178
Retraites	66, 126
Revenu	62, 64, 72, 108
Revenu agricole	156
Revenu de solidarité active	68, 126
Risque	68
Route	22, 190
RSA	68, 128

S

Sage-femme	90
Salaire	60
Salaire horaire de base ouvrier	60
Salaire minimum	60
Salaires	56, 58, 62
Salariés	42, 48, 146, 148, 158, 164, 176, 178
Sanction éducative	86
Santé	68, 72, 92, 100, 126
SARL	142, 150
SAU	158
Scanner	90
Scolarisation	94, 104
Secteur d'activité	142, 144, 150, 162, 176, 178

Secteur hospitalier public	58
Secteur institutionnel	108, 118
Secteur marchand	144
Secteur public	148
Secteurs d'activité	54 , 56, 60, 94, 112, 132, 142, 144, 146, 148, 150, 152, 162, 164, 166, 174, 176, 178
Sécurité	84
Sécurité sociale	68, 92, 126
Séjours	186
Seniors	42, 52, 74
Service de soins à domicile (SSAD)	96
Services	54, 112, 178
Sidérurgie	174
Single	184
Site culturel	186
Smartphone	72, 76
Smic	56, 60
SMS	76, 182
Société financière	110, 180
Société non financière (SNF)	108, 110, 116, 118, 120
Sociétés	142, 150, 152
Soins	92, 96
Solde apparent	14, 24
Solde des échanges	12, 110, 134 , 136, 164, 166, 170, 174, 178
Solde migratoire	24
Solde naturel	14, 24
Sous-emploi	38, 42
Spectateur	78
Sport	78, 94
Statut juridique	150
Stocks	108, 112
Streaming	184
Stupéfiants	86
Suicide	88
Superficie agricole utilisée	158
Supermarché	176
Surface des logements	80, 82
Surfaces artificialisées	18
Surpeuplement	80

T

Tabac	72, 88, 114, 164
Tablette	76
Taux d'accroissement naturel	24
Taux d'activité	38, 42
Taux d'autofinancement	108, 166
Taux de change	130
Taux de chômage	12, 36, 38, 44 , 52, 130
Taux de couverture	132
Taux de croissance	10, 24, 92, 110 , 116, 178, 180
Taux d'emploi	12, 36, 42, 52 , 94

Taux d'endettement	116
Taux d'épargne	108, 118
Taux d'équipement	74
Taux d'excédent naturel	24
Taux d'indépendance énergétique	170
Taux d'intérêt	116, 130
Taux d'investissement	108, 166, 180
Taux de marge	108, 110, 166, 180
Taux de mortalité	34, 88
Taux d'occupation	186
Taux de pauvreté	38, 64
Taux de réussite au baccalauréat	98
Taxe	124, 128
Technologies de l'information et de la communication (TIC)	76, 182
Télécommunications	76, 114, 152, 178
Téléphone	72, 74, 76, 114, 182, 184
Télévision	74, 184
Temps non complet	56
Temps partiel	38, 48, 56, 60, 90
Termes de l'échange	134
Tertiaire	54
Théâtre	78
TIC	76, 182
TIP	180
Titre de créance	116
Titre de séjour	36
Titres	120
Titulaire, non-titulaire	50
Tourisme	78, 186
Train	188
Traité de Maastricht	12, 122, 130
Traitement indiciaire	58
Traitements ambulatoires	90
Transport	22, 72, 92, 174, 188, 190
Travail	126
Travail d'intérêt général	86
Travailleur handicapé	94
Travaux dans les logements	82
Tribunal	86
Tumeur	88

TVA	114, 122, 124, 178
TVR	184

U

Union	28
Union européenne	12
Unité de consommation	62, 64
Unité de soins de longue durée	96
Unité légale	132, 142 , 144, 146, 148, 150, 162, 164, 166, 186
Unité urbaine	16
Université	100
Urbain	16

V

Vaccins	88
VàD	184
Valeur ajoutée	18, 20, 108 , 110 , 112, 124, 128, 144, 146, 148, 156, 162, 164, 166, 178, 180
Vandalisme	84
Véhicule	84, 166
Veuf	28
Viande	158, 164
Victime	84
Vidéo	184
Vie politique	38
Vieillesse	26, 34
Village de vacance	186
Ville	16
Vin	156, 158
Violence	84
Virement	180
Voiture	74, 84, 166, 188
Vol	84, 86
Volailles	156
Voyageur	188
Vracs	190

Dans la même collection

Parus

Les entreprises en France, édition 2015

France, portrait social, édition 2015

Couples et familles, édition 2015

À paraître

Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2016

L'économie française - Comptes et dossiers, édition 2016

Emploi, chômage et revenus d'activité, édition 2016

Imprimerie JOUVE – 1, rue du Docteur Sauvé – 53100 Mayenne

Dépôt légal : mars 2016

TEF

Tableaux de l'économie française

Les *Tableaux de l'économie française* s'adressent à tous ceux qui souhaitent disposer d'un aperçu rapide et actuel sur la situation économique, démographique et sociale de la France. Cette édition présente de nouveaux indicateurs issus des enquêtes « Cadre de vie et sécurité ».

L'ouvrage se compose de 89 fiches organisées autour de cinq grands thèmes : territoire-population, emploi-revenus, conditions de vie-société, économie-finances et système productif. Chacune de ces fiches propose au lecteur des commentaires, des tableaux et des graphiques, des définitions et une liste de publications de référence sur le sujet développé. Elles fournissent des informations récentes sur la France et des données permettant de la situer par rapport à d'autres pays de l'Union européenne à 28 ou du monde.

Collection
Insee Références
Édition 2015

ISSN 1639-4968
ISBN 978-2-11-138704-1
RÉF. TEF15
Février 2015 - Prix 19,70 €



Insee mobile